

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

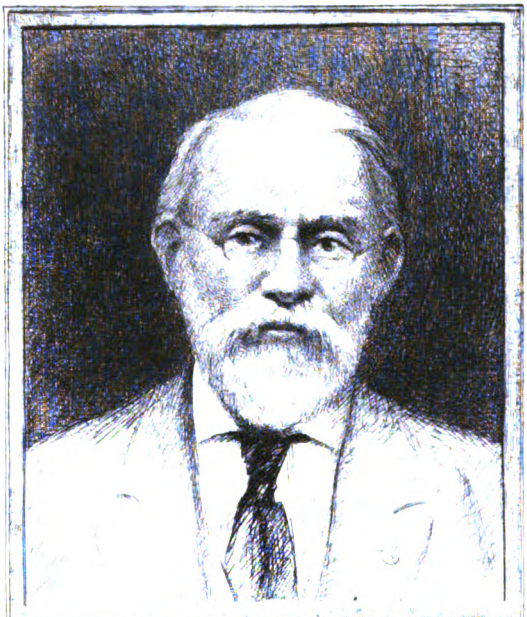
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

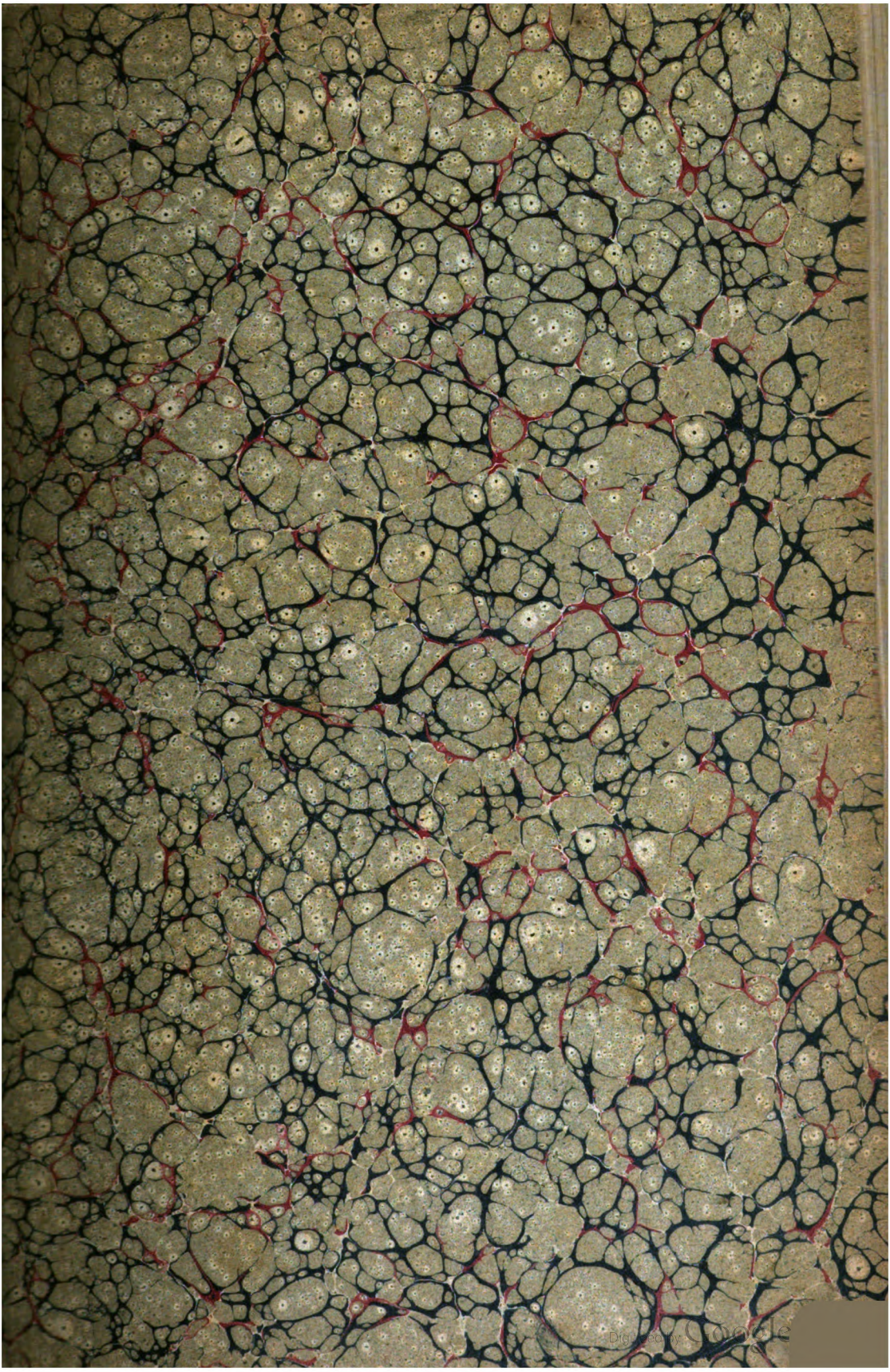
B 376480

Digitized by Google



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google


Digitized by Google

AS
161
.R4562

Digitized by Google

REVUE

DE

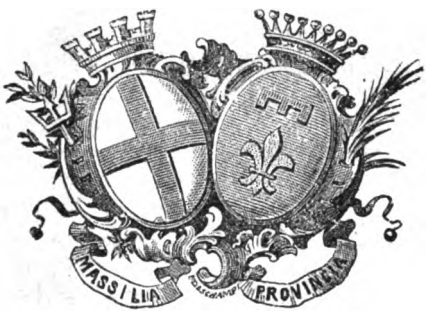
MARSEILLE

ET DE

PROVENCE

FONDÉE ET PUBLIÉE

AU PROFIT DES PAUVRES.



NEUVIÈME ANNÉE.

1863.

MARSEILLE,

Bureaux : rue Paradis, 68.

On s'abonne chez CAMOIN frères, rue Saint-Ferréol, et BOY, boulevard Dugommier.

TYPOGRAPHIE VEUVE MARIUS OLIVE, RUE PARADIS, 68.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
2-10-37
32961

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE

DE MARSEILLE.

Dès les temps les plus anciens, l'Hôtel-de-Ville et le Palais-de-Justice ne furent, dans notre ville, qu'un seul et même édifice, sous le nom de Palais de la Commune de Marseille, *Palatium Communis Massiliæ*. C'est là que siégèrent, en effet, tous les organes du pouvoir public, aussi bien que les juges des diverses juridictions. Le Palais de Marseille symbolisait la Commune entière, et c'est là qu'était établi le gouvernement de la cité par la cité.

Mais je ne parle ici que de la ville inférieure ou vicomtale. Dès le sixième siècle (1), Marseille était divisée en deux villes distinctes. La ville haute, moins importante et moins peuplée, avait une administration tout-à-fait différente de celle de la ville basse, car elle était placée sous le pouvoir seigneurial de l'évêque et formée de deux parties soumises chacune à une juridiction particulière. Il y avait la juridiction de l'évêque proprement dite, et celle du prévôt et du chapitre de la cathédrale. La partie de l'évêque était nommée la Ville des Tours, *Villa episcopalis Turrium*, parce que plusieurs tours, suivant les usages féodaux, dominaient les édifices environnants. Tous les titres de cette époque donnent à la ville du prévôt et du chapitre le nom de *Villa prepositure et opere sedis Massilie*.

Mais l'esprit des franchises municipales, après avoir résisté à l'invasion des Barbares et à tous les bouleverse-

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, lib. VI, cap. 11. — Ruffi, *Hirtoire de Marseille*, t. I, p. 43 et suiv. — *L'antiquité de l'Eglise de Marseille et la succession de ses Evêques*, t. I, p. 231 et suiv. — Papon, *Histoire de Provence*, t. II, p. 63.

Digitized by Google

ments politiques et sociaux, donnait des signes de vie et même de vigueur à côté de la juridiction féodale de l'évêque avec laquelle il semblait faire assez bon ménage, malgré l'incompatibilité d'humeur et de caractère. Les deux parties de la ville haute avaient chacune un conseil et des syndics (1). Les deux conseils siégeaient séparément, quand leurs intérêts étaient distincts. Ils délibéraient ensemble et ne formaient qu'un seul corps pour les affaires communes de la ville haute (2).

Mais où était le lieu d'assemblée? La ville haute avait-elle un Palais pour l'administration des affaires publiques et pour la discussion des causes judiciaires? Rien ne le fait croire et tout semble, au contraire, prouver que des maisons particulières servaient à cette destination. En 1299, le chevalier Isnard de Rocet, juge de la ville haute, tenait ses audiences dans la maison des héritiers du barbier Pierre Durant (3). Son successeur les tenait, l'année suivante, dans la maison de Gérard, cordonnier (4). En 1308, le juge Facibellome siégeait dans la maison de Pons Durant, fabricant de chandelles (5), et en 1323, Hugues Blanchi avait son tribunal chez Guillaume Aymon (6).

L'évêque de Marseille, Benoît d'Alignano, avait cédé en 1257, sa seigneurie de la ville haute à Charles 1er, comte de Provence, en échange de plusieurs fiefs (7); mais les deux villes n'en continuèrent pas moins d'être séparées matériellement, aussi bien que sous le rapport administratif et judiciaire, et ce fut seulement le 3 janvier 1348 que la reine Jeanne les réunit (8).

(1) Voyez les séances du conseil général de la ville vicomtale de Marseille, du 20 septembre 1320, registre de 1319–1320 — du 4 janvier 1322, registre 1322–1323 — du 18 février et du 8 mars de la même année, même registre — du 12 août 1323, même registre — du 6 décembre 1327, registre 1327–1328, aux archives de la ville.

(2) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 146.

(3) Jugement du 13 novembre 1299 dans le cartulaire de Pascal de Meyranegis, notaire, greffier du juge Isnard de Rocet, 1299–1300, aux archives de la ville.

(4) Acte du 26 novembre 1300 dans le même cartulaire.

(5) Acte du 6 des calendes d'août 1318, aux archives de la ville, chartier.

(6) Acte du 7 décembre 1823, notaire Guillaume Noë, aux mêmes archives, chartier.

(7) Ruffi. *Histoire de Marseille*, t. I, p. 145. — *L'antiquité de l'Eglise de Marseille*, t. II, p. 207.

(8) *Statuta civitatis Massilie*, fol. 220, verso *et sequent.* aux archives de la ville. — Livre noir, fol. 46 recto et verso, aux mêmes archives.

Digitized by Google

Déjà, et depuis fort longtemps, la ville inférieure, favorisée par le mouvement des Croisades et enrichie par le commerce, avait acquis, à prix d'argent, de ses derniers vicomtes, les faibles restes de leurs droits féodaux.

C'était dans les premières années du treizième siècle. Les riches et fiers marchands de la ville inférieure organisèrent le gouvernement républicain sur les bases d'une démocratie tempérée. A l'exemple de quelques républiques italiennes, on mit à la tête de la république marseillaise un podestat, magistrat étranger dont les fonctions furent annuelles. Au reste, dans la constitution municipale de Marseille, malgré tant de changements divers, tous les emplois publics n'eurent jamais une échéance plus longue.

Ruffi se trompe quand il dit que le Palais de Marseille était tout près de l'hôpital du Saint-Esprit, au lieu où est aujourd'hui la chapelle de cet hôpital (1). Des titres certains paraissent prouver que l'ancien Palais se trouvait là-même où est maintenant l'édifice moderne qu'on vient d'abandonner. Près de là se trouvait un grand cimetière clos de murs, et des tombeaux voûtés à l'antique en ornaient le pourtour. C'est là que l'assemblée du peuple, sous le nom de parlement, était convoquée au son des cloches. Tous les citoyens marseillais devaient faire partie d'une corporation et les magistrats municipaux formaient eux-mêmes la confrérie du Saint-Esprit (2). Tous les corps, marchant sous la bannière d'un saint patron, se rendaient au forum établi dans l'asile de la mort, sur une poussière qui jadis avait été animée. C'était la cendre des enfants de Phocée dont le monde avait admiré les sages lois et le génie. Le souvenir de ces nobles ancêtres semblait dicter de grands devoirs. Il invitait à suivre leurs leçons et leurs exemples.

Le podestat, avant d'entrer en charge, prêtait serment, la main sur l'Evangile, au milieu des pompes les plus solennelles, devant le conseil-général de la commune et tous les chefs de métiers réunis dans la salle verte du palais de Marseille. Puis, entouré des syndics et des principaux officiers, il paraissait sur le balcon. Toutes les bannières inclinées saluaient le nouveau chef de la république qui renouvelait son serment, toujours la main sur le livre sacré. Et quand il avait fini de parler, les bannières s'incli-

(1) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 203.

(2) Chartes et titres divers, aux archives de la ville.

Digitized by Google

naient encore, le peuple faisait retentir l'air d'acclamations patriotiques et il se répandait dans la ville ornée comme dans son plus beau jour de fête, et il célébrait avec les vives démonstrations de la joie méridionale l'heureuse alliance de la liberté et du pouvoir.

La seconde république de Marseille n'eut pas une longue durée. Cette république bourgeoise et marchande eut le sort des états faibles dans des temps de calamité et de violence où les idées d'équilibre politique n'avaient aucune influence sur le sort des peuples. Tout l'inquiéta, tout conspira contre son repos et sa liberté. Le plus grand malheur de Marseille fut d'avoir à ses portes le fondateur d'une nouvelle dynastie comtale, lequel marchait résolument à son but en brisant toutes les résistances, et ce but était l'agrandissement de son pouvoir. Charles Ier d'Anjou, comte de Provence, pouvait tout entreprendre contre la puissance des barons et contre les franchises des grandes villes, et comme il était homme à faire tout ce qu'il pouvait, il poursuivit son plan avec hardiesse, mais avec patience. Il est vrai que jamais comte de Provence ne réunit un caractère plus décidé à une puissance plus considérable, car il se sentait fort de l'appui de son frère Louis IX, roi de France, et de l'assistance d'un autre frère, le comte de Poitiers, maître du comté de Toulouse.

Marseille se vit bientôt à la merci de son redoutable voisin. Je n'ai pas à raconter les événements qui amenèrent la chute de sa constitution républicaine. Qu'il me suffise de dire que, par le traité de 1257, plus connu sous le nom de *chapitres de paix*, et par celui de 1262, la commune de Marseille fut placée sous le pouvoir du comte de Provence, qui lui laissa néanmoins un régime assez large de libertés municipales (1).

Le système judiciaire fut aussi changé.

Le viguier, représentant du souverain, eut de très-grandes attributions, et comme les pouvoirs publics n'étaient point parfaitement limités, ce magistrat tint en ses mains l'administration et les armes.

On maintint les deux juges électifs et communaux (2), mais on institua un troisième juge dont la charge aussi

(1) Voyez Ruffi et tous les historiens de Provence.

(2) Plus tard, l'un de ces deux juges fut appelé juge de Saint-Louis; l'autre reçut le nom de Saint-Lazare.

Digitized by Google

annuelle fut d'institution royale. On l'appela le juge du palais. Ces trois juges ne statuaient qu'en première instance ; mais celui du palais avait la préséance, parce qu'il était nommé par le souverain et qu'il avait dans sa compétence toutes les affaires civiles et criminelles, tandis que les deux juges communaux ne pouvaient connaître que des causes civiles. Le juge du palais devait être étranger à Marseille. Il fallait, au contraire, que les deux juges communaux fussent choisis annuellement parmi les avocats en exercice dans cette ville.

Mais comme les Marseillais, en vertu du privilége de *non extrahendo*, que Charles I^er^ leur accorda, devaient voir toutes les affaires civiles et criminelles se terminer dans l'enceinte de leur ville, il y eut un tribunal au-dessus des trois juridictions de première instance. Ce fut celui de juge des appellations. Ce magistrat d'institution royale et toujours étranger à Marseille, comme le juge du palais, n'eut aussi qu'une charge annuelle. Il jugeait en dernier ressort les appels contre les jugements rendus par les trois juges inférieurs.

Tous les juges de Marseille connaissaient des causes commerciales et il n'y avait aucune différence, dans l'ordre des juridictions, entre les affaires de commerce et celles d'un intérêt purement civil. On a dit que l'origine de la juridiction consulaire remontait, à Marseille, aux temps les plus anciens. Cette opinion, écrite partout et répétée sans cesse, est une erreur complète que de bons esprits ont partagée (1). La création du tribunal des juges marchands n'est pas antérieure à l'année 1474 (2).

La législation marseillaise était un mélange du droit romain et des coutumes locales. Dès le milieu du douzième siècle, on avait rédigé par écrit les coutumes dans les grandes communes de Provence (3). C'est donc à peu près à cette époque qu'il faut placer la publication de la plupart des statuts municipaux de Marseille. Quelques-uns ont peut-être une existence plus ancienne ; d'autres

(1) M. Julliany s'est ici trompé, comme tant d'autres. Voyez son *Essai sur le Commerce de Marseille*, t. 1, p. 425.

(2) C'est réellement, quoi qu'on en ait dit, à la déclaration du roi René, sous la date du 3 mars 1474, qu'est dû l'établissement des juges marchands à Marseille. J'ai, sur ce point, les mains pleines de preuves authentiques.

(3) *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne république d'Arles*, par Anibert, 3^e^ partie, p. 260.

Digitized by Google

sont évidemment postérieurs, notamment ceux qui ont le plus d'importance et qui réglementent l'administration communale. Ils durent être faits avant 1257, comme le remarque judicieusement l'avocat Gensolen, savant auteur de l'ouvrage sur le franc-aleu de Provence (1).

Chaque juge était assisté d'un notaire qui remplissait les fonctions de greffier. L'instruction et les débats n'avaient rien de public, du moins en règle générale ; mais les jugements étaient toujours prononcés en présence de témoins nommés dans la formule finale, comme en tous actes authentiques.

Les juges siégeaient ordinairement au palais. Toutefois, en 1318, celui des appellations descendait sur la place et y prononçait ses jugements (2). En 1333, Raimond Rostagni, l'un des deux juges communaux, rendait les siens sur la même place du palais, sous un hangar construit à cette fin (3), et en 1395, je vois Antoine de Bayon, juge du palais, tenir, pour des motifs personnels, ses audiences sur un banc de bois, dans la salle de sa maison (4).

Mais quand il y avait des femmes honnêtes en cause, la plus large publicité était obligatoire, *propter reverenciam honestarum dominarum*, quelle que fût d'ailleurs la condition sociale de ces femmes. Alors les juges siégeaient publiquement devant l'église des Accoules. Cette coutume remontait à des temps fort éloignés, car elle était déjà ancienne en 1281 (5). Dans le siècle suivant, les juges, en pareille circonstance, venaient aussi s'asseoir devant la

(1) *Aix*, 1732, in-4, p. 97 et 98.

(2) Voyez le cartulaire du notaire Bernard Blancard, greffier de Gaufridi Rostagni, juge des premières appellations à Marseille, 1318-1319, aux archives de la ville.

(3) Actum Massilie in platea palatii subtus Teuliciam ubi curia regitur predicta. — Cartulaire du même notaire Bernard Blancard, audience du 18 mars 1333, aux mêmes archives.

(4) Ante presentiam nobilis et circumspecti viri Domini anthonii de Bayono, jurisperiti, curie regie palatii civitatis jam dicte judicis, in aula sue habitationis pro tribunali sedentis supra quoddam bancum fusteum, quem locum sibi ad hunc actum ob necessitatem persone sue pro tribunali elegit. — Voyez l'audience du 18 juin 1395 dans le cartulaire du notaire Guillaume Bavuli, greffier dudit juge, 1394-1395, aux archives de la ville.

(5) Ad Presentiam Stephani Bonpar judicis curie Massilie sedentis pro tribunali ante hostium (*sic*) domus Augerii de Anduzia quondam site ante ecclesiam Beate Marie de Acuis ubi judices jus reddere consueverunt propter reverentiam honestarum mullerum. — Jugement des nones d'avril 1281, aux archives de la ville de Marseille, chartier.

Digitized by Google

même église, sur un établi de marchand (1), tantôt sur celui de Silète d'Aubagne, marchande de chandelles de cire (2), quelquefois sur celui de Philippe Colrad, qui exerçait la même industrie (3), souvent sur le seuil de la porte de la maison de la dame Sobranserie, qui vendait aussi des chandelles (4), ou sur les degrés de la porte de l'église elle-même (5).

Au commencement du treizième siècle, le vieux palais de Marseille, fléchissant sous le poids de sa vétusté, avait été démoli et l'on en avait construit à la même place un autre (6) qui, à son tour, menaça ruine vers le milieu du quatorzième siècle: et comme les malheurs publics accablaient alors la ville de Marseille déchue de sa grandeur et tourmentée par des nécessités financières, on se trouva dans l'impuissance de réparer l'édifice qui portait l'empreinte des outrages du temps. L'administration municipale, ne pouvant plus l'occuper, délibéra de s'établir dans une des salles de l'hôpital Saint-Esprit et elle alla s'y installer le 24 septembre 1348.

Par acte du 14 novembre 1445, Jacques de Favas, seigneur de Chateauneuf, vendit à la ville de Marseille, pour la somme de huit cents florins, une maison à la rue du Change (7). Il s'agissait d'en faire un hôtel-de-ville. Mais les travaux de construction ne marchèrent qu'avec lenteur. Bien des fois même ils restèrent suspendus, la commune manquant de fonds, à tel point que l'édifice ne fut terminé qu'en 1481, et le 25 mai de la même année, tous les services municipaux y furent établis (8).

Mais la justice continua d'être administrée dans l'hôpi-

(1) Divers cartulaires de notaires et diverses chartes, aux mêmes archives.

(2) Jugement du 30 août 1375, rendu par Gilles Rethe, docteur en droit, juge du palais de Marseille, aux mêmes archives, chartier.

(3) Jugement du 7 août 1399, rendu par Fulcon Adhon, l'un des deux juges communaux, aux mêmes archives, chartier.

(4) Jugement du 13 novembre 1363, rendu par Raymond Clément, juge du palais, aux mêmes archives, chartier.

(5) Jugement du 28 février 1373, rendu par Raimbaud Vesian, juge du palais, aux mêmes archives, chartier.

(6) Ruffi, *Histoire de Marseille*,, t. II. p, 303.

(7) Ainsi nommée parce que les changeurs avaient là leurs tables. Cette rue reçut plus tard le nom de la Loge.

(8) Au milieu du dix-septième siècle, cet hôtel-de-ville tombait en ruine, et ce fut alors que l'on construisit sur son emplacement l'hôtel-de-ville actuel.

Digitized by Google

tal Saint-Esprit et tous les tribunaux y siégèrent encore après l'installation de la municipalité dans le nouvel hôtel-de-ville.

Au mois de février 1535, François Ier donna à Crémieu son édit de réformation de la justice à Marseille. Une sénéchaussée y fut établie pour juger en seconde instance les appels émis contre les sentences du juge du palais, du juge de Saint-Louis et de celui de Saint-Lazare. Une chambre du parlement d'Aix, dite des *Grands Jours*, dut, chaque année, venir tenir une session de vingt jours à Marseille pour statuer en dernier ressort sur toutes les affaires introduites par voie d'appel contre les jugements de la sénéchaussée, conformément aux priviléges de Marseille qui furent mis sous yeux de Jean Feu, président du parlement de Rouen et commissaire royal pour cette réformation judiciaire (1).

Dès l'année 1536, les grands jours furent tenus à Marseille avec beaucoup d'exactitude et de régularité; mais le parlement négligea plus tard l'accomplissement de ce devoir. Jaloux du privilége de Marseille, il n'y envoya une de ses chambres qu'à des époques indéterminées, souvent même éloignées les unes des autres, et l'on s'en plaignit vivement.

La ville donnait aux magistrats des grands jours un tonneau de vin blanc et un tonneau de vin clairet (2). Il paraît que les membres du parlement envoyés à Marseille en 1543 étaient de grands buveurs, car huit jours après leur arrivée, ils avaient bu les deux tonneaux et le conseil municipal délibéra de leur en donner un troisième (3).

Les tribunaux de Marseille tenaient encore leurs audiences dans l'hôpital du Saint-Esprit et la cour souveraine de justice siégeait elle-même dans la chapelle des pénitents, établie à côté de cet hôpital et sous le même titre. La cha-

(1) Ordonnances du très-chrétien roi de France Francoys premier de ce nom, réduictes par tistres et articles et ordre, selon les matières ordonnées estre gardées et observées en ces pays de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, etc. — Lyon. 1540, fol. 103 verso, 104 recto et verso.

(2) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t, I, p. 331. — Article du 16 avril 1537 dans le bulletaire de 1526 à 1539. aux archives de la ville. — Registre 3 des eslections, délibérations du conseil et aultres actes de la ville de Marseille, commençant le 1er novembre 1549 et finissant le 23 novembre 1554, folio 168 recto, aux archives de la ville.

(3) Séances du 11 juin et 23 juillet 1548 dans le registre des délibérations du conseil municipal de Marseille, du 2 novembre 1546 au 28 octobre 1549, folio 126 recto, aux mêmes archives.

Digitized by Google

pelle des pénitents du Saint-Esprit était basse, obscure, tout-à-fait indigne de sa destination judiciaire. Le 6 juin 1544, Amiel Albertas, écuyer, premier consul de Marseille, exposa au conseil municipal que « Monsieur le président « de la cour souveraine du parlement de ce pays, ces « jours passés, luy a notifié que si la ville ne donne ordre « de avoir auxer (1) la salle ou la chapelle des Battutz (2) « de l'hospital du Saint-Esprit pour leur audience, attendu « que la salle où ils ont toujours teneu audience pour rai- « son qu'elle est si basse et la multitude dès qu'ils vien- « nent pour voir les audiences, tant playdiant que aultres, « rendent ladite salle si oscure qu'ils ne peuvent demeu- « rer, et pour ce les auroit requis y voloir rémédier et « auxer ladite salle. Aultrement que ladite court ne y re- « viendra plus. Sur quoi a requis ledit sieur consul y être « advisé et consulté. »

Le conseil déclare que « pour maintenant ladite ville n'a « point d'argent pour employer auxdites réparations et « auxement et que ladite ville a grandes charges et est « engagée : que fault payer les dettes que sont jà deues. » Le conseil charge en conséquence les consuls de recourir aux bons offices du président de la chambre souveraine et de tous autres personnages puissants pour obtenir du gouverneur de Provence l'autorisation d'employer les revenus de la gabelle du port à la restauration de la chapelle des pénitents du Saint-Esprit (3).

On abandonna ce projet, « l'hôpital du Saint-Esprit « estant situé en hault et estant mal aisé à messieurs de « la souveraine cour du parlement quand sont en la pré- « sente ville pour tenir les jours y ordonnés. » Ces magistrats demandèrent « à estre proveu de ung lieu com- « pétent ; » ils proposèrent de restaurer eux-mêmes la maison du roi et de l'approprier aux convenances de leur service, si la ville donnait l'argent nécessaire à cette dépense.

Le conseil municipal, dans sa séance du 4 août de la même année 1544, vota, à cette fin, l'emploi de six cents livres à prendre sur les produits de la gabelle du port (4).

(1) C'est *exhausser* que l'on veut dire.
(2) Battus ou disciplinés, parce qu'ils se donnaient la discipline.
(3) Libvre des eslections, délibérations et refformations du conseil et aultres actes de la ville de Marseille, commensant le 11 novembre 1542 et finissant le 28 octobre 1546, aux archives de la ville.
(4) La caisse des revenus du port était distincte et séparée de celle des finances ordinaires de la ville qu'on appelait deniers communs. Il y avait deux trésoriers, l'un pour le port, et l'autre pour la ville.

Digitized by Google

Il fut dit que la ville restituerait plus tard cette somme à la caisse spéciale de cette gabelle (1).

La maison du roi était un grand édifice qui avait sa façade principale sur le quai du port, et qui visait aussi sur la rue portant aujourd'hui le nom de la Prison. La ville de Marseille en fit don à René, le 17 avril 1473 (2), et quelques années après, Louis XI, roi de France, la donna à Jacques de Forbin (3). Mais la famille de Forbin perdit, je ne sais trop comment, la propriété de l'ancienne maison du roi. Fit-elle retour à la ville ou au domaine royal? Cette dernière opinion est la plus vraisemblable. Des personnages de haute distinction furent reçus dans ce palais. Une assemblée de gentilshommes et des représentants de quelques communautés de Provence s'y tint au mois de novembre 1526 pour délibérer sur diverses affaires du pays (4).

Quand les travaux d'appropriation de la maison du roi furent finis, la cour souveraine alla s'y installer;. mais la sénéchaussée et les trois juridictions inférieures continuèrent de tenir leurs audiences dans l'hôpital du Saint-Esprit.

Cependant, dès les premiers jours de 1545, le lieutenant du sénéchal condamna la ville de Marseille à construire à ses frais un palais de justice (5). La ville résista tant qu'elle put, en se fondant sur le triste état de ses finances, et le 7 juillet 1547, le conseil municipal, sur la proposition du premier consul Nicolas d'Arène, délibéra de vendre pour dix ans les droits des deux greffes de Saint-Louis et de Saint-Lazare qui étaient des propriétés communales, le prix de cette vente devant être employé aux frais de construction du palais (6). Les enchères publiques furent ouvertes le 3 novembre, mais personne n'y fit des offres (7).

Ce projet d'édification traîna fort en longueur, et la ville

(1) Libvre des eslections, délibérations; etc., de 1542 à 1546. Séance du 4 août 1534.

(2) Registre contenant des délibérations municipales de 1469 à 1485, fol. CIII recto, aux archives de la ville.

(3) Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 360

(4) Mémoires pris en divers lieux pour les affaires du pays de Provence, manuscrit grand in-4°, en ma possession, fol. 4 recto.

(5) Séance du 24 février 1545 dans le Libvre des eslections. etc., de 1542 à 1546.

(6) Registre des délibérations du conseil municipal de Marseille, de 1546 à 1549, fol. 56 verso.

(7) Même registre, fol. 92 recto et verso.

Digitized by Google

ne put consacrer à son exécution que de faibles ressources. Il fallut tous les soins et toute l'activité d'un magistrat des plus recommandables, Balthasar Catin, lieutenant en la sénéchaussée de Marseille, pour que la construction du palais fût assez avancée en 1565 (1). La municipalité alloua, le 11 février 1571, au marchand Jean Philip la somme de quatre-vingt-deux florins, montant d'un compte de fournitures qu'il avait faites « pour la fabrique du pal-« laix dudit Marseille pour le parquet où messieurs du « parlement tiennent l'audience (2). »

Ce texte prouve que la chambre souveraine siégeait alors dans le palais-de-justice qui sans doute était tout-à-fait terminé. Probablement à la même époque, les tribunaux abandonnèrent l'hôpital du Saint-Esprit pour venir prendre dans le palais la place destinée à chacun d'eux.

Mais quelque temps après, les troubles religieux et les divisions du parlement de Provence portèrent atteinte au privilége de Marseille et les plaideurs de cette ville se virent dans la nécessité d'aller à Aix pour les affaires jugées en dernier ressort. L'esprit parlementaire avait toujours été opposé aux intérêts de Marseille et, dans cette circonstance, il s'appuyait sur l'opinion jalouse des autres villes du pays. En 1560, les Etats de Provence délibérèrent de supplier le roi d'abolir à Marseille les audiences des grands jours, ou tout au moins de ne les autoriser que pendant les vacances du parlement, pour que le cours des arrêts ne fût pas interrompu à Aix et que les intérêts généraux de la Provence ne se trouvassent pas sacrifiés à ceux d'une seule ville (3).

Marseille, sous la domination de la Ligue, fit des efforts pour obtenir une cour de justice souveraine et permanente. C'était demander beaucoup plus que l'ancienne tenue des grands jours qui consistaient seulement en vingt jours utiles d'audience. L'avocat Jean-Jacques Cordier, député de Marseille aux Etats-Généraux du royaume en 1593, fut chargé de solliciter auprès du duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat royal et couronne de France, la création de cette cour souveraine.

Rien ne se faisait alors qu'à prix d'argent et la vénalité

(1) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. 2, p. 302.

(2) Registre 9 des délibérations du conseil municipal de Marseille, de 1570 à 1574, fol. 158 recto et 193 recto, aux archives de la ville.

(3) Mémoires pris en divers lieux sur les affaires du pays de Provence, manuscrit déjà cité.

Digitized by Google

exerçait dans toutes les régions du pouvoir une influence corruptrice. Cordier réussit dans son mandat, après y avoir dépensé six mille quatre cents écus que la ville lui remboursa (1). Par arrêt du conseil d'état, à la date du 1er décembre 1592 (2), Pierre de Masparaulte, maître des requêtes, fut nommé président de la cour souveraine de Marseille, laquelle ne fut installée que le 24 janvier 1594, dans l'ancienne maison du roi où elle ne cessa de siéger, le palais-de-justice demeurant toujours affecté au service de la sénéchaussée et des autres tribunaux.

La présidence de Masparaulte coûta fort cher à la ville de Marseille. Il fallut lui payer les frais de voyage et lui donner « deux vannes, une jaune et l'aultre verte, ung « garniment de lit de damas et des rideaux incarnats (3). » La ville lui fournit d'autres meubles et des livres (4). Le tailleur Jean Gal l'habilla de pied en cap, et sa fourniture d'étoffes, galons, objets divers et *façons d'accoustremeut*, dépassa quatre cents écus (5). Honorat Cotton, *mestre pasticier*, fut chargé, à beaux deniers comptants, de son service de table (6). De Masparaulte reçut, de plus, de la caisse municipale trois mille cinq cents écus pour ses honoraires d'une année (7).

La cour de justice eut bientôt à juger une affaire qui causa de vives émotions au palais. Le procureur Fouquet Marin, roi de la Bazoche de Marseille, ne voulut pas, à l'expiration de sa charge, acheter un costume neuf pour la procession ni faire les frais du banquet annuel. Les deux syndics du corps des procureurs, pour le contraindre à se soumettre à la coutume, se pourvurent devant la cour souveraine et l'affaire fut plaidée le 17 mai 1594. Une foule animée se pressait dans la salle d'audience qu'on venait de décorer d'une belle tapisserie achetée par la ville au prix de cent vingt écus (8). Après des débats contradic-

(1) Article du 2 avril 1593 dans le bulletaire du 1er novembre 1581 au 31 octobre 1597, aux archives de la ville.

(2) Cordier était parti de Marseille dans les derniers mois de 1592 et les Etats-Généraux se tinrent au commencement de l'année suivante.

(3) Article du 1er février 1394 dans le bulletaire du 1er novembre 1581 au 31 octobre 1597, aux archives de la ville.

(4) Divers articles dans le même bulletaire.

(5) Article du 5 mars 1594 dans le même bulletaire.

(6) Article du même jour, ibid.

(7) Articles du 5 août 1594 et du 15 février 1595 du même bulletaire.

(8) Article du 4 avril 1594, dans le même bulletaire.

Digitized by Google

toires, le président de Masparaulte prononça l'arrêt suivant : « La cour faisant droict sur la requeste présentée « par les sindics des procureurs, ordonne que Marin, roi « de Bazoche, s'habillera d'habits deçants et propres à la « dite charge, et fera le banquet honeste, selon le rang et « grade d'icelle, et tout ainsi que ont faict ses devansiers, « à peine de cent escus au profict de la Bazoche (1). »

Etienne Bernard, avocat au parlement de Dijon, qui avait été l'un des membres les plus distingués des Etats-Généraux de Blois en 1588 et qui avait aussi joué un rôle considérable aux Etats de la Ligue en 1593 (2), remplaça bientôt à Marseille le président Pierre de Masparaulte. Bernard occupa cet emploi jusques à la fin de 1596. La ville lui donna quinze cents écus pour ses frais de voyage et de séjour, plus dix écus pour quelques meubles à son usage (3).

Les députés de Marseille, envoyés auprès d'Henri IV, en 1596, après la réduction de cette ville, le supplièrent de leur donner, pour président de la cour souveraine, Guillaume du Vair, conseiller au parlement de Paris et l'un des plus illustres magistrats de son temps. Le roi répondit que ce choix lui était fort agréable, et l'on prétend qu'il fit ce mauvais jeu de mots : *Comme en Provence on a la tête verte, il faut y envoyer un du Vair* (4).

Le 16 décembre 1596, le parlement d'Aix enregistra les lettres-patentes d'Henri IV qui confirmaient l'établissement à Marseille d'une chambre de justice souveraine (5), sous la présidence de du Vair. Les conseillers, tous choisis dans le sein du parlement, étaient Antoine Suffren, Louis Bernard, Claude Arnaud, Paul Chailan, Pierre Puget, Pierre Dedons, Marc-Antoine de Scalis, Jean-Pierre Olivier, Antoine Seguiran, Alexandre Guérin (6). Au commencement

(1) Registre des créations et audiences des roys de Bazoche de la présente ville et cité de Marseille, commencé en l'an 1588, in-4° manuscrit, fol. 24 verso, aux archives de la chambre des avoués de Marseille.

(2) Scipion Dupleix, *Histoire de Henri-le-Grand*, p. 103 et *passim*. — Henri Martin, *Histoire de France*, 1844, t. I, p. 125, 156, 158 et 382. —De Sismondi. *Histoire des Français*, t. XX, p. 403, 404, 427, et t. XXI, p. 178 et 190.

(3) Article du 2 octobre 1596 dans le bulletaire de 1581 à 1597.

(4) Ruffi, *Histoire de Marseille*. t. I, p. 435 et 436.

(5) Précis des délibérations prises par la cour du parlement de Provence depuis 1562 jusqu'en 1645, manuscrit in-4° en ma possession, p. 169 et 170.

(6) Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 852.

Digitized by Google

de 1597, cette chambre de justice tint, dans la maison du roi, son audience solennelle d'installation, et Guillaume du Vair l'ouvrit par un discours dont un passage traite fort sévèrement les procureurs de Marseille. « Vostre Or-« dre, leur dit-il, s'est par le passé rempli de licence et « rendu des principaux instruments des misères publi-« ques. Regaignez par la modestie et la pudeur ce qu'il a « perdu d'honneur et de réputation, afin que ceste compa-« gnie ait occasion d'employer son autorité à vous favori-« ser plustost qu'à vous réprimer (1). »

Cette chambre fut réunie, en 1599, au parlement de Provence (2) qui délégua, avec plus ou moins de régularité, quelques-uns de ses membres pour tenir annuellement les grands jours à Marseille. Cette ville vit, en 1624, leur dernière session (3), non plus dans la maison du roi, mais dans le palais-de-justice où la compagnie souveraine siégeait depnis quelques années, quand les audiences des grands jours l'appelaient.

Les Marseillais virent ainsi s'évanouir l'un des priviléges auxquels ils tenaient le plus, celui de *non extrahendo* dont il ne resta plus aucune trace. Ils furent obligés d'aller à Aix pour l'appel en dernier ressort des causes judiciaires. C'était le droit commun du pays de Provence, mais les habitants de Marseille ne s'y soumirent pas sans réclamation et sans murmure. Ils eurent beau invoquer les titres les plus respectables, rien n'y fit ; car un travail de centralisation et d'unité emportait peu à peu les libertés locales, dans sa marche lente mais assurée. Richelieu allait commencer son règne, et c'est tout dire.

Louis de Vento, premier consul de Marseille, et Jean de Meaux, assesseur, députés à la cour de France, rendirent compte de leur mission au conseil municipal, le 14 septembre 1625. Le roi lui avait déclaré que les grands jours ne seraient tenus à Marseille que lorsqu'ils l'ordonnerait expressément et par lettres-patentes (4). C'était un

(1) *Les Œuvres politiques, morales et meslées du sieur du Vair, etc.*, à Cologny. 1617, p. 248.

(2) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t, I, 444, — Voyez aussi le Discours de du Vair sur la clôture de la Chambre de Marseille, p. 262.

(3) Article du 22 juin 1624 dans le registre des mandats pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de la communauté de Marseille, aux archives de la ville.

(4) Registre 33 des délibérations du Conseil municipal de Marseille, de 1623 à 1625, fol. 174 verso, aux archives de la ville.

Digitized by Google

ajournement indéfini, ou pour mieux dire, un refus honnête.

Il paraît que le domaine royal concourut aux frais de construction du palais de Marseille ; du moins, il est certain qu'une réparation considérable y fut faite des deniers du roi en 1618 (1). Ce palais, *palatium curiæ*, avait sans doute des proportions convenables d'art et d'architecture, car un voyageur étranger le considérait, en 1659, comme l'un des édifices les plus importants et les plus curieux de Marseille (2).

Quoiqu'il en fût, le palais-de-justice ne pouvait plus suffire, dans le siècle suivant, aux divers services publics auxquels il était destiné. Le tribunal du juge du Palais, du juge de Saint-Louis et de celui de Saint-Lazare n'existaient plus, il est vrai (3): mais la sénéchaussée, l'amirauté, le juge des ports pour les fermes du roi, le juge de la seigneurie de Saint-Marcel (4), ne pouvaient plus se mouvoir librement dans un espace trop étroit où se trouvaient aussi les greffes de toutes les juridictions et le bureau du contrôle et de la vente du papier timbré. D'ailleurs, les injures du temps avaient dégradé l'édifice, et il fallait penser à en construire un autre.

Mais qui devait en supporter les frais ? Etait-ce la commune ou le domaine du roi ? Dès l'année 1738, cette importante question souleva des débats entre la municipalité de Marseille et les agents du pouvoir central. Les divers services publics n'avaient pas alors des attributions bien réglées ni des limites bien fixes, et l'arbitraire dominait partout. Les échevins de Marseille repoussaient « une in-

(1) Lettre écrite par les échevins de Marseille au comte du Muy, le 31 août 1762, dans le registre des copies de leurs lettres, du 6 septembre 1471 au 14 juillet 1747, aux archives de la ville.

(2) Jodoci Sinceri itinerarium Galliæ, Amstelodami, 1649. p. 143.

(3) La judicature des appellations fut réunie à la sénéchaussée de Marseille lors de son établissement, en 1535.
Les deux tribunaux de Saint-Louis et de Saint-Lazare, supprimés en 1567, rétablis en 1581, encore supprimés en 1660 et reconstitués, l'année suivante, cessèrent d'exister au mois d'août 1701, à l'institution de la nouvelle sénéchaussée à laquelle ils furent incorporés.
Quant à la charge de juge du palais, elle subit de plus grands changements. Supprimée et rétablie comme les deux autres tribunaux inférieurs, d'abord annuelle, puis triennale, ensuite perpétuelle et héréditaire dans la famille de Foresta. elle fut définitivement supprimée en 1701.

(4) La seigneurie de Saint-Marcel appartenait à la ville de Marseille qui n'en retirait aucuns droits utiles et qui en était à peu près pour ses frais

Digitized by Google

« novation aussi accablante qu'inouïe et unique depuis la « fondation de la monarchie. » C'est ce qu'ils écrivirent, le 15 août 1742, au cardinal de Fleury (1). Ces magistrats défendirent avec énergie les intérêts de leurs concitoyens (2) : mais la raison du plus fort, qui n'est pas toujours la meilleure, quoiqu'en ait dit le fabuliste, finit par l'emporter, et, par arrêt du conseil du 18 décembre de la même année, le roi mit à la charge de la ville de Marseille tous les frais de construction du nouveau palais-de-justice. La ville, à l'avenir, devait de plus pourvoir à toutes les dépenses de réparation et d'entretien.

L'intendant de Provence, chargé de l'exécution de l'arrêt, fit dresser les plans et devis par les deux frères Gerard, architectes.

Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 26 septembre 1743, s'occupa, sur la proposition de l'échevin Crozet, des questions relatives aux voies et moyens. Il délibéra d'établir pendant six mois, à compter du 1er octobre suivant, une surtaxe de trente sous sur chaque charge de farine consommée dans la ville (3).

On n'avait pas été d'accord sur le choix de l'emplacement du nouveau palais. Les officiers de la sénéchaussée avaient proposé de le construire sur un terrain appartenant à la commune et situé près de la rue Canebière. Les échevins trouvaient plusieurs inconvénients à ce projet. L'emplacement choisi par la sénéchaussée servait pour le marché aux herbes, aux fruits, au gibier, à la paille et au foin. Il était compris dans les dépendances de cette place Royale qui avait tant occupé les administrations précédentes et à la création de laquelle on n'avait pas encoré renoncé. D'ailleurs pourquoi changer la situation du palais-de-justice? Pourquoi troubler les habitudes générales? Pourquoi porter dommage à l'un des principaux quartiers

(1) Registre des copies des lettres des échevins de Marseille du 6 septembre 1741 au 18 juillet 1747, aux archives de la ville.

(2) Voyez dans le même registre les lettres écrites par les échevins le 15 août 1742, au maréchal duc de Brancas et au contrôleur-général des finances; la lettre écrite le 31 août au comte du Muy; le 8 septembre au maréchal de Brancas; le 27 mars 1743, à de Trudaine, conseiller d'Etat.

(3) Registre 144 des délibérations municipales, année 1743, fol. 48 recto et suiv., aux archives de la ville.

Digitized by Google

de la vieille ville qui n'était déjà que trop abandonnée par un grand nombre d'habitants (1)?

Toutes ces raisons l'emportèrent, et il fut définitivement résolu de construire le nouveau palais-de-justice sur l'emplacement de l'ancien, en l'agrandissant toutefois par l'adjonction d'une maison contiguë. C'était celle d'un bourgeois nommé Ferrary auquel la ville paya vingt mille livres pour le prix de cette vente (2).

On procéda, en 1744, à plusieurs enchères pour les matériaux provenant de la démolition de l'ancien palais (3), et la maison Ferrary fut démolie l'année suivante (4).

Dès 1743, tous les tribunaux furent installés dans la maison du marquis de Jarente-la-Bruyère, que la ville avait prise en location et qu'elle avait appropriée aux exigences du service judiciaire. Cette maison était située à la rue des Olives (5).

Les travaux de reconstruction furent adjugés, en 1745, aux entrepreneurs Roux et Benoît qui mirent aussitôt la main à l'œuvre, sous la direction des frères Gérard, auteurs du plan, auxquels la ville donna un traitement annuel de mille francs, à raison de cinq cents francs pour chacun, suivant l'ordonnance de l'intendant de Provence (6).

Les tribunaux purent s'installer dans le nouveau palais de justice vers la fin de 1747, et la ville paya au marquis de Jarente la somme de 429 livres à titre d'indemnité pour quelques dégradations et dommages faits à sa maison (7).

Les dépenses de toute nature relatives à la reconstruction du palais de justice s'élevèrent à 194,212 livres 18 sous

(1) Lettres écrites par les échevins de Marseille au contrôleur-général le 28 avril, le 10 mai, le 16 juin et le 18 juillet 1738, et lettre écrite le même jour par les mêmes à de la Tour, intendant de Provence, dans le registre des copies des lettres des échevins, du 1er janvier 1736 au 1er septembre 1741, aux archives de la ville.

(2) Registre 145 des délibérations municipales, 1744, fol. 78 verso, 79 recto et verso, 80 recto et verso, 85 recto, 86 verso, aux mêmes archives.

(3) Même registre 145, fol. 9 et suiv.

(4) Registre 146 des délibérations municipales, fol. 9 verso et 10 recto, 18 recto et verso, aux mêmes archives.

(5) C'est la belle maison qui est maintenant en façade sur la place de l'Hôtel-de-Ville ou Villeneuve. La chambre de commerce l'occupait en dernier lieu avant de s'établir dans le palais du commerce.

(6) Article du 2 juillet 1746 dans le bulletaire de 1743 à 1746, aux archives de la ville.

(7) Article du 15 novembre 1747 dans le bulletaire de 1747 à 1750, aux mêmes archives.

Digitized by Google

6 deniers, réparties entre tous les exercices de 1743 à 1750 inclusivement (1).

Mais comme la ville avait retiré 845 livres 5 sous 6 deniers des démolitions de l'ancien édifice, la dépense fut en réalité de 193,367 livres 13 sous.

La première surtaxe des farines ne suffisant pas, le conseil municipal vota, à la fin de de 1748, une surtaxe nouvelle de trente sous, du mois d'avril au 31 décembre de l'année suivante (2). D'un autre côté, la ville trouva quelque compensation à ses sacrifices dans la location des magasins du palais, laquelle mise aux enchères, à diverses époques, lui rapporta de mille à douze cents livres par an (3).

Le nouveau palais ne satisfit que médiocrement les amis de la belle architecture et des arts. Ses divisions mesquines, exiguës, sans aucune des proportions appropriées aux exigences du goût moderne et aux nécessités d'un grand service public, n'eurent rien qui donnât de l'éclat à l'administration de la justice à peine pourvue du nécessaire. Quant aux prisons, elles ne valurent guère mieux que les anciennes.

Les mœurs s'adoucissaient tous les jours. L'esprit philantropique échauffait les âmes sensibles et dictait d'éloquents écrits. Cependant le sort des prisonniers était encore ce qu'il avait été au moyen-âge. On oubliait que tous les détenus ne sont pas des criminels, que les criminels eux-mêmes ne sont pas hors la loi d'humanité, et le génie de la bienfaisance restait indifférent et froid à la vue de leurs maux affreux. Quand tout marchait dans les voies du progrès, illuminant de ses splendeurs divines tous les champs de l'intelligence, les bons esprits déploraient l'immobilité des lois criminelles toujours couvertes de la rouille des temps barbares.

Le plus grand négociant-armateur de Marseille au quatorzième siècle, Julien de Casaulx, sut élever son âme à la hauteur de sa fortune. Il fut le premier qui conçut la généreuse pensée d'adoucir le sort des pauvres prisonniers,

(1) Comptes trésoraires, aux mêmes archives.

(2) Registre des copies des lettres des échevins de Marseille, de 1747 à 1750.

(3) Registre 151 des délibérations municipales, fol. 23 recto et verso, — registre 165, fol. 50 verso; — registre 177, fol. 139 verso et suiv; — registre 189, fol. 87 verso, 88 recto et verso.

Digitized by Google

et il y pourvut par son testament du 31 janvier 1394 (1). Cette libéralité en amena plus tard quelques autres. Ce ne fut pourtant là qu'un soulagement assez faible pour des hommes jetés dans des cachots humides et ténébreux, couchés sur une paille fétide, livrés enfin à toutes les horreurs de la misère et de l'abandon. Les geôliers, hommes durs et avides, n'ouvraient jamais leurs cœurs à la pitié. Les juifs, exclus des emplois publics, avaient été admis en Provence, vers l'année 1472, à l'exercice de la charge de concierge des prisons (2).

On pensa très-peu à l'amélioration du logement des détenus dans le projet de reconstruction du palais de justice de Marseille, et les idées de parcimonie furent les seules qui prévalurent dans une dépense que la ville ne considérait pas comme communale, et qu'elle fut pourtant obligée de subir. La conciergerie du palais comptait, en temps ordinaire, une centaine de prisonniers, et ne pouvait convenablement en contenir plus de cinquante. L'air ne circulait qu'avec peine dans une cour étroite. Les détenus pour dettes, confinés dans des chambres obscures où leurs lits tenaient à peine, avaient devant leurs yeux le spectacle humiliant des criminels avec lesquels ils étaient presque confondus. En 1766 et 1769, la ville améliora quelque peu l'édifice (3), mais elle ne remédia au mal que d'une manière incomplète.

Le 25 avril 1788, le marquis de Gaillard, maire de Marseille, proposa au conseil municipal d'acquérir deux maisons à la Grand'rue et deux autres à la rue de la Taulisse pour l'agrandissement des prisons. La valeur totale des achats était portée à 101,157 livres. Le conseil ajourna sa délibération jusqu'à la production du plan et du devis (4). Le premier août suivant, il reprit la discussion de ce projet et nomma une commission composée de MM. de Beaumont, Cresp, Merle et Constantin, pour lui en faire un rapport (5). Enfin, le 11 novembre il délibéra d'acquérir tractativement les deux maisons de la Grand'rue, qui apparte-

(1) Extrait du testament de Julien de Casaulx, et diverses pièces concernant sa succession, aux archives de l'Hôtel-Dieu de Marseille.
(2) Manuscrit intitulé : *Mémoires pris en divers lieux pour les affaires du pays de Provence*, grand in-4° en ma possession, fol. 59 recto.
(3) Registre 167 des délibérations municipales. fol. 190 recto et verso, et 193 verso; — registre 170, fol. 17 verso, 30 verso et 46 verso, aux archives de la ville.
(4) Registre 189 des délibérations municipales, fol. 94 et suiv.
(5) Même registre 189, fol. 165 et suiv.

Digitized by Google

naient aux sieurs Beaussier et Garrus (1). L'affaire, cependant, en resta là. Le projet d'agrandir les prisons de Marseille fut repris, le 5 novembre 1790, par le conseil général de la commune, qui le considéra comme des plus urgents et en autorisa la dépense, évaluée à 30,315 livres (2). Ce projet n'en fut pas moins abandonné le 11 mai 1792 (3). La révolution l'emporta dans son cours rapide comme tant d'autres choses qui ne résistèrent pas à sa violence.

Et maintenant que de souvenirs historiques ne pourrais-je pas évoquer? Les annales de la justice déroulent le tableau mouvant des vieilles habitudes et des anciennes mœurs. Elles retracent ces changements de législation qui révèlent toujours les besoins sociaux, ces luttes animées où la nature humaine se montre avec tous ses contrastes, quelquefois belle de vertus et de gloire, plus souvent laide à faire peur. La vie domestique elle-même vient s'y dépouiller de son voile. Petitesses, fragilités, ridicules, dévorantes passions du cœur, tristes erreurs de l'intelligence, tout se trouve dans les drames judiciaires.

Mais je n'ai pas à franchir les limites de cet immense champ d'observation et d'étude. Pour le moment, je n'écris pas l'histoire de la magistrature et du barreau de Marseille; qu'on me permette seulement de donner quelques lignes au souvenir de ce barreau, au temps mémorable qui touche à la révolution de 1789.

La profession d'avocat était alors une charge noble, mais réservée à la bourgeoisie qui y cherchait la distinction par le talent, par les services publics et par la dignité traditionnelle. Le barreau conservait encore les habitudes laborieuses des docteurs du seizième siècle, moins le pédantisme et le mauvais goût.

La science du droit est assez facile en nos jours d'uniformité symétrique. Mais, pour nos pères, elle eut à s'exercer dans un vaste domaine que sillonnaient des routes escarpées. La législation provençale dérogeant souvent au droit romain, les statuts du pays, les divers règlements municipaux, la jurisprudence canonique, la discipline de

(1) Même registre 189, fol. 206 verso et 209 recto.

(2) Registre 1 des délibérations du Conseil général de la commune de Marseille, du 20 juillet 1790 au 11 mai 1792, p. 119 et 120, aux archives de la ville. — Voyez aussi la séance du 4 décembre suivant. même registre, p. 132 et 133.

(3) Même registre 1, p. 368 et suiv.

Digitized by Google

l'Eglise, les priviléges nobiliaires, l'organisation légale des corps d'arts et métiers, les prérogatives de préséance, une foule d'intérêts sociaux toujours en lutte parce qu'ils étaient mal définis et mal réglés, imposaient des labeurs incessants à l'avocat qui voulait se tenir à la hauteur de son rôle. Les mœurs et les exigences philosophiques de l'époque augmentaient l'importance et les difficultés de cette tâche.

Ce fut un temps de gloire pour le barreau d'Aix qui citera toujours avec un juste orgueil les noms de Pascalis, Gassier, Pazéry, Alphéran, Julien, Pascal, Dubreuil, Barlet, Portalis, Siméon, grands avocats, grands citoyens, dont les titres sont impérissables dans les annales du patriotisme provençal.

Le barreau de Marseille fut l'émule de celui d'Aix, et Ricard y obtint des succès peu communs. Une voix mâle et sonore, un style exact et sans affectation lui acquirent la réputation d'un orateur distingué.

Rigordy commença sa carrière comme d'autres sont souvent heureux de la terminer. En 1775, à l'âge de vingt ans, il fut nommé second syndic de son ordre (1), et le conseil municipal l'appela dans son sein quatre ans après. Jamais ces témoignages d'honneur et de confiance ne s'étaient réunis sur une tête si jeune ; c'est que cette tête avait déjà toute la force et toute la richesse de l'âge mûr ; c'est que le jeune avocat marseillais montrait ce tact exquis, cette mémoire étonnante, ce jugement droit et sûr, cette conception nette et prompte, ce ton persuasif et cette aménité dont il offrit plus tard le plus parfait modèle (2).

Au nombre des condisciples de Rigordy à l'école de droit d'Aix se trouvait son compatriote Pastoret, fils d'un avocat fort estimé de Marseille. Le jeune Pastoret, ayant à choisir entre les affaires et la science, eut bientôt fait son choix. La science seule l'entraîna, et seule elle régla toutes les habitudes de sa vie illustrée par d'importants ouvrages d'érudition et de haute critique. Pastoret, honoré par les

(1) L'ordre des avocats de Paris avait à sa tête un bâtonnier. Les barreaux de province se donnaient pour chefs des syndics ; mais, à la reconstitution de l'ordre des avocats en France, au commencement du XIX^e^ siècle, tous les barreaux élurent chacun un bâtonnier.

(2) Rigordy alla résider, en 1786, à la Martinique où il exerça avec succès sa profession d'avocat. Revenu en France au commencement de notre siècle, il fut nommé président du tribunal civil de Marseille en 1812, et il mourut dans l'exercice de ses fonctions, le 27 mai 1827, à l'âge de 72 ans.

Digitized by Google

suffrages des assemblées législatives, qui apprécièrent ses vastes connaissances, et par ceux des académies qui lui confièrent les travaux les plus difficiles et les plus utiles, est une des gloires de Marseille, et le monde savant ne peut perdre son souvenir.

Emérigon eut aussi la passion de la science juridique; mais il la fit descendre de ses hauteurs pour l'appliquer à la pratique des affaires. Ses débuts d'orateur ne furent pas sans succès; toutefois, il préféra les travaux paisibles du cabinet aux agitations de la plaidoirie. Il avait une lecture immense, et il prenait des notes sur tout ce qui le frappait.

Ce fut surtout à l'étude du droit commercial et maritime qu'Emérigon se livra avec une prodigieuse ardeur. Il trouva une source de remarques profondes dans l'analyse et la comparaison des divers ouvrages sur les lois nautiques dont la filiation remonte aux lois d'Amalfi, lesquelles acquirent, dans la Méditerranée, le crédit que celles des Rhodiens y avaient eu anciennement, et qu'on accorda plus tard sur l'Océan aux lois d'Oléron (1). Reconnaissant tout ce que la traduction du *Consulat de la Mer*, par Mayssoni, avocat marseillais du XVI^e^ siècle, avait de défectueux, Emérigon commença une nouvelle traduction enrichie de notes. Mais les affaires dont il était surchargé ne lui permirent pas d'achever cet ouvrage. Pendant que Valin, procureur du roi au siège de l'amirauté de La Rochelle, travaillait au commentaire de l'ordonnance de la marine, Emérigon lui offrit, avec un désintéressement peut-être sans exemple dans les annales de la science, tout ce qu'il avait recueilli de décisions et d'autorités convenables à ce sujet (2).

Il y avait, en matière d'assurances maritimes, des usages abusifs et une jurisprudence ruineuse qui excitaient des plaintes générales. Le gouvernement mit ces questions à l'étude et l'illustre avocat du barreau de Marseille, présida la commission qui s'en occupa. Emérigon, après avoir réuni des matériaux considérables, composa son ouvrage sur les assurances et les contrats à la grosse.

(1) Voyez, entre autres ouvrages, la *Dissertation de Pastoret sur l'influence des lois rhodiennes, etc.* Paris, 1784. — *Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge* par de Sismondi, 1826, t. I, p. 242 et 243.

(1) *Commentaire de l'ordonnance de la Marine, de* 1681, par Valin. Préface, p. 9.

Digitized by Google

C'est un beau monument élevé à sa gloire. Aussi bien, que la matière était riche sous son habile main ! Valin avait ouvert avec succès une carrière difficile. Il avait rendu au public le service que Flavius rendit au peuple romain en divulguant les fastes et les formules; mais Valin ne put donner à la partie concernant les contrats maritimes toute l'étendue dont elle était susceptible, et ce que Valin n'avait pas à faire, Emérigon le fit avec un rare bonheur.

L'érudition seule ne suffit pas pour donner à un ouvrage sérieux le mouvement et la vie qui assurent une renommée durable. Il faut que les matériaux de la science soient mis en ordre par un discernement soutenu et par une saine critique ; qu'ils s'animent d'un esprit d'harmonie et se colorent des lumières de la raison. Il y a certes de l'érudition dans l'ouvrage d'Emerigon : mais que l'emploi en est bien réglé ! Combien peu elle est fatigante ! quel à-propos dans les citations ! quelle fidélité dans les textes !

Maximes anciennes et modernes, monuments de la jurisprudence, droit provençal, droit français, législation romaine, usages et coutumes, doctrines des auteurs nationaux et des jurisconsultes étrangers, tout se lie et s'enchaîne dans l'ouvrage d'Emerigon. Le droit public qui a tant de points de contact avec le droit maritime, y trouve la solution de plusieurs questions pleines d'intérêt.

Emérigon ne jouit pas longtemps de sa gloire. Son ouvrage fut publié en 1783, et le 2 avril 1784, l'auteur mourut à Marseille, âgé de 67 ans, conservant jusqu'au dernier soupir la sérénité de l'âme. Admirable de désintéressement, il ne laissa qu'une fortune des plus médiocres, lui qui avait si prodigieusement travaillé, lui qui s'était vu honoré de la confiance de tout le commerce de Marseille et dont la réputation s'étendait au loin, lui enfin qui avait vécu avec la simplicité d'un sage.

J'ai dit qu'Emérigon ne plaidait pas. Parmi les avocats plaidants, trois marquèrent en première ligne : Lavabre, Villecrose et Lejourdan.

Lavabre possédait à un degré très-remarquable les belles qualités d'un improvisateur éloquent, parole prompte et facile, mouvements bieu réglés, formes colorées et dramatiques. Il était fort laid, mais sous le charme de son élocution spirituelle autant que chaleureuse, on finissait par le trouver beau, car alors ses yeux s'illuminaient, tous ses traits reflétaient les mouvements de son âme, et il allait se livrant à sa confiance en lui-même, à l'abon-

Digitized by Google

dance de ses idées, à la fidélité de sa mémoire, à la puissance de ses moyens oratoires qui saisissaient d'autant plus qu'ils étaient moins calculés. Incomparable athlète dans les luttes judiciaires, Lavabre était dans le monde un conteur plein d'agrément et de fécondité. Au demeurant, dissipateur, vivant au jour le jour, il faisait passer les plaisirs avant les affaires.

Villecrose, habile dans les discussions du barreau, écrivait, au contraire, tous ses plaidoyers; mais il les écrivait fort bien et les lisait peut-être encore mieux. Rebelle à toute espèce d'improvisation, il perdait l'avantage de ces réplique instantanées qui sont souvent si décisives.

Lejourdan aussi ne prononçait le plus souvent que des plaidoiries écrites. Il y trouvait tout le sentiment de sa force, bien que le talent d'improvisation ne lui fît pas défaut et qu'il sût en user selon les circonstances Ses connaissances littéraires, son instruction variée et l'usage qu'il savait faire d'une bibliothèque importante lui donnaient, pour tout ce qui touche aux ornements de l'esprit, une grande supériorité sur ses confrères qui bornaient leur temps et leurs soins à l'étude des affaires litigieuses. Mais cette supériorité même, tout en lui procurant des satisfactions d'amour-propre, lui enlevait les avantages matériels que donne la profession d'avocat, quand on s'y consacre exclusivement. Aussi Lejourdan, qui d'ailleurs eut toujours de la répugnance pour les travaux de longue haleine, n'obtint pas les faveurs de la fortune. Après avoir occupé d'importantes fonctions publiques avec un rare désintéressement, il mourut pauvre et oublié.

Les temps allaient s'accomplir, et de grands changements opérés dans les mœurs appelaient d'autres changements dans l'ordre politique et dans la société tout entière. Cependant, la magistrature, professant le culte de la coutume, des traditions et des formes, s'attachait au passé et croyait y trouver sa force. Les ardeurs politiques s'accordent mal avec le respect des pouvoirs établis, avec les habitudes graves, mais paisibles et routinières du magistrat voué à des études qui enlèvent à l'esprit toute hardiesse. D'ailleurs, sous l'empire de la vénalité des charges, on regardait l'administration de la justice comme un patrimoine héréditaire, et il n'y a rien là qui ressemble à un désir d'aventure et d'innovation.

Il n'en fut pas ainsi des avocats. L'éloquence politique venait de naître en France, et elle leur offrait ses séduc-

Digitized by Google

tions enivrantes. Les membres du barreau comprirent que la domination allait appartenir aux maîtres de la parole. Nourris depuis longtemps de principes d'indépendance, ils caressaient tous les rêves de bonheur public et s'élançaient impatients vers un avenir inconnu qu'embellissaient les prestiges du patriotisme. Infortunés ! Cet avenir n'arriva que trop tôt pour eux. L'avocat marseillais Bremond-Julien, l'un des amis les plus enthousiastes des idées nouvelles, fut pendu au milieu du Cours, le 8 septenbre 1792. Que dirai-je de Barbaroux? Qui ne connaît ta fin si malheureuse, jeune héros de la Gironde? En 1794, Lavabre, poursuivi par les satellites de la Terreur, se transforma soudain. L'épicurien s'arma de stoïcisme. Voulant prouver qu'une âme courageuse est toujours maîtresse d'elle-même et brave le fer des tyrans, il trouva dans les flots le repos de la mort. Gignoux et Francoul, deux de ses collègues les plus estimés, périrent sur l'échafaud teint du sang de tant de martyrs. D'autres avocats marseillais traînèrent leur existence dans les douleurs de l'exil, et le barreau fut anéanti.

Le palais de justice devint alors un séjour d'ignominie et d'horreur. Le tribunal de Maillet prononça ses arrêts de mort contre les meilleurs citoyens. Une commission plus barbare, la commission militaire présidée par *Brutus*(1), le remplaça bientôt dans la grande salle d'audience. Une table couverte de sabres et de pistolets isolait les sicaires qui profanaient le beau nom de justice. L'instruction fort expéditive n'était qu'une affaire de forme, car les juges obéissaient à une consigne d'assassinat. Un greffier lisait au peuple, du haut du balcon, les noms de ceux qui allaient mourir. On liait ces victimes entassées dans des tombereaux, et le triste convoi se mettait en marche vers la Canebière où s'accomplissaient les sanglantes immolations.

AUGUSTIN FABRE.

(1) C'était là, on le comprend bien, un nom d'emprunt et de circonstance. Brutus s'appelait Leroi. Quatre scélérats des plus obscurs nommés Lefèvre, Thiberge, Lespine et Vauchez, étaient ses comparses.

Digitized by Google

UNE FEMME DE LETTRES INCONNUE.

Me sera-t-il permis de rappeler des souvenirs personnels, qui peuvent avoir, au point de vue littéraire et bibliographique, quelque intérêt général, surtout pour nous, Marseillais? La difficulté est dans le MOI, le MOI si haïssable, dit Pascal, « parce qu'il est injuste et se fait le centre de « tout, parce qu'il est l'ennemi et voudrait être le tyran « de tous les autres.. .. La civilité humaine, ajoute-t-il « ailleurs, le cache et le supprime. » — Je n'en suis pas là : j'emploirai le *Moi*, parce que je ne puis faire autrement; je ne veux, je le jure, être le tyran de personne; d'ailleurs, dans certains cas, le *Moi* vaut bien, comme modestie et humilité, le NOUS de Cicéron, le ON de Messieurs de Port-Royal. — Cela dit, mes réserves faites, je commence :

A la fin du dix-huitième siècle, aux premières années du nôtre, vivait à la campagne de Saint-Jean-du-Désert, près Marseille, une femme de lettres, sœur du chevalier de Lantier, auteur de l'*Impatient*, du *Flatteur*, des *Voyages d'Antenor en Grèce et en Asie*, d'une vingtaine de volumes que je n'ai point à juger ici. — Madame la comtesse de Baux fut pour moi une seconde mère ; elle s'était chargée de ma première éducation.

Thérèse-Pauline Lantier, née en 1751, épousa en 1777 le comte de Baux ; elle eut un fils mort en 1800 ; depuis plusieurs années déjà elle pleurait son mari. — M. de Baux fut, pendant la Terreur, emprisonné à Toulon et condamné à mort ; j'ai l'autographe de la dernière lettre qu'il écrivit à sa femme :

« Lundi, 5 heures du matin.

« Ma retraite a été découverte, et je vais suivre à l'autre « monde les huit ou neuf qui m'ont précédé. Je meurs de « *sens* froid, car j'ai pour moi la conscience d'un homme « de bien qui a été fidèle à son devoir jusques au dernier

Digitized by Google

« soupir. Je ne regrette la vie que pour toi et mon fils à qui « elle était encore nécessaire : qu'il se souvienne que ma « mort est le prix de ce que j'ai fait pour le peuple dans « les Etats de Provence, ensuite dans la commission des « communes ; j'ai été persécuté par les uns et mis à mort « par les autres ; c'est le partage de tout homme qui ne « s'écarte jamais de la ligne du devoir. Cependant, que « cette ingratitude atroce n'éloigne jamais mon fils de ce « qu'il doit à sa patrie ; elle ne sera pas toujours dominée « par des factieux ; ils se détruiront par leurs propres « excès. Et toi, dont l'amour me fut toujours cher, et que « j'adore dans ce dernier moment plus que jamais, femme « incomparable, sache modérer ta douleur et te conserver « pour ton fils. Embrasse-le bien tendrement pour moi ; « embrasse aussi ma mère et ta sœur.

« De Baux. »

L'exécution étant retardée, de Baux trouva le moyen de faire parvenir à sa femme, qui habitait Saint-Maximin, l'avis que tout était prêt pour son évasion et son passage en pays étranger ; que de là il lui écrirait de venir le rejoindre. — En effet, il sortit une nuit de son cachot, mais il n'avait pas songé à l'obstacle des remparts : il hésite un instant; puis, il saute dans le fossé, et se casse une jambe. Ne pouvant supporter la douleur, il suppliait la sentinelle de l'achever d'un coup de fusil. — Le jour vint, les portes s'ouvrirent ; les Jacobins le ramenèrent en prison, mais ils trouvèrent le chemin trop long ; ils le pendirent par les pieds à une lanterne, et s'amusèrent à lui crever les yeux à coups de baïonnettes ! son supplice du moins fut assez court ; les cannibales se pressaient trop : bientôt ils ne s'acharnèrent que sur un cadavre ! — Madame de Baux n'a jamais su ces horribles détails ; elle a toujours cru que son mari s'était en effet sauvé, qu'il était mort en quittant la France, plus tard peut-être ; et, pendant bien des années, elle a attendu les nouvelles promises, le signal d'aller rejoindre celui qu'elle aimait tant !

Je possède, écrits de la main de M. de Baux, deux cahiers intitulés : *VOCABULAIRE PROVENÇAL-FRANÇAIS des mots les plus usités, qui répondent ou à des expressions totalement différentes, difficiles à trouver, ou à des expressions conformes en tout ou en partie, que pour cela même on n'ose souvent employer, de crainte qu'elles ne soient pas françaises.* — Je prêtai ce précieux manuscrit à M. le

Digitized by Google

docteur Honnorat (de Digne), quand il préparait son grand Dictionnaire Provençal.

Après avoir perdu son mari et son fils, Madame de Baux adopta mon père, et plus tard ses enfants. Mon père était fils d'une de ses sœurs, et lui devait la vie : quand éclata la révolution il avait vingt ans, et demeurait avec sa tante à Saint-Maximin ; dénoncé comme tant d'autres, incarcéré, il attendait d'heure en heure la mort ; heureusement Lucien Bonaparte avait la passion des représentations théâtrales ; il voulut faire jouer, par une troupe de société qu'il avait organisée, le *Brutus* de Voltaire, et offrit le rôle de Tullie à Madame de Baux, qui eut le courage, alors inouï, de refuser de paraître dans une pièce républicaine ; comme elle excellait dans la tragédie, Lucien insista : Madame de Baux eut une *illumination soudaine ;* elle imposa, en échange, la délivrance de son neveu dont la condamnation à mort ne pouvait se faire attendre. — Marché conclu : — chacun tint sa parole, et mon père fut sauvé. — A quoi tiennent les destinées ! Si le frère du futur empereur n'eût pas aimé passionnément le théâtre, je ne serais pas là à écrire ces pages pour les bibliographes et les paléographes, pour les fureteurs d'anonymies et de pseudonymies. — Petit malheur assurément ; mais ma remarque subsiste, comme disait Dacier.

Madame la comtesse de Baux a peu publié, et encore jamais sous son nom, mais elle a beaucoup écrit : elle a laissé de nombreux manuscrits que je conserve dans mes archives de famille. Ce sont des notes étendues et raisonnées sur l'établissement de la monarchie dans les Gaules, sur l'histoire de l'Eglise ; — des mémoires sur les missions de la Chine, du Levant, des Indes, de l'Amérique ; — des cahiers de physique, etc.. . — Puis, elle se délassait dans des travaux moins graves. J'ai là, toujours en manuscrit, un roman par lettres et complet : *Les Combats de la Nature et de l'Amour*. — En 1786, elle avait publié un autre roman, aussi par lettres : *Les Dangers de la Sympathie ;* — *Lettres de Henriette de Belval au baron de Luzi*. — (Paris, chez J.-F. Bastien, libraire, rue Saint-Hyacinthe, Place Saint-Michel.) — Or, il se trouva un forban littéraire, intitulé de la Dixmerie, qui s'en empara et le fit paraître sous son nom. — Ce la Dixmerie a beaucoup écrit, du moins beaucoup publié : des *Contes Philosophiques* (1765) ; — *Les deux âges du Goût et du Génie sous Louis XIV et Louis XV* (1769) ; — *l'Espagne Littéraire* (1774) ; — des

Digitized by Google

Eloges de Montaigne et de Voltaire, — de Voltaire que, en 1778, il reçut Franc-Maçon; — des romans, *Tony*. *Clairette* (1773), réimprimés en 1793, etc..... — Nous ignorons s'il a volé tout cela : — nous plaindrions le voleur. — Je possède le manuscrit des *Dangers de la Sympathie;* seulement, *Henriette de Belval* y est appelée *Fanny*. — Cette même année 1786, parut un livre : *Coup d'œil d'un Arabe sur la littérature française*, par Nogaret (chez Guillot, libraire de MONSIEUR, rue Saint-Jacques) ; on lit dans une note de la préface (page 1re) : « Je dirai aussi, « en passant, que le roman intitulé les *Dangers de la Sym-* « *pathie* est de Madame de B*** : je n'ai d'autre mérite, « si c'en est un, que d'avoir supprimé quelques longueurs « et corrigé des négligences de style. » — Monsieur Nicolas Bricaire de la Dixmerie mourut en 1791, cinq ans après la publication du *Coup d'œil d'un Arabe*, et ne réclama jamais. — La première page du manuscrit dont j'ai parlé, *Les Combats de la Nature et de l'Amour*, porte la note suivante : « Tout ce qui est souligné est tiré de l'aver- « tissement des *Dangers de la Sympathie*, petit roman qui « n'appartient pas à l'auteur dont il porte le nom, et que « je réclamerais si c'était un ouvrage plus important. » — Ces lignes, comme les deux cahiers des *Combats de la Nature et de l'Amour*, sont de la main de Madame de Baux. — Dans ses *Nuits de Paris*, le trop fameux Restif de la Bretonne parle des *Dangers de la Sympathie* : « Je vous en « félicite, écrivait Anténor ; il est dommage que cet encens « ne soit que de la fumée. »

En 1808-1809 parurent chez Maradan (rue des Grands-Augustins, n° 9) huit volumes sous ce titre : *Choix de Lettres édifiantes écrites des missions étrangères*, par M***, ancien archidiacre. — Cet ouvrage intéressant est encore de Madame de Baux. J'en ai presque toute la copie de sa main. Ce fut son frère (*Anténor*) qui se chargea de trouver un éditeur ; après bien des ennuis, bien des difficultés, le marché fut conclu avec Maradan : l'ouvrage devait être d'abord en trois volumes. J'ai la convention, datée du 11 juin 1806, entre « M. le chevalier de Lantier, demeu- « rant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, d'une « part,..... et Claude-François Maradan, libraire à Paris, « y demeurant, rue des Grands-Augustins, ... aux « conditions suivantes : 1° moyennant la somme de six « cents livres, en espèces, dont trois cents livres comp- « tant et les trois cents livres restantes payables à la fin

Digitized by Google

« de juillet prochain ; 2° et de remettre à M. de Lantier « trente exemplaires brochés, dont deux en vélin, etc. »

En 1805, l'oncle Lantier avait planté, à Saint-Jean-du-Désert, une allée que nous nommions l'*Allée d'Anténor* : plus tard, il fit mettre sur la terrasse une fontaine avec cette inscription : *Fons Antenoris* (mon ami le poète Méry prétend que cette fontaine chante *en ténor*). Madame de Baux consacra les six cents livres de Maradan à une allée d'oliviers, oliviers qui, bien des années plus tard, ont fait l'admiration de M. de Lamartine.— Helas! ils ont plus vécu que celle qui les a plantés!

.... Neque harum, quas colis!, arborum
Te, præter invisas cupressos,
Ulla brevem *Dominam* sequetur!

Comme nous disions : l'*Allée d'Anténor*, longtemps nous avons dit : l'*Allée des Missionnaires*. — Cette filiale appellation est presque oubliée : les générations se succèdent, se heurtent, disparaissent tour-à-tour, emportant avec elles les plus chers souvenirs des générations précédentes ! Madame de Baux aurait pu se faire un nom dans les lettres ; il ne tenait qu'à elle d'être connue ; Lantier lui écrivait, le 1er janvier 1806 : « Grande nouvelle pour toi ! Me « trouvant à dîner avec l'astronome Lalande, on parla, « dans le cercle, d'une sœur de l'auteur d'*Anténor*, auteur « aussi, et Lalande prit ton nom, parce que, dit-il, il va « publier un catalogue des femmes écrivains. Ainsi tu « figureras dans le monde. Ne va pas t'enfler pour si peu « de chose : la gloire n'est que fumée. » — Nous ignorons si Lalande a dressé ce catalogue, il mourut le 4 avril de l'année suivante. Qui sait, du reste, s'il n'aurait pas fourré madame de Baux dans sa liste des athées, en compagnie de Platon, de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Fénelon, de Fléchier, de Dangeau, de Montesquieu, de Buffon, de Schiller, de Montgolfier, de Marie-Thérèse d'Autriche, du cardinal de Boisgelin et de tant d'autres ? — De pareils noms l'auraient pu consoler.

Lantier n'avait pas à craindre qu'elle *s'enflât*, parce que l'astronome lui promettait une place parmi les constellations des femmes auteurs ; elle n'aurait pas eu besoin de Lalande, mais elle renonça à la gloire, à la célébrité du moins, pour se consacrer toute entière à son neveu bien-aimé, aux fils de ce neveu. — Chère femme, que tant d'années n'ont pas effacée de ma mémoire ! J'étais bien

Digitized by Google

jeune quand elle mourut, et je me rappelle encore le son de sa voix, ses gestes habituels, jusqu'à sa manière de se vêtir. Je la vois encore, avec sa petite taille, sa robe tirant toujours sur le jaune, son bâton à la main, faisant de longues promenades, nous permettant parfois de l'accompagner. Elle nous interrogeait sur tout, sur une fleur au bord du chemin ou entre les fentes d'un rocher, sur un oiseau, sur la direction du vent. Elle appelait en aide à ses leçons tout ce que nous rencontrions, et, de la plus simple chose, nous arrivions à l'histoire, à la géographie, à l'astronomie, à la botanique, à la mythologie, à ce qui ne dépassait pas notre jeune intelligence. Souvent il fallait nous arrêter pour répondre à des questions nées du hasard de nos courses : au beau milieu de nos élans, quand nous grimpions une colline, quand nous escaladions un mur ou un arbre, une voix douce, mais inexorable, nous jetait une interrogation, et nous retombions sur nous-mêmes, comme un cerf-volant dont une main brusque aurait coupé la corde ; il fallait s'orienter, dire où étaient le sud et le septentrion, nommer telle plante, chercher à quelle famille elle appartient, classer les étoiles, savoir qui les a découvertes et pourquoi elles ont reçu telles appellations mythologiques, etc.... Toutes choses qu'il est bon de savoir, mais qui nous enlevaient le meilleur de nos promenades. Cela se faisait sans affectation, sans pédantisme, le plus naturellement du monde, mais il y avait de quoi prendre en haine la science et tout ce qui s'en suit.—Nous résistâmes pourtant : la bonté est une divine chose !

Nous avons vu le goût, la passion de madame la comtesse de Baux pour l'étude : elle avait en outre beaucoup d'esprit, comme ses douze frères ou sœurs ; on disait au XVII[e] siècle : L'esprit des Mortemart : — on aurait pu de nos jours dire : l'esprit des Lantier. — Un choix de ses lettres offrirait de l'intérêt ; elle les écrivait, de Marseille, à l'un de ses frères, à la Guadeloupe, plus tard à Rotterdam : elles vont de 1772 à 1781. Il y aurait des détails, des impressions à recueillir dans ces lettres d'une jeune femme d'esprit qui n'écrivait pas pour le public, qui ne quittait pas sa province, dont, par cela même, les appréciations libres, indépendantes, en dehors de toute coterie, de toute influence, offrent un caractère neuf, original, plein de sève et de saveur. — Voltaire, Rousseau, Saint-Lambert, Saint-Foix, Raynal et son triste livre, Helvétius et son livre plus triste encore ; Dorat, Bernis, Young,

Digitized by Google

Buffon, Léonard (l'oncle de Campenon), Léonard de la Guadeloupe qui mit en petits vers le *Temple de Gnide*, mis en grands vers par Colardeau, tous ces noms et bien d'autres sont inscrits dans ces lettres avec d'ingénieuses réflexions.

« Mars 1773. — Je te demanderai si tu n'as pas lu les « œuvres de M. Dorat? Tu perds beaucoup si tu ne les « connais pas : ce sont les plus jolis vers du monde ; on n'a « jamais tant de grâce et de légèreté. Je voudrais être à « même de t'envoyer l'*Almanach des Muses* de cette année; « ce recueil est charmant; il y a une Epitre à Horace, « par M. de Voltaire, digne de la jeunesse de ce grand « homme. Il y a aussi des vers d'une femme de vingt- « deux ans, qu'on nomme madame la marquise d'Au- « tremont; les Muses elles-mêmes les ont dictés. Ce qu'il « y a de singulier dans cette nouvelle Sapho, c'est qu'elle « n'est jamais sortie de sa province; Aubenas est sa patrie... « J'oubliais de t'apprendre la mort de l'illustre auteur de « la *Métromanie*; il était âgé de 84 ans. »

Elle va, contant ainsi tout ce qu'il y a de nouveau dans la littérature, envoyant de ses propres vers sans y attacher d'importance, écoutant les conseils, prenant joyeusement son parti quand on lui dit que son œuvre n'est pas bonne (Septembre 1779 : « Adieu, paniers, vendanges « sont faites! adieu, mon pot au lait! mon roman a été « trouvé mauvais par mon frère (*l'Impatient* de son frère « avait été joué l'année précédente); il y avait de quoi « se pendre, mais je veux vivre, en dépit du sort, jaloux « de ma gloire. La philosophie m'aidera à soutenir ce « malheur avec constance; j'irai puiser des consolations « dans Sénèque : oh! le grand homme que ce Sénèque! « Aussi était-il de Rome, mais moi, qui suis de Marseille, « je ne serai jamais une grande femme; il faudra n'être « jamais qu'une pauvre villageoise : autant vaudrait-il « être l'insecte qui file tranquillement sa toile dans une « obscure chaumière. Maintenant que j'ai deux ans de « mariage, il me faut faire de mauvais romans pour nour- « rir mon imagination. J'ai écrit à mon frère de brûler « mon bel ouvrage; je livre ce premier-né à la flamme « avec une fermeté aussi stoïque que celle de Brutus; la « postérité ne parlera cependant pas de cet effort de cou- « rage. Ah! combien de hauts faits pareils à celui-là ont « été ensevelis dans la nuit du temps, et qui auraient ex- « cité l'admiration de tous les siècles! »

Digitized by Google

Madame de Baux parle politique d'une manière piquante (23 février 1772) : « Mesdemoiselles de Choiseul et « d'Aiguillon, étant dans le même couvent à Paris, se « disputaient tout le jour sur leur oncle et sur leur père, « qui ont été successivement premiers ministres ; un jour, « entr'autres, où elles s'étaient fort querellées, les reli- « gieuses se mirent au milieu et les firent s'embrasser ; « elles feignirent de consentir à la paix, mais, tout en « s'embrassant, se donnèrent rendez-vous au jardin, y « descendirent, armées de coutelas, et se battirent jus- « qu'à ce qu'on les secourût ; on les trouva nageant dans « le sang ; on dit l'une d'elles fort mal. Un duel entre « femmes ! c'est singulier, mais il y a des exemples : « au commencement du siècle de Louis XIV, deux comé- « diennes se battirent aussi. »

Ailleurs, il s'agit des parlements (18 mars 1773) : « Je « vais te raconter une histoire arrivée à Rouen, qui est « singulière : quelqu'un avait fait une brochure où il « prouvait, par de très-bonnes raisons, que détruire les « parlements, c'était renverser les lois fondamentales de « l'Etat : ne sachant comment s'y prendre pour qu'elle « pût avoir cours sans qu'on en soupçonnât l'auteur, il « s'imagina de s'adresser à un aveugle mendiant, et lui « dit : J'ai quatre cents exemplaires d'une nouvelle vie de « sainte Thérèse ; si tu voulais les vendre, il y aurait quel- « que chose pour toi. — Avec plaisir, monsieur, j'irai les « chercher. — Non, je te les porterai ; je ne veux pas que « ma femme te voie : car elle désirerait les garder. — Il « les lui donne, et le pauvre aveugle se met à crier : Qui « veut acheter la *Nouvelle Vie de sainte Thérèse?* à deux « sols ! à deux sols ! — Une femme commence à en pren- « dre, le fait voir à ses voisins ; en moins de deux heures, « cet homme se vit enlever toutes les brochures. Tu pen- « ses bien que cela fit du bruit. La police en fut instruite, « envoya chercher l'aveugle, qui répondit qu'il n'en sa- « vait pas davantage ; qu'il s'était senti entouré de mes- « sieurs et de dames qui riaient entre eux, et qui avaient « jeté beaucoup d'argent dans son chapeau. On fit venir « des chirurgiens qui affirmèrent que cet homme était vé- « ritablement aveugle, et on le renvoya. »

Elle parle du partage de la Pologne avec une indignation que furent loin d'éprouver les philosophes de l'époque, Voltaire en tête (16 avril 1773) : « Est il possible que Dieu « nous ait créés pour nous entre-tuer, bien que nous nous

Digitized by Google

« vantions d'être policés? Sommes-nous encore barbares?
« J'espère, oui, j'espère qu'il viendra un temps où nous
« ne connaîtrons plus ce détestable fléau de la guerre,
« mais c'est à nos neveux que ce bonheur est réservé. »

Ma bonne tante se trompait : Jamais plus de guerres qu'à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. — Son cri n'en est pas moins généreux. — Je continue :

« Le roi de Prusse, l'impératrice de Russie et l'impéra-
« trice-reine sont les trois plus grands souverains de l'Eu-
« rope; jamais plus dignes monarques n'ont occupé un
« trône; eh bien! dans cette occasion-ci, leur ambition
« leur fera tort dans l'esprit des gens qui pensent. Il n'y a
« aucune ombre de justice à vouloir s'emparer d'un royau-
« me sur lequel ils n'ont d'autres droits que celui de la
« force; ils seront responsables de tout le sang qu'ils vont
« faire verser. »

C'est nous, Marseillais, que cette correspondance intéresse spécialement; pas un évènement remarquable ne se passe à Marseille sans qu'il ne soit aussitôt enregistré. Voici comment elle parle de la visite de MONSIEUR, comte de Provence, depuis Louis XVIII (août 1777) : « Il
« fit d'abord son entrée au milieu des corps et métiers qui
« tous étaient sous les armes, en uniformes, et qui bor-
« daient la haie depuis la porte d'Aix jusqu'à l'hôtel de
« M. de Piles, rue de Grignan, où il allait loger. Il entra
« au bruit des timbales, des trompettes, escorté par les
« jeunes nobles de la ville, qui étaient allés le recevoir.
« La ville a illuminé pendant les trois jours qu'il est
« resté ici, toutes les boutiques fermées Les prud'hommes
« lui ont donné le plaisir de la pêche et de la joûte; il y a
« eu bal à la Loge. Nous n'y fûmes point, mais j'ai été le
« voir souper. — C'est bien le prince le plus affable qui
« existe. A la comédie, au concert, il a parlé à toutes les
« femmes, jeunes, vieilles, laides; les Marseillaises en
« ont raffolé; MONSIEUR le leur a rendu, car il aurait
« voulu pouvoir rester plus longtemps. En quittant la
« ville, il se mit à la portière de sa voiture, et cria : Vive
« le Roi! Vivent les Marseillais! — Voilà tout ce que j'ai
« à te dire succinctement de cet aimable prince. »

Depuis, que d'illuminations encore! que de timbales! que de trompettes! que de joûtes et que de bals! que de Princes qu'on va voir souper! que de mots à toutes les

Digitized by Google

femmes ! que d'acclamations ! que de concerts ! que de comédies !

Néron et Galère
Ont aussi vayagé dans l'encens populaire.
.....
Un bras municipal ramollit le chemin
D'un édredon de fleurs, fumier du lendemain !
.....
Et du canon bourgeois, la culasse enrhumée
Tousse, et jette dans l'air mille francs de fumée !
.....
Ce programme, le seul qu'on ne transgresse pas !

En 1772, Il se passa, au théâtre de Marseille, un fait tel qu'on n'en vit jamais sur aucun théâtre du monde ; nos pères nous l'ont conté, mais le souvenir est allé s'effaçant à mesure que disparaissaient les contemporains ; les historiens, les chroniqueurs de Marseille l'ont mentionné ; la *Gazette de France* du 14 décembre, Desforges, l'auteur du *Sourd et l'Auberge pleine*, en rendirent compte, ce dernier, dans ses cyniques *Mémoires*, tandis que le journal de la localité gardait un profond silence : il craignait sans doute un *avertissement* de la part des échevins. — Il s'agit de la quinzième représentation de *Zémire et Azor*, qui coûta la vie à plusieurs personnes. — Madame de Baux raconta l'évènement dans tous ses détails ; sa lettre, je l'ai communiquée à l'un de nos plus spirituels amis qui prépare des NOTES, impatiemment attendues, *pour servir à l'histoire du Théâtre de Marseille ;* il l'a insérée en partie dans un article piquant donné par la *Revue de Marseille* du mois de février 1862 ; nous la reproduisons en entier : *Bis repetita placent.* — Les chroniqueurs à venir, s'ils tiennent plus à l'exactitude que ceux de nos jours, pourront la consulter :

« Il faut donc que je te donne des nouvelles de ta chère « patrie ; elles sont bien étranges ; écoute, et frémis : Il y « a une pièce fameuse dont on a donné douze représenta- « tions presque de suite ; à la treizième, le parterre mur- « mura, mais laissa jouer ; à la quatorzième, de même ; « mais à la quinzième, on perdit patience, et on demanda « que la pièce fût changée : les acteurs promirent à la « place *le Comte de Warwick ;* chacun se retira satisfait. « — Il faut te dire que M. d'Albertas avait fait demander « cette tragédie célèbre ; la directrice lui fit espérer qu'en « s'adressant aux échevins, on pourrait la jouer ; les cou- « suls y consentirent, mais on mit sur l'affiche : *Zémire et* « *Azor* (nom de la pièce dont on ne voulait plus), *par ordre*

Digitized by Google

« *de Messieurs les Echevins*. Cette affiche piqua tous nos « jeunes gens; ils s'unirent pour empêcher cette repré- « sentation, et allèrent au spectacle, armés seulement de « sifflets. Jamais l'assemblée n'avait été plus brillante; « tout se passa fort tranquillement jusqu'au moment où « la scène s'ouvrit, mais dès qu'on vit les acteurs paraître, « on se mit à siffler. On baisse la toile, on envoie chercher « les consuls; ils viennent dans leur loge, en chaperon. « On veut continuer la pièce, les sifflets recommencent de « plus belle; alors M. Cadière, l'échevin, s'adresse au « parterre, lui demande ce qu'il veut; quelqu'un répond: « — Pas de *Zémire et Azor*, mais *Le Comte de Warwick!* « Notre très-digne consul réplique: — Qui a parlé? Qu'il « se fasse connaître! — On crie: —Il est sorti! Un autre, « gros Provençal, ajoute: — *Es pas tan c....* ! — Le reste « de l'assemblée hua. Les échevins, piqués, envoient « leurs valets de ville au parterre; on se presse et, à coups « de coude, on les met dehors. On eut recours à un déta- « chement de soldats; mais ici la plume me tombe des « mains!

« Comment, mon ami, te peindre la confusion, le trou- « ble et l'horreur de cette soirée? Où trouver des termes « qui puissent exprimer l'indignation que cause la con- « duite de ceux qui devraient être les pères de la patrie? « Ce n'est que par les faits que tu pourras concevoir jus- « qu'où ils ont porté l'abus de leur pouvoir.

« Je te dirai donc qu'ils envoyèrent vingt-cinq soldats « dans le parterre, qui, avec leurs baïonnettes, se jetè- « rent comme des furieux sur tout le monde; nos jeunes « gens voulurent se défendre, et on entendit partir des « coups de fusil. On cherche son salut dans la fuite, mais « tu dois bien penser que, dans une telle foule, ne se « sauve pas qui veut! Il fallut donc essayer de se défen- « dre; quelques-uns mirent l'épée à la main, entr'autres « M. Rémusat, fils de celui qui mourut échevin. Les sol- « dats, exaspérés de la résistance, se jètent sur ce malheu- « reux, et l'égorgent! Un officier de dragons qui était sur « le théâtre, voyant ce massacre, saute, l'épée nue, dans « le parterre pour arrêter la fureur du soldat; il ne fut pas « à temps de sauver le pauvre Rémusat, mais au moins il « fit cesser le carnage; ces hommes altérés de sang res- « pectèrent son uniforme.

« Ne me demande point ce que faisaient pendant ce « temps-là nos indignes consuls: tranquilles dans leur

Digitized by Google

« loge, sur le désastre, mais tremblants pour leurs jours.
« Ils criaient : —Saisissez, morts ou vifs ! — ils ne furent
« que trop obéis ! Je ne pourrai jamais te peindre l'horreur
« de cette catastrophe : je n'en puis juger moi-même que
« par les personnes que je vis revenir.—J'étais, ce soir-là,
« chez Madame de Rangoni : Ambroise Siau s'était sauvé
« des premiers; grâce à sa petite taille, il avait évité une
« balle; la grande foule le fit tomber, et il sortit de la
« comédie, se traînant sur ses genoux. Il vint bientôt
« d'autres jeunes gens, les habits déchirés, sans chapeau:
« l'un était estropié, l'autre blessé; je n'ai jamais ressenti
« une telle indignation. Chacun tremblait pour son fils,
« son père ou son mari. Comme je pensais à toi dans ce
« moment! C'est la première fois que je me suis trouvée
« heureuse de ne pas t'avoir dans le pays!

« Mais revenons à notre scène. C'est sur un taś de bles-
« sés que je t'ai laissé ; mais ne crois pas qu'il n'y eût que
« ceux qui se défendirent qui excitèrent la fureur des
« soldats; ils tuaient tout indistinctement. D'Aiglun l'aîné
« était avec des dames qui voulurent sortir ; il leur don-
« nait la main ; la foule les fit bientôt disparaître ; il cher-
« cha à les suivre, et se trouva à côté de quelques jeunes
« gens qui avaient l'épée à la main : Un soldat le blessa
« d'un coup de baïonnette près du cœur ; la blessure n'est
« pas profonde ; il en a été quitte pour deux saignées, et
« commence à se lever ; il y a aujourd'hui huit jours de
« ce massacre. Le pauvre Rémusat n'a pas été aussi heu-
« reux ; il n'a survécu que vingt-quatre heures à son as-
« sassinat, de même qu'un pauvre capitaine hollandais,
« arrivé de la veille : on se jeta sur lui, on le laissa sur
« le carreau. Il y eut un autre capitaine ponentais qu'une
« balle frappa au genou ; on le porta au café de la Comé-
« die, qui se trouva fermé, et comme les soldats le pour-
« suivaient toujours, chacun le foulait aux pieds sur le
« seuil. Lavabre, le cadet, passait par là ; le Ponentais
« le tira par l'habit, en lui disant : « Je me meurs! Fai-
« tes-moi secourir. » Lavabre eut le courage d'enfoncer la
« porte du café et de faire entrer ce malheureux. S'il eû
« été trouvé enfonçant cette porte, c'était fait de lui! L
« Ponentais n'est plus en danger, mais il sera estropié l
« reste de sa vie. — De personnes connues qui aient ét
« blessées, il n'y en a point d'autres ; cependant on e
« compte une vingtaine, ce qui est peu, vu la bagarre.
« Il n'est pas besoin de te parler de la frayeur des femmes.

Digitized by Google

« La moitié étaient évanouies. Tout ne se serait pas passé « à la comédie si les échevins n'avaient pris la précaution « de se faire escorter ; on voulait, quand ils se retiraient, « les insulter sur le chemin ; ils étaient sur leur garde.

« Il faut maintenant voir la suite de cette affaire ; on a « écrit en cour : la famille de Rémusat poursuit contre « les auteurs de ce carnage. S'il est prouvé que ce sont les « consuls, ils n'auront pas beau jeu ; toute la ville est « contre eux. — La comédie a été interdite pendant quel- « ques jours, mais on a commencé à représenter hier ; on « dit qu'il n'y avait pas cent personnes. Tout le monde est « curieux de voir la fin de tout ceci, et tu dois être pressé « de voir la fin de ma narration ; elle est longue : mais « j'ai voulu tout circonstancier, te faire connaître toute « l'horreur de cette scène. Je m'en souviendrai toute ma « vie. — C'était le 29 novembre...

« Je ne veux pas te quitter pourtant sans te montrer la « sottise de nos Marseillais. Je t'ai dit qu'on avait rouvert « la comédie quelques jours après cette belle catastrophe ; « les échevins y sont allés en corps, excepté M. Cadière, « que l'on regarde comme l'auteur du massacre. Croirais- « tu, mon ami, qu'ils ont été applaudis dès qu'ils ont « paru? Beaucoup de gens, fort étonnés, disent qu'on « paie pour cela : il y a du moins de l'apparence. J'aurai « soin de te mander ce que la cour répondra à ce sujet. »

Trois soldats du régiment de la Sarre, dit l'auteur des Notes, parurent devant un conseil de guerre : — Le sieur Isnard, secrétaire-général de la chambre de commerce, appelé comme témoin, déclara que le premier coup de feu était parti du parterre ; — et les trois soldats furent, à l'unanimité, reconnus innocents.

De la correspondance de Madame la comtesse de Baux, je pourrais faire de longs et curieux extraits, mais on ne s'intéresse guère qu'aux noms célèbres, on ne désire connaître que les personnes connues. — Madame de Baux était digne de la famille des Lantier, famille lettrée s'il en fut jamais ; elle n'a pas atttaché son nom à ses œuvres, mais à l'amour des choses littéraires elle a dû le bonheur de sa vie.

Je possède d'autres richesses ; j'ai la série complète des lettres que lui écrivit, de Paris, l'auteur d'*Anténor* (1797-1814) ; en 1814, Lantier se retira à Saint-Jean-du-Désert, où il devait vivre douze ans encore, toujours travaillant, faisant des vers, des fables, des contes et même un poëme

Digitized by Google

en huit chants ; — douces occupations, charme de ses derniers jours, qui l'aidaient à supporter courageusement, avec gaîté même, les infirmités de sa grande vieillesse. — On trouve dans cette correspondance, qui ne déparerait pas la collection de nos plus fameux *Epistoliers*, comme dit Ménage parlant de Balzac, on y trouve de vivants souvenirs littéraires, des appréciations sur les livres, sur les évènements politiques, sur les hommes du temps. — Né en 1734, mort en 1826, Lantier avait, comme Fontenelle, emjambé deux siècles ; il avait vu mourir Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Buffon, etc.... et vu naître à la gloire Chateaubriand, Madame de Staël, V. Hugo, Lamartine, etc..... Il jugeait naturellement à son point de vue, qui était celui de son époque, mais tout cela est dit avec infiniment d'esprit, avec une grâce toute voltairienne, dans le bon sens du mot. — On rencontre là les noms célèbres des deux siècles : Voltaire, qu'il avait visité à Ferney, qu'il revit à Paris en 1778 ; — J.-J. Rousseau, qu'il trouva moyen d'approcher au Val-de-Travers ; — Diderot, à qui il céda une pièce de théâtre restée à Saint-Pétersbourg au pensionnat des Demoiselles nobles :— d'Alembert, Dorat, Paradis de Moncrif, Cérutti, Thomas, Ducis, Barthe, notre compatriote, Mérard de Saint-Just, échappé miraculeusement aux massacres de septembre ; — François de Neuf-Château, qu'il avait protégé, qui l'aurait protégé depuis ; — le poëte Vigée, qu'il recevait à Saint-Jean-du-Désert, ainsi que sa sœur, Madame Lebrun, peintre aimable, célèbre par ses portraits ; — son excellent ami le savant Deleuze ; — Bernardin de Saint-Pierre, Delille, Dorion, qui *perdit la bataille d'Hastings ;* — de Barante, préfet du Léman, et son fils, l'historien, avec lesquels il fut intimement lié ; — l'abbé de Féletz, Dussault et tout le *Journal de l'Empire*, de Boufflers, Saint-Lambert, Laujon (*l'amoureux de quinze ans) ;* — et Préville, et Molé, et Dazincourt, le marseillais ; — puis encore, Mesdames de Genlis, Cottin, d'Houdetot, si aimée de Jean-Jacques ; — de Saint-Julien, l'amie fanatique de Voltaire ; —de Staël, qui à Coppet et à Genève fut bonne et gracieuse pour Anténor et fit jouer chez elle l'*Impatient ;* —la princesse de Salm qui fut la plus dévouée, la plus constante de ses amies ; —puis, Mademoiselle Comtat, qui visitait Madame de Baux à Saint-Jean-du-Désert, etc. Lantier pouvait les comparer aux femmes d'autrefois qu'il avait connues aussi, à Mesdames du Deffand,

Digitized by Google

Geoffrin, de Lespinasse, d'Egmont, de Brancas, etc... Qui nommerai-je encore ? Marmontel, Mercier, Palissot, Esménard, Joseph Chenier, Montjoie, Picard, Pastoret, Clavier, l'un de ses meilleurs amis, et beau-père de ce triste Paul-Louis Courier, etc .... Ces noms, ces souvenirs, ces célébrités prennent, dans ces lettres charmantes, une vie nouvelle, nous reportent à cette époque dont un abîme, plus que le temps, nous sépare. — J'ai vu mourir mon grand-oncle de Lantier ; je puis dire que le dix-huitième siècle a rendu, dans mes bras, le dernier soupir.

Si cette correspondance, qui renferme dix-sept à dix-huit années fécondes, était publiée ; si on la faisait précéder de lettres choisies de Madame la comtesse de Baux ; si on la complétait par quelques pages que Lantier appelait ses *Mémoires*, qu'il me dicta un an avant sa mort, à l'âge de quatre-vingt onze ans, et qui courent rapidement de 1734 à 1825 ; — si un éditeur intelligent et zélé, *rara avis*, avait quelque confiance dans l'esprit, le trait, les saillies, le suprême bon ton, la grâce du style, dans la vieille franchise d'un chevalier de Saint-Louis qui a tout vu, tout connu, et qui eut dans son temps de grands succès littéraires, dont l'œuvre principale, traduite en toutes les langues, a eu dix-sept éditions ; — si tout cela était bien compris, on aurait un recueil précieux à tous les points de vue, cher aux hommes de goût, *emunctæ naris*, comme les appelle Horace ; un recueil instructif, curieux, original et charmant.

Saint-Jean-du-Désert, près Marseille.

Baron Gaston de FLOTTE.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DORÉE [1].

I.

LE CHATEAU DE VAULTSBERG,

SUR LE RHIN.

(Une chambre dans une tour Le prince Henri de Hoheneck est assis, seul, malade et agité. — Il est minuit.)

LE PRINCE HENRI.

Je ne puis pas dormir..... ma tête brûlante évoque les souvenirs d'un passé qui n'est plus, et plonge ses splendeurs ténébreuses dans les pâles royaumes du sommeil. De ce lointain rivage arrive une brise rafraîchissante qui, à travers les mers, nous apporte les suaves parfums des Hespérides. Je sens le vent qui a touché les cordes éoliennes et qui s'évanouit avec le murmure qu'il a fait naître. Revenez, amitiés depuis longtemps éteintes, pareilles à ces ruisseaux bouillonnants, qui finissent par se perdre dans les rochers abruptes! revenez, amis qui n'êtes plus! entourés de cette auréole qui semblait s'assombrir et disparaître quand vous vous disposiez à partir. Les voilà, les fantômes de la joie et du malheur, les foules enjouées d'il y a longtemps, les rêves et les imaginations d'autrefois! ils ont été et ne seront plus! Ils changent les solitudes de la nuit en jardins de délices, et les heures

(1) *The Golden Legend* est sans contredit une des œuvres les plus remarquables du célèbre poète américain H. Longfellow. Quoique protestant et même *unitariste*, l'auteur du poëme dramatique dont nous offrons la traduction aux lecteurs de la *Revue*, a bien senti le charme des naïfs récits légendaires du moyen-âge. Il a choisi les plus gracieux, et les a groupés habilement autour d'un sujet principal. C'est un Minnesinger du XII^e^ siècle, Hartmann van der Aue, qui a raconté, le premier, l'histoire d'un jeune prince guéri de la lèpre par le dévouement d'une jeune fille, qui consent à mourir pour le sauver. Mailath a publié le texte original dans son recueil d'anciennes poésies allemandes (*Altdeutsche Gedichte*). Longfellow a cru devoir appeler le poëme inspiré par le récit du vieux troubadour, *Légende Dorée*, « parce que, dit-il, elle me semble surpasser, en beauté et en sens moral, toutes les autres légendes. » Chacun sait qu'au XIII^e^ siècle on appela *Legenda Aurea*, l'histoire des saints, écrite par Jacques de Voragine, parce qu'on la trouva supérieure à toutes les autres.

Digitized by Google

tristes et lugubres s'épanouissent comme des fleurs..... Je voudrais ne pas dormir ! J'aime à me retrouver en leur charmante compagnie ; mais avant que mes lèvres puissent les inviter à rester avec moi, ils s'évanouissent rapidement. Hélas ! notre mémoire peut bien nous retracer chaque circonstance de temps et de lieu ; les saisons et les évènements reviennent, mais nous ne pouvons pas rétablir le reste. Nous sommes impuissants pour nous créer de nouveau et pour remettre nos âmes à l'unisson avec l'harmonie dont nous gardons le souvenir ! Repos, oh ! repos ! Donnez-moi le repos et la paix ! La pensée de la vie humaine, semblable au désespoir, est un poids que je ne puis porter. Je suis trop faible ! Plus douce est pour mon âme affligée la pensée du repos sans fin, plus douce est la tranquillité profonde et inaltérable du sommeil éternel.

(Lucifer apparaît au milieu d'un éclair sous la forme d'un médecin en voyage.)

LUCIFER.

Salut, prince Henri !

LE PRINCE HENRI (reculant).

Qui me parle ? Qui êtes-vous ?

LUCIFER.

Quelqu'un qui cherche un moment d'audience avec le prince.

LE PRINCE HENRI.

Quand êtes-vous entré ?

LUCIFER.

Depuis un instant. J'ai trouvé la porte de votre cabinet ouverte, et j'ai cru que vous aviez répondu quand j'ai frappé !

LE PRINCE HENRI.

Je ne vous ai pas entendu.

LUCIFER.

Vous écoutiez le tonnerre ; il grondait assez fort pour réveiller les morts. Et qu'y a-t-il d'étonnant, lorsque Dieu se promène sur votre tête, que le faible bruit de mes pas vous échappe.

LE PRINCE HENRI.

Que désirez-vous ? Quel est votre dessein ?

LUCIFER.

Tout ou rien, comme il plaira à Votre Grandeur. Vous voyez en moi un médecin voyageant pour accomplir la

Digitized by Google

mission, confiée au petit nombre, de guérir les maladies incurables ou celles qu'on appelle ainsi.

LE PRINCE HENRI.

Pouvez-vous rendre la vie aux morts?

LUCIFER.

Oui, je le crois, et ce qui est mieux et plus désirable, je puis préserver les vivants de recourir jamais à un procédé aussi peu naturel et aussi étrange, en démontrant, d'une manière claire et concluante, que la mort n'est qu'une erreur absurde et non une nécessité de la nature humaine. Mais ma présence ici n'est qu'accidentelle. La tempête qui se déchaîne contre vos fenêtres m'a retenu là bas dans ce village. Là, j'ai entendu parler de vos maladies physiques et imaginaires qui ne m'ont ni étonné, ni effrayé. Et quoique la nuit soit si avancée, j'ai accouru pour vous offrir mes services.

LE PRINCE HENRI (ironiquement).

C'est pour cela que vous êtes venu ? Ah! comment pourrai-je reconnaître l'honneur que me fait un grand savant?

LUCIFER.

L'honneur sera pour moi, quand je vous aurai guéri.

LE PRINCE HENRI.

Mais pas jusqu'alors.

LUCIFER.

Quelle est votre maladie?

LE PRINCE HENRI.

Elle n'a pas de nom. Une flamme étouffante brûle dans mes veines comme dans une fournaise, et remonte en vapeurs dans ma tête. Mon cœur est desséché par une sorte de lèpre qui le dévore. On me considère comme un homme mort, et, en vérité, je crois que je le serai bientôt.

LUCIFER.

Et Gordonius le divin, dans son fameux *Lys de la Médecine*. — je vois son livre ouvert devant vous, — n'a aucun remède assez puissant pour vous guérir?

LE PRINCE HENRI.

Aucun.....

LUCIFER.

Les morts sont morts, et leurs oracles sont muets lors-

Digitized by Google

qu'on les questionne sur les nouvelles maladies que la vie humaine développe dans ses progrès violents et multiples. Consultez les morts sur les choses qui ont été, mais ne croyez qu'aux vivants pour celles qui sont. Avez-vous agi ainsi avec le secours des docteurs ?

LE PRINCE HENRI.

Assurément, j'ai consulté toutes les écoles avec leurs ordonnances scientiques ; mais le cas dans lequel je me trouve est entièrement hors de leur portée. Les docteurs de Salerne même me répondent qu'ils ne voient aucun remède pour une telle maladie, à l'exception d'un seul qui, par sa nature, est impossible à réaliser.

LUCIFER.

On croirait entendre un oracle.

LE PRINCE HENRI.

Ce remède ne pourrait être supporté.

LUCIFER.

Quel est-il ?

LE PRINCE HENRI.

Vous allez voir. Le mystère est écrit dans ce rouleau.

LUCIFER (lisant).

« Pas guérissable et cependant pas incurable ! Le seul « remède qui reste, c'est le sang qui coulera des veines « d'une jeune fille qui, de son libre arbitre, donnera sa « vie pour prix de la vôtre.....» C'est le plus étrange de tous les remèdes, et je pense que vous ne l'essaierez jamais. C'est une prescription que vous pouvez bien mettre de côté comme une chose impossible à trouver avant que le monde lui-même finisse. Et, cependant, qui sait si cette sorte de folie ne pénètrera pas un jour dans le cerveau d'une jeune fille ? Mais, comme cette question n'admet pas de délai, permettez-moi de vous recommander mon merveilleux catholicon qui a des effets subtils et magiques.

LE PRINCE HENRI.

Purgez, avec vos remèdes infernaux, les tuyaux de gouttière de ces tours, mais non pas moi. Je n'ai plus foi en aucun pouvoir, si ce n'est en celui des puissances célestes..... Dites-moi, je vous prie, à quelle école vous appartenez.

LUCIFER.

Je suis de l'ancienne et de la nouvelle, de celle d'Her-

Digitized by Google

mès Trismegistes qui prononça ses oracles sublimes avant les Olympiades, à l'aurore des temps, sous le règne sans date du vieux Hephestus! De même qu'en s'éloignant des sources Nubiennes, le Nil, toujours ancien et toujours nouveau, roule au milieu des vivants et des morts ses eaux merveilleuses, ainsi, prenant son essor sous les feuilles de lotus d'Isis, parmi les demi-dieux du passé, l'art sacré, à travers les longues lignées des rois, poursuit sa course, ni retenu, ni altéré par les artifices de l'homme. L'Arabe Geber enseigna cet art et découvrit, en distillant dans ses alambics perfectionnés des herbes et des fleurs, le secret qui avait si longtemps plané sur la région nébuleuse de la vérité : l'Elixir d'une jeunesse perpétuelle, appelé *Alchool* dans le langage arabe. Comme lui, je pratique cette merveilleuse science.

LE PRINCE HENRI.

Comment! seriez-vous un adepte!

LUCIFER.

Ni plus ni moins.

LE PRINCE HENRI.

Je suis un lecteur passionné de vos livres et admirateur de leurs enseignements mystérieux. Avec quelle pénétration ils plongent dans l'œil ouvert de la grande nature pour nous y montrer en tremblant le portrait de la Divinité. Et cependant, hélas! en dépit de tous mes efforts, le secret et le mystère m'échappent et me confondent, car le résultat suprême demeure introuvable.

LUCIFER (montrant un flacon).

Regardez ceci! ce petit flacon contient la quintessence merveilleuse, la plus suprême fleur de toutes les connaissances qu'un homme peut posséder. Approchez-le donc de la lumière!

LE PRINCE HENRI.

Que c'est limpide, pur et transparent! Les petites ondulations brillent et scintillent comme si, en vérité, c'était l'eau de la vie.

LUCIFER.

Elle est là en effet. Cette eau adoucit toutes les douleurs, guérit tous les maux et rend à l'âge mûr les jouissances rapides de la jeunesse. Respirez son parfum.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

Comme il est doux ! C'est un mélange de mille odeurs différentes tel que le vent d'été nous l'apporte à travers les fenêtres ouvertes d'un appartement.

LUCIFER.

Ne voulez-vous pas y goûter ?

LE PRINCE HENRI.

Une seule gorgée suffit-elle?

LUCIFER.

Si elle ne suffit pas, vous en boirez davantage.

LE PRINCE HENRI.

Versez donc dans ce verre de cristal ce que je puis boire sans danger.

LUCIFER (versant).

Que cette quantité ne vous alarme pas ! Vous pourriez tout boire, sans éprouver aucun mal.

LE PRINCE HENRI.

Je suis comme un homme qui, au bord d'une profonde rivière, voit couler ses flots à travers une perspective indistincte qui vacille, change et tournoie. Avant de plonger, il s'arrête pour se demander dans quel gouffre il va se précipiter; mais après un moment d'hésitation, il s'élance follement du rivage. C'est ainsi que je me jette témérairement dans la profondeur des mystères de la vie et de la mort ; sans crainte d'être emporté par le courant fatal, ni sans me laisser effrayer par les embûches cachées au-dessous. Car la mort vaut mieux que la maladie.

UN ANGE (planant dans les airs avec une harpe éolienne).

Malheur, malheur ! éternel malheur ! La prière discrète de l'amour, aussi bien que les imprécations de la haine, se répandent dans les airs.... Cette terrible malédiction ébranle l'immense univers.....

LUCIFER (disparaissant).

Bois, bois ! et ton âme s'enfoncera dans cet abîme sans fin d'où la sonde n'a jamais pu retirer le sable argenté de l'espérance !....

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI (buvant).

C'est comme une boisson enflammée. Je sens renaître à travers mes veines la fièvre de la jeunesse et des suaves désirs. Un transport ineffable fait palpiter mon cœur et me rend fou. Oh, joie! Oh, bonheur! Le bandeau d'acier qui avait si longtemps pesé sur ma poitrine se soulève..... la malédiction de ma douleur est emportée.... et mon cœur fatigué trouve enfin le repos.

L'ANGE.

N'en crois rien. Ce n'est que le repos du feu qui n'a plus d'air, l'immobilité du sable quand le sablier n'est plus en mouvement, le calme de la marée entre le flux et le reflux. la tranquillité du vent après la raffale!.... Ce faux médecin, avec un rire infernal, se moquera à l'avenir de toi et de ton humiliation.

LE PRINCE HENRI.

Parlez, parlez! Qui dit que je suis malade? Je ne le suis pas..... je ne suis pas faible..... L'extase, le vertige, le rêve sont passés..... Je ne sens plus le frisson de la mort, mais la vie renaît en moi et avec elle toute ma force..... Il me semble que l'immense univers tremble sous moi, comme si le pied d'un Dieu le faisait rouler sous son talon ainsi qu'un caillou.....Ceci, oh! fameux médecin, ceci est ta grande palingénesie.....

(Il boit de nouveau.)

L'ANGE.

Ne touche plus à ce verre. Il te blesserait jusqu'au plus profond du cœur. Son parfum est le souffle de l'ange de la mort! et la lumière qui en jaillit est l'éclair que lancent ses yeux maudits. Oh! prends garde, prends garde! car la maladie, les chagrins, les soucis sont tous là.....

LE PRINCE HENRI (s'affaissant).

Oh! voix de mon cœur! pourquoi me faire des reproches, lorsque le langage impérissable de la vérité et les espérances sémillantes de la jeunesse m'ont tant déçu et trompé?.... Donnez-moi, donnez-moi du repos! Oh! du repos!..... Des visions mélangées de vapeurs dorées planent et se balancent... des eaux ruisselantes!... des paysages mobiles changeant et étincelant!..... Je suis comme un amant heureux dont la vie est illuminée par des rê-

Digitized by Google

ves!.... Grand médecin, profond savant, tu as bien rempli ta mission!....

(Il laisse tomber sa tête sur le livre.)

L'ANGE (en s'éloignant).

Hélas! hélas! semblable à une vapeur, les visions dorées s'évanouiront, et tu ne trouveras de nouveau dans ton cœur que l'aiguillon de la douleur et des regrets amers.

II.

LA COUR DU CHATEAU.

HUBERT (debout près du portail).

Comme le vieux château paraît triste! les oiseaux, tranquilles sur le sommet aérien des tours, s'entretiennent, dans leur langage, des récoltes du fermier. Ici l'herbe croît dans la cour, tellement sont rares les pieds des passants; ça et là les paons orgueilleux, devenus moins timides, descendent en sautillant les marches de pierre de l'escalier, comme si le château était à eux. Et moi, le pauvre vieux sénéchal, je hante, comme un fantôme, la salle du banquet. Hélas! les hôtes joyeux n'encombrent plus la porte hospitalière; on ne voit plus briller ces yeux pleins de jeunesse et de passion, ni ces joues plus vermeilles que le vin..... il n'y a plus ni chant ni rire; on n'entend plus le cliquetis des verres qui s'entrechoquent au milieu d'un festin. Tout est triste et silencieux. Et maintenant, pas d'autre bruit que le cri des oiseaux domestiques sur les murs, ou le hennissement des chevaux, piétinant dans l'écurie..... (On entend un cor de chasse.) Oh! quoi donc? Ces sons inattendus et joyeux me rappellent des jours depuis longtemps écoulés!..... et voilà encore le même bruit des vieilles portes qui, en tournant sur leurs gonds rouillés, retentissent comme autrefois, et le pont de bois qui, en s'abaissant, résonne avec un bruit de fer comme s'il était anxieux de saluer la pression des pieds du voyageur.

(Walter, le minnesinger, entre.)

WALTER.

Eh bien! mon ami! quelle tristesse ici! Point de ban-

Digitized by Google

nière flottant sur les murs, point de pages ni de sénéchaux, point de gardes à l'exception d'un seul. Est-ce vous, Hubert ?

HUBERT.

Ah ! maître Walter !

WALTER.

Comme les physionomies changent ! Je ne vous reconnaissais pas! Vous paraissez vieilli ! Vos cheveux ont blanchi et sont devenus rares ; vous êtes un peu voûté.....

HUBERT.

Hélas! je suis un pauvre vieux pêcheur, et comme ces tours qui m'environnent, je commence à tomber en décrépitude. Et vous, il y a bien des années que vous êtes absent!

WALTER.

Comment va le prince?

HUBERT.

Il n'est pas ici. Il a été malade et il a disparu.

WALTER.

Parlez ouvertement. Dites qu'il est mort ;

HUBERT.

Non, je vous assure. Voici ce qui lui est arrivé : une maladie étrange et mystérieuse l'a frappé subitement. Pendant de longues heures il se tenait sur la terrasse, semblable à la statue de saint Jean Népomucène, rêvant, la tête appuyée sur la main, voulant toujours être seul pour contempler la profondeur du cours de l'eau. Il passait toutes ses nuits dans la tour circulaire, fatiguant ses yeux par la lecture. Enfin, un matin, nous le trouvâmes là, étendu à terre comme s'il était tombé évanoui de sa chaise. Nous pouvions à peine reconnaître sa douce physionomie.

WALTER.

Pauvre prince !

HUBERT.

Je crois qu'il aurait pu revenir à la santé. Et, en effet, il s'était un peu remis ; mais, bientôt après, les prêtres l'ont

Digitized by Google

environné avec toutes leurs cérémonies et leurs rites mystérieux, et maintenant tout est fini.

WALTER.

Comment? Expliquez-vous?

HUBERT.

Eh bien, voici : On le fit rester debout à la porte de saint Roch pour attendre son sort. Comme s'il devait déjà être enseveli, les prêtres commencèrent à chanter la messe des morts, puis ils jetèrent trois fois sur sa tête de la terre du cimetière; et lui dirent, sans faire fléchir son courage : « C'est ici un signe de ta mort, ainsi, que ton cœur « se repente! » et le malheureux fut congédié emportant avec lui une malédiction, vêtu d'un manteau gris, chargé d'une besace et d'une clochette dont le son devait être un perpétuel avertissement au voyageur de s'éloigner de lui.

WALTER.

Oh! c'est terrible! Banni, expulsé comme un pestiféré!

HUBERT.

Le tombeau de la famille fut alors ouvert, et les débris du casque, de l'épée et du bouclier du prince y furent ensevelis, comme il est d'usage lorsque le dernier descendant d'une maison princière s'éteint; et trois fois alors un héraut proclama dans les airs ces paroles d'avertissement et de désespoir : Oh! Hoheneck! oh! Hoheneck!!...

WALTER.

Je crois encore entendre ce cri se prolongeant dans mon âme..,. Parti pour toujours, oui, pour toujours!.. Ah! s'il mourait, quel cruel poids de douleur pèserait sur le cœur de tous ceux qui l'ont connu! Sa présence sur la terre était comme un feu animant un foyer désert, les paroles qui tombaient de ses lèvres, semblables au chant du matin, fortifiaient nos cœurs et rendaient, la nuit, notre sommeil doux et léger..... Où est-il?

HUBERT.

Dans l'Odenwald, quelques-uns de ses vassaux, qu'aucune crainte n'arrête, sont auprès de lui..... Mais entrez donc! Pourquoi donnerais-je l'hospitalité en plein air à l'ami de mon prince?

Digitized by Google

WALTER.

Je voudrais rester ici encore un moment. Mais vous, Hubert, entrez pour me remplir un verre de cette boisson printanière, parfumée comme le mois de mai que mon prince aimait tant autrefois. C'est à lui que je veux penser. Quand je vous appellerai vous viendrez me servir dans la salle héréditaire des banquets. Vos compagnons, invisibles hôtes de l'air, s'y trouvent aussi. Ils ne partageront pas mon repas, mais leurs doux yeux se fixeront sur les miens, leur bouche me parlera, et la vaste salle des banquets sera pleine de paroles et de regards divins.....

(S'appuyant sur le parapet.)

Le jour est fini et le soleil, en se retirant lentement de la scène, rassemble ses feux éteints pour les concentrer dans son foyer doré. Là bas, dans la vallée, la rivière rapide coule aussi triomphalement que lorque l'avant-garde des légions romaines l'aperçut pour la première fois du haut de cette montagne. Oh! quelle magnificence! Comment ne pas admirer ces champs de blé doré, ces vignes verdoyantes, ces tours avec leur pavillon flottant et la chapelle bénie et le blanc hameau l'entourant comme Marie assise aux pieds de son Sauveur contemplant sa figure bien-aimée..... Oh! ami, oh! le meilleur des amis, ton absence obscurcit ce magnifique paysage bien plus encore que la nuit qui m'environne.

LONGFELLOW.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

LE JOUR DE L'AN [1].

Ne médisons pas des usages
Affermis par les cœurs, consacrés par les âges!
Du jour de l'an si vieux aimons l'avénement!
Il relève l'autel des sentiments intimes;
Des respects paternels qui penchent aux abimes
Il est le tendre enseignement.

Ainsi qu'il a besoin de guerre et de conquêtes,
L'homme, ainsi que l'enfant, a besoin de ces fêtes,
Comme il lui faut parfois la fièvre et la douleur;
Dans un trop long repos on voit souvent s'éteindre
L'esprit qui se retrempe aussitôt qu'il peut craindre;
Il faut qu'un cri du monde aille éveiller son cœur!

Ce jour, nouveau venu, chasse l'indifférence
En posant des baisers aux lèvres de l'enfance,
En recueillant tout bas plus d'un doux souvenir;
C'est un immense écho d'où les âmes s'appellent;
Un concert où partout des vœux, des voix se mêlent;
C'est un pacte nouveau qu'on signe à l'Avenir.

Ce jour, attendrissant dans sa mélancolie,
Dit au cœur que tout passe et que tout se délie;
Que la mort fait un pas de plus;
Qu'un printemps va fleurir pour toute jeune fille,
Et qu'un hiver aussi viendra sur la famille
Souffler sa neige froide et faucher les fronts nus!

Au cœur méchant, il dit de chasser loin la haine
Dont, une longue année, il a porté la chaîne
Contre un frère, contre un ami!
Janvier, la main ouverte, apporte à sa demeure
La branche d'olivier dont le parfum l'effleure,
Et monte vers son cœur déjà clos à demi.

(1) L'insertion de cette pièce est pour nous une occasion toute naturelle d'annoncer à nos lectrices que la deuxième édition des *Anges de Noël*, charmante création de Mme Hermance Lesguillon, vient de paraître chez Arnauld-Devresse, éditeur, rue de Rivoli 55, à Paris. *Les Anges de Noël* forment un recueil de gracieuses nouvelles en prose et de délicieux petits contes en vers, comme les sait faire Mme Lesguillon. Dans ce livre, l'auteur a réuni les scènes dramatiques de la vie des enfants, leurs petits défauts, leurs mauvais entraînements, leurs vices même y sont représentés en traits frappants de vérité et reçoivent leur punition des incidents naturels de l'existence. Mais aussi leur charité, leur justice, leur bienveillance pour le pauvre qui les implore, par la loi d'équité distributive, reçoivent leur récompense. On reconnaît à chaque page que c'est une mère qui a écrit; mais que, pour être institutrice parfaite, elle s'est inspirée de la pensée de toutes les mères. *Note de la Rédaction.*

Digitized by Google

Il vient, ce jour charmant, enfanter plus d'un rêve
Qui commence le soir et que le jour achève ;
Epoux, enfant, vieillard, maître, valet, seigneur,
S'éveillent, rajeunis, à ce tocsin qui sonne ;
On se cherche, on se nomme, on sourit, on pardonne ;
Dans l'élan général on se trouve meilleur.

Le commerçant heureux ressent la joie intime
Qui naît de l'acheteur, son idéal sublime ;
S'il vend, son front s'éclaire : il croit, il s'attendrit,
Il est bon ! son commis, son enfant et sa femme
Au fond du lourd tiroir ont cru sentir une âme...
Une âme de marchand qui compte et qui sourit !

Mais l'éternel succès, impérissable histoire
De ce beau jour de l'an écrit dans la mémoire,
C'est celui qu'il reçoit du peuple et des enfants !
Là, tout s'éprouve ainsi que dans le cœur des mères ;
Tout est vrai, tout est simple, élans, désirs, prières ;
C'est la Foi qui vers Dieu tend des bras confiants !

Le pauvre avec ardeur jette au vent la poussière
De l'an défunt qui fuit emportant sa misère ;
L'aube d'un reflet pur colore son ciel noir !
Lui, ne regrette pas l'étroit sillon qu'il quitte ;
Aux frères indigents dont la table l'invite,
Il apporte ses vœux où chacun prend l'espoir.

Le peuple — avec l'enfant — suit bruyamment la foule ;
Il se mêle au torrent qui serpente et qui roule ;
Qu'importe le *demain*? demain naîtra plus beau !
Il est riche aujourd'hui de tout l'or des boutiques,
Du luxe des heureux, des splendeurs des portiques ;
Son cœur s'égaie à ce tableau.

Ce petit monde enfant qu'en chemin il coudoie,
Au sang de l'ouvrier inocule la joie ;
Il rit à son rire éclatant !
Il est fier, en voyant en ses mains ces merveilles,
Ces jouets qu'il lui crée aux labeurs de ses veilles,
Et, tout lassé qu'il est, il le suit en chantant.

Son petit de cinq ans porte aussi sa bannière ;
A l'école il apprend à mieux fêter son père ;
Comme l'enfant du riche il tient son talisman ;
A son lit, le matin, il est venu lui dire
Sa fable, avec ce mot d'irrésistible empire :
« Je vous aime, papa, maman ! »

Comme l'enfant dans son délire,
Comme le peuple en son sourire,
Laissons-nous aller à prier !
La vie a besoin de ces fêtes ;
Dans la douleur cachée et les larmes secrètes,
Ayons un jour pour oublier !

HERMANCE LESGUILLON.

Digitized by Google

LES DEUX DÉCROTTEURS,

FABLE.

Un décrotteur ambitieux
— Qui ne l'est pas à notre époque ! —
De l'un de ses voisins disait : « — Qu'il est heureux !
« Tant de chance à la fin me choque !...
« Comment fait-il donc, le malin,
« Pour voir ainsi, chaque matin,
« Tout ce monde autour de sa caisse ?...
« Je ne ménage certes pas
« Ni mon cirage ni mes bras !
« Pourtant, malgré mon zèle et mon adresse,
« Quelle est l'aubaine qu'il me laisse ?
« Quelques rares clients .. » — L'autre riait tout bas,
Egayé par ces plaintes vaines.
A quelque temps de là, le fortuné rival,
De beaux écus les poches pleines,
Songe à revoir le village natal.
Avant de regagner sa lointaine chaumière,
Sûr d'être désormais partout le bienvenu...
Il va trouver son novice confrère ;
Et, prenant avec lui ce ton du parvenu
Sur le point de traîner carrosse :
« — Connaître son métier, bien cirer, bien vernir,
« Ce n'est pas tout... dit-il : crois-moi, *pour réussir*,
« *Il faut savoir passer la brosse !...* »

HIPPOLYTE MATABON.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

UNE TRADITION MARSEILLAISE.

A quatre kilomètres nord de Marseille, et à gauche de la grande route qui traverse le village de Saint-Louis, se trouve une éminence plantée de pins ; sa forme est conique, son élévation d'environ cinquante mètres, sa circonférence de deux cent cinquante. Elle est à deux cents mètres de la route, et à trois cents du rivage, qui se trouve au côté opposé, au couchant.

La tradition porte que dans l'intérieur du tertre se trouve le tombeau de Protis, le fondateur de Marseille. Nous disons la tradition, car, comme tout ce qui se rattache à la première époque de la fondation de notre ville, l'histoire du chef Phocéen qui épousa la belle Gyptis est enveloppée d'épaisses ténèbres. Nous laisserons donc aux érudits le soin de recherches dont nous nous reconnaissons tout à fait incapables. Nous ferons remarquer seulement que le vieux patois marseillais avait conservé du grec le mot *Protou*, qui veut dire chef; on tirera de ceci les inductions que l'on voudra sur le véritable nom du fondateur ; encore une fois, nous avouons notre insuffisance ; nous venons raconter le peu que nous savons sur des lieux qui nous ont vu naître, et ce que nous avons appris de la bouche des anciens de l'endroit, qui ont disparu.

Que le mot Protis ait été le nom propre du fondateur de Marseille ou le nom de la charge qu'il occupait, il n'en reste pas moins certain, que la légende qui s'est propagée à travers les siècles mérite quelque crédit.

Les terrains que la mer a envahis, et sur lesquels étaient tracées diverses routes pour aller de Marseille aux Martigues, étaient, comme ils le sont encore, bornés par des falaises élevées. Deux points d'une certaine étendue donnaient un accès facile pour arriver aux terres de l'intérieur ; c'est d'abord la plage d'Arenc, qui s'élève graduellement jusqu'aux hauteurs des Aygalades, et plus loin, celle de Séon-Saint-André, qui monte vers les collines de

Digitized by Google

la Nerthe. Au milieu de ces deux points distants l'un de l'autre de dix kilomètres, un seul endroit est accessible, et c'est là en face, et à trois cents mètres de distance d'une petite plage appelée l'anse de Balava (1), que se trouve le tumulus. Il est donc très-admissible que ce point élevé, qui se présentait en amphithéâtre aux regards du spectateur placé dans la vaste plaine occupée aujourd'hui par la mer, eût été adopté comme le plus propice, dans cette partie du territoire, par sa position exceptionnelle.

Qui dit tradition ne dit pas preuves; on ne s'étonnera donc pas que nous n'en rapportions aucune pour établir qu'au lieu dont nous parlons fut réellement placé le tombeau du fondateur de Marseille. Nous le répétons, dans notre jeunesse nos anciens se plaisaient à nous le dire, comme eux-mêmes, disaient-ils, le tenaient de leurs pères.

Il en est tout autrement pour ce qui a trait au séjour des Romains sur ce point de notre territoire. Ici les preuves abondent.

A diverses époques, on a trouvé dans les ravines de la côte voisine des mosaïques, des fragments de jarres et des tuiles romaines, et enfin les restes d'un vaste édifice (2) découverts dans des fouilles opérées en 1824 à cent mètres nord du tumulus.

Dans ces fouilles, on a reconnu une assise dont les pierres annonçaient une construction colossale; deux de ces pierres, extraites du sol, ont été placées sur les bords d'une avenue voisine. Elles ont un mètre 60 centimètres de long sur 65 centimètres de large et 70 centimètres en hauteur; l'une d'elles est angulaire : elles étaient réunies par de forts crampons. Ces pierres, très-dures, sont de la nature des roches vives que l'on trouve dans les collines des Aygalades; noircies extérieurement par leur long séjour sous terre, elles sont rougeâtres à l'intérieur. Elles formaient l'angle gauche de la façade à midi, et ne portent aucune inscription; peut-être en trouverait-on sur l'angle opposé; mais pour continuer les recherches, il faudrait démolir une maison d'habitation, au-dessous de laquelle se trouve, à plusieurs mètres de profondeur, la continuation de l'édifice.

(1) Nous croyons que ce nom vient du *Baou-Lava*. Ce vallon reçoit encore de nos jours les eaux pluviales qui descendent des hauteurs environnantes.

(2) En attribuant ce monument aux Romains, nous ne faisons que répéter ce que nous avons entendu dire, dans le temps, à M. Toulousan, de regrettable mémoire.

Digitized by Google

Un de nos amis (1), propriétaire aux Aygalades, nous a montré dernièrement les vestiges d'une ancienne voie et d'une carrière d'où certainement ont été extraites les pierres dont nous venons de parler. Non seulement leur nature est parfaitement identique, mais la place laissée par l'enlèvement des blocs correspond exactement aux dimensions que nous avons données plus haut ; nous sommes convaincu que l'extraction de ces pierres a été faite dans cette localité.

Enfin, nous avons connu un ancien cultivateur du pays qui racontait qu'on avait trouvé tout auprès du vieil édifice une grande quantité de petite bouteilles, il y aurait de cela aujourd'hui près de cent ans ; la description qu'il en faisait indiquait que c'étaient des lacrymatoires.

Le monticule paraît être formé à l'intérieur de roches friables ; l'enveloppe se compose de terre végétale, d'argile, de gravier et de sable (2), et la superposition de ces diverses couches ne manque pas de régularité.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans relater un fait épisodique qui se rattache au souvenir de la localité. Ceci est de la chronique contemporaine ; il suffit de remonter à l'année 1812.

Le roi d'Espagne, exilé à Marseille, se rendait très-souvent au tumulus de Protis ; sa voiture, que nous nous souvenons d'avoir vu passer attelée de six mules, s'arrêtait sur la grande route, vis-à-vis de la pinède ; de là, Charles IV gravissait le petit coteau, dont il faisait le tour. Le royal exilé venait s'asseoir sur un banc d'où l'on aperçoit à découvert le chemin et le château des Aygalades. Il passait là quelques instants, et repartait.

A cette époque, Barras, l'un des membres du Directoire, habitait le château, où il était venu se retirer après le dix-huit brumaire. Une conspiration s'y organisa pour enlever de Marseille l'illustre prisonnier. L'intrigue fut découverte, et toute la famille royale d'Espagne fut transférée à Rome, où fût aussi exilé Barras.

Si on se rappelle que Charles IV avait à Mazargues une belle habitation entourée de bois de pin, d'où la vue embrasse la pleine mer, ne peut-on pas supposer qu'il ne venait si souvent sur les lieux dont nous parlons que pour observer, sans crainte d'éveiller les soupçons, les signaux

(1) M. Schmitd, juste appréciateur d'antiquités et objets d'art.
(2) Le sable est réuni en masse compacte, et parsemé de grains microscopiques et brillants.

Digitized by Google

convenus avec les principaux agents, au nombre desquels se trouvait Manuel Godoy, favori du monarque.

Transformé depuis longues années en promenade, le monticule est souvent parcouru par des visiteurs. On y voit une maisonnette dont la façade est celle d'une vieille chapelle. Ce petit monument est bien loin d'avoir le mérite de l'antiquité qu'on lui prête communément, et que les souvenirs de la localité semblent justifier : sa construction date tout au plus d'une trentaine d'années. Il est formé des matériaux d'une vieille maison située sur l'ancien quai du port, près la Consigne, et qui fut démolie pour cause de vétusté. C'est avec ces pierres rongées par le temps, et replacées avec soin, qu'a été élevée la chapelle. Elles répondent heureusement à l'intention qu'on a eue de donner une apparence d'antiquité au modeste édifice.

Parmi les visiteurs, nous en avons surpris plusieurs arrêtés et souriants devant une plaque de marbre placée par nous, et portant le nom de Protis. Nous leur donnions alors, — comme nous venons de le faire ici, — les motifs qui nous ont déterminé, heureux si à ceux qui viennent de nous lire, comme à ceux qui nous ont écouté, ce simple récit peut offrir quelque intérêt.

MEYNIER.

Saint-Louis, 18 février 1863.

Digitized by Google

LES BRUITS DE MARIAGE,

PIÈCE EN UN ACTE.

PERSONNAGES :

DE GERBIS.
DE VOLOGNES.
DE CHATENEY.
CLÉMENCE DE COURLANGES.
ADÈLE.
Un Domestique.

La scène se passe à Paris dans le salon de M. de Gerbis.

SCÈNE Ire.

CLÉMENCE, DE VOLOGNES.

CLÉMENCE. — Quoi ! c'est vous, M. de Volognes!

DE VOLOGNES. — Oui, madame, c'est moi, heureux de mettre à vos pieds mes hommages les plus respectueux.

CLÉMENCE. — Pendant la durée de mon mariage, et même depuis la mort de M. de Courlanges, on n'a jamais su ce que vous deveniez. Vous avez traité mon mari, mon oncle et moi avec la dernière rigueur.

DE VOLOGNES. — Ce n'était pas mon intention.

CLÉMENCE. — Je n'insiste point... Quel motif vous ramène aujourd'hui?

DE VOLOGNES. — Un motif grave. Les regards fixés sur l'avenir, tour-à-tour j'espère et je crains... Votre oncle peut m'aider à sortir de mon anxiété : je viens lui demander un entretien.

CLÉMENCE. — Voilà qui doit me surprendre. Mon oncle lirait dans un avenir où vous ne pénétrez qu'imparfaitement!... Au surplus, M. de Gerbis a conservé l'habitude d'aller chaque matin faire une longue promenade sur les boulevards : je regrette que vous ne le trouviez pas.

DE VOLOGNES. — Je vous demande pardon de vous dérober quelques-uns de vos moments. Si c'est une faute, je n'ai pas la force de m'en repentir.

Digitized by Google

CLÉMENCE. — Une faute ! Ne le croyez pas. Votre présence réveille en moi de si bons souvenirs ! Songez que nous sommes dans le même salon où nous fîmes quelquefois de la musique ensemble.

DE VOLOGNES. — Oui, avant votre mariage, je dus ce plaisir à l'amitié dont m'honorait M. de Gerbis.

CLÉMENCE. — Mon oncle était votre tuteur ; j'étais sa pupille : il était naturel qu'il voulût de temps en temps se rendre compte de nos progrès.

DE VOLOGNES. — Et depuis, vous n'avez sans doute pas laissé sommeiller cette harpe qui rendait sous vos doigts des sons si harmonieux.

CLÉMENCE. — Vous vous trompez. M. de Courlanges n'aimait pas la musique : mes airs les plus gracieux lui paraissaient à peine supportables : il ne me le disait pas ; mais il m'était facile de le comprendre à sa contenance et au peu d'empressement qu'il mettait à m'encourager.

DE VOLOGNES. — Et depuis que vous l'avez perdu ?

CLÉMENCE. — Je n'ai touché ma harpe que bien rarement et toujours à la sollicitation de mon oncle... Mais vous, monsieur, avez-vous continué ?...

DE VOLOGNES. — Non, madame : la musique m'est devenue odieuse ; je n'ai plus mis le pied dans un concert.

CLÉMENCE. — Vraiment ?

DE VOLOGNES. — Mon instrument, le stradivarius que l'on m'enviait, a été totalement délaissé.

CLÉMENCE. — C'est affreux ! Et depuis quand cela ?

DE VOLOGNES. — Depuis que vos airs les plus gracieux paraissaient à peine supportables à M. de Courlanges.

CLÉMENCE (*à part*). — A bon entendeur, demi-mot.

DE VOLOGNES. — Quand on cultive les arts, il faut y consacrer toutes les facultés de son intelligence, toutes les ressources de son esprit. Si on ne les aborde qu'avec des distractions volontaires, si on ne se livre point pleinement à eux, on fait moins que du métier, on se rend coupable de profanation. Je ne pouvais m'abaisser jusque-là.

CLÉMENCE — Étiez-vous donc dans des dispositions tellement fâcheuses ?...

DE VOLOGNES. — Je souffrais d'un mal qui, depuis quelques années, ne m'abandonnait plus. Une image, une de ces images dont le charme enivre et que l'on cherche en vain à écarter remplissait seule toute ma pensée. L'honneur m'ordonnait de me taire, de m'éloigner des lieux où elle s'était montrée à mes regards : je l'ai fait.

Digitized by Google

CLÉMENCE. — Et maintenant?

DE VOLOGNES. — Tous les jours ne sont pas des jours mauvais. Il survient parfois des événements qui changent complètement notre destinée ; le mal sous lequel on craignait de succomber disparaît et fait place à une perspective qui ravit.

CLÉMENCE. — J'aime mieux ça : vous aviez débuté d'une manière effrayante. . Venons au dénouement de votre histoire. Quel est-il, ou bien quel sera-t-il ?

DE VOLOGNES. — Je l'attends, madame, et il dépendra... de... mais, pardonnez : il me semble que je dois tout d'abord mes intimes confidences à M. de Gerbis, et si je restais plus longtemps, je finirais par trahir mon secret. (*Il salue et sort.*)

SCÈNE II.

CLÉMENCE. — Voilà bien M. de Vologues tel que, dans ma première jeunesse, je me disais qu'il deviendrait : de la grâce sans affectation, de l'esprit sans recherche, et puis, je ne sais quel entrain plein de charme et d'abandon... Seulement, il dissimule mal... fort mal. Par exemple, la conversation que je viens d'avoir avec lui a-t-elle été assez transparente? Autant n'aurait-il pas valu me dire qu'il m'avait toujours gardé la meilleure place dans ses affections et qu'en homme bien élevé, il venait demander ma main à l'oncle qui me tient lieu de père... Eh bien ! nous réfléchirons... Nous verrons... Il a interrogé son cœur, nous interrogerons le nôtre... J'entends du bruit : ce doit être M. de Gerbis... Puisque M. de Vologues veut s'adresser tout d'abord à lui, ne parlons pas de la visite que nous venons de recevoir.

SCÈNE III.

CLÉMENCE, DE GERBIS.

DE GERBIS (*joyeux et se frottant les mains*). — Notre affaire marche, ma nièce : elle marche.

CLÉMENCE. — Quelle affaire, mon oncle?

DE GERBIS. — Belle question ! Tu sais qu'il n'y en a plus qu'une pour nous deux ; c'est celle de ton mariage.

CLÉMENCE. — Pour nous deux ! Il me semble que jusqu'à ce jour, vous en avez pris seul tout le souci.

DE GERBIS. — Je n'ai pas épargné mes peines, il est vrai. L'affection que je te porte m'en faisait un devoir, d'autant que si tu ne te hâtes de convoler, tu n'y seras bientôt plus à temps.

Digitized by Google

CLÉMENCE. — La raison?

DE GERBIS. — Dans trois jours tu auras vingt-cinq ans. Pour une femme, c'est la dernière jeunesse de la vie.

CLÉMENCE. — C'est la première du veuvage.

DE GERBIS. — Tu vois les choses du bon côté. Au surplus, je te répète que notre affaire marche.

CLÉMENCE. — Expliquez-vous, je vous en prie

DE GERBIS.—Depuis que la mort t'a enlevé M. de Courlanges, pas un parti, pas un seul ne s'est présenté pour toi. Il n'en sera plus de même. Je sais qu'on s'occupe maintenant de Mme de Courlanges dans bien des salons, qu'on vante les grâces de sa personne, la bonté de son cœur, l'importance de sa fortune, et tu conçois où tout cela doit aboutir.

CLÉMENCE. — Vous voulez me donner de l'orgueil: mais vous n'y parviendrez pas. Les choses ne changent point si subitement. Les coups de théâtre ne sont dus qu'à l'adresse d'un machiniste et je ne vois pas où serait ici cet habile homme.

DE GERBIS (*se rengorgeant*). — Je le connais, moi.

CLÉMENCE. — Nommez-le.

DE GERBIS. — S'il était devant tes yeux?

CLÉMENCE. — Je vous devrais ce prodige! Pas possible?

DE GERBIS. — Le compliment n'est pas flatteur.

CLÉMENCE. — Je me rétracte : sachons quels ressorts vous avez fait jouer ?

DE GERBIS. — Inutile.

CLÉMENCE. — Non pas. Vous avez piqué ma curiosité ; vous ne pouvez vous dispenser de la satisfaire. Allons, mon cher oncle, mon digne oncle, ne soyez pas inflexible. Vous savez que lorsqu'on me contrarie, j'y gagne trois jours de migraine.

DE GERBIS. — Tu le veux donc absolument? Il faut que je te cède. C'est bien moi qui commande ici ; mais je finis toujours par t'obéir.

CLÉMENCE. — Vous êtes si bon!

DE GERBIS. — J'ai souvent remarqué que, lorsqu'une jeune personne était à marier, c'était une sorte de parti pris de ne lui point accorder son attention. La rencontre-t-on dans une promenade, on se borne à la saluer d'un air indifférent, comme si l'on ne s'apercevait pas de sa beauté. La trouve-t-on dans un salon, cause-t-elle comme un ange, il semble qu'on ne la voit pas, qu'on ne l'entend pas. Mais le bruit de son mariage vient-il à se répandre

Digitized by Google

dans le public, la scène change aussitôt : les jeunes gens s'en étonnent, s'en émeuvent et se prennent à regretter de n'avoir pas plus tôt songé à elle : « — C'était la femme « qu'il me fallait, disent-ils ; jamais je ne trouverai mieux. « Comment ai-je fait pour ne lui pas offrir mon cœur et « demander le sien ? » Quelques-uns vont même jusque à parler de désespoir. Est-il vrai ?

Clémence. — Oui, on a vu cela bien souvent.

De Gerbis. — Partant, je me suis demandé si je ne ferais pas courir le bruit du mariage de ma nièce ?

Clémence. — Comment ! vous auriez !...

De Gerbis. — Sans doute, et pour donner à mon roman plus de consistance, je t'ai même choisi un mari.

Clémence. — C'est trop fort ; je suis désolée.

De Gerbis. — Pourquoi donc ? J'ai pu me servir impunément du nom du chevalier de Prégnac.

Clémence. — Le chevalier de Prégnac !

De Gerbis. — Il voyage dans l'Amérique et prend des notes pour écrire un roman qui sera trois fois plus long que celui de *Clarisse Harlowe*. Deux, trois ans suffiront à peine à cette besogne ; et, avant son retour, tu seras depuis bien longtemps mariée, grâce à mon ingénieux stratagème.

Clémence. — Ne vous y trompez pas : ce stratagème sera bientôt découvert ; tout se sait dans la société parisienne. La petite presse en fera des gorges chaudes, et vous et moi serons livrés à la risée universelle.

De Gerbis. — Sois tranquille ; j'ai agi avec une prudence rare. Je n'ai parlé qu'à demi-mot. Je n'ai cessé de m'envelopper dans des nuages plus ou moins épais. Un jour, j'ai prononcé ton nom, rien que ton nom ; deux jours après, j'ai glissé celui du chevalier de Prégnac. Le public a pris soin de les réunir, mais je n'en suis pas responsable. Dans ce qui est sorti de ma bouche, il n'y a jamais eu que du vague... du vague encore .. comme dans les anciens oracles.

Clémence. — Chacun en prendra donc ce qu'il voudra. Et qui sait toutes les broderies, tous les caquetages....

De Gerbis. — Clémence, tu vas trop loin.

Clémence. — Non, mon oncle, et je vous demande la permission de dire, sans détour, ce que je pense. Vous avez fait une chose très-fâcheuse et qui m'est très-désagréable.

De Gerbis. — Je ne te conçois pas.

Digitized by Google

CLÉMENCE. — Me rendre l'objet de toutes les conversations ; appeler l'attention sur tout ce que je dirai, sur tout ce que je ferai ; me préparer un déluge d'épigrammes ; est-ce là une situation soutenable ? Oh ! j'irai me cacher.

DE GERBIS. — Exagération ! Je m'admire dans mon ouvrage. les choses vont déjà si bien !.... Ce matin même, le vicomte d'Aprevigne entrait dans l'hôtel au moment où j'en sortais. Il a voulu, bon gré mal gré, me faire sa visite en plein air, et pour cela il m'a accompagné dans ma promenade. Sais-tu quel était son but ? Il t'a demandée en mariage, espérant, je n'en doute pas, supplanter de Prégnac.

CLÉMENCE. — Le vicomte d'Aprevigne, arrivé il y a quelques mois à Paris, ce gentilhomme campagnard si infatué de sa personne ?

DE GERBIS. — Puissamment riche...

CLÉMENCE. — Et semblant toujours s'adresser à ses inférieurs ou s'exercer au pugilat, en dépit des soins qu'il prend pour adoucir le son de sa voix ou réprimer la brusquerie de son geste.

DE GERBIS. — Je vois bien que tu as des préventions contre lui, mais elles pourront se dissiper. Tant de femmes épousent l'homme qui a commencé par leur déplaire !... Au surplus, comme, grâce à ma petite supercherie, les partis ne te manqueront pas, tu pourras choisir.

SCÈNE IV.

CLÉMENCE, DE GERBIS, ADÈLE.

ADÈLE. — Monsieur veut-il qu'on serve le déjeûner ?

DE GERBIS. — Oui, sers. (*à part*) Ce déjeûner-là vient fort à propos : il fera diversion.

CLÉMENCE. — Je ne puis, en ce moment, vous tenir compagnie. J'ai besoin de descendre au jardin pour respirer le grand air. (*Elle sort.*)

DE GERBIS. — Adèle, tu attendras pour servir que Mme de Courlanges soit remontée.

ADÈLE. — Oui, monsieur, (*A part, en s'en allant.*) Il y a du grabuge ici : il y en a.

SCÈNE V.

DE GERBIS. — Je viens de faire une sottise. J'aurais dû me mettre à table sans Clémence... S'il lui plaisait de prendre le grand air jusqu'à ce soir, que deviendrait le déjeûner ? Diable ! c'est mon meilleur repas.

Digitized by Google

SCÈNE VI.

DE GERBIS, ADÈLE.

ADÈLE. — On demande Monsieur.

DE GERBIS. — Qui donc?

ADÈLE. — M. de Vologues.

DE GERBIS. — M. de Vologues!

ADÈLE. — Oui, vous savez bien, ce charmant jeune homme dont monsieur a été tuteur et qui cessa de venir ici quand Mlle Clémence eut été promise à M. de Courlanges.

DE GERBIS. — C'est bon!

ADÈLE. — Je ne suis point surprise qu'il soit revenu frapper à notre porte. J'étais sûre qu'il songeait toujours un peu à nous.

DE GERBIS. — Comment? Que veux-tu dire?

ADÈLE. - Avant le mariage de Mlle Clémence, il avait tant d'amitié pour vous... et pour elle, qu'il me paraissait impossible qu'il n'en restât pas quelque chose.

DE GERBIS. — Ce n'est point là une raison.

ADÈLE. — En voici une autre. Depuis trois semaines environ, il ne cesse de rôder autour de l'hôtel. Ses yeux cherchent la fenêtre de ce salon où, quelquefois, il venait faire de la musique.

DE GERBIS. — En entrant ou en sortant de l'hôtel, je ne l'ai pas aperçu.

ADÈLE (*à part*). — Je le crois bien : la nature a fait presque tous les oncles myopes, et M. de Gerbis n'est pas dans l'exception.

DE GERBIS (*réfléchissant*). — C'est singulier!

ADÈLE — Il attend, pendant des heures entières, que Mme de Courlanges se montre à la fenêtre, et alors il lance sur elle un de ces regards où se réflète tout ce qu'on désire.

DE GERBIS. — Que désire-t-il?

ADÈLE. — Tout le monde peut le deviner.

DE GERBIS (*à part et portant vivement la main à son front*). — J'y suis!

ADÈLE. — Lundi dernier, son état de contemplation était tel qu'il n'avait ni vu ni entendu venir un bruyant équipage qui s'avançait au grand trot. Si Dominique, votre concierge, qui se trouvait là par hasard, ne lui eût pas donné une vigoureuse poussée, c'en était fait de lui.

DE GERBIS. — Vraiment!

ADÈLE. — Enfin, monsieur, ce matin je l'ai vu entrer

Digitized by Google

ici ; il y a passé quelques moments et, m'étant trouvée près de lui quand il s'est retiré, j'ai remarqué qu'il avait l'air tout joyeux. Cela doit bien avoir une signification.

DE GERBIS. — Oh! oh! il est venu ici !..... Et il a vu Mme de Courlanges ?

ADÈLE. — Je le suppose, car elle était dans ce salon.

DE GERBIS. — Adèle, hâte-toi d'aller annoncer à M. de Volognes que je le recevrai avec plaisir.

ADÈLE. — J'y vais, monsieur. (*A part*) Je m'intéresse à cet excellent jeune homme.... Et puis, un prétendant qui voyage en Amérique, cela ne me plaît pas... Les absents ne doivent-ils pas toujours avoir tort ?

DE GERBIS. — Mais, va donc !

SCÈNE VII.

DE GERBIS (*se frottant les mains*). — A merveille ! mon idée fait fortune ; de Volognes est un de ceux qu'elle a réveillés .. Il vient me demander ma nièce... Bravo ! bravissimo !

SCÈNE VIII.

DE GERBIS, DE VOLOGNES.

DE GERBIS (*allant au-devant de Volognes et l'embrassant*). — Mon ami, sois le bienvenu !

DE VOLOGNES. — Je vous remercie, monsieur, de ce bon accueil.

DE GERBIS. — Mais où t'es-tu donc caché depuis qu'on ne t'a vu ?

DE VOLOGNES. — J'étais en Bretagne.

DE GERBIS. — Que faisais-tu là ?

DE VOLOGNES. — J'y faisais ce qu'on fait partout quand on souffre... Je tâchais d'y guérir une plaie qui n'a pu se cicatriser. Jugez si les trois années que j'y ai passées m'ont paru longues.

DE GERBIS (*à part*). — Bon ! il entre en matière. (*Haut*) Est-ce que tu aurais eu sur les bras quelque méchante affaire ?

DE VOLOGNES. — Non pas méchante dans le sens que vous attachez à ce mot..... Fatigué de mon repos, je suis enfin retourné à Paris, il y a quelques semaines, et j'ai sollicité un poste diplomatique. Ma fortune bornée ne me permettait guère d'aspirer à une pareille position ; mais j'ai pensé que je soulèverais l'obstacle en me prévalant de

Digitized by Google

la mémoire de mon père qui fut intime avec le ministre dirigeant aujourd'hui nos relations extérieures.

De Gerbis. — J'ai connu leurs rapports.

De Vologues.—Ce poste, je l'ai obtenu. Je suis attaché à l'ambassade de Constantinople et je me serais cru coupable de partir sans vous avoir prié de recevoir mes adieux.

De Gerbis. — Tes adieux! (*A part*) Que diable me chante-t-il là!

De Vologues. — Ma démarche est très-naturelle. Comment ne pas donner un témoignage de souvenir à celui qui eut pour moi tant de dévouement?

De Gerbis. — Tu commences déjà à faire de la diplomatie... Voyons, regarde-moi bien en face.... fixement.... plus fixement encore... Vos yeux, M. de Vologues, démentent vos paroles. Vous ne venez point me faire vos adieux. Un autre motif vous a conduit ici.

De Vologues. — Vous en savez donc plus que moi.

De Gerbis. — Je n'ai d'autre prétention que d'en savoir autant.... N'aspirez-vous pas à la main de ma nièce? Ne voulez-vous pas me mettre dans vos intérêts?

De Vologues. — Non, monsieur.

De Gerbis. — Si, monsieur.

De Vologues. — Non, vous dis-je.

De Gerbis. — Je persiste.

De Vologues. — Pour quelle raison?

De Gerbis.—Vous aimez ma nièce et depuis longtemps.

De Vologues. — Moi!

De Gerbis. — Si vous ne l'aviez point aimée, auriez-vous abandonné cet hôtel quand son mariage fut annoncé? Auriez-vous passé plusieurs années en Bretagne pour tâcher d'y guérir une plaie profonde? Depuis votre retour ne venez-vous pas vous mettre en contemplation devant les fenêtres de ce salon! Sans mon concierge, n'auriez-vous pas été foulé, lundi dernier, sous les pieds de deux chevaux? Et, ce matin, n'avez-vous pss eu une conversation, ici même, avec M^me^ de Courlanges?

De Vologues. — Assez! Je m'avoue vaincu. Je ne vous ai point dit la vérité tout entière et je vous la dois. Je vais donc parler sans détours et sans réticences.

De Gerbis (*tendant la main à de Vologues*). — Bien! je te retrouve maintenant. Asseyons-nous et causons de bonne amitié. (*A part*) A la bonne heure! il y vient.

(Pendant que de Gerbis et de Vologues vont s'asseoir, Clémence paraît sur le seuil de la porte.)

Digitized by Google

SCÈNE IX.

CLÉMENCE, DE GERBIS, DE VOLOGNES.

CLÉMENCE (*à part*). — M. de Vologues et mon oncle!... Ils vont s'occuper de moi. Ecouter ce que l'on sait déjà n'est point une indiscrétion. Restons.

DE GERBIS. — Tu me disais donc que tu avais été attaché à l'ambassade de Constantinople!

DE VOLOGNES. — J'ajoute que si la bienveillance du ministre a fait disparaître l'obstacle qui me fermait la carrière diplomatique, cet obstacle, au point de vue de mon bonheur domestique, demeurait toujours debout devant moi. La médiocrité de ma fortune m'interdisait de me marier. Voilà pourquoi j'ai combattu longtemps, sans le vaincre, le sentiment qui me ramenait vers Mme de Courlanges devenue libre, voilà pourquoi j'ai prolongé mon exil volontaire en Bretagne.

CLÉMENCE (*à part*). — Pauvre jeune homme!

DE VOLOGNES. — Mais le sort a quelquefois de prompts et heureux retours. Vous vous souvenez que, dans la succession de mon père, je trouvai cinq cents actions industrielles ne représentant qu'une valeur insignifiante. Elles se sont subitement relevées; le filon de métal précieux qu'on croyait à jamais perdu est retrouvé. L'exploitation va recommencer et l'on assure qu'elle aura des résultats inouis. Le lendemain de ma nomination, j'étais millionnaire.

DE GERBIS (*se levant*). — Millionnaire!

DE VOLOGNES (*se levant aussi*). — Ce mot vous dit assez que je venais ce matin vous demander la main de votre nièce.

CLÉMENCE (*à part*). — Je ne m'étais pas trompée.

DE GERBIS. — Hâte-toi donc de faire maintenant ce que tu venais faire ce matin.

DE VOLOGNES. — Il n'est plus temps. Je renonce à madame de Courlanges, et je n'ai pas manqué de sincérité en vous annonçant mon départ pour Constantinople.

CLÉMENCE (*à part*). — Que dit-il?

DE GERBIS. — Qu'est-ce donc? Explique-toi! D'où vient ce brusque changement?

DE VOLOGNES. — Oui, brusque et ce n'est pas sans raison. Je sortais d'ici tout-à-l'heure, transporté de bonheur, tant l'accueil que j'avais reçu de Madame de Courlanges me paraissait favorable. J'entre chez quelqu'un qui ne vous est pas inconnu, Léon de Terville, et je le trouve en-

Digitized by Google

touré d'un cercle d'amis. La conversation roulait sur votre nièce; on parlait de son prochain mariage ; en rapprochant les uns des autres certains bruits, on en concluait que c'était chose tout-à-fait décidée.

DE GERBIS (*vivement*). — Tu n'as point cru à ces bruits-là au moins?

DE VOLOGNES. — Comment ne pas y croire? On les appuyait même sur des propos que vous avez tenus.

DE GERBIS. — Moi!

DE VOLOGNES. — On donnait des détails : on soutenait que non-seulement le nom de madame de Courlanges était sorti de votre bouche, mais que vous aviez aussi prononcé celui d'un de mes anciens camarades de collége, le chevalier de Prégnac.

DE GERBIS. — C'est fort! Il ne sera donc plus possible de parler de qui que ce soit, même le plus innocemment du monde, sans s'exposer à de ridicules commentaires!

DE VOLOGNES. — Vous dissimulez en vain. Les bruits qui se répandent sont tellement précis qu'ils ne peuvent être mensongers; et j'ai compris que l'accueil de madame de Courlanges n'était au fond que froide ironie. Votre nièce et moi resterons donc toujours étrangers l'un à l'autre. Son image, j'aurai la force de la bannir de ma pensée. Mais, avec mes adieux, accueillez une prière : dites à madame de Courlanges qu'emportant dans mon nouvel exil le regret de l'avoir aimée, je lui pardonnerai ses dédains si le chevalier de Prégnac la rend aussi heureuse que je voulais le faire moi-même. (*Il se retourne pour sortir et aperçoit Clémence.*) Vous étiez là, madame ?

CLÉMENCE. — J'écoutais.

DE VOLOGNES. — Vous savez tout.

DE GERBIS (*voulant retenir de Vologne*s). — Ne sors pas, je t'en conjure. Ne sors pas... ne sors pas... (*De Vologne*s *sort précipitamment suivi de Gerbis qui continue à vouloir le retenir jusqu'a ce que tous les deux aient quitté la scène. Clémence couvre son visage de ses deux mains.*)

SCÈNE X.

CLÉMENCE, ADÈLE.

(Clémence s'élance vers une table et agite une sonnette. Adèle paraît.)

ADÈLE. — Madame!

Digitized by Google

CLÉMENCE. — Allez fermer mon appartement. Vous m'apporterez la clé.

ADÈLE. — Oui, madame.

CLÉMENCE. — Je quitte Paris; vous me suivrez.

ADÈLE. — Quand donc, madame?

CLÉMENCE. — Dans une demi-heure.

ADÈLE. — Voilà une résolution bien subite.

CLÉMENCE. — Aujourd'hui elles le sont toutes... Allez.

ADÈLE (*à part*). — Je ne comprends pas.

SCÈNE XI.

CLÉMENCE. — Oui, je pars. Les bruits ridicules qui circulent, ceux plus vrais qui circuleront aussi quand on apprendra ce qui vient de se passer, ces rumeurs sourdes ou éclatantes et toujours railleuses ne viendront pas du moins frapper mes oreilles..... (*Elle s'assied devant une table et écrit une lettre en s'interrompant quelquefois pour prononcer les phrases suivantes*) Aurais-je dû m'attendre à de pareils événements?..... Mon cher oncle, qu'avez-vous fait? (*Elle plie sa lettre et la cachette.*)

SCÈNE XII.

CLÉMENCE, ADÈLE.

ADÈLE. — Voici la clé.

CLÉMENCE. — Ecoutez-moi maintenant. Vous attendrez ici mon oncle. Dès qu'il rentrera, vous lui remettrez cette lettre, et, aprés, vous viendrez me trouver à la gare de Strasbourg.

ADÈLE. — Est-ce que madame retournerait dans son domaine près de la Forêt-Noire, où elle passa la belle saison? Cette belle saison nous y parut un peu triste et monotone.

CLÉMENCE. — La vie a partout ses agréments et ses ennuis.

ADÈLE. — Mais si madame voulait me permettre de songer un peu à sa toilette; par la même occasion, je songerais à la mienne. Quand on se met en route, il faut prendre ses précautions.

CLÉMENCE. — C'est inutile; n'ayez pas souci de moi; je trouverai dans mon château ce qui m'est nécessaire; quant à vous, soyez tranquille, j'aviserai à tout.

Digitized by Google

SCÈNE XIII.

ADÈLE. — Il me semble que je vois les tours de Notre-Dame s'envoler à Saint-Germain... Partir ! partir pour la Forêt-Noire, lorsqu'un grave motif !... J'ai dit tantôt que je ne comprenais pas ; je dis maintenant : Comprenne qui pourra !

SCÈNE XIV.

DE GERBIS, ADÈLE.

DE GERBIS. — Ouf ! Impossible de l'atteindre ! Mes jambes de soixante ans ne peuvent suivre les siennes de trente.

ADÈLE. — Monsieur veut-il bien prendre la lettre que voici ?

DE GERBIS (*prenant la lettre.*) — Qui te l'a remise ?

ADÈLE. — Monsieur peut reconnaître l'écriture.

DE GERBIS (*regardant l'adresse*). — C'est celle de ma nièce... Pourquoi Clémence s'est-elle donné la peine ?....

ADÈLE. — Probablement parce que nous partons.

DE GERBIS. — Vous partez ! Où allez-vous donc ?

ADÈLE. — Cette lettre l'apprendra sans doute à monsieur..... Mais je suis, moi, ébahie de ce départ...Avec les bruits qui, depuis quelques jours, ne cessent de courir !

DE GERBIS. — Quels bruits !

ADÈLE. — Monsieur ne peut les ignorer. Il n'est question que du mariage de madame de Courlanges avec M. le chevalier de Prégnac.

DE GERBIS. — Quelle folie ! quelle insigne folie ! Le chevalier est en Amérique.

ADÈLE. — On revient du bout du monde.

DE GERBIS. — Et qui t'a conté cette sotte nouvelle ?

ADÈLE. — Je la tiens du valet de chambre de M. le marquis de Jaulin ; le valet de chambre de M. le marquis de Jaulin la tenait de la femme de chambre de madame la comtesse de Roseville ; la femme de chambre de madame la comtesse de Roseville la tenait du cocher de M. le duc de Beauval ; le cocher de M. le duc de Beauval la tenait...

DE GERBIS (*haut*). — Assez, assez, Adèle ! Garde-toi de répéter cela ! (*à part.*) Grands et petits tout le monde s'en mêle : les bruits que j'ai semés sont tombés dans le domaine public.

ADÈLE. — Je serai muette puisque monsieur le veut ; mais cela n'empêchera pas les autres de jaser...Au surplus, je suis la servante de monsieur et je vais de ce pas rejoindre madame à la gare de Strasbourg.

Digitized by Google

SCÈNE XV.

DE GERBIS.—A la gare de Strasbourg !... Lisons. (*il lit la « lettre.*) Mon cher oncle, les bruits... » Encore les bruits! « les « bruits qui courent sur mon mariage avec le chevalier « de Prégnac me sont insupportables. Je vais cacher mes « ennuis dans le Wurtemberg. Adieu et sans rancune. « Je ne cesserai jamais de vous aimer. » Tout est perdu ! Clémence et de Vologues vont devenir antipodes l'un à l'autre... Peste soit de mon stratagème ! Je suis pris dans mes filets..... Non, cela ne sera pas, je cours après ma nièce, dussé-je aller jusque dans le Wurtemberg ; ensuite, je vais chercher de Vologues à Constantinople ; je les ramène tous les deux à Paris et, bon gré mal gré, il faudra qu'ils s'épousent... Doucement!... Je suis sûr des sentiments du diplomate pour Clémence... Mais Clémence a-t-elle pour lui ?... Je ne sais ; son départ soudain, je dirai sa fuite peut s'expliquer de plusieurs manières... Suivons notre projet, nous verrons bien ! Elle est en ce moment à la gare de Strasbourg. Rendons-nous en toute hâte auprès d'elle ; peut-être ne sera-t-il pas nécessaire d'aller plus loin. (*Il prend sa canne et son chapeau, fait un mouvement pour sortir et se trouve en face de Chateney.*)

SCÈNE XVI.

DE GERBIS, DE CHATENEY.

DE CHATENEY. — Bonjour, Gerbis, bonjour, je suis aise de te rencontrer.

DE GERBIS. — Bonjour, Chateney.

DE CHATENEY. — Je viens causer un moment avec toi.

DE GERBIS. — Causer! Je ne le puis : tu vois que je sors.

DE CHATENEY. — Tu sortiras plus tard.

DE GERBIS. — Non, je n'ai pas maintenant une seule minute à te donner.

DE CHATENEY. — Quelle agitation ! Ton visage est inondé de sueur... On dirait que tu as la fièvre... Ah! mon ami, le grand air te ferait du mal ; je te claquemure. (*Il prend de Gerbis au collet.*)

DE GERBIS (*se débattant*). — Laisse-moi donc ! Il faut que je m'en aille à la gare de Strasbourg et peut-être même dans le Wurtemberg, à quatre pas de la Forêt-Noire. Le convoi va partir.

Digitized by Google

DE CHATENEY. — L'état où tu es te défend de te mettre en route ; ta santé avant tout.

DE GERBIS. — Et si je te disais que, selon les probabilités, je finirai par pousser jusqu'à Constantinople.

DE CHATENEY. — Tu veux faire connaissance avec le Grand-Turc? (*A part*) Aurait-il perdu la tête?

DE GERBIS. — Mais veux-tu bien me lâcher !

DE CHATENEY. — Je n'ai garde.

DE GERBIS. — Me retenir prisonnier dans mon hôtel!

DE CHATENEY. — Par intérêt pour toi.

DE GERBIS. — Je suffoque.

DE CHATENEY. — Tâche de te calmer; nous nous expliquerons après.

DE GERBIS. — Quand tu m'auras lâché.

DE CHATENEY (*le lâchant*). — Soit! Écoute.

DE GERBIS. — Dépêche.

DE CHATENEY. — Je viens t'annoncer le mariage de mon fils.

DE GERBIS. — Ton fils se marie?

DE CHATENEY. — Il épouse Mlle Céleste des Aubers.

DE GERBIS. — Je la connais.

DE CHATENEY. — J'espère qu'ils s'entendront toujours parfaitement... Je ne te cache pas une chose. Quels que soient les mérites de Mlle des Aubers, mon fils aurait pu faire un autre choix.

DE GERBIS. — Lequel?

DE CHATENEY. — Un choix qui l'aurait rapproché de toi, mon plus ancien ami.

DE GERBIS. — Eh!

DE CHATENEY. — Nous songeâmes d'abord à madame de Courlanges, ta nièce; elle plaisait fort à mon fils.

DE GERBIS. — Et ton fils n'était pas fait pour lui déplaire. Pourquoi donc ne s'est-il pas présenté?

DE CHATENEY. — La première personne à qui nous crûmes devoir nous ouvrir de notre projet, nous assura que des bruits arrivés jusqu'à elle ne lui permettaient pas de douter du mariage de madame de Courlanges avec le chevalier de Prégnac et alors fallut-il bien chercher ailleurs.

DE GERBIS (*à part*). — Toujours ces maudits bruits! (*haut*) Mais ils n'ont pas le sens commun.

DE CHATENEY. — Ils ont pourtant acquis un tel degré de certitude qu'il est impossible de n'y point ajouter foi. Le baron de Saint-Clair avait eu la même idée que mon fils et moi, et ils l'ont mis en fuite.

Digitized by Google

De Gerbis. — Le baron de Saint-Clair ?

De Chateney. — J'en dirai autant de Charles de Préligny, le lauréat de l'Institut.

De Gerbis. — Charles de Préligny ! (*à part.*) C'est à se pendre !

De Chateney. — Tu vois bien que je ne suis pas le seul que ces bruits aient découragé.

De Gerbis. — Mais enfin est-ce que tout est définitivement arrêté entre toi, ton fils et la famille des Aubers ?

De Chateney. — Tout.

De Gerbis. — Parle-moi en confidence : ne soupçonnerais-tu pas quelque cause de rupture ?

De Chateney. — Il n'y faut pas songer. Nos jeunes gens, après la première entrevue, sont tellement devenus amoureux l'un de l'autre que si l'on voulait les séparer ils en mourraient tous les deux. Le mariage se fera donc certainement et j'espère bien que tu viendras assister à la noce : je te fais mon invitation. Prends note pour le vingt-cinq de ce mois.

De Gerbis (*à part*). — Assister à la noce, moi ! Par exemple ! (*Haut*) Je te remercie ; mais tu oublies que je pars et que peut-être même j'irai jusqu'à la Forêt-Noire.

De Chateney. — Tu seras de retour en temps utile; on voyage aujourd'hui avec tant de vitesse !

De Gerbis. — Et si je me trouve alors à Constantinople ?

De Chateney. — Dans ce cas, nous boirons à ta santé, à condition que, le même jour, tu boiras à celle des nouveaux époux.

De Gerbis (*à part*). — Il m'enfonce le poignard dans le cœur ! il me l'enfonce !

De Chateney. — Tu me fais l'effet d'être plus tranquille qu'au moment où je suis arrivé. Je puis donc te quitter sans inconvénients (*il regarde à sa montre*) ; d'autant que tu ne te hâteras pas maintenant de courir à la gare de Strasbourg, le dernier convoi du matin étant parti pendant que nous causions : tu prendras le premier de l'après-midi... Au revoir, de Gerbis. Je te répète que la noce aura lieu le vingt-cinq. Le vingt-quatre, je reviendrai ici pour savoir si tu es de retour de tes voyages.

Digitized by Google

SCÈNE XVII.

DE GERBIS, puis un Domestique.

DE GERBIS. — Je suis consterné.... atterré. ... Quelles révélations viens-je d'entendre! Le fils de Chateney, le baron de Saint-Clair et Charles de Préligny, trois brillants partis qui nous échappent! Si on y ajoute de Vologues, nous sommes à quatre.

Le Domestique (*entrant, une lettre à la main*). — De la part de M. le vicomte d'Aprevigne. (*Il remet la lettre et sort.*)

DE GERBIS. — Ah! du moins, le gentilhomme campagnard nous est fidèle! mais est-il pressé! Ce message m'annonce qu'il veut avoir la réponse de Clémence, après une heure d'attente seulement, tandis que, dans l'usage, on accorde quelques jours. (*Il lit*) « Monsieur, ce matin, je « vous ai demandé la main de madame de Courlanges et « vous m'avez donné des espérances. Mais il n'a pas été « digne d'un galant homme de me laisser ignorer qu'elle « était déjà promise au chevalier de Prégnac. Je fais grâce « à vos cheveux blancs. » Signé « Le vicomte d'APREVI- « GNE. » Le rustre!... l'insolent!,.. Il m'ose outrager!... Je suis d'une fureur!..... Nous approchons de la demi-douzaine!

SCÈNE XVIII.

DE GERBIS, ADÈLE.

ADÈLE (*Elle entre en sautant*). — Monsieur! monsieur!

DE GERBIS. — Qu'est-ce? Tu parais bien joyeuse.

ADÈLE. — C'est que le refrain de la vieille chanson a fini par n'avoir pas tort. (*Elle chante.*)

Amis, si vous voulez m'en croire,
N'allez pas à la Forêt-Noire.

DE GERBIS. — Explique-toi clairement.

ADÈLE. — D'après les ordres que j'avais reçus, je me rendais à la gare de Strasbourg. Madame de Courlanges et M. de Vologues se dirigeaient au contraire de ce côté. Nous nous sommes rencontrés dans la foule au moment où nous nous croisions.

DE GERBIS. — Madame de Courlanges et M. de Vologues!... Ensemble?

ADÈLE. — Ensemble. M de Vologues donnait le bras à madame de Courlanges.

DE GERBIS. — Quel conte me fais-tu là?

Digitized by Google

(Madame de Courlanges entre avec de Vologues qui lui donne le bras.)

ADÈLE. — Il ne dépend que de monsieur de se convaincre que mon conte ressemble fort à une histoire.

SCÈNE XIX.

CLÉMENCE, DE GERBIS, DE VOLOGNES, ADÈLE.

DE GERBIS. — Je n'ose en croire ce que je vois. Par quel miracle?...

DE VOLOGNES. — J'allais prendre mon ordre de départ chez le ministre, quand je me suis trouvé face à face avec le chevalier de Prégnac tout récemment arrivé des Etats-Unis.

DE GERBIS. — Entends-je bien? de Prégnac est arrivé!

DE VOLOGNES. — Oui, après s'être marié à New-York.

DE GERBIS. — Marié?

DE VOLOGNES. — Marié..... Il était avec sa jeune femme et a bien voulu la présenter à son ancien camarade de Vologues.

DE GERBIS. — Qui se serait attendu?...

DE VOLOGNES. — Je quittais à peine M. et Mme de Prégnac que le plus heureux des hasards m'a fait rencontrer Mme de Courlanges. Sachant à quoi m'en tenir sur les bruits qui avaient couru, je l'ai abordée dans l'ivresse de la joie. Nous avons échangé quelques mots d'explication et je viens vous prier de consentir que je lui donne mon nom.

DE GERBIS.—Tu sais bien que je ne demande pas mieux. (*A part*) Nous nous verrons, monsieur le gentilhomme campagnard! (*Haut*) Tu n'iras pas à Constantinople?

DE VOLOGNES. — Non, mais j'accompagnerai madame de Vologues qui ne veut pas renoncer à son voyage du Wurtemberg.

CLÉMENCE. — Je voulais y cacher mes ennuis, maintenant je veux y cacher mon bonheur.

DE VOLOGNES. — Nous allons fournir matière aux causeries. Pour revenir ici, nous attendrons qu'on nous ait oubliés.

DE GERBIS (*à part*). — Allons! décidément je m'y étais mal pris pour marier ma nièce.

L.-D.-L. AUDIFFRET.

Digitized by Google

FAUST.[1]

L'ŒUVRE DE GOETHE ET L'ŒUVRE DE GOUNOD.

Nous ne comprenons pas toujours aisément, nous autres Français, les beautés de la poésie germanique. Notre esprit droit et clair s'effarouche de ces obscurités. Les races latines ne retrouvent plus dans ce chaos étrange et sublime les traditions de simplicité correcte et d'enthousiasme régulier que leur légua la sage antiquité. C'est pourquoi les conceptions poétiques des Allemands ne se popularisent pas plus facilement en France ou en Italie que leurs conceptions philosophiques.

Le *Faust* de Goethe est peut-être l'œuvre la plus populaire, chez les néo-latins, de toute la littérature germanique. Je ne parle, bien entendu, que de la première partie: quant à la seconde, les Français ne la jugent pas parce qu'il faudrait la lire jusqu'au bout pour la juger. Les Allemands, au contraire, réservent pour cette seconde partie leur plus fanatique admiration : non seulement ils la mettent au-dessus de la première, mais s'ils sont bons patriotes et nourris dans les saines traditions tudesques, ils la préfèrent à l'Iliade. Les critiques français qui *germanisent* s'empressent généralement de suivre un si bel exemple, et croiraient manquer à toutes les convenances s'ils n'envisageaient la seconde partie du *Faust* comme une œuvre « gigantesque », « bien supérieure à la première partie », « unique peut-être dans le domaine de la poésie. » Je n'accepte que ce dernier mot de leur sentence, et je rends grâces au ciel de n'être pas Allemand. J'emprunte modestement à mes compatriotes leur langage ordinaire, et quand je dis Faust, cela signifie la première partie du *Faust*.

La popularité de ce grand ouvrage est légitime, et M. Gounod me semble avoir été très-heureusement inspiré quand il a transporté ce beau sujet de poème sur la scène lyrique. Il était en possession de trois types admirables : Marguerite, Faust et Méphistophélès, qui dominent tout le drame de Goethe et qui, par l'originalité de la conception

Digitized by Google

comme par la précision des lignes, se sont gravés profondément dans tous les esprits, même en-deçà du Rhin.

De ces trois figures, la plus sympathique à l'intelligence française est assurément celle de Marguerite. Goethe avait à peine vingt-deux ans quand il publia les premiers fragments du *Faust*, et depuis cette époque, quoiqu'il ait beaucoup remanié l'œuvre primitive et qu'il y ait introduit des scènes importantes, par exemple celles de l'écolier, de la sorcière, des joyeux compagnons dans la taverne d'Auerbach, il n'a pas retouché la figure de Marguerite. Nous lui en savons gré, car il était devenu trop savant, et c'est une preuve de goût donnée par Goethe le philosophe que d'avoir respecté la fraîche idylle du jeune Goethe. Marguerite a, nous n'en doutons pas, une parenté fort grande avec cette Frédérique qui aima Goethe, que Goethe aima peut-être, mais moins que la gloire, et surtout moins que lui-même, qui mourut enfin le cœur brisé par l'oubli du grand homme, ce que les critiques *germanisants* trouvent tout naturel et fort glorieux pour la jeune fille. Elle est plus réelle et plus vivante que les créations ordinaires de Goethe : Marguerite n'est pas une abstraction, ce qui surprend et ravit quand on a pratiqué les Allemands en général et Goethe en particulier. De la part du peintre, c'est un coup de maître : Gœthe était en quête des effets de contraste et nul autre effet de contraste, dans toute la littérature dramatique, n'a plus complètement réussi. Les personnages du *Faust* sont infectés de pédantisme : Faust d'abord, et c'est son métier ; puis Méphistophélès, dont ce n'est pas le métier ; tout le monde, jusqu'aux sorcières, jusqu'à l'ange Gabriel qui dit à peine deux mots dans le prologue. Tout cela rehausse prodigieusement l'ignorance et la simplicité de Marguerite : en si docte compagnie, elle devient incomparable.

Avec quel charme il la dépeint à sa première apparition! C'est Faust lui-même qui fait en deux mots son portrait, quand elle s'est échappée, timide et confuse, après avoir refusé le bras du docteur : « Charmante, à la fois convenable et modeste, l'air un peu dédaigneux : l'éclat vermeil de sa joue et le feu de sa lèvre empourprée ne sortiront jamais de ma pensée. » Le petit monologue de Marguerite complète la description : « Vraiment je donnerais quelque chose pour savoir quel était ce monsieur d'aujourd'hui : il avait bonne mine; ce doit être, il me semble, un gentilhomme : autrement il n'aurait pas eu tant de hardiesse. » Elle n'a fait que s'échapper des

Digitized by Google

mains de Faust et rêver un instant à lui ; mais elle a déjà pris la première place dans l'âme du lecteur. J'aime moins sans doute la ballade qu'elle fredonne en se déshabillant : la coupe du roi de Thulé ne mérite pas tout le bruit qu'elle a fait et je n'admets guère qu'on emploie tant d'art à la poursuite de la naïveté. Mais quoi ! supporterions-nous la rude naïveté des vieux jours ? en avons-nous même l'idée? faut-il chercher, à l'automne de l'humanité, le sourire effacé des premiers âges? Que cette affèterie, d'ailleurs, disparaît vite quand la pauvre fille découvre les bijoux de Méphistophélès ! « Ah ! si seulement les pendants d'oreille « m'appartenaient ! On est tout autre ainsi. » Toutes sont ainsi faites, même la suave Marguerite, et Méphistophélès connaît profondément le cœur humain. Mais ce qui donne à Marguerite je ne sais quoi d'inimitable et d'achevé, c'est l'ardeur persévérante du sentiment religieux jusque dans l'égarement de la passion. Dans le jardin de Marthe, elle s'interrompt tout-à-coup au milieu des tendres propos pour se demander avec inquiétude si Faust croit en Jésus-Christ : « Dis-moi donc, Henri, ce que tu fais de la reli- « gion. » Le savant répond qu'il ne veut dérober une croyance à personne. L'anxiété de Marguerite redouble : « Cela ne suffit pas ; il faut croire. » Elle va, l'adorable fille chrétienne, jusqu'à lui parler des sacrements abandonnés et de la messe longtemps délaissée : elle lui fait subir un véritable interrogatoire et veut absolument savoir s'il croit en Dieu. Faust réplique par une éclatante tirade panthéiste que Marguerite, je l'espère, ne comprend pas tout-à-fait ; mais ce qu'elle comprend en gémissant, c'est que le prêtre ne se sert pas des mêmes mots et que son amant n'est pas chrétien.

Nulle autre ne raconterait ainsi les simples détails de sa vie, l'état de sa modeste fortune, les vulgaires travaux du ménage, les heures douces et pénibles passées au chevet d'une petite sœur. Elle est à la fois rêveuse et positive, capable de filer la laine et de parler la langue des Dieux. L'idéal et le réel se touchent sans cesse en elle, mais sans se heurter et pour se fondre dans une harmonie divine. Sous ce point de vue, elle appartient bien réellement à cette terre d'Allemagne, patrie des vertus domestiques et des plus poétiques rêves qu'ait enfantés l'imagination des hommes. Mais ce type germanique a paru si doux et si pur qu'il a pris droit de cité chez les peuples les plus hostiles au génie tudesque : toutes les littératures ont adopté cette jeune fille. Heureux le poète d'avoir encore senti

Digitized by Google

battre son cœur, et de n'avoir pas tout-à-fait dévalisé l'arbre de la science quand il a créé sa bien-aimée Marguerite !

Entre Marguerite et Faust, l'antithèse est complète. Marguerite est ignorante, Faust est savant ; Marguerite est croyante, Faust est sceptique ; Marguerite parle une langue céleste, mais accessible aux plus humbles ; Faust parle la langue terrestre de l'orgueil et de l'amour, mais il ne la parle pas pour tout le monde. Dès lors sa passion pour Marguerite est toute naturelle, et l'elixir de Méphistophélès est presque superflu. Las d'étude et de scepticisme, il cherche à se reposer dans une âme pieuse et naïve, comme le voyageur, après une longue course au désert, aspire à ces frais jardins que la Providence a semés dans l'aride espace.

On accusait l'autre jour (1), non sans quelque injustice, MM. Barbier et Carré, les deux auteurs du poème sur lequel M. Gounod écrivit son opéra, d'avoir transformé Faust en très-humble serviteur de Méphistophélès. Goethe, remarquons-le bien, n'a pas commis cette faute, qui supprimait tout d'un coup son héros. Faust est sans doute placé sous une influence diabolique, mais il ne l'accepte pas toujours, et conserve sa personnalité jusqu'au bout du drame. Il n'est pas aussi complètement pervers que le voudrait son guide, et Marguerite est entre eux l'objet d'une continuelle discussion. Quand le docteur, après la première rencontre, pénètre dans la chambre de la jeune fille, l'amour et le remords l'agitent à la fois : « Alerte ! « dit Méphistophélès ; je la vois en bas ; elle monte. » « Partons, répond Faust, je ne reviens jamais » et c'est à peu près malgré lui que Méphistophélès enferme dans l'armoire la cassette aux bijoux. Quand Méphistophélès veut lui faire attester sous serment que le mari de dame Marthe, le respectable M. Schwertlein, est mort et enterré, Faust se révolte contre la pensée du faux témoignage. Après la délicieuse scène du petit pavillon, il hésite, il s'enfuit, il va courir les bois et les cavernes : il faut que Méphistophélès se mette à sa poursuite : « Auras- « tu bientôt assez mené cette vie ? Qu'as-tu pour passer « ainsi tes jours niché, comme un hibou, dans les pro- « fondeurs et les crevasses des rochers, pour aspirer, « comme un crapaud, ta nourriture de la mousse humide ? » Un violent débat s'élève. Faust traite Méphistophélès d'ab-

(1) V. le *Temps* du 30 novembre 1862.

Digitized by Google

ject entremetteur, et ne cède qu'avec un remords poignant aux séductions de l'éloquence infernale. Enfin, quand Marguerite a succombé, Méphistophélès, qui se tient pour satisfait, emploie toutes les ressources d'un pouvoir surhumain pour la faire oublier à son amant : c'est alors qu'il l'entraîne dans une course vagabonde, où les deux voyageurs rasent le sommet des montagnes, s'accrochent au flanc des rochers et volent sur les ailes de l'ouragan : les enchantements de la sorcellerie succèdent aux enchantements de la nature ; c'est la nuit de Walpurgis avec ses chœurs de sorcières et de demi-sorcières, son club d'ombres fantastiques, et le satirique intermède des noces dorées. Mais Faust entrevoit, au milieu de cette orgie lugubre, une belle enfant pâle qui se retire à pas lents, et croit reconnaître Marguerite. Quel torrent d'imprécations désespérées ! « Esprit de trahison, esprit de néant !... « Oui, reste là, reste là ! Roule en fureur tes yeux diaboliques dans ta tête ! reste, et défie-moi par ton insupportable présence ! En prison ! dans une irréparable « misère ! abandonnée aux esprits du mal, à l'humanité « qui juge et qui n'a pas d'âme !.. » *Méphistophélès* : « Elle « n'est pas la première. » *Faust* : « Chien, abominable « monstre !... Rends-lui, Esprit infini, sa forme de prédilection ; qu'il rampe dans le sable devant moi, sur « son ventre ; que je foule aux pieds le réprouvé ! » C'est alors que, malgré son guide, il va tenter un effort suprême pour sauver Marguerite. Non, Faust n'est pas l'esclave docile de Méphistophélès, et je contemple encore en lui le plus dramatique spectacle qui puisse être offert à l'intelligence humaine, l'homme, être libre, aux prises avec la passion.

Faust appartient tout à la fois au moyen-âge et aux temps modernes. C'est le savant du moyen-âge qui s'est plongé dans la théologie et dans la magie, qui étudie le livre mystérieux de Nostradamus, évoque l'Esprit de la terre, conjure les esprits de toute nature hurlant dans son corridor, et force par toutes les ressources de la nécromancie le diable déguisé d'abord en chien barbet, à se montrer dans son cabinet sous l'habit d'un étudiant voyageur. C'est le savant moderne qui se complaît dans le spectacle et la possession de la nature, et voudrait s'élever à des hauteurs inaccessibles pour voir à ses pieds la mer, les ravins et les montagnes ; qui, au moment d'affronter le suicide, sent une brise inconnue se jouer dans ses cheveux, voit l'éther enflammé s'entr'ouvrir, un char de feu s'avan-

Digitized by Google

cer vers lui, de nouvelles rives inondées d'un jour nouveau prêtes à le recevoir : le savant du moyen-âge n'aurait pas de si poétiques pressentiments, parce qu'il ne pourrait pas dire comme Faust au début du drame : « J'en sais plus « que tous les sots, docteurs, maîtres clercs et moines; « aucun scrupule, aucun doute ne me tourmente; je ne « crains ni enfer ni diable. » C'est ce qui fait la profonde originalité de cette figure. Un philosophe contemporain de Voltaire évoquant des sorcières et des démons! Un docteur contemporain de saint Thomas qui se promène, comme un romantique de 1830, à travers les buissons, les cavernes et les montagnes pour assister à des effets de lune et de tempête ou pour aspirer la sève du printemps et les senteurs du matin! Ce mélange nous étonne, mais captive après tout nos esprits blasés. Faust est bien le plus invraisemblable personnage qui existe; mais qu'importe? Il ne faut pas, on le sait, demander cette qualité vulgaire aux poètes fantastiques, invraisemblables avec préméditation, et qui, s'ils ne l'étaient pas, se trouveraient fort à plaindre.

Entre Méphistophélès et Faust, le contraste n'est pas moins saisissant qu'entre Faust et Marguerite. Il était digne de ce profond génie philosophique de grouper ces trois figures dans une même œuvre : Marguerite, âme pure et fidèle à la croyance antique; Faust, ardent panthéiste, voué à l'étude infatigable de l'homme et de la nature; Méphistophélès, amant de la matière, traitant de billevesées la philosophie comme la vertu. Méphistophélès, qu'on le remarque bien, n'est pas, comme le docteur, un esprit fort. Dans les notes marginales laissées par Goethe et qu'il a lui-même désignées sous le nom bizarre de *Paralipomènes* du *Faust*, je trouve une petite scène qui met très-bien en relief le côté superstitieux de ce caractère diabolique. Faust et son guide voyagent sur la grande route et passent auprès d'une croix. *Faust* : « Qu'y a-t-il, Mé« phisto? quelle hâte! pourquoi baisses-tu les yeux de« vant la croix? » *Méphistophélès* : « Je le sais bien, c'est « un préjugé; mais, une fois pour toutes, cela m'est en « aversion. Personne ne doit sonder ma conscience; j'ai « souvent honte de ma race. » Le diable est plus croyant que le philosophe. Goethe a eu le bon esprit de ne pas ajouter le nom du diable à la trop longue liste des disciples de Spinosa; c'eût été, ce me semble, une faute irréparable : Méphistophélès raisonnant et déraisonnant sur le même ton que Faust n'eût pas été supportable, et c'est

Digitized by Google

déjà bien assez d'un panthéiste sur trois personnages principaux. Ce n'est pas, après tout, le rôle du diable, aux yeux du public, que de donner des leçons de philosophie, même de philosophie panthéiste : sa grande affaire, c'est de nous précipiter vers les jouissances terrestres et de nous y plonger. Voilà ce que Goethe a compris avec une sagacité parfaite : « Mon cher ami, j'ai des trésors à ton ser-« vice ; le temps est venu de nous vautrer à loisir dans la « débauche. » C'est la première proposition de Méphistophélès au docteur. Il répond plus loin à une tirade philosophique de Faust : « Je te le dis : un drôle qui spécule est « comme un animal qu'un esprit malin fait tournoyer sur « l'aride bruyère tandis que, tout autour, s'étendent de « beaux pâturages verts. » Mais nulle part son génie matérialiste ne se révèle mieux que dans la grande scène de l'écolier, quand il endosse la robe du docteur et donne une leçon de sagesse au naïf élève de Faust : « C'est en vain « que vous vous consumez à poursuivre la science... Vous « êtes assez bien bâti ; vous devez être passablement en-« treprenant, et pourvu que vous ayez confiance en vous-« même, la confiance des autres ne vous manquera pas. « Surtout apprenez à conduire les femmes ; leurs éternelles « vapeurs se guérissent toutes par le même traitement, et « pourvu que vous soyez à moitié respectueux avec elles, « vous les aurez toutes sous la main, etc., etc. » Méphistophélès panthéiste n'eût été qu'une doublure de Faust, presque inintelligible pour le plus grand nombre : matérialiste vulgaire, Méphistophélès devient le contradicteur naturel de Faust, et se trouve à la portée de tout le monde. En définitive il est plus populaire que Faust lui-même.

Ce qui le rend si populaire, c'est qu'il est par dessus tout le diable d'une époque sceptique et civilisée à l'excès. La sorcière du moyen-âge ne le reconnaît pas : « Je te « pardonne, lui répond Méphistophélès ; la civilisation « qui polit le monde entier s'est étendue jusqu'au diable... « Je n'ai plus ni cornes, ni queue, ni griffes ; quant au « pied de cheval, dont je ne saurais me défaire, il me « nuirait dans le monde ; aussi ai-je, à l'exemple de tant « de jeunes gens, adopté depuis nombre d'années la mode « des faux mollets. » Méphistophélès n'aime pas encore l'humanité, mais il paraît avoir dépouillé cette haine si vive qui l'animait contre elle : s'il la persécute, c'est, à ce qu'il semble, par habitude et pour ne pas trop manquer à son rôle en lâchant certaines occasions. Mais il la

Digitized by Google

raille plus qu'il ne la déteste, et sa volupté suprême est de persiffler Dieu, les anges et les hommes Dans le prologue, il entame la plus étrange conversation du monde avec le Seigneur et les trois archanges; l'entretien terminé, il s'exprime en ces termes : « De temps en temps, « j'ai plaisir à voir le vieux père, et je me garde bien de « rompre avec lui. Un si grand seigneur parler si humai- « nement avec le diable, c'est très-beau ! » Ce n'est pas l'ange de lumière précipité des sommets de l'empyrée dans l'abime insondable qui tient ce langage : ce moderne démon ne mord pas sa chaîne et ne cherche pas à lancer jusqu'aux voûtes du ciel l'écume de sa colère : il apparaissait au dix-huitième siècle « en jeune gentilhomme vêtu « de pourpre, le petit manteau de soie raide sur l'épaule »; avec le progrès du temps, il apparaîtrait au dix-neuvième en frac à la dernière mode, et prendrait par le bras le premier docteur venu sans que le docteur s'en aperçût.

Quelque talent que M. Gounod ait déployé dans son œuvre, il n'y pouvait rendre le caractère philosophique ni le caractère fantastique du poëme allemand.

Ce serait une tentative étrange que de vouloir mettre le panthéisme en musique. La musique exprime très-bien certains sentiments simples, par exemple l'amour profane, l'amour religieux, la fureur guerrière; elle les exprime même quelquefois plus complètement que la parole, parce qu'elle en reflète les moindres nuances avec une délicatesse exquise. Mais elle ne rend que très-difficilement les idées complexes. A ce point de vue, les dernières limites de l'art furent atteintes par Halévy dans le duo du cardinal et d'Eléazar, au quatrième acte de la *Juive*, où l'on retrouve à la fois des sentiments de charité chrétienne, des cris de fanatisme religieux, des accents de douleur et d'anxiété paternelle, des élans de joie insultante, une explosion de ressentiment et de fureur vengeresse, tout cela revêtu d'une forme admirablement précise, et manié avec une incomparable supériorité. Mais tout l'art du compositeur, en pareille matière, ne peut aller jusqu'à faire pénétrer la musique dans le domaine des sciences morales et politiques. Or le *Faust* de Goethe est une œuvre si profondément philosophique qu'on l'a nommée la bible du panthéisme : le docteur ne se lasse pas de répéter sa profession de foi panthéiste, même quand il adresse à Marguerite sa plus brûlante déclaration. L'auteur du *Tannhauser* eût peut-être suivi Goethe sur ce terrain; mais il est le seul, à coup sûr. Je ne féliciterai même pas M. Gounod

Digitized by Google

d'avoir compris qu'il était impossible de transporter l'idée philosophique du *Faust* dans son opéra.

Mais ce que j'y aurais voulu trouver, c'est le caractère fantastique de l'œuvre allemande. On a souvent comparé Goethe à Weber : il existe, en effet, entre ces deux génies une affinité profonde ; mais il n'existe entre Weber et M. Gounod aucune affinité. N'est pas qui le veut poète ou compositeur fantastique. Il faut pour cela, ce semble, appartenir à une variété fort rare de la race des demi-dieux. Le compositeur fantastique vit dans un monde à part. L'idée dont il s'empare revêt sur-le-champ une forme inconnue qui surprend et subjugue à la fois ; il fait voyager l'âme loin de la terre, dans les espaces peuplés par son génie. Mais loin de lui se traîne un troupeau d'impuissants émules, qui cherche vainement à s'élancer dans le royaume resplendissant de l'imagination ; ceux-là prennent le bizarre pour le fantastique et remuent l'onde jusqu'à la vase sans attirer le moindre trésor à la surface. Parmi les compositeurs fantastiques, il n'y a que des maîtres et pas un seul disciple. M. Gounod n'est pas de cette école. Cela ne diminue en rien son mérite ; mais je tenais à constater cette seconde différence, non moins profonde que la première, entre son œuvre et celle de Goethe.

Le premier acte débute par un excellent récitatif dont la phrase importante : *J'ai langui triste et solitaire*, exprime bien le dégoût que Faust a conçu pour la science et pour la vie ; mais le docteur, après quelques notes, s'affaisse sur lui-même et la mélopée plaintive est interrompue par l'écho lointain d'un chœur frais et charmant, dont l'orchestre joue la ritournelle. A la reprise du récitatif, des projets sinistres ont germé dans la tête de Faust, et la phrase *O mort, quand viendras-tu?* rend encore très-bien son impétueux désir du suicide. L'*andante* qui suit : *Salut ! ô mon dernier matin !* satisfait pleinement ; il est court et pourtant assez ample : une seule pensée s'y déroule complètement en quinze mesures sans secousse, sans lacune et sans longueurs. Mais j'aime surtout le premier de ces deux chœurs dans la coulisse qui vont faire tomber des mains de Faust la coupe empoisonnée. L'idée de Goethe qui fait ici retentir à l'oreille du sceptique endurci l'hymne de Pâques : *Christ ressuscite ! Christ est ressuscité!* me paraît fort supérieure à celle de MM. Barbier et Carré qui se renferment dans des banalités sur le printemps ; mais le compositeur n'en a que plus de mérite à nous donner dans le premier chœur un petit chef-d'œuvre de sim-

Digitized by Google

plicité, de fraîcheur et de grâce. Il y aurait, ce semble, de quoi décourager un membre de la chambre-haute résolu à finir ses jours et condamné par tous les médecins de l'Angleterre.

C'est ici que Faust se décide à évoquer le diable. Méphistophélès, dans Goethe, se montre successivement en chien barbet, en étudiant voyageur et en gentilhomme à la mode : c'est ce troisième costume qu'il adopte dans l'opéra. Le dialogue débute d'une manière assez piquante ; on y sent que M. Gounod essaie d imprimer à cette figure infernale le caractère sceptique et railleur dont Goethe l'a revêtue. Mais la tâche est difficile. Bertram est un véritable démon du moyen-âge déguisé en chevalier ; bien moins complexe que Méphistophélès, c'est encore, en définitive, un de ces personnages de convention qui se meuvent habituellement dans la sphère étroite du drame lyrique. Méphistophélès est un diable sans précédents. Il n'existe pas aujourd'hui, soit en Italie, soit en France, un seul compositeur capable de traduire en musique, sur ce point, la pensée de Goethe. Je ne veux pas dire que l'auteur du *Faust* ait échoué complètement ; il est hors de doute que M. Verdi, par exemple, eût encore beaucoup moins réussi dans la même tentative ; mais ce rôle de Méphistophélès est assurément le côté faible de son opéra. Sa pensée s'embarrasse, sa mélodie devient lourde et confuse par les efforts même qu'il prodigue pour transporter dans sa musique les nuances presque insaisissables et les teintes fantastiques de cette singulière figure (1). Quoi qu'il en soit, l'entrée de Méphistophélès mérite quelque éloge, et l'air du ténor : *A moi les plaisirs!* qui devient, dans un autre ton, le duo final entre Faust et Méphistophélès, termine très-bien le premier acte. Remarquons seulement qu'à partir de ces mots : *Ardente jeunesse*, l'idée se traîne et devient un peu languissante.

Le second acte s'ouvre par une délicieuse kermesse dont le germe se trouve dans le poème primitif, mais que le compositeur a mise en saillie avec un rare bonheur. Elle débute par un chœur d'étudiants écrit pour voix de basse, plein de sève, franc d'allure et d'une coupe originale. Le joyau de cette kermesse est le petit chœur des bourgeois, accompagné sans bruit par les instruments à cordes, où le compositeur a lutté victorieusement avec Goethe : on sait quelle charmante phrase le poète avait placée dans la

(1) Je tiens à constater que mon opinion n'est pas celle de plusieurs critiques compétents.

Digitized by Google

bouche d'un bourgeois allemand : « Je ne connais rien de « mieux, aux jours de dimanche et de fête, que de parler « guerre et batailles. Tandis que là-bas, bien loin, dans « la Turquie, les peuples s'échinent d'importance, on se « tient à la fenêtre, on boit son petit verre, on voit passer « sur la rivière les bateaux peints ; ensuite, on rentre le « soir chez soi, l'âme contente. » Le chœur de M. Gounod vaut mieux encore, tant il y a mis de sobriété fine, de sérénité légère, de bonhomie narquoise : il y a plus d'un opéra du répertoire moderne que je donnerais tout entier pour ces vingt-cinq mesures. Malheureusement Méphistophélès se met de la partie pour interrompre une chanson romantique entonnée par Wagner. La *ronde du veau d'or* chantée par cet important personnage n'est que bizarre, et comme M. Gounod a dû chercher autre chose que la bizarrerie, son but est manqué. Cependant les étudiants, Wagner et Valentin se pressent autour de cet hôte étrange qui les exaspère bientôt par ses sarcasmes et surtout par un toast impudent à la sage Marguerite : ils tirent leurs épées contre lui, mais le fer se brise dans l'air : ils retournent alors contre leur infernal adversaire le manche des glaives fait en forme de croix, et celui-ci s'écarte avec horreur, Cette situation amène un beau choral, à la fois très-large et très-sobre, que la critique n'a pas toujours apprécié, ce semble, à sa juste valeur : le sentiment religieux y est fortement empreint et le ton de *si* bémol mineur, très-ingénieusement choisi par le compositeur, en augmente encore l'effet.

Méphistophélès entraîne Faust sur la place que doit traverser Marguerite au sortir de l'église et commence par le faire assister à une valse entraînante, devenue populaire malgré le rare talent qu'y a mis l'auteur. Deux valses se disputèrent, cet hiver-là, les sympathies du public parisien : celle de *Faust* et celle du *Pardon de Ploermel*. La seconde, triviale et tourmentée, succomba dans une lutte inégale. La première, gravée pour le piano, fait aujourd'hui le tour du monde ; mais le piano ne rend que le thème principal, écrit pour l'orchestre, et non le délicieux accompagnement : *Ainsi que la brise légère*, chanté à pleine voix par les chœurs. Quelle suavité ! quelle exquise distinction dans la phrase qui précède et accompagne les paroles de Siebel : *C'est par ici que doit passer Marguerite !* On dirait un songe doux et profond succédant, pour un instant, à la nuée des émotions fugitives Avec quel art infini le compositeur amène, dans un mouve-

Digitized by Google

ment trois fois plus lent, au milieu du chœur dansé, cet inimitable dialogue de quelques mesures entre Marguerite et Faust ! Cette première apparition de Marguerite au milieu des valseurs est peut-être encore plus poétique que dans le drame allemand, et Goethe a été, cette fois, au moins égalé par son habile émule.

Le timide et jeune Siebel, qui soupire après Marguerite et que Méphistophélès tracasse de mille manières, vient, au commencement du troisième acte, déposer un bouquet sur la fenêtre de la jeune fille et dans de charmants couplets, très-mélodiques et très-distingués, où se retrouve une légère réminiscence du thème écrit par le même compositeur sur un prélude de Bach, charge ses fleurs de parler pour lui. Faust et Méphistophélès entrent à ce moment dans le jardin de Marguerite et celui-ci disparaît un instant pour aller chercher le coffret aux bijoux qui joue un si grand rôle dans le poème allemand. C'est alors que le docteur chante sa cavatine : *Salut ! demeure chaste et pure !* où l'inspiration lui fait évidemment défaut. A la huitième mesure, il perd haleine et cherche en vain son salut dans une série de violentes modulations. Que nous sommes loin du grand monologue de Faust dans la chambre de Marguerite, où Goethe pénètre avec tant de profondeur dans les replis les plus cachés de cette âme orageuse envahie par tant d'émotions nouvelles ! Mais le compositeur, qui lutte pied à pied avec le poète, va remporter une victoire décisive dans la ballade du roi de Thulé.

M. Gounod interrompt la chanson de Marguerite par des fragments de récitatif très-simples, d'un excellent effet. Il y a beaucoup d'art à nous la montrer ainsi rêveuse, laissant errer cette chanson sur ses lèvres, mais pensant bien plus à Faust qu'au roi de Thulé. Tout nous plaît, dès-lors, dans cette ballade, jusqu'à son allure monotone, jusqu'au rhythme saccadé du prélude, jusqu'aux imperceptibles *pizzicati* des instruments à cordes qui l'accompagnent. Comme elle sent son vieux temps, cette grave chanson de la distraite jeune fille ! comme elle permet à l'âme de Marguerite de s'abandonner au plus doux des souvenirs, tandis que sa bouche murmure le refrain des anciens jours ! « La ballade du roi de Thulé est terne (1), » dit un critique. O mon cher critique ! Il y a dans la nature des rayons et des ombres, et ce n'est pas sans dessein que l'Artiste suprême a tempéré l'ardeur des rayons par la

(1) *Le Temps* du 30 décembre 1863.

Digitized by Google

fraîcheur des ombres. Encore un instant et l'ombre s'entr'ouvre, le rayon perce le nuage : à la tranquille ballade succède un brillant *allegretto* en *mi* majeur, où je ne sais ce qu'il faut le plus admirer du début, *Ah ! je ris de me voir si belle*, étincelant de coquetterie féminine et de la phrase finale, sentimentale et charmante, où la pauvre fille, qui n'a pas approfondi le cœur des philosophes, rêve à l'admiration qu'une si belle parure inspirerait au docteur. Le quatuor suivant où M. Gounod imite évidemment la manière de Mozart, est bien écrit et contient encore une phrase d'un sentiment exquis, où Marguerite raconte la mort de sa jeune sœur.

Le duo du jardin, déjà célèbre, est un chef-d'œuvre, que certains critiques ont dénigré de la façon la plus injuste. Shakespeare n'avait pas trouvé de plus suaves couleurs pour peindre l'entrevue de Juliette et de Roméo. Il y a dans le thème principal : *Laisse-moi contempler ton visage!* que les deux amants chantent tour-à-tour, une indicible langueur. Il semble que les fleurs du jardin, s'épanouissant sous la main maudite de Méphistophélès, les aient enivrés de leurs magiques parfums. L'auteur du *Trouvère* eût assurément saisi l'occasion pour transformer Marguerite en bacchante italienne, et lui faire entonner un des airs de bravoure de son répertoire : mais ni Marguerite ni Faust lui-même n'aiment comme tout le monde : le compositeur les transporte en ce moment dans la région lumineuse de l'idéal et chasse loin d'eux les derniers bruits de la terre. Cette page de poésie spiritualiste suffirait à immortaliser M. Gounod. Signalons encore la phrase de Marguerite : *Je veux t'aimer*, que le compositeur, avec beaucoup d'art, a écrite très-bas, dans un ton très-sourd, avec accompagnement de harpe, et qui complète admirablement le thème du début. On sait d'ailleurs comment doit finir cet acte, grâce aux mauvais conseils de Méphistophélès, et je n'ai pas à refaire cette histoire.

L'air de Marguerite au rouet, abandonnée par Faust et soupirant après son retour, prouve une fois de plus que M. Gounod possède à un très-haut degré le talent de la déclamation lyrique. Mais cet air et la scène suivante entre Marguerite et Siebel (1) mettent en relief le plus grave défaut du compositeur, qui consiste à remplacer le thème aux contours précis par une sorte de récitatif, la mélodie par la mélopée. L'exemple de Gluck, en pareille matière, ne doit

(1) On supprime avec raison la plus grande partie de ces deux scènes à la représentation.

Digitized by Google

séduire personne ; on n'a jamais d'ailleurs accusé Gluck d'avoir adopté ce procédé pour dissimuler les lacunes de l'inspiration. Marguerite délaissée doit, je le sais encore, plutôt rêver que chanter ; mais il y a, ce semble, un excès de couleur locale. Il en sort heureusement un bel effet de contraste, parce que le chœur suivant est merveilleux de précision, de force et de clarté (1). Le frère de Marguerite revient de la guerre avec ses camarades et jamais soldats en congé ne furent mieux inspirés. Le début un peu calme : *Déposons les armes* est excellent et prépare très-bien l'auditeur à l'éclatante explosion du *tempo marziale : Gloire immortelle de nos aïeux ;* mais ce qu'il faut admirer par dessus tout, c'est la seconde phrase : *Vers nos foyers hâtons le pas*, dont la douceur et la sérénité contrastent si bien avec le ton belliqueux et la sonorité de la première. Il est impossible d'opposer avec plus d'art les deux sentiments naturels à ces braves gens, la passion des combats et la joie du retour.

Cependant Faust oblige Méphistophélès à le ramener vers la demeure de Marguerite, et celui-ci, comme dans le poème allemand, chante une insultante sérénade sous les fenêtres de la jeune fille. Cette sérénade est d'un goût douteux ; le compositeur cherche et ne trouve : pas ce rire sardonique du diable qui devrait serrer tous les cœurs laisse le public complètement indifférent. Le trio du duel entre Valentin, Méphistophélès et Faust est orchestré avec un soin minutieux et contient de bons détails, par exemple la phrase de Valentin : *Et toi qui préservas mes jours* ; je ne puis cependant m'empêcher de reporter ma pensée vers un autre morceau d'ensemble qui naît d'une situation pareille dans la *Magicienne*, dernier opéra d'Halévy : l'œuvre du maître est si ferme, si puissamment colorée, si profondément originale et en même temps si mélodique que ce parallèle m'a toujours gâté le trio de M. Gounod. La mort de Valentin pouvait fournir de beaux effets dramatiques au compositeur ; mais il ne suffit pas, pour produire un effet dramatique, d'écrire un accompagnement ingénieux sur une mélopée vague et sans couleur

La scène de l'église, me paraît être, au contraire, un des bons morceaux de la partition. Elle débute bien, par un chant d'orgue très-simple, qui précède la première phrase de Marguerite : cette phrase, à la fois empreinte d'une tris-

(1) On intervertit à la représentation, peut-être à tort, l'ordre primitif des scènes et l'on place ici, avant le chœur des soldats, la grande scène de l'Eglise.

Digitized by Google

tesse accablante et d'un sentiment religieux très-pur, est interrompue par les malédictions de Méphistophélès et les clameurs des esprits infernaux. Méphistophélès prend enfin sa revanche, et M. Gounod est véritablement inspiré quand il lui fait tracer avec une joie sauvage le tableau de cette pure et pieuse jeunesse, aujourd'hui flétrie par le remords. C'est ici qu'éclate comme un coup de foudre le refrain de la prose *Dies iræ*, mélodie suprême et terrible, au son de laquelle se clouent nos cercueils. Ce chœur religieux, qu'on a qualifié de « froide imitation du plain-chant », convient parfaitement à la situation par sa brièveté, son caractère antique, sa monotonie même : l'accompagnement alternatif de l'orgue et des instruments à cordes en rehausse encore l'effet, et la prière finale, écrite dans un ton moins sourd, où Marguerite, dans un dernier élan de désespoir et de foi religieuse, implore le Seigneur contre son infernal ennemi, couronne très-bien cette grande scène.

Le cinquième acte ne se compose que d'une scène intitulée la nuit de Walpurgis et d'un trio entre Faust, Marguerite et Méphistophélès. M. Gounod a peut-être eu tort de transporter dans son opéra cette fantastique nuit de Walpurgis : seul, le divin auteur du *Freyschütz* pouvait traduire cette poésie extraordinaire dans la langue inimitable dont il emporta le secret. Le chœur des trépassés est faible, les récitatifs de Méphistophélès sont incolores ; mais que dire de la chanson bachique de Faust? Qu'elle fait honneur à la tempérance habituelle du docteur : il est clair qu'il n'a pas l'habitude des airs à boire, et qu'il cherche à s'enivrer pour la première fois. Mais ce défaut n'est pas sensible à la représentation, grâce à l'intelligent artiste qui interprète, à Marseille, le rôle de Faust avec une si pure et si parfaite méthode.

Cependant l'orchestre reprend en *mi* bémol majeur le thème du duo : *Laisse-moi contempler ton visage*, et Faust, comme dans le poème allemand, croit apercevoir la pâle image de son amante. Il s'arrache au cénacle des ombres, et court avec Méphistophélès jusqu'à la prison de Marguerite. M. Gounod est parfois mieux inspiré. L'orchestre reprend un fragment de ce duo que nous citions tout à l'heure, puis un fragment de la valse, Marguerite reprend une autre phrase du second acte : voilà bien des réminiscences, mais pas une idée nouvelle. L'élan de l'invocation suprême : *Anges purs, anges radieux*, me paraît quelque peu factice, et le chœur final est insignifiant. Ce cinquième

Digitized by Google

acte, malgré quelques bons détails, est inférieur au reste de la partition.

Des trois grandes figures du poème allemand, l'une, ainsi que nous l'avons expliqué déjà, celle de Méphistophélès, n'a été qu'imparfaitement retracée par le compositeur. Nous n'avons aussi, bien entendu, qu'un diminutif du Faust primitif : ce fougueux panthéiste, ce philosophe irréligieux, cet homme étrange qui sent deux âmes s'agiter en lui, cet amant de la nature que la possession d'aucune beauté terrestre ne saurait rassasier, la tragédie lyrique le rapetisse et le mutile : il n'en pouvait pas être autrement. Mais il garde dans l'opéra ses alternatives de désespoir et d'enthousiasme, d'audace et de faiblesse, de tendresse poétique et grave, et jusqu'à ce reflet de mélancolie germanique qui plaît à nos imaginations fatiguées : il reste, en définitive, un des personnages remarquables du drame lyrique contemporain. Marguerite vaut mieux encore, et c'est ce que les Marseillais comprendront aisément s'ils vont entendre une cantatrice née parmi eux, élève de leur conservatoire, qui vient d'interpréter ce rôle sur leur première scène avec une rare distinction. Comme le sculpteur modèle avec amour son type de de prédilection, le type éternel de ses rêves, M. Gounod s'est complu dans cette conception. Si la jeune fille allemande a perdu quelque chose de sa simplicité merveilleuse, elle s'est encore idéalisée à ce souffle inspiré. Soit qu'elle passe dans le cercle des valseuses, soit qu'elle rêve au mystérieux étranger, soit qu'elle fredonne un air antique, soit qu'elle réponde aux aveux de Faust, il l'a revêtue d'une enchanteresse et souveraine beauté. Pour bien féliciter M. Gounod, il faudrait avoir la plume de Goethe.

J'ai jugé très-sévèrement quelques passages de cet opéra, parce que je place très-haut le talent de l'auteur. *Faust*, malgré ses imperfections, est un des ouvrages les plus importants de notre époque. La *Juive* et *Zampa* mis à part, j'aperçois quelques œuvres de compositeurs français peut-être égales au chef-d'œuvre de M. Gounod, mais aucune qui le dépasse. Si M. Gounod reste inférieur à Goethe, c'est que contre un tel rival la victoire est impossible : mais que le ciel accorde souvent à nos compositeurs de succomber ainsi, et la France se tiendra pour satisfaite.

ERASME.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DORÉE.

(Suite.)

III.

UNE FERME DANS L'ODENWALD.

(Un jardin. C'est le matin. Le prince Henri est assis tenant un livre à la main. Elsie, dans le lointain, cueille des fleurs.)

LE PRINCE HENRI (lisant ce qui suit).

« Le père Félix se promenait un matin seul, et hors de « son couvent, dans la vieille forêt qui l'environne; ses « lèvres s'agitaient comme si elles murmuraient une « prière et sa tête retombait parfois sur sa poitrine « comme dans un rêve. Une douce clarté était répandue « dans l'air, tandis que la forêt où il marchait était encore « plongée dans le crépuscule; c'était comme une trève « de Dieu avec les calamités et les misères de ce monde. « Ses pieds foulaient la mousse, dorée et de la terre s'éle- « vait une odeur douce et embaumée s'exhalant des fleurs « sauvages. Ça et là la vigne vagabonde allongeait ses « rameaux pour chercher les rayons du soleil les feuilles « des grands arbres traçaient le signe de la croix et mur- « muraient une action de grâce. Le père Félix ne considé- « rait pas ces choses, mais il méditait sur les splendeurs « inconnues de la grande cité du ciel, dans le livre de « saint Augustin, et il disait tout bas avec humilité « — Je « crois, ô mon Dieu, ce que je lis, mais, hélas, je ne le « comprends pas!

« Et en même temps, il entendit au-dessus de sa tête « le chant d'un oiseau blanc comme la neige qui descendait « d'un nuage pour se percher sur les branches touffues « d'un arbre. C'était si doux, si clair et si distinct qu'on « aurait dit le son des cordes de mille harpes réunies. Le « moine Félix ferma son livre et il écouta longtemps, « comme en extase, ce chant inattendu, évitant de res- « pirer trop fort ou de faire un mouvement, jusqu'à ce « qu'il aperçut, comme dans une vision, la terre de l'E- « den et qu'il entendit dans la cité des cieux le bruit des

Digitized by Google

« pas angéliques. Il aurait souhaité emporter avec lui l'oi-
« seau merveilleux, mais ses efforts furent vains. L'oiseau
« prit son vol à travers les vallées et les collines et, au
« lieu de ses doux chants, le moine n'entendit plus que la
« cloche du couvent qui venait de sonner l'Angélus, et il
« gagna son chemin tristement mais en toute hâte.

Mais d'où vient que tout était changé dans le couvent? Le moine considérait chaque chose, et tout lui paraissait étrange : de nouvelles figures occupaient les stalles de vieux chêne, de nouvelles voix chantaient dans le chœur. Cependant, le couvent n'était-il pas le même? C'étaient les mêmes murs noircis par le temps, le même cloître avec son clocher et sa flèche. Le Père Félix se trouvait seul étranger dans cette communauté. « Depuis quarante ans,
« lui dit un des moines, je suis prieur de ce couvent, et ta
« figure m'est tout-à-fait inconnue. » Le cœur du Père Félix tressaillit à ces paroles, et il lui répondit d'un ton soumis et respectueux : « Ce matin, après l'heure de Prime,
« j'ai quitté ma cellule. J'ai erré à l'entour en écoutant le
« chant mélodieux d'un charmant oiseau, blanc jusqu'au
« moment où j'ai entendu les cloches du couvent sonner
« l'Angélus. Je croyais rêver, car ce qui m'avait paru un
« instant avait été des heures! »—« Dis plutôt des années,
« s'écria une voix à côté de lui. » Le moine qui venait de prononcer ces dernières paroles était assis sur un banc de chêne fixé au mur ; c'était le plus âgé de tous ; depuis un siècle il était là, servant Dieu comme la plus humble de ses créatures. Paraissant se ressouvenir des traits du Père Félix, il ajouta d'une voix haute et distincte : « Il y a plus
« de cent ans, j'étais encore novice et il y avait là sur ce
« banc un moine rempli de la grâce de Dieu qui portait le
« nom de Félix, et cet homme doit être le même. »

Aussitôt on apporta à la clarté du jour un vieux et sombre volume relié en cuivre et en peau de buffle, dans lequel étaient écrits les noms de tous ceux qui étaient morts dans le couvent depuis qu'il avait été bâti. Et là on trouva précisément ce que le vieux moine venait de dire, qu'à un certain jour et à une date exacte, cent ans auparavant, le moine Félix avait franchi les portes du couvent sans y être jamais rentré et qu il avait été considéré comme mort. Tous les moines reconnurent alors la puissance de ce chant céleste et immortel : cent ans s'étaient écoulés sans paraître plus longs qu'une seule heure. .....

Digitized by Google

ELSIE (interrompant la lecture, arrive avec des fleurs).

Voilà des fleurs que je vous apporte, mon Prince; mais elles ne sont pas toutes pour vous : il y en a pour la Vierge et pour sainte Cécile.

LE PRINCE HENRI.

Tu m'apparais, chère Elsie, comme l'Ange qui apporta les roses dans la chambre nuptiale de sainte Cécile.

ELSIE.

Avec la différence que les miennes se faneront.

LE PRINCE HENRI.

Oui, mais non leur souvenir; et le souvenir a la puissance de faire renaître ce qui tombe en poussière. Ces fleurs me rappelleront aussi sainte Dorothée, martyre, qui, des jardins célestes, envoya des fleurs à celui qui l'avait méprisée et qui doutait de son salut.

ELSIE.

Connaissez-vous l'histoire du Christ et de la fille du sultan? C'est la plus jolie légende qui puisse être racontée.

LE PRINCE HENRI.

Je suis prêt à t'écouter. Mais d'abord, viens ici; laisse ces fleurs près de moi, et mets tes deux mains dans les miennes. Maintenant, parle.

ELSIE.

La fille du sultan se promenait un matin dans le jardin de son père cueillant les belles fleurs pleines de rosée.

LE PRINCE HENRI.

Comme tu viens de le faire, chère Elsie.

ELSIE.

Tout en les cueillant, la jeune fille admirait celui qui est le maître des fleurs, qui les fait croître et s'épanouir. « Je l'aime, disait-elle dans son cœur, et pour cultiver « son jardin, je quitterais le palais de mon père..... »

LE PRINCE HENRI.

Chère et innocente enfant! Comme tu me rappelles délicieusement les légendes depuis longtemps oubliées que ma mère me racontait dans mon enfance!

ELSIE.

..... A minuit, au moment où elle allait s'endormir, elle entendit une voix l'appeler du jardin; et regardant de sa fenêtre, elle aperçut un beau jeune homme

Digitized by Google

au milieu des fleurs. C'était le Seigneur Jésus. Elle alla au devant de lui et lui ouvrit la porte. Il lui dit : « Oh ! jeune « fille, tu veux m'aimer ! C'est pour cela que je suis venu « te trouver. Je suis le maître des fleurs ; mon jardin est « dans le Paradis, et si tu veux me suivre, ta couronne « nuptiale sera une couronne de belles fleurs rouges. » Aussitôt il ôta de son doigt un anneau d'or et il demanda à la fille du sultan si elle voulait être sa fiancée. Quand elle lui eut répondu avec amour, ses blessures commencèrent à saigner et elle s'écria : « Oh ! amour, ton cœur est enflam- « mé et tes mains pleines de roses ! » — « Oui, pour toi, « répondit-il, mon cœur est enflammé ; pour toi j'ai appor- « té ces roses ; je les ai cueillies sur la croix où je suis mort « pour toi. Viens, car mon Père m'appelle, tu es mon « épouse choisie. . . . . » Et la fille du sultan suivit le divin jeune homme dans la maison de son Père.

LE PRINCE HENRI.

Aurais-tu fait ainsi, Elsie ?

ELSIE.

Oui, et très-joyeusement.

LE PRINCE HENRI.

Alors, le céleste fiancé viendra pour toi aussi. Il placera sur ta tête, non sa couronne d'épines, mais une couronne de roses. Comme sainte Cécile, tu entendras dans ta chambre nuptiale une douce musique, et tu respireras les parfums des fleurs immortelles. Va donc et dépose ton bouquet au pied de son image.

IV.

UNE CHAMBRE DANS LA FERME.

(C'est le soir. Ursule file. Gottlieb est endormi sur sa chaise.)

URSULE.

Il fait de plus en plus sombre. Les dernières lueurs du jour passent-elles avec peine à travers les fenêtres ou bien ma vue s'est-elle affaiblie ? Je ne puis distinguer mon écheveau de lin, ni le dévider comme il faut. Elsie ?

GOTTLIEB.

La roue de ton dévidoir m'a réveillé au milieu d'un rêve agréable : je me croyais assis au bord d'un ruisseau et j'entendais le bruit d'une meule de moulin, lorsque la

Digitized by Google

roue s'est arrêtée tout-à-coup et une voix a crié : « Elsie! » Ce cri m'a fait rebondir, car c'était tout près de moi.

URSULE.

C'est moi qui viens de t'appeler. Je demandais de la lumière, car je ne puis plus filer mon lin. Apporte la lampe, Elsie, entends-tu?

ELSIE.

Dans un moment.

GOTTLIEB.

Berthe et Max, où sont-ils?

URSULE.

Ils sont assis sur la porte avec Elsie. Elle leur raconte les histoires de la forêt : celles du *Loup* et du *Petit Chaperon Rouge*.

GOTTLIEB.

Et où est le Prince?

URSULE.

Il est là haut dans sa chambre. Je l'entends marcher comme toujours sur le plafond avec ses pas pesants.

(Elsie arrive avec une lampe. Max et Berthe la suivent. Ils chantent en chœur le chant du soir, tout en allumant la lampe.)

Chant du soir :

Oh! douce lumière du Père Eternel et du céleste Jésus, notre Sauveur béni! Tu nous as conservés de nouveau jusqu'au coucher du soleil, et en voyant arriver la nuit, nous te bénissons, nous prions, nous t'adorons..... Père Tout-Puissant, Fils qui nous donne la vie, Esprit consolateur, digne en tout temps de nos adorations et de nos hommages!.....

LE PRINCE HENRI (à la porte, répond) :

Amen.

URSULE.

Qui a répondu *Amen?*

ELSIE.

C'est le Prince. Il écoutait à la porte depuis que nous avons entonné le chant du soir; mais il est vite parti. Je l'ai souvent vu là.

URSULE.

Pauvre Prince!

GOTTLIEB.

Je craignais que la maison ne fût hantée par les esprits! Pauvre Prince! hélas! et pourtant, il est aussi patient que le plus doux des enfants.

Digitized by Google

MAX.

Je l'aime parce qu'il est si bon! Il me fait des arcs et des flèches pour tirer sur les rouges-gorges, les moineaux et les écureuils rouges qui sont dans les bois.

BERTHE.

Je l'aime aussi beaucoup.

GOTTLIEB.

Oui, oui, nous l'aimons tous du plus profond de nos cœurs. C'est de lui que nous tenons la ferme, la maison et le grenier; il nou a donné les chevaux et les charrettes et les grands bœufs qui sont dans l'écurie, et puis la vigne et toute l'étendue de la forêt. Nous ne pouvons lui donner que notre amour.

BERTHE.

N'est-ce pas lui aussi qui a placé sur le sommet de la cheminée la belle cigogne avec son nid arrondi.

GOTTLIEB.

Non, mon enfant; c'est le Dieu du ciel qui nous l'a envoyée comme une bénédiction. Tout le reste appartient au Prince. Puisse Dieu le bénir et lui rendre la santé!

ELSIE.

Ah! si je pouvais seulement faire quelque chose pour le guérir de ses chagrins et de ses souffrances?

GOTTLIEB.

Personne ne le peut, ni toi, ni moi, ni qui que ce soit au monde.

ELSIE.

Doit-il en mourir?

URSULE.

Oui, à moins que le bon Dieu ne prenne pitié de sa détresse en lui accordant un miracle.

GOTTLIEB.

Ou bien encore, si quelque jeune fille, de son libre arbitre, offre sa vie pour la sienne et meurt à sa place.

ELSIE.

Je le ferai.

URSULE.

Je crois que tu es folle. Ne parles pas ainsi d'une action que tu n'as pas l'intention d'accomplir.

ELSIE.

Je le dis en vérité!....

Digitized by Google

MAX.

Oh! père, ce matin, Hans a tué un loup dans le ravin, le même qui pénétra pendant la nuit dans la bergerie et tua mon agneau que j'avais laissé dehors.

GOTTLIEB.

Je suis bien aise qu'il soit mort. C'est un avertissement donné aux autres loups de la forêt.

MAX.

Je vais recevoir sa peau.

BERTHE.

Je me demande si c'est le loup qui mangea le *Petit Chaperon Rouge*.

URSULE.

Oh! non; le loup dont tu parles a été tué il y a bien longtemps..... Mais venez, mes enfants, il se fait tard.

MAX.

Oh! comme je désire être un homme aussi habile et aussi fort qu'Hans. Je passerai ma vie à tuer des loups.

GOTTLIEB.

Allons, allez-vous coucher. Berthe est déjà à moitié endormie. Voyez comme sa tête alourdie s'incline; ses pieds pourront à peine la soutenir pour monter l'escalier.

URSULE.

Bonne nuit, mes enfants. Voilà de la lumière. N'oubliez pas de dire votre prière du soir.

GOTTLIEB.

Bonne nuit!

MAX ET BERTHE.

Bonne nuit!

(Ils sortent avec Elsie.)

URSULE (filant.)

Notre Elsie est une singulière enfant! On la dirait plus âgée qu'elle n'est. Depuis quelque temps, des idées étranges semblent avoir pris possession de son cœur autrefois si doux et si calme.

GOTTLIEB.

Elle est comme toutes les jeunes filles.

URSULE.

Tu te trompes. Elle est bien différente de toutes celles

Digitized by Google

que j'ai jamais vues. Elle fait des rêves extraordinaires; toutes ses paroles et tous ses actes sont au-dessus de son âge. Qui dirait qu'elle n'a que quatorze ans! Elle est tellement changée!.... Mon cœur est plein de troubles et d'inquiétudes, et je crains qu'elle ne vive pas au-delà de cette année. Elle est si singulière!....

GOTTLIEB.

Je n'ai pas une pareille crainte. Je crois au contraire qu'elle vivra encore bien des années.

V.

CHAMBRE D'ELSIE.

(C'est la nuit. Elsie prie.)

ELSIE.

Mon Rédempteur et mon Sauveur, je vous supplie de me guider dans toutes mes actions et dans toutes mes paroles, afin que je puisse aller à votre rencontre, veillant, attendant, espérant avec ma lampe allumée et bien garnie. O vous qui avez intercédé par toutes les blessures saignantes de vos mains et de votre côté pour tous ceux qui ont vécu et qui se sont égarés! Vous qui avez souffert, qui êtes mort après avoir été bafoué et crucifié et qui avez été enseveli dans un tombeau! Si ma faible prière arrive jusqu'à vous, oh! mon Sauveur! je vous demande, ô vous qui êtes mort pour moi, de me permettre de vous imiter et de vous suivre là où vous devez me conduire! laissez-moi mourir, si ma mort peut donner la vie à celui qui désire vivre!

VI.

LA CHAMBRE DE GOTTLIEB ET D'URSULE.

(Il est minuit. Elsie pleure cachée dans un coin.)

GOTTLIEB.

Le vent souffle avec violence; la pluie frappe avec force sur le toit et les fenêtres, comme si le chasseur de Rodenstein errait dans la nuit avec sa suite d'esprits, méditant le mal contre moi et les miens. Pendant les courts moments de calme que laisse la tempête, les chiens hurlent dans la cour, écoutez! Quelqu'un sanglotte ici dans la chambre.

Digitized by Google

ELSIE.

C'est moi.

URSULE.

Elsie, quel est le sujet de tes larmes, ma pauvre enfant ?

ELSIE.

Je suis fortement tourmentée en pensant à notre pauvre prince qui doit mourir. Cette pensée m'empêche de fermer les yeux et de reposer.

GOTTLIEB.

Que veux-tu, mon enfant ! Sa guérison dépend de la puissance d'en haut et non pas de nous. Elle est entre les mains de Dieu seul

ELSIE.

Il l'a mise dan les miennes et dans mon cœur.

GOTTLIEB.

Tes paroles sont folles.

URSULE.

Mon enfant! mon enfant ! que veux-tu dire ?

ELSIE.

Je veux donner ma vie pour l'amour de notre cher Prince.

URSULE

Est-ce que je dors ou est-ce que je veille ? Tu parles bien légèrement de la mort, et pourtant tu ne sais pas ce que c'est.

ELSIE.

La mort est la cessation de notre souffle ; notre corps reste alors étendu en silence et sans mouvement. Personne n'en sait davantage. Je vis mourir notre petite Gertrude, elle cessa de respirer et voilà tout. J'arrangeai son oreiller sous sa tête, elle était plus belle que jamais : Ses yeux étaient comme deux violettes flétries ; ce fut le signe qui nous fit connaître qu'elle n'existait plus. A travers les fenêtres ouvertes, les cieux plongeaient dans la chambre où elle était étendue, et le vent imitait un bruit d'ailes comme si les anges venaient la chercher. Ah ! quand je vis et sentis ces choses, je trouvai dur de rester encore ici-bas ; depuis lors, je désirai mourir pour aller rejoindre ma sœur chérie. Les saints, les martyrs sont morts, Jésus et Marie sont morts aussi, et mon seul désir est de suivre en toute humilité la voie qu'ils ont illuminée.

Digitized by Google

URSULE.

Mon enfant ! mon enfant ! il ne faut pas que tu meures.

ELSIE.

Pourquoi vivrais-je ? Ne savez-vous pas que la vie de la femme est pleine de douleurs ? son rôle est de travailler sans cesse avec des larmes dans les yeux, les lèvres silencieuses et, au fond du cœur, des aspirations que ce monde ne peut jamais satisfaire. Plus ou moins, aucune n'est pleinement heureuse ! non, aucune.

URSULE.

C'est la malédiction portée par notre mère Eve.

ELSIE.

Laissez-moi donc recevoir à sa place la bénédiction de Marie.

GOTTLIEB.

Ah ! malheur à moi ! malheur à moi ! Je suis le plus infortuné des hommes !....

URSULE.

Hélas ! je vivrai pour te voir mourir, enfant bien-aimée, et rester ensuite sur ta tombe. Ah ! malheureux le jour....

ELSIE.

Tn ne le verras pas. Je reposerai sous les fleurs d'un autre pays. Car il est marqué que je dois mourir à Salerne, bien loin d'ici, après avoir traversé les montagnes et la mer. Et tu ne t'apercevras pas plus de mon absence que si j'étais restées plus longtemps que de coutume au village le jour du marché.

URSULE.

C'est bien comme tu le dis ; mais comme mon cœur bat quand tu es en retard, je ne suis jamais tranquille jusqu'à ce que je te revoie ; et qu'en serait-il si tu étais morte ?

GOTTLIEB.

Tu es la lumière de nos yeux, la joie de nos vieux ans, et tu voudrais nous quitter ?

URSULE.

Pas encore, pas encore.

ELSIE.

Le Christ est mort pour moi, et pourquoi ne voudrais-je pas donner ma vie pour mon Prince ?..... Vous gardez tous les deux le silence, c'est que vous ne pouvez rien me

Digitized by Google

répondre. J'en ai parlé à mon confesseur le jour de la fête de l'Ascension, et il ne m'a pas détournée de mon dessein. Ne nous dit-il pas à tous de rechercher un monde plus heureux que celui-ci, où l'on trouve des fleurs immortelles qui ne se fanent jamais. Pourrait-il donc m'empêcher d'y aller ?

GOTTLIEB.

Lorsque ton heure aura sonné, joie de mon cœur, quand Dieu t'appellera, mais pas avant.

ELSIE.

J'ai entendu sa voix. Lorsque le Christ s'éleva triomphalement d'étoile en étoile, il laissa les portes du ciel entr'ouvertes. J'eus une vision pendant la nuit : je le vis à la porte de la maison de son Père qui était vaste et splendide, et il m'a fait signe de loin d'aller à lui. Je ne puis pas rester ici-bas.

GOTTLIEB.

Ne dirait-on pas que le Saint-Esprit parle en elle ? Qui sait si ce n'est pas la voix de Dieu ?

URSULE.

Alors, nous n'oserions plus la contredire.

GOTTLIEB.

Amen. Elsie, les paroles que tu viens de prononcer sont incompréhensibles pour nous et remplissent notre cœur de crainte et de doute. Ou elles sont une tentation de l'esprit du mal, ou elles sont une inspiration divine. Dans notre ignorance, nous ne pouvons en faire le discernement. Il ne nous reste plus qu'à réfléchir et à prier. Si c'est Dieu qui parle, que sa volonté s'accomplisse ! Puissions-nous être préservés de l'Esprit du mal !.... Comme ta main est chaude ! comme tu trembles ! Va te reposer et tâche de dormir.

URSULE.

Embrasse-moi, adieu, et ne pleure plus.

(Elsie sort.)

Ah ! ceci est terrible ! J'ai frissonné pendant qu'elle m'embrassait comme si un esprit avait touché ma joue. Je suis si faible !.. Dès que les premières heures du jour paraîtront à l'Orient, j'irai trouver le prêtre pour savoir ce qu'il en pense.

Digitized by Google

VII.

UNE ÉGLISE DE VILLAGE.

Une femme est à genoux dans le confessionnal.

LE CURÉ.

Allez et ne péchez plus ! En faisant pénitence, vous allez commencer une vie nouvelle et meilleure. Que Dieu vous délivre pour toujours de l'esclavage du péché ! Allez et ne péchez plus ! Il vous rendra la paix que vous avez perdue et vous pardonnera vos iniquités.

(La femme sort, le prêtre la suit et se promène lentement dans l'église.)

Oh ! Dieu béni ! comme ta lumière m'est nécessaire pour me guider dans mon chemin ! Je vois autour de moi tant de mains qui touchent encore tes plaies pour les faire saigner ! tant de pieds qui s'égarent chaque jour hors de ton troupeau. Si tu ne me remplissais pas de tes lumières, je serais incapable de conduire sagement ceux qui me sont confiés, et sans ton soutien, je succomberais sous le poids de tant de misères ; car je reconnais que je ne suis qu'un pécheur. (Une pause.)

Le jour commence à baisser, et depuis qu'il m'éclaire, quels sont les actes que je t'ai offerts en remplissant mon ministère ? Quelle lutte soutenue, quel tort réprimé, quel droit maintenu, quelle victoire remportée ?

Mes efforts ne sont-ils pas faibles ? Je vois, mais je ne puis atteindre les hauteurs où se trouve la lumière, et au moment où je crois la saisir, je sens défaillir mes mains tremblantes, et je rentre découragé dans la nuit de mon âme... Toutefois, c'est pour accomplir tes desseins, ô mon Dieu ! que tu nous envoies les contradictions et les peines.

(Une pause.)

Pourquoi restes-tu là, prince de Hobeneck ? Pourquoi me forces-tu à marcher dans l'obscurité, marquant chacun de mes pas en les comptant par une tombe ? Pourquoi le monde te ferait-il place et attendrait-il ton bon plaisir et ton appel ? Tu viens ici pour entendre quelques paroles de consolation et d'encouragement. Que puis-je dire ? Je ne dois pas te conseiller de vivre à ce prix, mais plutôt résister fortement au tentateur, quelque forte que soit sa puis-

Digitized by Google

sance : sois insensible au mal et tu peux encore vivre et mourir comme un martyr. (Une pause.)

L'air du soir devient épais et sombre. Il faut que je me rende auprès de ceux qui souffrent et qui pleurent, ceux dont les lèvres tremblantes, les cœurs ulcérés et les yeux presque éteints voient à cette heure, pour la dernière fois, le soleil qui se couche et ne se lèvera plus pour eux. Les pauvres d'esprit et de corps ne peuvent pas attendre les convenances des hommes. (Il sort.)

(Lucifer entre, vêtu comme un prêtre.)

LUCIFER (faisant avec mépris une génuflexion).

Je suis le noir *Pater noster*, Dieu est mon nourricier, saint Michel fut mon maître. Il naquit à Bethléem. Il était fait de chair et de sang. Que Dieu m'envoie la nourriture qui m'est nécessaire et un abri, et que je puisse aller dans cette église, lire dans ce beau livre que le Dieu tout-puissant du ciel a inventé. Ouvrez-vous, ouvrez-vous, portes de l'enfer ! Fermez-vous, fermez-vous, portes du ciel ! De tous les démons qui remplissent l'air, le plus fort, sera celui qui entendra ma prière.

(Regardant autour de lui dans l'église.)

Comme ce lieu est sombre et triste ! Je m'étonne qu'on puisse l'appeler la maison de Dieu, la porte du ciel... Cependant, c'est ainsi que le nomme le peuple crédule. Que vois-je autour de moi ? Les voûtes, les murs, les vieilles fenêtres couvertes de toiles d'araignées, noircies par le temps ; une épaisse poussière sur les pupitres, les bancs, les stalles et les chaises ; la chaire de laquelle les lourds sermons tombent sur les cerveaux appesantis de ces Allemands, comme si le grand livre de la Bible, recouvert de plomb, leur écrasait la tête. Et je dois me rappeler cette sensation. Ici se trouve le bénitier. C'est l'eau sainte pour plusieurs, mais pour moi, c'est une véritable liqueur de Gehanne. Bien près, je vois le tronc des pauvres avec son cadenas de fer sûr et bon. Moi et le prêtre de la paroisse savons où vont toutes ces charités. Aussi, pour soutenir cette institution, vais-je y apporter mon offrande.

(Il met de l'argent dans le tronc.)

Sous cette tombe vermoulue, prête à s'écrouler avec sa statue de pierre et son écusson de bronze, repose un des seigneurs du village. Toute sa vie fut livrée à la débauche et aux excès ; mais à la fin, pour échapper aux châtiments éternels, il prit l'habit de frère mendiant et mourut en

Digitized by Google

échangeant sa fortune contre des messes quotidiennes. Mais, quant à ce qui lui est arrivé après, que ce soit de l'ennui ou du plaisir, c'est pour le moment un mystère.

Et ici, dans un coin du mur, silencieux et sombre, éloigné de tout bruit, se trouve le confessionnal du village avec sa terrible porte grande ouverte, ses châssis grillés de chaque côté et l'empreinte bien marquée du genou plié d'une ou deux pieuses générations.

Je vais y entrer comme un hôte vénéré, et je m'y assiérai quelque temps pour m'y reposer.

(Il s'assied dans le confessionnal.)

Voici la place du prêtre pour y entendre, à travers les grilles peintes, la voix continuelle des maux de l'humauité semblable au gémissement de la brise du soir. Ici la jeune fille, dont le cœur bat par la souffrance et dont les yeux sanglottent, soit par contrition, soit au souvenir de son péché, confesse lentement sa honte secrète. Ici, le meurtrier farouche dévoile en frémissant le crime dont sa conscience est chargée, espérant expier par cet aveu les ravages de l'épée ou du feu..... En vérité, je m'étonne grandement qu'un prêtre puisse rester ici avec calme, lisant d'un bout de l'année jusqu'à l'autre le catalogue des péchés, et qu'il puisse conserver encore la foi dans les vertus humaines.... Non, cela ne peut pas être!...

Je ne puis répéter la millième partie des horreurs, des fautes et des crimes que l'on entend quand le tombeau du cœur humain palpitant d'émotions rend ses morts à la voix du prêtre, comme s'il était au moins un archange. Cette exhalaison de passions et de crimes terrestres produit une atmosphère étouffante telle que j'aime à la respirer parfois. C'est ce qui m'amène souvent ici dans la saison des chaleurs et des fièvres. Aujourd'hui je suis venu pour une autre cause. Je nourris une pensée infernale dans un cœur dominé par la folie, et je veux faire d'un prince un meurtrier. Il y a longtemps que j'enseigne l'artifice aux hommes!... Le voici. Il ne distinguera pas, au milieu du crépuscule, la différence qu'il y a entre le prêtre et moi... Sa mère fut prise dans les mêmes filets.

LE PRINCE HENRI entre et s'agenouille dans le confessionnal.

Je viens, saint père, plein de remords, pénitent et humilié, implorer ta bénédiction.

Digitized by Google

LUCIFER.

La bénédiction te sera donnée après la confession ; mais pas avant. Il faut que celui qui sort d'ici ait à ses pieds la chaussure de la sainteté. Et maintenant, as-tu bien pénétré dans ta conscience ? La même folie remplit-elle ton esprit? ou en as-tu banni pour jamais la passion et le trouble?

LE PRINCE HENRI.

Toujours aveuglé par la même folie, toujours possédé par la même passion, je reviens à la maison de mon père comme un homme affligé et tourmenté. De même qu'au milieu d'une atmosphère épaisse, à travers les écluses invisibles du ciel, un vent soudain et impétueux remplit les grandes forêts de crainte et oblige chaque branche, chaque rameau à laisser aller au loin ses feuilles tremblantes : tout cède, tout s'incline, les prairies et les champs de blé, les nuages au-dessus, et la pluie tombant obliquement, et la fumée des cheminées dans la ville ; — ainsi me presse avec une force irrésistible mon horrible dessein ; toutes mes pensées et toutes mes facultés sont abattues par la puissance de cette seule idée ; tous mes rêves vont vers Salerne.

LUCIFER.

Hélas ! nous ressemblons aux tourbillons de poussière soulevés par un coup dc vent et emportés un instant dans le grand chemin du monde pour retomber ensuite dans un niveau commun, lorsque la tempête est apaisée.

LE PRINCE HENRI.

O saint père ! pardonne les égarements de mon esprit inconstant et léger. Ce que je ne puis trouver, c'est le lieu du repos et de la paix. Le noir fantôme passe et repasse sans cesse devant mes yeux comme un fou traversant la foule avec des gestes et des cris sauvages ; il se précipite en avant et répète à haute voix ses terribles prophéties : faiblesse et misère ! Etre fort, c'est être heureux ! Moi, je suis faible et ne puis arriver au bonheur que je cherche parce que je sens et je crains le mal.

LUCIFER.

Ne soyez pas si troublé ! L'Église est bonne et dans sa mansuétude elle prévient les faiblesses de ses enfants et écrit leurs transgressions sur la poussière. Quoique nous trouvions dans le Décalogue ce commandement ; « Tu ne tueras pas » il y a cependant des cas où il nous est permis

Digitized by Google

de ne pas l'observer. Dans la guerre, par exemple, ou pour conserver la véritable foi. Nous devons étudier l'esprit et non la lettre du Décalogue, ce qui veut dire que l'application doit en être faite avec réserve. Dans certaines circonstances, le droit doit céder à la nécessité.

Tu es prince. Si tu mourais, que d'espérances détruites! Quelles nobles actions, quelle belle renommée descendrait avec toi dans la tombe! Tu es le dernier de ta race. Avec toi s'éteint un noble nom et la glorieuse mémoire de tes pères. Celle qui t'aime est une paysanne. Dans ses veines coule un sang plébéien, tel que celui qui se répand chaque jour et à toute heure sur la poussière des champs de bataille, lorsque les vassaux obéissent sans réserve et sans but apparent au plus léger commandement de leur seigneur. Le tien est, au contraire, un sang précieux, le sang des rois sacrés par Dieu. D'ailleurs, que peut attendre dans le monde une personne comme elle, si ce n'est le travail et les larmes. Fille de paysan, née dans les privations et dans la servitude, son âme est malade par la pensée des rigueurs stériles de la vie. Je ne m'étonne pas qu'une nature aussi timide recule devant un pareil avenir et qu'elle renonce avec empressement aux misères et aux douleurs de ce monde pour les splendeurs inénarrables de la terre du repos.

Ainsi l'Eglise sanctionne le sacrifice. Respire donc ce baume salutaire et rafraîchissant. Accepte le réconfort et le calme qu'elle t'offre comme un don divin, incline-toi et laisse-toi oindre les pieds avec cette onction plus douce et plus précieuse que le sang de la jeune fille, et tu vivras.

LE PRINCE HENRI.

Mais le juste ciel me pardonnera-t-il? Aucune action, bonne ou mauvaise, n'est jamais faite sans laisser quelque part un souvenir écrit en traits ineffaçables comme une bénédiction ou une malédiction. C'est ainsi que jusqu'à la fin des temps, les torts des mortels sont redressés et la justice de Dieu manifestée.

LUCIFER.

D'anciennes traditions nous apprennent que lorsqu'une mauvaise action est commise, un nouveau démon est créé pour punir et tourmenter le coupable. Mais le mal n'est que le bien perverti, et Lucifer, le porte-lumière, n'est qu'un ange déchu qui a déserté la maison de son père pour

Digitized by Google

être repoussé avec malédiction dans la nuit obscure et éternelle.

LE PRINCE HENRI.

Si la justice règle l'univers, les anges de lumière devront naître des bonnes actions des hommes vertueux et ainsi l'équilibre sera rétabli.

LUCIFER.

Cela arriverait si le monde n'était pas si corrompu et si donné au démon.

LE PRINCE HENRI.

Je te le demande, l'acte que je vais faire est-il bon ou mauvais? Ai-je ton absolution pleine et entière, sans restriction?

LUCIFER.

Oui, tu es dégagé de toute espèce de péché au dedans et au dehors, ainsi que de tous les crimes que cet acte pourrait entraîner. Je t'en délivre et je t'absous.

LE PRINCE HENRI.

Donne-moi ta sainte bénédiction.

LUCIFER, *étendant la main, murmure ces paroles :*

Maledictione perpetua.
Maledicat vos.
Pater eternus!

L'ANGE (*avec une harpe éolienne*).

Prends garde! prends garde! Tu es noble par ta naissance; tu as été élevé dans tout ce qui est beau et grand; reste noble dans toutes tes pensées et dans toutes tes actions. Ne laisse pas les illusions de tes sens te cacher tes offenses mortelles. Sois fort, sois pur, sois bon! La vérité seule durera, tout le reste n'est que fausseté. Je t'en supplie, n'écoute plus les suggestions de l'esprit des ténèbres. Tous ses efforts tendent en ce moment à transformer le mal en bien, en érigeant l'égoïsme en vertu.

Digitized by Google

VII.

UNE CHAMBRE DANS LA FERME.

GOTTLIEB.

C'est décidé ! Après bien des jours et de longues nuits passées dans des terreurs étranges et dans la crainte des voies mystérieuses de Dieu, après avoir été tristes et chagrins, nous avons souffert, nous avons prié afin que Dieu nous fît connaître sa volonté Notre parti est pris ! Nous te donnons notre enfant, ô prince, afin que tu puisses vivre.

URSULE.

Oui, c'est Dieu qui a inspiré ce dessein à notre fille. C'est lui qui l'appelle de ce monde de péchés et de malheurs ! Le cœur de sa mère ne peut résister plus longtemps. C'est en vain qu'il lutterait contre l'ange de Dieu !

GOTTLIEB.

De même qu'autrefois Abraham immola son fils au Seigneur, de même que le Père éternel lui-même, du haut des cieux, livra son fils comme un agneau destiné au sacrifice, ainsi lui offrirai-je ma fille.

(Ursule cache sa figure dans ses mains.)

ELSIE.

Ma vie est peu de chose. Elle est semblable à une coupe d'une eau pure et limpide. Prends-la, ô mon prince! Qu'elle te rafraîchisse et qu'elle te restaure ! Je te la donne volontairement et sans effort. Puisse Dieu bénir cette offrande !

LE PRINCE HENRI.

Et ceux qui la font.

GOTTLIEB.

Amen.

LE PRINCE HENRI.

Je l'accepte.

GOTTLIEB.

Où sont les enfants ?

URSULE.

Ils dorment encore.

GOTTLIEB.

S'ils étaient morts ?...

LONGFELLOW

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

INAUGURATION
DE L'UNION DES ARTS
A MARSEILLE.

Les journaux de notre ville ont déjà donné un compte-rendu aussi fidèle que complet de cette solennité artistique. Inutile donc de revenir ici sur des détails que chacun connaît aujourd'hui. Il doit nous suffire de joindre notre témoignage à celui de nos confrères. Disons-le comme eux, nous n'avons que des éloges à donner à l'organisation et à l'exécution d'une fête qui laissera à Marseille de profonds souvenirs : la présence d'un public nombreux et choisi, a constaté les vives sympathies qu'a déjà conquises la Société naissante.

Mais si le mode de sa publication prive notre Revue des avantages de l'actualité, il lui assure en compensation, le privilège d'une publicité plus durable. Nous voulons faire profiter de ce privilège les pièces de vers composées pour la circonstance : heureux, d'ailleurs, après avoir été les premiers à annoncer la création de l'*Union des Arts*, de conserver dans ces annales marseillaises les premières fleurs poétiques que l'œuvre nouvelle fait éclore.

On nous pardonnera, sans doute, d'enfreindre en leur faveur notre règle constante : n'admettre que des articles composés exprès pour la Revue et nous interdire toute reproduction.

LA DIRECTION.

25 février 1863.

L'Union des Arts,

CANTATE.

Réjouis-toi, Marseille, aux rives de tes ondes,
Aujourd'hui s'accomplit un labeur de géants;
Dieu veut renouveler la face des deux mondes :
Suez et Panama t'ouvrent leurs Océans.

Fille de l'antique Phocée,
Que le ciel se plaît à bénir,
Jouis de ta gloire passée,
L'œil fixé sur ton avenir.

Digitized by Google

Toi, des arts l'antique patrie,
Sœur de la ville des Césars,
Reine par ta noble industrie,
Sois encor reine par les arts.

MARSEILLE.

« Oui, portez la nouvelle aux peuplades lointaines
« Qui dorment au soleil de leurs heureux climats :
« L'antique sœur de Rome et la fille d'Athènes
« Joint le drapeau des arts aux drapeaux de ses mâts. »

Venez tous, ô vous qu'on admire,
O vous qui tenez dans vos mains
Le pinceau, le marbre ou la lyre,
Accourez par tous les chemins !
L'art est le rayon tutélaire
Qui luit sur les plus hauts sommets ;
Second soleil, il nous éclaire
Et la nuit ne l'éteint jamais.

Oui, des arts qui charment le monde
Unis le glorieux faisceau :
Reprends la lumière féconde
Dans la Grèce où fut ton berceau.
Tu vas revoir des jours tranquilles,
La palme au front, la lyre en main,
Toi, la plus antique des villes,
Toi qui seras jeune demain.

Saluant les jours prospères,
Les peuples sur l'onde épars,
Entonnent le chant des frères,
La Marseillaise des arts.

Oui, tout un peuple se réveille,
La vie éclate après la mort :
Sois bénie, antique Marseille,
Chez toi les arts trouvent un port.
Nous accourons pleins d'espérance,
Vers tes murs qui nous sont ouverts,
Cité, portique de la France,
Cité, chemin de l'univers.

JOSEPH MÉRY.

Digitized by Google

Les deux poèmes qui suivent ont été couronnés *ex æquo* par la section de littérature de l'*Union des Arts;* mais les exigences du programme n'ayant pas permis la lecture des deux pièces, le sort a favorisé la première, qui a eu les honneurs de cette brillante soirée :

Les Arts à Marseille.

J'aime à te voir, Marseille, antique souveraine,
Superbement assise au seuil de ton domaine,
Sur tes ports, où la vie au loin fait vibrer l'air;
Quel spectacle brillant, quel immense concert!
Dans ton activité dévorante et féconde,
De tes voiles tu fais une ceinture au monde,
Et des bords de l'Afrique au rivage latin,
En gigantesques vols, ployant sous le butin,
Les nefs entrent chez toi, du couchant à l'aurore,
Versant le miel du monde à ta ruche sonore!

Où sont Carthage, Tyr, Milet, ta vieille sœur?
Le temps les balaya de son pied destructeur;
La mer répudia sa belle fiancée,
Et Venise languit dans la vase enfoncée;
Et toi, tu vis toujours et ne saurais mourir;
Plus beau que ton passé s'ouvre ton avenir!

Oui, la mer te fait riche, immortelle, puissante;
La mer, baisant les pieds de mainte nation,
Et pressant sur son sein les filles d'Albion,
Mais il est des faveurs qu'ignore l'Angleterre :
Lent et froid est le sang qui bat en son artère,
Et le sombre brouillard sur son front reposé,
Glisse le splen mortel dans son esprit blasé.

Et toi, fille des Grecs, au sol gaulois unie,
Tu sens bouillir en toi le sang de l'Ionie;
Avec la même ardeur qu'aux rives d'où tu vins,
Le soleil à flots d'or chauffe tes flancs divins;
Un azur infini, toujours pur sur ta tête,
Comme un dais de saphir dans ta mer se réflète,
Et les Arts conviés à ton premier berceau,
Te laissèrent pour don le saint amour du beau!

Digitized by Google

Comme au trépied sacré de Lysippe et d'Apelle,
Rome, de ton foyer a reçu l'étincelle,
Et les maîtres du monde, à leur tour enchaînés,
Enviaient leur Athène aux Gaulois étonnés.

Au temps où l'idéal, prêt à quitter la terre,
Emportait en tremblant son flambeau tutélaire,
Au temps où, rois cruels et seigneurs orgueilleux,
Dans un sombre chaos, se dévoraient entre eux,
C'est chez toi que la Muse eut son lieu de plaisance,
Et le bon roi René, dans sa chère Provence,
En faisant le bonheur des serfs et des vassaux,
Saisissait tour à tour la lyre ou les pinceaux.
Dans le siècle rival du grand siècle d'Athènes,
Lorsque, profonds penseurs, poètes, capitaines,
Gravitaient à la fois autour du roi Louis,
Et versaient la lumière aux peuples éblouis,
Pour se parer, et seule avoir toute merveille,
Versailles te ravit ton Puget, ô Marseille !

Que le sceptre des Arts par ta main soit repris,
Ainsi que sur les mers règne sur les esprits !
Il en est, dans tes murs, à qui la Muse même
Offrit plus d'une fois son brillant diadème;
D'autres, dont le pinceau fiévreux et plein d'ardeurs,
Des flots et du soleil reproduit les splendeurs,
Il en est dont l'oreille entend une harmonie
Qu'on n'entendit jamais aux rives d'Ionie.
Eh bien ! ces Isabey, ces Méry. ces Reyer,
Rappelle-les ensemble autour de ton foyer !
Fais mieux ! Comme tes ports ouvre tes bras au monde,
Et que tout grand esprit à ton appel réponde,
Que de Londre à Moscon, de Cadix à Paris,
Les maîtres du crayon, les rois du coloris,
Le poète qui rêve et le savant qui pense,
Les élus du travail et de l'intelligence,
Aux Etats généraux du vaste esprit humain,
Viennent s'asseoir ensemble et se donner la main.

A la veille des jours de cette ère prochaine,
Où les hommes entre eux vont renouer leur chaîne,
Lorsque par la vapeur les peuples rapprochés,
Accourent échanger leurs dons sur tes marchés,

Digitized by Google

Quand les isthmes, cédant au moderne cyclope,
Mêlent la vieille Asie avec la jeune Europe,
Que les trésors de l'art et les fruits du travail
Chez toi trouvent encor leur caravansérail.

Et le génie alors sera fier de ses veilles ;
De l'ombre sortiront ses brillantes merveilles ;
Par la gloire sacré dès son premier effort,
Il poursuivra son but, plus brillant et plus fort;
Les pèlerins venus d'Italie ou de Grèce,
Verront que l'art lui-même, ainsi que tout, progresse,
Et l'étranger, témoin d'un triomphe français,
S'en reviendra, rêvant pour lui d'autres succès.

Tous ceux que l'or séduit, qui consument leur vie
Dans les rudes labeurs de l'ardente industrie,
Ceux à qui l'opulence accorde des loisirs,
Trop longtemps enchaînés à de grossiers plaisirs,
Levant le front confus de leur erreur première,
Verront briller du Beau la divine lumière,
Et de l'art, à leur tour, se feront les amis,
Comme ces grands marchands qui signaient Médicis!

Que dis-je? A ce congrès du Beau dans tes murailles
Le monde sentira remuer ses entrailles;
Le Beau, c'est le rayon qui réchauffe et soutient,
C'est la splendeur du vrai!... c'est l'apôtre du bien.

Voilà ta mission, mission sans rivale!
Hâte-toi donc, Marseille! O nouvelle vestale,
Veille à cet autre phare, en gardant ton trident,
Donne une Alexandrie aux peuples d'Occident!

EDMOND PY,
Professeur d'histoire à Sorrèze.

Digitized by Google

Les Arts à Marseille.

—

D'où venez-vous, divins navigateurs? — D'un ciel
Où la gloire a son temple et l'abeille son miel.
— Que cherchez-vous?—Un port.—Qu'apportez-vous?—La rose
Fleur des amours, sous l'œil de Vénus même éclose,
Le laurier qu'Apollon tresse pour les guerriers,
Et l'arbre de la paix, en fleur, aventuriers,
Depuis que nous avons quitté la rive amère,
Jetant au vent l'écho des grands récits d'Homère,
Nous pleurons les doux bords que Minerve bénit,
Tristes comme un oiseau qui délaisse son nid.
Gaulois, votre pays est beau comme le nôtre.
— Phocéens, Phocéens! n'en cherchez point un autre.
Bâtissez une ville en face de ce port.
— Salut, port lumineux où le flot captif dort!
Salut, cité future, espoir de ce rivage!
Salut, Massilia! — dit en chœur l'équipage.

Vierge de l'Ionie, aventurée au loin,
C'est de toi que les dieux de la Grèce ont pris soin.
Echo devenu chant, branche devenue arbre,
Temple où la pierre a pris le doux poli du marbre,
Musée où chaque siècle a laissé son trésor,
Seul fleuron conservé d'une couronne d'or,
O Marseille! flambeau des vieilles nuits, que l'aile
Du temps, loin de l'éteindre, a fait flamme immortelle,
Toi que Pline appelait la maîtresse des Arts,
Toi seule es jeune encor comme au temps des Césars,
Et Ciceron, rêvant à l'ombre de tes saules,
Reconnaîtrait en toi son Athènes des Gaules,
Fille de Tyr, comme elle assise au bord des flots,
Depuis que Pythéas armant tes matelots,
Pour la Scandinavie équipait ses trirèmes.
Les siècles dont la dent ronge les diadèmes,
Ces bourreaux du passé, promis à l'avenir,
Ne se sont succédé que pour te rajeunir.

Digitized by Google

Némésis, dédaignant le rire de Pétrone,
A surgi de nos jours des derniers flots du Rhône.
Le ciseau phocéen, antique et radieux,
Sous la main de Puget fait revivre les dieux.
La voix de tes rhéteurs émut-elle le monde
Comme ton Barbaroux, martyr de la Gironde?
Et les fleurs de Provence ont-elles mieux fleuri
Que le parterre éclos par les soins de Méry?
O Marseille, de mâts flottante fourmilière,
Berceau des arts, berceau de la France, sois fière!
Ta plume, ton pinceau, ta lyre, ton burin,
Ton arc, ton caducée et ton compas marin,
Ce sont là tes jouets, ta gloire, ton prestige.

Pourtant tu n'en es pas à ton dernier prodige:
Désormais, sous l'abri de ton ciel généreux,
Vieille mère des arts, qui t'illustras par eux,
De tes lauriers natifs, ô ville fortunée,
Des mains dirigeront la sève abandonnée
Et s'il est dans ton sein quelque trésor perdu,
Elles l'en extrairont pour qu'il te soit rendu.
Dans les sentiers de l'art tel qui marche timide
Redressera son pas en rencontrant un guide.
Tel qui languit dans l'ombre au soleil fleurira,
Et tel vient d'expirer qui ressuscitera.
Les arts constitués en fraternelle ligue,
Comme des flots puissants prêts à rompre leur digue,
Comme un soleil d'été prisonnier, sortiront,
S'étendront sur la France et la vivifieront.

O zélés pélerins de l'art, qu'il vous souvienne
De l'appel que vous fait la cité phocéenne!
Partez, jeunes et vieux, ignorés ou connus!
Ceux que Marseille attend seront les bienvenus:
Car Marseille a dressé sa tente réjouie
Qu'ombrage la verdure en palme épanouie.
Dédaigneuse du ciel resplendissant que Dieu
Reflète et fait trembler dans son vaste lac bleu.
Elle n'étale plus cette arrogance fière
Qu'au dépens de l'esprit provoque la matière,
Elle ne vante pas ses temples, ses palais,
Où le temps de chaque âge a marqué les relais,
Ni ceux que l'Industrie élève à la Finance,
Ni ceux où, les yeux clos, Thémis tient la balance,

Digitized by Google

Ni la flèche élancée, au profil solennel,
Qui consacre du Christ le martyre éternel.
Qu'importe que son port, trop étroit pour le monde,
Dans de nouveaux bassins précipite son onde
Ou qu'au bruit des marteaux acharnés, ses vieux murs
Tombent confusément comme des fruits trop mûrs,
Et que de leur poussière une ville renaisse,
Sous ses nouveaux atours tressaillant de jeunesse?
Ce qu'il faut à Marseille aujourd'hui, c'est l'accord
De l'art à la science unissant son effort,
C'est le cheval des Dieux à l'ardente narine,
Fidèle désormais à sa plage marine.
Ce qu'elle aime surtout, c'est le génie aîlé
Qui lève vers les cieux son beau front constellé,
Qui tantôt cueille un brin d'herbe éclos dans la poudre,
Et tantôt, l'œil en feu, prend la voix de la foudre
Et dit à la cité qu'il étreint dans ses bras :
« O Marseille! je suis ton âme et tu vivras. »

AUGUSTE CHASTANET,

Avocat, Maire de Mussidan (Dordogne).

Le Gérant: J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE TOULON.

(*Suite.*)

CHAPITRE II.

Les commencements de la commune de Toulon ne sont pas connus. Il serait aussi difficile de prouver qu'elle dut son origine au municipe romain, que de trouver la trace d'une charte quelconque autorisant son établissement.

Quoiqu'il en soit, il résulte des documents les plus authentiques que, dès le milieu du XIII^e^ siècle, les Toulonnais se réunissaient, en parlement public, pour traiter des affaires de la communauté ou pour nommer des députés quand les circonstances l'exigeaient. Ainsi, en 1252, Guillaume Martin, citoyen de Toulon, fut désigné par l'universalité des habitants de cette ville (1), pour aller à Castellane, auprès de Sibille, dame de Tretz et de Toulon, solliciter la confirmation des anciens priviléges, et en obtenir de nouveaux s'il était possible. Et la dame Sibille, accueillant cette requête avec bienveillance, s'empressa, après avoir pris l'avis et consentement de son mari, Boniface de Castellane, de confirmer les priviléges (2) concédés aux Toulonnais par ses prédécesseurs. Elle fit plus, elle leur accorda la remise perpétuelle du droit de quête, et les autorisa à ne laisser entrer dans Toulon que le vin récolté sur son territoire (3).

Les nombreuses chartes conservées dans les archives de l'hôtel-de-ville permettent d'assister, en quelque sorte, jour par jour, à partir de ce moment, au développement des libertés communales de Toulon. Je me propose de les

(1) ..... *Guillelmo Martino, civi Thòloni, procuratori syndico vel actori, ab universitate hominum Tholoni, etc., etc.*

(2) Tout était *privilége* ou *liberté* à cette époque. On appelait *privilége*, le droit de vendre au-dehors les produits du pays; on appelait *liberté* l'autorisation de repousser les produits étrangers. Les mêmes mots n'expriment plus les mêmes objets, les mêmes pensées.

(3) Charte du 8 novemb. 1252. Arch comm. série AA, art. 1.

Digitized by Google

faire passer sous les yeux du lecteur ; mais, avant d'entrer ainsi dans la vie municipale des Toulonnais, je dois essayer de faire connaître ce que pouvait être Toulon à cette époque.

Nous avons vu dans le précédent chapitre que, pendant plusieurs siècles, le siége épiscopal de cette ville avait été vacant, et qu'après l'expulsion des Sarrasins, en 973, son territoire abandonné au premier occupant, ne présentait plus qu'un vaste champ inculte. Pendant longtemps encore, le petit bourg qui s'éleva péniblement sur les ruines de l'ancienne cité épiscopale fut exposé aux insultes des pirates.

L'histoire de ces temps malheureux est remplie d'obscurité. Les monuments lapidaires font complètement défaut ; les monnments écrits sont peu nombreux, et si, par fortune, on en rencontre quelqu'un, il est bien rare d'y trouver la moindre indication sur les événements contemporains. Il faut pourtant y recourir, ou se borner à reproduire les récits des historiens, qui n'ont fait eux-mêmes que répéter ce qu'ils avaient lu dans les anciennes chroniques. Les détails qui vont suivre ont été puisés en grande partie dans des documents originaux ; j'ai dû cependant mentionner les faits rapportés par les chroniqueurs quand ces faits m'ont paru sinon parfaitement prouvés, du moins conformes aux données générales de l'histoire.

En 1180, c'est-à-dire deux ans après l'une des plus terribles incursions que notre ville ait subies (1), Guillaume, vicomte de Marseille, fit un traité avec Raymond-Bérenger, comte de Provence, au sujet de l'exploitation des mines de plomb et d'argent qui se trouvaient aux environs de Toulon. Il fut convenu que le produit de ces mines serait divisé en trois parts, dont l'une pour les entrepreneurs, une pour le vicomte et la troisième pour le comte de Provence, qui s'engagea, de son côté, à défendre Toulon et son territoire, ainsi que les personnes voyageant par terre ou par mer dans l'intérêt de l'exploitation des mines (2).

(1) « En l'année 1178, dit Ruffi, le roi de Majorque prit et saccagea la ville de Toulon. Hugues Geoffroy, vicomte de Marseille, s'y étant trouvé avec un de ses neveux, ils furent amenés à Majorque avec quantité de personnes de ladite ville. Cette isle était alors entre les mains des Mores, et ce furent eux qui firent cet exploit, quoique la chronique de Saint-Victor qui m'a fourni ce trait d'histoire ne le dise pas. » *Hist. de Marseille*, t. I, p. 72

(2) Voyez à l'*appendice*, la copie de cette charte dont je dois la communication à M. L. Blancard, ancien élève de l'école des chartes, archiviste de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Digitized by Google

Malgré la protection du comte, la ville de Toulon fut encore dévastée par les Maures qui, au dire de l'historien Bouche, y vinrent le 4 août 1197, massacrèrent une partie de ses habitants et emmenèrent le surplus en captivité, après avoir brûlé tous les édifices et toutes les maisons (1).

Il y a beaucoup d'exagération dans ce récit que Bouche prétend avoir extrait des archives ecclésiastiques : car divers actes, dans lesquels interviennent les évêques de Toulon, démontrent que la ville ne fut pas entièrement abandonnée, ou tout au moins établissent-ils que le siége épiscopal ne cessa pas d'être occupé.

Ainsi, Didier, qui, dans les premiers mois de cette même année 1197, avait terminé les différends survenus entre les Templiers et Amiel de Cuers (2), fut choisi comme arbitre, en 1198, par l'archevêque d'Arles et l'abbé Saint-Gervais de Fos (3) ; et Pons Rausin, son successeur, procéda, le 3 octobre 1201, à la translation des reliques de saint Cyprien, que l'on venait de découvrir dans un des murs de la chapelle épiscopale (4).

L'année précédente, s'il faut en croire Nostradamus, Pierre de Médicis, gentilhomme toulonnais, et Montolieu, chevalier de Marseille, équipaient quatre galères et quatre vaisseaux ronds pour courir sus aux Génois, qui tenaient la mer après avoir rasé le fort de Bormes (5).

En 1212, Etienne, évêque de Toulon, acquit du sieur Raymond Dacil, le bourg ou château de Sainte-Marguerite, moyennant la somme de 129 livres royales couronnées. L'acte porte que ce château est limité à l'est par le canal de Pierre Isnard, au nord par l'Esgotier, et à l'ouest, par le territoire de Toulon. Le vendeur déclare que si l'objet vendu vaut plus de 129 livres, il fait abandon du surplus à l'évêque de Toulon et à son église. Puis, inter-

(1) *Histoire et Chorographie de Provence*, t. 2, p 162 et 191.

(2) Archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Le sceau de l'évêque Didier, apposé sur cette charte, a été décrit par M. L. Blancard, dans son *Iconographie*, p. 168.

(3) *Gallia Christiana*, t. I, col. 745.

(4) Ce fait est rappelé dans plusieurs documents et mentionné dans le *Gallia Christiana*, t. 1, col. 746, mais il ne repose que sur la tradition. — Il existe cependant, dans les archives communales, la copie d'un prétendu procès-verbal constatant l'invention des reliques et l'extrait d'un acte dans lequel on raconte comment un sieur de Montolieu, descendant de saint Cyprien, assista à la translation des reliques, fit don à l'église d'une magnifique chasse pour les renfermer et obtint, en échange, le privilége de marcher avant les magistrats municipaux, lors des processions commémoratives de la translation. Mais ces deux actes sont évidemment apocrypes.

(5) *Histoire et Chron. de Provence*, p. 163.

Digitized by Google

viennent Amiel de Fos et ses fils, qui renoncent à leurs droits seigneuriaux ou autres sur ledit château, et en font don à la bienheureuse Marie et à l'Eglise de Toulon, pour le repos de l'âme de dame Alaxacis, défunte épouse d'Amiel de Fos. L'acte fut passé à Toulon, dans la cour royale (1).

Cet évêque fit, dans le courant de la même année, des statuts pour son chapitre. Il prescrivit au sacristain de distribuer exactement à tous les chanoines la portion leur revenant dans le produit des cierges et des oblations mensuelles, et de donner au prévôt, pour le service du réfectoire, le quart des petits cierges. De son côté, il prit l'engagement de recevoir à sa table, le jour de la fête de saint Etienne, le prévôt, les chanoines, les clercs et tout le personnel de sa maison (2).

Le nom de la ville de Toulon est encore mentionné dans quelques documents, mais c'est toujours à propos de faits se rattachant à l'histoire ecclésiastique. C'était, il est vrai, le moment où l'hérésie des Vaudois occupait tous les esprits et où l'intérêt religieux dominait tous les autres intérêts. Notre ville elle-même avait subi, en 1207, l'influence générale. La chronique de Montrieux raconte à ce sujet le trait suivant :

« L'an 1207 et le 3 octobre, la procession nouvellement instituée en l'honneur du très-glorieux saint Cyprien, premier évêque de Toulon, bienfaiteur et patron de son Eglise, passait devant une maison où se faisaient d'habitude les prédications des Sionnistes (3), qui y étaient en nombre ; elle s'y arrêta : notre vénérable évêque ordonna à ces ennemis de Dieu et de l'Eglise de mettre fin à leurs discours impies. Ce qu'ils ne firent pas. Alors le peuple pénétra dans la maison et en chassa les hérétiques jusques en dehors des murs de la ville, où ils ne rentrèrent plus (4). »

Un peu plus tard, la croisade contre les Albigeois entraîna des désordres inouis et jeta la Provence dans l'anarchie (5). Quelques communes en profitèrent pour accroître leur indépendance (6) ; mais, ailleurs, le brigandage s'organisa sur une large échelle ; des bandes de routiers se

(1) Arch. comm,, série GG.
(2) *Prepositus cum canonicis et clericis et cum tota familia domus sua debet comedere in domo domini episcopi in festo sancti Stephani ut ite obtentum est longo tempore.* (Arch. comm., série GG, art. 2.)
(3) Il paraît que l'on donnait aussi ce nom aux Vaudois.
(4) *Hist. de Toulon*, par M. de Lalonde (ms. des arch. comm.)
(5) Henri Martin. — *Hist. de France*, IV, p. 17.
(6) Papon, *Hist. gén. de Prov.*, t. II. p. 297.

Digitized by Google

mirent à parcourir le pays, détroussant les voyageurs, pillant les campagnes ; et, sur le littoral, les habitants des petits bourgs, fatigués d'avoir à repousser les attaques des pirates, tinrent eux-mêmes la mer et rendirent toute navigation impossible.

Il faut attribuer à ces actes de piraterie, beaucoup plus qu'au développement du commerce, les traités de paix qui furent passés, vers ce temps-là, entre quelques villes maritimes. Ainsi, quand l'archevêque et le vicomte de Narbonne firent promettre aux seigneurs de Toulon, par un acte du 12 des calendes de mars 1224, de protéger leurs sujets sur terre et sur mer, ils n'eurent en vue évidemment que d'obtenir plus de sécurité pour leurs navigateurs, qui ne pouvaient s'approcher des côtes de Toulon sans être inquiétés (1). Et quand, l'année suivante, la commune de Montpellier envoya des députés aux seigneurs ou aux magistrats municipaux de Marseille, de Toulon, d'Hyères, d'Antibes, de Nice, de Gênes et de Pise, il fut surtout question des brigandages commis, du pardon des injures et de la nécessité de vivre en paix (2). Il n'est pas douteux que le commerce devait profiter du rétablissement de la paix : mais le fait lui-même atteste combien devait être grand le désordre, puisque chaque ville ou chaque seigneur traitait séparément de la guerre et de la paix.

Voici, en ce qui concerne spécialement la ville de Toulon, en quels termes la paix fut conclue :

« Au nom du Seigneur, *Amen*, l'an 1225 et le 8 des calendes d'octobre, etc., etc.

« Qu'il soit notoire que nous, Geoffroy de Trets, seigneur de Toulon, pour nous et pour nos frères Raymond Geoffroy et Rostang d'Agout, animés d'un esprit bienveillant et d'une sincère affection, pour nous et nos villes, pour nos chevaliers et nos hommes, nous avons fait et donné la paix, de bonne foi et sans fraude, à vous Jean Bocad et Michel de Morisi, recevant pour vous et pour la commune de Montpellier ; promettant que dans tout notre territoire et dans notre seigneurie, nous garderons et nous défendrons de tout notre pouvoir tous et chacun des hommes de Montpellier, dans leurs biens et dans leurs personnes, tant sur terre que sur mer, d'aujourd'hui à 29 ans et au-delà ; Dieu aidant, nous respecterons avec bonheur et

(1) *Gallia Christiana*, t. I, col. 743.
(2) *Hist. de la commune de Montpellier*, par M. Germain. t. II, p 13.

Digitized by Google

nous ferons respecter sévèrement par nos sujets la paix et la concorde ; pardonnant les injures, les rancunes et les colères qui auraient pu être dites ou exister entre vous et nous, ou vos sujets et les nôtres jusqu'à ce jour; voulant et concédant que tous les dommages, injures ou méfaits soient entièrement pardonnés, etc., etc.

« Également et réciproquement, nous Jean Bocad et Michel de Morisi, nous promettons à vous seigneurs susdits, etc., etc. »

Ce traité fut fait à Toulon, dans la sacristie, en présence du seigneur Évêque, qui reçut le serment des parties.

Les seigneurs de Toulon ne furent pas les seuls à jurer la paix : quarante-sept habitants vinrent tour à tour prêter serment entre les mains de l'Evêque (1).

Ces quarante-sept notables avaient sans doute reçu mission de leurs concitoyens pour jurer la paix en leur nom ; cependant rien ne l'indique dans l'acte. Il est à supposer qu'à l'époque de la signature du traité, le bailli choisissait lui-même les représentants de la population, et que ce ne fut que plus tard que les chefs de famille, avec ou sans l'autorisation des seigneurs, commencèrent à se réunir en masse sur la place publique pour discuter les affaires de l'universalité des habitants, et désigner des députés. Mais dès le moment où ces réunions eurent lieu, les délégués ou syndics élus par les chefs de famille reçurent toujours des pouvoirs parfaitement déterminés.

Cette délégation spéciale, qui dénote une sorte d'organisation de la communauté, ne se manifeste d'une manière bien positive que dans les actes de la seconde moitié du treizième siècle. En 1235, les habitants de Toulon n'intervenaient encore que comme les auxiliaires des seigneurs. Cependant ils sont déjà les hommes de Toulon : *homines civitatis Tholoni*, et non plus les hommes du seigneur : *homines nostros*, comme dans le traité de 1225.

En effet, un différend étant survenu entre les seigneurs d'Ollioules et ceux de Toulon, au sujet des limites territoriales de ces deux villes, les seigneurs de Toulon s'adjoignirent les hommes dudit lieu, *homines ejusdem loci*, et

(1) *Juratores autem presentis pacis sunt isti* : *Guillelmus Artanulfus, — Bertrandus de Malaval, Raimundus de Malaval. — Petrus Reinaudus, Valbella, Bermundus, Rostagnus, Petrus Calafat, Guillelmus Aicardus, Raimundus Pelicier, Taxil, Colran, Raimundus Campanellus. etc, etc.* (Voyez à l'*appendice* la copie du traité.)

Digitized by Google

soumirent l'objet du litige à l'Evêque du diocèse, le seigneur Rostaing, qui rendit son jugement arbitral au cros de Borel, « en présence, dit la charte que je traduis, d'un grand nombre de citoyens dont les noms suivent, savoir : MM. Martin, prévôt de Toulon ; Raymond Peyronet, chanoine de Toulon ; maître Hugues, ouvrier de l'église de Toulon; Gérard Valbelle, jurisconsulte ; Guillelme Pierre, chevalier d'Hyères ; Bertrand d'Alban, chevalier; maître Girard, clerc dudit prévôt ; Bertrand de Malvalle, Aycard Beaussier, Raynaud Bérenguier, Jean Bonfati, Guillaume Isnard, Boquier, Bertrand, Raynaud, Bertrand de Collobrières, Raymond de St-Martin, Pierre Morens, Guillaume Fabre, Jean Bernard, Pierre Ardin, Pons Gassaud, Hugues Laugier, Guillaume Renons, Fulco Pistor, Jean Isnard, Bertrand Gaston, Raymond Barthélemy, Aycard Garnier, Guillaume Aycard, Raymond Guise, Pierre Mounier, Hugues Pastre, Hugues Raynaud, Rogier Pastre, et beaucoup d'autres. (1) »

Parmi ces noms, il en est plusieurs que nous reverrons souvent. Les Valbelle, les Malvalle, les Beaussier, les Garnier, les Aycard ont rempli pendant plusieurs siècles des fonctions judiciaires ou municipales à Toulon, et ont fait partie, les trois derniers surtout, de ces familles dites consulaires, qui ne cessèrent presque jamais de prendre part à l'administration de la cité toulonnaise. Cette sorte d'hérédité dans les charges communales fut plus fréquente qu'on ne le suppose; j'aurai occasion d'en citer plusieurs exemples.

Mais à l'époque où nous sommes arrivés, la ville de Toulon n'avait pas encore de magistrats municipaux, et son importance était bien minime, si on doit juger de l'importance d'une ville par les impôts qu'elle supporte. En 1246, son contingent dans la cavalcade ou chevauchée due au comte de Provence n'était que d'un chevalier avec son cheval armé, et encore partageait-elle cette charge avec le Revest. Ainsi, tandis que Draguignan était tenu à trois chevaliers avec leurs chevaux armés, Fréjus à deux, le Canet du Luc à deux, Cotignac à un, Toulon s'associait à un autre bourg pour fournir un chevalier avec son cheval armé. C'est ce qui résulte d'un dénombrement des droits domaniaux du roi Charles Ier, qui fut dressé en 1246, et dans lequel on lit :

(1) Arch. comm., série DD, art. 1.

Digitized by Google

« P. Tacil, Guillelme Mars, Guillelme Gauffridet, après avoir prêté serment, ont dit que le seigneur comte a, dans Toulon, le domaine majeur, le droit de cavalcade d'un chevalier avec son cheval armé, dans laquelle cavalcade se trouve compris le château de Revest, ainsi que le droit de quête pour le nouveau (chevalier); mais que les Toulonnais sons exempts des autres droits, comme dépendant de la vicomté. (1) »

Le comte de Provence avait donc, dans Toulon, le domaine majeur, c'est-à-dire la suzeraineté, le droit de cavalcade et le droit de quête; mais ce dernier subside ne lui était dû que dans le cas où il était fait chevalier, *si factus fuerit novus miles* : les autres redevances féodales appartenaient au vicomte de Marseille, soit aux membres de cette famille qui possédaient la seigneurie de Toulon. Ceux-ci pouvaient également exercer le droit de quête dans certaines circonstances; car Sibille, dernière dame de Toulon, crut pouvoir en faire abandon aux Toulonnais par la charte déjà citée du 8 novembre 1252, dans laquelle il est dit : « La dite dame Sibille libère à perpétuité les « hommes de Toulon et les leurs, de manière que ni elle « ni les siens ne puissent faire une taille ou quête, à l'oc- « casion du mariage d'une fille. (2) »

Cette question des quêtes fut soulevée plus tard, et donna lieu, entre le comte de Provence et les Toulonnais, à une vive contestation dont je parlerai en son temps, c'est-à-dire lorsque la marche des évènements nous aura conduit à la fin du treizième siècle.

OCTAVE TEISSIER.

(1) *In civitate Tholoni, P. Tacil, Guillelmus Marci, Guillelmus Gauffridi juraverunt, dixerunt, quod majus dominium, habet dominus comes, cavalcatam unius militis cum equo armato, de aliis sunt liberi, cum sit de vice comitatu.* (Arch. de la préfecture des Bouches-du-Rhône. — *Reg. Turris*, fol. 68 verso).

(2) *Quod ipse vel sui non possint neque debeant facere vel fieri facere talliam seu quistam in predictos homines v. l suos, occasione filie maritande.* (Charte originale, arch. comm., série AA. art. 1.)

Digitized by Google

L'ESCLAVAGE

ET

JEAN DE MATHA, DE PROVENCE.

A MONSEIGNEUR LYONNET, ÉVÊQUE DE VALENCE, PROTECTEUR DES TRINITAIRES EN FRANCE.

Ave maris stella...
.....
Solve vincla...

I.

Au sommet d'une colline qui domine Marseille, s'élève un sanctuaire révéré. C'est de là que la Vierge à la couronne d'étoiles garde la cité qui frémit et s'agite à ses pieds ; c'est de là que la Reine de la mer protége les navires aux flancs arrondis !

Notre-Dame-de-la-Garde ! étoile de la mer ! vous que l'Eglise invoque dans toutes ses angoisses et dans toutes ses douleurs, vous à qui nous disons d'être notre mère, c'est vous aussi que nous prions de rendre la liberté aux captifs ! *Solve vincla*.... Marseille a jadis été votre bras, vous fûtes son cœur et bien souvent, sur les plages musulmanes, au fond des cachots, la cité privilégiée put entendre murmurer ces mots dont elle vous reporta l'honneur : *Solve vincla !* délivrez-nous des fers !

II.

Nous ne parlerons pas longuement de l'esclavage dans l'antiquité ; mais ce qu'on ne peut nier, c'est que, en remontant le cours des âges aussi loin qu'on peut le faire, on ne le découvre entièrement admis et protégé par la société. Le droit du plus fort qui dominait alors toute législation en fut l'origine et la source.

Digitized by Google

A mesure que la civilisation progressa, on ne changea rien à l'institution en elle-même; on se contenta de diviser les esclaves en catégories, selon le plus ou moins d'utilité et d'agrément de la marchandise, et tout fut dit.

Le premier esclave fut le prisonnier de guerre; mais les sentiments d'indépendance et d'amour-propre avaient tellement disparu que l'on vit même le pauvre se vendre et revêtir pour vivre la tenue de l'esclave. Tout d'ailleurs fournissait matière à la vente de son corps; Tacite nous dit que les Germains, une fois que tout était perdu au jeu, se jouaient eux-mêmes! Mais la piraterie fournit aux maîtres énervés et au luxe du vieux monde le plus grand nombre de captifs.

Toutes les villes de l'antiquité se livraient à ce trafic. L'*Odyssée* nous peint Chypre la pourvoyeuse d'esclaves, l'Egypte ce grand marché d'approvisionnement; et l'immortel poète nous montre encore la mer Egée sillonnée par les nombreux navires chargés de ce commerce lucratif.

Tyr et Sidon, les deux villes rivales par leur commerce et leurs richesses, Tyr et Sidon, les deux reines insolemment couvertes de pourpre et dont le front était orné de perles précieuses, Tyr et Sidon dont les traces même ont aujourd'hui disparu, comme témoignage de la colère de Dieu et de la caducité des choses humaines, étaient célèbres aussi par leurs transports de marchandise humaine.

Si nous continuons notre course à travers les nations, nous voyons la Grèce, honteuse, ordonner par une loi, non pas de ne plus transporter d'esclaves, mais de ne pas enlever de force les populations voisines des rivages! Nous voyons les Romains, le peuple-roi! ramasser les populations vaincues pour les conduire dans la ville, *urbs;* et nous arrivons, en faisant le recensement de la population de Rome, à ce résultat inoui, que les deux tiers de la population de cette immense cité se composent d'esclaves. Oh! que nous comprenons saint Augustin, s'écriant, les yeux pleins de larmes et la voix tremblante d'indignation: « Dieu a voulu que la créature raisonnable, faite à sa ressemblance, ne dominât que sur la créature privée de raison; il n'a point établi la domination de l'homme sur l'homme, mais de l'homme sur la brute. »

III.

Peu à peu, néanmoins, le monde sentait un souffle inconnu qui l'agitait jusque dans ses profondeurs! Un

Digitized by Google

Homme était mort sur le Calvaire, *formam* servi *accipiens*, revêtant la forme d'esclave, et par cet Homme l'humanité allait être régénérée. Rome, l'immense foyer d'une ignoble institution, le centre d'un honteux trafic ; Rome, la ville sans pudeur, qui sacrifiait à tous les dieux, ne sachant si celui qu'elle aurait oublié n'était pas meilleur que ceux qu'elle adorait ; Rome se sentit un jour surprise et effrayée. Du sein de cette populace dégradée se levaient des hommes au maintien modeste, au regard franc, des hommes qui pleuraient sur les souffrances de leurs frères et qui essayaient de leur tendre une main secourable ! Les vieux sénateurs se regardèrent étonnés en s'appuyant sur leurs chaises curules ; et les Césars sentirent à leur tour cette frayeur qui à Bethléem dicta à Hérode le massacre des innocents ! En vain le sable des cirques s'imprégna du sang des vierges et des enfants ; en vain les corps des chrétiens brûlèrent enflammés pour éclairer les orgies de Néron, rien n'y fit et la religion chrétienne vint s'asseoir avec Constantin sur le trône du monde. C'est alors que les sublimes préceptes de la charité se firent jour avec éclat ! *Filioli, diligite invicem*, — mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres ! et la lumière fut assez brillante pour forcer un empereur païen à répéter cette maxime qu'il avait apprise dans les enseignements du Christ :

« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

IV.

L'esclavage avait peu à peu disparu. La religion chrétienne, dont les premiers héros étaient presque tous sortis des rangs du peuple, avait relevé ce dernier à sa vraie hauteur, et sous l'empire de ces doctrines, l'institution dont nous parlons s'éteignait insensiblement. Tout-à-coup, le colosse romain chancelle sur ses bases ; par les portes vermoulues et brisées, se précipitent mille peuples ; les envahisseurs se ruent sur le vieux monde comme des sauterelles affamées : Huns, Goths, Vandales ; Attila, Genseric, Odoacre, tous accourent à la curée ! L'Europe se disloque ; mille petits états se forment, et le moyen-âge va commencer. Continuant toujours son œuvre de civilisation, la religion du Christ porte, ça et là, son flambeau. Ici consolant les peuples vaincus, là adoucissant les hordes victorieuses, elle montre partout son bras qui protége et défend. Son influence augmente ; la papauté, qui devient le

Digitized by Google

centre de tous ces rayonnements, commence à s'étendre. Les peuples ont d'abord admiré, puis compris, et le catholicisme s'est développé comme un arbre gigantesque.

Mais voici qu'en ce bel Orient, où naquit l'Homme-Dieu, un homme se lève, le glaive à la main et le turban au front.

Mahomet arme ses adeptes; sa religion de sang et de feu se répand comme la lave des volcans : « Embrasse ou meurs ! » dit-il à chaque peuple qui l'entoure, et ceux-ci, aussi indifférents pour un Dieu que pour l'autre, embrassent les croyances et le culte de ce nouvel envoyé de la divinité. La religion du Christ détruisait l'esclavage, le mahométisme le rétablit, et s'appuyant sur leur cimeterre, les Turcs, en haine de la religion rivale, fondent, du haut de leurs galères recourbées, sur les navires chrétiens et chargent de fers les malheureux captifs, en attendant de les égorger comme des *chiens* (1).

C'est dans ce moment que va paraître un homme animé de l'esprit divin; nous voulons en dire quelques mots; mais pour bien faire comprendre et le mérite du religieux, et la valeur de ses institutions, qu'on nous permette de décrire rapidement l'état général des esprits à cette époque.

V.

Les sociétés sont comme les individus; les nations de l'Occident, en embrassant le catholicisme, l'avaient fait, guidées à la fois par le cœur et par l'esprit. La fatalité ne s'était pas encore substituée à la Providence. Chacun croyait, mais de cette foi qui bâtissait des cathédrales indestructibles, ou qui poussait l'Occident vers l'Orient, comme un ouragan qui soulève les flots de sable du désert. Et qu'on ne nous dise pas que les peuples ne raisonnaient pas alors. Certes, quand les hommes d'armes, à la voix d'un pape, quittaient leurs familles et leur patrie; quand les mères poussaient leurs fils sur le chemin de l'exil, ce n'était pas un élan irréfléchi. Non, il y avait dans le cœur des croyants quelque chose de blessé, et chacun voulait guérir cette blessure. Le tombeau du Christ, le tombeau de l'Homme-Dieu était au pouvoir des Turcs, et chacun sentait au front une large tache que l'on voulait effacer.

(1) Mot consacré par les Turcs à l'égard des chrétiens, comme chacun le sait.

Digitized by Google

Mais, de leurs nombreux et puissants navires, les mahométans fondirent sur les bandes valeureuses, mais trop souvent indisciplinées. De toutes parts, l'on entendit les cris de douleur des captifs; les pirates qui faisaient le commerce de chair humaine, se joignirent aux flottes turques, et bien souvent ainsi les mères et les épouses ne revirent plus leurs fils et leurs maris.

D'un autre côté, les nations, en développant leur commerce, se trouvèrent bien souvent aussi exposées à ces attaques terribles. De l'ombre d'un îlot une felouque se détachait, et l'équipage, trop faible ou trop peu circonspect, se trouvait réduit en captivité.

Il fallait donc songer à ces infortunés qui gémissaient en proie aux terribles tortures qu'ils avaient à subir; tortures physiques de toute sorte, tortures morales plus terribles encore, car pour terme à ces souffrances, il n'y avait que la mort ou l'apostasie.

Jean de Matha comprit l'époque; s'inspirant des préceptes de Jésus, il voulut les appliquer dans ce qu'ils avaient de plus doux; homme, il voulut que les maux de l'homme ne lui fussent pas étrangers, et il fonda l'ordre de la Rédemption des Captifs.

VI.

Né le 24 juin 1160, Jean eut pour père Euphème de Matha, seigneur de Faucon (1), et pour mère, Marthe, fille de Raymond, vicomte de Fenouillet. Jusqu'à l'âge de dix ans, il vécut au château paternel, buvant aux lèvres de sa mère les saintes paroles et les pieuses exhortations Mais à cette époque, vers 1170 environ, son père le conduisit à Marseille, qu'il quitta bientôt pour aller étudier à Aix. Ce fut là que Jean commença à se distinguer. Ce fut à Aix que l'auréole qui devait entourer sa tête plus tard commença à dessiner ses premiers rayons, et ses chroniqueurs résument sa vie d'alors par cette pensée qui semblerait banale par sa simplicité :

« Il se distingua autant par ses études que par sa sainteté. »

Mais depuis longtemps déjà, Jean sentait le besoin de se retremper à la source maternelle. A peine eut-il subi les épreuves nécessaires qui devaient constater le bon résultat de ses études, qu'il partit pour Faucon. Avec quelle joie,

(1) Petite localité des Basses-Alpes, située sur la rive droite de l'Ubaye, à 8 kilom. E. de Barcelonnette et à 102 kilom. N.-E. de Digne.

Digitized by Google

Marthe revit ce fils grandi ! Avec quelle allégresse pressa-t-elle sur son cœur cet enfant qu'elle avait senti tressaillir dans son sein, comme Jean-Baptiste dans le sein d'Elisabeth. C'est que la sainte femme se rappelait la vision qu'elle avait eue (1), et dans ce fils qui lui revenait, elle saluait le futur rédempteur des esclaves chrétiens.

Au milieu des joies intimes de la famille, Jean sentait en lui cet aiguillon de l'amour divin qui ne laisse pas de repos à l'âme fidèle.

Il lui semblait que Dieu l'appelait à un état plus parfait que l'état ordinaire de l'homme, et il avoua à ses parents son inclination pour le sacerdoce. Euphème de Matha était pieux, mais ce qu'il désirait aussi, c'était de voir revivre en son fils les antiques traditions d'honneur et de courage de la famille. Aussi fut-il saisi de douleur en entendant ce désir. Tout ce que l'amour humain peut suggérer de tendres paroles, tout ce que le cœur paternel pouvait renfermer de douces exhortations, tout fut employé pour vaincre la résolution de Jean. Rien n'y fit ; il demeura inébranlable, et le père, se résignant à la volonté du Ciel, lui accorda la permission désirée. La seule condition qui lui fut imposée, fut qu'il irait faire ses études à l'Université de Paris.

Heureux, Jean fit ses préparatifs de départ, et le 11 mars 1180, il arriva à Paris.

VII.

Qu'était-ce, en ce temps-là, que l'Université de Paris? On nous saura gré d'en dire quelques mots ; d'autant plus que jamais aucun corps n'offrit à aucune époque un spectacle plus curieux et plus instructif.

Les Universités, en tant que grands centres d'instruction, n'étaient pas connues des anciens. Chez les Egyptiens, les écoles étaient aux mains des prêtres, et les sanctuaires d'Isis étaient les lieux où se réunissaient les adeptes de la science.

Chez les Grecs, il n'y avait pas d'écoles proprement dites. L'éducation était publique et commune, et chez les

(1) « Un jour qu'elle demandait cette grâce avec une nouvelle ferveur, il lui sembla voir, dans l'extase de sa prière, l'auguste Marie s'avancer vers elle au milieu des splendeurs de sa gloire, et lui adresser ces paroles prophétiques : « Ayez confiance, l'enfant que vous « mettrez au monde sera un grand saint, le rédempteur des escla« ves chrétiens et le père d'une nombreuse famille qui, perpétuant « son œuvre, sauvera un grand nombre d'âmes. » (*Thesaurus antiquitat. et historiar. Italiæ*, de Gravius, t. IX, part. VI, p. 122.)

Digitized by Google

Romains, pendant les premiers siècles de la république, l'étude des lettres et des sciences était considérée comme inutile, et ce ne fut que plus tard que se formèrent les écoles célèbres des rhéteurs et des sophistes, et encore, les études ne s'appliquèrent qu'à certaines branches, telles que la rhétorique et la philosophie ; mais lorsque les empereurs centralisèrent le pouvoir, ces écoles commencèrent à se multiplier. Autun, Lyon, Bordeaux, Poitiers, Narbonne, mais surtout Marseille, cette sœur de Rome, Marseille l'Athènes des Gaules, toutes ces villes devinrent des foyers, d'où rayonnèrent, magnifiques, l'instruction et la science.

Pour abréger, nous ne parlerons ni du Gymnasiarque, ce grand maître des écoles, ni des Proscholes ou des *Hypodidascales*, ces surveillants remplacés aujourd'hui par nos professeurs et nos répétiteurs. Nous ne dirons rien des édits des empereurs, entre autres de ceux de Valentinien, quoique plusieurs de ceux-ci soient curieux à plusieurs points de vue (1).

Lorsque le monde romain se brisa et que la société antique fut en dissolution, les écoles furent ruinées, mais la science se réfugia dans l'Eglise. Celle-ci lui ouvrit toutes ses portes, et les évêques eux-mêmes furent souvent professeurs. Cet éclat fut vif, mais bientôt les ténèbres s'étendirent, peu à peu un voile se répandit sur les esprits, et les hommes de ces siècles, occupés à se défendre d'un voisin ou à l'attaquer, ne songèrent plus à étudier.

Mais le IX^e^ siècle arrive, et Charlemagne s'essaie à soulever ce voile épais d'ignorance qui couvrait l'Occident. Les savants accourent à sa voix ; l'*Ecole palatine* qui suivait partout l'empereur, brille d'un éclat extraordinaire ; à sa mort, les écoles fondées se soutiennent ; d'autres se créent et de celles de Paris sortent le pape Silvestre II (Gerbert), Lanfranc et tant d'autres, dont l'histoire nous a conservé les noms.

Ce n'était pas encore la grande Université. Au commencement du XII^e^ siècle, une révolution se fait dans les écoles. La réunion des *maîtres* et des *disciples* s'appelle *Universitas magistrorum et auditorum*. Philippe-Auguste réglemente ces réunions. En 1169, on divise les élèves

(1) Les étudiants, dit cet empereur, dans un édit de l'an 870, doivent déclarer, dès leur arrivée, à quelles études ils se proposent de se livrer de préférence. — N'est-ce pas, à peu de chose près, la question actuelle de la bifurcation des études?

Digitized by Google

par nations, au nombre de quatre : la nation de Gaule, la nation d'Angleterre, la nation de Normandie et la nation de Picardie.

Les élèves deviennent de plus en plus nombreux. Les priviléges en leur faveur se multiplient; les maîtres les plus illustres se succèdent dans ces chaires au pied desquelles se presse la jeunesse attentive, Pierre Lombard, Pierre de Poitiers, Melior de Pise, Pierre de Corbeil, Guillaume Scot, Alexandre de Halès, Albert-le-Grand, tous ces grands noms défilent sous nos yeux, aux applaudissements du monde savant. Paris est le centre d'où rayonne toute cette gloire, et Honorius III peut dire avec raison :

« Paris répand partout l'eau salutaire de ses doctrines; il arrose et fertilise la terre de l'Eglise universelle. »

En 1215, de nouveaux règlements et de nouveaux priviléges viennent s'ajouter aux anciens. L'Université devient un arbre gigantesque. Le gland s'est fait chêne. A l'ombre de ce feuillage, les colléges se forment, véritables succursales de la grande institution.

Les papes lui adressent des éloges, les rois favorisent ses progrès. Saint Louis lui concède de nouvelles faveurs et dans la lutte entre Philippe-le-Bel et Boniface XIII, le monarque s'appuie sur elle et la prend pour auxiliaire.

En 1461, lorsque Charles VII mourut, Paris comptait 25,000 étudiants : « Ce corps, dit Michelet, dans son *Histoire de France* (t. III), formait une rude et forte démagogie, où quinze ou vingt mille jeunes gens de toutes nations s'exerçaient à la dialectique, cité sauvage dans le cité qu'ils troublaient de leurs violences et scandalisaient de leurs mœurs. C'était là toutefois depuis quelque temps, la grande gymnastique intellectuelle du monde. Dans le XIII^e^ siècle seulement, il en sortit sept papes et une foule de cardinaux et d'évêques. Les plus illustres étrangers, l'espagnol Raymond Lulle et l'italien Dante venaient, à trente et quarante ans, s'asseoir au pied de la chaire de Duns Scot. Ils tenaient à honneur d'avoir disputé à Paris. Pétrarque fut aussi fier de la couronne que lui décerna notre Université que de celle du Capitole. »

Une chose à remarquer et qui n'étonnera personne, c'est que l'Université prit sa part de luttes et de combats dans toutes les luttes de la monarchie. Ces cœurs de jeunes gens sentaient leur poitrine se soulever facilement. Sous Charles V, sous Charles VI, sous Charles VII, on les voit partout. Louis XI, François I^er^ protégèrent aussi l'Univer-

Digitized by Google

sité. Celle-ci, de son côté, ne s'arrêtait pas ; nommer ce qui sortit de docteurs fameux de son sein serait chose impossible ; au milieu de tout cela, le catholicisme était toujours le drapeau qui couvrait tout l'édifice. On le vit, lorsque Luther prêcha ses réformes et sa religion.

Comme un seul homme, tout le corps enseignant se leva, opposant sa science et sa foi à la science et au doute du moine augustin.

Nous n'irons pas plus loin.

Les congrégations religieuses arrivent; l'Université proteste, mais, quoique victorieuse, elle est vaincue. En 1791, l'Assemblée constituante la supprime ; Napoléon la réorganise en 1808 et non en 1802, comme l'ont dit quelques auteurs, car 1802 n'était que la préparation.

Mais l'Université antique avait vécu; et la nouvelle institution, tout en portant son nom, en était entièrement différente.

VIII.

En 1180, Jean avait quitté la maison paternelle et s'était dirigé vers Paris. A cette époque, Maurice de Sully était évêque de cette ville. Ce saint prêtre, qui avait commencé par mendier pour gagner le pain de son père et qui obtint par sa volonté et ses études, le titre d'évêque, avait reçu une lettre qui lui recommaudait le jeune de Matha. Il l'accueillit donc avec une affection toute paternelle et lui révéla tous les secrets des divins préceptes et des sublimes enseignements de l'Evangile.

Jean profita de ces leçons ; au bout de six années, il avait passé ses divers examens; il était devenu maître ès-arts, bachelier, licencié. Sa modestie reculait néanmoins devant le doctorat ; il se décida, après quelques luttes, à subir cette dernière épreuve, et bientôt sa grande voix se fit entendre dans la chaire de théologie, et le nom de Jean de France, ainsi qu'on l'appela, vint s'ajouter aux noms déjà illustres que notre pays avait à citer.

Maurice de Sully, qui voyait le succès de son protégé, voulut alors l'attacher au service des autels. Longtemps Jean résista. Le sacerdoce s'offrait à ses yeux comme un mont tellement élevé, qu'il avait peur de n'être pas assez fort pour pouvoir respirer sur cette cîme. La frayeur s'empara de lui, comme elle s'était emparée de Moïse sur le Sinaï, et il recula terrifié à la vue de ce buisson de feu, derrière lequel il apercevait le Dieu trois fois saint.

Digitized by Google

L'évêque de Paris usa alors de sa douce autorité, et Jean céda à cette voix qu'il vénérait.

Le 25 novembre 1194, le nouveau prêtre célébra sa première messe. Ce fut au milieu du saint sacrifice, comme le racontent ses historiens, qu'il eut cette fameuse vision, dont il rendit compte lui-même en ces termes :

« Eh bien ! mon père, puisque vous me l'ordonnez, je vais vous le dire (on lui avait demandé la cause de son extase au moment de l'élévation) : Je ne crois pas me tromper; c'était l'ange du Seigneur; il était porté sur un nuage resplendissant; son visage rayonnait d'une vive et douce lumière; ses vêtements étaient blancs comme la neige; sur la poitrine il portait une croix aux deux couleurs rouge et azur ; à ses pieds, et dans la posture de suppliants, étaient deux esclaves chargés de chaînes, l'un maure, l'autre chrétien; ses mains croisées reposaient, la droite sur le chrétien, la gauche sur le maure. Voilà, mon père, ce que j'ai vu. »

Maurice de Sully, qui avait accueilli cette vision avec un étonnement extraordinaire, hésita longtemps sur l'explication qu'il devait en donner. Toujours indécis, il conseilla à Jean d'aller trouver le souverain pontife et de lui soumettre ses doutes pour savoir la manière dont il devait agir.

Jean refusa d'abord; lui, pauvre ignorant, être choisi de Dieu pour une telle œuvre; lui, simple prêtre, aller trouver le successeur de Pierre et lui raconter la grâce dont il avait été favorisé. Dieu l'éprouvait ainsi, mais la Providence avait son but, comme nous l'allons voir.

Après avoir flotté incertain pendant quelques jours, Jean se souvint du nom d'un solitaire dont la renommée lui avait vanté les vertus et la sainte expérience.

Il partit aussitôt, résolu de se confier à lui et de se livrer sans réserve à sa direction.

IX.

Au milieu d'une âpre solitude, vivait, à quelques lieues de Paris, un religieux nommé Félix de Valois. L'histoire ou plutôt la tradition racontait que ce saint ermite sortait d'une souche royale ; son nom véritable était Hugues de Valois ; fils d'Eléonore, sœur de Thibaud, comte de Champagne et de Raoul Ier, comte de Valois, il avait eu à souffrir dans ses affections filiales, et les mauvais traitements que Raoul avait fait subir à sa mère, tantôt délaissée et tantôt reprise, l'avaient dégoûté du monde. Un jour qu'il allait à la chasse, il s'écarta de sa suite et se réfugia

Digitized by Google

auprès d'un vieux solitaire qui le reçut à bras ouverts. Rejetant alors loin de lui les restes du vieil homme, Hugues suivit à pas rapides le chemin de la perfection. Au bout de quelque temps, l'ermite qui l'avait accueilli mourut. La guerre et la désolation continuaient à sévir dans le royaume qui l'avait vu naître. Hugues, profitant de ce bouleversement, se dirigea vers le pays natal, et quelques jours après, il se fixait dans la forêt de Cerfroid; seulement, pour se mettre à couvert, tant sous le rapport de la sécurité que sous celui de la curiosité, il changea de nom et les vertus de l'ermite *Félix* arrivèrent seules aux oreilles du monde.

Pendant plus de vingt années, le saint ne cessa de prier; pendant plus de vingt années, il vécut de la vie solitaire, seul avec Dieu, couchant sur des feuilles et demandant à la forêt sa nourriture et son lit.

Ce fut à cette époque, vers 1194, que Jean de Matha vint le trouver. Les deux saints, saisis de respect à la vue l'un de l'autre et agités par un pressentiment qui leur venait d'En-Haut, osèrent à peine se parler. Jean prit enfin le dessus. Il raconta à l'ermite sa naissance, son éducation première, glissant sur ses succès. Il lui raconta son élection au sacerdoce et la vision dont Dieu l'avait honoré. Félix admira les vues de la Providence; mais il ne se prononça point encore et ils résolurent de demander à l'esprit qui conseille la route qu'il fallait suivre. Ils eurent bientôt la preuve que leur dessein plairait à Dieu, et, pleins de joie et de consolations, ils se décidèrent tous deux à partir pour Rome, et à soumettre toutes leurs idées au vicaire de Jésus-Christ.

X.

Nos deux pèlerins se rendirent d'abord à Paris pour voir Maurice de Sully. Mais le saint archevêque venait de mourir et avait été remplacé par Eudes de Sully. Le nouveau prélat les reçut avec empressement. Ils allèrent tous trois au pied de l'autel s'inspirer auprès du divin Maître et le résultat de leurs ferventes prières fut que, sans tarder, Félix et Jean devaient partir pour Rome

Les deux saints n'hésitèrent plus. Ils se dirigèrent vers la ville éternelle et y arrivèrent à la fin de 1197.

Pendant leur voyage, Célestin III mourut, et à leur arrivée, ils trouvèrent sur le trône pontifical, Lothaire de Segui, sous le nom d'Innocent III; or, au temps des études

Digitized by Google

de Jean dans l'Université, Lothaire et lui s'étaient liés d'une amitié profonde et la surprise et l'émotion du docteur français furent extraordinaires lorsqu'il se vit accueilli par celui à qui, dans sa jeunesse, il avait révélé ses plus secrètes pensées.

Innocent III les reçut donc avec empressement ; il voulut qu'ils habitassent le palais de Latran, et dès le lendemain, il exigea que leur plan lui fût soumis.

Innocent III est trop connu dans l'histoire pour que nous parlions de sa vie ; une seule chose, qui est remarquable, d'autant plus qu'elle sert à faire ressortir le mérite qu'on lui reconnaissait, c'est qu'il fut élu pape n'étant encore que diacre.

Aussi sa grande âme comprit le projet des deux saints ; leur entreprise lui sourit, mais il résolut d'en soumettre le plan à l'examen du sacré collége.

Le lendemain, les cardinaux furent invités à assister à une messe solennelle, et au moment de l'élévation, le même prodige qui avait frappé Jean de Matha vint s'offrir aux regards du pontife.

Comment, après cela, hésiter ? A peine le sacrifice était-il achevé, que les deux serviteurs de Dieu furent appelés. Innocent leur dit qu'il approuvait leur ordre et que quatre jours après, il leur remettrait un habit semblable à celui qu'il avait aperçu sur l'ange qui lui avait apparu. Quatre jours après, en effet, la remise eut lieu et l'ordre s'appela, d'après les désirs du pape : *Ordre de la Très-Sainte Trinité pour la Rédemption des Captifs* (1).

XI.

Ainsi venait d'être fondé l'Ordre magnifique qui allait apporter des consolations à tant d'opprimés, et sécher tant

(1) Innocent III, en leur remettant l'habit de l'Ordre, leur fit un discours que nous ne pouvons citer en entier, mais dont nous extrairons ce qui suit :

Le vêtement avait une triple couleur, blanc, bleu, rouge. Le *blanc*, disait le pontife, leur rappelait la pureté de cœur qu'ils devaient avoir ; le *bleu* les avertissait d'être toujours mortifiés et pénitents ; le *rouge* leur montrait l'amour infini de Dieu et la charité dont ils devaient être animés.

En outre, pour montrer l'origine du titre de la Ste-Trinité qu'il donnait à l'Ordre, il ajoute : *Dieu le Père* est le principe de tout, principe de pureté, principe de vertu, de même le *blanc*, tout en conservant sa nature, est le principe des autres couleurs. — *Dieu le fils* avait souffert toutes les douleurs, et le *bleu* leur rappelait l'*Homme-Dieu* avec sa croix. — Le Saint-Esprit était l'amour de Père pour le Fils, et du Fils pour le Père, et le *rouge* devait leur rappeler l'*Esprit-Saint* et réveiller leur amour.

Digitized by Google

de larmes dans l'univers. Mais il fallait maintenant établir des règles et une constitution écrite. Les deux saints en furent chargés ; Innocent leur adjoignit simplement, pour faciliter leur tâche, l'archevêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor, tous deux amis et protecteurs de Jean de Matha.

Dès leur arrivée à Paris, l'émotion fut grande dans l'Université. Jean *de France, le docteur éminent*, revenait, et chacun répétait ce qui venait de se passer à Rome ; et tous saluaient avec admiration l'homme qui avait conçu et se sentait la force d'exécuter un si magnifique projet. Les plus célèbres docteurs du temps les accueillirent avec un admirable élan.

Jean l'Anglais, Guillaume Scot se firent leurs missionnaires ; Pierre Corbellin, archevêque de Sens ; Jacques Sournier, évêque de Todi ; tous s'unirent à lui et l'aidèrent à achever les règles de son Ordre.

Une fois ce travail terminé, Jean les soumit à Félix, puis il se dirigea de nouveau vers Rome, et il y arriva en novembre 1198, et le 17 décembre, le pontife donna à ces saintes institutions son adhésion définitive.

XII.

Jean de Matha promulgua sa règle immédiatement. Les disciples arrivèrent, pressés comme les épis des moissons, et une fois que sa communauté de *Cerfroid* fut fortement assise, il se transporta à Rome pour rester toujours sous la vue du Saint-Père. Celui-ci donna à l'Ordre de nombreuses terres. Ces libéralités eurent des imitateurs et bientôt le saint voulut mettre à exécution son projet de délivrer des captifs. Dieu l'en empêcha, et au moment où il croyait partir pour le Maroc, Innocent le chargea d'une importante mission.

Jean fit au pape le sacrifice de tout ce qui avait été son ambition et Jean l'Anglais et Guillaume Scot partirent à sa place.

Jean de Matha fut envoyé en Dalmatie ; les peuples de ce pays s'étaient corrompus au souffle de l'hérésie. Le clergé lui-même se laissait entraîner au vice qui l'entourait de toutes parts. Jean y courut ; à force de zèle, d'éloquence, de charité, d'exhortations, il parvint à gagner les prélats et les ecclésiastiques. Un concile se réunit ; le saint le présida et ses efforts furent couronnés d'un tel succès,

Digitized by Google

qu'Innocent III lui exprima sa vive satisfaction et que le nom d'*Apôtre de la Dalmatie* lui resta pour toujours.

Nous voudrions bien raconter le voyage de Jean l'Anglais et de Guillaume Scot au Maroc ; nous voudrions dire le luxe de la ville, la réception des deux chrétiens par l'empereur, la lettre du pape au prince infidèle, le résultat de la mission des deux apôtres ; mais cela nous éloignerait de notre sujet, nous y reviendrons dans un autre article ; et nous reprenons la vie de notre saint fondateur.

XIII.

Au retour de ses disciples, Jean de Matha fut repris du désir d'aller à son tour briser des fers ou calmer des sanglots. Aussitôt, et après avoir chargé Félix de Valois de veiller sur l'œuvre en France, il partit pour Tunis. Son voyage fut heureux. Cent dix captifs furent rachetés, une foule d'autres furent consolés et le saint remit bientôt à la voile, se dirigeant vers Rome avec son heureuse colonie.

« Au bruit de leur arrivée, dit l'abbé Prat, une multitude immense accourut sur leur passage comme pour leur faire cortége. Rome païenne courait jadis tout entière insulter à l'humiliation des rois et des peuples que ses guerriers traînaient esclaves à leurs chars de triomphe ; Rome chrétienne vient aujourd'hui saluer de ses applaudissements un héros de la charité et s'associer au bonheur de cette légion d'esclaves que la religion rendait à la liberté. Des esclaves ornaient autrefois le triomphe des conquérants : ce sont aujourd'hui des esclaves qui triomphent. Les vainqueurs autrefois traînaient au Capitole leurs malheureux captifs, et leurs dieux semblaient prendre sous leur sauvegarde la liberté enchaînée ; Jean de Matha, plus grand par ses pacifiques conquêtes que les Scipion et les César victorieux, conduit au temple du Seigneur ceux dont il vient de briser les fers, lui rend grâces avec eux de leur délivrance et les renvoie libres dans leurs familles. »

Dès-lors, l'Ordre prit un essor de jour en jour plus considérable, et Jean se disposait à repartir pour Tunis, lorsque le Midi de la France et l'Espagne vinrent le supplier d'étendre chez eux les racines de son Ordre. Jean y consentit, descendit d'abord à Arles, auprès d'Imbert d'Aiguières, en 1200, puis passa en Castille, qu'il quitta bientôt pour l'Aragon et la Navarre.

Partout il fonda des monastères de son Ordre.

Digitized by Google

C'est à cette époque qu'il fit son voyage à Majorque, d'où il ramena un grand nombre d'esclaves délivrés.

Quelque temps après, Hugues de Baux, vicomte de Marseille, l'appela dans cette ville et notre saint y arriva en mars 1202; il se rendit au château de Fos, où se trouvaient Hugues de Baux et Ildefonse II, comte de Provence. On lui fit le plus aimable accueil et de nombreux priviléges lui furent aussitôt concédés. Son Ordre commençait à faire quelques progrès, lorsque le Chapitre de Marseille voulut lui susciter des difficultés. Jean arriva ; l'évêque Reynier (Rainerius) fut entraîné par ses franches explications, et par de petites concessions réciproques, les deux parties arrivèrent à l'accord désiré. Il retourna ensuite en Espagne, en 1206, se dirigea peu de temps après vers la Castille ravagée et malheureuse, racheta une multitude de captifs, repassa en Espagne et de là, content des succès de son œuvre, il partit pour Rome, désirant montrer aux regards du pontife ses succès et le bonheur de ses entreprises. De son côté, saint Félix propageait l'Ordre dons le Nord de la France. Innocent III approuva ces divers établissements et concéda à l'Ordre de nouveaux priviléges.

Jean désirait néanmoins retourner au secours des captifs; le moment n'était pas propice. On était en 1210. Les musulmans redoublaient d'efforts et de barbarie. Rien n'arrêta le religieux et il partit pour Tunis avec Guillaume Scot. Ce fut le 26 mai de l'année précitée que le navire prit la mer : la traversée fut bonne; mais dans la ville, les dangers commencèrent. La populace s'ameuta contre eux. Des captifs déjà délivrés furent remis dans les fers. Jean les revendiqua, mais il fallut payer une seconde fois, et les chrétiens furent menés à bord. La populace arrive tout-à-coup ; les voiles sont déchirées, les agrès sont brisés. Le saint ne se décourage pas. Il ordonne de faire mouvoir le navire comme il serait possible. On ramasse des tronçons de rame, et le navire, malgré les huées de la multitude, prend la haute mer. Jean se dépouille de son manteau, ses compagnons en font autant, les voiles sont ainsi improvisées et le navire, sans tempête et sans secousse, arrive, *deux jours après*, dans le port d'Ostie.

A peine arrivé, notre saint voulut aller rendre visite à Félix, alors âgé de quatre-vingt-six ans. Les deux patriarches se revirent en pleurant et se redirent avec émotion ces faits passés et accomplis sous le regard incessant de Dieu.

Jean parcourut ensuite la France, encourageant les

Digitized by Google

maisons qui existaient et développant partout ses préceptes de charité et d'amour. Tout-à-coup il fut rappelé en Espagne par la guerre qui éclata entre ce pays et Mehemed-el-Nasser, empereur de Maroc. Le combat fut sanglant, la victoire disputée, mais les musulmans furent défaits, et Jean trouva une ample moisson à cueillir. Ses efforts furent couronnés de succès et une multitude de captifs lui durent leur délivrance. Notre saint retourna alors à Rome, à peine y arrivait-il qu'on lui annonça la mort de Félix, arrivée le 4 novembre 1212. Sa douleur fut profonde quoique résignée. Il savait bien que le bon serviteur venait de recevoir l'acquit de son salaire, mais il savait aussi qu'un ami, qu'un soutien, qu'un conseiller l'avait abandonné pour toujours sur la terre. Il eut néanmoins à pourvoir à son remplacement comme supérieur de Cerfroid, et il choisit Jean l'Anglais. Ces affaires réglées, il reprit son ministère habituel. Mais Jean était épuisé ; les austérités avaient consumé cette santé robuste qui lui avait permis d'entreprendre et d'achever tant de pénibles œuvres. Une révélation divine vint lui montrer que son heure était proche.

Il s'y prépara, mais il voulut rassembler une dernière fois ses enfants. Il appela les supérieurs des diverses maisons qui se réunirent autour de lui : la scène fut touchante. Jean leur fit une exhortation paternelle, puis abaissant les les mains, il les bénit eux et tous les disciples.

XIV.

L'heure avait sonné, le serviteur de Dieu qui avait reçu l'hostie du saint voyage était prêt à partir, et les anges chantaient déjà l'hymne de bienvenue. Tous ses enfants, la tête inclinée et les yeux en pleurs, regardaient ce grabat où gisait le fondateur de leur œuvre. Jean se souleva avec peine ; la souffrance avait encore amaigri ses traits pâles et nobles : « Mes enfants, dit-il alors, d'une voix « qu'il tâchait de rendre plus puissante, mes enfants, ser« vez Dieu toujours, voyez Dieu toujours, voyez Dieu par« tout, dans les règles de nos institutions, dans vos ac« tions, dans les captifs que vous aurez délivrés. » Ici le saint s'arrêta ; il ne put aller plus loin ; sa tête se pencha ; un sourire de joie indicible passa sur ses lèvres ; son regard bénit une dernière fois ceux qui sanglotaient à ses pieds et il expira.

Le 22 décembre 1213, huit jours après sa mort, Jean fut

Digitized by Google

enseveli dans l'église de Saint-Thomas. Innocent III assista en personne à ses funérailles et l'inscription suivante fut mise sur son tombeau :

AN. DOM. INCARN. M.C. LXXXXVII. PONTIFICAT. VERO DOMINI INNOCENTI PAPÆ. III, AN. I. DEC. V. CAL. IANVAR. INSTITVTVS EST NVTV DEI ORDO SANCTISS. TRINITATIS A FRATRE IOANNE SVB PROPRIA REGVLA SIBI AB APOSTOLICA SEDE CONCESSA. SEPVLTVS EST IDEM F. IN HOC LOCO AN. DOMINI M.CC.XIII. (1).

XV.

Les disciples de Jean de Matha se multiplièrent. Les pontifes leur accordèrent mille faveurs ; nous les trouvons partout, jusque dans les armées des croisés, et la vénération publique s'attacha à cet Ordre justement renommé.

Quant aux captifs rachetés par cet Ordre, on les compte par milliers et encore une quantité considérable de registres a été perdue.

Pendant la vie de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois, on racheta à peu près 7000 captifs ; depuis lors jusqu'en 1787, on racheta en France 40,000 captifs dont 400 rédemptions, ce qui fait une moyenne de 100 par fois.

En Espagne, on compte aussi environ 40,000 captifs délivrés.

Une dizaine de mille en Angleterre.

Une dizaine de mille par les religieux de la Terre-Sainte.

Seize mille environ en Portugal.

Enfin, d'après les renseignements les plus autorisés, on peut porter à environ neuf cent mille le nombre des esclaves rachetés par cette admirable institution.

Le costume consistait en une soutane de serge blanche, avec un scapulaire de même étoffe et de même couleur, sur lequel était une croix rouge et bleue.

Nous avons fini cette esquisse. Quoique à peine ébauchée, nous n'avons à souhaiter qu'une chose, c'est que nos lecteurs ne l'aient pas trouvée trop longue.

FÉLIX VÉRANY.

(1) « L'an 1197 de l'Incarnation du Seigneur, le premier du pontificat d'Innocent III. le 15 des kalendes de janvier, l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité fut fondé avec sa propre règle, accordée par le Saint-Siége, par Frère Jean divinement inspiré. Le même Fr. enseveli en ce lieu. l'an du Seigneur 1212, le 22 du mois de décembre. »

(Voy. *Vies de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois*, par l'abbé Prat.

Digitized by Google

L'ART EN ANGLETERRE.

LES MARBRES DU PARTHÉNON.

Un voyageur qui visiterait l'Amérique et qui ne dirait rien des cataractes du Niagara après les avoir contemplées, paraîtrait aussi inexcusable qu'indifférent. Je n'ai point rencontré en Angleterre les cataractes du Niagara, mais assurément quelque chose de plus beau et de plus parfait, car les impressions de l'art surpassent les impressions de la nature, de tout l'intervalle que Dieu a mis entre l'esprit et la nature. La nature exprime le beau et traduit la pensée de Dieu, mais elle le fait dans un langage que j'oserai appeler inférieur ; je suis de l'avis du philosophe Kant ; le spectacle du ciel étoilé au-dessus de nos têtes, ne vaut pas, pour donner l'idée de la grandeur et de l'infini, le spectacle d'une conscience droite aux prises avec le malheur.

L'art c'est encore la nature, ou pour mieux dire, ce sont encore des objets matériels ; seulement, dans ces objets respire une pensée, palpite une âme, l'âme et la pensée de l'artiste. A lui, il a été donné de comprendre le beau mieux que nous ; à lui il a été donné de l'étreindre et de l'immobiliser dans des formes qu'avant lui nul œil humain n'avait saisies; et lorsque vous aurez contemplé cette majesté, cette grâce, cette grandeur incomparable, n'allez pas redemander au monde réel ces types et ces perfections; c'est en vain que vous les y chercheriez ; la nature ne nous offrira jamais que des fragments épars, des perfections incomplètes, une beauté dispersée. Les créations de l'art, source de la pensée intelligente, représentations vivantes de l'âme supérieure de l'artiste demeureront éternellement aa-dessus de la matière, telle que nous l'offrent les lois qui la gouvernent en vertu de combinaisons mathématiques.

Digitized by Google

C'est précisément parce que les beautés de la nature sont moins complètes, moins achevées, moins délicates, qu'elles s'emparent plus vite et plus facilement de la plupart des hommes. Ces grandeurs là sont moins inaccessibles et ces délicatesses moins compliquées. Mettez un homme ordinaire en présence des Alpes et de l'Océan ; il est à peu près certain qu'il ne demeurera point indifférent, à moins qu'il n'ait l'âme malade. Conduisez-le devant les marbres de Phidias ou les peintures de Raphaël, il n'est pas certain qu'il s'émeuve.

J'ai vu à Hamptoncourt, pendant plusieurs heures, la foule défiler d'un pas indifférent devant la série des cartons de Raphaël. Il ne s'arrêtait pas à beaucoup près une personne sur cent.

Je ne fais pas un crime à ces braves gens de leur indifférence. Ce n'est pas le moins du monde, comme ils se plaisent parfois à le répéter pour s'en faire une excuse honorable, ce n'est pas du tout parce qu'ils ignorent la peinture ou la musique qu'ils sont indifférents aux chants et aux tableaux les plus sublimes ; les œuvres des grands artistes sont exprimées dans un langage suffisamment clair, pour que ce langage soit accessible au premier venu, et il n'est pas besoin pour pénétrer leur pensée, de faire tout exprès des études techniques. Ce qui manque au vulgaire des hommes, ce ne sont point les prises des sens, cette porte là est toujours ouverte ; ce qui leur fait défaut pour entendre le langage supérieur, pour en suivre les intentions et en pénétrer pleinement les beautés, c'est une force d'esprit suffisante ; pour goûter dans toute sa grandeur l'œuvre d'un génie, il faudrait être ce génie lui-même et apporter à le comprendre la même puissance qu'il a mise à créer. Il nous reste toutefois une ressource, c'est de suppléer par la persévérance de notre admiration à l'impuissance de notre enthousiasme, de saisir en détail ce que nous n'avons pas la force d'embrasser dans l'ensemble, de nous élever peu à peu, par un effort continu et le regard fixé sur ces œuvres immortelles, jusqu'aux hauteurs surhumaines que le vol puissant du génie avait atteintes et dépassées d'un coup d'aile.

Digitized by Google

LES MARBRES DU PARTHÉNON.

Les voyageurs sont unanimes à constater l'impression que produisent encore les restes mutilés du Parthénon. Malgré tant de blessures et de ravages, malgré tant d'injures et de mutilations, les débris de ce noble monument suffisent encore pour remuer profondément le cœur de l'artiste; le beau soleil de la Grèce enveloppe encore de sa lumière dorée ces colonnes et ces escaliers de marbre; le ciel bleu de l'Attique s'étend sur ces lignes gracieuses et les monts, qui se soulèvent comme les flots pour élever le temple, se prolongent à l'horizon en une série de courbes admirables; partout l'œil se sent attiré et retenu.

Lorsque, à toutes ces merveilles réunies de la nature et de l'art, venaient encore s'ajouter d'autres merveilles; lorsque l'œil pouvait encore contempler autour du temple cette procession des Panathenées, qui semble le dernier mot de l'art humaîn, l'effet devait assurément être prodigieux; et ces statues sans pareilles devaient redoubler encore de grâce et de majesté, alors qu'elles apparaissaient au-dessus de ces colonnes et couronnant de leur beauté ce majestueux ensemble.

Aujourd'hui les marbres de Phidias, comme chacun le sait, ont été apportés par lord Elgin au musée Britannique, dont ils font le principal ornement.

C'est là que doit venir tout sincère ami des arts, s'il veut ne point ignorer l'art grec dans ce qu'il a de plus incomparable et de plus achevé.

Un autre raconterait ici les tristes procédés par lesquels on s'est procuré une telle acquisition. Il ne serait pas juste de dire que ces œuvres d'art ont été volées, puisqu'on a grand soin de porter au catalogue anglais le prix dont elles ont été payées; mais si un marché est, aux termes de l'économie politique, une convention libre dans laquelle les deux parties stipulent pour le meilleur de leurs intérêts, on sera bien forcé de reconnaître que ces conditions essentielles ont été loin de se trouver toutes réalisées dans le prétendu marché de lord Elgin.

Quoiqu'il en soit, les chefs-d'œuvre de Phidias sont loin de rencontrer sous le ciel et dans le musée de la Grande-Bretagne les séductions poétiques dont le climat et la beauté de la Grèce les environnaient; il faut absolument qu'ils se défendent tout seuls. Ils vous apparaissent au premier

Digitized by Google

coup-d'œil faiblement indiqués par une lumière pâle et insuffisante pour produire ces reliefs vigoureux de clarté et d'ombre sans lesquels la sculpture s'efface et s'aplatit ; sans doute, l'architecte a fait ce qu'il a pu ; les rayons sont convenablement dirigés et ménagés ; mais il n'a pas pu illuminer le soleil de la Grande-Bretagne et enlever les brouillards qui y dérobent éternellement le ciel. Un seul jour, il m'a été donné d'entrer dans cette salle par un soleil ardent qui embrasait les vitrages supérieurs. L'œuvre de Phidias m'apparut comme transfigurée, tant la puissance de la lumière ajoutait d'intention et de profondeur à chaque coup de ciseau et à chaque mouvement du marbre. Mais pendant mon séjour à Londres, il ne m'a été donné que cette fois de contempler ce ressouvenir éclatant du ciel attique. Malgré tous ces désavantages, avec l'obscurité qui les envahit, le long de ces murailles sombres, sur ces piédestaux de planches qu'on ne s'est donné la peine ni de peindre ni de dissimuler, ces bas-reliefs et ces statues apparaissent comme le type inimitable de la plus merveilleuse beauté qu'il puisse jamais être donné à notre imagination de poursuivre dans ses rêves.

Je ne voudrais tromper aucun de mes lecteurs et ne pas les mettre aux prises avec des impressions inexactes. J'avoue que je vais un peu vite et que le premier aspect n'est pas tout-à-fait celui que je décris. Ceux qui ne sont pas familiarisés avec les reproductions en plâtre des marbres du Parthénon, ou qui n'ont point étudié les belles épreuves photographiques que le commerce a multipliées pour les livrer aux plus humbles artistes, éprouveront, au premier abord, plus de surprise que d'admiration. La sculpture est l'art des formes parfaites et achevées ; l'artiste ne quitte point sa statue sans avoir passé l'angle sur toutes ses parties, comme l'antiquité l'atteste de Phidias, comme l'enseignait Michel-Ange ; l'œil s'est donc habitué à ne point voir de bas-relief ni de statue qui n'offre partout au regard des surfaces polies sur lesquelles l'œil puisse glisser sur des contours harmonieux, sans être jamais arrêté par une saillie ou une solution de continuité.

Tel n'est point malheureusement l'état des marbres du Parthénon ; le temps les a point épargnés, ni la main de l'homme, plus cruelle et plus lourde que la main du temps. Le premier sentiment de quiconque n'est pas artiste, n'a pas été préparé par des études antérieures à les trouver tels qu'ils sont, est extrêmement pénible. Il

Digitized by Google

éprouve quelque chose du désappointement qui s'empare des jeunes filles lorsqu'elles rêvent, en lisant quelque histoire d'amour, d'un écrivain digne d'être le héros de leurs pensées, et lorsqu'on leur montre comme auteur de ces récits qui les font se pâmer, un vieillard grognon et morose. J'ai vu plus d'un touriste désappointé, parcourir d'un œil distrait les longues frises appliquées aux murailles, et arrêter à peine son regard sur les grandes statues assises qui occupent le milieu de la salle. Ah ! qu'il prenne garde, je l'en supplie, de ne point sortir trop vite et de ne point abandonner trop tôt la partie : qu'il s'arrête un moment et qu'il regarde encore. Cette première surprise désagréable va s'évanouir ; il est sur le point de voir apparaître l'œuvre surhumaine de Phidias.

En effet, qu'il y réfléchisse, les formes que le sculpteur accuse et révèle sont des formes prévues et familières que le regard supplée aisément. Je dirai plus : l'art de la sculpture est souvent fondé sur cette excitation et ce concours de l'imagination. Je vais m'expliquer clairement.

Je dis que toutes mutilées, toutes inachevées qu'elles sont, ces formes rompues et incomplètes ne laissent pas, au bout de quelques minutes de contemplation artistique, de vous apparaître restaurées, reconstruites par l'imagination. Au bout de ce bras mutilé, votre esprit replace sans effort la main qui achève le geste et complète la pensée de l'artiste. Votre regard suit jusqu'au bout cette draperie flottante que le temps n'a point respectée ; les lignes des plis sont si puissamment marquées, le mouvement est si entraînant, que votre œil achève dans le vide le bas-relief mutilé. Cette sculpture est si nette, si ferme de conception et d'expression, que si la tête de l'un des deux interlocuteurs vient à manquer, il vous semble que vous la rétabliriez rien qu'en contemplant la tête qui reste encore et qui parle. Alors toutes ces blessures, toutes ces interruptions, tous ces vides disparaissent ; les lignes s'achèvent, se répondent, et vous voyez se dérouler devant vous cette splendide procession de Panathénées, où chaque jeune fille rivalise avec sa compagne de grâce, de charme en même temps que de dignité et de pudeur. Vous contemplez ce combat véritablement homérique des Lapithes et des Centaures, qui devrait, en Angleterre, faire rêver les amateurs de chevaux.

Je ne voudrais pas qu'on me prît pour un de ces admi-

Digitized by Google

rateurs complaisants qui se font violence, et qui, une fois leur parti pris, ne se donnent point de trève avant d'avoir atteint l'enthousiasme auquel, d'avance, il leur a plu de se condamner. Cette illusion de nos sens, qui achève et restitue les formes, qui rétablit les lignes interrompues et prolonge les perspectives brisées, n'est pas du tout une fantaisie d'amateur ou une théorie d'artiste, c'est véritablement un des principes fondamentaux sur lesquels reposent l'effet voulu et cherché par la sculpture. Toutes les fois qu'une statue est enveloppée de draperies, ce ne sont pas seulement les draperies que l'œil aperçoit; mais par delà les larges plis de la tunique flottante, il suit sans réflexion, et comme par un instinct naturel, les formes charmantes ou majestueuses du corps humain que l'artiste a laissé enveloppées dans le marbre. Ce qui fait la grâce ou la grandeur de l'œuvre, ce n'est point le travail qui a assoupli la pierre et en a, pour ainsi dire, livré les replis au vent, c'est l'art qui laisse transparaître à travers ce vêtement mobile la forme supérieure de l'homme ou de la femme. Il ne faudrait pas croire, ainsi qu'on l'a répété et même enseigné mal à propos, que la pudeur moderne ait inventé l'habillement des statues, et que l'antiquité n'ait point connu l'art délicat de dérober, pour les rendre invisibles, les formes que notre regard sollicité va chercher au sein du marbre. Les *Grâces voilées* que Socrate avait consacrées dans le temple de Delphes, après les avoir sculptées de sa main, n'étaient point un essai, mais une tradition. Il est donc certain que la sculpture compte sur la complaisance du regard et sur le secours de l'imagination. Elle n'a point la prétention de nous faire contempler la robe de Cornélie ou le manteau de Pénélope; elle nous révèle à travers ces voiles qui abritent leur pudeur la femme grecque ou la matrone romaine.

Si la sculpture communique à l'imagination une émotion et un mouvement qu'on ne saurait nier, il ne faudrait pas croire cependant qu'elle s'empare de nos sens avec la même vivacité que d'autres arts, par exemple que la peinture et la musique. Lorsque notre regard s'est rempli d'un tableau et notre oreille d'une harmonie, nous pouvons fermer les yeux, nous apercevons encore les contours et les nuances qui nous ont frappé; nous entendons, nous suivons encore dans leur ordre les accords et les motifs qui nous ont charmé.

Le même effet ne se produit pas aussi aisément devant

Digitized by Google

une œuvre de sculpture ; l'action matérielle qu'elle exerce sur les organes de nos sens est infiniment moindre. Sans doute, elle les retient, les occupe, les charme tant que l'objet est devant nous ; mais si vous détournez les regards, si vous fermez les yeux, la forme de la statue ne vous apparaîtra plus par une représentation matérielle intérieure, vous n'en contemplerez plus au dedans de vous que les contours indécis et effacés. La sculpture ne meuble donc point la mémoire artistique comme le fait, par exemple, la peinture. J'attribue ce phénomène à deux causes : la première, c'est que l'aspect d'une statue n'est point unique comme l'aspect d'un tableau : une œuvre de sculpture doit pouvoir être placée sur un piédestal et tourner sous les yeux du spectateur ; celui-ci y trouvera autant d'aspects, et pour ainsi dire autant de statues différentes que le piédestal exécute de mouvements ou que la statue reçoit d'éclairages différents. On ne peut donc point garder dans son esprit le souvenir d'un aspect ou d'une attitude unique. La sculpture présente ainsi une mobilité et une fécondité d'aspects inaccessibles à la peinture. En second lieu, l'aspect incolore et uniforme du marbre donne à la contemplation quelque chose d'abstrait, ce ne sont plus les couleurs réelles de la vie. Par cette convention, la sculpture arrive à émouvoir l'âme plus que les sens, et à s'emparer de l'esprit plus que du regard ; mais par là aussi s'explique comment l'impression matérielle est un peu pâle et un peu effacée dès que le regard a perdu de vue l'œuvre elle-même.

Sous ce rapport-là, l'aménagement du Musée Britannique laisse quelque chose à désirer : les grandes statues assises qui reposent au milieu de la salle manquent complètement de perspective ; elles ne sont ni assez élevées, ni assez lointaines. Je sais bien qu'on ne peut pas leur rendre la hauteur à laquelle l'artiste les avait destinées, mais il aurait fallu se souvenir un peu plus qu'elles sont faites pour être vues de bas en haut. Il ne suffit pas que le regard arrive à leurs pieds, il faut absolument qu'il remonte. Un examen attentif permettra de reconnaître que les parties supérieures de la statue, depuis la ceinture, paraissent beaucoup plus belles, tandis que les plis inférieurs de la tuniqne semblent moins achevés et moins parfaits. Prenez seulement la peine d'abaisser votre tête jusqu'au niveau du sol, et vous reconnaîtrez combien ce simple changement de point de vue modifie et embellit toute la seconde

Digitized by Google

moitié de la sculpture. Je voudrais aussi qu'il y eut plus d'espace autour des piédestaux. Il est de principe que, pour contempler une œuvre d'art, il convient de se tenir à une distance qui soit égale à deux fois et demie sa hauteur. Ici, quand on se place derrière le piédestal, on se trouve étouffé par le mur. Il devient presque impossible de saisir le détail des épaules et le point de départ des tuniques.

Jamais je n'ai mieux compris qu'en présence de l'œuvre de Phidias la profondeur et la justesse de cette remarque de Schlegel, que « l'art grec, c'est l'homme s'adorant lui-même. » La dernière impression qu'on emporte, c'est, à vrai dire, la glorification de la forme humaine. Malgré soi, on songe au vieux syllogisme des sophistes. « Les Dieux ont la forme humaine, parce que cette forme est la plus belle de toutes. » Dans ce sens là et à ce point de vue, Phidias a été véritablement un des apôtres de l'Olympe grec. Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que notre âme se sent entraînée à d'autres grandeurs et à d'autres infinis; elle soupire après des perfections autres que la perfection de la grandeur et de la beauté corporelles. Après avoir achevé les Grâces voilées, Socrate laissa tomber le ciseau, et c'est dans les âmes elles-mêmes, c'est dans les cœurs et dans les consciences qu'il s'en allait cherchant l'éternelle beauté de la justice et de la vérité. La sculpture n'est pas le dernier mot de l'art; elle donne trop à la forme; elle y retient, elle y captive trop notre esprit. Au fond, c'est un art matérialiste, que le génie seul est venu à bout de spiritualiser. Malgré les aspirations qu'elle conserve ou les œuvres qu'elle réalise, la sculpture en est réduite à se mouvoir dans les régions inférieures de l'enthousiasme.

ANTONIN RONDELET.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DORÉE.

(Suite.)

IX.

DANS UN JARDIN.

ELSIE.

Prince, j'ai une chose à vous demander.

LE PRINCE HENRI.

Elle te sera accordée, quoi que ce soit.

ELSIE.

Promettez-moi, quand nous aurons quitté ces lieux et que nous cheminerons vers Salerne, de ne pas chercher à me détourner de mon dessein. Rappelez-vous que le voyageur de la sainte cité marche recueilli et rempli de pensées célestes. C'est ainsi que je désire m'approcher des portes de l'éternité, la joie dans l'âme et complètement détachée de tout objet terrestre. Promettez-le moi.

LE PRINCE HENRI.

Tes paroles tombent de tes lèvres comme les roses du livre de l'ange immortel et les anges doivent s'arrêter pour les ramasser.

ELSIE.

Je vous le demande, me le promettez-vous ?

LE PRINCE HENRI.

Si jamais nous accomplissons ce voyage, je t'en fais la promesse.

ELSIE.

Comment! ne devons-nous pas partir bientôt? Et ne m'auriez-vous élevée dans les airs que pour me faire retomber blessée sur la terre? Est-ce que vous m'auriez offert les eaux de la vie éternelle pour me faire boire ensuite les eaux croupissantes de ce monde?...

LE PRINCE HENRI.

Oh! Elsie, quelle leçon tu me donnes! La vie présente et la vie à venir sont suspendues dans un équilibre qu'un

Digitized by Google

souffle peut ébranler, et la balance dans laquelle nous plaçons nos cœurs s'abaisse tandis que l'autre s'élève, vide comme l'air et la vanité. Quant à moi, la pensée de la mort m'épouvante. Je tiens tant à la vie! Tandis que, pour toi, ce n'est pas même un effort, mais seulement un pas à franchir pour sortir d'une tente déjà resplendissante des lumières de tes vertus. Oh! cœur pur! sur ta poussière bénie croîtront des lis dont les pétales renfermeront, écrits en lettres d'or, ces mots: « *Ave, Maria !!* »

X.

UNE RUE DANS LA VILLE DE STRASBOURG.

(Il est nuit. Le prince Henri erre seul dans la rue, enveloppé dans un manteau.)

LE PRINCE HENRI.

La nuit est calme. On n'entend plus dans les rues désertes le bruit des pas des passants, et la sombre ville, semblable à l'artisan qui incline sa tête sur l'enclume, repose d'un sommeil doux et profond. Et moi seul, sans sommeil et sans repos, j'erre en pleurant, accablé de remords, dans la poussière et l'humidité de ses murs.

LE CRIEUR DES MORTS (*agitant une clochette*).

Eveillez-vous! éveillez-vous! vous tous qui dormez! Priez pour les morts! priez pour les morts!

LE PRINCE HENRI.

Avec quel accent sonore et guttural, le gardien des morts fait-il sortir cet appel de sa poitrine!..... Je vois les morts qui dorment dans leur tombe. Ils se lèvent comme des fantômes, avec leurs vêtements qui flottent et la lumière d'un autre monde dans leurs yeux!...

LE CRIEUR DES MORTS.

Eveillez-vous! éveillez-vous, vous tous qui dormez! Priez pour les morts! priez pour les morts!

LE PRINCE HENRI.

Pourquoi prier pour les morts qui sont dans le repos! Prions plutôt pour les vivants qui renouvellent chaque jour le grand combat qui eut lieu entre les bons et les mauvais anges, la lutte du bien contre le mal! C'est le maître des fêtes bruyantes qui, au milieu du banquet de

Digitized by Google

la vie, propose une santé aux amis absents, non dans des verres brillants et dont les bords résonnent sous les doigts qui les touchent, mais avec ces cloches lugubres dont le tintement imite le bruit du glas funèbre.

LE CRIEUR DES MORTS.

Eveillez-vous! éveillez-vous! vous tous qui dormez! Priez pour les morts! priez pour les morts!

LE PRINCE HENRI.

Reste endormi, être chéri! Que ton sommeil soit aussi calme et aussi profond que la nuit qui t'environne! Tu ne sais pas que celui qui veille sur ta tombe est abattu et découragé, qu'il compte toutes les respirations de ton sommeil, comme si quelque lien mystérieux avait réuni deux âmes en une seule. La mienne s'élance avec une sauvage énergie pour rencontrer la tienne.

LE CRIEUR DES MORTS.

Eveillez-vous! éveillez-vous! vous tous qui dormez! Priez pour les morts! priez pour les morts!

LE PRINCE HENRI.

Au milieu de l'obscurité que le ciel nuageux répand sur la nature, on voit s'élever les murs de la cathédrale d'où jaillissent des ombres et des lumières fantastiques; la lune éclaire par moment ses sombres ailes, et le vent qui souffle à travers les arbres en imitant le bruit des soupirs, imprime à chaque aiguille du clocher et à chaque créneau dentelé des tours un mouvement indéfinissable Mais, voilà sur le square, un homme en armure de chevalier qui s'arrête. Il est sur son cheval comme une statue et les rayons tremblants de la lune font scintiller les parties luisantes de son équipement. Il soulève la visière qui cachait son front et me fait signe comme s'il désirait me parler.

WALTER (*le minnesinger*).

Ami, pourriez-vous me dire où peut descendre de cheval, pour passer la nuit, un cavalier de la Thuringe? Car je me suis attardé en cherchant en vain mon chemin.

LE PRINCE HENRI.

Je suis aussi étranger que toi dans cette ville. Mais la voix que j'entends n'est pas inconnue à mon oreille. Tu es Walter de Vogelweid.

WALTER.

Tu ne t'es pas trompé, et ton nom est Henri de Hoheneck.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

C'est cela même.

WALTER (*l'embrassant*).

Approche-toi de moi. Qu'est-ce qui t'amène ici? Quel charme puissant t'a-t-il fait quitter une ferme de l'Allemagne pour une vieille cité alsacienne?

LE PRINCE HENRI.

C'est une histoire merveilleuse et digne de pitié. Un homme, un scélérat, m'entraîne jusqu'à Salerne en me donnant la vaine espérance de m'y faire reconvrer la santé que j'ai perdue pour toujours. Tu connais probablement le reste. Mais toi, qu'est-ce qui t'amène ici armé et équipé comme un chevalier?

WALTER.

Ne vois-tu pas briller sur ma poitrine la croix glorieuse des croisés? Je vais en Palestine.

LE PRINCE HENRI.

Ah! pourquoi ta route n'est-elle pas la mienne! ô noble poète; toi dont le cœur est comme un nid d'oiseaux chantants sur les plus hautes cîmes de la vie..... Veux-tu aussi quitter notre ciel et, aux bruits terribles des combats, mêler la musique de tes paroles?

WALTER.

Mon cœur est fier et mes espérances sont élevées. Comme une trompette aux éclats prolongés, toutes mes pensées résonnent et chantent. Je tiens ma vie dans mes mains, je la ploie et je la bande comme un arc. De sa corde vibrante s'élancera une flèche qui peut-être, comme le trait que le roi d'Israël lança par la fenêtre vers l'Orient, annoncera la délivrance du Seigneur.

LE PRINCE HENRI.

Que ma vie, hélas! est différente! O sort digne d'envie! Etre fort, beau et armé comme toi, avec la lyre et l'épée, chanter et combattre, une main pour frapper et un cœur pour sentir! Ton cœur, ta main, ta lyre, ton épée! tu donnes tout au Seigneur!..... Tandis que moi, je suis devenu si vil et si méprisable que je ne pense qu'à moi seul.....

WALTER.

Ne perds pas courage. Le temps te rendra fortune et santé.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

Il sera trop tard. Je ne puis lutter contre ma destinée,

WALTER.

Viens avec moi. Mon voyage a été long et pénible. Mon cheval est fatigué, et dans son impatience d'arriver à l'écurie, il frappe le caillou avec son sabot.

LE PRINCE HENRI (*à part*).

J'ai honte, dans mon malheur, de contempler ce noble visage (*Haut*). Demain, Walter, nous reprendrons cet entretien.

WALTER.

Demain, au lever du soleil, je ne serai plus ici. Viens avec moi, car j'ai encore plusieurs choses à te dire. Ne veux-tu donc rien faire pour moi? Pourquoi ne me suivrais-tu pas en Italie?

LE PRINCE HENRI.

Le pas d'un homme malade ralentirait ta marche alerte et vigoureuse. D'ailleurs, je vais regagner la lisière de la forêt d'Hirshau; là, hommes et chevaux m'attendent pour continuer ma route. (*Ils partent.*)

LUCIFER (planant sur la ville).

Dormez! dormez! habitants de cette cité! jusqu'à ce que la lumière vous réveille pour le péché et pour le crime. Dormez! pendant qu'au milieu de vos rêves, je disperse, à travers la nuit, comme une pluie funeste, mes plus sombres malédictions. J'ai plus de martyrs dans vos murs que Dieu lui-même : ils sont mes esclaves; leur vie est pleine de peines, d'angoisses, d'agonies; chaque battement de leur cœur est une convulsion pire que la mort. Dors! dors! ô ville! Il n'est pas dans l'enceinte de tes murs une seule habitation exempte du péché et de toutes ses misères sans nom. Tout souffre. Le cœur, la tête, le corps. Douleur pour les vivants et pour les morts! Tout est plein de corruptions, de détresse, d'indigence, de malheur, de de passions qui grandissent jusqu'à ce qu'elles soient mûres pour le crime.....

Digitized by Google

XI.

UN SQUARE

DEVANT LA PORTE DE LA CATHÉDRALE.

(Dimanche de Pâques. Le frère Guthbert prêche à la foule dans une chaire en plein air. Le prince Henri et Elsie traversent le square.)

LE PRINCE HENRI.

C'est le jour où Notre-Seigneur Jésus-Christ est sorti de son tombeau. Les cœurs de ses disciples, triomphant des craintes et des persécutions, se sont sentis renaître lorsque l'ange qui gardait le tombeau avec des vêtements brillants, a dit aux saintes femmes : « Le Christ est ressuscité ; il n'est plus ici ! » En mémoire de ce jour, le feu nouveau est rallumé, les églises sont parées de fleurs, les hommes se saluent entre eux avec les paroles divines de l'ange : « Le Christ est ressuscité ! » Les cloches en unissant leurs sons, entonnent un gai refrain. Tous les cœurs sont dans la joie, et, libre de tout souci, la figure du peuple s'illumine. Regarde la foule qui circule dans le square, parée de ses habits de fête ?

ELSIE.

Partons ! je suis effrayée de tout ce monde.

LE PRINCE HENRI.

Non ; montons les marches de l'église jusqu'à l'ombre sacrée du portique. Nous pourrons tout voir et nous serons à l'abri de la cohue.

ELSIE.

Quel beau spectacle ! quelle variété de costumes ! On croirait dominer une prairie émaillée des plus riches fleurs épanouies. Qu'aperçois-je au milieu du square ?

LE PRINCE HENRI.

Une chaire en plein air, et un frère qui prêche avec une voix si claire et si distincte que nous pouvons en entendre les moindres paroles.

LE FRÈRE GUTHBERT (*gesticulant et faisant claquer un fouet de postillon*).

Qu'est-ce ? bon peuple ! N'entendez-vous pas ? Un courrier tout éperonné arrive en toute hâte, monté sur un coursier hâletant, portant sur son visage un air de satisfaction : « Courrier, qu'y a-t-il de nouveau, je vous prie ?

Digitized by Google

— Le Christ est ressuscité! — D'où venez-vous ? — De la cour! » Je ne le crois pas, vous ne parlez pas sérieusement.

(*Il fait claquer son fouet.*)

Ah! en voici un autre, chevauchant sur la grande route. Nous saurons bientôt ce qu'il pense. — Courrier! quelles sont les nouvelles du jour ? — « Le Christ est ressuscité! » D'où venez-vous? — « De la ville! » — Je ne le crois pas encore. Passez votre chemin, manant.

(*Il fait claquer plus fort son fouet!*)

En voici un troisième qui donne de l'éperon avec vigueur. Quelle nouvelle apportez-vous, vous qui avez lâché la bride à votre cheval qui lance l'écume au loin, et dont les éperons sont rougis par le sang? — « Le Christ est ressuscité? — D'où venez-vous? — « De Rome. » — Ah! maintenant je le crois! le Christ est vraiment ressuscité! Allez partout avec votre coursier en répandre la nouvelle.

(*Grand applaudissement parmi la foule*)

Revenons à notre sujet. Quand il fut reconnu que le Christ avait vaincu la mort, grande fut la joie des anges dans le ciel. Chacun se disputa l'honneur d'en informer la Vierge Marie dont le cœur avait été percé par sept douleurs. Le vieux père Adam se proposa alors comme étant l'auteur de tous nos maux ; mais on lui refusa cette faveur dans la crainte, dit-on, qu'il s'arrêtât encore en route pour manger des pommes. Abel vint ensuite et supplia en vain, car il pouvait rencontrer son frère Caïn sur ses pas. Noé ne fut pas accepté à cause de sa faiblesse pour le vin qui aurait pu l'attarder dans quelque hôtellerie. Jean-Baptiste ne put obtenir un vote en considération de son vieil habit de peau de bête. On objecta au voleur pénitent, mort sur la croix, que ses os avaient été broyés. A la fin, chacun ayant fait valoir ses droits, et aucun n'ayant prévalu, l'ange qui avait roulé la pierre à l'entrée du sépulcre et rempli de rayons lumineux cette sombre prison fut envoyé à la Vierge Marie et lui dit : « Le Christ est ressuscité!

(*Les cloches de la cathédrale sonnent.*)

Mais écoutez! Les cloches commencent à s'ébranler et je sens que la voix me manque. Je termine ici mon discours en laissant le reste pour une autre fois. Ces cloches elles-mêmes ne sont-elles pas un meilleur prédicateur? Dans leur

Digitized by Google

chaire de pierrre penchée dans l'espace, elles résonnent d'une manière plus perçante que les trompettes de la Loi ancienne : c'est tantôt une prière et tantôt une exhortation. Suivez leurs enseignements, ils vous en diront plus que mes paroles. Et maintenant, chers auditeurs, je n'ai plus qu'un mot à ajouter : il y aura aujourd'hui dans l'église la représentation d'un miracle, et j'espère que vous aurez tous la grâce d'y assister. Puisse le Christ vous donner à la fin l'éternelle félicité. La paix soit avec vous. Rendons grâce à Dieu.

DANS LA CATHÉDRALE.

CHANT.

Kyrie eleison, Christe eleison.

ELSIE.

Je suis ici dans la maison de mon père. Toutes ces figures de saints peintes sur les murs respirent la bonté et la douceur.

LE PRINCE HENRI.

Ce sont les portraits de la famille de Dieu. Le tien y aura un jour sa place.

ELSIE.

Quelle grande et majestueuse église ! Je n'en ai jamais vu de pareille, avec tant de colonnes, tant de vitraux, tant de portiques, des tombeaux et des statues dans les chapelles, des confessionnaux qui ne doivent servir qu'aux riches. Je n'aimerais pas à dire mes péchés dans une église aussi splendide. Qui l'a construite ?

LE PRINCE HENRI.

Un grand maître dans son art, Ervin de Steinback. Mais il n'a pas été seul, car plusieurs générations ont travaillé avec lui. Les enfants qui ont vu ces statues de pierre façonnées jour par jour par la main de l'artiste ont grandi et sont morts sans les voir achever. La génération qui succèdera à la nôtre jouira de son œuvre. Le génie du sculpteur a passé dans ces pierres. Sa propre fille Sabine en a hérité et elle a gravé les traits de son père sur la figure de cette statue qui couronne le pilier des anges qui est là-bas.

Digitized by Google

ELSIE.

Comme cette colonne est belle !

LE PRINCE HENRI.

C'est aussi Sabine qui l'a sculptée : Les évangélistes sont représentés à la base ; sur leur tête, quatre anges soufflent dans des trompettes de marbre, et au-dessus, le Christ, environné de ses apôtres, soutient les instruments de sa passion.

ELSIE.

Oh ! mon Seigneur ! si je pouvais laisser sur la terre de pareils monuments à ta gloire, que je serais heureuse !

LE PRINCE HENRI.

Le plus grand pour toi sera celui de ta propre vie, si belle et si pure... Regarde au-dessus de la porte de l'Occident cette rosace dont les mille couleurs châtoyantes flamboient au soleil comme la fleur la plus parfaite de la beauté gothique.

ELSIE.

Et voyez dans la galerie cette longue ligne de statues. C'est le Christ et les douze apôtres.

(*Un évêque passe avec sa suite.*)

Partons. Nous n'avons plus le temps de nous arrêter pour considérer ces choses. La foule remplit déjà l'église, et là-bas sur une estrade, un héraut proclame avec une trompette le mystère que l'on va représenter.

XII.

REPRÉSENTATION
DU MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ.

Introitus.

PRÆCO.

Venez, bon peuple, écoutez tout ce que je vais vous dire. Je suis ici avec une trompette à la main pour vous annoncer une comédie en l'honneur du jour de Pâques. D'abord nous vous raconterons la Nativité de Notre-Seigneur, ainsi qu'elle a été décrite dans les antiques livres des Evangiles.

(*Il sonne de la trompette.*)

Digitized by Google

I. *Le Ciel.*

LA M SÉRICORDE (*aux pieds de Dieu.*)

Aie pitié de nous, Seigneur! Ne crains pas de sauver l'humanité que tu as créée. Ne laisse pas périr éternellement les âmes qui t'ont trahi.

LA JUSTICE.

Cela ne doit pas être! Quand tu mis dans le jardin le fruit de l'arbre défendu, le premier homme en mangea.... Il faut qu'il meure!

LA MISÉRICORDE

Pardonne, Seigneur! permets à la pénitence d'expier la désobéissance et ne laisse pas l'offense de l'homme punie sans retour.

LA JUSTICE.

Il faut que l'expiation soit proportionnée à la grandeur de la faute. Il doit être damné puisqu'il a mangé du fruit défendu.

DIEU.

Il sera sauvé s'il se trouve sur la terre un homme qui, exempt de péché, consente à souffrir le martyre pour le salut de ses frères.

LES QUATRE VERTUS.

Seigneur, nous avons parcouru le monde d'une extrémité à l'autre sans trouver un pareil mortel. Désespérées, nous revenons à vous.

LA SAGESSE.

Il n'y a qu'un Dieu fait homme qui puisse opérer ce prodige : donner sa vie pour le salut de autres.

DIEU.

Ce sera donc Dieu. O mon Fils bien-aimé! c'est toi seul qui dois t'immoler. Par toi la victoire sera remportée sur Satan et sur l'enfer.

(*Ici, l'ange Gabriel quitte le paradis pour planer sur la terre. Les portes de l'enfer s'ouvrent et les démons se répandent dans l'air en faisant un grand bruit.*)

II. *Marie à la fontaine.*

MARIE.

En suivant le mur du jardin, je me glisse d'un pas tranquille, ma cruche à la main, vers la fontaine d'où sort une eau si fraîche et si pure. Des sycomores gardent

Digitized by Google

l'entrée de ce bois solitaire ; on n'y entend pas de bruit, si ce n'est celui de la source et du gazouillement des oiseaux dans les arbres.

L'ANGE GABRIEL.

Je vous salue, Marie pleine de grâce.

(*Marie regarde autour d'elle, toute tremblante et elle répond :*)

MARIE

Quelle est la douce voix qui me parle en ces lieux ?

GABRIEL.

Le Dieu du ciel est en vous. Vous êtes choisie par lui et bénie entre toutes les femmes.

MARIE (*quitte sa cruche*).

Que veulent dire ces paroles ? Personne n'est près de moi et cependant, malgré ce que j'entends, je n'ose rester ici.

(*Alors l'ange lui apparaît et lui dit :*)

GABRIEL.

Ne craignez pas, Marie, mais ayez la foi. Car, aujourd'hui même, vous, une vierge, concevrez un fils. Encore une fois, ne craignez rien, Marie, car la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.

MARIE.

Voici la servante du Seigneur. Qu'il me soit fait selon votre parole.

(*Les diables font de nouveau un grand bruit sur la scène.*)

III. *Les Anges des sept planètes.*

(Apportant l'étoile de Bethléem.)

LES ANGES.

Les anges des sept planètes nous apportent à travers les champs brillants du ciel l'étoile de Bethléem. Ils laissent tomber sur la terre les sept vertus aussi précieuses que les joyaux sans prix qui ornent la couronne du Christ, notre roi nouveau-né.

RAPHAEL.

Je suis l'ange du soleil dont la roue flamboyante se mit en mouvement lorsque Dieu dit : « Que la lumière soit, et la lumière fut. » J'apporte le don de la foi.

GABRIEL.

Je suis l'ange de la lune qui n'a été obscure un mo-

Digitized by Google

ment que pour paraître plus belle au firmament. Mes rayons étant plus rapprochés de la terre éclairent mieux l'heure de minuit. J'apporte le don de l'espérance.

ANAEL.

Je suis l'ange de l'étoile de l'amour, de l'étoile du soir, qui brille sur les cœurs heureux, sur les toits de chaume ou sur les palais dorés. Je donne la charité.

ZOBIACHEL.

La planète Jupiter m'appartient. C'est la plus puissante entre toutes celles qui brillent autour du soleil. J'envoie du haut de mon trône la justice pour tout réparer.

MICHAEL.

La planète Mercure qui est placée dans l'espace si près du soleil, m'a été accordée. Je porte dans mes mains le providence.

URIEL.

Je suis l'ange de Saturne, le plus élevé parmi les hôtes brillants des cieux et qui parcourt un espace sans limite. J'apporte le couronnement des grâces, le don de la tempérance.

(*Une lumière soudaine éclaire une étable dans l'hôtellerie d'un village.*)

---

iV. *Les Mages de l'Orient.*

(Une étable dans une hôtellerie. La Vierge et son Fils. Trois rois d'Egypte, Gaspard, Melchior et Balthazar entrent.)

GASPARD.

Je te salue, Jésus de Nazareth! Bien que tu aies pour demeure une crèche, tu n'en es pas moins plus grand que la vie et que la mort, que la joie et la douleur. La croix que tu dois porter dans le chemin de ta vie présage le combat, le travail et la lutte. Tu marcheras dans les ténèbres à travers une région de dangers et de pièges dont tu sortiras vainqueur.

MELCHIOR.

Je te salue, roi de Jérusalem! Quoique né humblement à Bethléem, un sceptre et une couronne t'attendent. Ton sceptre sera un simple roseau, ta couronne doit faire saigner ton front, et à l'heure de ta plus grande détresse, tes sujets resteront confondus.

Digitized by Google

BALTHAZAR.

Je te salue, roi de la chrétienté ! De Rome à Trébizonde, ton nom sera adoré parmi les hommes ; ton royaume dominera le monde. Paix aux hommes de bonne volonté ! La Vierge a détruit le règne de Satan, et l'âge d'or est revenu.

LE CHRIST-ENFANT.

Je suis Jésus, le Fils de Dieu, né pour souffrir et pour mourir suivant la prophétie. Je donne ma vie pour sauver l'humanité.

LA VIERGE.

Et maintenant, rois de la terre, prenez les vêtements qui ont servi à couvrir le Christ et gardez-les précieusement pour son amour. Nous vous donnons notre bénédiction.

(*Elle leur donne les langes de l'Enfant Jésus, et ils partent.*)

V. *La Fuite en Egypte.*

(Joseph paraît conduisant un âne sur lequel la Vierge et l'Enfant Jésus sont montés.)

MARIE.

Arrêtons-nous ici à l'ombre touffue de ces arbres sur lesquels les rouges-gorges chantent leurs cantiques de joie.

JOSEPH.

Ma monture marche avec peine à la chaleur du jour. Pour vous c'est un plaisir de vous y voir assise, portant le divin Enfant.

MARIE.

Ecoutez! On dirait que les rouges-gorges veulent saluer leur Enfant-Roi..... Je vais aller vers cette source pour y laver ses petits vêtements.

JOSEPH.

Je ne laisserai pas l'âne brouter seul l'herbe de la prairie. J'aurais peur qu'il échappe, car il est agile comme une chèvre.

(*Marie descend de l'âne et se dirige vers le ruisseau.*)

MARIE.

Joseph, je vois des hommes qui dorment sous ces arbres. Je crains qu'ils ne nous dressent des embûches.

(*On aperçoit dans l'ombre une bande de voleurs dormant sous des arbres; deux d'entre eux se lèvent et s'avancent vers la sainte famille*)

Digitized by Google

DIMAS.

Donnez-nous l'or que vous portez.

JOSEPH.

Je vous en prie, messieurs, laissez-moi partir. Je ne possède pas de richesses.

DIMAS.

Il nous faut votre argent.

TITUS.

Cesse donc, je t'en prie, camarade. Laisse ces bonnes gens marcher en paix.

DIMAS.

D'abord, qu'ils nous paient leur passage; ensuite ils continueront leur route.

TITUS.

Je te donne ces quarante sous si tu gardes le silence.

MARIE.

Puisses-tu recevoir ta récompense au jour du jugement.

JÉSUS.

Quand mes trente-trois années seront écoulées, je dois mourir à Jérusalem de la main des Juifs qui m'attacheront à l'arbre de la croix. Ces deux voleurs seront crucifiés l'un à ma droite, l'autre à ma gauche. Titus seul ira avec moi dans le paradis.

(*On entend un grand bruit de trompettes et de chevaux, comme si un roi passait avec son armée. Les voleurs prennent la fuite.*)

VI. *Le Massacre des Innocents.*

LE ROI HÉRODE.

Potz-tausend ! Himmel-sacrament ! Je suis rempli d'étonnement à cette nouvelle étrange. Ne suis-je pas Hérode ? Et qui oserait s'emparer de ma couronne et porter le sceptre du roi des Juifs.

(*Il marche à grands pas et agite son épée.*

Je boirais volontiers un verre de vin de Chanaan. Apportez-moi du vin d'Helbon que j'ai acheté à la foire de Tyr. Il est aussi rouge que le sang, aussi chaud que le feu et il est fait pour les rois.

(*Il boit à rasade.*)

Digitized by Google

Pendant que je respire le grand air à la fenêtre, une bande armée massacre dans les rues les petits enfants. Le nouveau-né de Bethléem n'en échappera pas ; sûrement il n'a qu'un jour à vivre.

(*Il entend des cris lamentables dans la rue.*)

RACHEL.

Oh ! méchant roi ! cruel bourreau ! Tu commets le crime le plus atroce et le plus exécrable. Tous mes enfants sont morts...

HÉRODE.

Sénéchal, remplissez-moi une autre coupe du vin de Sorek. J'ai encore soif.

RAHAB.

Que mes malédictions retombent sur toi et sur ta postérité jusqu'à ta dernière génération.

HÉRODE.

Hâtez-vous ! encore un autre verre. Mêlez ensemble le jus des grenades avec la myrrhe et le suc du roseau.

UN SOLDAT (*dans la rue*).

Donne-nous ton enfant. C'est le roi Hérode qui l'a ordonné.

LA NOURRICE MÉDUSE.

O monstres ! qu'avez-vous fait ? C'est le fils unique du roi Hérode que vous venez de partager en deux !....

HÉRODE.

O malheureux jour ! Mes oreilles n'entendent que des paroles de crainte et de désespoir. Quel tourment m'agite la tête et le cœur !... Je voudrais être mort !...

(*Il tombe en se tordant comme un ver. L'enfer s'ouvre, Satan et Astaroth en sortent et l'entraînent dans le gouffre.*)

VII. *L'Ecole du Village.*

(Le rabbin Ben-Israël, avec une longue barbe, assis sur un tabouret élevé, une baguette à la main.)

LE RABBIN.

Je suis le rabbin Ben-Israël, bien connu dans tout le village, très-savant dans toutes les choses divines, ainsi que le prouveront mes élèves. De tous les philosophes, ceux que j'estime le plus sont la Kabale et le Talmud aux

Digitized by Google

cheveux blancs... Tous les enseignements de la Bible ne sont que de l'eau comparés à la Mishna, qui est un vin généreux.....
Ma réputation s'étend de l'Orient à l'Occident. Chaque année, à la fête de Purim, je suis ivre comme une bête qui se vautre dans son étable..... Le vin m'aveugle au point de m'empêcher de distinguer la différence qu'il y a entre ces mots : « Aman soit maudit, » ou bien : « Béni soit Mordecai..... » Viens ici, Judas Iscariote. Dis si tu as appris ta leçon dans le Livre des Rabbins ? Pourquoi les chiens hurlent-ils pendant la nuit ?

JUDAS.

Il est écrit que les chiens hurleront quand le terrible Sammaël, l'ange de la mort, prendra son vol sur la ville avec son souffle glacé.

LE RABBIN.

Bien, mon garçon. Maintenant, si tu es sage, dis-nous ce que fait l'ange de la mort près du lit d'un moribond.

JUDAS.

Il est près de lui, debout et sombre, tenant à la main une épée avec laquelle il fait tomber dans sa bouche quelques gouttes de fiel qui lui donnent la mort.

LE RABBIN.

Et maintenant, Judas, dis-nous quelles sont les quatre grandes voix qui remplissent le monde et que les hommes n'entendent pas.

JUDAS.

C'est la voix du soleil sous le dôme du ciel, celle de l'ange de la pluie, celle des murmures de Rome et celle de l'âme qui retourne à Dieu.

LE RABBIN.

Chacun de vous a bien répondu .....
.....

Digitized by Google

VIII. *La Couronne de Fleurs.*

(Jésus assis au milieu des petits enfants, couronné de fleurs comme leur roi.)

LES PETITS ENFANTS.

Nous répandons nos vêtements sous tes pieds. Ta tête est couronnée de fleurs brillantes et nous sommes à tes côtés pour te servir de garde. Nous te saluons notre roi! Tu es le nouveau roi des Juifs, et les passants rendent hommage à ta majesté.

(*Un voyageur traverse la scène et les enfants lui adressent la parole.*)

LES ENFANTS.

Approchez-vous! Présentez vos respects à notre monarque couronné d'aujourd'hui. Vous pourrez ensuite continuer votre route en toute sécurité.

LE VOYAGEUR.

Je te salue, ô roi de Bethléem! Tu portes dans ton diadème le crocus, symbole de ton autorité.

(*Il passe... . D'autres arrivent portant sur une litière un enfant malade.*)

LES ENFANTS.

Déposez la litière et approchez-vous. Le roi de Bethléem est né. Qu'a cet enfant qui paraît craindre que nous lui fassions du mal?

LES PORTEURS.

Il a grimpé sur un arbre pour attraper un nid de rouges-gorges, et un serpent à crête rouge l'a piqué au bras.

JÉSUS.

Laissez-moi toucher sa plaie. Je puis guérir la morsure du serpent et en détruire le venin.

(*Il touche la plaie et l'enfant crie.*)

Cesse de pleurer. Je prévois que tu me suivras plus tard avec ceux qui s'attacheront à moi comme Simon le Chananéen.

Epilogue.

Pour la deuxième partie de la fête, sera représentée une autre comédie : celle de la Passion du Sauveur, qui commencera immédiatement après Nones. La récompense et la bénédiction que nous vous accorderons après sera la vue des os d'un saint martyr.

LONGFELLOW.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

TRAITÉ SUR LES ASSURANCES MARITIMES, comprenant la matière des Assurances, du Contrat à la grosse et des Avaries, par J.-V. CAUVET, avocat à Marseille.

Les bons livres deviennent de plus en plus rares; en province surtout, un livre sérieux est un véritable évènement. Par ce temps d'instincts superficiels et d'impatientes aspirations, on rencontre, en effet, peu d'esprits qui veuillent se condamner à la vie modeste et laborieuse, aux études utiles, à la production d'une œuvre de quelque haleine. Aussi les hommes de ce genre qui existent çà et là ne sauraient-ils être trop signalés à la reconnaissance de leurs concitoyens. Qui n'a vu, par exemple, sans un profond sentiment de satisfaction et de respect, un professeur à la vérité célèbre, refuser d'aller siéger d'emblée sur un fauteuil de la Cour suprême, dans le seul but de conduire aussi loin que possible, et jusqu'au bout, espérons-le, la grande œuvre de son commentaire du Code Napoléon? Et dans un ordre d'idées moins éminent qui pourrait ne pas accorder la sympathie la plus vive et les encouragements les plus empressés à la publication d'une de ces monographies exactes, érudites et complètes qui rendent tant de services dans la limite bornée où elles sont destinées à se mouvoir!

C'est d'un livre semblable que la science du *droit maritime* vient de s'enrichir, et que nous voulons dire quelques mots pour remplir un impérieux devoir de justice envers son auteur.

M. Cauvet, avocat à Marseille, vient de faire paraître en deux volumes, un *Traité des Assurances maritimes*, comprenant *le Contrat à la grosse et les avaries*.

Après Pothier Valin et Emérigon, trois incomparables maîtres, il était difficile d'essayer sur le même sujet, un ouvrage digne de fixer l'attention des jurisconsultes et du

Digitized by Google

public; mais si la tâche était lourde, hâtons-nous de dire que M. Cauvet l'a remplie honorablement et utilement.

Pour y parvenir, il est parti d'une donnée qui ne pouvait que lui permettre de réussir. Il a tenu pour constants, et il a religieusement accepté les principes fondamentaux acquis à cette matière et à sa doctrine, et il s'est principalement attaché à mettre en relief les difficultés d'application que ces principes ont nécessairement rencontrées dans la marche du temps, dans l'extension des besoins et des combinaisons du commerce; dans les hésitations les variations et les conflits de la jurisprudence.

D'ailleurs, comme le fait observer M. Cauvet, quelque légitime que fut la célébrité de l'ordonnance de la marine, du commentaire de Valin, des traités de Pothier et d'Emérigon, le prodigieux accroissement des transactions et des spéculations du commerce maritime devait faire naître, ultérieurement et chaque jour, des questions ou des aperçus que les anciens auteurs ne pouvaient ni discuter ni entrevoir.

Au point de vue historique, M. Cauvet explique pourquoi la conception et la rédaction de notre Code de commerce sont évidemment moins originale l'une, et moins parfaite l'autre que celles de nos autres lois. Il rappelle que le Code de commerce, en ce qui touche les matières maritimes, est presque la reproduction de l'ordonnance de Louis XIV, dont il était impossible, en 1808, de dépasser la perfection, par la double raison qu'il n'existait alors en Europe aucun autre monument de législation maritime qui pût servir de point de comparaison; et que d'autre part, le commerce allangui, presque détruit par la guerre, ne pouvait suppléer par les observations de la pratique aux ressources comparatives qui manquaient forcément au législateur.

M. Cauvet s'est livré avec une certaine hardiesse qui ne franchit pas cependant les bornes d'une sage circonspection, à une série d'observations critiques sur plus d'une insuffisance, plus d'une timidité du Code de commerce; il a montré, par exemple, avec beaucoup de sens à notre avis, qu'en l'état des innovations de plusieurs Codes étrangers, le commerce français se trouve actuellement gêné dans plusieurs points importants, notamment en ce qui touche la garantie des *frets à gagner* et des *bénéfices espérés*. Pourquoi, en effet, ne pas légaliser ces assurances,

Digitized by Google

qui sont aujourd'hui d'un usage général, qui sont recherchées et acceptées par les négociants les plus honnêtes, et qui faute d'une loi qui les autorise, obligent ceux qui les pratiquent à recourir à des combinaisons extra-légales et détournées?

M. Cauvet traite avec étendue et sagacité des sujets qu'Emérigon a presque laissés dans l'ombre, tels que *les avaries et leurs classifications;* il en traite d'autres dont Emérigon n'a rien dit, tels que *les règlements de ces avaries, les méthodes pratiques à suivre*, et les épineuses difficultés que ces méthodes rencontrent pour arriver à une stricte pondération des droits complexes de toutes les parties intéressées Il examine aussi, avec exactitude et lucidité, les opinions divergentes qui se sont produites sur divers cas de *responsabilité des assureurs*, et particulièrement *celui où un navire ou bien des marchandises, arrivent au lieu de reste, grevés d'un billet de grosse;* il émet enfin des idées et des opinions remarquables sur la distinction entre *le prêt à la grosse antérieur au voyage et celui fait en cours d'expédition*, sur *la responsabilité précise du donneur*, et sur *la répartition du sauvetage* entre tous les ayants-droit, *l'emprunteur compris.*

Un chapitre plein de vues pratiques et justes, est celui qui termine le deuxième volume de l'ouvrage, et qui est intitulé : *Comparaison de l'Ordonnance et du Code; réformes du Code.* On y trouve indiquées diverses modifications utiles que comporteraient les articles 320, 327, 330 et 331 du Code de commerce. On y voit traitée la question *de l'autorisation du prêt sur le nolis*, dans l'hypothèse où *l'Assurance sur le nolis* cesserait elle-même d'être interdite; on y rencontre la réfutation du système Hollandais et Prussien qui prohibe le *prêt sur fret*, bien qu'il permette l'assurance sur ce dernier; on y trouve enfin des appréciations nouvelles sur la *justification du chargé, des avaries et de la perte*, sur *l'incorrection* de diverses dispositions contenues au titre *du jet et de la contribution*, enfin sur une modification indispensable à faire dans *la fin de non-recevoir relative à l'abordage*, modification qui consisterait: *1° à ne soumettre le capitaine abordé en mer qu'à faire son rapport dans le premier port qu'il toucherait; 2° à considérer ce rapport comme une protestation; 3° à ne l'obliger à agir autrement et activement que dans un délai datant de son arrivée au lieu de reste, ou de son arrivée sur le territoire français, dans le cas où le voyage n'aurait pas pu s'achever.*

Digitized by Google

Pour apprécier à sa valeur réelle l'ouvrage de M. Cauvet, il faudrait s'arrêter successivement sur tous ses chapitres; il faudrait énumérer à part toutes les questions d'ensemble ou de détail qu'il discute; il faudrait surtout pouvoir faire quelques citations; mais les limites que nous avons dû nous imposer ne comportaient pas un pareil cadre.

Nous nous bornons donc à cette courte et rapide analyse, qui suffira pour donner une idée du mérite de l'œuvre de M. Cauvet, mérite qui eût été digne d'avoir pour interprète une plume spécialiste, et pour caution une opinion plus autorisée que la nôtre.

Marseille, 14 février 1863.

JULES ROUX,

Avocat, ancien Bâtonnier, juge-suppléant au Tribunal civil.

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE LÉRINS, par M. ALLIEZ, chan. hon. de Fréjus. (2 vol. gr. in-8° : 15 fr., chez Mme Chaufard, rue des Feuillants, et chez M. Boy, boulevard Dugommier, 1.)

C'est toujours une bonne fortune que l'apparition d'un bon livre. En ce siècle où l'on produit tout à la vapeur, où l'on peut lire à la première page d'un écrit : *Ceci est l'œuvre d'une nuit*, mais où aussi, par une conséquence naturelle, beaucoup de productions littéraires vivent tout juste *ce que vivent les roses*, ce n'est pas chose commune qu'un ouvrage sérieux dans lquel un sujet très-important par lui-même, après avoir donné lieu à de longues études, est présenté aux lecteurs avec une correction et une élégance de style qui ajoute un nouvel intérêt au mérite du fond. C'est à ces titres que nous annonçons aux abonnés de *Revue* l'*Histoire de Lérins*, qu'un de ses collaborateurs vient de livrer au public.

Ce que fut Lérins dès les premières années de son fondation, il n'est guère possible de l'ignorer tout à fait pour peu qu'on sache quelque chose d'histoire ; car il n'y a pas moyen de faire un pas dans les évènements qui se déroulèrent au cinquième siècle de l'ère chrétienne, sans y

Digitized by Google

trouver mêlé quelque enfant de cette île célèbre. Et si l'on veut de cela une preuve peu suspecte, on n'a qu'à voir la grande place qu'occupe Lérins dans l'*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot.

N'est-ce pas de Lérins, en effet, que le premier siége des Gaules tirait ses grands évêques, Honorat : Hilaire, Césaire, Virgile, et une infinité d'autres Eglises, les pasteurs qu'elles mettaient à leur tête? N'est-ce pas de Lérins qu'était sorti ce Loup, évêque de Troyes, qui arrêta Attila et ses hordes barbares? Et d'où venaient ces doctes et célèbres écrits qui font encore les délices des hommes de foi et des amateurs de la bonne littérature : le livre tout d'or de Vincent de Lérins, les énergiques lamentations de Salvien, le nouveau Jérémie, les douces épitres d'Eucher, les éloges funèbres si émouvants prononcés par Hilaire et Fauste en l'honneur d'Honorat et de Maxime?

Nous cherchons en vain un point de comparaison ; nous ne connaissons dans toute l'histoire du christianisme, aucune institution, aucun corps, aucune abbaye qui ait produit tant de grands hommes en même temps, et qui ait réuni en un même lieu et dans un court intervalle tant de personnages en qui l'on trouvait à la fois l'illustration de la naissance, la sainteté, la science et l'éclat des hautes dignités. *Oh! que de montagnes*, dit saint Sidoine Apollinaire, *cette île si unie a fait monter vers le ciel.* (Carmen Euch. XVIII.) Et saint Césaire : *Heureuse et fortunée l'île de Lérins! Elle est petite et plane, et pourtant elle a elevé vers le ciel d'innombrables montagnes.* (Sermo 9 ad mon.) Et saint Eucher : *Que de merveilleuses assemblées, que de réunions de saints j'y ai vues! Vases précieux, ils embaumaient tout de leurs suaves parfums, et brillaient d'un éclat non pareil.* (Euch. de laude eremi.)

Ainsi le premier siècle de Lérins est à lui seul une histoire prodigieuse, et suffit pour lui assurer une gloire impérissable. On aimera néanmoins à poursuivre les Annales de l'abbaye à travers les vicissitudes nombreuses qu'elle éprouva, produisant successivement une multitude d'évêques et des légions de martyrs qui l'empourprèrent de leur sang. Vinrent à leur tour les jours de décadence, qui eux-mêmes ne seront pas sans enseignement pour nous, en nous montrant les déplorables conséquences qu'enfanta le système des commendes, auquel le monastère fut soumis comme tant d'autres, et qui dessécha le peu de sève qui lui restait.

Digitized by Google

Beaucoup de personnes ignorent peut-être que l'antique abbaye n'a point complètement disparu, malgré les ruines qui s'y sont amassés. En face de la ville de Cannes, les deux îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat s'élèvent du sein des flots comme deux aigrettes, et attirent beaucoup de visiteurs et de curieux. Celle-ci, la plus petite mais la plus illustre, montre encore le vieux cloître qui abrita ses anciens moines, et où coula le sang de ses martyrs, puis au bord de la mer ses nombreuses chapelles et la tour gigantesque qui fut construite pour mettre les religieux en sûreté contre les invasions des Sarrasins. Par le chemin de fer qui va être livré à la circulation sous peu de jours, Lérins est à quatre lieues de Marseille, et verra sans doute augmenter le nombre des visiteurs désireux de voir un lieu célèbre à tant de titres. Ce sera pour ceux-ci un bonheur de pouvoir reconstruire avec le livre de M. Alliez tout le passé d'une si grande institution maintenant jetée par terre, d'en avoir présents à la mémoire les glorieux souvenirs, et en foulant une terre si sainte, de voir se dresser devant eux les grands hommes qui l'ont habitée.

J.-H. ALBANÈS,

Docteur en théologie et en D. C.

Le Gérant: J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE TOULON.

(*Suite.*)

En 1257, lorsque Charles Ier essaya pour la seconde fois de détruire les libertés communales de Marseille, l'un des prétextes dont il se servit pour justifier son agression, fut que les Marseillais s'étaient introduits violemment et avec des vaisseaux armés, dans les ports de Toulon et de Bouc, *lui appartenant* (1).

Dans le traité de paix qui intervint le 4 des nones de juin, ces faits sont relatés et certifiés exacts par le comte de Provence : *que omnia dictus dominus comes vera asserebat*, mais le représentant des Marseillais ne les avoue pas, il les nie, au contraire, et donne un démenti formel au comte (sauf le respect qui lui est dû) : *quod, alia pars, salvo honore domini Comitis, minime fatebatur.*

J'insiste sur cette particularité, parce que, si le comte s'est écarté de la vérité en accusant les Marseillais d'un crime qu'ils n'avaient pas commis, il a pu également s'en écarter, lorsqu'il a fait déclarer par son notaire que le port de Toulon lui appartenait : *Portum Tholoni et de Boc sunt domini comitis*; déclaration qui est tout à fait en opposition avec les monuments écrits que j'ai déjà mentionnés, et notamment avec la charte de 1252, par laquelle Sibille, dame de Trets et de Toulon, accorde, avec l'autorisation de son mari, Boniface de Castellane, plusieurs priviléges à l'universalité des hommes de Toulon (2).

(1) *Specialiter super hoc quod mille homines de Massilia et ultra de mandato dicti comunis et recloris dicti comunis cum lignis armatis portum Tholoni et de Boc qui sunt domini comitis cum armis et magna violentia intraverunt.* (Chapitres de paix du 2 juin 1257. — Arch. de la ville de Marseille, livre des statuts, fol. 122 et suiv.)

(2) Il est probable que Charles Ier avait confondu sciemment le droit de propriété avec le *majus dominium* ou droit de suzeraineté qu'il possédait en effet dans Toulon. M. Bouillon-Landais, archiviste de la ville de Marseille, à qui je dois la communication du texte latin des chapitres de paix, et dont l'opinion fait autorité en pareille matière, partage cette manière de voir.

Digitized by Google

C'était du reste assez l'habitude de Charles Ier de se prétendre propriétaire du bien d'autrui. Boniface de Castellane le lui reproche dans un de ses sirventes où il raconte que : « des troupes d'avocats infestaient le pays, et, sans égard pour les droits des parties, allaient disant que toutes choses appartenaient au comte de Provence (1). »

Ce même Boniface de Castellane, époux de Sibille, et à ce titre seigneur de Toulon, était à la fois poète et guerrier. Il ne s'était pas borné à attaquer Charles Ier dans ses écrits, il l'avait attaqué les armes à la main. Le comte s'en montra fort courroucé. Aussi ne l'épargna-t-il pas lorsqu'il en eut fini avec la république Marseillaise; il le dépouilla de ses biens et le bannit de la Provence (2).

Sibille conserva son patrimoine, mais elle fut sans doute obligée de promettre au suzerain irrité de lui en abandonner une partie après sa mort; car, le 14 août 1261, « se « voyant au terme de sa vie, atteinte de maladie corporel- « le, mais saine d'entendement » elle l'institua son héri- « tier et lui légua tous ses droits sur la ville de Toulon (3).

Cette succession devait être impatiemment attendue par Charles Ier, qui, depuis longtemps déjà, tirait d'assez gros revenus des salines de Toulon. Les propriétaires de ces salines étaient tenus, en effet, en vertu d'une convention du 3 des ides d'août 1259, de lui en livrer tous les produits moyennant 30 deniers par muid, et la gabelle qui les revendait à un prix beaucoup plus élevé, lui comptait annuellement, défalcation faite des frais, près de 2,000 livres (4).

La vente du sel, dont Charles Ier s'était réservé le monopole (5), formait une des principales ressources de son fisc. Nous venons de voir que dans Toulon cette vente lui avait donné un bénéfice net de 2,000 livres en une seule année, somme énorme pour l'époque, et qui, d'après les calculs de M. Leber, représenterait aujourd'hui 227,586 francs (6).

(1) *Histoire des Troubadours*, par l'abbé Millot, t. 2, p. 37.

(2) « Charles le caça hors de Provence, dit Joinville. » Edition du Louvre, p. 244.

(3) Voyez le préambule de ce test ment aux archives communales de Toulon, série GG, et l'*Histoire de Marseille* par Ruffi, t. 1, p. 74.

(4) Gabella Tholoni : *Recepta*, 2,585 lib. *Expensa*, 672 lib. — (*Computus Bajularum a natali Domini anno* 1263, *usque ad natali Domini subsequentis anno* 1264.) Archives des B.-du-Rhône.

(5) Coriolis. — *Traité sur l'administration du comté de Provence*, t. II, p. 5.

(6) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, p. 64.

Digitized by Google

En 1285, une partie du produit de la gabelle fut employée à réparer les fortifications de Toulon. Voici dans quelles circonstances.

Charles III était prisonnier du roi d'Aragon, et la Provence, placée sous la protection éloignée de la France, épuisée d'ailleurs par les guerres de Sicile, avait à craindre une invasion. « Les chevaliers et les citoyens de Toulon, *milites et cives Tholoni*, prévoyant une guerre imminente, et considérant que le défaut de clôture et de défense exposait leur ville à de grands dangers, demandèrent au sénéchal de Provence de vouloir bien la fortifier et d'affecter à cette dépense le produit de la gabelle sur le sel (1). »

Amiel de Malval, chargé de porter la requête de ses concitoyens au sénéchal de Provence Isnard d'Entrevènes, qui se trouvait en ce moment à Hyères, fut parfaitement accueilli. Le sénéchal lui remit, le 25 septembre 1285, des lettres dûment scellées, ordonnant aux gabeleurs de prélever une somme de cent livres sur le produit du sel, pour être employée aux travaux de réparation des remparts, et prescrivant aux Toulonnais de pourvoir à la continuation de ces travaux au moyen d'un impôt auquel devaient être soumis tous ceux qui précédemment avaient contribué à la dépense de la reconstruction des mêmes remparts (2).

Muni de cet ordre, Amiel de Malval revint à Toulon et provoqua la réunion d'un parlement public.

Le 30 septembre, tous les habitants ou la plus grande partie d'entre eux (3), appelés par la voix du crieur et par le son de la trompette, s'assemblèrent dans un lieu qui n'est pas indiqué; et là, en présence du noble seigneur Salomon de Filguéri, viguier d'Hyères (4), Amiel de

(1) *Cum milites et cives Tholoni attendentes civitatem eamdem propter imminentem guerram magnis periculis subjacere, nobis supplicaverunt ut ad inforciandum dictum locum quem inforciari muris et inforciamentis aliis intendebant pretium seu gabellam salis in subsidium dicti operis faciendi concedere dignaremur.* (Charte originale. — Arch. commun. série DD, art. 52.)

(2) On avait cru jusqu'à présent que les fortifications de Toulon ne remontaient qu'au XIV^e^ siècle. Cette lettre leur donne une existence antérieure d'un siècle au moins.

(3) « *Notum sit quod hominum universitate civitatis Tholoni, vel majore saltim partem ejusdem universitatis, quorum nomina inferius scripta sunt.* ... » (Ch. orig., série DD, art. 52.)

(4) Le viguier résidait alors à Hyères, mais il se transportait à Toulon quand sa présence y était nécessaire, et cela arrivait souvent, car cette ville avait plus d'importance que le château d'Hyères. Toulon, siége épiscopal, est désigné dans toutes les chartes sous le titre de *civitas* et Hyères sous celui de *castrum*. Voyez notamment

Digitized by Google

Malval présenta les lettres du sénéchal au seigneur Guillelm Corrantin, bailli et gabeleur (1), et à maître Martin, gabeleur de Toulon. Ceux-ci invitèrent immédiatement le notaire Hugues de Fonte à donner lecture de ces lettres à l'assemblée, ce que fit le notaire en les traduisant mot à mot du latin en langue romane (2).

Après cette lecture, le seigneur Guillelm Corrantin et maître Martin déclarèrent qu'ils étaient prêts à exécuter les ordres du sénéchal, mais qu'ils voulaient être bien assurés que l'on emploierait la somme de 100 livres à la réparation des remparts et que la communauté elle-même pourvoirait à la continuation des travaux.

Aussitôt, les seigneurs Raynaud de Saint-Pierre, Pierre Beaussier, Guillelm Hélène, Hugues Capre, Isnard Fresqueti, tous chevaliers, et Guillelm de Piosinis, damoiseau, Rostang Artanulfe, damoiseau, Jean de Valence, Amiel de Malval, Jean de Lavalette, Guillelm Christian, Raynaud Calfat, Nudus Laugier, Guillelm Colran, Guillelm de Ulmet, Borrel Aycard, Baglia, Raynaud Campanel, Bertrand Aycard, Jean-Jacques, Amilan jeune, Marc Fustin, Jean de Bar, Vitalis Abram, juif, et Bellon, juif, désignés par l'assemblée se constituèrent garants et répondants, au nom de tous, pour l'exécution des travaux ordonnés par le sénéchal, sous l'hypothèque et garantie de leurs biens personnels.

On discuta ensuite la question de l'impôt et il fut décidé d'un commun accord et d'acclamation « *unanimiter, concorditer, et viva voce* » par tous les assistants en leur nom et au nom de l'universalité des habitants, que l'on établi-

les traités de paix passés entre ces villes et Montpellier, en 1225. (*Hist. de Montpellier*, par M. Germain: t. 2, p. 458-453), et le *Cartulaire* de Saint-Victor. — Passim.

(1) Ces doubles fonctions réunies entre les mains d'un même personnage semblent indiquer que le service de la gabelle, établi à Toulon par Charles Ier, avant qu'il fût seigneur direct de cett ville, y avait acquis un grand développement puisque l'un des agents du fisc fut choisi pour occuper la charge de bailli, réservée ordinairement à des chevaliers lettrés qui étaient à la fois juges et capitaines. Plus tard, on divisa ces dernières fonctions : le bailli fut choisi parmi les notaires et les jurisconsultes, et le capitaine parmi les chevaliers.

(2) Le latin n'était plus compris du peuple; on faisait des traductions à son usage, ou on lui donnait des explications sommaires. Dans cette circonstance, les lettres du sénéchal furent traduites séance tenante et mot à mot. « *Lectis que romaliter per me Hugonem de Fonte, notarium, de verbo ad verbum.....* »

Digitized by Google

rait le vingtième : « *vintenum seu pars vicesima* (1), » ainsi que cela s'était déjà fait et qu'il était d'usage de le faire dans les circonstances semblables pour le même ouvrage, c'est-à-dire pour fortifier les murs de la ville et construire des barbacanes là où elles seraient nécessaires (2).

Mais ce n'était pas tout, il fallait surveiller la perception de l'impôt et l'exécution des travaux. L'assemblée, toujours à l'unanimité des voix (elle était composée de 145 votants) confia cette double mission à Guillelm de Saint-Esprit, Gérard Beaussier (3), Guillelm Colran, Borrel, Jean de Valence, Amiel de Malval, Raymond Laugier, Guillelm de Ulmet, vieux, et Amilau, jeune, qui furent invités à choisir les collecteurs du vingtième, les conducteurs des travaux (4), à surveiller ces agents, et enfin, à conduire cette affaire pour le mieux dans l'intérêt de la communauté.

Avant de se séparer, l'assemblée voulut faire régler un point essentiel, qui était et qui fut dans la suite l'objet de nombreux conflits. Le viguier, instamment sollicité et requis par la communauté, décida : « que tous les clercs, de quelque condition qu'ils fussent, seraient soumis au paiment du *vingtième* ; que si par hasard un clerc se refusait à ce paiement, la communauté prélèverait elle-même le

(1) Voici, d'après Du Cange, la définition de cet impôt : « VINTENUM, *ita nuncupantur muri urbium vel castrorum, à vinteno seu vicesima fructuum parte, quæ iis extruendis vel reficiendis exigebatur.* » Du Cange cite un passage de l'histoire du Dauphiné où la même définition est donnée : « *Dominus clausuram debet facere et reficere pro vicesima fructuum quam levabet.* » (Libertates Bellivisus, ann. 1256, t. 1. Hist. Dalph., fol. 49, col. 1./

(2) *Prout alias retroactis temporibus in civitate Tholoni dari consuetum est prestatur et detur in subsidium operis memorati videlicet ad muros reforciandos circum circa civitatem eamdem et barbacanas faciendas ubi fuerit necessarium et oportunum.* (charte précitée). — Ce qui établit parfaitement, comme je l'ai déjà fait remarquer, qu'il existait précédemment des remparts et fait remonter très-haut leur construction.

(3) Le texté porte *Girardus* BUAS, mais le même nom s'appliquant au même personnage, est écrit *Girardum Baucium*, dans une charte de 1289 et BUESSI, un peu plus tard. Du reste, j'établirai dans une notice biographique consacrée à cette ancienne famille municipale de Toulon, que son nom s'est écrit de dix ou douze manières différentes.

(4) *Operarios dicti operis*, ne peut se traduire que par conducteurs desdits travaux. Du Cange, au mot *operarius* dit : Dignitos in collegiis canonicorum et monasteriis cui operibus publicis vocare incumbat. — Voy. l'*Hist. de Manosque* de M. Damase Arbaud, où il définit les attributions des operarii, p. 141.

Digitized by Google

vingtième sur les biens des ecclésiastiques, et que s'il arrivait que des laïques fussent cités par des clercs ou assignés en-dehors de la Cour royale, les clercs et tous leurs parents et alliés jusqu'au troisième degré pourraient être saisis et détenus, jusqu'à ce que les poursuivants eussent renoncé à la procédure (1).

Il paraît que les clercs voulaient se soustraire au paiement de l'impôt, et qu'à Toulon, comme cela avait lieu un peu partout depuis un demi-siècle, le clergé subissait les effets d'une réaction d'autant plus violente qu'elle avait été longtemps comprimée. D'une part, les clercs défendaient avec énergie ce qu'ils croyaient être des priviléges inattaquables, et de l'autre, les laïques ne pouvaient se résigner à supporter seuls les charges publiques et sévissaient contre les récalcitrants quand ils étaient les plus forts.

Cette réaction se révèle non-seulement à propos du paiement des taxes communales, mais dans toutes les circonstances. Ainsi, à Montpellier, après avoir interdit à l'évêque d'intervenir directement ou indirectement dans l'élection des consuls (2), et après avoir écarté les clercs des fonctions de notaire (3), on en était venu à incarcérer et à mettre à mort les ecclésiastiques qui se refusaient au paiement de l'impôt (4). Vers le même temps, Philippe-le-Bel interdisait aux clercs les fonctions de procureur et l'exercice de la juridiction temporelle (5), et Charles II, comte de Provence, défendait d'admettre les clercs au notariat (6).

J'aurai souvent à revenir sur cette lutte de chaque jour entre le clergé et la bourgeoisie. Les Toulonnais ne pous-

(1) Chartr précitée du 30 septembre 1285.

(2) « Statuimus quod magalonensis episcopus nullo deinceps tempore ad electionem futurorum consulum Montispessulani vocetur, vel ipse electioni intersit, vel alius pro ipso. » Charte de Jayme Ier, du 17 octobre 1239. — Ap. Gr Thal., fol. 35, et A. Germain. *Hist. de Montpellier*, t. II, p. 71.

(3) « Statuimus quod quicumque tonsuram habuerit ad tabellionatus officium nullatenus admittatur. » — ibidem.

(4) « Clericos magalonensis diocesis » écrit, le 5 avril 1267, Clément IV, aux consuls et aux bourgeois de Montpellier, « Angariis, perangariis, et aliis exactionibus indebitis aggravatis.... Interdum quoque ipso non sine sacrilego ausu capere, et quandoque insuper, quod est gravius, ad mortem non veremini condemnare. » — Germain, t. II, p. 99.

(5) Ordonnance du Conseil rendue au parlement de la Toussaint, 1287. — Il fut jugé, en 1287, que les clercs ne pourraient être ni maires, ni échevins. Ord. du Louvre, t. 1, fol. 316-317.

(6) Statuts de Charles II, en date du 12 juin 1289. Papon, t. 3. Preuves XXVIII.

Digitized by Google

sèrent pas les choses si loin que les habitants de Montpellier; mais ils ne laissèrent échapper aucune occasion de porter atteinte aux priviléges des clercs, et patiemment ils arrivèrent à leur but.

En se séparant du clergé, en renonçant à sa protection, la bourgeoisie se trouvait moins forte pour résister aux volontés du comte et aux exactions commises en son nom par les agents du fisc. Néanmoins, les Toulonnais ne se soumettaient pas sans protester. J'ai sous les yeux un document original de 1287 qui fait très-bien ressortir dans quelle mesure la résistance avait lieu, lorsqu'il s'agissait de se soustraire à une prétention plus ou moins fondée du comte de Provence.

Les statuts de 1235, les plus anciens que l'on connaisse en Provence, sur la question des impôts, avaient ainsi déterminé les circonstances dans lesquelles le comte pouvait ordonner la levée d'une quête : 1° Une seule fois pour faire un voyage vers l'empereur, sans armes; 2° toutes les fois qu'à la réquisition de l'empereur, il va vers lui avec armes; 3° lorsque le comte ou celui de ses fils qui doit lui succéder est fait chevalier; 4° lorsqu'il fait un voyage d'outre-mer avec armes; 5° quand il marie sa fille ou ses filles (1).

En 1237, le comte Raymond-Bérenger, ayant à appliquer ces statuts au bailliage de Sisteron, y avait ajouté un sixième article portant qu'il pourrait exiger une quête de 2 sous 6 deniers par feu toutes les fois qu'il ferait une acquisition dont le prix s'élèverait à mille marcs d'argent et au-delà (2).

Il s'agissait précisément, en 1287, de l'application de ce dernier cas (3), et les Toulonnais, s'apuyant sans doute sur

(1) *Statutum quod Dominus comes possit facere quistam ob causas infra scriptas, scilicet semel pro itinere faciendo ad dominum imperatorem sine armis, et quatuscumque requisitus a domino imperatore cum armis, ad eum everit, Item si factus fuerit novus miles ipse vel major filius suus qui comes futurus sit, possit facere quistam. Item si transportaverit cum armis possit facere quistam. Item si filiam suam vel filias suas in matrimonium collocaverit.* — (Arch. de la chambre des comptes. Reg. pergamenorum, fol. 11 et 13.) JULIEN, *Nouveau commentaire sur les statuts de Provence*, t. 2, p. 18.

(2) *Item quod dominus comes pro emptione que consistat in mille marchis argenteis vel ultra, possit facere quistam, scilicet pro quolibet foco II solid VI denar. Viennens. — Statuta bajulie Sistarici.* — (Arch. de la chambre des comptes. — Reg. pergamenorum, fol. 14.) DE LAPLANE, *Hist. municip. de Sisteron*, t. 1, p. 454.

(3) En Provence et dans tous les pays qui avaient autrefois reconnu l'empire d'Allemagne, on appelait ces six taxes ou subsides, les *six cas impériaux*. — De Laplane, *Essai sur l'Histoire mun. de Sisteron*, page 82.

Digitized by Google

les franchises qu'ils avaient obtenues de leurs seigneurs particuliers, se refusaient au paiement de la quête ordonnée par le comte.

Le sénéchal qui s'attendait à cette résistance, s'efforça de prouver dans une lettre adressée au viguier et au trésorier d'Hyères, la légalité de l'impôt, mais il ne cite aucun texte et paraît assez embarrassé pour étendre à Toulon un usage, un droit, dont l'exercice n'aurait rencontré ailleurs, d'après lui, aucune opposition. « Nous ordonnons, disait-« il, que l'on fasse une collecte pour l'acquisition d'une « terre; car, dans ce cas, tant par le droit que par la « coutume observée partout, d'après la raison naturelle « et le droit canonique, ainsi que cela a été concédé, dans « certains cas, dans la plus grande partie des comtés de « Provence et de Forcalquier, suivant les justes conven-« tions; à laquelle nul fidèle sujet ne peut se refuser, ni « s'y opposer, parce que, comme il est dit, c'est une ancien-« ne coutume introduite que non-seulement les tailles sont « levées par le seigneur de Provence, mais encore par les « barons; or, ce qui a été consacré par la prescription « d'un long temps ne saurait être changé, et les vassaux « ne doivent pas se montrer difficiles à faire ce à quoi ils « sont tenus à l'égard de leur seigneur; ils doivent se « montrer prompts et faciles à les exécuter. Et comme une « terre a été achetée par le procureur royal, pour l'utilité « et avantage dudit seigneur prince et de ses enfants, « dont le prix excède 1,000 marcs d'argent. — Mandons et « ordonnons, etc., etc.

« ..... Donné au Castellet, le 12 juillet (1). »

A la réception de cette lettre, le seigneur chevalier Pierre Gantelmi, lieutenant du viguier et le damoiseau Hugues de Vaucluse, trésorier de la viguerie, ordonnèrent au crieur public d'inviter les habitants de Toulon à former un parlement; et, le 14 des calandes d'août (19 juillet), à l'heure de tierce, les délégués de la population étant réunis au nombre de 37, dans le lieu où se tenait la Cour royale, lecture leur fut donnée des ordres du sénéchal.

Après avoir écouté cette lecture avec respect, les citoyens présents à la réunion demandèrent, en leur nom et au nom de la communauté, qu'on leur remît une copie de la lettre du sénéchal et qu'on leur donnât du temps pour délibérer

(1) *Philipus de Lavena, miles, dominus senescallus, vicario et clavario arearum..... Datum Castelleto, die* XII *julii.* (Charte originale, série C. C.)

Digitized by Google

sur ce qu'ils venaient d'entendre. Les officiers royaux répondirent qu'ils accordaient jusqu'au soir, à l'heure des nones, et que si à l'expiration de ce délai ils n'avaient pas de réponse, ils infligeraient une amende de 50 livres aux délégués de la population. Ceux-ci furent très-exacts, mais la réponse qu'ils apportèrent ne dût pas satisfaire les officiers royaux. Ils leur dirent, toujours en leur nom et au nom de la communauté, que jamais les Toulonais n'avaient été soumis, en pareille occasion, au paiement d'une *taille* ou *quête*; qu'ils ne s'y croyaient nullement assujettis; et qu'ils ne s'y soumettraient, dans la mesure de leurs ressources, qu'autant que la quête serait également imposée à tous les habitants de tous les lieux dépendants de la Cour royale.

On ne pouvait pas répondre d'une manière plus embarrassante, car les termes de la lettre du sénéchal prouvaient bien que cette quête n'était pas unanimement acceptée. Aussi le lieutenant du viguier et le trésorier ne se hasardèrent-ils pas sur le terrain où les délégués voulaient placer la question; ils coupèrent court à la discussion en réitérant l'invitation de se conformer aux ordres du sénéchal. « Enjoignant à chacun, sous peine de 25 livres, et à toute la communauté, sous peine de 100 marcs d'argent, d'avoir à lever une taille de 2 sous, 6 deniers, par feu, selon la coutume, et d'en verser le montant entre les mains du trésorier de la viguerie, le 4 du mois d'août, ou de le porter à Aix, au greffier Raymond, avant le 8 du même mois. »

Les représentants de la communauté ne se tinrent pas pour battus; ils ripostèrent par un appel. « Et incontinent, lesdits hommes, en leur nom et au nom de l'universalité des habitants de Toulon, ont appelé d'une seule voix dudit commandement et des ordres y contenus, par les seigneurs viguier et trésorier au magnifique et puissant seigneur sénéchal de Provence et de Forcalquier. »

Acte fut donné aux Toulonnais de leur appel, sous les réserves de droit et sous la condition d'en poursuivre la procédure dans les dix jours (1).

Il est probable que la communauté succomba, car si elle avait obtenu une décision en sa faveur, l'acte constatant la confirmation de cette exemption aurait été conservé avec le même soin que les autres documents établissant ses priviléges, et il n'en existe pas la moindre trace.

OCTAVE TEISSIER.

(1) *Injungentes predictiis hominibus ut dictam appelationem infra* x *dies proximos procequatur.* (Charte origin., série C. C.)

Digitized by Google

LES ARCHIVES

DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER.

I.

Florissante depuis les débuts de sa fondation, Marseille a traversé vingt-cinq siècles dans une prospérité croissante, voyant passer Athènes, Rome, Carthage, Gênes, Pise, Venise, conservant d'une main ferme le sceptre du commerce et de la navigation en Occident, ceignant son front de la pure auréole que lui donnait l'éclat de ses conquêtes dans le domaine des sciences, des lettres et des arts; marquant sa royauté par les bienfaits de la civilisation qu'elle répandait sur la Gaule, et acquérant tous les jours une splendeur nouvelle.

Dignes en tous points du goût brillant que leur assuraient leur activité, leur énergie, leur esprit d'initiative et leur génie du négoce, les Marseillais se distinguèrent par une haute sagesse. Ils rédigèrent des lois commerciales qui étendirent de proche en proche leur autorité, et jouirent bientôt de la même réputation que le célèbre Code nautique des Rhodiens, dont l'antiquité nous a légué quelques fragments. L'ancinne législation de Marseille n'est pas parvenue jusqu'à nous, mais son esprit s'est transmis de génération en génération, et se retrouve tout entier dans les établissements législatifs du moyen-âge, et par suite dans la belle ordonnance de 1861 et dans notre Code de commerce. « Le moyen-âge, en effet, dit un membre distingué du barreau de Marseille, M. Ludovic Legré, dans une remarquable et savante Notice (1), nous a transmis un

(1) *De l'Influence des anciennes lois marseillaises sur notre législation commerciale actuelle.* Marseille. Barlatier-Feissat et Demonchy, 1862

Digitized by Google

corps de droit marseillais, qui heureusement est parvenu complet jusqu'à nous, et contient des dispositions trop belles pour n'être pas le fruit d'une sagesse séculaire. »

L'institution des consulats, institution éminemment féconde, et qui a rendu à tous les peuples de si grands services, est due aux Marseillais. Parmi les nombreux priviléges que leur accordèrent les rois de Jérusalem, de Chypre et les autres souverains latins du Levant, les Marseillais obtinrent le droit d'entretenir dans les Etats de ces puissances alliées des agents investis d'une autorité particulière, et ayant mission de protéger les navigateurs et les commerçants de Marseille. Telle fut l'origine du consulat.

II.

Dès le treizième siècle, les Marseillais avaient des relations commerciales sur les Côtes Barbaresques, concurremment avec les Pisans, les Gênois et les Catalans. En 1230, les Marseillais conclurent une étroite alliance avec le roi de Tunis. La commune de Marseille fit, au commencement du quatorzième siècle un autre traité de commerce et de navigation avêc le roi de Bougie, Khaled Ben Zakkaria. C'est ce qui résulte d'une lettre écrite au viguier de Marseille par le consul de Bougie, Beyre Jordans, pour se plaindre des difficultés qui entravaient le commerce des marchands, et le prier d'adresser les remercîments de la commune au reïs Mohamed (commandant de la marine), qui seul, à Bougie, se montrait favorable au commerce marseillais.

Les rapports que le négoce avait établis entre les Marseillais et les Bougiotes nous sont peu connus. La lettre dont nous venons de parler, qui n'a pas de date, et un autre titre de l'an 1268, portant que « Hugues Borgonion, marchand de Marseille, nommé consul du navire *le Saint-Jacques*, pour le présent voyage qu'il va faire à Bougie, aura juridiction pleine et entière sur les passagers, » sont les seuls documents que nous fournissent les archives de cette ville.

Les marchands de Marseille portaient en Barbarie de l'étain qu'ils faisaient venir de Cornouailles, et qu'ils fondaient : des objets de quincaillerie, des toiles de France, des futaines, des draps d'Arles et de Grasse. A cette époque, la draperie formait encore une des branches d'industrie les plus lucratives de la Provence. Les draps de Mar-

Digitized by Google

seille, sans être d'une grande finesse, étaient cependant recherchés par les étrangers.

Les Marseillais retiraient de l'Afrique des chevaux, des laines, de l'huile, de la cire et des cuirs. C'était surtout à Bougie qu'ils s'approvisionnaient de cette dernière marchandise. Un quartier particulier de Marseille était appelé *la Cuiraterie*, et les peaux que l'on y préparait se vendaient très-avantageusement en Espagne et même en Italie (1).

C'est en 1561 que fut créé l'établissement si connu dans l'histoire de l'Algérie sous le nom de *Bastion de France*. Deux négociants de Marseille, Thomas Linchès et Carlin Didier, s'associèrent pour trafiquer régulièrement avec les tribus du littoral oriental de la Régence d'Alger. Ayant obtenu l'autorisation du Grand-Seigneur et le consentement des Arabes des environs, ils fondèrent dans une anse du rivage, à 12 lieues à l'est de Bône, un comptoir de commerce et une station pour la pêche du corail. Cet établissement eut à lutter contre de grandes difficultés. Linchès et Didier n'y firent pas de bonnes affaires, et durent le céder à un sieur de Moissac. Celui-ci fut plus heureux, et l'établissement français traversa les temps avec des péripéties dans l'histoire desquelles je n'ai pas à entrer.

L'importance des intérêts commerciaux engagés en Algérie amena le gouvernement français à nouer à Alger des relations diplomatiques, dans lesquelles Marseille joua un rôle des plus importants. La Chambre de commerce de cette ville fournissait, en effet, les fonds destinés à subvenir soit aux dépenses extraordinaires des nationaux, soit aux cadeaux présentés aux autorités algériennes. Vis-à-vis d'un peuple barbare, avide, vivant de rapines, méprisant les chrétiens, et foulant aux pieds le droit des gens, les remontrances étaient sans valeur et les menaces vaines; la seule manière d'obtenir quelque tranquillité sans faire trop bon marché de sa propre dignité, était d'offrir à propos d'adroits présents. Les négociants marseillais, en fournissant les cadeaux, ont donc contribué puissamment au maintien des bonnes relations de la France avec Alger. De plus, la Chambre de commerce de Marseille paya directement les consuls jusqu'en 1718, et eut toujours exclusivement qualité pour délivrer à nos nationaux l'autorisation de résider dans le Levant et en Bar-

(1) *Le Commerce et la Navigation de l'Algérie avant la conquête française*, par M. F. Elie de la Primaudière. Paris. 1861.

Digitized by Google

barie. Marseille a donc conquis dans l'histoire de nos rapports avec la Régence d'Alger une place considérable.

Les archives du consulat de France à Alger offrent de curieux et intéressants détails sur nos rapports avec les Algériens et l'emploi des deniers fournis par le commerce de Marseille. Le croirait-on? Ces importantes archives gisent ignorées, dans le coin le plus obscur d'un dépôt public, où peu de personnes soupçonnent leur présence, où nul travailleur ne les a encore trouvées. Un heureux hasard m'a fait découvrir cette riche mine, inexploitée depuis trente-deux ans que nous sommes à Alger, et je me propose d'en extraire les documents les plus saillants.

III.

Il était à présumer que les archives du consulat antérieures à 1682 avaient été détruites par les Algériens lors du bombardement de leur ville par Duquesne. On trouve la preuve de ce fait dans la note suivante, mise en tête du plus ancien des registres de la chancellerie que j'ai compulsés;

« Arrangement des registres, minutes, documents et papiers de la chancellerie du consulat de France à Alger, depuis le consulat de M. André Piolle, en 1686, tous les autres documents et papiers antérieurs des greffes des premiers consulats établis à Alger ayant été saccagés et pillés par le peuple lors des armées navales envoyées par le Roi pour les bombardements des 8 aoust 1682 et 26 juin 1683 sous les ordres de M. Duquesne. La paix fut demandée au Roi par les Algériens en 1684 par un traité que M. le comte de Tourville signa avec le Divan, et qu'en 1688 M. le maréchal d'Estrées fit ratifier, après avoir fait bombarder la ville depuis le premier aoust jusqu'au seize, etc. »

Avant de présenter mes documents, je crois devoir rappeler sommairement les faits antérieurs aux évènements de 1682.

En 1564, M. Pétremol de Norvoie, agent du roi de France à Constantinople, fatigué des plaintes inutiles qu'il ne cessait de porter aux ministres de la Porte au sujet des actes de baraterie et des avanies commis par les corsaires algériens contre notre commerce, proposa au roi de mettre à Alger un consul pareil à celui que nous avions déjà en Egypte et en Syrie. Charles IX accueillit cette proposition, et Berthole, citoyen de Marseille, fut nommé

Digitized by Google

consul d'Alger ; il prêta serment entre les mains du comte de Tende, mais il ne fut jamais admis dans sa résidence.

Ramadan-Pacha, rénégat sarde, étant gouverneur d'Alger en 1576, les échevins de Marseille voulurent lui envoyer un consul ; mais influencé par la milice, qui n'approuvait point la présence d'une autorité chrétienne au sein de l'odjak, il refusa de le recevoir. Ce pacha ayant été remplacé par Hassan, dit le Vénitien ; ce fut pour les Marseillais une occasion de renouveler leurs sollicitations. Le capitaine Maurice Sauron avait été désigné à l'avance pour ce poste, dans lequel il devait se faire remplacer, cette charge étant vénale, par un certain Guinguighotte ; mais celui-ci ne fut point admis, et Hassan en donna lui-même avis à Marseille, en disant *que la chose répugnait aux marchands, au peuple et à tous* (1).

Le premier consul français qui résida à Alger fut M. Bionneau. Il dut prendre possession de sa charge peu après le renouvellement des capitulations en 1581. Quatre ans plus tard, il fut mis en prison, à la suite de quelques contestations, par l'ordre du pacha, et cette avanie amena de nouvelles réclamations du roi. On ignore si ce consul fut remplacé à la suite de cet incident. Nous perdons sa trace, et ce n'est plus qu'en 1597 que la correspondance manuscrite conservée aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, nous fait connaître M. de Vias en qualité de consul de France à Alger. M. de Vias avait été conseiller d'Etat et maître des requêtes de Catherine de Médicis ; banni pour son dévouement au roi, il n'était rentré à Marseille que lorsque cette ville eut secoué le joug des ligueurs. En 1618, fatigué du long séjour qu'il avait fait à Alger, il rentra en France avec son fils, laissant la gestion du consulat à M. Chaix, son vice-consul.

MM. Balthazard de Vias, Ricou, Sauron Napollon, Blanchard, député de Marseille, et Samson-Lepage se succédèrent à Alger, soit comme consuls, soit comme ambassadeurs, au milieu d'évènements fort agités, dans le récits desquels nous n'entrerons pas, car ce serait entreprendre l'histoire d'Alger, et tel n'est pas notre but. En 1640, les affaires du consulat étaient dirigées par le père Barreau, des Trinitaires de Marseille, ordre qui avait acquis cette charge. Il quitta Alger en 1661, et fut remplacé

(1) *Précis de l'histoire d'Alger sous l'occupation turque*, par M. le capitaine de corvette Rang. Alger, 1839.

Digitized by Google

par le père Dubourdieu, qui rentra en France en 1671, laissant le consulat entre les mains du père Levacher.

Pendant le bombardement d'Alger par Duquesne, en 1683, le père Levacher fut la victime de la colère des Algériens, qui, pour se venger des pertes qu'ils essuyaient, l'attachèrent à la bouche d'un canon.

Lorsque Tourville eut conclu la paix avec les Algériens, en avril 1684, il laissa à Alger, comme consul provisoire, M. Sorhainde, gouverneur du Bastion. Le 9 février 1675, M. de Seignelay s'étant fait propriétaire de la charge du consulat d'Alger, M. Piolle s'en rendit fermier au prix de 1,500 livres. Il fut arrêté et mis au bagne en 1687, et subit le supplice du canon, comme le père Levacher, pendant le bombardement d'Alger par le maréchal d'Estrées.

IV.

M. Marcel, commissaire de la marine, fit un traité de paix avec les Algériens en septembre 1869, à la suite de ces évènements. En quittant Alger, il y laissa pour consul M Barthélemy Mercadier, homme taré dans l'opinion des Turcs. Il fut bientôt reconnu que ce consul ne convenait nullement aux fonctions qu'il devait à la faveur, et on le destitua. M. Lemaire le remplaça provisoirement, et fut confirmé dans sa charge peu de temps après. Voici les documents qu'on trouve à ce sujet dans les *Archives du Consulat :*

« *Note.* M. Mercadier fut révoqué par ordre du Roy en datte du 8 février 1690, et embarqué sur le vaisseau du Roy commandé par M. de Blanac, par verbal en datte du 25 mars 1690, dressé par M. Guillaume Marcel, commissaire ordinaire de la marine, député pour l'exécution du traité de paix entre Sa Majesté et le gouvernement de la ville et royaume d'Alger. »

Procès-verbal de Chancellerie.

Nous Guillaume Marcel, cons. du Roy, commissaire ordinaire de la marine, député pour l'exécution du traité de paix entre Sa Majesté et le gouvernement de la ville et Royaume d'Alger, sçavoir faisons que Sa Majesté ayant révoqué, par un ordre du . . . . février dernier, qui sera enregistré ci-dessous, le sieur Barthélemy Mercadier, consul en cette dite ville, nous l'aurions, cejourd'hui, sur les

Digitized by Google

quatre heures après midy, fait embarquer en vertu dudit ordre, et envoyé à bord du Sr de Blanac, commandant les vaisseaux de Sa Majesté en la rade d'Alger, l'ayant nous-même accompagné jusqu'à la marine, et même fort avant sur mer, tant pour l'honneur de la charge qu'il avait que pour le garantir des insultes dont il estait publiqnement menacé, et d'autant que le consulat se trouve vacant par la révocation dudit consul, et qu'il est nécessaire d'y pourvoir d'une personne capable et suffisant pour en faire les fonctions, nous aurions fait choix de la personne du Sr René Le Maire pour exercer par commission, sous le bon plaisir de Sa Majesté, jusques à ce qu'il y soit par elle pourvu, et l'aurions présenté cejourd'hui au Dey pour en avoir l'agrément et le reconnaistre pour tel, ce qu'il aurait agréablement accordé, après quoi nous lui aurions fait prêter le serment de fidélité requis et nécessaire, et l'aurions fait reconnaistre en la manière susd. par la nation, et parce que ledit Sr Mercadier nous a remis le scel royal et les papiers de la chancellerie qu'il avait entre ses mains, consistant en deux cayers, etc. En foy de quoy et de tout ce que dessous, nous avons signé les présentes et fait signer par ledit Sr Le Maire à Alger, le 25 mars 1690. »

« (*Signatures*) Marcel. Le Maire. »

« Teneur du susd. ordre. »

« De par le Roy,

« Sa Majesté n'estant pas satisfaite de la conduite du Sr Mercadier, qu'elle a cy devant pourvu du consulat d'Alger, elle l'a revoqué et révoque, avec défenses à lui de faire à l'avenir aucunes fonctions dudit consulat à peine de désobéissance. Fait à Versaille, le 8 février 1690. *Signé :* LOUIS. Et plus bas, Colbert. »

En 1697, le pacha El hag Ahmed, homme violent, grossier et cruel, ayant maltraité M. Le Maire, et l'ayant menacé de le faire mettre à la bouche d'un canon, le consul prit l'épouvante, et dans un moment de faiblesse, s'enfuit d'Alger. M. de Pontchartrain donna aussitôt l'ordre à M. Dussault de se rendre en Barbarie afin d'y maintenir la paix jusqu'à ce qu'on eût pourvu au consulat. Quelque temps après, M. Durand vint occuper ce poste. Les archives du consulat fournissent les renseignements suivants sur ce changement de consul.

Note. « Du 30 avril 1697. M. René Le Maire ayant été

Digitized by Google

à bord du vaisseau du Roy appelé l'*Heureux-Retour*, commandé par M. le chevalier de Pallary, constitua procureur à Alger le sieur Jean Declairambault, interprette du Roy, pour, en qualité de chancelier, gérer les affaires du consulat. C'est depuis le 30 avril 1697 que finissent les écritures de M. René Le Maire et de Nicolas Ficher, chancelier. M. Denis Dussault, envoyé extraordinaire du Roy vers les puissances de Barbarie, étant à Alger, expédiait les bâtiments français. Ledit sieur Declairambault ne commença d'exercer la chancellerie que depuis le 5 juin 1697. »

Note. « M. Philippe-Jacques Durand, écuyer conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville royaume d'Alger. Ses provisions de consul dattées de Versaille du 20 novembre 1697, enregistrées à Alger le 19 février 1698. M. Dussault, envoyé extraordinaire, tint une assemblée pour la réception dudit S^r^ Philippe-Jacques Durand, du 20 février 1698. »

V.

En 1700, le Dey Baba-Hassan, connu sous le nom de Kara-Barli, craignant de devenir la victime de l'une de ces révoltes de l'armée, si communes à Alger, déposa le pouvoir, et obtint de son gouverneur l'autorisation de se retirer à Tripoli. C'est sur un navire français, demandé au consul par le Dey, qu'il se rendit à cette destination. Cette circonstance, restée inconnue jusqu'à ce jour, nous est révélée par la pièce suivante :

Ordonnance rendue par le consul de France à Alger.

« Nous Philippe-Jacques Durand, écuyer conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville et royaume d'Algér; Baba-Assan, Dey de cette ville d'Alger ayant été dépossédé cejourd'hui, et en même temps ayant esté élu pour commander à sa place Agy-Moustafa, lequel nous a demandé un bâtiment pour porter ledit Baba-Assan à Tripoly, où il a résolu de l'envoyer. Attendu les inconvénients qu'il y aurait à le luy refuser, et le préjudice auquel on exposerait la nation par un semblable refus. Ordonnons à patron Charles Brest, de Marseille, commandant la barque nommée *Nostre-Dame-de-la-Garde*, de recevoir à bord de sa dite barque ledit Baba-

Digitized by Google

Assan, et faire voile incessamment pour le porter à Tripoly moyennant la somme de trois cent cinquante piastres que le Dey lui a accordé pour ledit voyage, à peine, en cas de retardement, d'être procédé contre luy pour les accidents qui en pouraient arriver. En témoin de quoy nous avons signé les présentes, icelles fait sceller du sceau royal accoutumé, et contresigner par nostre chancelier. Donné à Alger, le vingt-troisième juillet mil sept cent.

« (*Signé*) DURAND. »

Le consul crut devoir donner avis à sa cour du changement de Dey qui avait eu lieu à Alger, ainsi que nous l'apprend la pièce suivante :

« Ordonnance. Nous, Philippe-Jacques Durand, etc. Estant nécessaire de donner avis à la cour de la révolution arrivée au Gouvernement d'Alger par l'élection d'un nouveau Dey. De l'avis de la nation, et conformément à l'acte d'assemblée tenue cejourd'huy, ordonnons à patron Simon Monginon, commandant la barque nommée *Saint-Antoine*, lequel s'en va charger à Tenez du bled pour porter à Tripoly pour le compte d'un More dudit Tripoly, après qu'il aura pris son chargement audit Tenez, de porter les dépesches pour la cour à Marseille ou à Toulon, d'où il pourra continuer son voyage audit Tripoly, moyennant deux cents livres qui lui seront payées de dédommagement par M^rs^ du commerce, conformément à la délibération de la nation. Donné à Alger, le vingt-septième juillet mil sept cent etc.

« (*Signé*) DURAND, etc. »

VI.

La position des Français établis à Alger était des plus difficiles. Ils craignaient sans cesse pour leur vie et pour leurs biens : car la violation des traités n'était qu'un jeu pour une soldatesque brutale, grossière, sanguinaire et rapace. Ils saisissaient donc toutes les occasions d'être agréables aux autorités algériennes, et à cet égard ils avaient à rivaliser de zèle avec les Anglais, fort désireux de balancer notre influence. Les archives du consulat fournissent sur ce sujet des pièces fort curieuses, et notamment la suivante, que l'ordre chronologique m'appelle à classer ici :

« *Assemblée.* L'an mil sept cent, le dixième jour du mois de novembre, après midy, M. Philippe-Jacques Du-

Digitized by Google

rand, écuyer cons. du Roy, consul pour S. M. T. C., ayant fait assembler la nation française de cette ville d'Alger, seraient comparus M. Yves Lorance, prestre de la mission, vicaire apostolique, MM. Michel et Despalleaux, agents de MM. les intéressés au commerce du Bastion de France, tous résidents en cette ville, et y composant la nation françoise, auquel mondit Sr le consul auroit représenté qu'à la nouvelle de la victoire remportée par le Dey sur le Roy de Tunis, le consul d'Angleterre et le P. administrateur de l'hospital (1) auraient fait des réjouissances, ce qui avait donné lieu à quelque murmure contre les Français qui n'en firent point, et comme ledit consul anglais et ledit P. administrateur se préparent à faire d'autres réjouissances lorsque le Dey arrivera en cette ville, il estoit question de délibérer sur ce qu'il estoit à propos de faire, et a mondit sieur le consul signé. (*Signé*) DURAND. »

« Surquoy, lesdits sieurs assemblés ont tous esté d'avis qu'il estait nécessaire de faire des réjouissances à l'arrivée du Dey, et empescher par là la prévention qui se pouroit établir dans les esprits en faveur des Anglais et à nostre préjudice, et ont, lesdits sieurs assemblés, signé. (*Signé*) DESPALLEAUX, MICHEL, LORANCE, CLARAMBAULT, chanc. »

Ainsi que je viens de le dire, les relations de la France avec la Régence différaient essentiellement de celles qui s'établissent entre nations civilisées, c'est-à-dire entre gens ayant un respect réciproque pour l'observation des traités et la liberté individuelle. Les musulmans se souciaient fort peu du droit des gens, et pour eux les individus n'étaient que des ennemis que l'on pouvait tolérer par intérêt, mais qu'on ne renonçait pas à accabler d'humiliations à la première occasion. On comprend qu'en présence de relations internationales si faciles à compromettre, le gouvernement français n'accordât qu'avec beaucoup de réserve l'autorisation de s'établir en pays musulman, car l'imprudence, la légèreté d'un seul pouvaient amener la ruine et même la mort de tous les nationaux. Cette matière était réglementée par l'ordonnance royale ci-après, rendue en vue de nos relations avec le Levant, et appliquée aux Français qui désiraient s'établir à Alger :

« De par le Roy.

« Sa Majesté s'estant fait représenté l'ordonnance qu'Elle a rendüe le 21 octobre 1685, par laquelle Elle

(1) Ce père administrateur était Espagnol. (*N. de l'A.*)

Digitized by Google

auroit fait deffenses aux marchands françois qui voudront passer en Levant pour s'y establir, de s'embarquer qu'après avoir esté examinez et reçus par la Chambre du commerce establie à Marseille, et que leurs noms n'ayent esté transcrits dans un registre tenu à cet effet; à peine contre les contrevenants de deux mille livres d'amende applicables à l'hôpital des forçats de ladite ville; et fait pareilles deffenses à tous capitaines et patrons de vaisseaux, barques et autres bâtiments, de les recevoir dans leur bord pour les conduire en Levant, qu'il ne leur eût apparu de l'acte de leur réception par la Chambre du commerce, sous les mesmes peines : Sa Majesté auroit esté informée que cette Chambre accorde des certificats de résidence à des jeunes gens encore mineurs, sans capacité, et sans aucune expérience au fait du commerce, qui, par leurs débauches et par leurs cabales, troublent les négociants qui résident dans ces échelles, et en interrompent le commerce; et que les capitaines et patrons des bâtiments embarquent des François non-négociants pour le Levant, lesquels, sous prétexte de revenir sur le mesme bâtiment, passent ensuite d'une Echelle à l'autre; et ainsi, errants et vagabonds, sont à charge au corps de la nation, et causent souvent des avanies par leur imprudence et mauvaise conduite. A quoy estant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté veut et entend que l'ordonnance du 21 octobre 1685 sera exécutée selon sa forme et teneur. Et en conséquence, a fait et fait très-expresses inhibitions et deffenses à tous marchands et autres François qui voudront passer en Levant pour s'y establir, de s'embarquer qu'après avoir esté examinez et reçus par la Chambre du commerce establie à Marseille, et que leurs noms n'ayent esté transcrits dans uu registre qui sera teuu à cet effet, sans que ladite Chambre puisse accorder aucun certificat de résidence aux marchands et autres François qu'il ne luy ait apparu qu'ils sont agez au moins de vingt-cinq ans; à l'effet de quoy il sera fait mention dans l'acte de réception du temps de leur naissance et de leur extrait baptistaire, que les postulants seront tenus de représenter. Veut Sa Majesté que les consuls des échelles du Levant fassent embarquer et revenir en France les François qui seront passez en Levant après la publication à la Loge de Marseille de la présente ordonnance sans avoir obtenu avant leur départ le certificat de la Chambre en la manière expliquée cy-dessus; et fait très-expresses inhibitions et deffenses à tous capitaines

Digitized by Google

et patrons des bâtiments françois de recevoir dans leurs bords aucuns François pour les conduire en Levant, qu'il ne leur ait apparu du certificat de leur réception, visé par le sieur Le Bret, premier président au Parlement d'Aix et intendant de justice, police, finances et du commerce en Provence, à peine contre lesdits François, capitaines et patrons de deux mille livres d'amende applicables à l'hôpital des forçats. Permet, Sa Majesté, auxdits capitaines et patrons d'embarquer pour les échelles ceux qui se proposeront de revenir par le mesme bâtiment, leur enjoignant de les ramener au mesme voyage sous pareille peine, et plus grande s'il échet. Enjoint, Sa Majesté, aux consuls de l'informer exactement de la conduite des passagers pendant leur séjour dans les échelles, et de les faire embarquer sur les bâtiments qui les auront amenez, et d'en user de mesmes à l'égard des autres Frauçois lorsqu'ils causeront quelque scandale ou tomberont dans quelques désordres, liceuces ou cabales: avec deffenses aux capitaines et patrons de leur permettre de se débarquer sous les mesmes peines. Mande, Sa Majesté, audit sieur Le Bret, aux Echevins Députez de ladite Chambre et aux consuls des échelles de tenir la main chacun en droit soy à l'exécution de la présente ordonnance, qu'Elle veut estre enregistrée aux archives de ladite Chambre, et aux chancelleries des échelles leuë, publiée et affichée partout où besoin sera. Fait à Fontainebleau, le troisième de novembre mil sept cent. *Signé* : LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX. » (1)

« Pour le Roy { Collationné à l'original par nous conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances.

« (*Signé*) LEPINŒU. »

A. DE VOULX.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Cette ordonnance n'a été ni publiée ni mentionnée dans le Recueil d'Isambert.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DORÉE.

(Suite.)

XII.

LA ROUTE D'HIRSCHAU.

(Elsie et le prince Henri, à cheval avec leur suite.)

ELSIE.

La grande route que nous suivons se dirige vers la cité lointaine où s'engouffrent toutes les passions humaines : l'amour et la haine, les joies et les calamités de la terre...

LE PRINCE HENRI.

Notre vie est comme une harpe éolienne qui résonne avec plusieurs cordes joyeuses, dominées par le son d'une plainte continuelle, semblable au murmure des âmes en peine.

ELSIE.

La foi seule peut interpréter la vie. Il n'y a que le cœur qui souffre et qui saigne par les stigmates de la douleur qui puisse en comprendre l'énigme, parce qu'il porte seul la ressemblance du Christ.

LE PRINCE HENRI.

L'homme est égoïste et recherche le plaisir sans s'inquiéter de ce qui arrivera ensuite Ainsi, pourquoi est-ce que je voyage près de toi, comme un démon à côté d'un ange?

ELSIE.

Toutes les haies du chemin sont blanchies par la poussière et le gros chien, sous le char, baisse la tête, fatigué par la chaleur, tandis que les chevaux avancent péniblement.

LE PRINCE HENRI.

Les voilà qui s'arrêtent à l'auberge qui est au bord de la route, le conducteur rit avec la fille de l'hôtelier pendant que les chevaux se reposent.

Digitized by Google

ELSIE.

Il y a dans toute vie humaine une oasis où l'homme peut rafraîchir son âme avec l'amour ; les plus petits trouvent à s'y désaltérer, car ce sont des ruisseaux alimentés par des sources divines.

LE PRINCE HENRI.

Le terme de notre voyage est marqué par une croix qui s'élève sur la grande route. Un sentier qui serpente à travers les champs va nous conduire dans cette fertile vallée.

ELSIE.

Je ne suis pas fâchée d'abandonner le chemin battu, avec sa poussière et sa chaleur. L'air que nous allons respirer sera plus agréable et le gazon plus doux sous les pieds de nos chevaux.

(*Ils entrent dans un sentier verdoyant.*)

ELSIE.

L'air est embaumé par les parfums des aubépines prêtes à s'entr'ouvrir, la vallée qui s'étend sous nos pas à plusieurs milles est blanchie par les cerisiers en fleurs qui produisent l'effet d'une légère neige.

LE PRINCE HENRI.

Sur notre tête, une brillante cascade descend de la montagne. Nous ne pouvons ni la voir ni l'entendre. On la dirait suspendue comme une bannière dans les airs.

ELSIE.

Ce ravin est profond et humide ; le ruisseau qui coule à nos côtés est rafraîchissant. Quel est ce château qui s'élève au-dessous de nous et qui commande sur une si vaste étendue?

LE PRINCE HENRI.

C'est la résidence des comtes de Calva, qui m'est bien connue. Je me souviens parfaitement de ces tours, de ces ruisseaux, de la forêt, de la plaine.

ELSIE.

Ecoutez ! Les cloches de l'église du village sonnent pour demander la pluie. Les prêtres et les paysans, formant une longue procession, s'agenouillent au milieu des champs desséchés.

LE PRINCE HENRI.

Ils seront bientôt exaucés. Je vois s'élever au midi un petit nuage qui, avant le coucher du soleil, couvrira le ciel comme d'un linceul. (*Ils passent.*)

Digitized by Google

XIV.

LE COUVENT D'HIRSCHAU.

(Cabinet de travail. — Le frère Pacifique transcrivant et faisant des enluminures.)

LE FRÈRE PACIFIQUE.

Il commence à se faire tard. Encore une nuit et mon travail sera terminé. C'est en tremblant que je trace sur le papier ce nom terrible qui est prononcé avec tant de légéreté par les hommes... Je m'arrête un instant pour essuyer ma plume. Elle doit être pure et sans tache puisqu'elle écrit des paroles de mystère.:...

J'ai presque achevé l'Evangile de saint Jean. Comment se peut-il que des lèvres de ce doux évangéliste que Notre-Seigneur a peut-être caressées, soit sortie la terrible Apocalypse? Placée à la fin du livre, elle est aussi terrible que le soleil dans une éclipse. Oh! quand je pense à cette divine vision, quand je réfléchis que j'ai à l'écrire, ligne par ligne, je tremble à la vue de l'effrayante malédiction du dernier verset qui résonne à mon oreille comme la trompette du jugement. Dieu me pardonne si jamais je supprime quelque chose du livre de cette prophétie de peur que mon nom ne soit retranché du livre de vie au jour du jugement.....

Ceci est très-bien écrit, quoique ce soit moi qui le dise. Je ne craindrai pas de le montrer au grand jour et de le placer au niveau des œuvres de sainte Thècle elle-même ou de Théodose qui écrivit les Evangiles en lettres d'or. Ce magnifique in-folio, exempt de toute faute, n'ôterait pas la palme au mien. Si nous comparions...

Voilà, par exemple, cette initiale gothique. Le roi Réné n'en a jamais fait une meilleure, aussi perfectionnée dans tous ses détails. Quel trésor renferment ces pages resplendissantes d'or et de carmin! Quel précieux volume! Dieu me pardonne! car il me semble que j'éprouve une sorte de satisfaction en pensant que mon talent ne restera pas enfoui sous le boisseau. Oui, je pourrai dire au Seigneur : « Voilà une copie de ta parole écrite avec tout le soin et le travail possibles. Accepte-la, Seigneur, comme une offrande de ma part. »

(*Il regarde par la fenêtre.*)

Digitized by Google

Que l'air est doux ! Que la nature est belle ! Je voudrais pouvoir en faire le tableau..... Les oiseaux gazouillent sur les toits. En voilà un qui vient d'entrer dans son nid. Je n'aperçois que la moitié de son corps. Je vais le dessinar dans cetle position et je le placerai en marge dans mon livre des Evangiles.

(*Il dessine.*)

Je n'y vois plus. Il pleut dans la vallée. Le tonnerre gronde dans l'air. C'est la seule prière du démon. La poussière de la grande route a disparu. Voici des cavaliers qui s'avancent rapidement. Ils sont pressés d'arriver à la porte du couvent. Au milieu d'eux se trouve une belle dame et près d'elle un noble et gracieux chevalier. Il lui donne la main pour descendre de cheval. Je les vois demander un asîle pour la nuit. Je descends dans le corridor pour revoir ce visage. J'en ferai une belle figure de sainte ou bien elle me servira pour une Marie que je dois peindre.

(*Il sort.*)

XV.

LE CLOITRE.

(L'Abbé Ernest, allant et venant.)

L'ABBÉ.

L'humidité du soir commence à tomber et les ombres de la nuit se répandent sur la terre. Le ciel autour de moi est chargé de nuages et les hirondelles traversent l'espace comme des nuées pour rentrer dans leurs nids. Les rayons du soleil couchant teignent encore les vitraux d'une dernière couleur rouge. Mais l'obscurité se fait encore plus profonde dans mon cœur. Voici l'heure où les âmes de ceux qui meurent s'élèvent comme des rayons vers le ciel...

LE PRINCE HENRI.

Le Christ est ressuscité ?

L'ABBÉ.

Amen. Il est ressuscité ! Que la paix soit avec nous !

LE PRINCE HENRI.

Elle règne ici pour toujours ; elle remplit ce cloître et cette solitude. Etes-vous l'abbé Ernest, supérieur du couvent ?

Digitized by Google

L'ABBÉ.

Oui, je le suis.

LE PRINCE HENRI.

Et moi, je suis le prince Henri d'Hoheneck, qui sollicite votre hospitalité pour cette nuit.

L'ABBÉ.

Vous êtes trois fois le bienvenu dans notre humble demeure. Vous nous faites honneur, et je crains que nous puissions bien peu vous le rendre, n'ayant à vous offrir que des œufs de Pâques et notre pauvre vin du couvent. Ce sont les restes de nos dernières fêtes.

LE PRINCE HENRI.

Comment êtes-vous avec les saints moines d'Hirschau ?

L'ABBÉ.

Tout va pour le mieux.

LE PRINCE HENRI.

Noble couvent! il y a longtemps que je le connais par les récits des voyageurs. Mais je vois maintenant que leurs louanges sont au-dessous de la réalité... Vous êtes ici dans la vallée de Nagold comme dans un nid; une rivière coule tranquillement près de vous comme pour vous avertir que toute chose passe. Vos terres sont riches et vastes et vos revenus considérables. Que la bénédiction de Dieu repose sur votre couvent!

L'ABBÉ.

Nous tâchons de la mériter par nos charités. Quand Notre-Seigneur quitta la terre, il nous laissa les pauvres en héritage. Nous les avons toujours au milieu de nous. Si en étions privés, nos cœurs s'endurciraient comme ces pierres.

LE PRINCE HENRI.

Si je ne me trompe, les comtes de Calva ont fondé votre couvent.

L'ABBÉ.

Comme vous le dites.

LE PRINCE HENRI.

Je crois même qu'il est très-ancien.

L'ABBÉ.

Douze cents frères reposent déjà dans ses murs. L'abbé Guillaume, de sainte mémoire, se trouve sous les dalles sur lesquelles nos pieds s'appuient en ce moment.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

Quelle est cette tombe avec un écusson de cuivre?

L'ABBÉ.

C'est celle de l'un de nos bienfaiteurs, Conrad, comte de Calva, qui fut parrain de nos cloches.

LE PRINCE HENRI.

Les moines de votre couvent sont tous des saints et des savants.

L'ABBÉ.

Il s'en trouve parmi eux qui réunissent ces deux qualités. Cependant, nous aurions bien besoin d'un autre Hildebrand pour nous réformer. Le monde est méchant et corrompu et je m'étonne parfois que Dieu ne perde pas patience et ne le brise comme du verre. Dans ces murs même où tout devrait être paix et repos, je ne manque pas d'épreuves. Les cendres sont sur ma tête : je porte sur mes épaules le manteau des humiliations, et dans mon cœur règne un tel ennui de la vie que je suis presque tenté de dire à mes frères qui reposent sous ces tombes : « Faites-moi place ! » Mais voilà que les années passent en laissant inachevée la moitié de ma tâche. Et alors la pensée de mon insuffisance s'étend comme une ombre sur la vie à venir.

LE PRINCE HENRI.

Nous devons tous mourir. Jeunes ou vieux, personne n'est exempt de cette destinée.

L'ABBÉ.

Avec cette différence que les jeunes *peuvent* mourir et que les vieux *doivent* mourir.

LE PRINCE HENRI.

J'ai beaucoup entendu vanter vos copistes. Votre bibliothèque est fameuse entre toutes et vos manuscrits sont reconnus supérieurs aux autres.

L'ABBÉ.

C'est, en effet, un sujet d'orgueil pour nous. Si vous le désirez, je vous montrerai ces trésors. En attendant, je vais donner des ordres à l'économe afin qu'il soigne votre suite et vos chevaux.

(*Ils sortent. On entend la cloche du couvent.*)

Digitized by Google

XVI.

LA CHAPELLE.

(Vêpres. Après quoi les moines se retirent. Un choriste conduit un moine aveugle.)

LE PRINCE HENRI.

Ils sont tous partis à l'exception d'un seul qui reste absorbé dans une longue et muette prière, comme si son cœur ne pouvait trouver ailleurs le repos. Parfois il se frappe la poitrine avec une main contractée et puis il l'élève en tremblant. Un choriste aux cheveux dorés dirige ses pas appesantis de mon côté. Cela peut-il être ou ma vue me tromperait-elle? Non, je reconnais cette figure, bien que le temps l'ait altérée et que ses cheveux soient blanchis. C'est le comte Hugues de Rhin, l'ennemi le plus acharné de ma race, haï par moi et les miens.

LE MOINE AVEUGLE.

Qui est celui qui est près de moi et dont je puis à peine distinguer les paroles?

LE PRINCE HENRI.

C'est le prince Henri de Hoheneck, et vous, vous êtes le comte Hugues de Rhin. Je reconnais la cicatrice qui brille sur votre front comme une étoile maudite.

LE MOINE AVEUGLE.

Comte Hugues autrefois, et maintenant, les ruines de ce que j'ai été. O Hoheneck, écoutez mon histoire : L'orgueil, la colère, la volonté passionnée qui me dominaient, se changèrent tout-à-coup en une crainte semblable à celle qu'éprouve un malfaiteur lorsqu'il entend derrière lui les pas de ceux qui le poursuivent. J'errais comme un coursier aveugle et égaré, seul dans une plaine déserte, cherchant en vain un refuge. Au milieu de l'obscurité qui m'environnait, une voix m'appela par mon nom et me dit: « Mets-toi à genoux et prie! » Alors mes terreurs s'évanouirent. Je fus terrassé. Le remords et le désir de la pénitence s'emparèrent de moi avec une force irrésistible. Je déjouai le désespoir par des nuits de prière. Maintenant mon cœur est calme comme un lac dans lequel des sources invisibles ont remplacé un volcan enflammé. Et vous, ô prince Hoheneck, qui m'aviez connu dans le temps où j'étais un homme violent et criminel, aux passions fou-

Digitized by Google

gueuses, regardez-moi aujourd'hui, faisant partie de cette sainte communauté avec un esprit nouveau et un cœur repentant. Donnez-moi la main. Je me mets à vos genoux. Que vos reproches soient aussi pénétrants que l'acier! Repoussez-moi, frappez-moi sur les deux joues; aucune violence ne peut atteindre ceux qui sont humbles parce qu'ils se sentent coupables. Il n'est pas de blessure que le Christ ne puisse guérir. Oui, levez sur moi votre main de prince et vengez-vous, si c'est la vengeance que vous cherchez; mais pardonnez-moi pour l'amour de Jésus!

LE PRINCE HENRI.

Levez-vous, comte Hugues. Que tout soit fini entre nous. Nous sommes coupables tous les deux. Trop emportés dans nos paroles, trop violents dans nos actions, nous nous sommes trop confiés dans nos propres forces, oublieux du droit de chacun. Nos cœurs sont maintenant subjugués. Ce n'est pas en vain que la main de Dieu nous a touchés avec le fer de la douleur. Mettons-nous à genoux et prions ensemble afin que le pardon d'En-Haut nous purifie de nos fautes passées.

(*Ils s'agenouillent.*)

XVII.

UN PONT COUVERT A LUCERNE.

LE PRINCE HENRI.

Que la bénédiction de Dieu repose sur les architectes qui ont bâti les ponts sur les rivières et les abîmes, autrefois impraticables aux hommes, et qu'elle accompagne également ceux qui ont coopéré à l'érection des cathédrales, dont les murs massifs sont comme les ponts jetés sur le terrible abîme de la mort. Le nom de pontife a été donné avec raison au chef de l'Eglise, comme étant le premier architecte du pont invisible qui conduit de la terre au ciel.

ELSIE.

Comme il fait nuit! Que représentent les peintures des murs qui nous entourent?

LE PRINCE HENRI.

La danse *Macabre*.

Digitized by Google

ELSIE.

Que voulez-vous dire?

LE PRINCE HENRI.

La danse de la Mort. Tous ceux qui passent par là doivent se souvenir de ce qu'ils seront eux-mêmes, en contemplant cette rivière turbulente qui se précipite à travers les arches du pont, semblable au courant de la vie qui nous emporte dans le gouffre de l'éternité.

ELSIE.

Ah! je vous comprends.

LE PRINCE HENRI.

Voyez-vous ce hideux musicien conduisant tous les hommes à travers les labyrinthes de cette danse? Il leur fait exécuter des mouvements divers, selon les sons et la mesure. Tantôt il joue du luth, d'autres fois du trombone, essayant tour-à-tour de tenter ou de terrifier.

ELSIE.

Que signifie ce tableau!

LE PRINCE HENRI.

C'est un jeune homme chantant près d'une religieuse, qui le regarde et prie tout à la fois. Mais, au moment où elle se prosterne, la Mort éteint les lumières de l'autel.

ELSIE.

Ah! comment pouvait-elle écouter des chants profanes, tandis que, dans ses oraisons, elle devait entendre les cantiques des anges...

LE PRINCE HENRI.

Ici, la Mort a volé la coiffure d'un fou pour danser avec la reine.

ELSIE.

C'est une plaisanterie ridicule.

LE PRINCE HENRI.

Voici une nouvelle mariée qui, revenant de l'église avec son époux, fut terrifiée par le roulement de tambour du spectre.

ELSIE.

Oh! que c'est triste! Et cependant, il vaut mieux qu'elle soit morte avec toutes les bénédictions que les rayons brillants du soleil du matin ont apportées sur elle, avant que cette lumière dorée ait disparu dans l'obscurité des froids et sombres nuages de la vie.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

Au-dessous de son cœur sont écrites ces paroles : « Rien, si ce n'est la mort, ne me séparera de toi. »

ELSIE.

Que voit-on ensuite?

LE PRINCE HENRI.

C'est la Mort jouant sur un tympanon. Derrière suit une pauvre vieille femme, son rosaire à la main, qui paraît regretter que ses pieds ne soient pas plus agiles pour marcher plus vite. Plus bas, on lit cette inscription : « La mort est préférable à la vie. »

ELSIE.

La mort est préférable à la vie! Ah! oui, c'est bien vrai. C'est un chant de consolation et l'air s'en émeut. Les jeunes aussi bien que les vieux l'entendent et ils en sont frappés. Mais personne ne peut choisir.

LE PRINCE HENRI.

Dans les plus tristes moments de la vie, cette voix est celle du cœur lorsqu'il est plein de larmes : semblable à une coupe de cristal à moitié remplie d'eau, qui rend un son par la pression du doigt ; c'est une musique douce et mélancolique.... Mais poursuivons notre route et ne nous arrêtons pas plus longtemps dans cette immense galerie de tableaux des morts. Je m'y trouve mal ; je veux en chasser la pensée.

ELSIE.

Pourquoi vous est-elle odieuse?

LE PRINCE HENRI.

Par la raison que la vie et tout ce qui parle de la vie est aimable et souriant, tandis que la mort et tout ce qui rappelle la mort est lugubre.

ELSIE.

Le tombeau n'est-il pas un pont couvert conduisant de la lumière à la lumière à travers une étroite obscurité.

LE PRINCE HENRI (*sortant du pont*).

Je respire plus librement. Ah! comme il est agréable de retrouver les clartés de la vie quand on quitte les ombres de la mort! d'entendre les pas de nos chevaux sur la terre

Digitized by Google

ferme et non l'écho sépulcral des planchers creux, semblable au bruit de la terre qui tombe sur les cercueils dans un cimetière... Ce que vous voyez là-bas, c'est le lac des Quatre-Cantons, étincelant de lumière. Au-dessus de notre tête s'élève le mont Pilate avec ses pins livrés au vent.

(*Ils passent.*)

XIX.

LE PONT DU DIABLE.

(Le prince Henri et Elsie le traversent avec leur suite.)

LE GUIDE.

Ce pont est appelé le Pont-du-Diable. Sur une seule arche il franchit d'écueil en écueil le terrible abîme qui s'ouvre sous lui. On dirait que, dans quelque bouleversement convulsif, les montagnes voisines se sont fendues pour tracer une route au torrent qui roule furieux et vagabond dans le précipice.

LUCIFER (*sous le pont*).

Ah! ah!

LE GUIDE.

Jamais aucun pont, excepté celui-ci, n'a pu rester debout sur l'immense abîme. Ils ont tous été renversés, fussent-ils de bois ou de pierre, par la main du diable, qui faisait disparaître pendant la nuit ce qui avait été construit dans la journée. Celui-ci seul a résisté.

LUCIFER (*sous le pont*).

Ah! ah!

LE GUIDE.

Voyez-vous là-bas, dans la vallée; ce mur portant l'empreinte d'une épaule, a été laissé là par le diable qui se disposait à l'emporter plus loin, lorsqu'un paysan venant à passer se mit à crier : « Eh! Jésus! » Le diable, épouvanté, disparut subitement et le mur resta avec l'empreinte de son épaule.

LUCIFER (*sous le pont*).

Ah! ah!

Digitized by Google

LE GUIDE.

Ce fut l'abbé Gérald d'Einsiedel qui bâtit enfin d'une seule arche ce fameux pont, pour des pèlerins qui allaient à Rome. Le diable promit de le laisser subsister à la condition que le premier être vivant qui le traverserait tomberait entre ses mains et serait condamné à la perdition.

LUCIFER (*sous le pont*).

Ah! ah! perdition...

LE GUIDE.

Quand le pont fut terminé, l'abbé, se tenant à l'extrémité, jeta dans l'espace un pain qu'un chien affamé devora aussitôt en se précipitant sur le pont, et l'on entendit en même temps le bruit d'un éclat de rire se répercuter de rocher en rocher à la vue de la défaite du diable.

(*Ils passent.*)

LUCIFER (*sous le pont*).

Ah! ah! défaite!... Pour des voyages et des crimes comme ceux-ci, je laisse le pont suspendu sur l'abîme.

XX.

LE PASSAGE DU SAINT-GOTHARD.

LE PRINCE HENRI.

C'est ici le lieu le plus élevé de la contrée. Deux rivières en descendent en devenant profondes et larges, et leur présence est une bénédiction pour les villes qu'elles visitent. On les voit couler majestueusement au milieu d'elles comme étaient les vieux patriarches au milieu de leurs tentes lumineuses.

ELSIE.

Quelle aridité! quelle température de glace! La mousse croît seule sur ces rochers!

LE PRINCE HENRI.

Cependant, ces pays ne sont pas oubliés. La nature bienfaisante leur envoie les brouillards pour féconder la terre.

ELSIE.

Voyez-vous à l'horizon, ce petit nuage porté tendrement par le vent sur le sommet de neige de la montagne? Je me figure que c'est le corps de sainte Catherine porté par les anges dans le ciel.

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

C'est ton image, chère Elsie, et les anges invisibles empêchent tes pieds de se meurtrir aux pierres du chemin.

ELSIE.

Je voudrais être portée dans ma tombe comme le fut sainte Catherine sur les épaules des anges. Souvent il me semble que je m'élève dans les airs, soutenue par eux. Mais quel est le bruit que j'entends?

LE PRINCE HENRI.

C'est un éboulement d'avalanches.

ELSIE.

Comme c'est effrayant! mais quel beau spectacle!

LE PRINCE HENRI.

Ce sont les voix des montagnes. Elles ouvrent leurs lèvres de neige et parlent entre elles le langage primitif perdu pour les hommes.

ELSIE.

Quel est le pays qui s'étend au-dessous de nous?

LE PRINCE HENRI.

C'est l'Italie! la belle Italie!

ELSIE.

Terre de la Madone. Quelle richesse! On croirait voir l'Eden.

LE PRINCE HENRI.

Hélas! elle sera pour toi et pour moi la passion et l'agonie de Gethsémani..... Une fois cependant, j'y ai joui des délices du paradis, et ce souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. J'étais alors dans la fleur de l'âge et tout l'horizon de ma jeunesse était éclairé par les magnifiques rayons du soleil qui formaient autour de moi une auréole de lumière.

LE GUIDE.

Ah! mes amis! les jours sont courts, et le chemin que nous avons à parcourir est long. Ne nous attardons pas ici si nous voulons arriver à l'auberge de Belinzona avant l'heure des vêpres. (*Ils passent.*)

Digitized by Google

XXI

AU PIED DES ALPES.

(Une halte sous les arbres à midi.)

LE PRINCE HENRI.

Arrêtons-nous ici sous l'ombre vacillante des arbres qui bordent la route ; nos chevaux fatigués se reposeront. Oh ! Barberousse ! comme tu étais haletant pendant que tu galopais avec rage à travers les bois et les collines ! Les branches protectrices de ces grands saules vont te rafraîchir et te réconforter.

ELSIE.

Quel délicieux paysage s'étend devant nous ! L'air est parfumé par les plantes odoriférantes qui serpentent en guirlande autour de nous.

LE PRINCE HENRI.

Ecoutez ! Quels sont ces accents, pareils aux sons d'une musique douce et harmonieuse ?

ELSIE.

C'est le chant des pèlerins nu-pieds et qui paraissent avancer péniblement.

LES PÈLERINS (*chantant l'hymne à saint Hildebert*).

Me receptet sion illa
Sion David, urbs tranquilla
Cujus faber, auctor lucis ;
Cujus portæ, lignum crucis,
Cujus claves lingua Petri,
Cujus cives semper lœti,
Cujus mari lapis vivus,
Cujus custos rex festivus !

LUCIFER (*vêtu comme un moine, dans la procession des pèlerins*).

Je suis ici dans la pieuse cohorte, ayant l'air d'un carme déchaussé. La semelle de mes souliers est aussi rude et aussi tannée que la concience de ce vieux pape Hildebrand, ce saint diable ! Je me frappe tous les jours la poitrine et je chante avec un goût particulier les hymnes latines que je comprends aussi bien qu'eux, je pense. Je couche, la nuit, dans les greniers ou sous les hangars, comme un vagabond. Quelle confusion dans ces auberges de campagne ! Quel babil de cerveaux creux ! Quel mé-

Digitized by Google

lange de prières et de péchés ! De toutes les inventions du temps pour répandre au loin la semence du crime, il n'en est pas de plus agréable pour moi et les miens qu'un pèlerinage vers quelque saint lieu.

LE PRINCE HENRI.

Si nous jugions le pécheur sur l'apparence de l'homme, et la propreté par ce qui brille. je craindrais que ce carme qui passe près de nous ne fût un réprouvé.

LUCIFER.

Voici de nouveau mon prince allemand qui fait son voyage de Salerne avec la jeune fille malade d'amour, dont le cerveau échauffé sème des nuages pour recueillir la pluie. Laissons-les suivre paisiblement leur route. J'ai aussi ma part dans cette comédie. Mais d'abord il faut que je me livre à cœur joie à la plaisanterie du moment et que je chasse ce troupeau de moutons bigarrés dans la bergerie où boivent et dorment les vieux frères de Bénévent. En vérité, je suis souvent porté à rire en voyant ces mendiants boiteux, mutilés, estropiés, nourris de paille et chantant leurs cantiques d'autant plus fort qu'ils les comprennent moins. Si ce n'était mon bâton magique et les verres de bon vin que je bois à longs traits en répandant mes malédictions sur cette foule, je serais incapable de continuer ce genre de vie plus longtemps.

LES PÈLERINS (*chantant*),

In hâc urbe, lux solemnis,
Ver æternum, pax perennis;
In hâc odor implens cœlos,
In hâc semper festum melos!

LE PRINCE HENRI.

Voyez-vous, au milieu de la procession, ce moine à la figure ronde et rubiconde et entendez-vous les sons rauques qu'il fait sortir de sa poitrine?

ELSIE.

Oui, c'est le moine qui prêchait à Strasbourg sur la place publique.

LE PRINCE HENRI.

Il a traversé champs et montagnes sur ce beau coursier qui semble voler, et appartient aux frères de l'ordre gris. Il jouait dans la comédie que nous avons vue; il faisait le roi Hérode et Ben-Israël.... Ah ! bonjour, mon frère.

Digitized by Google

LE FRÈRE GUTHBERT.

Bonjour, noble seigneur.

LE PRINCE HENRI.

Je parle l'allemand et, à moins que je ne me trompe, vous êtes aussi Germain.

LE FRÈRE GUTHBERT.

Je ne puis le nier. Mais par quel secret instinct avez-vous si vite deviné en me rencontrant ici que mon pays est situé au pied des Alpes?

LE PRINCE HENRI.

Votre accent vous a trahi. Et puis, n'avez-vous pas la barbe rousse et les yeux bleus? Nous vous connaissions déjà, car nous vous avons entendu prêcher sur le square de la cathédrale de Strasbourg, le jour de Pâques. Nous étions parmi la foule qui vous environnait, et nous vous avons vu jouer le rabbin avec une grande habileté, comme si toute votre vie vous eussiez enseigné des enfants. Vous aviez identifié toute votre personne à votre rôle... Mais d'où venez-vous?

LE FRÈRE GUTHBERT.

Du vieux monastère d'Hirschau, dans la Forêt-Noire. Je suis envoyé en pèlerinage à Bénévent pour y vénérer l'image de la Vierge Marie dont les yeux s'agitent, qui parle quelquefois et laisse voir des larmes couler sur ses joues, afin de toucher le cœur des réprouvés.

LE PRINCE HENRI.

Ah! si j'avais la foi comme aux temps primitifs, pour n'avoir aucun doute et ne pas appréhender le mystère!

LUCIFER (*à distance*).

Ah! Guthbert! frère Guthbert!

LE FRÈRE GUTHBERT.

Adieu, prince, je ne puis rester pour vous convaincre.

LE PRINCE HENRI.

En vérité, c'est la terre de Marie bénie, vierge et mère de notre cher Rédempteur! A son nom, tous les cœurs sont attendris; le prêtre, le prince, l'écolier, le passant, le rêveur aussi bien que le meurtrier dont la main est rougie par le sang, offrent leurs hommages! Nous sommes comme des enfants qui, ayant trop grandement offensé un

Digitized by Google

père indulgent, n'osent pas se présenter seuls en sa présence, se tiennent à sa porte pleins de honte, attendant que leur mère aille intercéder pour eux. Ainsi les hommes coupables tremblent de demander directement pardon à celui qu'ils ont offensé, et c'est Marie dans le ciel qui plaide en leur faveur. Et si notre foi ne nous donnait pas plus d'un exemple de la puissance de cette femme, en la voyant si douce, si miséricordieuse, si bonne, si patiente, cela seul suffirait pour nous le prouver plus hautement que toutes les croyances du monde.

LES PÈLERINS (*chantent en partant*).

Urbs cœlestis, urbs beata,
Supra petram collocata,
Urbs in portu satis tuto,
De longinquo te saluto,
Te saluto, te suspiro.
Te affecto, te requiro!

XXII.

L'HOTEL DE GÊNES.

(Une terrasse donnant sur la mer. La nuit.)

LE PRINCE HENRI.

Voilà la mer dont les vagues s'évanouissent et se perdent dans son immensité. Lent et majestueux, le blanc vaisseau la parcourt avec ses voiles déployées, semblable aux fantômes d'un autre monde. Les esprits des morts s'embarquent aussi sur une mer plus vaste et plus sombre pour aborder à des rivages inconnus. Nous leur faisons nos adieux, et ils partent pour ne plus revenir.....

Au-dessus de l'immense mer de la mort apparaît la grande vie immortelle; un obscur mirage à travers lequel nous apercevons des formes humaines perdues dans notre souvenir. Frappés de crainte et de respect, nous les contemplons en retenant notre haleine jusqu'à ce que ce beau spectacle s'évanouisse, nous laissant dans le doute s'il a été une vision d'un monde inconnu ou une brillante image de celui-ci....

LUCIFER (*chantant sur la mer*).

Tu ne l'as pas faite, tu ne peux la changer, mais tu as

Digitized by Google

la possibilité d'y mettre fin. La mer est silencieuse et discrète, et elle coule profonde à tes pieds. Il n'est pas de confesseur comparable à la mort. Tu ne la vois pas, mais elle est là. Tu n'as pas besoin d'élever la voix, car elle t'entend. Elle répondra aux doutes et aux inquiétudes dont ton âme est remplie.....

LE PRINCE HENRI.

Le pêcheur qui met là-bas son bateau à la voile chante doucement pendant la nuit. Mais puis-je bien comprendre la signification de ses paroles harmonieuses, prononcées dans la langue de son pays natal? Ah! oui, la mer est calme et profonde. Tout ce qu'elle porte dans son sein repose. Un seul pas, et tout est fini... Un élan, et puis un murmure, pas davantage..... Et toi, chère Elsie! tu es libre! tu seras délivrée de l'agonie du martyre.

ELSIE *(allant de la chambre sur la terrasse)*.

La nuit est calme et silencieuse. Les étoiles s'arrêtent pour écouter la musique de la mer. Ce sont comme de solennelles litanies. C'est d'abord une voix qui chante seule sur un ton monotone ; on croirait entendre les préludes d'un orgue. Vient ensuite un chœur d'ombres vêtues de robes blanches comme la neige; la voix et le chœur se répondent le *Christe eleison*.

LE PRINCE HENRI.

Chère Elsie! ange du ciel ! tes sens perçoivent seuls les harmonies célestes. Ton âme pure et chaste entend les divins cantiques à travers la brise, les orgues de sainte Cécile dans les mers, et le langage des prophètes dans le bruit des feuilles de la forêt!.... Et moi, je ne vois partout que discorde et désespoir et les démons qui s'agitent dans les airs!

LONGFELLOW.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

PRINTEMPS.

I.

C'est le matin : — Avril rit sur les hautes branches,
Le glaïeul se balance aux yeux bleus des pervenches,
Le ruisseau baise au front le brin d'herbe tremblant;
Sûr le bord du sentier, l'aubépine enlacée
Par le lierre amoureux, comme une fiancée,
Montre son bouquet blanc...

II.

Les oiseaux, s'appelant de ramille en ramille,
Préparent le berceau de leur jeune famille.
Le soleil, s'élevant d'un rivage lointain,
Empourpre le sommet du mont qui le dérobe,
Mêlant son gai sourire aux tendres pleurs que l'aube
Répand chaque matin.

III.

En halte à l'horizon, des groupes de nuages
Semblent se concerter pour d'incertains voyages...
Mais la brise se lève, et — tels que des vaisseaux
Allant porter au loin la vie et la richesse —
Les nefs du ciel s'en vont offrir avec largesse
Le tribut de leurs eaux !

IV.

Tout gazouille, fleurit, ou frissonne, ou murmure :
Le retour du printemps éveille la nature...
Comme le peuple, un jour, laissant là ses haillons,
La terre jette au loin sa robe de misère :
Son beau dimanche brille !... Et notre vieille mère
Montre ses cheveux blonds !

Digitized by Google

V.

Pour toi, radieux prince, envoyé magnifique,
La superbe forêt arrondit son portique
Et le buisson rampant se pare de bouquets :
Tels ces rois qu'acclamait la foule enthousiaste,
Se faisant pardonner leur puissance et leur faste
A force de bienfaits!

VI.

C'est toi! tu nous reviens! Et la vierge, à ta vue,
Compte ses ans nouveaux avec ta bienvenue :
Le voile de son âme a doucement glissé....
Tu parais! Et les cœurs déçus par la vieillesse
Songent, en remontant les jours de la jeunesse,
Aux roses du passé!...

VII.

Aux siècles merveilleux de la chevalerie,
Les trouvères, parlant une langue fleurie,
Allaient chantant l'amour et la gloire en tout lieu :
Printemps! barde enchanteur! sur ta lyre sacrée,
Toi, tu vas, redisant, de contrée en contrée,
Les poèmes de Dieu!

.....

VIII.

Déjà l'oiseau se tait, déjà la feuille tombe;
Sous le gazon fané la fleur trouve une tombe.....
Avril, dans ton essor, tu traverses le ciel!...
Mais, quand tu reviendras, te verrons-nous encore?...
Qu'importe! si la mort ouvre la blanche aurore
Du printemps éternel!!

HIPPOLYTE MATABON.

Digitized by Google

Un de nos bibliophiles, bien connu par son zèle non moins que par son obligeance extrême, M. L. de Crozet, a trouvé récemment, dans un livre de sa riche bibliothèque, une pièce fort curieuse. Dans ce volume (une petite édition de Salvien, imprimée à Paris en 1617), qui provient de la bibliothèque de Jacques Viany, l'un des avocats et assesseurs de la ville d'Aix au XVII^e^ siècle, ce bibliophile avait fait ajouter plusieurs feuillets de papier blanc sur lesquels il a transcrit : UN CANTIQUE COMPOSÉ PAR HENRY III, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE.

M. de Crozet a fait et fait faire les plus minutieuses investigations pour s'assurer si ce Cantique était bien l'œuvre de Henri III et s'il aurait été déjà imprimé. Il lui a été répondu qu'aucune œuvre du *Roy de France et de Pologne* n'était connue.

En cet état, M. de Crozet a fait tirer le Cantique en question à cent exemplaires numérotés et nous a autorisés à le reproduire dans notre Revue. La publicité de cette pièce est dès-lors tellement restreinte que personne, nous en sommes certains, ne regardera son insertion comme une infraction à la règle que nous nous imposons de ne publier que des articles inédits.

LA DIRECTION.

CANTIQUE

DU ROY DE FRANCE HENRY III.

Quelle fureur nouuelle agite les pensées
De ceux dont l'hérésie a desuoyé les cœurs ?
Pensent-ils qu'à ce coup leurs armes insensées
Les rendront sur le fort de l'Eglise vainqueurs?
Non, non, ils conoistront qu'encontre toute ofense
Son Dieu lui sert d'escu
Et que ce que Dieu garde en prenant sa défense
Ne peut estre vaincu.

Digitized by Google

Contre le Tout-Puissant et celuy que sa grâce
A choisi pour régner dessus son peuple eslu
Ils vont de tous costés armant l'humaine audace
Et rendent l'estranger allumé de fureur, (*sic*)
Mais ceste force humaine où leur espoir se fonde
Les rendra malheureux,
Car ceux-là n'ont personne eussent-ils tout le monde
Qui n'ont point Dieu pour eux.

Quand ils auraient armé la terre universelle,
Non seulement le peuple ou Danois ou Germain,
La victoire qui part de la dextre éternelle
N'ira point pour cela voler dedans leur main.
Dieu faira que de verre ils treuueront leurs armes
Au milieu des combats
Et leur cherront des poings au plus fort des alarmes
Les pistolets à bas.

Car le Seigneur est bon et le feu de son ire
Ne brusle pas long temps contre ses serviteurs
Il a pitié du mal qui destruit cet empire,
Il n'en veut plus laisser prospérer les autheurs
Ains d'un baston de fer chastiant leur audace
Qui fuit du droit sentier
Sa main les veut casser comme un coup de pied casse
L'ouvrage du potier.

Aussi las est-il temps qu'après tant de misères
Notre Dieu les regarde et nous regarde aussy
Eux comme iuste iuge et nous comme bon père
Eux d'un œil de vengeance, nous d'un œil de mercy
Il est temps désormais que sa pitié finisse
Nos malheurs infinis,
Et que, nous pardonnant, en fureur il punisse
Ceux qui nous ont punis.

Ne va donc plus, Seigneur, diférant la victoire
Dont ta main nous promet rendre favorisés.
Tu la diféres trop; il y va de ta gloire
Et les foibles esprits en sont scandalisés.
Comment viendront les Turcs et les gens infidèles
Se sousmettre à ta foy
Si tu laisses languir en guerres éternéles
La gent qui croit ta loy?

Digitized by Google

O Seigneur donne fin aux maux qui nous déuorent
Et de nos ennemis n'ayde plus le bonheur,
Ne sois plus si sévère aux peuples qui t'adorent
Et si benin à ceux qui foulent ton honeur
Oy ce que tous les iours vomist contre toy mesme
Leur bouche et leur esprit
Et ton cœur soit au moins esmeu de leurs blasphèmes
S'il ne l'est de nos cris!

O Princes qui voyes la terre prosternée
Deuant vos throsnes d'or dressés pompeusement
Penses que vostre teste est de Dieu coronée
Et reueres son nom en crainte et tremblement
Certains qu'autant de temps qu'en ces plaines morteles
Vous les reuererez
Autant vous vous verrês de vos peuples fidèles
Aimés et reuerés.

Comme la lune tient du soleil la lumière
Elle change au changer de ses diuers obiets
Ainsi le Tout-Puissant est la source première
Du pouuoir qui vous rend tant de peuples subiets
C'est pourquoi vout voyes vos grandeurs éclipsées
Aller moins reluisant
Quand entre vous et luy les terrestres pensées
Se vont interposant.

Le Gérant: J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SAINT-JEAN-DE-GARGUIER.

Saint-Jean-de-Garguier est situé au fond N. E. de la plaine dont Gémenos, au S. E. et Aubagne, à l'O. gardent les extrémités.

Il serait peut-être plus exact de dire que ce hameau est au pied de la chaîne de montagnes qui, courant du Nord au Sud, aboutit d'un côté à Roquevaire et de l'autre à Saint-Pons, car la plaine finit là, et un vallon étroit, au-dessus duquel serpente l'ancienne route de Roquevaire, s'enfonce dans la direction du Nord-Est.

Saint-Jean se compose de bien peu de chose. A gauche, la chapelle et l'ancien prieuré y attenant; à droite, une grange assez vaste, mais dont l'aspect ne réjouit pas l'œil; plus loin, sur la grande route, un four à chaux, et plus loin encore, au pied même de la montagne, le château de M. le comte de Navaille, ancienne propriété de la famille de Clapiers, dont le plan, mais sur de moindres proportions, semble avoir été calqué sur celui du château de Gémenos.

L'ancien prieuré n'offre rien de remarquable; l'église, sans caractère, ressemble à une multitude de chapelles rurales, mais elle est vaste, et les personnes pieuses ne manquent pas d'éprouver une douce émotion à la vue des innombrables *ex-voto* et d'une demi-douzaine de panoplies de crosses et de béquilles qui tapissent ses murs.

Deux troncs placés aux deux côtés de la porte d'entrée disent vite le nom des deux saints honorés de préférence dans ces lieux : l'un est destiné au culte de saint Jean-Baptiste, l'autre à celui de saint Clair.

Il est une chose qu'il faut bien admettre : c'est que les chapelles les plus recommandables et les lieux de pèlerinages les plus fameux ont été en grande majorité des lieux renommés sous les Grecs et les Romains au même titre qu'ils le sont de nos jours. Des découvertes amenées par le hasard ou par des fouilles ont prouvé que presque partout les monuments religieux, simples ou fastueux, qu'on y a

Digitized by Google

élevés étaient bâtis sur les ruines de temples païens, et à défaut de vestiges de constructions considérables, des inscriptions, des colonnes gravées, des tombeaux ont fourni la preuve qu'un motif religieux quelconque avait attiré là jadis, comme aujourd'hui, un grand nombre de pèlerins et de dévots.

En ce qui concerne Saint-Jean-de-Garguier, je puis prouver que *Gargaria* fut, du temps de la domination romaine, un lieu de pèlerinage tout aussi fréquenté qu'il le fut plusieurs siècles après par les chrétiens.

Un auteur qu'on n'accusera pas d'irréligion, Achard, dit à l'article Saint-Jean-de-Garguier :

« On ne connaît point de monument qui fixe exactement la fondation de cette église. On présume que la dévotion des premiers chrétiens à cette église a succédé au culte du paganisme en l'honneur de Bacchus. En effet, on a trouvé une inscription sur une colonne brisée qui laisse croire que ce lieu fut anciennement consacré à cette fausse divinité. On y lisait ces deux mots : LIBERO PATRI (1). »

Le dieu Bacchus n'était probablement pas le seul honoré dans cette contrée, à l'exclusion de tout autre. Diane, cette triple divinité à laquelle on éleva tant de temples, était en vénération à Gargarie, car dans une fouille faite pendant les premières années du siècle dernier, on découvrit, dit M. de Villeneuve, une petite statue en or de Diane, qui fut donnée à Dom Philippe, duc de Parme, à son passage à Aubagne, en 1742 (2).

Je me garderai bien de préciser l'époque à laquelle Bacchus et Diane furent détrônés, pas plus que je ne dirai vers quelle année on y substitua le culte de saint Pierre et de saint Jean. Bouche, Achard, M. de Villeneuve et Mgr de Belzunce n'en disent rien : ils constatent seulement que ce lieu était en grande vénération.

« Le concours des fidèles à cette église est si considérable, dit Achard (3), qu'on y voit dans certains mois de l'année jusqu'à cent personnes à la fois qui viennent, pendant neuf jours, implorer la protection du saint précurseur du Messie. Ils sont logés en un enclos séparé en différentes chambres. »

« Les paroisses du voisinage, dit le même écrivain, viennent aussi de temps à autre, processionnellement, à Saint-

(1) *Dictionnaire géographique de la Provence.*
(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône*
(3) *Dictionnaire géographique de la Provence.*

Digitized by Google

Jean. La tradition porte que l'on faisait autrefois le tour de l'église à pieds nus ou même à genoux, comme font les pèlerins qui visitent la chapelle de N.-D.-de-Lorette. »

Quant à ce qui concerne la dévotion envers saint Pierre, dans le même lieu de Saint-Jean, voici ce que dit M. de Villeneuve :

« La prédilection que l'on remarque dans les environs d'Aubagne pour le prince des apôtres vient de ce que les prud'hommes, dont saint Pierre est le patron, ont exercé de temps immémorial leur juridiction dans la vallée de l'Huveaune, et ils l'ont conservée à Saint-Jean-de-Garguier jusqu'à l'époque de la Révolution (1). »

Le fait de la juridiction des prud'hommes pêcheurs dans un hameau de l'intérieur m'a paru assez singulier pour mériter des recherches particulières dans les archives de la prud'hommie de Marseille. Je m'y suis donc livré aux plus minutieuses investigations, mais je dois avouer que je n'ai trouvé dans les papiers et les registres de cet établissement qui sont, je me hâte de le dire, très-bien classés, absolument rien qui ait pu me mettre sur la trace des éclaircissements que je cherchais.

J'ai pu constater toutefois que la dévotion des pêcheurs du quartier de Saint-Jean était fort grande envers le précurseur du Messie, plus grande même qu'envers le prince des Apôtres. Je puis citer, à l'appui, « la nomination par « les prud'hommes du prieur de Saint-Laurent comme rec- « teur de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Jean, « à l'autel de Saint-Pierre, dans l'église de Saint-Laurent « de Marseille, le 14 janvier 1680. » Cette chapellenie avait été créée le 19 janvier 1612 (2).

M. de Villeneuve s'en était rapporté évidemment à Achard, qui écrivait en 1787, époque à laquelle les anciens usages subsistaient encore :

« Les administrateurs du temporel de l'église de Saint-Jean sont choisis depuis longtemps parmi les patrons et les charpentiers-calfats de Marseille. Ils viennent en foule à l'église de Saint-Jean, la veille de la fête, montés sur des chevaux, et portant en triomphe la bannière du saint, précédés de quelques instruments anciens que l'on nomme *les quatre danses*. Ils retournent le lendemain de la fête

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

(2) *Registre des priviléges des prud'hommes, corps et communauté des patrons pêcheurs du quartier Saint-Jean de la ville de Marseille* (p. 595.)

Digitized by Google

dans le même ordre, escortés par des jeunes enfants qui portent une tresse d'ail en bandoulière, une trompette ou cornet de terre cuite, connue dans le pays sous le nom de *troumpeto de San-Jaquarie*, et de petites banderolles de papier où l'effigie du saint est peinte assez grossièrement (1). »

Les pèlerinages à Saint-Jean se sont singulièrement réduits. Aujourd'hui les dévotions se font seulement le jour de la fête, le 24 juin. On y vient assister à la messe, on y fait brûler quelques cierges, on y boit quelques verres d'eau tirée d'un puits qui, comme tous ceux des ermitages ou des chapelles jouissant de quelque réputation, passe pour avoir des vertus précieuses.

La dévotion a diminué en même temps que la foire a perdu de son importance et je me demande si c'est la désuétude de la foire qui a fait tomber la dévotion, ou si c'est la tiédeur de la dévotion qui a si fort amoindri l'importance de la foire.

On attribue au roi René l'établissement de la foire franche qui s'y tient le 24 juin (2). Ce prince donna des lettres de sauvegarde en 1460, en faveur des pèlerins qui étaient dans l'enclos de cette église.

Il ne s'en tint pas là; car il fit pratiquer un sentier qui côtoyait les montagnes de Saint-Jean-de-Garguier à Cuges et se continuait par Riboux et le Latai jusqu'à Signes (3).

Assurément pour que René s'occupât si particulièrement de cette foire et qu'il ouvrît des chemins pour en rendre les abords plus faciles, il fallait que ce marché eût déjà une certaine importance. C'est ce dont certains auteurs, et M. de Villeneuve entre autres, ne semblent pas douter.

«La tradition des habitants du pays, dit-il (4), estque ce nom signifie *marché de grains*. Mais cette étymologie ne peut se justifier par la langue grecque. *Gargaria* ou *Gargara* paraît formé de deux racines *gar* ou *gra* (grain) et *ara* (montagne, élévation, coteau), coteau fertile en grains ou marché de grains. De là ce vers de Virgile:

« Ipsa suas mirantur Gargara messes. »
(Georgiques, liv. 1, vers 103.)

« Quoi qu'il en soit de l'étymologie de ce nom, il y a plu-

(2) *Dictionnaire géographique de la Provence.*
(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*

Digitized by Google

sieurs raisons de croire que Gargaria a été un des plus anciens marchés de grains fréquentés par les Marseillais. Le lieu était bien choisi pour l'entrepôt de grains de toutes les vallées de la Sainte-Baume. Il était le plus à la portée des Marseillais dont les *Albicoi* étaient les plus anciens et les plus fidèles alliés. Cette foire se tenait et se tient encore à la Saint-Jean, époque de la moisson. Les articles principaux exposés en vente à cette foire, sont des fourches, des faucilles et tous les ustensiles qui servent aux moissonneurs. Tous ces faits réunis autorisent suffisamment la tradition du pays, sinon sur l'étymologie, du moins sur l'établissement d'un marché fait à Gargaria par les Marseillais, à la suite probablement d'un traité d'alliance conclu avec les *Albicoi* qui habitaient la vallée de l'Huveaune. »

La foire pouvait être très-importante et très-suivie autrefois, mais il n'en est plus ainsi depuis plusieurs années. On y trouve bien encore un certain nombre de marchands, mais les acheteurs deviennent de plus en plus rares. N'en est-il pas de même de tous les grands marchés périodiques, même les plus célèbres ? Ne constate-t-on pas chaque année que les deux foires les plus renommées de France et d'Allemagne, Beaucaire et Leipsig, ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes ? Jadis les acheteurs allaient à la marchandise ; la marchandise aujourd'hui se présente aux acheteurs et l'institution des commis-voyageurs doit nécessairement faire tomber celle des foires.

Autrefois, on voyait des milliers de villageois se presser, à Saint-Jean, autour des instruments aratoires, des toileries, de la quincaillerie et de tous les objets nécessaires à leurs travaux ou à leur bien-être. C'est à peine si aujourd'hui trois ou quatre cents désœuvrés vont y faire l'emplète de quelques objets inutiles ou superflus.

Autant puis-je dire de la fête qui, commencée à Saint-Jean, se termine à Gémenos. Nos pères s'amusaient en perpétuant des traditions de jeux et de festins. La génération actuelle n'aime que médiocrement les festins et les jeux, surtout en plein air et sur les places publiques, et je ne vois pas ce que nous y avons perdu, puisque les vieillards seuls ont l'air de le regretter.

A présent que j'ai donné un aperçu de ce qu'on peut voir encore de nos jours à Saint-Jean, revenons en arrière pour mentionner ce qu'il y avait jadis.

C'est, à mon avis, vouloir perdre du temps bien inutile-

Digitized by Google

ment que de chercher à prouver que tel ou tel village a existé à l'époque des Liguriens et des Phocéens-Marseillais lorsqu'on a point d'autres preuves à l'appui que la tradition ou une étymologie. Si l'on n'a pas au moins pour soi une citation d'un ancien auteur ou des inscriptions authentiques, il est prudent de se renfermer dans le silence pour se reporter immédiatement aux époques pour lesquelles on peut fournir les témoignages dont je viens de parler.

C'est ce que je vais faire au sujet de la fondation de Gargarie par les Marseillais, plusieurs siècles avant l'ère vulgaire, car l'établissement d'un marché de grains qui, suivant la tradition, leur serait attribué, restera pour moi un fait tout au moins problématique.

En revanche, M. de Villeneuve qui paraît être le père de cette supposition, ne semble pas en douter le moins du monde. Il classe Gargarie au nombre des établissements fondés par les Massaliotes et entoure son assertion de preuves qui malheureusement n'offrent rien de bien certain. A défaut de ruines et de vestiges de monuments, il parle de routes et de chemins aboutissant à Gargarie qui n'auraient pas eu leur raison d'être si Gargarie n'avait pas eu une certaine importance.

Voici en entier le paragraphe de son livre auquel je fais allusion :

« Un chemin très-ancien conduisait de Marseille à Gargaria (1). C'est celui qui est connu maintenant sous le nom de petit chemin d'Aubagne et qui passe à la Reinarde. On traversait l'Huveaune à peu près à l'endroit où est le pont d'Aubagne; le chemin se dirigeait ensuite au N.-E., sur la crête qui sépare le bassin de l'Huveaune des Paluns de Gémenos et aboutissait à Gargaria. De ce marché, partait un autre chemin qui se dirigeait vers le pont de l'Etoile en passant par *Lucretus Pagus*, aujourd'hui Saint-Pierre, de là, il tournait encore au N.-E. et se rendait au Pujol, près de Saint-Zacharie, d'où, remontant par le chemin dit des Contrebandiers jusqu'au pied de l'Olympe, il allait aboutir à Trets. On remarque, en outre, plusieurs autres chemins anciens qui venaient se rendre à Gargaria. Tels sont ceux de Ceyreste, par Roquefort, le Vaisseau et le vieux Gémenos ; de Rougier, par le Plan-d'Aups et Ambassan ; d'Allauch, par le puits de la Roumi, le vallon de Lascours et Saint-Pierre. L'existence de ces chemins est

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II.

Digitized by Google

une preuve de l'importance et de l'ancienneté du marché de Gargaria. »

J'arrive à l'époque de l'occupation romaine. Gargarie existait alors, car les ruines de toute nature qu'on y a découvertes à bien des reprises, fournissent des preuves trop évidentes pour qu'on ait le moindre doute, sinon sur son importance, du moins sur son existence.

Bains, aqueducs, monuments épigraphiques de tout genre, médailles, statuettes, tout indique que Gargarie fut, sinon une ville dans toute l'acception du mot, du moins un centre de population assez important. Je n'essaierai pas néanmoins de reconstituer sa topographie, la chose serait impossible ; je me contenterai de faire l'énumération des découvertes qui y ont été faites, en risquant de temps en temps mes appréciations personnelles.

Le plus important des monuments cités par Honoré Bouche, Belsunce, Papon, Achard et Villeneuve, est cette fameuse inscription datant de l'an 140 environ et du règne d'Antonin et dont on peut voir la reproduction dans l'*Histoire des Evêques de Marseille* (I, p. 108), dans l'*Histoire de Provence* (I, p. 90) et dans l'*Histoire d'Aubagne* de M. Couret.

« Cette inscription, dit Mgr de Belsunce (1), qui nous apprend que Gargarie avait un terrain considérable où était un bourg nommé *Lucretum* et que ce terrain était aux confins des Arlésiens, fut d'abord placée au bord du chemin public de Gémenos par ceux qui la trouvèrent. Un maçon la mit ensuite à un autel qu'il bâtissait dans la chapelle de *Notre-Dame-du-Plan*, près de Gémenos. » De là elle fut transportée dans l'escalier du palais épiscopal de Marseille. « Cette inscription, dit le père Papon (2), nous apprend qu'on avait ôté aux habitants de ce canton le droit de prendre des bains sans rien payer. Un affranchi, nommé Zozime, sextumvir augustal de la colonie d'Arles, ayant poursuivi à ses dépens, pendant plusieurs années, la restitution de ce privilége, soit auprès de l'empereur Antonin-Pie, soit auprès du président de la province, non-seulement il l'obtint, mais encore il ne voulut pas être remboursé des sommes qu'il avait dépensées pour cette affaire. Les habitants, touchés d'un procédé si généreux, consacrèrent leur reconnaissance sur le marbre. »

Si des ruines et d'autres inscriptions n'étaient pas là

(1) *De l'Antiquité de l'Eglise de Marseille.*
(2) *Histoire de Provence.*

Digitized by Google

pour venir à l'appui, on aurait beaucoup de peine à croire, vu l'état de sécheresse dans lequel se trouve toute la contrée, que jamais établissement quelconque de bains ait pu y exister, mais il faut s'incliner devant des témoignages aussi irrécusables que ceux que je vais citer.

« En 1765, dit M. Villeneuve (1), on découvrit à cent pas environ de l'enclos de Saint-Jean, plusieurs aqueducs qui suivent le contour de la colline Saint-Clair, en allant de l'Ouest à l'Est. Les plus grands ont trois pieds de largeur et cinq pieds et demi de hauteur. La voûte est à plein cintre; ils sont construits avec de petites pierres taillées comme toutes les constructions romaines, mais le sol est en béton et présente de distance en distance des degrés. Les plus petits sont bâtis en pierres brutes avec une forte couche de béton.

« Le sol offre une rigole avec des écluses espacées et des conduits latéraux qui se rendent dans des bains ou de grands réservoirs qui étaient certainement ceux dont il est parlé dans l'inscription, car on a trouvé dans les ruines de ces bains une table de pierre qui était avant la révolution au château de M. de Clapiers et sur laquelle on lit ces mots :

Q . COR . MARC . L .
ZOSIMO . . . . . .
PATERN. . . . . .A
MICO. . . . . O. . . .
. . CVN . . . . . .

Comme on le voit, ce nom de Zosime est inscrit sur les deux pierres, ce qui permet d'ajouter foi à la version de Papon qui fait de cet affranchi la providence des habitants de Gargarie.

Mais quelle est la source qui coulait dans ces aqueducs et alimentait ces bains? Etait-ce celle de Saint-Pons qui sort du rocher à dix kilomètres au moins de Garguier? C'est ce que nous examinerons avec M. de Villeneuve après avoir vu ce qu'il dit de ces bains.

« Il existait encore en 1808, à Saint-Jean (2), des restes très-considérables d'une construction qui semblait avoir appartenu à des bains. M. Toulouzan, qui les visita à cette époque, y reconnut les vestiges d'un très-grand réservoir et à vingt pas de distance, en se rapprochant de

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*
(2) Idem.

Digitized by Google

l'église, ceux d'une salle de bains. Des fragments de cuves de marbres tenaient encore au mur qui a été peint à la fresque comme ceux des appartements de Tauroentum. Dans ces ruines on avait trouvé deux inscriptions. Voici la plus importante :

NYMPHIS
AQUARUM FON
..VMQUE GARGA
...HON..FP
S L M A.

Aux nymphes des eaux et des fontaines de Gargarie.

Voilà qui dit clairement qu'il y avait de l'eau en abondance, à moins que les propriétaires du quartier eussent, comme l'ont fait tout récemment les habitants de Nîmes, commis la légéreté d'élever une fontaine monumentale sans pouvoir y faire couler l'eau, ou bien avaient-ils fait venir cette eau de la source de Saint-Pons ?

« Cette supposition, dit M. de Villeneuve (1), serait conforme à l'opinion répandue dans le pays où l'on croit que les eaux de Saint-Pons étaient conduites à Saint-Jean-de-Garguier en contournant les montagnes, mais aucune preuve matérielle ne justifie cette supposition. Les perquisitions les plus minutieuses ne nous ont rien fait découvrir dans tout cet intervalle qui paraisse indiquer la présence d'aqueducs. On nous a montré entre Gémenos et Saint-Pons un affouillement dans le rocher qu'on décore de ce nom, mais nous l'avons jugé trop insignifiant pour mériter une attention sérieuse.

« Une circonstance faite pour donner du poids à cette tradition populaire, c'est la beauté et l'abondance des eaux de Saint-Pons comparées à la pauvreté de celles qui viennent à Saint-Jean-de-Garguier, des montagnes auxquelles il est adossé. Il faut avouer que, dans l'état actuel des choses, les nymphes et les fontaines de ce lieu sont bien peu dignes d'un hommage tel que celui dont nous venons de reconnaître le monument. Peut-être, du temps des Romains, les montagnes étant mieux boisées, les sources étaient-elles beaucoup plus abondantes. C'est ici une des nombreuses questions que nous serons forcé de laisser indécises. Nous avions compté sur plus de moyens de la résoudre. On nous avait parlé de canaux, d'arcades; des

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

Digitized by Google

dessins d'une époque assez reculée semblaient annoncer l'existence des uns et des autres; peut-être existaient-ils en effet, il n'y a pas longtemps. Mais ces restes si précieux pour les hommes instruits disparaissent partout avec une célérité désespérante. Les paysans leur font une guerre cruelle, quelquefois pour se servir des matériaux et quelquefois dans l'unique vue d'en débarrasser leurs champs. » Quelquefois aussi, ajouterai-je moi-même, pour le simple plaisir de détruire et plus souvent encore dans l'espoir de trouver dans ces ruines quelques objets précieux.

Deux inscriptions qui ne nous apprennent que des noms propres ont échappé au vandalisme des gens de la campagne. Voici la première :

D M
POMPEIA
CALLISTE
PATRONIS
PIENTISSIM
IS

Aux Dieux Mânes. Pompeia Calliste à ses maîtres très-débonnaires.

Cette pierre tumulaire est encore bâtie dans la muraille extérieure de l'ancien château de Clapiers appartenant aujourd'hui à M. de Navailles. Les trois premières lignes sont admirablement conservées; quant aux deux autres, elles sont aujourd'hui complètement illisibles.

J'ai cherché vainement l'inscription en marbre que M. de Villeneuve (1) dit exister au-dessus d'une des portes de la cour du prieuré. Il faut croire qu'elle a été enlevée à une époque assez récente. Je la transcris à titre de renseignement :

L. NIGIDIUS TER
OPTATUS
VALERIA T. F. SECUNDA.

Bien d'autres inscriptions incomplètes avaient été recueillies sur les lieux par deux hommes qui, à une époque où relativement on s'occupait peu d'archéologie, avaient compris quel secours cette science peut apporter à l'histoire; l'un de ces hommes était le comte de Clapiers, et l'autre, M. Richelme, prieur de Saint-Jean.

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

Digitized by Google

« M. Richelme, prieur actuel, écrivait Achard en 1788, a fait faire vingt-quatre dessins où sont représentés les monuments de l'ancien Gargaria. Ils sont le pendant de ceux de Gargaria chrétien. Cette galerie mérite l'attention des curieux et fait honneur au zèle de ce digne prêtre (1). »

Malheureusement, cette collection a disparu pendant les dernières années du XVIII^e^ siècle et les objets dispersés dans tous les sens. Il en est arrivé autant pour ce qu'avait recueilli M. de Clapiers.

« Le comte de Clapiers qui habite, dit M. de Villeneuve, auprès du prieuré de Saint-Jean-de-Garguier, avait, avant la révolution, réuni dans son château une très-grande quantité de médailles grecques et romaines, toutes recueillies dans le pays; il en possède encore aujourd'hui un certain nombre parmi lesquelles il y en a de fort belles. Il nous a montré aussi des dés de mosaïque, dont quelques-uns d'un azur magnifique et d'autres dorés sur la face visible qui ont dû provenir d'habitations décorées avec le plus grand luxe (2). »

On trouvait aussi autrefois en abondance des fragments de briques et d'amphores et même de nos jours on en rencontre encore, ainsi que des monnaies antiques.

Les tombeaux y étaient également très-nombreux. On en a trouvé une vingtaine dans l'enclos du prieuré et plus de cinq cents dans les environs. Un de ces tombeaux, découvert en 1787, dit M. de Villeneuve, contenait un squelette d'une taille plus qu'ordinaire.

Cet auteur a le bon esprit de ne pas conclure de ce fait isolé que les anciens étaient *tous* de grande taille, eu égard à la nôtre. On est très-heureusement fixé au sujet du rabougrissement de l'espèce humaine, et les géants des époques passées ne prouvent pas plus en faveur de la généralité de leurs contemporains, que le géant Murphy, que nous avons vu à Marseille en 1862, ne prouve à notre propre désavantage.

M. de Villeneuve consacre aussi plusieurs pages à la description d'une aire de 8 mètres de long sur 7 mètres de large et de différentes pierres taillées dont la nature et la forme lui ont suffi pour constater l'existence d'une usine, d'un moulin ou d'une fabrique quelconque. Comme la ci-

(1) *Dictionnaire géographique de la Provence.*

(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

Digitized by Google

tation serait un peu longue, je renvoie le lecteur à l'ouvrage original. (II. pages 400 et suiv.)

Que devons-nous conclure maintenant de l'existence de ces fabriques, de ces aqueducs et de ces bains ? Que Gargarie était une ville importante relativement à l'époque, ainsi que le font entendre clairement Mgr de Belzunce et M. de Villeneuve, puisqu'ils en font tous les deux une ville épiscopale dans les siècles gallo-romains ?

Je ne le pense pas, et Achard, dont l'autorité vaut bien celle des deux auteurs que je viens de citer, se prononce catégoriquement dans le sens de la négative. « Il paraît, dit-il, que le *Pagus Lucretus*, la crau d'Aubagne, était une dépendance de Gargaria, mais c'est une erreur de penser que Gargaria ait jamais été une ville épiscopale (1). »

A mon avis, les ruines trouvées à Garguier ne forment pas une masse assez grande pour faire croire qu'il y a eu là une ville proprement dite, qu'on n'eut pas manqué de fortifier en l'entourant de tours et de remparts. Aussi je me borne à penser que Gargarie était tout simplement une de ces gigantesques *villæ* que leur développement a fait prendre tout d'abord pour des villes et que la moindre commotion politique ou la première invasion de barbares faisait abandonner et tomber rapidement en ruines.

L'obscurité se fait complètement autour de Gargarie pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et sans le fait rapporté par le père Papon qu'en 417 l'évêque d'Arles prétendait encore que la paroisse de Saint-Jean-de-Garguier et celle de Ceyreste étaient de son diocèse (2), il n'en serait pas question jusqu'au XI^e^ siècle ; mais en revanche, il en est parlé plusieurs fois du XI^e^ au XII^e^ siècle. Le cartulaire de Saint-Victor renferme quatre actes relatifs à la chapelle désignée déjà sous le vocable de Saint-Jean. Ces actes portent les dates de 1030, 1049, 1050 et 1070. Je vais les donner en suivant leur ordre d'ancienneté et traduits littéralement. On remarquera que le nom de Garguier s'écrit *Garjania*, *Gargiana*, et *Garjana*, ce qui n'est pas précisément la même chose que Gargaria, mais on sait que les noms des localités un peu anciennes ont tous subi plusieurs changements avant de devenir ce qu'ils sont aujourd'hui.

(1) *Dictionnaire géographique de la Provence.*

(2) *Histoire de Provence.*

Digitized by Google

Juin 1030. (1)

« Tout homme, pendant qu'il le peut et qu'il jouit de cette vie, doit penser à son salut éternel.

« C'est pour cela que moi, Vilhem, et mon frère Foulque et nos épouses, détachons quelque chose de notre héritage en faveur de la basilique de Saint-Jean, pour le salut de nos propres âmes ou de celles de nos parents, et donnons une parcelle de terre. Boson, prêtre, pour le rachat de son âme et des âmes de son père et de sa mère, a donné sa terre qui est autour de Saint-Jean.

« Et Eimar, son cousin, a donné la terre qu'il eut par héritage et qui se trouve dans la vallée qu'on nomme de Garguier. Pons, lévite, a donné son jardin qui se trouve dans le même endroit (*Spelleria?*)

« Et Ermengarde a donné tout ce qu'elle possédait de vignes à Julhans. Si donc quelqu'un de nous ou toute autre personne veut briser cette donation, qu'il encoure d'abord la colère de Dieu tout-puissant et qu'il partage le sort du traitre Judas.

« Cette charte a été dressée dans le comté de Marseille, dans la ville appelée Aubagne, au mois de juin de l'année de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ mille trente. Eimar l'a écrite d'après l'ordre du seigneur Pons, évêque (de Marseille) et du seigneur Déodat, évêque (de Toulon). »

(1) Juin 1030. — Omni homini, dùm licet et in hanc vitam subsistit de æternâ retributionis cogitare debet. Quapropter ego Vilelmus et frater meus Fulco et uxores nostras, optulimus aliquid de hereditate nostrâ ad basilicam sancti Johannis, pro redemptione animarum nostrarum vel parentum nostrorum, donamus de terrâ unam modiatam. Boso presbyter, pro remedio animæ suæ, genitoris genitricisque animarum donavit ipsam terram quæ est in circuitu *Sancto Johanne*. Et Eimaricus, consobrinus ejus, donavit suam hereditatem quæ est in valle quæ nominant *Garjania*. Pontius, levita, donavit ipsum ortum qui est in ipsam spelleriam. Et Ermengarda donavit in Julans de vinea, quantum ad illam pertinet. Sane si quis nos, aut ullus homo qui hanc donationem irrumpere voluerit, primitus iram Dei omnipotentis incurrat et cum Juda traditore participationem habeat. Et postea componat de terra meliorata tantum et alium tantum.

Acta carta ista in comitatu Massiliense, in villa quæ nuncupant Albania in mense Junio, anno ab incarnatione Domini nostri Jhesu-Christi millesimo III°. Eimarius scripsit, mandante domno Pontione episcopo (Massiliensi) vel domno Deodato episcopo (Telonensi).

(*Cartulaire de Saint-Victor*, acte 48.)

Digitized by Google

(1049.) (1).

« Moi, Pons, évêque de Marseille et mon oncle, seigneur Foulque et Odile, son épouse, présents à la lecture, de même que l'ombre suit le corps, de même la mort suit l'homme, pendant que nous sommes dans cette vie et qu'il nous est permis de racheter nos péchés par de bonnes œuvres, pour nos âmes, nous donnons à Dieu et à l'autel qui est consacré en l'honneur de Sainte Marie, toujours vierge, mère de Dieu, et de saint Victor, dans le monastère de Marseille, savoir : l'église de Saint-Jean qui se trouve dans la vallée de Garguier, avec les vignes qu'elle possède et possèdera un jour et les terres cultivées et non cultivées et ses jardins. Moi, Vilhem et mon épouse Alerenge et mes filles, nous donnons au susdit autel de Sainte Marie et de Saint Victor, ce même autel de Saint-Jean et un (muid) parcelle de terre cultivée et une quarterée de vigne dans le terroir de Cuges. Et mon frère Pons et sa

(1) Ego Pontius Massiliensis Ecclesiæ episcopus et avunculus meus, domnus Fulco et uxor ejus Odila, audientes quoniam, sicut umbra sequitur corpus, sic quoque mors sequitur hominem, dùm sumus in hac vita et licet nobis elemosinis peccata redimere, pro animabus nostris, donamus Deo et altari quod est consecratum in honore sanctæ Mariæ, semper virginis, Dei genitricis, et sancti Victoris, in Massiliensi monasterio, ecclesiam videlicet sancti Johannis quæ est in valle *Gargiana*, cum ipsis vineis, quas habet in presenti et in antea habebit et terris cultis et incultis et ortis. Ego Wilelmus et mulier mea Alerendis et filiæ meæ donamus supradicto altare sanctæ Mariæ et sancti Victoris ipsum altare sancti Johannis et modiatam unam de terra culta et unam quartairatam de vinea in Cuja. Et frater meus Pontius, mulierque sua Mainsinda et filii filiæ que suæ donant unam modiatam de terra culta. Ego Pontius, episcopus Massiliensis et Domnus Fulco, avunculus meus et uxoz sua Odila et prenominati fratres Wilelmus et Pontius et mulieres eorum et filii filiæ que eorum supradictam ecclesiam sancti Johannis, cum terris cultis et incultis, cum ortis, cum vineis, pratis et garricis et cum omnibus quæ modo habet et in futurum habebit, donavimus ad alodem jam dicto altari sanctæ Mariæ et sancti Victoris, monasterii Massiliensi et abbati Petro et successoribus ejus et monachis ejusdam loci, tam presentibus quam futuris.

Hanc donationis cartam ego Pontius Massilliensis episcopus et Fulco avunculus meus, mulierque illius Odila et sepe nominati duo fratres Viliemus et Pontius et filii filiæ que eorum inscribi precepimus et manibus nostris firmavimus et alios firmare rogavimus.

Facta est autem hæc donatio sive descriptio, anno incarnationis dominicæ millesimo XL°VIIII°, inditione II°.

Pontius, episcopus Massiliensis donavit et firmavit. Fulco vicecomites et uxor ejus Odila, donaverunt et firmaverunt. Wilielmus et uxor ejus Alerenda et filiæ eorum donaverunt et firmaverunt Pontius et uxor ejus Mansenda et filii et filiæ eorum donaverunt et firmaverunt. Rotbaldus et uxor ejus, nomine Constantia firmaverunt. Pontius clericus firmavit. Gauserandus firmavit. Lambertus Gud firmavit.

(*Circulaire de Saint-Victor*, acte 47).

Digitized by Google

femme Maïnsinde et ses fils et ses filles, donnent une parcelle de terre cultivée. Moi, Pons, évêque de Marseille, et seigneur Foulque, mon oncle, et son épouse Odile et mes frères susnommés, Vilhem et Pons; et leurs femmes et leurs fils et leurs filles, avons donné la susdite église de Saint-Jean, avec les terres cultes et incultes, avec les jardins, avec les vignes, les prés et les garrigues, avec tout ce qui lui appartient en ce moment et ce qui lui appartiendra un jour, nous les avons donnés en toute propriété audit autel de Sainte-Marie et de Saint-Victor du monastère de Marseille, et à l'abbé Pierre et à ses successeurs et aux moines du même lieu, tant présents qu'à venir.

« Cette charte de donation, moi, Pons, évêque de Marseille et Foulque, mon oncle, son épouse Odile et mes deux frères plusieurs fois nommés, Vilhem et Pons, ainsi que leurs fils et leurs filles, nous avons ordonné de l'écrire et l'avons signée de nos propres mains et avons prié d'autres personnes de la signer. A été faite cette donation en écriture, l'année de l'incarnation du Seigneur mille quarante-neuvième.

« Pons, évêque de Marseille, a donné et signé; Foulque, vicomte, et son épouse Odile, ont donné et signé; Vilhem et son épouse Alérende et leurs fils, ont donné et signé; Pons et son épouse Maïsende et leurs fils et filles ont donné et signé; Rotbald et son épouse nommée Constance ont signé; Pons, clerc, a signé; Gauserand a signé; Lambert Gui a signé. »

(1050). (1)

« Moi, Massilie, et mon épouse Isingarde et mes fils Bermond et Aicard et ma fille Marie, et André de Saint-Tyrs (Saint-Loup) et son épouse Viadère et ses fils Aimilde, entendant par l'écriture le seigneur disant, etc. Nous donnons à Dieu et à Saint-Victor du monastère de Marseille, et à l'église de Saint-Jean qui se trouve dans la vallée dite de Garguier, savoir: tout ce que nous avons dans ledit Garguier en terres cultes et incultes, avec les vignes, et les prés, et les garrigues, et avec tout ce qui leur appartient.

(1) Ego Massilius et uxor mea Isingarda et filii mei Bremundus et Ricardus et filia mea Maria et Andreas de Sancto Tyrso et uxor ejus Viadera et filii ejus Almilda, audientes per scripturam dominum dicentem, etc. donamus Deo et sancti Victori, Massiliensis monasterii et sancti Johannis ecclesiae, quæ est in valle quæ nominatur

Nous avons prié que la charte de cette donation fut faite et l'avons signée de nos propres mains et avons prié d'autres personnes de la signer.

« Fait l'an mille cinquante de l'incarnation du Seigneur. »

(1070.) (1).

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Rainaud Bilixenne, avec mon épouse et mes fils, donnons à Dieu tout-puissant et à Saint-Victor, une parcelle de terre cultivée devant l'église de Saint-Jean-de-Garguier, pour le rachat de nos âmes et nous acceptons pour cela trois sous ottoniens, et mes neveux et ma sœur une mesure de froment au setier ordinaire (soit à la mesure courante). »

On a pu voir que des réflexions que nous appellerions volontiers philosophiques, si elles n'étaient déjà très-religieuses, précèdent la teneur de presque tous ces actes. Si je n'avais craint de faire des longueurs, j'aurais aussi mentionné tout au long les menaces qui sont faites aux personnes qui auraient pu troubler l'abbaye de Saint-Victor dans la jouissance de sa nouvelle propriété. « Si quelqu'un, est-il dit dans beaucoup d'actes, leur enlève ces biens, il leur en payera le double et s'il refuse de le faire qu'il soit excommunié de la part de Dieu tout-puissant, etc. De plus, qu'il partage les peines de Judas Iscariote et qu'il fasse société dans l'enfer inférieur avec Caïphe et communauté avec Barrabas, qu'il prenne la part de Datan et Abiron et qu'il se console avec Lucifer, etc. »

Voilà donc l'existence d'une église à Saint-Jean-de-Garguier, au XI^e^ siècle, suffisamment prouvée, mais non pas celle d'une *abbaye*, comme le dit le comte de Villeneuve. Assurément les actes que je viens de transcrire,

Garjana, omne videlicet terras quas habemus in supradicta Garjana cultas et incultas, cum vineis et pratis et garricis et cum ingressibus et regressibus. Hanc autem cartam donationis fieri rogavimus et manibus nostris propriis firmavimus et firmare alios rogavimus.

Acta ab incarnationis Domini anno millesimo quinquagesimo, inditione tertia.

(*Circulaire de Saint-Victor*, acte 49).

(1) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis..... Ego Rainaldus Bilixinna, cum uxore et filiis meis, donamus Deo omnipotenti et sancto Victori unam modiatam de terra culta, ante æcclesia *sancti Johannis de Garjana*, pro remedio animarum nostrarum et accepimus pro hoc III solidos otenemos : Nepotes igitur mei et sororia, unum modium de frumento, ad sextarium percurrevol (id est ad currentem mensuram).

Circulaire de Saint-Victor, acte 50).

Digitized by Google

déjà assez explicites, n'auraient pas manqué d'en parler si une maison de ce genre, se fut trouvée dans la contrée, même à l'état de ruines.

Et maintenant, par suite de quel acte de vente, de don ou d'échange, cette même église se trouvait-elle appartenir au chapitre de la cathédrale de Marseille au commencement du XIII[e] siècle. C'est ce que le cartulaire de Saint-Victor nous apprend très-heureusement.

On lit dans l'accord passé entre les chanoines de la cathédrale et le monastère de Saint-Victor, au sujet des dîmes : (9 janvier 1119.)

« ..... Les moines, de leur côté, laissent et abandonnent aux susdits clercs l'église d'Eula (Evola) avec tout ce qui lui est acquis ou ce qu'elle pourra acquérir et l'église de Gémenos avec toutes ses dépendances. » (1)

Or, il est incontestable, nous le remarquerons ailleurs, que l'église de Gémenos était paroissiale et que les chapelles de Saint-Jean, de Saint-Clair et de Saint-Michel-du-Plan, *ses dépendances*, suivaient le sort de la paroisse. Aussi, allons-nous voir que, dans la cession que le même chapitre fait quelques années après à la première abbesse de Saint-Pons, on spécifie particulièrement le nom des églises qui lui sont données, en mentionnant que celle de Saint-Martin de Gémenos est *paroissiale*.

Au mois d'avril 1205, l'évêque Reinier et le chapitre de la Major donnent à Garcende, future abbesse de Saint-Pons, la maison de Saint-Pons, l'église paroissiale de Saint-Martin de Gémenos et les églises de Saint-Jean-de-Gargario et de Saint-Clair avec toutes leurs dépendances et leurs droits.

On voit qu'ici encore il n'est question que de l'église de Saint-Jean, laquelle n'est pas même paroisse comme Saint-Martin; qui n'est par conséquent qu'une simple chapelle rurale, un hermitage aussi médiocre que celui de Saint-Clair, dont on ne s'est jamais beaucoup occupé pour plusieurs raisons : l'une, parce que cette chapelle est perchée sur un rocher fort escarpé, la seconde, parce que son importance a été toujours nulle.

(1) .... Monachi autem laxent et definiant predictis clericis ecclesiam de Eula (Evola) cum omnibus acquisitis et adquirendis et Ecclesiam de Gemenas cum suis pertinenciis.

Digitized by Google

J'ai reculé moi-même devant l'ascension longue et fatigante qu'il aurait fallu entreprendre sur une montagne aussi rude que pelée. Je m'en suis rapporté à quelques personnes très-recommandables de Gémenos, qui m'ont assuré que ses ruines n'avaient pas le moindre titre à l'attention de l'archéologue et je conseille au lecteur d'imiter ma prudence.

On faisait jadis des pèlerinages à cette chapelle, mais cette coutume est tombée en désuétude et c'est dans la chapelle de Saint-Jean qu'on a installé la statue de Saint Clair qui se trouvait à l'ermitage. J'ai déjà fait remarquer que deux troncs placés à l'entrée de la chapelle de Saint-Jean annoncent aux fidèles que Saint-Clair partage avec le Précurseur du Messie les honneurs qui y sont rendus.

Il n'existait donc pas d'abbaye à Saint-Jean au XIII[e] siècle, or, nulle fondation de ce genre n'ayant été faite plus tard, c'est à tort qu'on a donné ce nom au prieuré qui fut établi à la fin du XVII[e] siècle, conformément aux intentions de Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos.

Le document où je puise ces renseignements est inédit. C'est une requête adressée au lieutenant-général de la province, par l'économe général de la régulière observance de Saint-François, province de Saint-Louis, le 24 octobre 1695.

« Par son testament reçu par Louis Lannerdy et Jean Levasseur, notaires au châtelet de Paris, le 5 mai 1684, dit le religieux franciscain (1), Pierre d'Albertas avait, entre autres choses, fait fondation d'une église ou chapelle qu'il voulait être bâtie au quartier de Saint-Jean-de-Garguier, sous le titre de Saint-Jean-des-Miracles; qu'elle fut bâtie à chaux et sable, ayant vingt toises de long et six toises de large, avec un dôme au milieu de six toises de diamètre élevé en proportion et percé par des fenêtres, que l'autel fut peint et orné le plus honnêtement que faire se pourrait avec la figure de saint Jean triomphant par ses miracles; que la porte fut façonnée avec quatre piliers de marbre et que tous les coins de l'église et toutes ses fenêtres fussent faites avec des pierres de taille de tuf; que sa sépulture fut mise dans le chœur de l'église au-dessus d'une voûte qui serait en terre, de trois toises de diamètre, avec des figures et enrichissements à la volonté de ses héritiers.

(1) Archives de la Préfecture.

Digitized by Google

« D'Albertas voulait aussi que cette chapelle fut desservie par huit religieux prêtres étudiants et deux frères laïcs dudit ordre de l'observance de Saint-François, et que pour leur entretien et nourriture il leur fut donné chaque année par celui qui possèderait et jouirait de la terre de Gémenos la quantité de blé, vin, viande, huile qui serait jugée leur être nécessaire, et en outre les habits et tuniques dont ils auraient besoin, ainsi que la cire qu'il leur conviendrait pour le service divin ainsi que les ornements et paremens de l'Eglise.

« Qu'en revanche, les religieux seraient obligés de servir ladite église et de faire les mêmes honneurs et déférences qu'on avait coutume de rendre à tous les fondateurs, de dire toutes les semaines une messe pour l'âme du testateur. »

Or, Reynault d'Albertas, héritier de Pierre d'Albertas, mort sans enfants de son mariage avec Jeanne Vobya, ayant différé de jour en jour d'exécuter les volontés de son parent, l'économe général demandait qu'il fut cité pardevant le lieutenant-général pour être contraint par toutes les voies de droit, à faire jouir son ordre de tous les avantages dont Pierre d'Albertas avait voulu le doter.

Je regrette infiniment de n'avoir trouvé aucune pièce indiquant d'une manière précise comment l'affaire se termina. Il m'a été seulement donné d'acquérir la conviction qu'une transaction fut passée entre les deux parties, et que d'Albertas remplit tant bien que mal les volontés de son parent. La chapelle et le logement furent construits, il est vrai, mais avec parcimonie. On peut en juger en parcourant l'église et les bâtiments qui la touchent : il ne s'y trouve ni colonnes, ni marbre, ni dôme, ni caveau funéraire. Quant à *la figure de saint Jean triomphant par ses miracles*, j'ignore si jamais elle a été peinte ou sculptée. Je dois dire cependant que j'ai vu dans le mur de la cour du prieuré, et placé à une certaine hauteur, un bas-relief qui m'a paru d'un excellent style, quoique passablement maltraité par le temps. Ce bas-relief représente saint Jean-Baptiste enfant : il tient à la main la croix avec la banderole flottante ; à ses pieds est un agneau la tête levée vers lui. Je n'assignerai pas de date à ce morceau de sculpture qui m'a semblé plus ancien que le prieuré lui-même.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, à en juger par les nombreux *ex-voto* qui tapissent presque en totalité les

Digitized by Google

murs de la chapelle, ce n'est point à tort que Pierre d'Albertas voulait qu'elle fut bâtie sous le titre de *saint Jean des miracles*.

Je puis fournir une preuve qui précisera un fait : on lit dans une requête adressée le 22 juin 1696, à l'évêque de Marseille, par l'économe du monastère royal de *Saint-Pierre-la-Manarre de la ville d'Hyères Saint-Pons de la val de Gemenos et ses dépendances*, qu'il fut justifié que Messire Alexandre Cabre, prêtre de la ville d'Aubagne, qui avait eu en mains l'administration de l'église de Saint-Jean-de-Garguier, avait reçu, dans le seul mois de décembre 1693, le montant de *sept cent quatre-vingt et quelques* messes, payées à raison de 12 sols l'une, et que ce prêtre s'était engagé à les faire dire *dans un mois* (1). Il résulte de ce chiffre qu'il devait être dit, dans ce seul mois, 26 messes au moins par jour, dans la chapelle de Saint-Jean, c'est-à-dire que, dès l'aube jusqu'à midi, le saint sacrifice devait être offert sans interruption sur les trois autels du sanctuaire.—Je doute que, de nos jours, la chapelle même de Notre-Dame-de-la-Garde, si vénérée et si fréquentée, puisse compter un nombre aussi considérable de messes.

J'ignore à quelle époque les religieux Franciscains prirent possession de leur maison ; j'ignore aussi dans quelle année ils la quittèrent. Je sais seulement que vers le milieu du XVIII[e] siècle ils l'avaient abandonnée. De Belzunce écrivait que Saint-Jean-de-Garguier était un prieuré desservi par un prieur amovible, à la nomination de l'évêque de Marseille. Il en était encore ainsi lorsque la Révolution éclata, et M. Richelme, le même dont parle Achard, et qui avait fait une sorte de musée des antiquités recueillies sur les lieux, fut le dernier prieur.

Depuis, la chapelle de Saint-Jean a suivi toutes les vicissitudes communes a tant d'églises et de couvents. Fermée pendant plus de vingt ans, elle a été rouverte sous la Restauration, et depuis lors, chaque année, le jour de la fête patronale, l'office divin y est célébré au milieu d'une foule plus ou moins considérable de fidèles, par le curé ou le vicaire de Gémenos.

Saint-Jean-de-Garguier est destiné à demeure ce qu'il est actuellement, car il ne court pas même la chance d'être galvanisé par le moindre chemin de fer, en construisit-on même un d'Aubagne à Roquevaire, deux villes industrielles assez importantes et ses plus proches voisines.

(1) *Archives de la préfecture.*

ALFRED SAUREL.

Digitized by Google

LES ARCHIVES

DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER.

(*Suite.*)

VI.

En 1706, M. Durand quitta, sur sa demande, l'échelle d'Alger, et eut pour successeur M. de Clairembault, son chancelier, qui avait déjà fait l'intérim du consulat. Voici une note que je trouve à ce sujet dans les archives :

« Du 30e novembre 1705. M. Philippe-Jacques Durand, partant d'Alger, par ordre du Roy, pour se rendre à Tunis, substitua par ordre de la cour le sieur Jean Declairambault pour exercer le consulat. »

M. Declairambault fut remplacé en 1717 par M. Jean Baume, au sujet duquel les archives renferment la note suivante :

« Du 27 janvier 1717. M. Jean Baume, cy-devant consul à la Canée. Ses provisions en datte du 14 septembre 1716, enregistrées à Alger le 27 janvier 1717. »

La Chambre du commerce de Marseille pourvoyait directement aux appointements des consuls dans les échelles du Levant et de Barbarie, au moyen d'un droit de tonnage qui lui était attribué à cet effet. Cet état de choses fut modifié en 1718, comme le constate l'enregistrement suivant, que je trouve dans un registre de chancellerie :

« Enregistrement : Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui supprime le droit de tonnelage que la Chambre du commerce de Marseille percevait dans les eschelles de Levant, et la décharge du payement des appointements des consuls, du 10 janvier 1718. »

Les relations de la France avec la Régence étaient des plus anormales : en pleine paix, des navires français

Digitized by Google

étaient capturés en mer et amenés à Alger, où la cargaison était vendue, et l'équipage et les passagers mis au bagne. Les nombreuses et pénibles démarches que le consul entreprenait en pareille circonstance n'avaient ordinairement pour résultat que la mise en liberté des nationaux, et encore les Algériens semblaient-ils considérer cette réparation comme une grande faveur! Voici deux pièces relatives à des évènements de cette nature :

« Au nom de Dieu, »

« Du dixième jour de février mil sept cent dix-huit, avant midy. pardevant le chancelier de ce consulat et témoins cy-bas nommés, nous Jean Baume, cons. du Roy, consul pour S. M. T. C. en cette ville et Royaume d'Alger, sçavoir faisons que le 26 du mois dernier, sur les 8 heures du matin, serait arrivé en ce port le vaisseau d'Alger le *Lyon-Blanc*, commandé par Soliman Rais, amenant une tartanne françoise, dans lequel temps nous aurions été chez le Dey pour en sçavoir les raisons et demander la justice deuë en pareille occasion : le capitaine corsaire a allégué que ladite tartanne avoit toujours fui, n'avoit arboré aucun pavillon, et qu'enfin elle n'avoit point d'expéditions; mais ayant appris le contraire par l'équipage de la tartanne, nous aurions réclamé le bâtiment et équipage, qui nous auroit été rendu sur le champ, en l'estat qu'il se trouvoit; mais comme il avoit été maltraitté, pillé, et les expéditions jettées à la mer, nous aurions demandé la restitution entière du pillage, et que le capitaine preneur fut puni et ceux qui avoient commis des actes d'hostilité; sur quoy le Dey auroit ordonné ladite restitution sous peine de punition; mais quelques châtiments qu'il ait fait faire, et quelques soins que nous nous soyions donnez pour que le tout fut entièrement restitué; nous n'avons pu en venir à bout, et ayant reconnu par nostre visite que ce bâtiment estoit fort endommagé et le pillage considérable, avons ordonné que le patron Jean Barthélemy, du Martigues, commandant ladite tartanne appelée *N.-D.-de-Règle*, viendroit en nostre chancellerie consulaire, et pardevant nous, pour, avec prest de serment, exposer les faits, circonstances et dépendances de cet accident; que les gens de l'équipage seraient ouïs pour déposer. La vérité est que ledit patron donneroit un rôle exact de ce qui a esté pillé et non restitué sur ladite tartanne, ensemble les dépenses faites pour la mettre en estat de naviguer, certifié de luy et de l'écrivain, pour le tout servir et valoir ainsy que de

Digitized by Google

raison. Fait à Alger, dans la chancellerie consulaire de France, en présence de M. Lazare Loup, agent de la Compagnie d'Affrique, et de M. Durand, v. consul de France en Candie, témoins requis et soussignés, avec nous dit consul et nostre chanc. »

« (*Signé*) Baume, Durand, Loup, Laugier, chanc.

« L'an mil sept cent cent dix-huit, et le onzième jour du mois de février, avant midy, pardevant nous consul de France à Alger, et témoins cy-bas nommez, est comparu en personne le patron Jean Barthélemy, du Martigues, command. la tartanne nommée *N.-D.-de-Règle*; lequel, en suite de l'ordonnance par nous rendue, et après avoir presté serment de dire vérité, nous a exposé qu'ayant fait sa dernière partance du port de Cette le dix-huit du mois dernier pour aller à sa destination, il se seroit trouvé, le vingt-un, N. et S. de Barcelone, à dix-huit lieues de distance, et auroit vu, sur les huit heures du matin, un vaisseau au vent, qui estoit au N. E., faisant route comme luy au S. S. O.; que ce vaisseau fist la mesme route tout le jour avec mesme voilure, sans mettre aucun pavillon, de sorte que luy patron le croyoit un vaisseau amy; qu'une heure avant la nuit, le vaisseau força de voiles sur la tartanne, ce qui fit que le patron amena son quarré et mit la voile latine, et prit chasse, craignant que ce ne fût un saltin; que le vaisseau arriva à bord sans rien dire, quoyque l'équipage de la tartanne crioit pour sçavoir qui il estoit, ce qui fit que le patron voulut luy passer de l'avant; mais s'estant trouvé sous la proue du vaisseau, il l'aborda de l'avant et luy enfonçat la proue de la tartanne, et rompit tous les membres jusques aux bittes; alors le patron amena sa voile; ce vaisseau, en même temps, fit une décharge de mousqueterie qui tua le nommé Jean-Baptiste . . . . ., passager gênois, qui s'était embarqué à Marseille; tout de suite, la chaloupe du vaisseau vint à bord de la tartanne avec beaucoup de monde; ils jettèrent le portefeuille du patron à la mer avec les expéditions de M^gr^ l'amiral et des classes et galères, pillèrent hardes, vivres, agrez, aparaux et marchandises, et menèrent l'équipage de la tartanne dans le vaisseau, qu'il reconnut estre le vaisseau d'Alger appelé *le Lyon-Blanc*, et la tartanne fut amenée à Alger, où elle arriva avec le corsaire, le 26 du mois dernier. Et comme le dommage causé à la-

Digitized by Google

dite tartanne et marchandises et équipage est considérable, ledit patron Jean Barthélemy a fait la présente déposition pour servir et valoir ainsy que de raison et requis acte. Lecture faite de tout ce que dessus, ledit patron a dit contenir vérité, et n'avoir rien à ajouter ny diminuer. Fait et passé en notre chancellerie consulaire de France à Alger, en présence de M. Durand, v. consul de France en Candie, et d'Antoine Guien, témoins requis et soussignez, etc. »

« Nous, Jean Baume, conseiller du Roy, consul pour Sa Majesté très-chrestienne en cette ville et Royaume d'Alger, comme ainsy soit que la barque *la Marie*, de Rochefort, capitaine Pierre Le Beau, fut amenée en ce port par le corsaire d'Alger *Mamout-Rais*, le 26 juin dernier, et le chargement confisqué malgré nos représentations et protestations, nous aurions refusé les nolis que le Dey nous voulait donner au profit de ladite barque, espérant une plus grande satisfaction ; mais MM. Duquesne et de Maillet, les envoyez du Roy auprès du Dey, n'ayant pu obtenir la justice que nous attendions, et n'ayant plus aucune espérance sur la cargaison, nous aurions aujourd'huy receu lesdits nolis, que le Dey a réglé à la somme de trois cents piastres courantes d'Alger, etc. A Alger, le deuxième du mois de mars mil sept cent dix-huit. (*Signé*) Baume, Antoine Guien, Durand, Laugier, chancelier. »

VII.

Le 9 décembre 1719, M. Denis Dussault, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire pour le renouvellement des traités avec Alger, Tunis et Tripoli, dressa un procès-verbal par lequel il nomma et commit le sieur Lazare Loup, agent des intéressés au Bastion, pour exercer provisoirement les fonctions de consul à Alger, en remplacement de M. Jean Baume, qui rentrait en France. Le titulaire de ces fonctions fut M. Antoine-Gabriel Durand, conseiller du Roy, dont les provisions, datées du 19 mars 1720, furent enregistrées à Alger le 20 novembre suivant. La gestion de ce consul, qui dura dix ans, ne me fournit, en fait de documents un peu saillants, que les trois pièces ci-après :

« *Enregistrement.* Déclaration du Roy qui deffend aux capitaines des bastiments de Provence et de Languedoc d'engager aucun matelot pour vn terme moins long que

Digitized by Google

celuy porté sur les rolles d'équipages et congez, et aux matelots de quitter ces bastiments dans les pays étrangers, encore que le terme de leur engagement soit expiré. Donné à Fontainebleau le 27 may 1730. Enregistré à Alger le 26 février 1731. »

« Ordonnance du Roy concernant la patente de santé que doivent prendre les capitaines et patrons des bâtiments qui commercent dans les eschelles de Levant et de Barbarie.

« Du 6e septembre 1730.

« De par le Roy.

« Sa Majesté estant informée que les capitaines et patrons des bastiments qui commercent dans les eschelles du Levant et de Barbarie, au lieu de faire viser dans chaque eschelle où ils abordent la patente de santé qu'ils ont dû prendre dans la première desdittes eschelles où ils ont commencé leur chargement, conformément à l'ordonnance du 26 feurier 1702, prennent plusieurs patentes de santé dans les différents ports où ils relaschent, et ne présentent ensuite aux Intendants de la santé de Marseille et de Toulon, où ils doivent faire leur retour, que celles qui peuvent les faire traiter plus favorablement par rapport à la quarantaine, ce qui oste auxdits Intendants la connaissance du véritable estat de la santé dans les eschelles où lesdits bastiments ont communiqué, et pourrait introduire le mal contagieux dans le royaume ; à quoy estant nécessaire de pourvoir : et Sa Majesté estimant à propos pour cet effet d'estendre les dispositions de l'ordonnance du 26 février 1702, Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

« Tous capitaines et patrons des bastiments qui partiront d'une eschelle ou port de Levant et de Barbarie, où ils auront commencé à charger des marchandises ou denrées, embarqué des passagers ou reçu leurs fonds pour aller charger ailleurs, prendront leur patente du consul ou vice-consul, lequel y fera une mention exacte de l'estat actuel de ladite eschelle par raport à la santé.

2e.

« Lesdits capitaines et patrons ne se dessaisiront point de cette première patente jusqu'à leur arrivée dans les ports de Marseille ou de Toulon, où ils seront obligés de la re-

Digitized by Google

présenter aux Intendants de la santé, à peine de six mois de prison et d'estre privés pour toujours de leur maîtrise, à l'effet de quoy ils seront rayés des registres des capitaines et patrons, et ne pourront à l'avenir servir en ladite qualité sous quelque prétexte que ce soit.

3e.

« Si pendant leur route, ils relaschent dans un ou plusieurs ports du Levant ou de la Méditerranée pour y communiquer, ils remettront cette première patente aux consuls ou vice-consuls dans lesdits ports, pour estre par eux visée, et ensuite rendue auxdits capitaines et patrons, sans que lesdits consuls ou vice-consuls puissent les retenir et les obliger d'en prendre une nouvelle, sous quelque prétexte que ce puisse estre, à peine de révocation.

4e.

« Les patentes de santé seront visées par lesdits consuls et vice-consuls au moment qu'ils en seront requis par les capitaines et patrons, afin de ne pas retarder leur navigation.

5e.

« Les consuls et vice-consuls déclareront dans leur visa l'estat actuel auquel la santé se trouvera dans les lieux de leur résidence, et y inscriront les avis qu'ils auront des maladies qui pourraient régner dans les autres endroits circonvoisins, à peine d'estre destitués de leurs emplois.

6e.

« Deffend, Sa Majesté, sous la mesme peine auxdits consuls et vice-consuls et à leurs chanceliers d'exiger aucuns droits ni donatives pour le visa des patentes de santé des bastiments qui feront des relasches involontaires dans les ports de Levant et de Barbarie sans y charger; à l'égard de ceux qui après avoir fait une partie de leur chargement dans une eschelle aborderaient en d'autres ports pour y prendre des marchandises, denrées ou passagers, les capitaines et patrons seront tenus, en ce cas seulement, de payer trente sols pour le visa de leurs patentes de santé

7e.

» Si après qu'un capitaine ou patron aura fait viser sa patente dans une eschelle, il estoit obligé d'y séjourner, soit par les vents contraires ou autres cas imprévus, il sera obligé, avant son départ, de la présenter de nouveau au consul ou vice-consul de laditte eschelle pour y marquer

Digitized by Google

sur le champ, et sans frais, les accidents qui pourraient estre arrivés dans l'intervalle par rapport à la santé.

8e.

« Fait Sa Majesté très-expresses inhibitions et deffenses auxdits capitaines et patrons de présenter à leur arrivée dans les ports de Provence d'autre patente que celle qui leur aura esté délivrée dans le lieu de leur premier départ, au dos de laquelle seront les visa qu'ils y auront fait mettre aux endroits où ils anront touché pendant leur route, sous la mesme peine de dégradation et de six mois de prison.

« Mande Sa Majesté à Monsr, le comte de Toulouze, amiral de France, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, et de la faire lire, publier et enregistrer partout où bezoin sera, comme aussi au sieur Lebret, Conseiller d'Estat, Intendant de justice, police et finances en Provence, et du commerce de Levant, aux Echevins et Députés de la Chambre du commerce de Marseille et aux Intendants de la santé de tenir pareillement la main, chacun en droit soy, à son exécution. Enjoint aux consuls et vice-consuls des eschelles de Levant et de Barbarie de s'y conformer. Fait à Versaille, le six septembre mil sept cent trente. *Signé* : LOUIS. Et plus bas, PHELIPEAUX.

« Le Comte de Toulouze,

« Amiral de France.

« Vu l'ordonnance du Roy cy-dessus, à nous adressée avec ordre de tenir la main à son exécution, mandons et ordonnons à tous ceux sur qui nostre pouvoir s'estend de si conformer chacun en droit soy, et aux officiers des amirautés de Provence de l'enregistrer à leur greffe. Fait à Rambouillet, le huitième septembre mil sept cent trente. *Signé* : L.-A. DE BOURBON. Et plus bas : Par Son Altesse Sérénissime, *Signé* : LENFANT.

« Enregistré l'ordonnance du Roy cy-dessus selon sa forme et teneur, par nous Thomas Natoire, chancellier du consulat de France à Alger, soussigné, cejourd'hui sixième novembre mil sept cent trente. (*Signature.*)

Digitized by Google

« *Enregistrement.* Déclaration du Roy portant qu'il ne sera laissé aucun mousse dans les échelles du Levant et Barbarie. Donné à Versailles, le 12 octobre 1730.

« .... Nous aurions esté informés que plusieurs mousses employés au commerce dans la Méditerranée sont restés en Levant et en Barbarie à cause des mauvais traitements qu'ils ont reçus à bord des bastiments sur lesquels ils estoient embarqués, et que les musulmans ayant trouvé beaucoup de facilité à les réduire, attendu la faiblesse de leur âge, les ont induits à embrasser la religion du pays; et voulant remédier à un abus que nostre zèle pour la Religion et nostre affection pour nos sujets ne nous permettent pas de tolérer. A ces causes et autres, à ce nous mouvants de nostre certaine science, pleine puissance et authorité Royale, nous avons fait et faisons par ces présentes, signées de nostre main, très-expresses inhibitions et deffenses à tous capitaines, maistres ou patrons de maltraiter et laisser maltraiter par les gens de leur équipage les mousses qui seront embarqués sur les bastiments qu'ils commanderont..... Deffendons aussy auxdits capitaines, maistres ou patrons, lorsqu'ils seront dans les échelles du Levant et de Barbarie, de laisser descendre à terre aucun desdits mousses sans le mettre sous la garde d'un officier ou d'un malteot de confiance, à peine de trois cents livres d'amende pour chaque mousse qui, faute de cette précaution, sera resté dans lesdittes échelles, etc. *Signé :* LOUIS, etc. Enregistré à Alger, le 26 février 1731. »

Après un séjour de dix ans, M. Durand décéda à Alger, ainsi que le constate la note ci-jointe, copiée sur un registre de chancellerie :

« Du 1er décembre 1730. Le sieur Antoine-Gabriel Durand, après s'être fait extrêmement aimer des gens de ce pays, décéda à Alger fort regreté. Le sieur Thomas Natoire, chancelier, fit fonction de consul. »

Nos idées actuelles sur la liberté individuelle et nos tendances à l'abrogation progressive des restrictions qui pèsent encore sur le commerce, feront trouver étrange l'ordonnance royale ci-après, qui n'a pas été dictée exclusivement par le désir de préserver nos nationaux contre les excès des Barbaresques.

Digitized by Google

« Ordonnance du roy qui fixe à dix ans la résidence des négocians et artisans français dans les échelles de Levant et de Barbarie. Du 21e mars 1731 (1).

« De par le Roy,

« Sa Majesté estant informée que la pluspart de ses sujets résidans dans les eschelles de Levant et de Barbarie y contractent souvent des habitudes qui les y attachent pour toujours et leur font perdre l'idée de revenir dans le royaume pour jouir du fruit de leur travail, ce qui prive l'Estat du bien et des personnes de ces français, sans diminuer le nombre de ceux qui vont journellement s'establir dans les eschelles et qui, joints à ceux qui y sont déjà, grossissent le nombre des négocians d'une manière trop disproportionnée au commerce qu'ils peuvent faire et dont les avantages diminuent par l'espèce de confusion que tant de personnes dont les intérêts sont différents produisent. Et Sa Majesté ayant fait examiner dans son conseil royal de commerce les différents moyens par lesquels il pourrait être remédié à ces inconvénients, Elle a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article Premier.

« Les négocians français qui sont présentement establis dans les eschelles de Levant et de Barbarie sur les permissions de la chambre du commerce de Marseille pourront y continuer leur résidence pendant dix années à compter du jour que la présente ordonnance aura été enregistrée dans les chancelleries de chacune desdites eschelles après lequel temps de dix années, Sa Majesté enjoint auxdits négocians de revenir dans le Royaume, à peine de désobéissance, et aux consuls et vice-consuls de les y contraindre.

Art. 2.

« Les négocians qui voudront à l'avenir passer en Levant et en Barbarie pour s'y établir, prendront le certificat de la chambre du commerce de Marseille et en la manière ordinaire, et ne pourront résider que dix ans dans l'eschelle qu'ils auront choisie, lesquels dix ans ne compteront que

(1) Ce document n'a jamais été publié. On en trouve la mention dans le grand recueil des ordonnances connu sous le nom de Collection Isambert (t. 21. pag. 357), qui n'en donne pas le texte.

Digitized by Google

du jour de leur arrivée sur l'eschelle, dont le chancellier adressera son certificat à ladite chambre.

Art. 3.

« Veut et entend Sa Majesté que les dispositions des deux précédents articles ayent lieu et soient observées à l'égard des artisans et gens de mestier, de quelque profession qu'ils soient, lesquels se trouvent présentemnt establis dans les eschelles de Levant et de Barbarie, ou qui pourront s'y establir dans la suite.

Art. 4.

« Les marchans et artisans qui après avoir résidé en Levant et en Barbarie seront revenus en France, ne pourront y retourner qu'après un terme de cinq ans au moins, à compter du jour de leur départ desdits pays.

Art. 5.

« Les commis des négocians ne seront point soumis aux mesmes dispositions pendant tout le temps qu'ils seront au service desdits négocians français et qu'ils s'instruiront pour se rendre capables de participer à leur commerce et les remplacer lors de leur retraite, ou en cas de mort ou de tout autre évènement.

Art. 6.

« Les domestiques pourront demeurer chez leurs maistres autant de tems qu'ils voudront les garder. Mais lorsqu'ils leur donneront congé et qu'ils seront inutiles sur les échelles, les consuls les feront embarquer sur le premier bâtiment destiné pour France.

Art. 7.

« Veut au surplus Sa Majesté que les ordonnances des 21 octobre 1685, 3 novembre 1710, 7 mars et 11 aoust 1716, 20 juillet 1726 et 25 aoust 1728, concernant la résidence des français en Levant et en Barbarie, soient exécutés selon leur forme et teneur, en tout ce à quoy il n'est pas dérogé par la présente ordonnance, etc. Fait à Versailles, le 21 mars 1731. Signé : Louis, etc. »

(Enregistré à Alger, le 13 juin 1733.)

Digitized by Google

L'esprit qui avait présidé à la rédaction de cette ordonnance était regrettable. La situation des Français établis en Barbarie ne présentait ni sécurité, ni agréments. A la merci d'un gouvernement brutal et sans stabilité, et d'une population fanatique et pillarde, nos nationaux se trouvaient dans une position fort précaire et pleine de périls. Aussi, le nombre des français — je puis dire des Marseillais, car ils formaient une imposante majorité — établis en Barbarie était-il très-restreint. Pourquoi fixer une limite de séjour à ceux d'entre eux qui avaient fini par s'y créer des habitudes ? Il était irrationnel et vexatoire de poser de pareilles conditions à des hommes assez entreprenants pour habiter ces pays barbares et qui rendaient d'éminents services à la France, en contribuant à l'extension de son influence.

A. De VOULX.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Digitized by Google

LA LÉGENDE DORÉE.

(Fin.)

XXIII.

SUR MER.

LE BATELIER.

Le vent souffle de notre côté et une brise rafraîchissante passe à travers les voiles blanches de notre léger bateau. Il vogue doucement tandis qu'autour de nous les vagues s'enflent et se brisent contre les rochers. Il s'agite et se balance comme une girouette sans être jamais submergé. Entre nous et le ciel de l'Occident s'élèvent les montagnes de la Corse. Dans le lointain à l'Est, cette ligne blanche vous représente le sommet des Apennins, et encore plus loin, du côté du midi, se trouve Salerne avec son golfe baigné par le soleil. Vous ne pouvez pas encore l'apercevoir.

LE PRINCE HENRI.

Plût à Dieu que mes yeux ne le vissent jamais!

ELSIE.

Derrière nous s'élève au-dessus de la mer un sombre nuage qui a la forme d'un chamois poursuivi, avec sa peau brune, ses pieds noirs et ses cornes rejetées en arrière. Il fuit avec terreur comme si les chiens étaient sur ses traces.

LE PRINCE HENRI.

Tandis que nous le regardons, le voilà qui se perd dans une masse informe semblable aux murs d'une cité brûlée.

ELSIE.

Ne voyez-vous pas sur ces sombres sommets de lumineux éclairs qui apparaissent subitement, comme Lucifer, fils du matin, qui tombe des créneaux du ciel.

Digitized by Google

LE BATELIER.

Amis ! la tempête commence à gronder; le temps change avec la lune. Nous avons eu des coups de vent subits toute la matinée. C'est mauvais signe. Il y a une heure que je prie saint Antoine de nous envoyer une brise pour enfler nos voiles et il me répond par un ouragan. La nuit dernière, j'ai aperçu les étoiles de saint Elme avec leurs lanternes brillantes, se jouant au milieu des mâts, et j'ai prévu que nous aurions gros vent aujourd'hui. Courage, mes amis ! Rentrons la grande voile et laissons-nous conduire par le vent et saint Antoine !

Voyez-vous cette felouque de Livourne qui court avec son plat-bord sous l'eau. Je la regardais lorsque le coup de vent l'a frappée ; ce qui m'étonne, c'est que son mât n'ait pas été emporté. C'est une galère du grand-duc qui sert d'escorte aux bâtiments chargés de vin et d'huile de Lucque, car il redoute les Algériens. Maintenant tout est prêt en haut et en bas. Souffle, souffle, grand saint Antoine ! Ah ! voici les premières gouttes de pluie qui, avec l'écume des vagues, mouilleront assez nos voiles pour les rendre propres à résister à la violence de l'ouragan. Voyez comme le bateau s'élance avec force dans la mesure qui convient. Gardons la direction du sud, et nous sommes sauvés. Nous avons la brise pour nous. N'en envoyez pas trop, bon saint Antoine !

XXIV.

L'ÉCOLE DE SALERNE.

(Un savant en voyage, affichant ses doctrines à la porte du collége de Salerne).

LE SAVANT.

Voici mon gantelet, ma bannière, mon bouclier. Je les jette comme un défi à tout le monde. Je soutiendrai cent vingt-cinq propositions, avec l'épée de la langue, contre tout disputant, jeune ou vieux. Voyons si les docteurs ou les dialecticiens oseront discuter mes définitions ou attaquer une seule de mes thèses savantes. Je suis ici pour tout entendre ; la fin sera ce qu'il plaira à Dieu. Je pense que j'ai prouvé par de profondes dissertations les erreurs

Digitized by Google

de toutes les doctrines vicieuses du vieil aréopagiste Denys Ces doctrines ont été envoyées de l'Orient par Michel-le-Bègue et traduites en latin par cet ignorant Ecossais Jean Erigène, qui osa soutenir à la face de la vérité l'erreur infernale que l'univers est et doit être éternel. Et d'abord, posant comme un fait fondamental que rien avec Dieu ne peut être accidentel, il affirme que Dieu avant la création ne devait pas exister, parce qu'il est clair que, s'il avait existé, il aurait créé. Ceci est à côté de la question qui doit être débattue et qui me donne plutôt des accès de rire que de colère. Selon lui, le monde est un souffle de l'esprit de Dieu et il séra englouti par une nouvelle respiration de la divinité qui subsistera seule. C'est ainsi qu'il se contredit. Mais je crois que j'en ai fini avec cette hypothèse.

(*Il sort. Deux docteurs suivis de trois élèves viennent discuter les propositions.*)

LE DOCTEUR SÉRAPHIN.

Je suis le docteur Séraphin et je soutiens qu'une parole que l'esprit a conçue est un type de l'éternelle création. La parole parlée est l'Incarnation.

LE DOCTEUR CHÉRUBIN.

Que m'importe le docteur Séraphin avec tout son savant bavardage !

LE DOCTEUR SÉRAPHIN.

Vous faites une bien triste opposition. L'universalité n'existe pas.

LE DOCTEUR CHÉRUBIN.

Vos paroles ne sont qu'un vain bruit. Les idées sont éternellement unies à la matière.

LE DOCTEUR SÉRAPHIN.

Que le Seigneur ait pitié de vous, pauvre chercheur de simples !

LE DOCTEUR CHÉRUBIN.

Que le Seigneur envoie votre âme à la perdition éternelle pour votre Traité sur les verbes irréguliers.

(*Ils sortent et se battent. — Deux écoliers entrent*)

LE PREMIER ÉCOLIER.

Vous venez du collége du Mont-Cassin ? Que pensez-vous de celui de Salerne ?

Digitized by Google

LE SECOND ÉCOLIER.

A vous dire vrai, je suis ici depuis si peu de temps que je n'ai pu encore faire la différence. Cependant, autant que j'ai pu l'apprécier, l'air ici me paraît sain, le bâtiment spacieux, tout y est pour le mieux.

LE PREMIER ÉCOLIER.

Oui, l'air est doux. Les montagnes de la Calabre nous envoient leurs brises rafraîchissantes. Il y a ici presque en en toute saison des voyageurs, pèlerins, frères mendiants, commerçants du Levant, et aussi des croisés malades ou blessés qui reviennent de la Palestine.

LE SECOND ÉCOLIER.

Quelles sont les études que vous faites et les cours que vous suivez ?

LE PREMIER ÉCOLIER.

Les trois premières années sont consacrées à la logique seulement, comme étant la source de tout ce qui est noble, sage et vrai.

LE SECOND ÉCOLIER.

Cela me paraît assez étrange, je dois l'avouer, pour une école de médecine. Néanmoins, je ne doute pas que les raisons qu'on vous donne soient excellentes.

LE PREMIER ÉCOLIER.

Oh ! oui, car personne ne peut espérer devenir médecin distingué s'il n'est habile dialecticien. C'est depuis longtemps établi. La logique tient un rang important dans l'art de guérir; car comment pourriez-vous prouver que personne n'en sait autant que vous ? .... Il y a ensuite cinq années entièrement consacrées à la médecine, avec des cours sur la chirurgie et l'anatomie. On dissèque les porcs comme ressemblant le plus à la forme humaine.

LE SECOND ÉCOLIER.

Quels sont les livres qui sont maintenant le plus en vogue?

LE PREMIER ÉCOLIER.

Le catalogue en est très-étendu. Je ne vous citerai que celui de Passionarius, Gariopontus; les écrits de Mathieu Platearius et un livre universellement connu comme composant le régime de l'école de Salerne, écrit en vers latins clairs et élégants, par Robert de Normandie. Chacun de

Digitized by Google

ces ouvrages a son tour dans les études, et, lorsqu'ils sont terminés, alors vient la lutte pour les degrés. Ce sont des thèses publiques qui renferment des discussions, des critiques, l'explication des passages d'Hippocrate ou les analyses d'Aristote. Voilà la place où se tient debout le docteur victorieux. Un livre est placé dans ses mains et il jure de suivre les anciens usages de la bonne école de Salerne, s'engageant à faire connaître si les pharmaciens mélangent leurs drogues avec des substances frauduleuses, à visiter les malades trois fois par jour et une fois dans la nuit s'ils sont dans une ville, et, s'ils sont pauvres, à ne pas exiger de paiement. Quand il a fidèlement promis tout cela, on dépose sur sa tête une couronne de lauriers. On lui donne l'accolade et on lui passe un anneau au doigt. Le professeur Artium de Physicis le conduit à la porte de l'école comme un seigneur hors de sa terre. Et maintenant. comme nous avons toute la matinée devant nous, entrons dans la salle des conférences, et si vous n'y mettez pas d'obstacle, allons écouter quelques instants le savant discours de Marc-Aurèle Cassiodore.

(*Ils entrent. Lucifer les suit en docteur.*)

LUCIFER.

Voici la grande école de Salerne, la terre des luttes et des combats des esprits qui bouillonnent et des cœurs qui brûlent. Chaque élève, plein d'émulation, entend dans son oreille le bruit des succès d'un rival. L'air qu'on respire est appelé salubre et cependant le voisinage du Vésuve en altère la pureté. Le bâtiment offre un aspect lugubre. C'est l'ancienne demeure de l'erreur et du mensonge.

Qu'y a-t-il d'affiché sur la porte? Un défi jeté par quelque savant qui débat en public diverses questions de droit ou d'injustice. Ah! comme je vais jouir! J'ai souvent observé que ces sortes de discussions finissent toujours par une bataille. Voyons ce que ce plaisant génie soutient avec une si prodigieuse dépense d'esprit.

(*Il lit.*)

« ..... Si les anges, en se mouvant d'un lieu à l'autre,
« passent à travers l'espace intermédiaire...,. Si Dieu lui-
« même est l'auteur du mal ou s'il est l'œuvre du démon ?
« Quand et pourquoi tomba Lucifer et s'il est actuellement
« enchaîné aux enfers..... »

Je crois pouvoir répondre à cette question. Aussi long-

Digitized by Google

temps que l'esprit de l'homme consentira à travailler dans des moulins comme ceux-ci, je serai bien solidement assis sur mon trône. A la vérité, cela me fait rire de voir les hommes rejeter le grain doré pour entasser la pitoyable paille que le vieux père Lombard sait fort bien battre et secouer avec les cornes du taureau muet de Cologne!.....

Mais, mes hôtes approchent. Il y a dans l'air un parfum semblable à celui de l'Eden d'autrefois. C'est celui de l'innocence, de la prière et de l'amour, de cette foi qui s'exhale des cœurs jeunes et purs qu'un souffle empoisonné n'a point encore flétris.

Je ne puis respirer dans une pareille atmosphère. Je suis rempli d'une crainte inexprimable. Tous mes efforts vont peut-être échouer, et je verrai s'échapper de mes mains la plus belle de ces deux âmes, la plus chaste et la plus divine.....

Mais l'autre m'appartient déjà. Laissons-le vivre pour corrompre sa race. Il porte en lui l'horreur instinctive de la mort et je sais que, de tous ceux qui errent sous mes ordres sur cette immense terre, mes messagers les plus sûrs et les plus adroits lui ressemblent.

(*Elsie et le prince Henri entrent avec leur suite.*)

LE PRINCE HENRI.

Pourriez-vous nous adresser au frère Angelo?

LUCIFER.

C'est lui qui est devant vous.

LE PRINCE HENRI.

Vous connaissez alors notre dessein. Je suis le prince Henri de Hoheneck. Voici la jeune fille dont je vous ai parlé dans mes lettres.

LUCIFER.

C'est une grave et solennelle affaire. Nous ne devons rien précipiter. Est-ce de son libre arbitre qu'elle consent à son sacrifice?

LE PRINCE HENRI.

Ni supplications, ni prières n'ont pu l'ébranler.

LUCIFER.

C'est extraordinaire. Jeune fille, avez-vous bien réfléchi à ce que vous allez faire?

Digitized by Google

ELSIE.

Je ne viens pas ici pour parler, mais pour mourir. Votre devoir n'est pas de me questionner, mais de me tuer. Je suis prête et impatiente d'aller là où aucune pensée de la terre ne distraira la paix de mon âme.

LE PRINCE HENRI.

Pourquoi suis-je venu ici! Pourquoi ne suis-je pas mort? Fusses-tu restée dans ta chaumière sans m'avoir connu! Laisse-moi retourner et mourir!

ELSIE.

C'est impossible! Pas même si les froides pierres sur lesquelles nous marchons étaient des socs de charrues chauffés à blanc, et cette porte qui est là, enflammée comme une fournaise ardente. Je dois accomplir ma mission.

LE PRINCE HENRI.

Non, je ne le veux pas. Tu n'iras pas plus loin. Jusqu'ici je n'ai fait qu'éprouver ton courage. C'en est assez; j'aurai comme toi celui de mourir, car tu me l'as enseigné.

ELSIE.

Oh! mon prince, souvenez-vous de vos promesses! Laissez-moi suivre ma destinée. Vous ne considèrez pas la vie ni la mort comme moi. Deux anges invisibles nous gardent, enregistrant dans le grand livre nos bonnes et nos mauvaises actions. Celui qui inscrit les bonnes ferme le livre chaque fois pour s'élever avec lui vers Dieu : l'autre tient ces terribles pages ouvertes jusqu'au coucher du soleil, pour nous donner le temps de nous repentir, et alors le rapport de la mauvaise action est effacé. Il ne reste plus qu'une ligne blanche sur le feuillet. Maintenant, si ce que je vais faire est agréable à Dieu, comme je le crois, il n'y a plus de rappel. Le sceau en sera apposé au ciel, attestant une bonne action accomplie. Le repos est à vous. Qu'attendez-vous? Je suis prête.

(*A ceux qui la suivent.*)

Ne pleurez pas, mes amis! Réjouissez-vous plutôt avec moi. Là où je vais je ne sentirai plus la douleur et vous aurez une amie de plus au ciel. Ne vous effrayez pas des grincements de la porte à travers laquelle je vais passer. Je contemple ce qui est au-delà.

Digitized by Google

(*Au prince Henri.*)

Et vous, ô mon prince! portez ma bénédiction à la maison de mon père et à tous ceux qu'elle renferme Ce matin à l'église, lorsque mon âme a été entièrement purifiée par l'absolution de mes fautes, j'ai prié pour eux. Dieu les protégera. Il n'ont pas besoin de moi. Que mon souvenir reste dans votre vie non comme un sujet de trouble et d'inquiétude, mois comme une joie et une espérance. Et si quelquefois, à la lueur du foyer du soir, vous croyez voir ma figure au milieu de celles qui vous environnent, n'en soyez pas effrayé. Ne croyez pas que ce soit un fantôme qui hante votre maison pour vous faire des reproches, mais plutôt regardez-moi comme un hôte qui vous aime, et même comme un être de votre famille, sans lequel il y manquerait quelque chose. Je n'ai plus rien à ajouter. Laissez-moi entrer.

LE PRINCE HENRI.

Frère Angelo! je vous conjure! Sur votre vie, ne croyez pas ce qu'elle dit, car elle est folle.... Elle est ici non pour mourir, mais pour guérir.

ELSIE.

Hélas! prince Henri!

LUCIFER.

Suivez-moi par ici.

(*Elsie suit Lucifer qui repousse le prince Henri et ferme la porte.*)

LE PRINCE HENRI (*désespéré*).

Partie!... Et la lumière de ma vie s'en est allée avec elle! Une obscurité ténébreuse m'enveloppe. Comme je suis vil et méprisable d'acheter à ce prix une prolongation de vie, non-seulement par sa mort, mais par l'anéantissement de tout ce qu'il y a en moi de bon, de grand, de noble : le mérite, la force, le respect de soi-même, l'amour, la foi, l'espérance, le cœur, tout est éteint..... Désormais, je ne suis prince que de nom.....

(*A sa suite.*)

Pourquoi avez-vous laissé accomplir devant vous cet horrible forfait? Pourquoi ne l'avez-vous pas retenue, pour empêcher sa propre destruction?..... Angelo! meurtrier! ....

(*Il ébranle la porte sans pouvoir l'ouvrir.*)

Digitized by Google

ELSIE (*au-dedans*).

Adieu ! cher prince, adieu !

LE PRINCE HENRI.

Ouvrez-moi !

LUCIFER.

C'est trop tard !

LE PRINCE HENRI.

Il ne sera pas trop tard !

(*Il enfonce la porte et se précipite à l'intérieur.*)

XXV.

LA CHAUMIÈRE D'ODENWALD.

(Ursule file par un après-midi d'été. Une table est mise.)

URSULE.

Je l'ai bien observé, et cela doit être vrai : la mort ne fait jamais une victime seule. Quand elle pénètre sous un toit doré ou sous un toit de chaume, elle laisse la porte entr'ouverte pour y rentrer avant la fin de l'année. C'est peut-être une bonté de Dieu qui ne permet pas que le pauvre mort se sente seul sous un tertre dans une terre étrangère ! Ah ! il me semble, moi, que je suis bien plus seule ici ! Il est dur de partir, mais il est encore plus amer de rester ! Si ce n'était pour mes enfants, je prierais Dieu de me rappeler à lui bien vite. Et Gottlieb... Il est au travail tout le jour, exposé au soleil dans les champs ou bien dans la sombre forêt. Mais je sais que ses pensées sont bien loin d'ici ; son cœur n'est pas au travail. Quand il rentre le soir, il n'est pas content ; il s'assied en soupirant, et en voyant tomber de grosses larmes de ses yeux, je tâche de paraître gaie à cause de lui. Les cœurs de nos enfants sont seuls joyeux. Le mien est oppressé et prêt à se briser. Que Dieu nous vienne en aide ! J'espère que nous avons agi selon ses vues : nous avons cru faire pour le mieux...

(*Regardant à travers la porte ouverte.*)

Qui vient là-bas sous les arbres ?... Un homme avec la livrée du prince ! Il paraît être incertain du lieu où il se trouve...

Digitized by Google

Le voilà qui s'arrête près des des ruches à miel ; maintenant je crois qu'il a aperçu la porte du jardin. Il marche. Aurait-il été effrayé par les abeilles?... Non, il vient de ce côté. Mon cœur est rempli d'étranges alarmes...

(*Le garde-forestier entre.*)

LE GARDE.

Est-ce ici la ferme du tenancier Gottlieb ?

URSULE.

Vous ne vous trompez pas. Je suis sa femme. Qu'y a-t-il pour votre service? Je vous prie de vous asseoir.

LE GARDE.

Je vous apporte des nouvelles du prince.

URSULE.

Est-il mort ou vivant?

LE GARDE.

Vous me posez vos questions bien vivement !

URSULE.

Répondez-moi alors : comment se trouve le prince?

LE GARDE.

Il y a deux heures que je l'ai quitté retournant chez lui, aussi fort et aussi bien que si Dieu lui eût rendu sa jeunesse.

URSULE (*désespérée*).

Alors, Elsie, ma pauvre enfant, est morte !...

LE GARDE.

Je n'ai pas dit cela, ma bonne femme. « Ne traversez pas le pont jusqu'à ce que vous y soyez arrivé, » dit un vieux proverbe très-spirituel.

URSULE.

Ne me tenez pas plus longtemps dans l'angoisse !

LE GARDE.

Il est vrai que votre fille n'est plus, c'est-à-dire, plus paysanne comme elle l'était avant.

URSULE.

Hélas ! je suis simple et d'une humble origine ; je suis pauvre, désespérée et abandonnée ! Et ce n'est pas bien à

Digitized by Google

vous, qui habitez la cour, de vous moquer ainsi de moi, de vous jouer d'une mère affligée qui a perdu son enfant. N'êtes-vous pas né, vous aussi, d'une mère?

LE GARDE.

Votre fille vit et le prince se porte bien! Vous apprendrez dans peu de temps comment tout cela est arrivé. Lorsqu'ils eurent atteint les portes de Salerne, les nobles sentiments du prince prévalurent pour un sort plus illustre. Il fut guéri de son désespoir en touchant les reliques de saint Mathieu. Quant à moi, je croirais que ses longues courses à cheval en plein air et ce long voyage à travers les cailloux et les ronces sont entrés en part dans la réalisation de ce miracle.

URSULE.

O Sainte Vierge! toi qui aimes les pauvres et les humbles, si le cri d'une mère peut jamais s'élever jusqu'à toi, reçois dans tes mains bénies ma prière de louange et d'actions de grâces et porte-la au pied du trône redoutable de Dieu. Si tu la lui offres, il l'entendra. Notre fille, que nous croyions morte, vit! Oh! que Dieu soit béni!

LE GARDE.

Je ne vous avais pas dit qu'elle était morte. Si vous le pensiez, il n'y a pas de ma faute. Même pendant que je vous parle, ils voguent sur le Rhin, dans un splendide bateau, avec une proue dorée, et orné de lumières blanches et rouges comme les joues de votre fille. On ne l'appelle plus que Lady Alice, car le prince de Salerne a fait le vœu de n'épouser qu'Elsie.

URSULE.

Jésus, Marie! quel changement! Tout cela me semble si étrange, si mystérieux!

LE GARDE.

Je l'ai vue sur le pont, sous une tente qui la couvrait de son ombre. Sa coiffure de velours pouvait à peine retenir les tresses de ses cheveux dorés qui ondoyaient sur sa tête et retombaient en masse sur son cou. Elle paraissait aussi belle et aussi gracieuse que les femmes idéales que l'on croit voir dans un rêve. Le prince, dont le bonheur rehaussait la noblesse, saluait de la main la foule qui l'acclamait sur le rivage.

Digitized by Google

URSULE.

Nous reverrons donc encore notre enfant! Elle n'est pas morte! Non, elle vit encore! Dieu doit avoir entendu les prières que nous lui adressions dans le secret de nos cœurs. Oh! conduisez-moi vers elle! Mes yeux sont avides de la revoir! Mon cœur bondit au-dedans de moi! Il me semble en ce moment que je la tiens dans mes bras, que je la couvre de mes baisers! Chère Elsie! enfant de Dieu et du miracle!...

(*Elle se dirige vers le jardin.*)

LE GARDE (*seul*).

La bonne femme perd la tête. Elle s'en va et le souper de Gottlieb l'attend ici. Un énorme flacon de bierre et un formidable morceau de pain. Buvons à la santé du prince! Dieu le bénisse!

(*Il boit.*)

Ah! cela bourdonne et pique comme une guêpe! Quel coup-d'œil de cette porte! Mais qu'aperçois-je? Entre la forêt et le jardin, je vois un vieillard entouré de sa femme et de ses petits enfants qu'il caresse. Je vais essayer de l'égayer encore plus avec les sons joyeux de mon cor.

(*Il sort en soufflant dans son cor.*)

XXVI.

LE CHATEAU DE VAUTSBERG SUR LE RHIN.

(Le prince Henri et Elsie sont assis, le soir, sur une terrasse. On entend dans le lointain le son des cloches.)

LE PRINCE HENRI.

Nous voici seuls. Les convives de la noce descendent la colline avec leurs plumes et leurs manteaux. L'obscurité s'étend sur le Niederwald et sur les nids qui peuplent les chênes des alentours.

ELSIE.

Quelles sont ces cloches si douces et si harmonieuses qu'on entend dans le lointain?

Digitized by Google

LE PRINCE HENRI.

Ce sont les cloches de Geisenheim qui sonnent tous les soirs le couvre-feu.

ELSIE.

Ecoutez, bien-aimé !

LE PRINCE HENRI.

Elles ont tinté le soir dans les oreilles de Charlemagne, lorsqu'il était assis près de Fastrade, dans toute sa gloire, mais avec une peine secrète dans l'âme...

ELSIE.

Leurs voix ne me parlent que de paix, de tranquillité et d'une confiance sans borne en toi !

LE PRINCE HENRI.

Tu connais l'histoire de l'anneau de Fastrade. Lorsqu'elle mourut, le roi veilla près d'elle jour et nuit jusqu'à ce qu'on eût jeté cet anneau dans un des lacs si bleus qui baignent ce pays ravissant. Le grand monarque resta encore quelque temps calme et silencieux sur le funeste rivage, puis il quitta le pays pour toujours.

ELSIE.

C'était le vrai amour.

LE PRINCE HENRI.

La reine n'a jamais fait pour lui ce que tu as fait pour moi.

ELSIE.

Seras-tu aussi tendre et aussi fidèle ? M'aimeras-tu autant après ma mort ?

LE PRINCE HENRI.

Dans les délices de la vie comme dans les tristesses de la mort, le jour et la nuit, dans la santé comme dans la maladie, au déclin de la vie, maintenant et à jamais, je suis à toi ! Tu es la bague de Fastrade : sous les eaux bleues et calmes de tes yeux, au fond de ton âme, si pure que le souffle du monde ne peut en altérer l'éclat, brillent les joyaux qui la composent comme une lumière magique. L'anneau d'or que tu portes au doigt depuis ce matin n'est que le symbole de l'union scellée de nos cœurs. O ma Fastrade ! ô ma reine ! regarde. Le sommet des collines res-

Digitized by Google

plendit des couleurs de pourpre et d'améthiste, derniers reflets du soleil couchant, tandis que la vallée semble couverte d'un brouillard qui s'élève rapidement. L'air du soir devient froid. Rentrons.

ELSIE.

Non, pas encore... Voyez ce feu à l'horizon. C'est la lune qui commence à paraître. C'est elle qui embellit la nuit.

LE PRINCE HENRI.

Combien de fois, quand le jour était près de finir, ai-je vu sur cette terrasse s'évanouir le paysage qui nous environne. C'était alors une autre main qui serrait la mienne et une autre tête qui reposait sur ma poitrine. Mais pourquoi tes tendres yeux me regardent-ils avec autant de surprise que de chagrin? Ce n'était pas la main d'une jeune fille, mais celle d'un ménétrier que je tenais ainsi; un homme occupait ta place; c'était une belle et mâle figure qui est maintenant en Terre-Sainte, mais qui à mes yeux reluit de loin sur nous comme une étoile.

Mais ne nous oublions pas. Tandis que je te parle, le froid brouillard s'élève sur le mur du château comme un spectre enveloppé d'un linceul, et il étend sa main sur ta joue.

(*Ils entrent.*)

XXVII.

ÉPILOGUE.

(Les deux anges annotateurs s'élèvent vers le ciel.)

L'ANGE DES BONNES ACTIONS (*avec son livre fermé*).

Dieu envoya son messager la pluie qui dit au torrent des montagnes : « Lève-toi et de tes cavernes obscures élance-toi sur les vastes plaines arides et désolées. »....

Dieu envoya son messager la Foi qui dit tout bas au cœur de la jeune fille : « Lève-toi pour répandre d'une main généreuse la fraîcheur et la vie sur les solitudes arides de la mort. » O prodige de sainteté, d'oubli de soi-même, d'humilité! O puissance de la modestie et de la douceur,

Digitized by Google

qui cède comme l'air, mais qui est comme lui irrésistible ! Sur les pages du volume scellé que je porte, l'action divine est écrite en lettres d'or qui ne s'effaceront jamais et brilleront à travers les âges d'un doux éclat. O Dieu ! c'est ta bonté indulgente qui remplit le monde de félicité!

L'ANGE DES MAUVAISES ACTIONS (*avec son livre ouvert*).

Le soleil de feu n'a pas encore entièrement disparu ; mais il se retire toujours pendant que je tiens ouvert le livre des mauvaises actions, afin que le souffle de l'air supérieur en visite les pages et en efface le contenu. Tandis que je fixe la flamme qui brille à l'horizon, le paysage reluit encore, et sous moi, la sombre rivière est cachée par des nuages de vapeur !.... Les lignes noires s'affaiblissent de plus en plus, peu à peu les terribles paroles s'effacent et l'on ne distingue plus que la page blanche.

Le soleil disparaît, mais l'âme de celui qui a échappé par la pénitence à la redoutable condamnation brille au-dessus de moi. Tout est fini et je retourne à Dieu avec le livre fermé.....

Voyez sur le sommet de la montagne cette ombre gigantesque qui passe ; une obscurité brillant d'un feu concentré, pareille à un sombre nuage chargé d'éclairs, fort et retentissant comme le tonnerre répondant au tonnerre. Un cri lamentable, répété et augmenté par l'écho, s'éteint enfin dans le lointain, tel que l'orage vaincu repoussé par la résistance du vent. C'est Lucifer ! le fils du mystère ! Et puisque Dieu permet qu'il existe, c'est qu'il est un instrument dont Dieu se sert pour travailler à quelque bien que nous ne comprenons pas !

LONGFELLOW.

Digitized by Google

LE CURÉ ET LE PHILANTHROPE,

FABLE.

Un curé de village, aussi bon que candide,
Avec un philanthrope, un jour, s'entretenait.
D'une oreille avide
Le saint homme écoutait
Les généreux discours, les belles théories
Que l'autre lui contait en paroles fleuries.
« — Si jamais, disait-il, mon système est suivi,
« Le pauvre sera riche ! » Et le curé ravi
De donner au hâbleur des éloges sincères....
Un pauvre, en ce moment, boîteux et tout perclus,
Survient et tend la main : « — Soulagez mes misères ;
« J'ai bien faim ; je me meurs, hélas ! je n'en peux plus. »
Le philanthrope, alors (l'occurrence était belle
Envers l'humanité de témoigner son zéle),
Prend sa bourse, y regarde : « — Ah ! grand Dieu ! quel malheur!
« Tout en or ! Pas un sol... Cela me fend le cœur. »
« — Hé ! que ne donnez-vous, répartit le bon prêtre,
« Quelques napoléons... » L'autre de disparaître.
« Allons ! décidément, pensa notre curé,
« Tous ces brillants bavards, parleurs à l'eau de rose,
« Comme mon philanthrope, au large retiré,
« Parlent beaucoup et bien, mais font très-peu de chose. »
Là-dessus, — deux gros sous il donne au mendiant.
« — Et, si j'avais de l'or, j'en ferais tout autant. »
« — C'est que vous n'êtes pas, monsieur, un philanthrope, »
Répartit le boîteux d'un air assez malin ;
Il avait de l'esprit sous sa rude enveloppe,
Et, prenant son obole, il passa son chemin.

Que de gens voyons-nous,
Au sein de l'opulence,
Qui, n'ayant que de l'or, n'ont pas même deux sous
Pour aider l'indigence !

FÉLIX LE BIDAN.

Digitized by Google

L'ANGE ET LA ROSE.

(Imité de l'allemand.)

Une nuit de printemps, tandis que les étoiles
Tremblaient à la voûte des cieux,
Un ange descendit, brillant et radieux,
Et de la nuit traversa tous les voiles.
Cet ange était celui qui veille sur les fleurs,
Leur donne leur éclat, leurs parfums, leurs couleurs.
Des élus, un moment, abandonnant la fête,
A l'abri d'un rosier il reposa sa tête,
Et bientôt il goûta les douceurs du sommeil.
Aux premiers rayons du soleil,
En s'éveillant, il voit une rose embaumée.
Dans son calice encore à moitié renfermée.
Elle était belle et fraîche ; au souffle du matin
Des gouttes de cristal s'échappaient de son sein.
« Oh ! lui dit-il alors, que je te remercie,
« Toi, de tous mes enfants l'enfant la plus chérie,
« Des suaves parfums que, jusqu'à mon réveil,
« A répandus sur moi ton calice vermeil !...
« Mais je veux à mon tour, toi que j'aime, ô ma Rose !
« Pour te remercier, te donner quelque chose
« Dont tu puisses toujours garder le souvenir...
« Que veux-tu, chère enfant ? Forme quelque désir,
« Et je l'exaucerai. » — La Rose belle et pure
Rougit... puis demanda la plus simple parure.
Au même instant, l'ange des fleurs,
Pour relever l'éclat de ses couleurs,
L'orna d'une mousse nouvelle,
Qui de la Rose embellit le dehors,
Et la Rose moussue alors
Des roses devint la plus belle.

F.-R.-H. LEVAR-KAPENSOL.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

1720 1721 1722.

I.

C'était à Cagliari en 1720.

Par une belle matinée des premiers jours de mai, dans un appartement donnant sur la mer et dont les larges fenêtres tout ouvertes laissaient librement entrer les gais rayons d'un soleil printannier et les âpres senteurs du rivage, le marquis de Saint-Remi, gouverneur de la ville, et Matteo, son jeune secrétaire, étaient occupés à écrire.

Le commandant du port fut annoncé et introduit.

— Monseigneur, dit-il, après avoir salué profondément M. de Saint-Remi, un navire de commerce venant de Tripoli demande l'entrée du port. Faut-il le recevoir?

— Non, répondit le gouverneur.

— Le capitaine désirerait, du moins, pouvoir renouveler son coffre de médicaments; il a des hommes malades à bord.

— Envoyez-lui quelques boulets de trente-six, s'il ne s'éloigne pas immédiatement, exclama rudement le marquis.

Le commandant se retira après avoir salué M. de Saint-Remy plus profondément encore qu'il ne l'avait fait en entrant.

Digitized by Google

— Oh ! oh ! dit à part lui Matteo, le baromètre est bien bas aujourd'hui : grande tempête ! gare à moi, j'ai besoin de me bien tenir.

Et Matteo baissa la tête sur son bureau, et se constituant son propre paratonnerre, il prit envers lui-même l'engagement de ne pas omettre une virgule dans ce que M. de Saint-Remi lui donnerait à transcrire et de faire courir sa plume aussi vite que la parole dans le cas où il aurait à écrire sous la dictée du marquis.

— Matteo, fit M. de Saint-Remi après un moment de silence, j'ai fait cette nuit un rêve affreux, un rêve dont je suis encore tout bouleversé; j'ai rêvé, figurez-vous, qu'un navire venant des côtes de Barbarie avait apporté la peste dans la ville et que le fléau y faisait les plus grands ravages. Vous comprenez de quelle manière j'ai accueilli la demande d'entrée dans notre port de ce capitaine qui vient de Tripoli et qui compte des malades dans son équipage.

— Monseigneur, répondit Matteo, — en donnant à sa voix un accent d'obséquiosité que n'aurait pas désavoué un courtisan émérite, — aux hommes qui occupent une position comme la vôtre et devraient en occuper une plus élevée encore, Dieu se plaît à départir des grâces particulières : de soudaines illuminations, des pressentiments surnaturels ; aussi tout ce qui vient d'eux a une grande portée et doit être également respecté, ce qu'ils font comme ce qu'ils disent, ce qu'ils pensent comme ce qu'ils rêvent.

Et Matteo ajouta immédiatement, mais en ne se parlant qu'à lui-même :

— Triple sot que je suis ! Me méprendre à ce point ; attribuer à une boutade de mauvaise humeur le résultat évident d'un affaiblissement du cerveau. Le pauvre homme ! il croit aux rêves, et il règle ses actions en conséquence. Du reste, je m'apercevais bien depuis quelque temps que M. de Saint-Remi baissait beaucoup.

La scène d'intérieur que nous venons de décrire fut racontée dans la soirée par Matteo à l'un de ses amis sous le

Digitized by Google

plus grand secret; et la même confidence dut arriver, de seconde main, avec la même recommandation, à quelque oreille féminine, car le lendemain, tout le monde la savait. On ne parlait dans la ville que du dérangement des facultés intellectuelles du gouverneur qui avait ordonné de tirer à boulets rouges sur *quatre* navires de commerce demandant l'entrée, ordre d'un fou furieux que le capitaine du port avait énergiquement refusé d'exécuter.

Trois jours après partaient pour Turin, par un navire faisant voile pour le continent, vingt lettres qui, bien qu'écrites par vingt personnes différentes, étaient identiques pour le fond, si elles présentaient quelque dissemblance de style, et qui contenaient chacune deux paragraphes exprimant : le premier, la nécessité de remplacer immédiatement M. de Saint-Remi, devenu tout-à-coup fou à lier; le second, l'intérêt pour le gouvernement de lui donner pour successeur le signataire, ayant à cette place des titres préférables à ceux de qui que ce fût.

Deux mois s'écoulèrent.

Le 12 juillet, par une de ces belles soirées d'été si communes et si bienfaisantes dans les contrées méridionales, — ces soirées où la teinte lactée du firmament repose les yeux de la réverbération d'un ciel incandescent, où les fraîches caresses de la brise délassent le corps des étreintes brûlantes d'une atmosphère presque constamment chargée de fluides électriques, — la population de Cagliari était en joyeux émoi. Les façades de toutes les maisons, les plus riches comme les plus pauvres, resplendissaient de lumières; on dansait sur toutes les places et à chaque carrefour; on s'abordait, on s'embrassait sans se connaître, en échangeant les phrases suivantes :

— Nous l'avons échappé belle !

— Que Dieu soit béni et notre gouverneur aussi!

— Quel homme !

— Quel génie!

— Puissions-nous le conserver longtemps !

— D'autant plus qu'il n'est pas à sa place ici.

Digitized by Google

— Il le faudrait à la tête des affaires du royaume.

— Oh! alors elles marcheraient admirablement.

Vers onze heures, M. de Saint-Remi dut paraître sur le balcon de son hôtel pour donner satisfaction à ces joies, à cette reconnaissance qui, de tous les points de la ville, étaient spontanément accourues sur la place du gouvernement. Et ce fut alors, de la part de M. de Saint-Remi, des saluts à droite, à gauche, en face, des mouvements de la main vers le cœur... et de la part de la foule, des cris, des vivats, des mouchoirs agités, des chapeaux jetés en l'air.... une de ces scènes enfin comme on n'en voit que dans le Midi où le peuple est toujours si animé, si bruyant, si expansif, si poète dans l'expression de son amour et de sa reconnaissance comme dans la manifestation de sa colère ou de sa rancune.

Mais la cause d'un pareil changement à l'égard de M. de Saint-Remi? Ai-je besoin de la dire?... On avait appris dans la matinée que la peste régnait à Marseille, qu'elle y faisait de grands ravages et y avait été apportée par le *Grand-Saint-Antoine*, capitaine Chataud, le même navire auquel M. de Saint-Remi avait, si énergiquement, refusé toute cemmunication avec Cagliari (1).

Heureuse Marseille, si le rêve de M. de Saint-Remi, déployant ses ailes épaisses et traversant la mer, eût visité successivement la couche de nos intendants de la santé! Mais il n'en fut rien... et le *Grand-Saint-Antoine* obtint à Marseille ce qui lui avait été refusé à Cagliari avec une obstination si bien inspirée.

La décision de nos intendants fut très-vivement blâmée. C'est à l'île de Jarre qu'ils auraient dû renvoyer le navire et ne pas lui permettre de débarquer ses marchandises au lazaret. Il faut remarquer, à cet égard, que le capitaine Chataud était arrivé avec patente nette et certificat délivré par deux médecins de Livourne où il avait touché. Ces pièces attestaient que la maladie qui affligeait

(1) Archives de Cagliari. Voir Lemontey, *Histoire de la Régence.*

Digitized by Google

son vaisseau n'était qu'une fièvre maligne. Néanmoins, notre intendance sanitaire avait tout d'abord prononcé l'envoi du navire à Jarre. Les interessés à la cargaison intervinrent; ils représentèrent que la chose n'était pas juste, en l'état des papiers du navire, et ils ajoutèrent que cette injustice causerait leur ruine. On en délibéra de nouveau, et la majorité se prononça pour l'admission aux infirmeries. Il n'y eut que deux intendants qui persistèrent dans leur premier vote, le renvoi à l'île de Jarre : le sieur Bourely et le sieur Dupuy, dans l'une des lettres duquel nous avons puisé ce fait. (1)

II.

L'un des fondateurs de l'Académie de Marseille, son premier secrétaire perpétuel, M. de la Viscléde, l'a dit avec raison, en parlant de la peste de 1720 : « Ce fut pour Marseille une époque tout à la fois lugubre et brillante.... pleine de deuil à n'en compter que les désastres, pleine de gloire par les actes de dévouement, de charité, d'héroïsme qu'elle vit naître... »

Sur cette époque, on a beaucoup écrit. Nos historiens provençaux et marseillais lui ont consacré des pages où l'habileté de l'écrivain n'a jamais fait défaut à l'intérêt du sujet. Lemontey en a donné un précis très-remarquable dans son *Histoire de la Régence*.

Quant aux documents du temps, ils sont aussi nombreux que variés : journal, abrégé, notice, relations historiques, système, observations, poèmes français, latins et provençaux, rien n'y manque.

Avec ces matériaux, avec ceux qui n'ont pas encore été publiés et qui reposent dans les cartons de nos bibliophiles marseillais, on pourrait faire, non pas mieux assuré-

(1) Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Collection de manuscrits sur Marseille.

Digitized by Google

ment, mais plus que n'ont fait Papon, Lemontey et nos compatriotes, MM. Augustin Fabre et Louis Méry. Nous avons les résumés, nous pourrions avoir l'histoire.

Etranger à des divisions, à des querelles dont les dernières traces sont heureusement, depuis longtemps, effacées; n'écoutant que les inspirations d'une saine critique, n'ayant d'autre but que la manifestation de la vérité, l'écrivain, je n'en doute pas, rendrait plus pure, plus éclatante encore l'auréole qui illumine les noms des Belsunce, des Roze, des Moustiers, des Estelle, des Dieudé, des Audimar. A cette auréole, il ajouterait même de nouveaux rayons. Ainsi son livre serait un monument de plus élevé à la gloire de Marseille.

Architecte inhabile à tenter une pareille entreprise, je veux, du moins, modeste ouvrier, préparer quelques pierres de l'édifice, heureux si, un jour, on les juge dignes d'entrer dans la construction.

III.

Le printemps de l'année 1720 donna à notre population ces fêtes qu'elle aime à l'égal de celles que lui prodiguent aux champs, la verdure des pins, les rayons du soleil et les magnificences de la mer : — les fêtes de la rue.

Voyez! Les échevins en chaperon, suivis de tous les officiers municipaux, sortent de l'hôtel-de-ville et se dirigent vers la porte d'Aix, où ils reçoivent, où ils complimentent une gracieuse fille de France, Mademoiselle de Valois, fiancée au prince de Modène et qui va le joindre à Gênes.

La princesse remonte dans son brillant carrosse et fait son entrée en ville au milieu d'une foule immense que peuvent à peine contenir les compagnies des quartiers, fières de leurs uniformes renouvelés pour la circonstance.

Et l'air redit mille bruits : les acclamations des soldats, les cris du peuple, les détonations des boîtes et des canons.

Digitized by Google

Et les galères obéissant aux ordres qu'a prescrits leur général, pour fêter l'arrivée de sa sœur, livrent aux caprices du vent et aux rayons du soleil leurs pavois de cordillat rouge, leurs bannières et leurs banderolles de damas à crépines de soie et d'or.

Et le soir venu, nouvelle sortie des échevins, qui vont offrir à la princesse le présent municipal (1). — Alors, au devant de chaque maison, s'allument des feux de joie; sur toutes les places se forment des danses dont les sons du tambourin et du galoubet excitent et règlent la vivacité. — Heureuse Marseille!,,,

Deux mois sa sont écoulés..... Pauvre Marseille! tes places, tes rues, naguère si animées, si bruyantes, sont aujourd'hui désertes et silencieuses... Voilà cependant tes échevins... Où vont-ils cette fois, la tristesse et la préoccupation peintes sur leurs visages?... — Visiter, hélas! les magasins, les maisons particulières et calculer pour combien de jours tu auras du pain... Ah! ils n'ont plus de quoi offrir en ton nom des présents à une princesse... Ils seront heureux de recevoir, pour toi, des mains d'une grande dame, la généreuse aumône d'une de tes plus opulentes voisines (2).— Au milieu de la nuit, je les rencontre encore,.. C'est à la rue de l'Echelle qu'ils se rendent, et je les vois placer des gardes devant quatre maisons, en faire sortir les habitants et murer toutes les ouvertures.... Tout-à-coup les ténèbres se dissipent à la clarté de mille feux... — Des feux de joie encore? — Non, mais des feux *selon la formule*, « des feux, dont la vapeur rencontrant « les corpuscules infects répandus dans l'air, les dilate- « ront avec violence, les mettront en pièces et leur enlè- « veront le venin mortel dont ils sont remplis avant qu'ils « puissent être communiqués. » (3)

Pauvre Marseille!... Inutiles précautions, expédient

(1) Il consistait, pour les princesses, en 12 boîtes de confiture, 6 douzaines de bougies, 6 bouteilles d'eau d'angélique.

(2) Gênes.

(3) Ordonnance d'un médecin nommé Sicard.

Digitized by Google

inefficace... Le venin pestilentiel circule déjà dans tes veines... Mais ne t'en prends pas à des miasmes répandus dans l'air, à des atômes divisibles... C'est l'ouverture de quelques ballots de marchandises contaminées, ce sont les attouchements de quelques passagers, contaminés eux aussi, qui te l'ont fatalement transmis!...

IV.

Que la peste ait été apportée dans nos murs par le navire le *Grand-Saint-Antoine*, capitaine Chataud, c'est l'opinion la plus générale et la mieux autorisée. Mais elle eut des contradicteurs. Aucuns ont attribué la contagion à cette circonstance que l'année 1719 ayant été pluvieuse et les chaleurs extrêmes, la mauvaise qualité des productions de la terre avait fourni au peuple le germe des maladies pestilentielles.

Quelques-uns prétendirent que la contagion répandue dans l'air et provenant des émanations de marais fétides, avait été apportée par les vents qui avaient soufflé dans cette direction, et aussi par la commotion atmosphérique à laquelle avaient donné lieu des coups de tonnerre si violents et si nombreux que jamais homme vivant, dit un document de l'époque, n'en avait entendu de pareils. Ils appuyaient leur opinion sur cette expérience fort curieuse.

Un physicien, je ne sais plus à quelle époque ni dans quelle ville désolée par la peste, mettait, chaque soir, sur sa fenêtre, un vase plein d'eau, et le trouvait, le lendemain matin, couvert d'une sorte d'écume, poison subtil que le soleil de la journée absorbait ensuite, au point de pouvoir prendre sans danger le reste de l'eau, tandis que, le matin, une mort presque subite frappait l'animal auquel on la donnait à boire.

D'un autre côté, Deydier, l'un des médecins de Montpellier envoyés par la cour à Marseille, soutint à ses confrères de cette dernière ville que la peste était dans leurs murs dès l'année précédente, et il leur désigna toutes les

Digitized by Google

personnes qu'elle avait attaquées. Dans ce cas, c'eût été encore de la Syrie qu'elle nous serait venue, car Russel, dans son *Histoire naturelle d'Alep*, raconte qu'il y eut, en 1719, dans cette province, des cas assez nombreux de peste, mais qui cependant ne constituaient pas un état épidémique.

Nous apportons dans le débat un document qui viendrait à la décharge du *Grand-Saint-Antoine* et du capitaine Chataud. C'est un journal manuscrit, — je ne dirai pas correctement, mais régulièrement tenu, — depuis l'année 1712 jusques à 1722, par un employé dont je citerai plus tard le nom et la qualité, car j'aurai à y revenir. On trouve dans ce journal sous la date du 2 mai 1720 : *Il est tombé « quelques malades qu'on craint que ce soit du mal contagieux.* » Or, le vaisseau du capitaine Chataud n'est arrivé à Marseille que le 25 de ce même mois de mai. Il y avait donc, avant son entrée dans notre port, quelques personnes atteintes d'une maladie présentant des caractères contagieux.

Nous donnons ici *l'extrait de la déposition du capitaine Chataud tiré mot par mot du livre des dépositions*: (1)

« Du 25 may 1720.

« M. Tiran, intendant semanier, a interrogé Jean-Baptiste Chataud, capitaine du vaisseau *le Grand-Saint-Antoine*, venant de Seyde, en manquant depuis le 30 janvier, chargé de diverses marchandises pour plusieurs. Il a touché à Tripoly, en est reparti le 3e avril et de Chypres le 18. Il a relâché à Livourne, d'où il manque depuis le 19 du courant, y ayant laissé le capitaine Buech. Il a huit passagers : le capitaine Carré, disgrâcié, un Arménien et son valet et autres pour les infirmeries; ayant déclaré que les gens de l'équipage qui leurs sont morts, tant en route qu'à Livourne, sont morts de mauvais alimeuts. Il faut quatre portefaix, la voile à M. Laurens. »

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. — Collection de pièces manuscrites sur Marseille.

Digitized by Google

Quant au commencement de la peste dans la ville, on sait qu'après un certain nombre de décès, tous attribués par les médecins à des maladies ordinaires, malgré la présence de charbons, un jeune homme nommé Issalène, demeurant à la place de Lenche, fut le premier qui, de par la faculté, mourut de...

..... Ce mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel, en sa fureur,
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Mais ce fut en fait et non en droit, si je puis m'exprimer ainsi; ce mal, *on ne l'appela pas par son nom*, ni alors, ni plus tard, ni même jamais. Malgré les 50,000 victimes qu'elle enleva à cette époque, dans la ville et son territoire, sur une population de 100,000 âmes environ, on peut dire, légalement parlant, que Marseille n'eut pas la peste. Dans tous les actes officiels, — qu'ils émanent de l'autorité ecclésiastique ou municipale, — dans les mandements de M. de Belsunce et les ordonnances des échevins, dans la correspondance même de ceux-ci avec l'intendant de la province, le mot *peste* ne se trouve pas une seule fois. C'est toujours la *contagion*, le *mal contagieux* ou même *le mal* tout court, un mal innommé.

Il y a bien plus : quand tout danger fut passé, que le moment fut venu de décerner les récompenses, le roi lui-même, dans ses lettres-patentes à M. le Bailli de Langeron, dit, à son tour, qu'il le faisait lieutenant-général de ses armées pour le récompenser de ses services pendant que Marseille « était atteinte de la contagion. »

En 1724, un procès fut intenté à la ville par le propriétaire du navire qu'elle avait acheté en 1720, avec l'idée, restée sans suite, d'y entasser les cadavres qu'on aurait jetés en pleine mer. Dans toutes les pièces de ce procès roulant sur le prix du navire dont il s'agit, il est toujours question *de la contagion*, jamais de la *peste*. Notons encore ici qu'à cette époque (1723 et 1724), les échevins avaient nommé un caissier de la ville spécialement et uniquement

Digitized by Google

chargé de payer toutes les dépenses auxquelles le fléau avait donné lieu, de la part de la ville. On l'appelait, même en style officiel, *le payeur de la contagion*. (1)

C'était un hommage à cette maxime, dont les nombreuses irruptions du fléau indien ont, de nos jours, rendu la sagesse plus éclatante encore : — Dans les grandes épidémies, il faut, avant tout, rassurer les esprits, et combattre la peur du mal aussi énergiquement que le mal lui-même.

Du reste, le peuple de notre ville allait de son plein gré au-devant de cette erreur que le mal qui commençait à sévir n'était pas la peste. Les décès isolés avaient été facilement expliqués. Arriva le décès d'une famille tout entière. Un tailleur d'habits, nommé Cresp, établi sur la place du Palais, sa femme et ses deux filles moururent en trois jours. Le cas était embarrassant. On s'en prit à un pauvre petit animal qui est, je ne sais pourquoi, peut-être uniquement à cause de sa laideur, un objet de terreur et d'aversion pour notre peuple, Une tarente était tombée, affirma-t-on, dans la jarre à huile du ménage Cresp et l'avait empoisonnée. De là le décès de cette famille. — Il est une nation que les Marseillais n'ont jamais vue de meilleur œil que la tarente : ce sont les Turcs. Le capitaine Chataud était de Marseille et connaissait bien son pays. Il avait perdu neuf hommes dans les quatre mois de sa traversée. Il l'expliqua en disant qu'ayant relâché à Chypre, il y avait fait provision pour son équipage d'une certaine quantité de pain pétri par un boulanger turc, de cette île, avec de l'eau dans laquelle il avait fait rouir du chanvre. Les portefaix qui avaient transporté les marchandises du *Grand-Saint-Antoine* dans l'enclos des infirmeries tombèrent malades et furent enlevés dans l'espace de trois jours... C'est évidemment, dit le capitaine Chataud, ils ont dû trouver à bord et manger quelques-uns des pains pétris par ce coquin de Turc de l'île de Chypre.

Quant aux médecins, ils tombèrent d'un excès dans un

(1) Archives municipales.

Digitized by Google

autre. D'abord, ils n'avaient voulu voir la peste nulle part; bientôt ils la virent partout. Le moindre mal à la tête, le plus petit bouton, tout était peste. — Il en résulta contre eux une grande irritation. On disait dans les classes élevées, en faisant allusion au système de Law, — que d'une maladie ordinaire, ils voulaient se faire un *nouveau Mississipi*. Dans les classes inférieures, peu s'en fallut qu'on n'allât plus loin que les qualifications injurieuses. Racontons ici une anecdote dont le dénouement n'eut, du moins, rien de tragique.

Dans les premiers jours de juillet, le médecin ordinaire d'un couvent de religieuses, étant venu faire sa visite, aperçut quelques rougeurs sur les mains d'une des sœurs; il découvre le bras... Mêmes rougeurs... — *C'est la peste!* s'écrie-t-il. Et il ajoute que, suivant l'ordre qu'il a reçu des échevins, à l'égard de tout malade qu'il rencontrerait atteint de la peste, il faut que la religieuse soit immédiatement transportée aux infirmeries. Et il se dispose à sortir pour aller prévenir les *corbeaux* du quartier. On appelait *corbeaux* ceux qui étaient chargés, dans les premiers temps, de l'enlèvement des malades et des morts, plus tard, de l'enlèvement des morts seulement, et qui, à cette dernière époque, ne furent autres que des galériens; car on ne trouvait plus personne qui, à quelque prix que ce fût, voulût se charger d'un aussi dangereux service.

N'eût été la supérieure, la pauvre religieuse serait morte, — sinon de la peste, du moins de peur, — avant d'arriver aux infirmeries. La correspondance des échevins révèle que l'effroi tua un grand nombre de personnes pendant qu'on les portait de leurs maisons au lazaret. La supérieure osa dire au médecin qu'il devait se tromper, parce que depuis deux jours, — toutes les provisions étant faites, — personne n'était sorti du couvent, et personne du dehors, — autre que lui, — n'y était entré.; elle demanda donc un sursis. — Le médecin consentit à différer le transfert jusqu'au lendemain, sous la condition expresse que la

Digitized by Google

religieuse serait enfermée dans sa cellule et que personne ne communiquerait avec elle.

A l'entrée de la nuit, on entendit un grand bruit dans cette cellule. Nul doute, la pauvre religieuse est à ses derniers moments ; ce bruit, ce sont les convulsions de l'agonie... On prévient la supérieure, la communauté est rassemblée; elle s'agenouille au-devant de la porte pour réciter les prières des agonisants ; mais à peine le premier verset était commencé, qu'on entend ce cri : « *Jesu, Maria...* « Chère mère !... ouvrez !... Je n'ai pas la peste ! » — On ouvre avec grande précaution et la recluse se présente, l'air serein, le sourire aux lèvres. Tout fut bientôt expliqué. Au moment où la pieuse sœur, voulant réciter son office pour la dernière fois, — pensait-elle, — avait allumé sa lampe, une nuée de cousins, cachés ça et là, s'était mise en mouvement. Elle se rappela alors que, la veille au soir, elle avait tenu pendant quelque temps sa fenêtre ouverte avant d'éteindre sa lampe ; les cousins s'étaient introduits et lui avaient inoculé, avec leurs piqûres, leur douloureux mais inoffensif venin, pendant qu'elle dormait, comme dorment, — même en temps de peste, — ceux qui ont la conscience tranquille.

Le docteur était homme d'esprit; il fut le premier, quand il revint, à rire de sa méprise.

On pouvait rire encore à cette époque. C'était en juillet, je l'ai dit. Bientôt et pour longtemps, les larmes furent seules permises.—Au 10 août, tous les quartiers de la ville étaient atteints et il mourait 500 personnes par jour. En septembre, le nombre s'éleva à 1000.

V.

Voici quelques vers provençaux qui donneront une idée de ce qu'étaient les hôpitaux à cette époque. C'est, pour employer une expression à la mode, de la peinture réaliste.

Digitized by Google

Ces vers sont extraits d'un petit poème intitulé : *Lei Malheurs de la pesto* (1).

Diou gardé qu'aguès maou de testo !
D'abor dien : as juga toun resto,
Faou soungea de prendre parti,
L'y a lou calécho faou parti.
Souven que n'aves gé de maou,
Et faou gagna lou grand houstaou ;
Quand arribas c... de petos,
Arriba pa émé brayeis nettos.
....
Vous fan intra din la capello.
Un capelan qu'es plen de zèlo
Vous dit : Si faou ben counfessa,
Soungea à vouestrei pecca passa.
Car eici sias à l'agounié,
Invouquas la Viergi Marié. »
Puis vous disoun leis aourésoun
Que disoun per lei mouriboun ;
Resto gé de sang à la placo.
D'abor vous fan ségui la traco
D'aqueli que soun degea mouer,
Sias attaqua d'un maou de couer.
N'entendez que gemissamen,
Esfrai et tristeis hurlamen,
Qu'excitoun songi et déliré.
Maï, moun Diou ! n'aougi plus ren diré ;
Senti que pami de doulour.
D'abor que vien veni lou jour
Entendez veni d'infarmié ;
Disoun : « Faou haussa la camié,
Quand leis chirurgien passaran,
Vouestreis plagos visitaran. »
Si faou rangea d'abor que venoun,
Vous regardoun et ce que tenoun
Es un emplastré et de cizeoux,
Et puis decoupoun un taceou
Que vous mettoun leou, en courren ;
Passoun vité coumo lou ven.
Que de cris, de gemissamen

(1) Bibliothèqee de M. de Crozet, collection de manuscrits sur Marseille.

Digitized by Google

N'aousez pas dedin un moumen!
Noun, n'entendez que d'aï! et d'oui!
L'un que dich : lou boubon mi coui!
L'aoutre : la cuisso mi fa maou!
Que dich : Ieou, vaï un poou pu haout...
D'aoutré n'en restoun su la plaço.
D'abor van lava seis payasso,
Et veses veni leis ministré
Qu'aouguroun ren que de sinistré.
Vous saississoun cruellamen
Leis corps mouer et puis rudamen
Lei tirassoun lou long dei chambro,
De co de testo, co de cambo,
Soun capable de fa mouri,
De veire aquo vou fa souffri.
D'aquito, vous lei van pourta
Aou toumbareou leis van gita
En terro sen ceremounié
Coumo un ay oou Prabatayé.

Quelle épouvante, quelle désolation, quels désordres amena ce terrible fléau, s'accroissant de jour en jour, se prolongeant indéfiniment, reparaissant tout-à-coup quand on s'en croyait à jamais délivré!... On le comprend sans que j'aie besoin de le dire.

Ces malades expirant sur la voie publique; ces morts jetés par les fenêtres et s'élevant en hideuses couches devant les maisons; ces amoncellements non moins hideux de hardes, de meubles, d'immondices confusément agglomérés; cette population de galériens, — remplaçant l'ancienne population, —qui traînent des tombereaux, qui y mêlent des vivants avec des morts et versent en riant ces horribles charges dans les fosses... inutile de les décrire, mes lecteurs les ont vus.

Oui, ces scènes d'horreur vous les avez vues, lecteurs, dans ces toiles au bas desquelles Serre, non moins habile peintre que courageux et généreux citoyen, Serre qui, chargé de l'enlèvement des morts dans le quartier Saint-Ferréol, entretint à ses frais, pendant toute la durée de la peste, les gens et les attelages des chariots destinés à

Digitized by Google

l'accomplissement de sa périlleuse mission, aurait pu, en toute vérité, ajouter en les signant :

..... Quæque ipse misserima vidi
Et quorum pars.....

Ce que les tableaux de Serre ne peuvent apprendre, tout en permettant de le supposer, c'est le chiffre total de la mortalité : 50,000 ! ! Quarante mille personnes dans la ville et dix mille dans le territoire, sur une population de 100,000 âmes environ,

A ce total, j'ajoute quelques énonciations de détail : dans le clergé, les jésuites, les capucins, les recolets, les trinitaires périrent presque tous. Dans les corporations de métier, les frippiers furent le plus cruellement atteints, ainsi que les pêcheurs. L'évêque accorda la permission des œufs et du laitage pour le carême de 1723, parce que la peste ayant enlevé presque tous les pêcheurs, il en était résulté une cherté excessive du poisson.

Une lettre de l'un des fondateurs de l'académie, M. Gravier, lettre qu'a bien voulu me communiquer M. L. de Crozet, son arrière-neveu, nous apprend que le dernier martyr de la charité à cette fatale époque, fut un Observantin nommé Chacornat. Lors de la rechute de 1722, un individu s'avisa de franchir l'une des barrières dans lesquelles on avait de nouveau enfermé Marseille ; la barrière de la Gavotte. Il fut pris et condamné à être fusillé. Au moment de l'exécution, on chercha un confesseur et on trouva dans le voisinage le père Chacornat de l'ordre des Observantins. Ce bon religieux entendit la confession du patient ; mais peu accoutumé à de pareilles scènes, il pâlit tout-à-coup, au point que l'officier qui commandait le poste s'en aperçut et l'engagea à se retirer, puisque la confession était finie. Mais le zélé religieux répondit qu'il ne voulait pas abandonner son pénitent.

L'officier insista avec plus de vivacité, mais sans plus de succès.

Enfin, le moment de l'exécution est venu..... Les sol-

Digitized by Google

dats sont prêts à tirer..... On fait signe au père de s'éloigner..... Il obéit, mais en adressant toujours ses exhortations au patient, moins pâle, moins défait que lui..... On tire.... et on relève deux cadavres, celui du pénitent et celui du confesseur, l'un percé de balles, l'autre frappé d'une congestion cérébrale qu'avait provoqué l'exercice pieusement exagéré de son saint ministère.

Dans le territoire, la Nerthe et la Treille furent les seules localités préservées. Château-Gombert eut le plus à souffrir. Le nombre des victimes de la contagion s'y éleva à 641. Je me hâte de rassurer les propriétaires de ce quartier et les acquéreurs de Palama, s'il s'en trouve parmi mes lecteurs. L'élévation de ce chiffre s'explique par le grand nombre de personnes qui s'étaient refugiées dans cette localité renommée de tout temps pour la pureté de l'air.

VI.

Inutile de dire que l'art et le charlatanisme encore plus préconisèrent, pour se garantir des atteintes du fléau ou pour le rendre sans danger, des préservatifs et des remèdes de toute nature.

Une des célébrités médicales de l'époque, Chirac, premier médecin du Régent, proposa très-sérieusement, dans un mémoire envoyé par lui, de chasser la peste hors de Marseille à l'aide.... *de violons et de tambours qu'on ferait jouer dans tous les quartiers de la ville, pour donner occasion aux jeunes gens de s'égayer et d'éloigner la tristesse et la mélancolie.*

L'autorité municipale s'inspirant d'idées moins riantes, mit en pratique l'axiome italien, qui dit que l'on doit combattre la peste avec trois choses : L'or, le feu, la potence.— *Oro, fuoco, furca.*— L'or pour diminuer la misère, le feu pour purifier l'air, la potence pour effrayer les malfaiteurs. Ils distribuèrent des secours aux indigents, au-

Digitized by Google

tant que put le permettre l'état fâcheux des finances de la ville ; un gibet fut dressé, par leur ordre, au haut du cours, et, enfin, le 3 août, ils firent publier et afficher la pièce suivante :

AVIS AU PUBLIC.

1° Il faut que chaque particulier fasse brûler, sur les cinq heures du soir, une once de *soulphre* au milieu de chaque chambre, après avoir fermé les fenêtres que l'on n'ouvrira que trois heures après. On fera bruler le *soulphre* sur un seul charbon, de peur qu'un trop grand feu n'en détruise l'action ;

2° Avant de parfumer, on suspendra contre les murailles toutes les hardes dont on s'est servi depuis un mois et demi jusqu'à ce jour ;

3° On parfumera, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, lundi, mardi, mercredi prochain.

Pour soulager les pauvres, MM. les échevins feront distribuer, dans les rues, du *soulphre* à ceux qui ne pourraient pas en acheter.

4° On fera le même parfum dans toutes les bastides du terroir *étant certain que si la chose est exécutée avec ponctualité, elle aura l'effet qu'on en attend.*

Quoique tout le monde aye intérêt d'exécuter ce que dessus, on avertit bien sérieusement que ceux qui y manqueront seront punis comme *rebelles* (1).

Au nombre des livres sur la peste dont le docteur Clot-Bey a fait don à la bibliothèque de Marseille, il en est un qui, à peu de chose près, ne contient que des préservatifs. Je laisse à ceux qui désireraient en connaître la composition, d'aller consulter ce livre. Je préfère copier ce que j'ai trouvé, non dans un livre, mais dans l'un des curieux autographes mis à ma disposition. C'est un méde-

(1) Archives municipales. — Collection des affiches et placards.

Digitized by Google

cin de Marseille qui écrit à un de ses amis; la lettre n'est pas signée ;

« Mon préservatif est un sochet que je porte sur le creux de l'estomac, et où il y a toutes les racines et les exutoires en poudre : le camphre, le crapaud, la vipère, du sang humain en poudre et par-dessus tout cela un crapaud esséché.

« Avec ces préservatifs, j'entre dans l'infirmerie vêtu d'une robe de toile cirée qui va jusqu'au talon, un bonnet de même et une éponge trempée dans le vinaigre attachée au nez, ayant soin de ne jamais respirer de la bouche et de ne pas avaler la salive. J'ai dans la bouche un morceau de racine d'angélique ; un infirmier qui me précède tient d'une main un réchaud avec dú feu et de l'autre un pot plein de vinaigre. J'ai soin de mettre dans le réchaud des parfums que je porte à mon bras dans un sachet. Avant de tâter le pouls aux malades ou les bubons, je trempe la main dans le vinaigre et je la retrempe de nouveau quand je l'ai touché. Je me retire de l'infirmerie dans une maison voisine où je quitte tout cet équipage. Je me lave les mains et le visage avec du vinaigre et je parfume mes habits et ma robe avec de la sauge. »

Voici un autre document très-peu connu, s'il n'est pas inédit, et qui prouve que d'autres médecins avaient adopté un costume bien plus complet que celui de l'auteur de la lettre que je viens de transcrire, et qu'ils trouvaient insuffisant d'attacher à leur nez une éponge trempée dans du vinaigre ; ils préféraient un corps solide dans lequel ils le tenaient prudemment enseveli.

Ce document est une gravure représentant un médecin en costume de visite chez ses malades. Ce costume se compose d'une longue robe, d'un manteau, de bottines, de culottes et d'un chapeau, le tout en maroquin. Les mains sont couvertes de gants larges de maroquin également et armées d'une canne. C'était ce qu'on appelait un bâton de saint Roch, bâton long de huit à dix pieds et dont on se servait pour écarter les passants et les chiens. La figure

Digitized by Google

est couverte d'un masque de maroquin comme le reste du costume, avec des yeux de cristal ; au milieu du visage on voit un prolongement très-prononcé en forme d'un énorme nez de perroquet. Ce nez, dit le sommaire de la gravure, était rempli de parfums et *oint* intérieurement de matières balsamiques. (1)

Quelles étaient ces matières, le document ne le dit pas ; mais il est plus que probable que l'essence de bergamotte y jouait le principal rôle. Voici ce qui me porte à le croire. Dans le livre dont j'ai déjà parlé, la bergamotte figure au premier rang des divers produits du régne végétal, d'une grande utilité en temps de peste, avec cette annotation : « *Son essence sert à oindre les narines et les tempes.* »

D'un autre côté, il est de tradition dans le plus ancien magasin de parfumerie de Marseille, celui de Demoussian, que le parfumeur de ce nom qui l'exploita pendant la peste et vendit pour une somme très-considérable de parfums et de vinaigre, ne manquait jamais de s'armer d'une bergamotte et d'y enfouir son nez, aussitôt qu'un acheteur se présentait à la barrière placée à la porte de sa boutique comme à celle de toutes les boutiques qui restèrent ouvertes pendant la peste. La main droite livrait au chaland l'objet demandé ; elle prenait ensuite dans le plat rempli de vinaigre, et placé sur la barrière, l'argent que l'acheteur y avait déposé ; mais la main gauche ne lâchait pas la précieuse bergamotte fortement appliquée contre le nez.

D'après ce que je viens de dire, et tout le monde le sait, du reste, c'est le vinaigre qui était le plus usuellement employé et le meilleur celui dit *Vinaigre des quatre voleurs*. Mais quels étaient ces voleurs?..... A cette demande, la tradition a deux réponses. — Les uns disent que c'étaient quatre voleurs émérites subissant leur peine sur les galères et qui, préposés à l'enlèvement des morts, à la désinfection des maisons et autres missions aussi dangereuses, avaient cherché un préservatif contre le fléeau et des droits à la

(1) Bibliothèque de M. Augustin Fabre.

Digitized by Google

liberté promise à tous les galériens qui survivraient à leur périlleux service. — D'autres pensent, au contraire, que les inventenrs furent quatre voleurs encore en exercice qui s'étaient associés pour exploiter leur industrie et qui redoutaient plus les atteintes du fléau que la potence en permanence sur le cours. — Cette opinion est celle qu'on a adoptée dans le magasin Demoussian ; car on m'y a montré de vieilles images destinées à décorer les flacons pour le vinaigre en question et qui représentent quatre hommes de fort mauvaise mine occupés, *dans une caverne*, à manipuler et distiller des aromates. Ces images trancheraient la question si elles portaient la date de 1720 ; mais elles sont plus jeunes d'un siècle ; elles ne remontent pas plus haut que l'année 1835 où la première apparition dans notre ville du fléau indien remit en vogue le préservatif si hautement préconisé par nos pères.

Cette même opinion est exprimée dans un ouvrage spécial, où on lit ce qui suit à l'article *Vinaigre des quatre Voleurs* :

« Ce vinaire jouit d'une grande réputation depuis la peste de Marseille où, dit-on, l'on dut sa découverte à quatre individus qui profitèrent de ce désastre pour s'enrichir en volant impunément. Ils furent convaincus de larcins. On jugea qu'ils n'avaient pu se garantir des effets de ce fléau qu'à la faveur d'un secret, et on leur promit leur grâce s'ils voulaient le communiquer. Voilà ce que l'on rapporte sur le vinaigre des quatre voleurs, ainsi nommé à cause de ceux qui, dit-on, en donnèrent la recette. Enfin, ce vinaigre est très-bon pour préserver des effets du mauvais air et est un véritable autre pestilentiel. » (1)

Ni l'une ni l'autre de ces deux versions n'est la vraie, à mon avis. — Le vinaigre des quatre voleurs a été inventé, il y a deux cent douze ans, non par des galériens ou des voleurs de Marseille, mais par des voleurs gascons. J'ai dé-

(1) *Le Parfumeur impérial*, par C.-F. Bertrand, parfumeur et distillateur. — Paris, Bromot-Labbé, 1809, in-8, p. 275.

Digitized by Google

couvert un vieil imprimé qui donne les noms de quatre plantes dont il faut faire infuser une poignée de chaque dans un *pega* de bon vinaigre, et qui forme, dit la pièce, *un préservatif souverain contre toute contagion, reconnu et approuvé tel à Toulouse, en l'année 1651 que cette ville eut le malheur d'être affligée de la peste* (1). — Or, la recette est la même que celle transmise, de parfumeurs en parfumeurs, dans le magasin Demoussian, pour la composition du vinaigre des quatre voleurs. Ces plantes sont : la rhue, la menthe, l'absynthe et le romarin.

En définitive, on peut le dire, sans crainte de se tromper, de tous les préservatifs contre la peste, comme contre toute autre contagion, le meilleur c'est le préservatif aux trois adverbes : *Vite*, *loin*, *tard*, c'est-à-dire qu'il faut partir au plutôt, s'éloigner le plus qu'on pourra et revenir le plus tard possible. Ce que résume très-bien ce distique latin :

Hæc tria tabeficam tollunt adverbia pestem,
Mox, longè, tardè cede, recede, redi.

VII.

Les poètes du temps ne restèrent pas en arrière. C'était tout naturel, Apollon étant aussi bien le Dieu de la Médecine que le Dieu de la Poésie. Ils s'adressèrent donc à lui pour demander un préservatif et voici celui qu'il dicta à l'un de ses adeptes, sous ce titre :

TISANNE UNIVERSELLE CONTRE LA PESTE.

Prenez deux grains d'indifférence,
Autant de résolution,
Dont vous ferez infusion
Avec du suc de patience.
Point de procès, point de querelle,
D'ambition, ni de faux zèle,
Demi livre de gayeté,

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet.

Digitized by Google

Deux onces de société
Avec deux dragmes d'exercice;
Aucun excès, point d'avarice;
Un bon grain de dévotion,
Point de nouvelle opinion.
Vous mêlerez le tout ensemble,
En l'infusant, si bon vous semble
Avec deux doigts du meilleur vin
Que vous prendrez chaque matin.
Vous verrez que cette pratique
Aux médecins fera la nique !

En 1835, un journal d'Aix publia cette recette sous le titre : *Tisanne contre le choléra*, la donnant, à l'aide de cette modification, comme faite pour la circonstance. — *Cuique suum.* — Nous l'avons trouvée imprimée dans un recueil de 1722, seulement il n'y a pas le nom de l'auteur. (1)

Voici maintenant une recette plus poétique et surtout plus orthodoxe, sauf la boutade qui la termine :

PRIÈRE A SAINT-ROCH.

Accablés de malheurs, entourés de la Peste,
Grand saint Roch nous ne craignons rien,
Et rien ne nous sera funeste
Si vous estes notre soutien.
Secourez ce peuple chrétien
Et venez apaiser la colère céleste;
Mais n'amenez pas votre chien,
Nous n'avons pas de pain de reste.

Ces vers sont du chevalier de Romieu d'Arles. Nous les avons copiés dans un de ses autographes (2). Hélas ! sa prière ne fut point exaucée. Arles, on le sait, ne fut point épargné par le fléau et il choisit le chevalier de Romieu pour l'une de ses premières victimes.

Après les poètes, les spéculateurs ; à côté d'Apollon, Mercure. Un sieur Varin annonça qu'ayant traité *sept* pestes avant celle de 1720, il possédait *un grand* préservatif qu'il vendait 80 livres la bouteille.

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet.
(2) *Idem.* *idem.*

Digitized by Google

Bientôt un sieur Chevalliery annonça, à son tour, qu'il possédait la composition du même préservatif, et que ne voulant pas spéculer sur un malheur public, il le vendrait seulement vingt-cinq francs la livre, sans faire le moindre bénéfice.

On sut plus tard que ce préservatif vendu si cher, même lorsqu'on prétendait le vendre au prix de revient se composait des ingrédiens ci-après :

Racine d'angélique id. de scorsonnaire Baies de genièvre id. d'anis Antimoine diaphrositique Sel ammoniaque purifié	4 onces de chaque.
Bonne thériaque	8 onces.

Le tout infusé pendant 24 heures dans de l'esprit de vin ou de l'eau-de-vie.

Heureusement, Marseille avait, pour s'occuper de sa guérison, d'autres hommes que des empiriques, des fabricants de vinaigre et des poëtes. Les médecins nés dans ses murs, aussi bien que ceux qui y furent envoyés ou qui s'y présentèrent de leur plein gré, — quoique différents d'opinion, — firent preuve du même dévouement. Marseille avait, — plus heureusement encore, — pour chefs de son clergé et de sa municipalité, des hommes qui poussèrent, ceux-ci, le dévouement jusqu'à l'héroïsme. Le lecteur a déjà nommé : Belsunce, le chevalier Rose, Moustier, Estelle, Dieudé et Audimar.

Auguste LAFORET,
Membre de l'Académie de Marseille.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-PONS.

En 1853, lorsque, pour la première fois, je vis Gémenos et Saint-Pons, le vallon conservait dans toute leur splendeur les embellissements dont la famille d'Albertas l'ornait depuis plusieurs siècles. Ruisseaux et cascades coulant de tous côtés, bosquets touffus, chemins ombragés, sentiers perdus sous la verdure et sous les fleurs, vertes prairies, rien ne manquait pour charmer l'œil le plus difficile, et ce vallon était bien le site le plus agréable de tout le Midi de la France.

Quand j'y retournai, pour la deuxième fois, en 1858, je fus douloureusement impressionné à l'aspect des dévastations sans nombre que je constatai. Des arbres séculaires avaient été abattus; des bois que le soleil ne pénétrait pas avaient disparu presque en entier; les fabriques qui se cachaient autrefois derrière des rideaux de verdure, montraient avec effronterie leurs murs noircis et leurs toîtures rougeâtres; les routes poudreuses étaient brûlées par le soleil, et les ruisseaux étaient à sec.

Je sus alors que Gémenos comptait trente propriétaires là où il n'y en avait qu'un jadis, et chacun d'eux avait fait acte de propriété en coupant et en émondant selon son droit, et surtout selon son bon plaisir.

Cependant, tel qu'il est, Gémenos est encore un endroit fort beau; si l'aspect général a changé, certaines parties du paysage sont restées à peu près intactes, et les maîtres de ces coins réservés tiennent à leur conserver leur antique cachet de grandeur et de solitude.

Je citerai entr'autres le désert de Saint-Pons, auquel on ne saurait toucher sans lui faire perdre le caractère religieux et paisible qui constitue son plus grand mérite. Honneur donc à ceux qui savent respecter les choses sacrées! Que le bois qui entoure le monastère abandonné continue à être un véritable *lucus* dont ne doivent jamais approcher les profanes qui n'ont pas même la religion du souvenir!

Digitized by Google

« Le vallon de Saint-Pons, dit M. de Villeneuve (1), est le lieu le plus digne de la curiosité des voyageurs : il s'ouvre derrière le village de Gémenos, et se prolonge pendant une demi-lieue entre des montagnes hautes et escarpées. Sur la droite est un chemin bordé d'arbres, et au-dessous sont des prairies arrosées par un beau canal qui fait aller des moulins et des papeteries, une verrerie, des fabriques, et diverses autres usines dont les bâtiments, par leur genre pittoresque, embellissent encore un paysage déjà si riant par lui-même. On arrive ainsi à un endroit où la vallée, en s'élargissant, présente un espace circulaire d'un fond très-inégal, tout couvert d'arbres et d'arbustes : c'est un véritable jardin anglais dont l'avenue est une vallée semblable à la plupart de celles de la Suisse. Des groupes d'arbres, des rochers menaçants, des pelouses arrosées par des rigoles, des grottes sur les bords des torrents, une source qui sort en mugissant d'un rocher et forme aussitôt une petite rivière; enfin, une multitude d'accidents et de points de vue procurent des jouissances toujours plus nouvelles et plus pures. Au milieu de ce bois s'élève une église délabrée qu'entoure une haie de myrtes; des murs couverts de lierre et de mousse attestent son ancienneté; la main du temps a effacé les ornements; mais les murs, assis sur le roc, défient encore sa puissance, et la voûte qu'ils supportent sert elle-même de sol à de très-gros arbres. En parcourant ces ruines, un sentiment religieux donne aux sensations diverses qu'on éprouve une teinte mélancolique Jadis des troupes de vierges célébraient ici les louanges du Seigneur avec toute la pompe des cérémonies religieuses. Maintenant tout est silencieux, la nature a repris son domaine ; mais loin de porter atteinte à la vénération qu'inspire ce lieu solitaire, elle lui a imprimé un caractère plus grave et plus solennel. »

Cette description n'a rien d'exagéré; aussi n'est-il pas étonnant que plusieurs poètes, dont l'imagination est plus impressionnable et les sens plus délicats, aient consacré à la louange de ce vallon leurs vers les plus pompeux et leurs périodes les plus sonores. Tout le monde connaît les vers que Delille écrivit sur les lieux et qu'il intercala dans son poème : *l'Homme des Champs* :

O riant Gémenos, ô vallon fortuné!
Tel j'ai vu ton coteau de pampres couronné,

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

Digitized by Google

Que la figue chérit, que l'olive idolâtre,
Etendre en verts gradins son riche amphithéâtre,
Et la terre, par l'homme apportée à grands frais,
D'un sol enfant de l'art étale les bienfaits.
Lieu charmant! Trop heureux qui dans ta belle plaine,
Où l'hiver indulgent attiédit son haleine,
Au sein d'un doux abri peut, sous ton ciel vermeil,
Avec tes orangers partager ton soleil,
Respirer leurs parfums, et comme leur verdure
Même au sein des frimats défier la froidure.

CHANT II.

Deux autres poètes contemporains, Joseph Méry et Louis Méry, son frère, romanciers et historiens, ont écrit plusieurs pages éloquentes sur ce pays, qu'ils connaissent tous deux de longue date : le premier, dans son roman intitulé *André Chénier*, dans sa piquante, fine et véridique physiologie de *Marseille et les Marseillais*, et surtout dans son *Siége de Marseille* par le connétable de Bourbon, roman *historique* (imprimé à Marseille en 1841) (1); le second, dans le premier volume de ses *Chroniques de Provence*. Malheureusement, ces auteurs n'ont vu la localité qu'en romanciers et en poètes; aussi ai-je à prévenir les personnes qui seraient *tentées* de les lire, de se méfier singulièrement de la couleur historique dont ils ont cherché à revêtir leurs souvenirs et leurs légendes. On a tant fait de romans historiques depuis quelques années, que l'histoire, déjà si peu certaine par elle-même, finira par devenir un recueil de fables et de fictions mythologiques.

Mon rôle à moi, qui ne suis ni romancier, ni poète, consiste à dépouiller les choses et les hommes jusqu'à la nudité, pour montrer, autant qu'il est en mon pouvoir, ce que furent les uns et les autres à des époques déjà bien éloignées de nous.

Cela dit, je commence l'histoire de l'abbaye de Saint-Pons.

Et d'abord, par qui et vers quelle année fut bâtie la

(1) On ne s'attendrait guère, en lisant le récit de ce siége mémorable, à retrouver, considérablement augmentée, la légende de *Blanche de Simiane* de Louis Méry. Celui-ci avait eu du moins la bonne idée de faire abandonner l'abbaye de Saint-Pons en 1407. Mais l'auteur de *la Guerre de Nizza* a jugé à propos de créer un couvent de sœurs hospitalières à Saint-Jean-de-Garguier *uniquement* pour le faire incendier en 1524, et de fonder, à côté des ruines de la maison de Garcende, un nouveau couvent de Notre-Dame-de-Saint-Pons, *uniquement* pour le faire détruire de fond en comble par des brigands italiens, dans cette même année 1524. Il est vrai qu'il fallait faire exécuter quelques travaux héroïques au pâtre Pierre Méry, de Saint-Marcel!...

Digitized by Google

maison de Saint-Pons, *Domus Sancti Pontii*, qui existait en même temps que les églises de Saint-Martin, de Saint-Clair et de Saint-Jean-de-Garguier et qu'était-ce que cette maison : une ferme, un ermitage, une hôtellerie?

Il faut bien que je l'avoue, je n'ai retrouvé aucun acte qui en fasse mention antérieurement au XI^e^ siècle; mais, cette maison, que je présume avoir été une ferme, une bastide, si l'on veut, a été, selon moi, construite très-probablement par les soins de l'évêque Pons II, qui occupa le siége de Marseille de 1008 à 1073, pour remiser les récoltes et mettre à l'abri les vignerons et les cultivateurs du vallon, vallon qui lui appartenait en propre, puisque on le voit, en 1049, en faire don à l'abbaye de Saint-Victor (1), avec toutes les vignes, les jardins et les terrains incultes ou cultivés en dépendant.

Ce qui me confirme dans cette supposition, c'est le nom même de Saint-Pons qui, quelques années plus tard, fut donné à cette maison et à l'église qu'on y ajouta. Le peuple, qui savait reconnaître tout ce qu'il y avait de grand, de généreux, de saint dans cet évêque, dont la vie fut exemplaire et les travaux civilisateurs importants, ne manqua pas de le considérer comme un bienheureux et de l'invoquer plus tard comme un saint. Et c'est ainsi que la maison qu'il avait fait construire, qu'il avait habitée peut-être, à certaines époques de sa vie, fut appelée *la maison de Saint-Pons*.

Est-ce le même évêque qui y avait élevé l'église dont parle l'Inventaire du monastère de Saint-Victor : « Donation faite au sieur abbé et au présent monastère de l'*église de Saint-Pons*, du lieu de Gémenos avec toute sa vallée, laquelle fut faite en l'an 1080, cotée n° 51. » (2)

Je n'avancerai pas, sans doute, ce fait comme une certitude; mais je ne crois pas fourvoyer mon lecteur en l'engageant à partager ma propre conviction.

Ce qu'il y a de plus certain, et ce que j'affirme, le Cartulaire de Saint-Victor en main, c'est qu'en 1113 on constatait l'existence de cette même église de Saint-Pons de Gémenos tout autant que celle de St-Michel-du-Plan (de Gémenos), et qu'en 1135 il est encore fait mention de ces deux églises dans une bulle du pape Innocent II.

Voici d'abord l'extrait de la bulle du pape Pascal II, du 23 avril 1113, qui confirme le monastère de Saint-Victor

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, acte n° 923.
(2) *Archives de la préfecture.*

Digitized by Google

dans toutes ses possessions, dont l'énumération est fort longue :

« Dans l'évêché de Marseille : l'église de Saint-Pierre-de-Paradis, de Saint-Ferréol, de Sainte-Marie, de Sainte-Marguerite, la chapelle de Saint-Genès, de Saint-Just, de Sainte-Marie d'Evola, *de Saint-Michel-du-Plan*, *de Saint-Pons de Gémenos*, etc. (1) »

Voici maintenant l'extrait que j'ai fait de la bulle d'Innocent II, en date du 18 juin 1135 :

« Dans l'évêché de Marseille : l'église. . . . . *de Saint-Michel-du-Plan*, *de Saint-Pons de Gémenos*, de Saint-Jean de Roquefort, etc. (2) »

Dire qu'en l'année 1205 cette chapelle (*cella*) était terminée, c'est une chose qu'on pourrait avancer sans beaucoup de risques, puisque l'acte de donation que je vais bientôt transcrire en entier, ne parle que de la *maison de Saint-Pons*, mais il me paraît assez naturel de croire qu'elle était un peu négligée, et que Garcende, en demandant à s'établir dans cette solitude, avait l'intention d'habiter momentanément cette maison, et de faire célébrer l'office divin dans l'ancienne chapelle, en attendant l'érection de la nouvelle église, dont la construction devait évidemment durer plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, le chapitre de la cathédrale de Marseille était devenu possesseur des églises de Saint-Martin de Gémenos, de Saint-Clair, de Saint-Jean-de-Garguier et de Saint-Pons, par suite de la transaction passée entre lui et le monastère de Saint-Victor, le 9 janvier 1119.

« Mais les Moines laissent et abandonnent auxdits clercs l'église d'Evola avec tout ce qu'elle pourra acquérir, et l'église de Gémenos avec ses dépendances. (3) »

Et maintenant je cède un instant la plume à Mgr de Belzunce, qui va nous raconter comment se fit la fondation de l'abbaye :

« Parmi les biens de l'évêque et du clergé, dit cet his-

(1) « In episcopatu Massiliensi ecclesiam Sancti Petri de Paradiso, Sancti Ferroli, Sanctæ Mariæ, Sanctæ Margaritæ, cellam Sancti Genesii, Sancti Justi, Sancti Mitri, Sanctæ Mariæ de Evola, *Sancti Michaelis de Plano*, *Sancti Pontii de Gemenas*, etc. (*Cartulaire de Saint-Victor*, *Acte* 848

(2) « In episcopatu Massiliensi ecclesiam..... Sancti Michaelis de Plano, *Sancti Pontii de Geminas*, Sancti Johannis de Roccaforte, etc. (*Cartulaire de Saint-Victor*, *Acte* 844.)

(3) « ..... Monachi autem laxent et definiant predictis clericis ecclesiam de Evola cum omnibus acquisitis et adquirendis et ecclesiam de Gemenas cum suis pertinensiis..... » (*Cartulaire de Saint-Victor*, *Acte* 923.)

Digitized by Google

torien (1), il y avait une maison et trois églises qui servirent à l'établissement et à la fondation d'un nouveau monastère de filles. La maison était celle de Saint-Pons, située dans un petit vallon, entre de hautes montagnes. A quelques pas de l'endroit où était la maison sort un ruisseau qui, après avoir passé à Gémenos, va se jeter dans l'Huveaune.

« Les trois églises étaient celles de Saint-Martin, au pied de la montagne sur laquelle on voit les ruines de Gémenos ; celle de Saint-Clair, sur une autre montagne escarpée, et celle de St-Jean, dans le quartier de Garguier, où était autrefois Gargarie, d'où il a tiré son nom.

« Une femme nommée Garcende, qui voulait se retirer dans la solitude et attirer des personnes de son sexe pour y travailler avec elles à son salut, selon l'esprit et la règle de Citeaux, laquelle était alors dans toute sa rigueur, demanda à Rainier et à ses chanoines la maison et les trois églises, s'obligeant à les dédommager, au moins en partie, des revenus qu'ils perdraient par cette cession. Le vallon de Saint-Pons lui avait paru admirable pour y placer un couvent de filles, éloignées de tout commerce avec le monde. On n'y allait que par un chemin étroit, pratiqué entre des montagnes, le long du ruisseau, et lorsqu'on y était arrivé, on n'y voyait de tous côtés que des montagnes et des rochers qui bordaient ce petit vallon. L'eau était assez abondante pour arroser un jardin et faire aller un moulin (2), et comme les religieux et les religieuses de Citeaux ne mangeaient jamais de viande dans ce temps-là, et rarement du poisson, les champs qu'on pouvait cultiver dans le vallon et les jardins du monastère pouvaient fournir presque tout ce qui était nécessaire pour la nourriture des religieuses. Le reste de leur entretien devait être tiré des revenus des trois églises, qui étaient dotées, suivant l'usage de ce temps-là, et où les fidèles faisaient beaucoup d'offrandes.

« Rainier et son chapitre, toujours disposés à favoriser les établissements qui pouvaient procurer de la gloire à Dieu et édifier les fidèles, reçurent favorablement la prière de Garcende, et réglèrent avec elle les conditions de la concession qu'elle demandait. On fut bientôt d'accord, parce que Garcende ne voulait que le nécessaire, et que

(1) *De l'antiquité de l'Eglise de Marseille*, tome II.

(2) Le volume d'eau aurait-il augmenté depuis ? Cette source arrose aujourd'hui une bonne partie du territoire de Gémenos.

Digitized by Google

l'évêque et le chapitre ne demandaient que ce qu'il ne leur était pas permis d'abandonner.

« On s'assembla dans la maison canonique, et on y mit par écrit la cession avec toutes ses clauses. L'évêque Rainier s'y trouva avec le prévôt et dix chanoines qui représentaient tout le chapitre. Garcende y vint, accompagnée de Foulques, abbé du Torronet de l'ordre de Citeaux, celui-là même qui fut plus tard évêque de Toulouse. Il avait avec lui deux moines de son ordre. L'intervention de cet abbé était nécessaire, parce que le nouveau monastère devait être sous la direction des abbés du Torronet. » (1)

Nous verrons, en effet, les moines de ce couvent intervenir avec le titre de syndics ou de procureurs de la communauté de Saint-Pons dans les achats de terres que firent un peu plus tard les religieuses du monastère.

Voici l'acte de donation dans toute sa teneur et sa traduction littérale :

« Au nom du Seigneur Jésus-Christ, année de l'incarnation du même Seigneur mil deux cent cinq, au mois d'avril, le jour de la fête de Vital, martyr, l'alphabet attaché au présent acte faisant foi,

« Qu'il soit évident tant à ceux présents qu'à venir, que moi, Rainier, par la grâce de Dieu, évêque de Marseille ; et moi prévôt du siége (cathédrale) de Marseille et nous Bertrand du Jardin, sacristain du siége de Marseille, Aicard d'Auriol, Bertrand d'Aix, Lambert Laugier, Bertrand de Gignac, Ugo de Bertrand, Guillaume de Girard, Guillaume de Monteou, Raimond d'Auriol, Raimond d'Amélius, chanoines du même siége, par la volonté et du consentement de toute notre communauté et de tout notre chapitre, nous donnons librement, nous livrons pour à présent et pour toujours, pour la fidélité du seigneur évêque de Marseille et de l'église de la Bienheureuse Marie du siége de Marseille, à toi femme Garcende, la maison de Saint-Pons avec toutes ses dépendances dans le champ inculte et cultivé, et avec tous ses droits, et l'église paroissiale de Saint-Martin de Géminis, avec tous les droits qui appartiennent à la paroisse, excepté la quarte mortalage, (rétribution des enterrements), et les églises de Saint-Jean-

(1) *Monastærium de Toroneto* (diocèse de Fréjus.) — C'est la susalléguée abbaye du Torronet sous le titre de Notre-Dame-de-Floreya, de l'ordre de Citeaux, fille de Mansiode au diocèse de Viviers, laquelle fut fondée l'an 1146 en la vie de Raymond-Berenguier et d'Ildefons I^er^, rois d'Aragon et comtes de Provence. — Honoré Bouche, *Chorographie de Provence*.

Digitized by Google

de-Garguier et de Saint-Clair avec tous leurs droits, afin que, dans ladite maison de Saint-Pons, pour l'honneur de Dieu et l'accroissement de la religion, tu fondes et édifies une abbaye ou un prieuré de religieuses de l'ordre de Citeaux, et suivant leurs usages, pour la susdite maison et les susdites églises, toi Garcende et celles qui te succèderont, vous donnerez chaque année, à titre de rente, à l'église de la Bienheureuse Marie du siége de Marseille, cent émines de blé de bonne qualité, à la mesure de l'émine de Marseille, le jour de la fête de l'Assomption de la B. Marie, à la mi-août, lesquelles cent émines vous les moudrez, sans aucun droit de mouture, au moulin de la maison de Saint-Pons. Le seigneur évêque de Marseille aura là ses droits d'albergues et de visite bons et entiers, comme il les a eus jusqu'à ce jour aussi bien que possible, à l'exception de viandes. Cependant le chapelain ou les chapelains desservant ces églises paroissiales promettront obéissance au seigneur évêque de Marseille, viendront à ses synodes, et paieront les deniers synodaux accoutumés, et le chapelain ou les chapelains qui desserviront une ou plusieurs de ces églises recevront de lui la charge du soin des âmes. La prieure elle-même et le chapelain ou les chapelains des religieuses, quand bien même ils seraient des donnés de l'ordre de Citeaux, promettront également obéissance au seigneur évêque de Marseille, tout en restant sous la juridiction de l'ordre de Citeaux, et ces mêmes chapelains assisteront aux synodes de l'évêque, et paieront les deniers synodaux accoutumés; si les prieur, chanoines, clercs, ou n'importe quel membre du corps de la cathédrale de Marseille viennent seuls ou avec les compagnons auquel ils ont droits, ils y recevront toujours pour eux et pour leurs équipages, suivant le pouvoir de la maison, un logement convenable, mais ils n'auront pas droit à la viande. Toute abbesse ou prieure de ladite maison de St-Pons ou toute autre personne qui aura, à leur place, l'administration de la même maison, immédiatement après en avoir pris la direction, jurera en personne sur les quatre Evangiles de Dieu, au seigneur évêque de Marseille et au prévôt de l'église Majeure, de tenir fidèlement ce qui vient d'être dit, d'une manière ferme et absolue, et de ne jamais y contrevenir par l'obtention de quelque indulgence ou privilége qu'une personne de l'un ou l'autre sexe aurait ou pourrait avoir. Si, au contraire, par motif de religion ou par indulgence ou privilége, ou par tout autre motif quel-

Digitized by Google

conque vous manquiez à tout ce qui vient d'être dit, après trois monitions (canoniques) faites par le seigneur évêque de Marseille ou le prévôt, il serait permis tant à nous qu'à nos successeurs de reprendre la maison de Saint-Pons et les églises susdites, avec toutes les améliorations et accroissements, et de les remettre sous notre autorité et sans opposition de vous ou d'elles-mêmes, comme étant notre chose et propre bien. Et moi, femme Garcende susnommée, je renonce à tout privilége et indulgence, et généralement à tout droit qui pourrait m'advenir, tant à moi qu'à celles qui me succèderont un jour.

Fait à Marseille, en présence des témoins appelés pour cela.

Bremond, prévôt d'Aix; Foulques, abbé de Torronet; Railond de Saint-George et Guillaume Menquier, moines; Raimond Julien; Pierre Jocon, chapelain de la cathédrale; Guillaume Jean, prêtre; Raimond Michel; B. Durand; Gairald; Pierre de Berre; G. Bernard; Rostang Douat; G. Satand; Guillaume du Temple; Jean Martin; Pierre Guimbert; Benoît de Malavalle; Ugo Brun, de Géminis; Gille Siméon, de Villevieille Chalon; Elie, de Toulon; Bérenger, notaire public de Marseille.

« Ont été apposés les sceaux dudit évêque de Marseille, du chapitre de la cathédrale de Marseille et dudit Foulques, abbé de Torronet (1). »

(1) In nomine Domini Jesu-Christi, anno incarnationis Domini ejusdem millesimo ducentesimo quinto, mense aprilis, festo Vitali martyris, præsentis chirographi cum alphabeto divisi testimonio pateat tam præsentibus quam futuris, quod ego Reinier Dei gratiâ Massiliensis Episcopus et ego Petrus Massiliensis sedis præpositus, et nos Bertrandus de orto Massilis sedis sacrista, Aicardus de Auriolo, Bertrandus de Acquis, Lambertus Laugerius, Bertrandus de Gignaco, Ugo Bertrandi Guillelmus Girardi, Guillelmus de Montilis, R. de Auriolo, R. Amelii, ejusdem Sedis Canonici, communi omnium nostrum et totius Capituli nostri voluntate et consensu, laudabiter donamus, tradimus et nunc et in omne tempus, ad fidelitatem Domini Massiliæ Episcopi et Ecclesiæ beatæ Mariæ sedis Massiliæ tibi Garcendæ mulieri, domum Sancti Pontii cum omnibus pertinensiis suis in Eremo et culto et cum omnibus juribus suis et parochialem Ecclesiam Sancti Martini de Geminas cum omnibus quæ ad Parochiam suam pertinent, exceptâ quartâ mortalagii et Ecclesias Sancti Joannis de Gargario et Sancti Clari, cum omnibus earum pertinentiis in eremo et culto, et cum omnibus juribus suis, ut in dictâ domo Sancti Pontii. ad honorem Dei et Religionis augmentum, ædifices et plantes abbatiam sive prioratum monalium Cisteriensis ordinis, his tamen modis, pro prædictâ domo et prædictis ecclesiis, tu Garcenda et quæ tibi successerint, dabitis annuatim et censualiter

Digitized by Google

« Dès que cette affaire fut terminée, dit encore l'historien des évêques de Marseille Garcende ayant assemblé toutes ses compagnes, se retira avec elles dans la maison de Saint-Pons et y forma une communauté dont elle fut abbesse. »

ALFRED SAUREL.

(*La suite au prochain numéro.*)

Ecclesiæ beatæ Mariæ Sedis Massiliæ centum eminas bonæ et recipiendæ annonæ ad mensuram Massiliæ eminæ. in festo Assumptionis B. Mariæ in medio augusto, quas centum eminas sine omni moturâ et præbendâ moletis in molendino domûs Sancti Pontii. Dominus Massiliæ Episcopus albergas, visitationes suas adeò benè et plenè sicut melius habuit, ibi habebit, sine carnibus: tamen capellanus sive capellani desservientes Parochialibus Ecclesiis Domino Massiliensi Episcopo obedientiam promittent, ad synodos ipsius venient et synodum consuetum portabunt, et capellanus sive capellani qui parochiali Ecclesiæ vel Ecclesiis desservient curam animarum ab eo recipient. Priorissa verò et capellanus sive capellani Monalium, licet donati fuerint Cisterieusis ordinis similiter obedientiam Domino Massiliæ Episcopo promittent, salvo tamen ordine Cisteriensi; et iidem capellani ad synodos ipsius venient et synodum consuetum procurabunt. Præpositus et canonici, clerici et quicumque de corpore domûs sedis Massiliæ sive per se sive cum sociis competentibus venerint:, ibi semper procurationes sibi et bestiis suis juxta possibilitatem domûs, honeste locum habebunt sine carnibus tamen. Quœcumque in domo Sancti Pontii abbatissa vel priorissa fuerit, vel alia persona quœ vice ipsarum, domûs administrationem habuerit, statim suscepta administratione, corporaliter jurabit super quatuor Dei Evangelia Domino Massilieusi Episcopo, et præposito majoris Ecclesiæ se omnia prædicta fideliter rata et firma tenere et illibata et nunquam obtentu alicujus indulgentiæ et privilegii habitæ vel habiti, habendæ vel habendi vel aliquo alio jure contravenire. Si verò œconomæ Religionis vel indulgentiæ vel privilegii vel aliquâ aliâ occasione contra prædicta in aliquo veneritis, post trinam commotionem a Domino Massiliæ Episcopo vel præposito legitimè factam licebit tam nobis quam Succeribus nostris domum Sancti Pontii et Ecclesias prædictas cum omnibus incrementis et meliorationibus auctoritate nostrâ et sine omni vestrâ aut ipsorum contradictione sicut rem nostram propriam intrare et recuperare. Et ego Garcenda mulier prædicta omni privilegii et indulgentiæ et etiam generaliter omni juri quod mihi et in eis quæ mihi successerint competit vel in futurum competere posset generaliter renuntians. Actum Massiliæ coram ad hoc vocatis subscriptis testibus, Bermundo præposito Aquensi, Fulcone abbate Floregiæ, R. de Sancto Georgio et G. Venquerio, monachis, R. Juliano, Petro Jocone, capellano sedis, Guillelmo Joanni sacerdoti, B. Michaele, B. Durando, Gairaldo, P. de Berra, G. Bernardo, Rostagno Donatio, G. Satandi, G. de Templo, Joanne Martini, P. Guimberti, B. de Malavelle, Ugone Breun de Geminis, Gilli Simeonis de Villaretere Cabillone, Elii de Tolone, Berengario publico Massiliæ notario. Apposita sunt et sigilla dicti Dni R. Massiliæ Episcopi, Capituli Sedis Massiliæ et prædicti Fulconis Florogiæ abbatis.

Digitized by Google

RÉGATES MARSEILLAISES.

Les courses nautiques annoncées par la Société des Régates Marseillaises ont eu lieu en partie seulement dimanche 21, vers deux heures de l'après-midi, en dehors des ports auxiliaires de la Joliette.

Pour rehausser cette solennité, quatre bateaux à vapeur de la marine impériale : le *Castor*, le *Daim*, le *Favori* et le *Rôdeur*, étaient sur rade, sous le commandement et la direction de M. Pothuau, capitaine de vaisseau, chef d'escadre.

Le parcours indiqué pour les embarcations à la voile était, en partant de la jetée dite Traverse de la Major, de doubler la tour du Phare et manœuvrer pour aller contourner une balise placée dans le N.-O., sous la batterie Corbière (près l'Estaque), faire route ensuite pour doubler une autre balise placée entre les îles de Ratonneau et du Château-d'If, et retourner vers le point de départ.

La distance à parcourir était de onze milles environ.

Vingt-quatre embarcations à la voile, de diverses longueurs et appartenant à trois catégories, portant guidon rouge, bleu et blanc, et dix-sept embarcations à l'aviron sous deux catégories, guidon blanc et rouge ; en tout quarante-une embarcations étaient inscrites, plus celles qui, au dernier moment, avaient demandé à être admises au concours.

Deux embarcations à la voile de Cannes, appartenant à M. Béchard, avaient relâché à Cassis à cause du mauvais temps, et n'avaient pu arriver au concours.

Il ventait grande brise fraîche du N.-O. variable N.-N.-O. La mer était grosse, moutonnant au large, brisant avec force sur tous les rivages d'alentour.

Digitized by Google

Tout annonçait que la brise fraîchirait encore dans l'après-midi.

Cependant la grande jetée, les quais des nouveaux ports, tout le littoral du côté du Pharo, d'Endoume étaient couverts de monde.

Sur la plate-forme au pied de la tour du Phare, étaient placées les autorités civile, maritime et militaire, et autres personnes distinguées de notre ville, invitées et accompagnées de leurs dames. Cet emplacement était décoré avec goût, avec une quantité de petits mâtereaux supportant des pavillons de toutes couleurs, que le vent faisait flotter avec bruit.

Quelques sergents de ville et des gendarmes de la marine étaient là pour maintenir l'ordre; car l'affluence des spectateurs était immense. L'excellente musique du 24me avait pris place sur le quai au pied de la tour.

On se demandait partout, en voyant la brise s'allonger et augmenter en force, si les courses auraient lieu, et si toutes ces embarcations, que l'on voyait si légères et si gracieuses et dont on se rappelait la surface de leurs voiles si étonnamment grandes et si blanches, pourraient ainsi s'aventurer au large avec un vent si menaçant.

M. André Gabriel, président de la Société des Régates, entouré des commissaires, ses collègues, délibéraient sur cette responsabilité.

Pendant ce temps, toutes les embarcations à la voile, des trois catégories, avaient fait leurs dispositions pour tenir la mer, en prenant des ris dans leurs voiles, voulant ainsi démontrer la vérité de ce proverbe marin : *Si dans le beau temps les plumes portent l'oiseau, dans le mauvais temps, l'oiseau porte ses plumes.*

La corvette *le Castor*, mouillée au large du phare, répétait les signaux que lui faisait la terre, les coups de canons se succèdent et le signal du départ est donné. (Il avait été décidé que la première catégorie sortirait, qu'on réfléchirait ensuite pour la deuxième, mais que la troisième resterait au port, ainsi que les embarcations à l'aviron sans concours.) A ce signal, à 1 h. 45, on voit sortir successivement sept embarcations, suivies d'un bateau pilote et d'un grand bateau portant dans sa voile : *Sauveteur du Midi.*

Le départ de ces belles et gracieuses embarcations, donnant *une bande affreuse* sous la pression du vent, suivies

Digitized by Google

de ces deux bateaux, avait vivement impressionné la foule.

Déjà M. le commandant Pothuau, d'accord avec le président de la société des régates, avait fait disposer ses corvettes à vapeur pour porter secours au besoin.

L'aviso *le Favori* était sous vapeur, à la Corbière, près la première balise;

Le Rôdeur, près des îles, auprès de la seconde balise;

Le Daim, se tenait sous vapeur au milieu des lignes à parcourir, et *le Castor*, dont nous avons parlé, étant mouillé près de terre, pouvait recevoir instantanément les signaux et ordres de son commandant, qui était sur la plate-forme, au pied du phare.

A 2 heures, un autre coup de canon indique le départ de la deuxième catégorie; six embarcations, avec tous leurs ris pris, se mettent en course.

Peu après, la grande goëlette de plaisance de M. Dupont, nommée *la Reine des îles*, goëlette d'une construction aussi gracieuse que coquette, doublée en cuivre avec un ris dans ses voiles majeures, vient prendre part à toutes ces luttes.

Les spectateurs étaient en proie à la plus vive émotion; la brise fraîche N. O. variable N.-N.-O. avait augmenté de force et était devenue *carabinée*, c'était le *mistral* qui sifflait et mugissait en tourmentant les pavillons, les mâtereaux et les cordages qui les amarraient sur la plate-forme. La mer venait, en grossissant, se rompre avec force contre la jetée, et ces lames ainsi brisées couvraient en pluie d'eau salée tous les assistants. Personne ne bougeait, les dames secouaient leurs toilettes mouillées par l'eau de mer, les hommes essuyaient les verres de leurs *longues vues* ou de leurs *jumelles*...

L'attention de tous était portée sur ces embarcations que l'on suivait, malgré l'éloignement, avec le plus vif intérêt.

C'est que ces embarcations avaient à remonter dans le nord, en louvoyant l'espace de 4 milles contre un vent furieux et une mer grosse et clapoteuse; cette brise descendait en raffales violentes sur la mer, de sorte que, vers l'Estaque, on ne voyait plus, près de terre, qu'une longue écume blanche sur l'eau.

Au large arrivait un grand trois mâts, avec ses huniers aux bas ris et le petit foc; deux bateaux à vapeurs, sous pavillons étrangers, s'approchaient aussi avec une grande marche et à sec de toile.

Digitized by Google

Le Castor apareilla pour aller surveiller les embarcations en course.

Mais, hâtons-nous de le dire, point de sinistres, point d'accidents, quelques légères avaries dans la voilure ou dans la mâture de ceux qui avaient été forcés de renoncer aux courses.

Peu après, au bruit des applaudissements, des transports de la foule, des fanfares et de la musique du 24e, entraient nos intrépides coureurs :

Le *Zéphir* de Marseille, 1re catégorie, à M. Craviot, gagnant le premier prix.

Le second prix, même catégorie, était gagné par l'*Adeline* de Marseille, à M. Pellegrin.

Le premier prix de la 2e catégorie était obtenu par le *Phocéen* de Marseille, à M. Arghalier.

Le second prix était échu à la *Rosita* de Marseille, même catégorie, appartenant à M. Roque.

Le *Temps*, de Marseille, même catégorie, à M. Oulonne, arrivait ensuite avec quelques avaries, gagnant le troisième prix.

Comme nous l'avons dit plus haut, à cause du mauvais temps, on n'avait point permis à la 3e catégorie à la voile de concourir, ni à celles des embarcations à l'aviron.

Seulement, nous avons pu remarquer avec bonheur une baleinière de l'état bordant cinq avirons de pointe de chaque bord, avec un homme au gouvernail, porter les ordres du commandant à bord du *Castor*, communiquant assez rapidement, malgré la force du vent et le clapotis d'une grosse mer.

Avec de tels nageurs et une embarcation ainsi construite, on peut facilement, comme un *life boat* (bateau de sauvetage), dans un coup de temps, porter une amarre à un navire en danger.

A cinq heures et demie tout était fini, les corvettes à vapeur rentraient au port et le mistral continuait à mugir.

Jamais régates n'avaient offert un aussi vif intérêt ou inspiré une plus profonde émotion.

Nous n'avons que des éloges à donner à tous ces jeunes amateurs de régates, il est difficile de manœuvrer avec plus d'habileté, d'adresse, de sang-froid et de pratique.

Ce sont les mêmes instincts, les mêmes inspirations qui avaient formé nos anciens capitaines marseillais. Le capitaine Marchand qui a donné son nom à des îles, dans

Digitized by Google

l'Océan Pacifique, était de Marseille, ainsi que les capitaines Terrusse, Roux, Aprosy, Rebuffat, Mordeille, Ytier, Hugues, Darluc, Martin, Boulle et autres de nos anciens marins dont les noms sont toujours présents à la mémoire.

Quant aux capitaines que nous avons le bonheur de posséder encore parmi nous, nous nous rappelons les heureux voyages qu'il y a longues années, le navire le *Cygne* de notre port, faisait habituellement avec Batavia.

Ce navire avait été commandé par le capitaine André Gabriel, aujourd'hui président de la Société des régates marseillaises.

Sous une telle direction et avec de tels manœuvriers, on ne pouvait que réussir, malgré toutes les difficultés qu'il fallait vaincre.

A notre grand regret et par suite d'une cause indépendante de notre volonté, nous n'avons pu assister aux courses du lendemain, auxquelles ont pris part la troisième catégorie des embarcations à la voile et les deux séries des embarcations à l'aviron. Ces luttes qui ont offert aussi beaucoup d'intérêt, étaient honorées de la présence de M. l'amiral Bouët-Villaumez qui avait bien voulu amener deux frégates : la *Magicienne* et la *Thémis*, ayant avec elles dix à douze canots de la marine impériale, avec leurs équipages pour concourir aux Régates ; à bord d'une des frégates se trouvait la musique de marine. Ce corps de musique avait pris place sur le même point qu'avait pris la veille la musique du 24e de ligne. Les détails donnés par les journaux de la localité sur la seconde journée des régates complètent le récit que nous n'avons pu faire qu'incomplètement de cette brillante fête nautique.

Nous avons appris que la guigue et le canot, tous deux à M. l'amiral Bouët-Villaumez, avaient gagné les premier et deuxième prix de la première série.

Les prix de la deuxième série ont été remportés, le premier, par la guigue des constructions navales de Toulon, et le deuxième par le canot du bateau à vapeur *la Ville de Lyon*, à M. Audezène.

Les prix de la troisième série à la voile ont été obtenus, le premier, par *le Papillon* à M. Ollive ; le deuxième, par *le Hasard* à M. Caire, et le troisième, pour *Mon idée* à M. Pedemonti

H.-A.

Digitized by Google

LE ROITELET.

Ma vie est de voler ; il faut que je me meuve,
Mon pied s'est-il posé ? je tente un autre saut.
Souvent, comme une feuille abandonnée au fleuve
Qu'entraîne mollement le flot que pousse un flot,

Un torrent invisible et d'air et de lumière
M'entraîne dans son cours avec ses ondes d'or
Et me promène ainsi la matinée entière
Jusqu'à l'heure brûlante où zéphyre s endort.

Car mon corps est léger, et tant, que s'il se pose
Sur le flexible jonc, le jonc ne fléchit pas.
Dieu m'a fait si petit, qu'un calice de rose
Me cache, quand revient la nuit aux sombres pas.

Et je choisis toujours la rose qui se penche
Vers la rive que mouille un sonore ruisseau ;
Pour moi le rossignol sur la prochaine branche
Choisit de ses concerts le concert le plus beau.

Et c'est au bruit divin, aux belles harmonies
De l'onde, de l'oiseau, du parfum de la fleur,
Aux rêves que j'en fais, voluptés infinies,
Que je passe au matin, de ce soir enchanteur !

Quand un rayon du jour vient après la rosée
Que je bois parfumée en mon lit odorant,
Je me livre au soleil, ou d'une aile épuisée
Dans le bois, qui se tait à midi, je me rend.

Oui, je règne dans l'air, je règne dans la plaine,
Sous l'ombrage des bois c'est moi qui règne encor.
Regardez, de ce mont, partout... c'est mon domaine,
Et Dieu mit sur ma tête une couronne d'or.

Je suis faible, il est vrai, — mais un bruit homicide
Dit à l'aigle parfois : « Ton dernier jour a lui ! »
Et moi, quand il vient, l'aigle, avec son bec avide,
Le vent que fait son vol m'emporte loin de lui.

PAUL BOSQ.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Typographie veuve Ma[illegible] OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

La Peste de 1720.

(Suite) (1).

VIII.

Les Personnes.

Si de Troy et Serre, dans des toiles effrayantes de vérité, ont fait connaître tous les détails, — horribles détails, —de la peste de 1720, d'autres peintures non moins saisissantes ont dit le courage de ces hommes qui marchèrent constamment, d'un pas égal, à côté du fléau, pour détourner ses coups ou du moins en affaiblir la violence. *Ut pictura poesis.*

La plupart de mes lecteurs connaissent les vers de Pope, de Millevoye, du père Lombard, les éloges prononcés par M. de la Visclède, qui fut le premier des secrétaires perpétuels de notre Académie et par M. Paul Autran, l'un des secrétaires actuellement en exercice. Ils connaissent surtout les pages si poétiques qu'ont écrites sur la peste de Marseille nos savants historiens MM. Augustin Fabre et

(1) Voir la livraison précédente, juin.

Digitized by Google

Louis Méry. Aussi ne trouvera-t-on pas, dans cet article, des récits qui seraient sans utilité comme sans intérêt. Le plan que j'ai suivi dans la première partie de mon sujet, — la partie matérielle, si je puis m'exprimer ainsi, — je l'ai également adopté pour cette seconde partie plus spécialement consacrée aux personnes. Là, je n'ai pas fait de dissertation scientifique ; ici, j'éviterai toute discussion qui tournerait à la polémique. Par suite des recherches auxquelles je me suis livré et surtout des communications qu'ont bien voulu me faire d'obligeants et savants amis, j'ai recueilli ça et là de curieux documents. Ces documents, la plupart inédits, et n'ayant pas été faits pour les besoins de la cause, comme on dit dans le langage judiciaire, suffiront, je l'espère, pour détruire, dans les esprits impartiaux, les doutes, qu'à la lecture de certains ouvrages, ils auraient pu se former sur le dévouement sans bornes de Belsunce, de Rose, des quatre échevins Moustier, Estelle, Audimar, Dieudé, et dissiperont jusqu'au moindre nuage qui semblerait obscurcir la gloire de ces héros de l'humanité.

Une pensée d'ensemble présidera à la mise en œuvre de mes matériaux. Il faut qu'un lien commun relie entre elles toutes ces pièces détachées ; car l'ordre et la méthode sont nécessaires en toute chose, même dans une chronique. Mon travail n'est rien de plus, moins encore une causerie. S'il était besoin de lui donner un titre spécial, je pourrais l'appeler, en empruntant une formule à la mode de nos jours : *La peste de Marseille... à l'usage des gens du monde.*

IX.

Belsunce.

Voici ce qu'on lit sous la date de septembre et octobre 1720, c'est-à-dire pendant la plus forte période de la peste, dans un journal inédit et très-régulièrement tenu de 1712

Digitized by Google

à 1728, par un nommé Goujon, intendant de Mgr de Belsunce (1). C'est le document que j'ai déjà cité (2).

7 SEPTEMBRE.

Le mal augmente tous les jours ; Monseigneur continue ses charités dans toutes les rues où il passe.

Gilibert le tapissier, sa femme et sa fille, réfugiés chez le sacristain, meurent tous les trois.

11 SEPTEMBRE.

M. Duplessis, maître d'hôtel de Monseigneur, malade le matin, meurt le soir.

17 SEPTEMBRE.

Joseph, un des porteurs de Monseigneur, est mort.

Monseigneur sort toujours à pied et distribue ses charités.

1er OCTOBRE.

Le Turc de la cuisine est mort (3).

(1) Aux archives de la préfecture.

(2) Voir la première partie dans la livraison précédente; p. 277.

(3) Le Turc galérien employé comme homme de peine dans la cuisine de l'évêque. On accordait des galériens pour le service de leurs hôtels aux personnages de distinction et même aux simples particuliers, pour les employer dans les fabriques et les ateliers. Les Turcs étaient surtout recherchés à cause de leur force. (Voir mon *Etude sur la Marine des Galères*. Marseille, chez veuve Marius Olive, 1861.).

Voici, pris dans le sujet même, un fait prouvant qu'ils n'étaient pas seulement forts, mais de plus lestes et adroits.

Au mois de septembre, on travaillait, en toute hâte et à grands frais, à construire, en charpente, dans les allées du grand jeu de mail (aujourd'hui le boulevard de la Madeleine) une vaste infirmerie pour y placer les pestiférés, qui gisaient dans les rues et sur les places publiques. L'édifice était sur le point d'être achevé, lorsque, dans la nuit du 26 septembre, le mistral souffla avec une telle violence qu'il renversa et mit en pièces la charpente et emporta les toiles qui servaient de couverture. « M. de Langeron se transporta sur les « lieux pour aviser aux moyens de réparer le désastre. Il fit venir « des galères, des gens d'expédition, *de bons Turcs* et donna tous les « ordres nécessaires pour le prompt rétablissement de l'édifice qui « fut remis en état dans l'espace de huit jours. » (*Histoire de la dernière peste de Marseille*, par Martin.

Digitized by Google

4 OCTOBRE.

Jean Rolland et Jean Mornas, nos pourvoyeurs, sont tous deux morts.
Monseigneur faisant toujours ses charités.

19 OCTOBRE.

M. Vigne, le chirurgien de Monseigneur, qui logeait à l'évêché, est mort le soir.
Monseigneur est allé à pied à la Capelette.

27 OCTOBRE.

Monseigneur est allé à pied aux Chartreux suivi de ses gens et toujours faisant ses charités.

Quel contraste frappant! Ne croirait-on pas voir la double action de la Providence, de ce Dieu qui est encore deux fois miséricordieux même quand il est juste... *Misericors misereator et justus?* La charité se multiplie à mesure que le fléau sévit de plus en plus; l'ange des miséricordes secourt et console en même temps que l'ange des vengeances frappe et extermine. Les gens de service, les hôtes de l'évêché tombent tous, victimes de la contagion, Monseigneur *foïsant* toujours ses charités.

Selon moi, et je ne serai sans doute pas seul de cet avis, ces quelques lignes du journal de Goujon, qui n'était pas écrit pour être publié, encore moins pour servir de texte à une apologie, ces quelques lignes, dans leur simplicité et leur laconisme, en disent plus que les phrases les mieux arrondies et les vers les plus harmonieux.

Prévenons cependant une erreur que pourrait faire naître l'extrait qui précède du journal de Goujon. Pendant la contagion, l'héroïque prélat ne fit pas toujours ses courses à pied. Il parcourut une fois, en voiture, les rues de Marseille. Ce fut le jour où l'enlèvement des cadavres exigea

Digitized by Google

l'emploi des tombereaux. Pour encourager les conducteurs, Belsunce monta sur le premier de ces véhicules qui partit pour sa triste detination (1).

Chrétien non moins humble que charitable, il avait prescrit dans son testament, fait au début de la peste, que, s'il venait à succomber, son corps serait placé dans le premier tombereau qui viendrait à passer et jeté avec les autres cadavres dans les fosses communes. (2).

Quant à cette calomnie qu'il avait fui devant le fléau, le pieux prélat la connut à peine fut-elle propagée, et il en fit le cas que prescrit l'Évangile. Il alla même plus loin, et s'il s'en occupa, ce ne fut que pour en plaisanter. « Quel- « ques malveillants ont fait courir le bruit, Monseigneur» dit-il dans sa lettre du 4 novembre 1720, à l'archevêque d'Arles « que je m'étais enfermé tantôt dans ma maison, « tantôt au Parc (l'arsenal des galères). On s'est même « avisé de me percher jusques sur le haut de la montagne « de Notre-Dame-de-la-Garde (3). »

Le fait réel d'avoir quitté l'évêché pour aller occuper une maison au quartier Saint-Ferréol (4), — fait sur lequel *quelques malveillants* ont échaffaudé leur imputation calomnieuse, — fut inspiré à Belsunce, non par la pensée de se mettre à l'abri des atteintes du fléau, mais, au contraire, par la volonté de le combattre avec plus de facilité. Les cadavres amoncelés autour de son palais en rendaient l'accès très-difficile pour lui et pour tous ceux qui avaient à le voir. Il se retira dans le quartier Saint-Ferréol pour se donner à lui-même, et donner aux autres envers lui, toute liberté d'action.

Voici ce qu'on lit, sur ce fait, dans l'ouvrage d'un au-

(1) Lemontey, *Histoire de la Régence.*

(2) Lettre inédite de l'intendant de la santé Dupuy. Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Collection de pièces sur Marseille.

(3) Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Recueil de pièces sur Marseille.

(4) C'était celle qu'occupait — lorsqu'il venait à Marseille — le premier président du parlement, qui était en même temps intendant de Provence, Augustin Fabre, *Histoire de Marseille.*

Digitized by Google

teur contemporain plus disposé à critiquer qu'à donner des éloges : « Le palais de l'évêque se trouve environné « de corps morts ; il y est comme assiégé. Son zèle ainsi « resserré et contraint, impatient de se mettre au large, « lui inspire le dessein de se chercher une maison dans « un quartier dégagé de cet affreux embarras. Celui de « Saint-Ferréol est le seul où il puisse trouver une mai- « son dont les avenues soient libres. Il s'y transporte pour « pouvoir de là se répandre dans toute la ville (1). »

Le quartier Saint-Ferréol n'était pas d'ailleurs un quartier épargné par le fléau, tant s'en faut; il y mourut 2604 personnes, presque autant qu'au quartier de S^t^-Laurent où l'on compta 2668 victimes, au nombre desquelles, dans celui-ci, le curé et trois vicaires, dans l'autre, cinq prêtres. Epargné par le fléau, le curé de cette dernière paroisse (Saint-Ferréol) fut chargé en 1735 par les prud'hommes de Marseille de prêcher l'oraison funèbre de l'intendant de la Provence Lebret, auquel leur commmunauté était redevable de sa conservation. Pour donner un cachet plus particulier à ce témoignage de leur reconnaissance, les pêcheurs voulurent que les vertus de leur protecteur fussent préconisées dans la langue de leurs pères et la leur. Voici comment, ayant à parler de Belsunce, s'exprima messire Pourrière :

« Nouestro sant évesque plen de zelo, de tendresso et de « compassien, toujou au mitan deis mouers et deis mou- « ren, animo seis ouvriers, et toujou à la testo deis aoutre « coume lou capoulié, expousavo sa vido, per nous faire « veire à touteis leis capelan que devian pas menaga la « nouestro (2).

(1) Relation historique de la peste de Marseille, en 1720, par Bertrand, docteur en médecine, page 175.

(2) Aurésoun funébro de messire Cardin Lebret, counseiller d'état, prémier président, intandan per lou rey en Prouvenço — prounouncado lou 12 maï 1735 din l'eglise de Sant-Laurent, en presenço de messies Carle, Floux et Loumbard, prud'homes de Marsillo, per messiro Pourriero, cura de la paroisso de Sant-Ferréol. — Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Collection de pièces sur Marseille

Digitized by Google

Belsunce aurait fui devant la peste ! Mais s'il l'eût voulu, s'il avait eu un caractère et une âme d'une trempe ordinaire, rien ne lui eût été plus facile. Au lieu de venir habiter dans le quartier Saint-Ferréol, il se serait retiré — comme on l'en pressait vivement, en lui citant l'exemple d'un de ses prédécesseurs — dans l'abbaye de Saint-Victor qui, grâce à ses portes inexorablement fermées fut le seul lieu de la ville que le fléau respecta. Ce tranquille égoïsme si bien récompensé était du reste héréditaire dans cette opulente communauté. De temps immémorial, un contrat obligeait le médecin de l'abbaye de s'y enfermer, en cas de maladie contagieuse.

Cependant l'abbé en exercice, à cette époque, M. de Matignon ne crut pas devoir s'en fier, pour sa conservation personnelle, à l'épaisseur des murailles et à la solidité des portes de son abbaye. Il crut plus prudent — comme du reste la plupart des hauts dignitaires ecclésiastiques et presque tous les fonctionnaires civils — d'employer le préservatif aux trois adverbes que nous avons déjà cité : *mox*, *longé*, *tardé*.

Dès le 6 juillet, il se retirait à la Ciotat, alors que seulement on soupçonnait être des cas de peste quelques décès arrivés aux infirmeries, et quatre jours avant que, par la mort du marinier *Eissalène*, à la place de Lenche, le fléau eût officiellement frappé sa première victime dans les murs de la ville.

M. de Matignon, on peut le dire, joua de bonheur. Quittant le seul endroit qui fut épargné dans le foyer de la contagion (1), il se retira dans la seule ville de Provence dont la peste ne franchit pas les barrières ; et cela grâce à

(1) Moins sévère dut être et moins efficace fut par conséquent l'isolement de l'arsenal dont tous les ponts furent levés, et des galères qui se renfermèrent dans les eaux du Parc derrière une estacade. Cependant il ne mourut là que sept cents personnes sur dix mille environ, chiffre de la population totale, tandis que la ville perdit près de la moitié de la sienne. L'ordre et la discipline maintenus rigoureusement par les officiers de plume et d'épée, amenèrent cet heureux résultat. Voir mon *Etude sur la Marine des Galères*. Marseille V^e^ Marius Olive, 1862.

Digitized by Google

·a vigilance et à la fermeté des femmes de la Ciotat à qui elles avaient été confiées et qui y veillèrent avec plus de succès que la garde des rois aux barrières du Louvre.

Voici la lettre adressée par l'intendant de M. de Matignon à MM. les consuls de la Ciotat pour les prevenir de l'arrivée de leur seigneur (1), elle prouve que, dans tous les cas, la peur ne préoccupait pas assez l'abbé de Saint-Victor pour lui faire oublier ses aises et ses habitudes.

A Messieurs les Consuls de La Ciotat.

« Messieurs,

« Je vous écris par ordre de M. de Matignon, abbé de Saint-Victor, pour vous prier de lui envoyer trois mulets pour porter ses hardes, avec un cheval. Il doit partir samedi, à cinq heures du matin. Quand les mulets n'arriveraient ici que dans ce temps là, ce ne serait que mieux pourvu qu'ils puissent retourner le même jour à La Ciotat. Mais il faut envoyer le cheval vendredi au soir et le faire remettre au logis de La Ciotat, chez la demoiselle Espinassy. Sa Grandeur m'a encore chargé de vous marquer qu'il ira loger, en arrivant, chez les R. Pères de l'Oratoire, et que le lendemain, il se retirera à la maison de ville pour y rester pendant tout le temps qu'il sera à La Ciotat. Il fera porter *son lit avec des tapisseries de Damas*. Il vous prie encore de lui faire sa provision de bois et de charbon. Je suis persuadé que vous exécuterez avec plaisir ce que je vous marque, et que vous serez ravi d'obliger un si bon et si charitable seigneur que j'aurai l'honneur d'accompagner pour vous assurer que je suis véritablement,

« Messieurs,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« David.

« Marseille, le mardi 3e du mois de juillet 1720 (2). »

(1) Les abbés de Saint-Victor étaient seigneurs temporels de La Ciotat. M. de Matignon avait été évêque de Condom.

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. Collection de manuscrits sur Marseille.

Digitized by Google

Mais revenons à Belsunce qui, lorsqu'il quitta le palais épiscopal pour aller occuper la maison du premier président dans le quartier Saint-Ferréol, ne put faire porter, lui, ni *son lit*, ni *ses tapisseries de damas*, car il avait donné tout son argent et mis en gage tous ses meubles, à Belsunce qu'on ne vit pas faillir un seul instant dans les œuvres de son dévouement, sublime et qui montra un courage tenant plutôt du ciel que de la terre, comme le dit M. Augustin Fabre dans l'admirable portrait qu'il a tracé de l'illustre prélat (1).

Cependant, à quel point ne fut pas poussée contre lui une haine prenant sa source dans des querelles religieuses où il trouva,— on doit le dire, pour être impartial,—un aliment moins digne de son zèle ardent que les malheurs de son troupeau. Lorsque, trente-cinq ans après, la mort frappa Belsunce chargé d'ans et rempli d'infirmités, on osa imprimer, dans une publication de l'époque, les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui rendaient compte de ses derniers moments, « que personne n'avait pu le voir alors, pour ne « pas le troubler, parce qu'il avait *toujours eu une frayeur « extrême de la mort* (2). »

C'est le contraire qui serait vrai. Si l'image n'était pas trop hardie, on pourrait dire que la mort eut plutôt peur de Belsunce que Belsunce de la mort. Entre mille traits qui prouvent qu'il exposa sa vie avec un courage allant jusqu'à la témérité, je n'en citerai qu'un seul; je n'en connais pas de plus touchant, et il eut d'ailleurs, — ce fut, hélas! l'exception, — un dénouement heureux.

Un jour, Belsunce, selon sa coutume, parcourait la ville pour soulager les malades. Il entre, suivi d'un prêtre et d'un médecin, dans une maison occupée par de pauvres gens. Arrivé au quatrième étage, il trouve dans un galetas nn vieillard atteint de la peste, couché sur un peu de paille, la face appliquée contre la muraille, et n'ayant

(2) *Histoire de Marseille*, tome II°, pages 342, 343, 344

(2) Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Collection de pièces inédites sur Marseille.

Digitized by Google

pour toute provision qu'un peu de pain bis et une cruche pleine d'eau que l'on avait laissée près de lui avant de l'abandonner.

Belsunce s'approche, reconnaît que le pauvre homme respire encore et le prend par le bras pour lui faire tourner la tête de son côté. Il éprouve une certaine résistance, renouvelle le mouvement sans plus de succès et reconnaît alors que ce malheureux a le visage collé contre le mur par l'effet des plaies dont il était couvert. Le pus avait formé adhérence entre la peau et le plâtre.

A l'aide de lotions répétées, Belsunce parvient à détacher le visage du pauvre vieillard; il le ranime au moyen d'un cordial, le confesse, lui donne l'extrême-onction et recommande, d'une manière toute particulière, au médecin de ne pas l'abandonner.

Sa pieuse recommandation fut exécutée. Contre toute probabilité, le vieillard recouvra la santé et vécut encore plusieurs années pendant lesquelles il ne cessa de publier l'acte de charité évangélique dont il avait été l'objet (1).

X.

Les Échevins et les Médecins.

En étudiant avec une certaine attention les divers ouvrages écrits sur la peste de Marseille en 1720, par des auteurs contemporains, on reconnaît que ce fut aussi l'esprit de corps qui, froissé, irrité, aurait le premier apporté des restrictions aux éloges dont les échevins de cette fatale époque s'étaient rendus dignes à tant de titres. Les personnes que le mal frappa vers le milieu du mois de juillet, dans la rue de l'Echelle, furent visitées par un médecin qui les déclara atteintes de peste. Chargé du même soin

(1) *Histoire de la dernière peste de Marseille*; par Martin, p. 85.

Digitized by Google

par les échevins, un chirurgien affirma que ces malades n'avaient qu'une fièvre vermineuse. Les magistrats adoptèrent l'opinion du chirurgien, à laquelle donnait une grande autorité le long séjour qu'il avait fait au lazaret. On croit d'ailleurs aisément ce que l'on désire. Les médecins trouvèrent cette adoption injurieuse pour eux. Ils furent persuadés, de plus, que la Cour n'avait envoyé, pour étudier la maladie, des médecins de Montpellier, que parce que les échevins avaient donné sur eux-mêmes de trop mauvais renseignements. Enfin on ne voulut pas admettre à l'Hôtel-de-Ville ceux de leur corporation qui avaient accompagné les médecins de Montpellier dans leurs visites en ville, lorsque ces derniers vinrent communiquer officiellement aux magistrats et au gouverneur de la cité le résultat de leurs observations (1).

Inde iræ. Les médecins de la localité répétèrent à l'envi et consignèrent dans leurs écrits que tout le mal était venu de ce qu'on n'avait pas tenu compte de leur avis; et qu'il eût été moins glorieux, sans doute, pour quelques-uns, mais plus profitable à tous d'étouffer le fléau à sa naissance que de le combattre, après l'avoir laissé grandir et se développer. — Ces reproches furent accueillis avec avidité et répétés avec empressement par les fuyards à leur rentrée; trop heureux, ceux-ci, d'avoir un prétexte pour blâmer ce qui avait été fait en leur absence. Bien moins coupables assurément ceux qui, exposés à tous les coups du fléau, ne manquaient pas, dans l'excès de leurs souffrances, de s'en prendre aux magistrats municipaux, quand telle ou telle mesure n'apportait pas la guérison qu'on cherchait partout, qu'on attendait de tout... de l'odeur des vendanges, par exemple, nous dit un document de l'époque, odeur qui devait purifier entièrement l'air.

On voit nos échevins faire connaître cette disposition des

(1) *Relation historique de la peste de Marseille* par Bertrand, docteur en médecine. *Passim.*

Digitized by Google

esprits à leur égard, dans la lettre qu'ils envoient, le 14 juillet, à Lebret, intendant de Provence à cette époque :

« Nous ne regrettons pas nos peines, monseigneur, « mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que, dans le temps « que les échevins s'efforcent par leur zèle et leur vigi- « lance de rendre leur conduite utile et irrépréhensible, « 80,000 âmes tâchent d'y trouver toujours quelque chose « à reprendre (1). »

Et dans cette autre lettre du 20 septembre, au même, dans laquelle ils disaient :

« Nous avons été bien mortifiés, monseigneur, de voir, « par votre lettre, qu'on vous a rapporté que nous n'étions « pas unis entre nous, et que cette mésintelligence pour- « rait être préjudiciable à notre malheureuse ville. Nous « pouvons protester avec vérité à Votre Grandeur que « c'est une pure calomnie. MM. de Pille et de Langeron « pourraient bien vous attester qu'ils nous ont toujours vu « agir entre nous de concert. *Il ne se peut pas faire que « dans ce temps-ci, en faisant notre devoir, nous ne désobli- « gions quelques personnes et que, par suite, elles ne répan- « dent contre nous des bruits contraires à la vérité et à la « justice.* Mais vous êtes trop équitable, monseigneur pour « y ajouter foi, et nous continuerons à donner tous nos « soins et à exposer notre vie pour notre patrie, avec une « union et une intelligence parfaites (2). »

Etait-ce aux médecins que nos échevins faisaient allusion? On serait tenté de le croire par le passage des deux lettres suivantes écrites encore par eux à l'intendant Lebret, et qui prouve que, dans tous les cas, ils n'avaient pour les fils d'Esculape une grande sympathie.

La première est du 27 septembre. C'est le plus fort de la maladie.

. . . . . .

(1) Archives municpales. Correspondance inédite des échevins. Année 1720.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

« Les médecins ont des exigences inimaginables... Avec « cela, ils n'ont été bons jusqu'à présent qu'à donner de « l'occupation à nos tombereaux (les tombereaux qui ser- « vaient à l'enlèvement des morts). Ils ne savent que sai- « gner et il n'y a pas une saignée qui n'ait été mortelle. « Nous fûmes contraints hier de les prier de changer de « batterie (1). »

La seconde est du 5 novembre, époque où le mal commençait à décroître.

« .....

« Grâce à Dieu, la santé se rétablit ici de jour en jour. « Maintenant ce qu'il y a de plus pressé, c'est de nous dé- « livrer des médecins qui nous ruinent (2).

On fut du reste très sévère à l'égard de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupaient de l'art de guérir. Nous avons lu une lettre d'un médecin de cette époque qui se plaint « que, sortant de maladie, il a été obligé, quoique « faible encore, de rentrer en exercice par la persécution « de Messieurs du parlement qui ont fulminé terriblement « (et continuent encore) contre les pauvres médecins, chi- « rurgiens et apothicaires, et les obligent, par des arrêts « réitérés, de visiter tous les malades qui les feront appe- « ler, sous peine de mille livres d'amende et les profes- « seurs, de privation de leurs chaires, outre l'amende (3). »

Il y en eut qui, quoique bien portants, n'imitèrent pas ce confrère, se plaignant amèrement, mais enfin prenant son parti. On dut employer contre eux le *compelle intrare*. Un médecin qui avait refusé un emploi à l'hôpital de la Charité (le moindre emploi pour un homme de l'art était de 500 livres par mois) fut enfermé dans la citadelle de Notre-Dame-de-la-Garde, ni plus ni moins qu'un criminel

(1) Archives municipales, Correspondance inédite des échevins, année 1720.

(2) Archives municipales. Correspondance inédite des échevins, année 1720.

(3) Bibliothèque de M. L. de Crozet, pièces inédites sur Marseille.

Digitized by Google

d'état. Le document où j'ai puisé ce fait se borne à le signaler, sans ajouter comment l'affaire se termina (1).

On eut moins de raison, à mon avis, d'emprisonner dans une des tours du Château-d'If, le capitaine Chataud (après qu'on eût brûlé le *Grand-Saint-Antoine* et toutes ses marchandises sur l'ile de Jarre) et de l'y laisser jusqu'au 1er septembre 1723, c'est-à-dire pendant trois ans. Légalement parlant, on n'avait rien à reprocher à Chataud. Il s'était présenté avec patente nette, patente vraie, puisque ce ne fut que bien après son départ que la peste se manifesta à Seyde : il déclara les décès qui avaient eu lieu à son bord pendant sa route, et ceux survenus à Livourne où il avait relâché, et il produisit un certificat de plusieurs médecins de cette dernière ville attestant que les trois matelots qui y étaient morts avaient succombé à une fièvre maligne. Notre éminent historien M. Augustin Fabre, dit que Chataud *soupçonnait* ces hommes d'avoir été attaqués de la peste et que son tort fut de dissimuler ce soupçon (2).

M. Fabre a puisé cette appréciation dans le journal du père Giraud. Mais celui-ci ajoute que Chataud ayant relâché à Toulon et ayant de vives craintes sur la maladie qui régnait à son bord, écrivit à ses armateurs, dont l'un jouissait d'un grand crédit dans notre ville. On lui ordonna de venir à Marseille, en l'assurant qu'on aurait soin de pourvoir à tout (3).

C'était donc plus haut qu'il aurait fallu faire remonter la responsabilité. La chose toutefois eût été difficile, en l'état des rapports faits par le premier chirurgien de l'intendance sanitaire Gayrard, vieux praticien à qui un long séjour dans le Levant avait acquis, semblait-il, des connaissances toutes spéciales.

Le lendemain de l'arrivée du *Grand-Saint-Antoine*, un matelot étant mort, Gayrard déclara, après avoir examiné

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet, pièces inédites sur Marseille.

(2) *Histoire de Marseille*, tome IIe, page 328, en note.

(3) Journal de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille et son terroir depuis le mois de mai 1720 jusqu'à la fin de septemcre 1723, par le Père Paul Giraud, page 43.

Digitized by Google

le cadavre, qu'il n'y avait découvert aucune trace de peste; plus tard, il fit la même déclaration sur la mort du garde de quarantaine placé à bord de ce navire.

Du reste, le sentiment populaire ne se méprit pas. Lorsqu'il sortit du Château-d'If, le 1er septembre 1723, Chataud put paraître en public sans causer la moindre émotion — je ne dis pas qu'il en eût été ainsi en 1720, — bien que la rechute de l'été 1722 eût renouvelé toutes les terreurs et ravivé toutes les irritations.

Ce n'était pas Chataud que désignaient ces deux couplets d'une chanson qui parut à l'époque *touchant la contagion* et que je cite comme argument et non pas certes comme poésie.

Un inhumain dont l'extrême avarice
Fit dans ce temps un fameux scélerat
Mit ses phocéens au bord du précipice
Par le plus noir de tous les attentats.

Que ferais-tu pour expier ton crime
Fatal auteur d'un désastre si grand?
Oseras-tu offrir comme victime
Le sang impur d'un avare marchand (1)?

XI.

Correspondance inédite des Echevins.

On admire avec raison le courage des guerriers qui affrontent les périls des combats. Il est un autre courage placé, à bon droit, plus haut encore dans l'estime des hommes. Le courage, qui ne naît pas de cette ardeur martiale qu'on se communique, les uns aux autres, sur un champ de bataille, de cet enivrement qui fait tout braver, souvent de cette nécessité de donner la mort pour ne

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. Collection de manuscrits sur Marseille.

Digitized by Google

pas la recevoir, mais qu'enfantent le froid sentiment du devoir, la calme résolution de sacrifier sa vie pour le salut de ses concitoyens.

Cette noble vertu du dévouement, nos échevins, en 1720, l'ont eue dans toute sa plénitude, jusqu'à la plus haute puissance; leur héroïsme ne s'est pas montré un jour entre autres, dans une circonstance particulière, il s'est reproduit chaque jour, à tous les instants, pendant près d'une année.

Renfermés jusques alors dans des circonstances ordinaires, ils se trouvent tout-à-coup au sein d'une société dont tous les éléments sont confondus. Réduits à leurs propres forces, il faut qu'ils tiennent tête à une immense populace, sans travail, sans subsistance, sans frein. Eh bien! ces hommes simples et modestes conserveront assez de présence d'esprit, de fermeté de caractère, de persévérance dans la volonte, de calme dans les idées et de tranquillité d'âme pour se tenir, — en même temps, — à la hauteur des plus rudes et des plus dangereux travaux, au courant des détails les plus vulgaires.

On trouve dans tous les livres qui ont été écrits sur la peste de Marseille en 1720, le récit des actes de courage et de dévouement que l'amour de la patrie inspira aux échevins de cette fatale époque; mais quant à moi, rien ne m'a autant impressionné, dans cet ordre d'idées, que la lecture des registres de leur correspondance, aux archives de la mairie et dont j'ai déjà donné quelques extraits.

J'admire assurément Moustier, Estelle, Dieudé, Audimar, quand ils vont, à tour de rôle, prendre le commandement des forçats embrigadés pour procéder à l'enlèvement des cadavres amoncelés sur la voie publique! J'admire plus particulièrement Moustier et Estelle, quand je les vois, dans l'exercice de cette rebutante et périlleuse fonction, l'un qui recevant sur le visage un emplâtre qu'on jette d'une fenêtre, et qui, fumant encore du pus d'un pestiféré, se colle à sa joue, l'enlève, sans s'émouvoir, s'es-

Digitized by Google

suie avec son éponge à vinaigre et reprend sa besogne. — L'autre qui glissant sur le pavé de la rue de l'Echelle, tombe sur un corps en pourriture ; et à peine relevé, fait rouler ce cadavre du côté des maisons afin qu'il n'obstrue plus la circulation. Mais je m'incline plus profondément encore devant eux, quand je les rencontre à l'Hotel-de-Ville, vaquant, comme aux temps les plus calmes et les plus faciles, à leurs devoirs d'administrateurs. Et quelle administration ! Ils en caractérisent eux-mêmes les difficultés en s'écriant dans une lettre adressée, le 5 août, à l'intendant de Provence : « Nous craignons que nos testes « ne puissent y suffire, quand elles se partageraient en « dix. Que le bon Dieu aye pitié de nous ! » Les autres lettres que nous allons citer prouveront qu'ils avaient bien raison d'implorer les secours d'En-Haut.

A M. ROLLAND, PROPRIÉTAIRE A AUBAGNE.

12 *Août.*

« Nous ne pouvons entrer dans ce détail (renseigne-« ments sur une succession), nous trouvant chargés de « mille embarras et de mille affaires qui feraient succom-« ber les meilleures testes. — Tous ceux qui auraient pu « nous ayder se sont éclipsés, sans que nos ordonnances de « police ni les arrêts fulminants du parlement en ayent « pû rappeler un seul. »

A Mgr L'INTENDANT DE PROVENCE.

30 *Août.*

« Nous n'avons pu trouver un seul notaire dans toute « la ville pour passer le traité que nous avons fait avec « les médecins de Montpellier ; mais nous pensons, Mon-« seigneur, que votre approbation suffira pour la rendre « valable. » (1)

(1) Les notaires rentrèrent en septembre sous les ordonnances de Langeron.

Digitized by Google

A M. LONG, BOURGEOIS A SAINT-MARCEL.

21 *Septembre.*

« Il y a, monsieur, à la barrière de l'Etoile, quatre « charges de terraille dont nous avons un grand besoin « pour notre hôpital ; et comme nous ne saurions trouver « icy les bestes de sommes, nous vous prions d'en faire « chercher dans votre quartier et d'envoyer prendre cette « terraille qu'on portera à notre hôpital du Mail, près les « Réformés, sans entrer dans la ville !

A Mgr L'INTENDANT.

« 26 *Septembre.*

« Nous vous prions, Monseigneur, d'avoir la bonté de « nous envoyer cinquante paires de souliers pour chausser « les forçats qui servent de corbeaux. Vous savez qu'il n'y « a pas ici un seul cordonnier qui travaille ni même qui se « montre.

Et le même jour, s'élevant des plus humbles détails aux plus saintes préoccupations, ils écrivent à un père recollet :

« Ayant averti Mgr l'évêque que tous les religieux du « couvent de la Merci (1) étaient morts et l'ayant prié de « faire enlever le saint ciboire de leur église, il nous a dit « qu'il vous avait fait prier de l'aller prendre. Veuillez ne « pas tarder afin d'éviter quelque scandale (2). »

Et comme ils savent qualifier un refus fondé sur des prétentions plus blâmables encore, dans un temps pareil, que l'acte d'égoïsme qui les avait précédés :

(1) Le couvent de la Merci était situé près de la rue de l'Echelle, principal foyer de la contagion.

(2) Arch. municipales, corresp. inédite des échevins, année 1720.

Digitized by Google

A MESSIEURS DU CHAPITRE DE L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR.

17 octobre 1720.

Messieurs,

« Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait « l'honneur de nous écrire le 16 de ce mois avec la copie « de celle que vous avez écrite à Mgr l'Evêque. Nous les « ferons enregistrer dans nos archives afin que nos suc- « cesseurs et nos arrières-neveux n'ignorent jamais de « quelle manière vous vous êtes comportés dans une ac- « tion également sainte et importante. Permettez-nous, « Messieurs, de vous en témoigner ici une partie de notre « ressentiment. *Enfermés comme vous êtes dans votre « cloître*, vous aviez fait tout ce que vous aviez pu auprès « de M. le Commandant de Langeron, pour le porter par « des considérations frivoles à détourner la procession que « tout le monde souhaitait avec passion, et de laquelle « nous espérions la délivrance de la peste. Mais la piété « de ce Commandant et ses bonnes dispositions ayant « prévalu, à vos sollicitations, vous vous êtes vus comme « forcés d'assister à cette procession si généralement dé- « sirée, pourvu, aviez-vous dit, qu'il n'y eut point de messe « avant. Vous l'aviez ainsi promis à M. Estelle, l'un de « nous, en présence de M. le Chevalier Rose; et Mgr l'Eves- « que dont les intentions sont différentes des vôtres, y avait « consenti, à notre prière et pour un bien. Mais vous « n'avez pas apparamment été bien aises d'assister à une « bonne et sainte action ce qui paraîtra certainement in- « croyable à tous ceux qui en seront informés. On fera « cependant la procession sans vous, Messieurs, et Dieu « qui connaît notre cœur et le vôtre aura agréable d'exau- « cer les prières auxquelles vous ne serez par unis. Mais « puisque dans une occasion la plus essentielle qui se « présentera jamais, vous ne voulez pas contribuer pour « la moindre chose, de votre côté, à la conservation de « la ville, vous ne devez pas trouver mauvais qu'elle ré-

Digitized by Google

« voque toutes les franchises qu'elle avait accordées à vos « devanciers, et que nous fassions pour cela les procé- « dures convenables. » (1)

Tout manque dans la ville, et nos échevins demandent un peu partout; mais ce qu'on leur envoie n'est pas toujours de recette, comme le prouve la lettre suivante :

A MONSEIGNEUR L'INTENDANT.

du 27 septembre, 1720.

« Des 14 bouchers et 4 bouchères que vous avez eu la « de nous envoyer, il n'y a qu'un homme et une femme » qui soient de cette profession, les autres n'ont jamais « manié de couteaux, ni touché de moutons. Ils nous ont « dit que les véritables bouchers que l'on avait saisis, « s'étaient rachetés avec de l'argent, et que ceux qui « étaient chargés d'eux avaient ensuite pris les premiers « venus; qu'ils étaient eux, les uns cordonniers, les au- « tres tisserands, ou cultivateurs. Ce qui nous persuade « de la vérité de ce qu'ils disent, c'est qu'ils offrent de « travailler ici, de leur métier; ils ne nous seront donc pas « inutiles; mais nous recevrons avec plaisir les autres « que vous aurez la bonté de nous envoyer, et qui seront, « nous l'espérons, de véritables bouchers. » (2)

Il fallait tout règlementer, tout surveiller, rémédier à tout, dans ce temps « de désordre universel » comme l'ap-

(1) Archives municipales. Correspondance inédite des échevins, année 1720.

On devait porter processionnellement toutes les chasses et toutes les reliques de la Major à la place de la Loge, où serait dressé un grand reposoir pour les y exposer. Les religieux de Saint-Victor devaient, de leur côté, porter au même lieu, toutes les reliques de leur église On aurait réuni les unes et les autres sur le même reposoir et l'Evêque y aurait dit la messe. Mais les religieux de Saint-Victor refusèrent définitivement, à moins qu'il n'y eut deux reposoirs, l'un pour les reliques de la Major, l'autre pour celles de leur église; ou bien que ce ne fut pas l'Evêque qui célébrât la messe sur l'autel où les reliques seraient posées ensemble, de peur, disaient-ils, que leurs droits et exemptions n'en souffrissent quelque atteinte. — Histoire de la dernière peste de Marseille, par Martin. Pag. 14.

(2) Archives municipales. Correspondance des échevins ann. 1720.

Digitized by Google

pellent avec raison nos échevins. L'appât du gain l'emporte sur les plus douloureuses préocupations. Les denrées furent donc taxées : notamment les œufs à 10 sous la douzaine, la paire de poulets à 20 sols, avec défense de faire payer plus, sous peine de forte amende.

Un dégré de plus : la cupidité criminelle altérant les dons de la bienfaisance. Un riche propriétaire des environs d'Aix, M. de Réouville envoye une charette de blé de première qualité aux habitans de Marseille, sequestrés du reste du pays par arrêt du Parlement d'Aix du 31 juillet, et menacés, dès les premiers jours d'août, de voir la famine se joindre à la peste A l'arrivée, on reconnut que les sacs de blé contenaient environ un sixième de seigle. Dans la route, le charretier avait fait cette substitution. Le 18 septembre plainte des échevins au procureur du pays à Aix ; mais voici une *spéculation* plus en grand, un moyen plus prompt de faire fortune.... un acte odieux, un acte infâme.

En interdisant, sous peine de la vie, toute communication entre les Marseillais et les autres habitants de la province, il fallait aviser aux moyens d'approvisionner la ville. Une conférence eut lieu à Notre-Dame sur la route d'Aix, le 7 août, entre le Marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays de Provence, qui s'y rendit accompagné de plusieurs gentilshommes et des principaux officiers de la province, sous l'escorte, des gardes du Maréchal de Villars et d'une brigade de la maréchaussée, et l'échevin Estelle qui arriva non plus avec la magnificence que déployaient dans toutes les cérémonies nos magistrats municipaux, mais sans suite, sans escorte, accompagné seulement d'un employé de l'Hôtel-de-Ville, l'archivaire Capus (1), il fut résolu, en se tenant à une certaine distance les uns des autres, qu'on établirait trois marchés ; le premier sur le lieu même de la conférence,

(1) Ce fut l'nn de ceux qui montrèrent le plus de courage et de dévouement et secondèrent les échevins avec le plus de zèle et d'intelligence. La famille Capus existe encore.

Digitized by Google

Notre-Dame ; le second *au Logis du Mouton* sur le chemin d'Aubagne, et le troisième à l'Estaque, pour les marchandises qui viendraient par mer.

Les Marseillais séparés des vendeurs par une double barrière devaient acheter les denrées dont ils auraient besoin, sous l'inspection —pour maintenir la tranquilité et empêcher la communication — d'officiers et de gardes nommés par le Procureur de la Province et payés par les échevins. Ceux-ci de plus désignèrent des intermédiaires, *hommes de confiance*, qui devaient transmettre réciproquement les demandes des vendeurs et les offres des acheteurs, conclure enfin les marchés. Voici comment ils procédaient. On s'en aperçut, heureusement, au bout de huit jours.— Le dernier prix de la charge ? Demandaient-ils aux vendeurs de blé, à la barrière du côté d'Aix. — 38 livres. — 42 livres, c'est leur dernier prix, venaient-ils dire à la barrière du côté de Marseille, aux acheteurs qui remettaient la somme demandée. Les quatre livres de différence par charge, étaient un *supplément* aux droits d'entremise que leur payait chaque partie.

Le 16 août poursuite des coupables, dénonciation du fait à l'intendant Lebret et décision d'employer, à l'avenir, de chaque côté, de longs porte-voix, à l'aide desquels les marchés seront traités et conclus. (1)

Mais des hommes comme Moustier, Estelle, Dieudé et Audimar ne peuvent pas oublier que dans l'ordre de leurs titres, avant d'être *conseillers du Roy, lieutenants-généraux de police*, ils sont : *protecteurs et défendeurs des privilége, des libertés et immunités de la ville de Marseille.*

(1) Archives municipales. Correspondance des échevins, ann. 1720. De ce mode un peu primitif de communication se sont bien éloignés, il faut le reconnaître, nos courtiers actuels qui à la Bourse ont l'habitude de parler toujours dans le tuyau de l'oreille, même pour des choses insignifiantes, ce qui me rappelle cette flatterie à l'adresse de Louis XIV.

Roch est un homme fort secret,
Ami, reconnais à ce trait,
Sa discrétion sans pareille :
L'autre jour, s'approchant de moi,
Il me dit tout bas, à l'oreille
Que Louis était un grand roi.

Digitized by Google

Nommé Commandant de Marseille et son territoire, investi d'un pouvoir sans bornes dont il fit du reste le plus sage et le plus heureux usage, Langeron demanda à avoir la police des portes de la ville. Nos échevins s'émeuvent et résistent, ils adressent (le 6 octobre) à l'intendant Lebret, non pas une lettre, cette fois, mais un long mémoire où la question est traitée à fond, au double point de vue historique et légal, où sont cités *in extenso* tous les édits royaux d'après lesquels la garde de la ville est exclusivement attribuée aux échevins. « Ce que nous réclamons, disent-« ils, ce n'est pas pour nous, mais pour soutenir le droit « du chaperon. » (1) Ils ne cèdent qu'après avoir reçu cette réponse de Lebret : « Le droit est pour vous, mais il « faut laisser faire, parce qu'en temps pareil, rien ne tire « à conséquence. » (2)

Je voudrais citer ou du moins analyser les deux registres de cette correspondance. Je m'arrête. Mais qu'on me permette d'en extraire une dernière lettre, celle adressée au marquis de Villars, gouverneur de Provence. Elle peint, à grands traits, la situation de Marseille et celle de ses héroïques échevins au plus fort de la contagion.

8 *Septembre* 1720.

« Monseigneur,

« Toutes nos rues se trouvent couvertes de cadavres, « et nous ne pouvons pas parvenir à les faire enlever. « Tous les commissaires que nous avions nommés se sont « retirés ; de même que les intendants de la santé, les

(1) Le chaperon était le signe distinctif de l'échevinat. Les échevins ne le portaient pas dans toutes les visites qu'ils avaient à faire, en voici un exemple que nous puisons dans les documents recueillis par MM. Méry et Guindon et dans lequel figure notre échevin Audimar « le 30 août 1719, le bailly de la Pailletterie chef d'escadre « des galères arrive à Marsille, les échevins députent M. Audimar « l'un d'eux pour aller chez lui le complimenter. Mais ayant appris « que le dit sieur Audimar avait mis son chaperon, les échevins dé-« clarent que — quoique convaincus des qualités et du mérite sin-« gulier de M. de la Pailletterie — ils désavouent le fait de M. Au-« dimar qui a cru devoir mettre son chaperon, tandis qu'ils « n'estiment pas qu'il dût le mettre. »

(2) Archives municipales. Correspondance inédite des échevins, année 1720.

Digitized by Google

« officiers municipaux et presque tout nos habitants; en « sorte que nous nous trouvons presque seuls, chargés « d'une populace nombreuse, insolente et prête, à tous « moments, à se révolter. Nous avons prié instamment « M. le premier président de nous procurer quelques trou- « pes pour les contenir : quand ce ne serait que quatre « ou cinq cents hommes. Nous espérons qu'on aura la « bonté de nous les accorder. Voilà, Monseigneur, l'état « de notre pauvre ville. »

Quelle simplicité de langage! quelle modestie en ce qui les concerne! quelle bienveillance pour leurs concitoyens!... Tout le monde les a abandonnés, ils se contentent de le dire, sans ajouter une plainte!

Qu'on ne s'étonne pas. Cette humilité, cette résignation, cette charité, ils les avaient puisées aux pieds des autels, où ils étaient allés, le même jour, faire le vœu, au nom de la commune, de donner chaque année, à perpétuité, une somme de 2000 livres à la maison de N.-D.-de-Bon-Secours, établie pour servir de retraite aux pauvres orphelins de Marseille (1).

XII.

La fête du Sacré-Cœur à Marseille depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

L'acte pieux que nous venons de relater et qui eut lieu le 8 septembre 1720, n'est pas ce que l'on a l'habitude d'appeler à Marseille *le vœu de la ville*. Ce fut en juin 1722, lors de la rechute, et non pas en 1720, comme on le croit généralement, que fut pris, par les échevins alors en exercice, pour eux et leurs successeurs, à perpétuité, l'engagement d'assister, le jour de la fête du Sacré-Cœur, à la messe dans le premier monastère de la Visitation, et le soir à la pro-

(1) Journal de Pichatty de Croissainte.

Digitized by Google

cession générale d'actions de grâces. Voilà ce qui est le *vœu de la ville* et ce qui s'exécute encore de nos jours.

Ainsi, ayant une origine commune, elles remontent à une date différente, les deux cérémonies, — messe et procession, — qui constituent, pour nous, la fête du Sacré-Cœur, fête de simple dévotion dans les autres diocèses de France, inconnue peut-être à un certain nombre, mais que notre population célèbre chaque année avec un redoublement de piété et de magnificence.

Les détails précis et complets que nous allons donner sur cette solennité essentiellement marseillaise, auront donc, nous n'en doutons pas, un intérêt tout particulier pour nos lecteurs.

Dans un mandement du 22 octobre 1720, Belsunce, après avoir rappelé avec de brûlantes paroles, les ravages du fléau, annonçait, dans les termes suivants, la grande mesure religieuse qu'il venait de prendre pour apaiser la justice de Dieu :

« Nous avons établi et établissons, disait-il, dans tout « notre diocèse, la fête du Sacré-Cœur de Jésus, qui sera « désormais célébrée tous les ans, le vendredi qui suit im- « médiatement l'octave du Saint-Sacrement, jour auquel « elle est déjà fixée dans plusieurs diocèses de ce royaume, « et nous en faisons une fête d'obligation que nous vou- « lons être fêtée dans tout notre diocèse ; permettant que « ce jour-là, le Très-Saint-Sacrement soit exposé, tous les « ans, dans toutes les églises des paroisses de cette ville « et du reste de notre diocèse, dans toutes celles des quar- « tiers du terroir de Marseille, comme aussi dans toutes « celles de toutes les communautés séculières et réguliè- « res de tout notre diocèse (1). »

Du mois d'octobre 1720 au mois de juin 1721, c'étaient huit mois qui se seraient écoulés entre l'institution de la fête et sa première célébration. Belsunce ne voulut pas qu'il en fut ainsi, et le 1er novembre suivant, jour de la

(1) *Pièces historiques sur la peste de 1720*, tome I.

Digitized by Google

Toussaint, — à l'exemple de ce qu'avait fait saint Charles Borromée, à pareil jour, dans Milan affligé de la peste, — il sort, à dix heures du matin, de son hôtel, au quartier Saint-Ferréol, où il a convoqué les chanoines de Saint-Martin et des Accoules et les prêtres de sa paroisse, et se rend avec eux, nus-pieds, la corde au cou, tenant une croix entre les bras, au haut du Cours où, par ses ordres, un autel avait été dressé. Il y célébra la messe, prononça une touchante exhortation au peuple qui l'entourait, fit amende honorable et consacra, pour la première fois, son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus (1).

L'année suivante, le 19 juin 1721, le vendredi qui suivit l'octave de la Fête-Dieu, Belsunce renouvela au même lieu, à six heures du soir, l'amende honorable et la consécration au Sacré-Cœur. Mais, cette fois, c'est de l'église cathédrale qu'il partit, processionnellement, portant le Saint-Sacrement et précédé, — non plus comme le 1er novembre 1720, — de quelques ecclésiastiques seulement, mais de son chapitre, de tous les curés et prêtres de la ville et enfin de toutes les communautés qui sont dans l'usage d'assister aux processions générales (2).

En suivant, pour cette partie des faits, l'ordre chronologique, nous arrivons maintenant au *vœu de la ville*, tandis que nous n'avons vu encore intervenir que l'action personnelle de son pieux évêque.

Dans les premiers jours du mois de mai 1722, lorsque la sécurité régnait dans tous les esprits, un grand nombre de morts subites inspira tout-à-coup des alarmes qui ne furent, hélas! que trop justifiées. Bientôt, la mortalité redouble, les symptômes bien connus se reproduisent..... L'illusion n'est plus possible. C'est la peste qui menace de dévorer ceux qu'elle a d'abord épargnés. Et alors, comme en 1720, la consternation devient générale et les mêmes

(1) Journal inédit de Goujon.

(2) *Pièces historiques sur la peste de 1720.*

Digitized by Google

scènes de terreur se renouvellent. La citadelle Saint-Nicolas et le fort Saint-Jean dressent les ponts-levis, les religieux de Saint-Victor se retranchent encore dans leur abbaye, les écoles publiques deviennent de nouveau désertes, les boutiques se ferment, la population épouvantée se précipite hors de l'enceinte de la ville (1).

Et, comme en 1720, en sus de la mort que ramène la main de Dieu, la peine de mort que signe, la main des hommes : Défense aux Marseillais de sortir de leur territoire et injonction aux malades de se déclarer dans les vingt-quatre heures *sous peine de la vie*, interdiction à tous les habitants d'écrire ce qui se passe dans la ville *au sujet du mal*, *sous la même peine*; et enfin, comme double conséquence, on ouvre, dans le jardin de l'Observance, des fossés pour enterrer vingt mille morts, et on relève la potence de l'extrémité du Cours.

Ce fut dans ces douloureuses circonstances, que Mgr de Belsunce écrivit aux échevins : « Je ne veux rien vous « proposer qui puisse causer quelque dépense à la ville, « malheureusement trop épuisée; Dieu, d'ailleurs, ne « demande pas nos présents mais nos cœurs. Faites donc, « au nom de la ville, un vœu capable de désarmer le bras « vengeur qui paraît se lever de nouveau contre nous. »

Là-dessus, les échevins Pierre Moustier, Balthazard Dieudé, Pierre Remusat, Jean-Baptiste Saint-Michel (2), s'étant assemblés à l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. le marquis de Pille, gouverneur viguier et commandant de la ville et de son territoire, délibérèrent, le 28 mai 1722, après avoir entendu lecture de cette lettre; et sur la proposition de Moustier, décidèrent d'accéder au désir qu'elle manifestait.

« Sur quoi, il a été unanimement convenu, dit le pro- « cès-verbal de cette séance, que nous, échevins, ferons

(1) Augustin Fabre, *Histoire de Marseille.*

(2) Ces deux derniers avaient remplacé Estelle et Audimar dont le temps d'échevinat était fini.

Digitized by Google

« un vœu ferme, stable et irrévocable, entre les mains « de Mgr l'évêque, par lequel, en ladite qualité, nous en- « gageons nous et nos successeurs, à perpétuité, d'aller, « toutes les années, au jour auquel il a fixé la fête du « Sacré-Cœur de Jésus, entendre la sainte messe dans « l'église du premier monastère de la Visitation, dite des « Grandes-Maries, y communier et offrir en réparation « des crimes commis en cette ville, un cierge ou flambeau « de cire blanche, du poids de quatre livres, orné de l'é- « cusson de la ville, pour brûler ce jour-là devant le Saint « Sacrement; d'assister, le soir du même jour, à une pro- « cession générale d'actions de grâces que nous prierons « et requerrons Mgr l'évêque de vouloir établir aussi à per- « pétuité. »

Un extrait du greffe de l'évêché de Marseille nous apprend de quelle manière cette décision reçut sa première exécution.

Du 4 juin 1722.

« Nous Henri-François-Xavier de Belsunce de Castel- « moron, etc., faisons savoir que les sieurs Jean-Pierre « Moustier, Balthazard Dieudé, Pierre Remusat et Jean- « Baptiste Saint-Michel, échevins, pour tâcher d'appaiser « la colère du Seigneur et en obtenir la cessation de la « contagion qui a recommencé en cette ville, ayant déli- « béré, le 28 du mois dernier, en suite de l'exhortation « que nous leur adressâmes de faire un vœu en l'honneur « du Sacré-Cœur de notre Sauveur Jésus-Christ, se sont « rendus cejourd'hui, fête du Très-Saint-Sacrement, re- « vêtus de leurs robes rouges, en notre église cathédrale. « Là, s'étant avancés tous quatre et mis à genoux, au « bas du marche-pied du maître-autel, au devant de nous « qui avions le Très-Saint-Sacrement en mains, le sieur « Moustier, premier échevin, prenant la parole au nom de « tous quatre, a fait et prononcé entre nos mains ledit « vœu. »

Digitized by Google

Ce n'était là encore, pour ainsi dire, que l'engagement solennellement pris. L'accomplissement eut lieu huit jours après. Le vendredi 12 juin, Mgr de Belsunce alla célébrer la messe aux Grandes-Maries de la Visitation. Les échevins renouvelèrent le vœu prononcé à la cathédrale et l'accomplirent dans toute sa teneur.

Leurs successeurs les imitèrent fidèlement. Quand arriva la révolution de 89, la célébration de la fête du Sacré-Cœur, dont le souvenir se rattachait à la cessation du plus terrible fléau, était entré si profondément dans les habitudes, disons mieux, dans la piété de nos concitoyens, que, même pendant les plus mauvais jours, du moins pour la partie religieuse, elle eut lieu à l'insu de ceux qui brisaient les saints autels et en massacraient les ministres (1).

Le 7 juin 1793, la fête du Sacré-Cœur fut célébrée par le clergé dit *constitutionnel*. L'évêque Benoît Roux officia *pontificalement* à la Major, assisté de ses vicaires généraux. La municipalité s'abstint, comme elle l'avait déjà fait en 1791 et 92. D'ailleurs le couvent de la Visitation, où elle aurait dû s'acquitter du vœu de la ville, avait été, comme tous les autres, balayé par la tempête révolutionnaire.

Ce même jour, le digne et courageux abbé Reymonet, avec son fidèle compagnon le chartreux Dom Joseph, célébra modestement et secrètement, pour les Marseillais catholiques, la fête du Sacré-Cœur. Le lieu de réunion fut la maison de M. Reymonet père, sise rue Bernard-du-Bois, où se trouve aujourd'hui la maîtrise de la cathédrale. Dans l'assistance figuraient plusieurs religieuses de la Visitation, chassées de leur cloître, parmi lesquelles madame de Rémusat, morte trente ans plus tard, en odeur de sainteté, dans le monastère de son ordre, où elle était rentrée après le rétablissement du culte.

(1) Tout ce qui concerne la célébration de la fête du Sacré-Cœur pendant la Terreur nous a été communiqué par notre collaborateur M. Joseph Mathieu.

Digitized by Google

La procession se fit dans l'enceinte de la maison Reymonet.

Le futur créateur de l'œuvre de la jeunesse, aujourd'hui si florissante, le respectable abbé Allemand, qui n'était alors que simple minoré, prononça l'amende honorable, et l'on pria pour l'Eglise et pour la France.

En 1794, avant la chute de Robespierre, c'est-à-dire au plus fort de la terreur pour notre ville, l'abbé Reymonet célébra encore la fête du Sacré-Cœur, de la même manière que l'année précédente.

En 1795, la liberté des cultes ayant été rétablie, la fête du Sacré-Cœur fut solennisée à la Major.

Le rétablissement de la fête du Sacré-Cœur en dehors des temples eut lieu en 1807 sous l'administration de M. d'Anthoine, maire de Marseille à cette époque.

Voici à la date du 3 juin 1807, l'arrêté que prit ce magistrat.

« Nous, etc.... voulant nous conformer au vœu de nos « prédécesseurs et remettre en vigueur la pieuse institu- « tion connue sous le nom de *Vœu de la Ville* interrompue « par les troubles de la Révolution avons arrêté ce qui suit :

« Vendredi prochain cinq du présent mois, nous nous rendrons, à dix heures du matin, à l'église des Dames de « la Visitation pour y assister à la messe et y offrir un « flambeau orné de l'écusson de la ville; le soir nous assis- « terons à la procession générale. » (1)

Mgr de Cicé, par un mandement qu'il fit publier, à la même époque, déclara que la procession générale du Sacré-Cœur servirait comme procession générale pour l'église Saint-Martin. C'est depuis lors que les femmes ont obtenu d'y assister; avant la Révolution elles n'y figuraient pas.

Voici comment les choses se passent de nos jours :

Le vendredi du Sacré-Cœur, le corps municipal (Maire

(1) Archives municipales, collection des arrêtés.

Digitized by Google

et adjoints) en costume, se rend, le matin, au couvent des Grandes Dames de la Visitation où il est reçu dans une salle d'attente. Lorsque la Messe en musique est sur le point de commencer, il entre dans la chapelle précédé des valets de ville, l'un desquels porte un cierge avec écusson aux armes de la ville. La Messe commence aussitôt. A l'offrande, le Maire prend le cierge et se met à genoux, sur les degrés de l'autel. L'officiant lui donne la croix à baiser, prend le cierge et le donne au sacristain qui l'allume et le place sur un support à côté de l'autel. Le Maire reprend sa place. (1) La messe est suivie de la bénédiction; après quoi le corps municipal se rend au parloir pour y complimenter la supérieure et les dignitaires du couvent; puis chacun se retire.

Le cierge qui est du poids de 5 kil. reste allumé pendant toute l'octave.

Dans l'aprés-midi procession générale.

Arriva une année dont le millésime apportait à la célébration de la fête du Sacré-Cœur un caractère particulier, ce fut l'année 1821 qui terminait la première période séculaire depuis que Marseille avait été délivrée du plus horrible fléau. L'archevêque d'Aix et les autorités locales provoquèrent des mesures qui réalisaient les vœux de tous les habitants.

Dans la séance du 13 janvier 1821, le conseil municipal de Marseille prit une délibération d'après laquelle l'église de Saint Ferréol, abbattue en 1793, devait être reconstruite sur son ancien emplacement (la place de ce nom) et consacrée sous le titre du Sacré-Cœur. Un monument y aurait été élevé à la mémoire de Mgr de Belsunce et à celle des magistrats, des prêtres et des citoyens qui s'étaient dévoués au salut public pendant la peste.

Le mercredi, 29 juin, de la même année, fête du Sacré-Cœur, Mgr de Beausset, célébra à huit heures du matin

(1) En 1848 M. Baux maire assista, quoique protestant, à la messe, mais l'offrande fut faite par M. Albrand, adjoint.

Digitized by Google

une messe solennelle, sur le Cours, à la même place où Belsunce avait consacré la ville au Sacré-Cœur. Toutes les autorités civiles et militaires avaient été convoquées pour cette cérémonie, un nombre infini de spectateurs occupait les deux rues latérales du Cours, celles d'Aix et de Rome, et les estrades qui avaient été élevées en amphithéâtre devant chaque maison.

A midi, eut lieu la pose de la première pierre pour la reconstruction de l'église Saint Ferréol, cette église qui ne devait plus se relever.

Une procession générale la plus nombreuse sans doute qui ait jamais eu lieu dans notre ville, sortit à *trois* heures après-midi, de Saint Martin, alors église principale de Marseille; il était *cinq* heures quand le Saint-Sacrement franchit la porte; et encore, pour en abréger la durée, avait-on eu soin de ranger les assistants sur quatre files au lieu de deux, suivant l'usage ordinaire.

Ce ne fut qu'à huit heures du soir, sur le Cours et au même point où l'avait fait Belsunce en 1720, que Mgr de Beausset prenonça l'amende honorable et donna pontificalement la bénédiction au peuple imense accouru de toutes parts.

De 1831 à 1833, la procession du Sacré-Cœur fut renfermée dans l'intérieur de la cathédrale.

A partir de 1835, époque où les processions purent reparaître sur la voie publique pour implorer de la miséricorde divine la cessation du choléra, la fête du Sacré-Cœur n'a pas cessé d'être célébrée avec une grande pompe. La procession générale, quand elle se masse au haut du Cours pour y recevoir la bénédiction épiscopale du haut du reposoir traditionnel, offre un tableau de recueillement, de foi, de splendeur et de majesté que Marseille est fière, à bon droit, d'offrir aux étrangers.

Mais rétrogradons d'un siècle. De la commémoration remontons à la réalité, de 1821 à 1720. C'est pour assister à une autre procession. Je n'aurai pas besoin de faire

Digitized by Google

un rapprochement et de signaler le contraste des deux tableaux. Le lecteur n'y manquera pas.

« Procession autour des murs de la ville de Marseille « par dehors.

« Le mardi 31 de décembre 1720, Mgr ayant fait « avertir tout le clergé séculier et régulier de se trouver « à 3 heures après-midi dans l'église de Saint-Ferréol, « les chanoines et autres en habits de chœur, Monseigneur « s'y est rendu de mesme, a dit les prières et les litanies « des Saints et après avoir fait une exhortation a donné « la bénédiction avec le ciboire, le Saint-Sacrement de- « dans, et on a commencé à sortir de la dite église en « procession, le dais porté par quatre officiers, et passé à « la croix qui est devant la place de la Grande-Eglise- « Neuve de Saint-Ferréol où Monseigneur a donné la bé- « diction à la ville et au peuple qui s'y est trouvé; puis « continuant jusqu'à la porte de Rome et donné encore la « bénédiction, et sortant hors la porte et où se sont trou- « vés plusieurs soldats commandés par des officiers ont « accompagné la procession marchant teste nue et le fusil « abaissé, sur les deux ailes, l'un après l'autre et deux « officiers à la teste l'un à droite, l'autre à gauche et sans « battre la caisse à cause du chant du Miserere que les « prestres ont chanté tout le long du chemin qu'a fait « la procession. Sortant de la porte de Rome, a pris à « main gauche et monté le long des murs jusqu'à la pre- « mière hauteur où s'estant arrêté et mis à genoux Mon- « seigneur a donné la bénédiction à la ville et terroir du « côté de Mazargue et de Notre-Dame-de-la-Garde; plus « continuant jusqu'à la porte de Notre-Dame-du-Mont où « le sieur Pesser, curé de la dite église avait fait dresser « un reposoir, Monseigneur a donné la bénédiction à la « ville et à tout le terroir de ce côté là; plus continuant « toujours le long des murs du mesme côté estant à la « jonction des deux chemins au-dessus de la porte des Ca- « pucins, Monseigneur a donné la bénédiction, et descen- « dant à la porte de Noailles l'a aussi donnée et à la porte

Digitized by Google

« des Réformés, de même à la porte de Bernard-du-Bois « et suivant toujours lesdits murs du mesme costé la pro- « cession a passé dans le cimetière où est une très grande « quantité de morts de cette maladie contagieuse et dont « la plupart des morts n'étaient qu'à demi couverts et on « y voyait la teste, les bras et jambes de divers morts; et « ayant traversé tous ces cadavres, Monseigneur a donné « la bénédiction au terroir de ces quartiers là ; puis arri- « vant à la porte d'Aix a donné la bénédiction à la ville et « suivant toujours jusqu'à la rue de la Bourgade, où es- « tant vis-à-vis a donné la bénédiction à la Bourgade; « puis de là la procession a continué jusqu'à la porte de la « Joliette où a esté fait de même qu'aux autres portes, à « la mer, aux infirmeries et aux quartiers de ce costé là; « et la procession estant entrée dans la ville par la porte « de la Joliette et suivi le long de ladite rue vis-à-vis « l'hôpital de la Charité, Monseigneur a donné la béné- « diction du Saint-Sacrement à tout ce costé là, puis con- « tinuant toujours la procession a passé dans la grande « place des cimetières et continué jusque dans l'église de « la Major où estant arrivé, Monseigneur ayant posé le « Saint-Sacrement sur l'autel dressé dans le tambour de « la porte de l'église, a fait une exhortation et ensuite a « donné la bénédiction du Saint-Sacrement, puis des- « cendant dans l'église on a mis le Saint-Ciboire avec le « Saint-Sacrement dans le tabernacle de ladite chapelle et « tout le clergé s'estant retiré, Monseigneur est revenu à « la maison de l'intendant où sa Grandeur loge depuis le « 14 septembre dernier (1). »

Ainsi se termina cette fatale année 1720, « dont les « historiens et les peintres ne donneront jamais qu'une « faible idée et une imparfaite ébauche (2). »

Le lecteur, à la suite de Belsunce, vient de traverser ces fosses immenses, qui ne donnent cependant qu'une insuf-

(1) Journal de Goujon, aux archives de la préfecture.
(2) Journal du père Giraud.

Digitized by Google

fisante sépulture aux cadavres dont elles regorgent...qu'il vienne maintenant, à la suite d'un médecin voir comment les victimes étaient frappées.

« Le mal commence par une grande douleur de tête ; « cette douleur est accompagnée d'un léger frisson, « quelquefois d'un grand froid, avec tremblement, comme « aussi de nausées et de vomissements. Fièvre avec poulx « concentré ; assoupissement, prostration totale des forces, « en sorte qu'il semble que les malades ont les membres « pleins de plomb. Ils périssent par un violent délire en « se vautrant par terre. Ils commencent par se découvrir « les pieds et puis le reste du corps. Après la mort, les « pestiférés sont tous violets comme s'ils avaient été « étranglés. » (1)

Nous en avons fini avec l'année 1720. Il ne nous reste plus désormais, Dieu merci, que de moins lugubres images à placer sous les yeux de nos lecteurs.

XIII.

La poésie pendant la peste.

Une remarque constamment observée dans les épidémies, c'est la disparition des maladies ordinaires. Les Marseillais sont sujets, pour la plupart, on le sait, à une maladie qui affecte moins les autres habitants de la France : celle de la versification. Y a-t-il espoir que nous en guérissions jamais? On fit des vers pendant la peste !... On en fit beaucoup : des odes, des épitres, des élégies, des paraphrases de psaumes... des chansons. Je comprends une élégie, une ode sur un pareil sujet, mais une chanson ! sur l'air : *des Folies d'Espagne* encore. *Elle a vingt-deux couplets*. J'en ai déjà cité les deux derniers à la décharge du capitaine Chataud. J'en copie ici quelques-uns encore.

(1) Bibliothèque de M. de Crozet, pièces inédites sur Marseille.

Digitized by Google

CHANSON

TOUCHANT LA CONTAGION DE MARSEILLE,

sur l'air : *Des Folies d'Espagne.*

(C'est complainte qu'il faudrait mettre, mais j'ai dû m'en tenir fidèlement au texte.)

.....
Le fils voulant s'approcher de son père
Pour lui donner quelque petit secours,
Porte le mal à sa sœur, à sa mère,
Et meurent *tous au printemps* de leurs jours.

On voit finir dans une matinée
Ceux des mortels qu'on croit très-vigoureux;
Une santé qu'on croit bonne, assurée,
Ne paraît plus après une heure ou deux.

Eclat, beauté, florissante jeunesse,
Sont mis au rang des cheveux les plus gris;
Jeunes et vieux, malgré toute l'adresse,
Du mal commun sont également pris.

Les tombereaux et leur pâle cohorte
Vous font dresser les cheveux en passant.
Le conducteur demande à votre porte :
« Etes-vous mort *ou* êtes vous-vivant ? » (1)

Cette chanson est manuscrite. Mais voici qui a eu les honneurs de l'impression ; voici qui a été composé et imprimé vers le milieu du mois de septembre, époque où il mourait mille personnes par jour (2).

SONNET (*c'est un sonnet !*) ADRESSÉ A M. DE LANGERON, NOMMÉ COMMANDANT DE MARSEILLE (3).

Nous allons devenir vos enfants :
Vous rendez justice aux petits comme aux grands.
Vous êtes populaire et courtois,
Aymé des dames et du roy,

(1) Bibliothèque de M. de Crozet. Pièces inédites sur Marseille.

(2) Bibliothèque de M Augustin Fabre.

(3) La nomination de M. de Langeron comme commandant dans Marseille y fut connue le 12 septembre.

Digitized by Google

Votre cœur est bon et vaillant
S'égalise avec le juste et le plus grand.
Excusez l'auteur du titre qu'il vous donne,
Il vous a souhaité auprès de la couronne.

Votre mérite et votre valeur
Nous servira de père dans nos douleurs.
Vous avez bravé les dangers

Devant les morts que vous avez fait lever (1).
Vos soins et votre vigilance
A fait garantir la ville en diligence.

Pour exprimer le résultat d'une vive inquiétude, on dit à Marseille depuis 1720 : «*Je me suis fait du mauvais sang... du sang de peste.* » Les vers que nous venons de citer sont des vers de peste.

Du reste, rien n'est plus vrai heureusement :

On peut être honnête homme et faire mal les vers.

L'auteur du sonnet (cette pièce est signée, la chanson ne l'est pas) fut du très-petit nombre de ceux qui non seulement ne cherchèrent pas leur salut dans la fuite, mais se dévouèrent généreusement pour le salut commun. M.*** fut chargé de la direction générale d'un des plus vastes établissements consacrés à recevoir et soigner les pestiférés. Il s'acquitta de cette mission avec le plus grand zèle. Cependant, nous nous en tiendrons aux trois étoiles. La famille existe encore, et nous craindrions qu'on retînt seulement le nom du mauvais poète sans apprendre celui du bon citoyen.

En France, tout finit par des chansons. Mais — disons-le entre nous Marseillais — nous aimons un peu à forcer les choses. Il y avait eu des chansons *pendant* la contagion, il y en eut *après*, une entr'autres en provençal que nous donnerons bientôt sous ce titre : *Cansoun nouvello dei recompenso de la pesto*. Mais la peste, la grande peste finir par une chanson ? C'eut été trop peu pour nos pères. Un de

(1) *Lever* pour enlever ; provençalisme.

Digitized by Google

leurs poètes, complètement oublié aujourd'hui, Salomon, leur donna, pour bouquet un poème héroï-comique en quatre chants. (1) De tout ce qui a paru à cete époque, c'est incontestablement ce qu'il y a de mieux. Le sujet est la dispute entre les médecins de l'époque, dont les uns soutenaient que la peste était contagieuse, et les autres, qu'elle ne l'était pas. Au dernier chant, bataille générale dans la boutique de Claude Dufour, maître apothicaire à la place de Lenche (2).

Nous citons ce morceau presque en entier :

Ces burlesques Samsons, ces risibles Hercules,
Empoigent au hasard pots, seringues, canules ;
Dans l'aveugle fureur qui vient les enflammer,
D'une mâchoire d'âne on les verrait s'armer.
Un grand pot d'émétique aujourd'hui si vanté,
Remède heureusement pour Caron inventé,
De Sicard, en passant, effleure la cheville :
Il tombe, en pâlissant, s'agite et dégobille.
Le quina, le séné, dans bien des combattants,
Font d'horribles effets et d'affreux accidents.
A de fermes guerriers la rhubarbe et la casse
Causent plus d'une alarme et plus d'une disgrâce.
L'un, pour se soulager dans un pressant besoin,
Quitte là le combat et courant assez loin,
Après avoir cherché dans tout le voisinage,
Au fond de ses calçons lâche un vilain orage ;
Et l'autre de la fièvre éprouvant les accès,
Tantôt transit de froid, tantôt sue à l'excès.
Du mercure subtil une prompte parcelle
D'Augier, en un instant, dérange la cervelle.
Agité d'nne folle et rare vision,
Il s'écrie au plus fort de sa convulsion :
« Et de grâce, au secours ! vite que l'on m'assiste :
« J'ay sur le bout du nez un maudit janséniste. »
Robert différemment se sent tout transporté ;
Clément onze à ses yeux paraît ressuscité.
Insensible aux soupirs d'une tremblante mère,
Le vif Pelissery s'expose en téméraire.
Quel amour maternel ! Non, jadis pour son fils,
Jamais de tant de pleurs ne se baigna Thétis.
De cent traits sur Deydier, tombe un affreux déluge ;
Renégat dangereux, désespéré transfuge,
Il cherchait Chiroyneau, son rival odieux ;
La rage étincelait sur son teint, dans ses yeux ;

(1) *La Querelle des médecins*, poème héroï-comique, à Cologne, chez Pierre Monteau, 1722. Bibliothèque de M. Augustin Fabre.

(2) L'apothicaire Dufour eut la vogue pendant la peste ; il passait pour faire les meilleurs parfums.

Digitized by Google

Mais Chiroyneau, semblable alors à Diomède,
Lorsque, près d'Ilium, à ses exploits tout cède,
Ou semblable plutôt au chat qui prend un rat,
Mit, comme en se jouant, Deydier hors de combat.
Un grain de sucre d'orge à côté de la bouche,
Atteint le beau Michel, légèrement le touche,
Et ce grain merveilleux, adoucissant sa voix,
Soudain le fait chanter comme Orphée autrefois.
Frappé de sublimé, Ferrier crie et soupire;
Cet Esculape enfin tombe dans le délire,
De cadavres épars se fait des visions,
Ne demande, ne veut que des dissections.
Oh! combien d'actions jusqu'alors recueillies
Par force dans l'oubli se sont ensevelies,
Qui, par ce titre seul de singularité.
Auraient bien dû passer à la postérité.
Sur ces fiers combattans, tous avides de gloire,
Tous par leurs grands exploits dignes de la victoire;
Mars lui-même a fixé ses regards étonnés
Et voudrait de lauriers les voir tous couronnés.

Après le combat, la réconciliation se fit. Les derniers vers du poème chantent cet heureux résultat!

Les esprits discordants dans l'ombre s'échappèrent,
Et tous les médecins tendrement s'embrassèrent.
Au moins, dit un passant, en bénissant le sort,
Nous verrons, une fois, les médecins d'accord. (1)

AUGUSTE LAFORET,
de l'Académie de Marseille.

(*La Fin au prochain numéro*).

(1) Le collège de médecine de Marseille était composé de douze docteurs au commencement de la peste : Bertrand, Peyssonel père, Sicard père et Sicard fils, Montagnier, Raymond, Robert, Audon, Augier, Michel, Colomb et Pelissery. Ces deux derniers se renfermèrent dans l'arsenal pour le service des galères.

Sicard père et Sicard fils se dérobèrent par la fuite aux insultes de la population irritée contre eux à cause de l'inefficacité des feux, que les échevins, d'après leurs avis, avaient fait allumer dans toute la ville.

Augier les suivit de près en alléguant sa mauvaise santé.

Peyssonel et Audon furent victimes du fléau.

Montagnier enfermé dans l'abbaye de Saint-Victor, pour le service de la communauté, en sortit le 13 août pour obéir à l'ordonnance rendue par les échevins le même jour, Cette ordonnance déclarait exclus du collège de médecine, déchus de tous leurs privilèges, privés de leurs droits de citoyens, les médecins qui ne reviendraient pas en ville pour y soigner les malades. On assigna à Montagnier le quartier de Rive-Neuve, il en fut satisfait, parce qu'il se trouvait là, à portée de donner des soins à Messieurs de St-Victor, s'ils se trouvaient dans le cas de les réclamer. Mais la sortie de cette abbaye lui coûta cher, il mourut de la peste, dès le commencement de septembre.

Colomb et Bertrand en furent atteints, mais ils eurent le bonheur de guérir.--Biblioth. de M. Augustin Fabre, documents sur Marseill

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-PONS.

(*Fin.*)

Dans peu d'années, la jeune abbaye de Saint-Pons prend des développements considérables, et les locaux qui sont construits en même temps que l'église sont bientôt insuffisants pour loger toutes les filles qui viennent se ranger sous la conduite de Garcende. Cet heureux état de choses était dû aux libéralités de plusieurs grands personnages. A leur tête, je citerai, d'après Denis de Saint-Marthe : Pierre, roi d'Aragon, qui, par ses lettres données à Aix en présence de Michel, archevêque d'Arles ; Guide, archevêque d'Aix ; Guillaume, évêque d'Orange, adjoignit à ce couvent plusieurs possessions, et *Sacristane*, très-noble dame qui, en 1207, donna aux religieuses de Saint-Pons le lieu appelé Molége, pour y fonder un monastère, lequel fut uni par la suite à Sainte-Croix-d'Apt. (1)

Le 13 mars 1220, une colonie partie de Saint-Pons vient fonder près d'Hyères, sur le bord de la mer, à un endroit nommé la *Manarre* ou l'*Almanarre*, une nouvelle abbaye dont les développements sont rapides.

Vingt-deux ans après, en 1242, une seconde colonie partait de la maison-mère, et allait à Marseille fonder la maison connue sous le nom de *Sainte-Marie-de-Mont-Sion*, qui devint également florissante.

C'est Nicole de Roquefort qui était alors abbesse de Saint-Pons, et c'est grâce aux libéralités de ses cousins, Aicard et Raynouard de Roquefort, que ce monastère fut fondé (2).

Je reviens à l'abbaye de l'Almanarre pour dire quelque chose de plus, relativement à sa fondation.

Papon, Bouche et Achard sont loin d'être d'accord, et

(1) *Gallia Christiana*, 1,700.
(2) *Massilia religiosa*, f. 58.

Digitized by Google

Mgr de Belzunce et M. de Villeneuve semblent aussi ne pas être très-certains eux-mêmes d'un fait qu'ils énoncent sans en fournir de preuves.

Papon dit tout simplement (1) qu'en 989 les seigneurs de Fos, qui avaient aussi le domaine d'Hyères, ou qui du moins y possédaient beaucoup de biens, fondèrent une abbaye à Saint-Pierre d'Almanarre.

Papon a commis une erreur, car s'il faut s'en rapporter au Cartulaire de Saint-Victor, source de documents certains, en l'an 1062, il n'y avait encore près de la fontaine de l'*Alma Narre* qu'une église. Voici les termes mêmes de l'acte :

« Moi Rostaing, archevêque d'Aix, et mes frères Amilius et Guido, nous donnons à Dieu tout-puissant et à saint Victor, martyr, l'église Saint-Michel et tout ce qui l'entoure et tout ce qui lui appartient : du côté du midi, elle touche la fontaine qu'on nomme *Alma Narre*, et cette même église se trouve en avant du château qu'on appelle vulgairement Hyères (2). »

Honoré Bouche avance non moins simplement que ce même monastère fut fondé en 1188.

Enfin, Achard, qui ne paraît pas avoir toujours rapproché avec beaucoup de soin, avant de faire imprimer son *Dictionnaire géographique de la Provence*, des articles différents, mais traitant jusqu'à un certain point la même question, dit assez clairement que cette même abbaye de Saint-Pierre d'Almanarre fut bâtie après 1223, à la suite de l'abandon qui fut fait par l'abbé Geoffroy de l'abbaye de Saint-Gervais, près de Fos.

Je serais fort embarrassé moi-même de me prononcer, si je ne m'appuyais sur plusieurs autres historiens. Je pense donc, qu'à part peut-être une différence de trois ou quatre années, que faute de documents plus positifs je ne puis faire disparaître, c'est bien vers 1220 qu'il faut placer l'époque, sinon de la première fondation, du moins de la prise de possession de l'abbaye de l'Almanarre par les Dames de Saint-Pons. « Cette commission, dit Papon, fut exécutée le 13 mars 1220 par Conrad, évêque de Porto,

(1) *Histoire de Provence.*

(2) « Ego Rostagnus Archiepiscopus (Aquensis) et fratres mei Amelius et Guido, donamus omnipotenti Deo et Sancto Victori martiri, Ecclesiam Sancti Michaeli et omnia quæ ibi adjacet et tenet ipsa Ecclesia, ex parte meridii, consors fons quæ vocant *Alma Narra* et est ipsa Ecclesia ante castrum quem vulgò nominant Heras. » (*Cartulaire de Saint-Victor*, acte 474.)

Digitized by Google

légat du Saint-Siége en Provence. » « Le pape Innocent III, dit-il ailleurs, confirma en 1250 les biens et le monastère de Saint-Pierre d'Almanarre. »

Papon avait évidemment consulté Denis de Saint-Marthe, qui explique à peu près ainsi la fondation de ce monastère.

On prétend que l'abbaye de l'Almanarre fut fondée, le 13 mars 1220, par Conrad, évêque de Porto, cardinal de Sainte-Ruffine, par délégation du pape Honorius III, au bord de la mer, près d'Hyères. Voici quelle fut l'occasion de cette fondation : Conrad, légat du Saint-Siége en Provence, en jetant l'interdit sur le monastère de Saint-Gervais-de-Fos, au diocèse d'Arles, et sur ses membres, à cause de la faute de l'abbé et des moines, décida de les en expulser et de les renfermer en d'autres endroits pour qu'ils fissent pénitence. Cependant, dans le but que l'ordre monastique subsistât dans quelques autres membres de ce couvent, il voulut réunir des religieuses de l'ordre de Citeaux dans l'église de Saint-Pierre-de-l'Almanarre, là où étaient auparavant des moines de Saint-Gervais ; à l'exception de quelques biens, il fit donation à ce monastère de ce que possédait autrefois celui de Saint-Gervais, et qui lui avait été apporté, soit par l'archidiacre, soit par le chapître d'Arles. Le légat retira des religieuses du couvent de Saint-Pons-de-Gémenos pour que l'abbaye de l'Almanarre fût élevée pour elles-mêmes, à laquelle abbaye le pape Honorius IV donna l'insigne privilége en 1250, et Raymond-Bérenger, comte de Provence, confirma toutes ses possessions en 1243. (1)

Mais un fait dont tous les historiens que j'ai nommés conviennent tous, c'est la prospérité de l'abbaye de Saint-Pons d'abord, et ensuite la donation qui lui fut faite des ruines et des biens du monastère de Saint-Gervais de Fos.

Cette abbaye, placée au bord de la mer, et à 400 mètres environ du village, fut d'abord une simple église dédiée à saint Sauveur et à saint Gervais. Manassès, archevêque

(1) Dom Claude Estiennet, auteur cité par Denis de Saint-Marthe, prétend, d'après le témoignage des abbesses et des prieures, que ce monastère fut fondé par Ildefonse, roi d'Aragon et marquis de Provence, par suite de la donation que ce prince fit en 1178, à Dieu et à la bienheureuse Marie du Torronet ou du Floregia, de tout ce qu'il avait dans un certain *mas*, près le village d'Hyères. Il conjecture de là que le couvent de filles fut établi par les moines et l'abbé du Torronet.— *Gallia christiana*, 1, 761.

Digitized by Google

d'Arles, sous la dépendance duquel elle était placée, la donna à l'abbaye de Saint-Victor (1). Quelques années après, en 979, un prêtre nommé Pacon, célèbre par ses vertus et ses talents, obtint cette église, auprès de laquelle il fit bâtir un monastère de Cassianites. Vers l'an 1081, Rostaing, archevêque d'Arles, et Amélius, son frère, issus des fondateurs, la mirent sous la règle de Cluny. Mais une partie des revenus qu'elle retirait de certaines terres et plusieurs de ses droits lui ayant été enlevés par les seigneurs du pays, son importance diminua à tel point, qu'elle devint fort pauvre. Cette version n'est pas celle de Papon, qui prétend que le relâchement s'étant introduit dans le couvent, on fut obligé de le supprimer (2). Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que son dernier abbé, Geoffroy, la quitta en 1223, après en avoir fait l'abandon entre les mains de l'archevêque d'Arles, Hugues Boardi, le même qui fut longtemps en procès avec les seigneurs de Fos.

Les deux parties s'entendirent toutefois au sujet de la destination à donner aux restes de l'abbaye, car s'il est démontré, d'après les auteurs cités plus haut, que l'archevêque d'Arles donna au monastère de l'Almanarre l'abbaye de Saint-Gervais, il est non moins certain, d'après les archives de la préfecture de Marseille, que Rossolin de Fos fit don au monastère de *Saint-Pierre de l'Almanarre de Saint-Pons de Gémenos*, de plusieurs endroits dépendant du même monastère. En voici la preuve.

27 août 1330. — Rossolin de Fos, seigneur de Bormes Collobrière, la Molle, etc., en souvenir de sa fille Rossoline de Fos, jadis abbesse de la Manarre où son corps repose, mû par sa dévotion pour cette abbaye, fait donation de tous les droits pécuniaires qui lui étaient payés dans le château de Bormes par les hommes du lieu le jour de la Noël. (3)

On ignore complètement, non seulement combien de temps Garcende vécut au milieu des religieuses qu'elle avait attirées autour d'elle, mais encore, ce qui eut été plus intéressant, de quelle famille elle était issue. Noble ou roturière, il faut bien que l'attraction qu'elle exerçait fût grande pour qu'on lui fît dans si peu de temps des concessions importantes, et que sa maison pût, en moins de

(1) De Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône.*

(2) Papon, *Histoire de Provence.*

(3) Archives de la préfecture, *Registre Cigni*, f° 266.

Digitized by Google

quarante ans, se constituer elle-même et fonder deux succursales de premier ordre. L'acte de 1205 l'appelle seulement *femme Garcende*, et ne fait pas la moindre allusion à son état antérieur ; mais je ne serais pas éloigné de croire qu'elle appartenait à une des premières familles de Marseille, et que cette considération entra pour beaucoup dans les avantages que tous, évêques, marquis de Fos et vicomtes de Marseille s'empressèrent de lui accorder.

D'après Denis de Saint-Marthe, elle reçut en don, le IV des calendes de juin 1219, de Hugues de Baux, seigneur et vicomte de Marseille, et de Barrale, son épouse : *Totum illum honorem quem habebant in castro Albaniæ.* (1)

Le même auteur nous apprend que Marie de Montile était abbesse en 1263, car le III des calendes de février, Barral de Baux ratifia l'achat fait par le monastère d'une maison dite *Ybelna* avec tous ses droits et dépendances.

Honoré Bouche, mentionne ce fait que le 10 novembre 1304, Richard de Gambatezza, sénéchal de Provence, ordonna aux consuls et au clavaire ou trésorier de Marseille de délivrer une certaine quantité de poivre qui avait été léguée tous les ans par quelques anciens vicomtes de Marseille aux abbés de Torronet et de Sénanque et à l'abbesse de Saint-Pons. (2)

De Belzunce raconte ainsi ce qui se passa en 1310 :

« Après le départ du roi Robert (3), l'évêque Durand étant dans son château de Signe, l'abbesse de Saint-Pons, Raimbaude de Trans, lui présenta, par le conseil de frère André de Tortone, moine du monastère de Torronet, syndic et cellerier de l'abbaye de Saint-Pons, qui était présent, un prêtre nommé Jean Lombard ou Lombardi, natif de Ceyreste, pour remplir la place de recteur de la paroisse de Saint-Martin de Gémenos vacante par la mort de Bertrand Hugues, qui en était recteur.

« Après information détaillée, l'acte en fut dressé. Il y était dit que Jean Lombard étant humblement à genoux, comme il convenait, il l'avait investi de l'église de Saint-Martin de Gémenos, par son anneau, sous certaines réserves, dont les principales étaient que c'était sans préjudice de son droit et de celui de son église ; qu'il ne serait point dérogé au droit que l'on attribuait à l'abbesse et au cou-

(1) *Gallia Christiana*, 1, p. 700.

(2) *Chorographie de Provence.*

(3) *De l'antiquité de l'Eglise de Marseille.*

Digitized by Google

vent de retenir une cense de soixante émines de bon blé du revenu de cette église qui possédait alors de grands biens; enfin, que si le nouveau pourvu était ou avait été frère de l'ordre ou avait consacré ses biens au monastère de Saint-Pons dans le dessein d'obtenir ce bénéfice, il en serait privé pour cette raison. »

L'évêque Durand avait quelque raison de se tenir en garde contre les moines de Torronet et les abbesses elles-mêmes de Saint-Pons. La théorie de l'empiètement était fort connue dans les monastères, et le clergé séculier a eu de tout temps à lutter contre les idées d'agrandissement des ordres et des communautés. Le fait que rapporte encore l'historien des évêques de Marseille, quoique arrivé trente ans après celui que je viens de raconter, n'est qu'une suite du précédent, et vient à l'appui de ce que j'avance.

« Dans le mois de janvier 1340, l'évêque Jean Gasquy jugea un procès entre le prieur de Saint-Martin de la vallée de Gémenos, nommé Guillaume Gasqui, et le monastère des religieuses de Saint-Pons, représenté par son cellerier, frère Aycard Peyronet. Le monastère, après la mort de Jean Lombard, prédécesseur de Guillaume Gasqui, avait fait enlever tout ce qu'il avait pu trouver dans les dépouilles du défunt, prétendant que tout cela lui appartenait de plein droit. Mais Guillaume, qui ne reconnaissait point ce droit, demandait la restitution de tout ce qui avait été enlevé. L'évêque adjugea au nouveau prieur les maisons, les tonneaux, les barriques et autres ustensiles qui avaient été enlevés de la cave du prieuré, les habits et les meubles du prieur, et adjugea au monastère les autres effets, à charge de pourvoir à la nourriture d'un clerc et d'un chapelain jusqu'à la prochaine fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, et de faire porter à la maison du prieur une paillasse, un oreiller, deux draps de lit et une couverture. Il ordonna que les dettes en argent, en blé, en bétail, en livres et autres articles qu'on découvrirait et qui ne pourraient pas être regardées comme ayant appartenu au prieur défunt, seraient partagées entre le nouveau prieur et le monastère. »

Bartholomée de Riqueneuve (Ricas-Novas) était probablement abbesse à cette époque; ce qui est plus certain, c'est qu'elle tenait la crosse en 1348 et 1349, ainsi qu'on le voit dans les écritures de Quentin et de Jean Sylvestre (1).

(1) *Gallia Christiana*, 1, p. 700.

Digitized by Google

Les évènements touchant l'abbaye de Saint-Pons que j'ai mentionnés jusqu'à présent n'ont rien de capital, ceux que je vais citer encore ne sortiront pas davantage de l'ordinaire. Contentons-nous donc du peu que j'ai à raconter.

L'abbaye continue à s'agrandir, soit par des donations qui lui sont faites, soit par les achats qu'elle fait elle-même. Des actes déposés aux archives de la Préfecture constatent qu'en 1351 et 1353 des baux sont passés par un moine de Torronet, procureur des religieuses de *Saint-Pierre du val de Geminis*, pour diverses terres situées à Puyricard. Ces termes de Saint-Pierre du val de Geminis montrent que Saint-Pons et le couvent de l'Almanarre ne forment qu'une seule maison en deux couvents passablement éloignés l'un de l'autre.

« Le 2 mai 1362, dit Mgr de Belzunce, l'évêque Guillaume Sudre I célébra pontificalement la messe dans son église cathédrale, et y bénit les abbesses de Saint-Sauveur, de Sion et de Saint-Pons, qui avaient été élues par les religieuses de ces monastères, selon l'usage. Celle de Saint-Pons était Mabile Vivaude ou Isoarde de Lambesc. »

Cet auteur ne craint pas, comme on le voit, de laisser percer son embarras au sujet de ces deux religieuses, qui furent à la tête du monastère de Saint-Pons. « On sait, dit-il, qu'Isoarde gouvernait cette abbaye en 1357, et Mabile en 1364 (1); mais on ne sait pas précisément la fin de l'une et le commencement de l'autre (2). Dom Denis de Sainte-Marthe rapporte qu'Isoarde de Lambesc obtint de la ville de Marseille un endroit pour rassembler ses religieuses qui étaient dispersées en différentes maisons. Elles avaient été obligées de s'y réfugier à l'occasion de la révolte d'Amélius de Baux, dont les troupes pouvaient faire des incursions jusqu'à Saint-Pons, et piller le monastère, qui était sans défense. Après cette guerre, elles retournèrent à leur abbaye. »

Les années qui suivent sont calmes et prospères pour le monastère, car on le voit prendre encore plus de développements que par le passé, ainsi que le prouvent diverses pièces dont je vais donner l'analyse :

(1) *Ex scripturis Johannis Georgii notarii Massiliensis.*

(2) Le fait de la bénédiction d'abbesses nouvelles dit assez que c'est de Mabile qu'il s'agit ici.

Digitized by Google

Nouveau bail concédé, le 6 novembre 1382 (1), à Goirand, des ferrages que possède le monastère Châteauneuf-le-Rouge.

Dernier janvier 1390 (2). — Marguerite Stephane, abbesse de Saint-Pons, passe à vente perpétuelle de six livres royaux une bastide au terroir de Gémenos, à la cense de cinquante émines blé depuis le moulin des vieilles allant à Aubagne. (Je recommande la barbarie de cette rédaction à nos modernes tabellions.)

13 août 1401 (3). — Salues-Joannis Barbier, d'Aix, reconnaît des terres à Puyricard, au val de Cure, à la cense de cinq panaux blé aux religieuses de Saint-Pons de Gémenos.

3 avril 1402 (4). — Nouveau bail par Jean Guichard, moine de Torronet, syndic et procureur du monastère de Saint-Pons, à Jean Acelte, d'Aix, de maison, terres, prés au terroir de Châteauneuf-le-Rouge, à la cense d'un panal de cartière blé.

17 janvier 1403 (5). — Thomas, archevêque d'Aix, confère le prieuré rural *Beatæ Mariæ de Cipissio* de nommer à la présentation de l'abbesse de Saint-Pons.

Même année (6). — Achat de Châteauneuf-le-Rouge, et payement de lods à Arnaud par les religieuses de Saint-Pons. (7)

4 août 1405 (8). — Echange de terres entre le chapitre et le monastère de Saint-Pons.

Cette même année, le chapitre affranchit les religieuses de la cense de cent émines de blé, et celles-ci donnèrent en échange le clos de Saint-Vincent à Roquevaire et quelques directes et censives à Aubagne.

On se rappelle sans doute que ce payement annuel de cent émines de blé avait été souscrit par Garcende à perpétuité; l'impossibilité où se trouve le monastère de les fournir au chapitre nous fait pressentir la détresse des reli-

(1) Archives de la Préfecture de Marseille.
(2) Idem.
(3) Idem.
(4) Idem.
(5) Idem.
(6) Idem.
(7) Il existe une contradiction flagrante entre les archives de la préfecture et le *Gallia christiana*. Denis de Saint-Marthe prétend qu'en 1402 Marguerite Stephane (Etiennette), vendit Châteauneuf-le-Rouge. (Notaire, Me Jean Arnaud.)
(8) Archives de la préfecture.

Digitized by Google

gieuses. Hélas! après deux siècles à peine d'existence, l'abbaye de Saint-Pons dépérissait à tel point, que sa chute était inévitable. En 1407, les guerres et la peste ayant dévasté le pays, ces filles se trouvèrent exposées aux incursions des soldats et privées d'une partie de leurs revenus. Leur nombre se trouva tellement réduit, qu'il ne restait dans le monastère *que la prieure et une religieuse.*

On conçoit que ces deux femmes modèles, qui, sans doute, avaient préféré mourir plutôt que d'abandonner la maison qu'elles avaient juré d'habiter jusqu'au tombeau, demandassent enfin l'autorisation de fuir une solitude vraiment trop effrayante.

Tous les écrivains que j'ai cités plusieurs fois, Bouche, Mgr de Belzunce, M. de Villeneuve, Papon et Achard ne sont pas d'accord sur le véritable motif de l'abandon de l'abbaye; les trois premiers, sans se prononcer, font entendre que le relâchement a pu y entrer pour quelque chose, aussi bien que la guerre et la peste. Papon dit simplement (1) que les religieuses qui restaient à Saint-Pons dans le XVe siècle s'étant écartées de *l'austérité de la discipline*, furent transférées à l'Almanarre; mais ces termes, surtout sous la plume d'un Oratorien, ne doivent pas faire croire que ces religieuses fussent adonnées ou à peu près à une vie déréglée, ainsi que le fait entendre clairement M. Couret dans son *Histoire d'Aubagne*, ouvrage fort curieux.... au point de vue typographique, bien entendu. « Au commencement du XIIIe siècle, dit M. Couret, l'évêque Rainier et le chapitre de la Major *vendent* à Garcende la maison de Saint-Pons; peu de temps après, ce couvent est supprimé *à cause du relâchement* : il n'était pas possible que de jeunes filles n'éprouvassent pas de fortes distractions dans un des plus beaux sites qui embellissent le globe (2)! »

Je me range donc à l'avis des auteurs sérieux, qui assurent que les deux *anachorètes* de Saint-Pons s'adressèrent à l'autorité ecclésiastique avec prière de mettre fin à leur détresse.

Leur désir était trop légitime pour qu'on n'y fît pas droit; aussi Thomas, archevêque d'Aix et commissaire apostolique, autorisa-t-il leur translation au couvent de

(1) *Histoire de Provence.*
(2) *Histoire d'Aubagne.*

Digitized by Google

l'Almanarre, celui-là même que leurs mères en religion avaient fondé cent quatre-vingt-sept ans auparavant.

Je m'appuie surtout, pour avancer ce fait, sur Denis de Sainte-Marthe, qui dit en propres termes : « Saure de Glandevez (abbesse de l'Almanarre) reçut l'union de l'abbaye de Saint-Pons de Gémenos autorisée par l'illustrissime Thomas de Puppio, archevêque d'Aix, le 13 décembre 1407, délégué pour cet objet par Benoît XIII, qui accorda lui aussi cette union, sur les sollicitations de *Bylete Blain*, prieure, et de *Bartholomée Berron*, religieuse, qui, *seules*, étaient restées dans ledit monastère. A cause des guerres et des maladies mortelles, deux fléaux qui avaient pendant longtemps désolé la contrée, elles demandèrent à se retirer à l'Almanarre (1). »

Le pape Benoît XIII, par sa bulle du 14 décembre de la même année 1407, unit les deux monastères ; mais le mauvais génie qui avait soufflé la ruine de Saint-Pons poursuivit les fugitives à l'Almanarre, et fit subir à la fille le même sort qu'à la mère.

Exposé aux courses des pirates et aux attaques des Sarrasins (2), le monastère de l'Almanarre ne résista pas longtemps. Il fut détruit en effet. Les religieuses se réfugièrent alors dans le lieu où l'on voit aujourd'hui l'auberge de Saint-Pierre (3); mais elles n'y demeurèrent pas longtemps, probablement par le même motif qui les avait éloigné du bord de la mer, et peu de temps après, du consentement de Benoît XIII, qui résidait alors à Savone, elles s'établirent dans l'enceinte même de la ville d'Hyères. Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, ratifia cette translation dans le courant de l'année 1409.

Très-peu de temps après s'être retirées dans l'enceinte d'Hyères, les Bernardines se trouvèrent en mesure de rétablir leur maison, ou plutôt d'en ouvrir une nouvelle. Avec le concours de la sœur de Jeanne de Naples, Sanche Marie et sous la protection des papes Jean XXII et Innocent VII, les souvenirs des désastres causés par les forbans ne tardèrent pas à s'effacer.

Asile de filles nobles et gouvernées par des abbesses qui portaient les plus grands noms de Provence, le couvent de

(1) *Gallia christiana*, tome I^er^, p. 761.
(2) Gensollen, *Essai historique sur la ville d'Hyères.*
(3) Achard.

Digitized by Google

Saint-Bernard était en même temps l'un des plus riches de la contrée. Dans des lettres de confirmation de priviléges, donnés par Honorius III, on voit figurer une longue énumération de dîmes, maisons, jardins, terres, vignes, possessions, salines, redevances de toute nature appartenant aux Bernardines, dans plusieurs localités de la basse Provence. (1)

« L'abbaye royale de l'ordre de Citeaux, écrivait Achard en 1787 (2), possède les restes de celle de Saint-Pons, et en conserve tous les titres. » Ses archives furent compulsées par le père Papon, lorsqu'il écrivait son *Histoire de Provence* (3), mais il n'y trouva, paraît-il, que des pièces et des actes intéressant seulement l'abbaye elle-même.

Le savant de Peyresc, dont les manuscrits précieux ont à peu près fini par se détruire, avait, à ce que prétend Gensollen (4), transcrit plusieurs titres curieux, mais qui sont perdus pour toujours.

Il y avait aussi chez Lantelme, notaire à Aix (5), plusieurs actes concernant les titres de Saint-Pierre de l'Almanarre et de Saint-Pons, années 1440 et suivantes; mais j'ignore dans quelle étude ces pièces pourraient se retrouver aujourd'hui.

Mentionnons, pour prouver que le monastère de l'Almanarre resta en jouissance des propriétés qui avaient appartenu à celui de Saint-Pons, le nouveau bail passé le 16 août 1470 (6) par le monastère de *Saint-Pierre de la Manarre Saint-Pons de Gémenos* à Noble de Fournilet de quatre terres à Puyricard, à la rente de trois panaux blé et un gros, et la reconnaissance de biens au Pas des morts une quartière annone en faveur dudit monastère, du 28 septembre 1478 (7).

La pièce la plus moderne que j'ai pu recueillir porte la date de 1727. C'est un relevé passé par devant Me Toulouzan, notaire à Aubagne (8), d'après lequel on voit que tous les revenus de l'abbaye de Saint-Pons réunie à l'abbaye

(1) Amédée Aufauvre, *Hyères et sa vallée.*
(2) *Dictionnaire géographique de Provence.*
(3) *Essai historique sur la ville d'Hyères.*
(4) Idem.
(5) Archives de la préfecture.
(6) Idem.
(7) Idem.
(8) Idem.

Digitized by Google

d'Hyères en domaines, censes et lods affermés par acte, montaient à 630 livres.

On aurait pu autrefois écrire une histoire plus intéressante et plus développée que je ne le fais moi-même de Saint-Pons et de l'Almanarre, en dépouillant les archives du couvent des Bernardines d'Hyères, où se trouvaient réunies toutes celles de ces deux monastères ; mais les papiers furent jetés par les fenêtres et dispersés au vent lorsque la révolution eut sonné le glas de cette abbaye de Cîteaux, qui comptait pour ainsi dire quatre générations de monastères : Saint-Gervais de Fos, Saint-Pons, Saint-Pierre et Hyères.

« L'abbaye des filles nobles de Cîteaux, dit Gensollen (1), qui dominait la ville, n'offre plus qu'un amas de ruines. C'était un grand bâtiment où les religieuses, en petit nombre, étaient fort bien logées, recevaient une société charmante, et jouissaient de 15,000 livres de rente. »

Douce manière sans doute de gagner le ciel, mais peu en rapport avec celle que Garcende leur avait prescrite *ad honorem Dei et religionis augmentum*. (2)

Revenons à Saint-Pons pour examiner ses ruines, et dire quelles idées leur examen suggère.

« On a démoli successivement, dit M. de Villeneuve (3), et la maison et l'église, dont il n'existe plus que la nef collatérale droite, qui forme la chapelle d'aujourd'hui. Il reste quelques chambres voutées et une partie de l'enceinte du monastère, qui, par leur belle construction, déposent de son ancienne magnificence. »

Les premières lignes de ce paragraphe contiennent, à mon avis, une grave erreur ; car non seulement la grande nef et la nef collatérale gauche n'ont pas été démolies, mais elles n'ont jamais été construites Je suis le premier à avancer ce fait, parce que seul peut-être jusqu'à ce jour j'ai tâché de débrouiller l'histoire de Saint-Pons. Mais je ne trouve pas grand mérite à cette découverte, car toute personne qui se donnera la peine, comme je l'ai fait moi-même, d'examiner avec quelque attention la chapelle abbatiale, ne tardera pas à voir que rien n'indique la trace

(1) *Essai historique sur la ville d'Hyères.*

(2) A gauche, en descendant du château, on trouve les ruines encore considérables du couvent des Bernardines. L'ancienne enceinte et une belle terrasse soutenue par des contreforts, sont les vestiges les plus apparents de cette riche abbaye. — Amédée Aufauvre, *Hyères et sa vallée.*

(3) Statistique des Bouches-du-Rhône.

Digitized by Google

d'une démolition que quelques écrivains ont bien moins vue que soupçonnée.

Je crois bien, moi aussi, que l'église qui subsiste encore aujourd'hui en entier n'était qu'une nef collatérale d'un édifice qui, achevé, eut été très-remarquable par son étendue; on peut s'en convaincre par l'examen de la chapelle actuelle, qui est un peu étroite, mais fort longue, et d'une très-grande élévation. Les grands arcs dont on voit le cintre ogival sur le flanc du mur extérieur font bien penser qu'ils étaient destinés à servir d'ouvertures; mais l'absence de pierres d'attente et de piliers, la nature elle-même de la muraille qui ferme ces grands arcs, et qui paraît tout d'abord aussi ancienne que les autres murs du couvent, tout concourt pour développer le premier doute qui se présente à l'esprit. Mais ce doute se change en certitude lorsque, jetant un coup-d'œil sur le terrain qui borde l'église, on n'y trouve pas le moindre vestige de ruines, ni même de fondations.

Toutes les personnes qui se sont occupées d'histoire et d'archéologie savent bien, du reste, que même à cette époque, où la dévotion fournissait des sommes considérables et de nombreux ouvriers, les églises ne s'élevaient que par fractions et lentement, l'architecture laissant sur les murs, les arcs et les voûtes, les nuances de la mode ou des modifications du jour. Or, il est évident que dans les deux siècles pendant lesquels le monastère fut habité, siècles de luttes et de guerres en Provence, où tant de villes furent ruinées, de châteaux rasés et de couvents détruits, les religieuses de Saint-Pons n'eurent pas le temps de poursuivre la réalisation d'un premier projet. N'oublions pas qu'elles furent même obligées parfois de déserter leur maison, et ce, notamment de 1357 à 1364. D'ailleurs, telle quelle, la chapelle était plus que suffisante pour les exercices, et il est douteux, vu la solitude du vallon, qu'elle ait jamais été fréquentée par des masses de fidèles et de curieux. J'ajoute qu'elle était avoisinée par les églises rurales de Saint-Jean-de-Garguier, de Saint-Clair, de Saint-Michel du Plan, et par la paroisse de Saint-Martin de Gémenos.

Les ruines de Saint-Pons appartiennent aujourd'hui à de riches propriétaires qui, suivant les traditions de la famille d'Albertas, tiendront à honneur sans doute de les sauvegarder de tout outrage et de toute mutilation nouvelle.

ALFRED SAUREL.

Digitized by Google

ÉTÉ.

I.

Roi des moissons, l'été, plein de force et de grâce,
Se fait un trône d'or des gerbes qu'il entasse :
Il règne !... Laboureurs, voici le temps promis
Où les puissants labeurs trouvent leur récompense;
Salut ! belle saison, mère de l'abondance :
Tous les pauvres sont tes amis !

II

C'est le milieu du jour... Quels torrents de lumière !
Le soleil à cœur joie inonde la chaumière...
A l'entour de la table on s'assied bruyamment;
Le vin coule à plein bord dans la coupe rustique,
Et le vieux sel gaulois, mieux que le sel attique,
Assaisonne le mets fumant.

III.

Alerte ! le travail rend les âmes sereines,
Et les jours longs sont courts quand les heures sont pleines !
Le blé mûr se balance au loin comme la mer.
Ils partent... Et bientôt la luisante faucille
Au dessus des épis par moment passe et brille
Aussi rapide que l'éclair.

Digitized by Google

IV.

Voyez-les, ruisselants, sortir des vagues blondes
Et joncher les guérêts de dépouilles fécondes!
Tels des guerriers, bravant et le fer et le feu,
Sous le regard de l'homme ouvrent une tranchée... —
Vous, soldats de la paix, dans la plaine fauchée,
Vous avancez sous l'œil de Dieu!

V.

Alors qu'au prix du sang ils achètent la gloire,
D'abondantes sueurs vous donnent la victoire... —
Ils triomphent!... Aux pieds croulants des bastions,
La mort fauche, elle aussi!... — Moissonneurs, dans vos fêtes,
Vous, arrachant au sol de paisibles conquêtes,
Vous nourrissez les nations!

VI.

Écoutez!... du ravin la voix sourde résonne;
Des nuages épais se rapprochent... Il tonne!
L'ouragan ravageur menace vos faisceaux!
Devant cet ennemi la fuite est glorieuse... —
Bientôt l'aire est déserte, et la ferme joyeuse
Retentit au bruit des fléaux.

VII.

L'orage a dégorgé ses bruyantes écluses;
L'air est doux, le ciel pur : mille rumeurs confuses
S'élèvent du verger, des ruisseaux, des vallons;
La brise en murmurant caresse la futaie, —
Une étoile s'allume... et l'alouette gaie
Appelle encor ses oisillons...

Digitized by Google

VIII.

Blanc falot que la nuit promène dans l'espace,
Sur les champs endormis bientôt la lune passe :
Le vieux mur de la grange est comme rajeuni.
Accablé, mais content, on regagne la crèche;
C'est l'heure du repos, et sur la paille fraîche,
A tâtons on cherche son nid...

. . . . . .

IX.

La vie est comme un champ où l'homme, sans relâche,
Accomplit chaque jour sa rude et noble tâche,
Pareil au laboureur courbé dès le matin ; —
Mais le soir, au retour de la moisson dorée,
Quel bonheur de porter dans la grange éthérée
Sa gerbe mûre de bon grain!...

HIPPOLYTE MATABON.

Digitized by Google

LES OISEAUX.

C'est le matin : la nue, où s'ébat l'alouette,
D'un cri vif et joyeux commence de tinter; —
L'astre monte, midi rayonne... la fauvette
Vole vers le taillis et se met à chanter.

Le soir, pâle, descend sur la terre muette :
Quel merveilleux accord soudain vient d'éclater?
Rossignol, barde ailé ! mélodieux poète,
La nuit ne se tait pas en vain pour t'écouter !...

— Fauvettes ! rossignols ! et vous, cris de l'aurore,
Dans le triple concert que le jour voit éclore,
Annonçant tour-à-tour l'heure par votre voix,

Du ciel n'êtes-vous pas, sous la voûte infinie,
L'harmonieuse horloge?... ou la cloche bénie
Que Dieu fit pour sonner l'angélus dans les bois !

J. GYRAUD.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Typographie veuve Ma[illegible]e OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

LA PESTE DE 1720.

(Suite.)

XIV.

Réaction.

Le culte d'Apollon ne fut pas seul en honneur pendant et après la peste. Après et même pendant cette époque désastreuse, une autre divinité, son fils Hymen, vit de nombreux fidèles accourir dans son temple et y recevoir de ses mains le voile nuptial, *le flammeum*.

« Tout ce qui s'est passé est déjà oublié ; les Marseillais « ne songent plus qu'à se marier, » écrit l'intendant Dupuy, dont nous avons déjà cité la lettre. — « De tous les « soins que dut prendre Langeron pour empêcher que la « contagion ne se renouvelât, dit un autre document, le « moins essentiel ne fut pas celui de faire visiter par les « médecins les couples nombreux qui demandèrent à « s'épouser. » (1)

« A peine la contagion fut-elle un peu adoucie, écrit de « son côté le médecin Bertrand (2), que le peuple ne pensa « plus qu'à en réparer les désordres par de nouveaux

(1) Bibliothèque de M. de Clapiers, pièces inédites sur Marseille.
(2) *Relation historique de la Peste de Marseille en* 1720, page 291.

Digitized by Google

« mariages. Les églises fermées depuis si longtemps, ne « furent ouvertes alors que pour l'administration de ce « sacrement. Une véritable fureur semblait avoir saisi les « personnes de l'un et de l'autre sexe et les portait à « conclure dans 24 heures l'affaire du monde la plus « importante. »

Toutes les unions ne s'improvisèrent cependant pas ; il y en eut beaucoup à l'accomplissement desquelles on apporta tout le temps et toute l'attention nécessaires. Ce furent notamment les mariages qui eurent pour cause première l'émigration dans la banlieue.

Dès qu'il ne fut plus permis d'avoir de doutes sur le caractère contagieux de la maladie qui sévissait dans Marseille, la population riche s'empressa de quitter la ville, pour se répandre dans la seconde ville disséminée tout autour de la première : *les Bastides*. Les bastides qui, à cette époque, formaient autour de Marseille une ceinture si pittoresque, avec leurs gradins (*bancaou*) superposés au-dessus les uns des autres, et sur lesquels s'étageaient à leur tour, le câprier, la vigne et l'olivier, — avec ces vertes pinèdes où la brise de mer en secouant leurs chevelures séculaires, en courant sur les tapis de thym, de romarin et de lavande étendus à leurs pieds, s'empreignait des balsamiques senteurs qu'elle allait répandre au loin, — avec leurs tonnelles recouvertes d'alaternes, de jasmins et de chevrefeuille, leurs fruits aux formes primitives, leurs allées droites de mûriers au large feuillage, leurs toits de brique rouge au ton si chaud. Comme aujourd'hui, les villas et les châteaux qui surgissent ça et là, à mesure que disparaît *la Bastide*, entourent Marseille d'une guirlande plus riante sans doute mais moins agreste, avec leurs allées sinueuses de platanes, leurs vertes pelouses, leurs talus gazonnés, leurs massifs d'arbustes et de fleurs, leurs châlets, leurs cascades, leurs pièces d'eau, et ces tourelles à la taille svelte, au front orné de bandelettes d'ardoise et de guipures métalliques, se mirant — les heureuses coquettes — dans l'azur de notre Méditerranée alors que tant

Digitized by Google

d'autres n'ont, pour se regarder, que les eaux ternes de la Seine ou du Rhin.

Pendant assez longtemps on put croire à l'accomplissement de cette prophétie d'Ezéchiel : *qui in civitate sunt fame et peste devorabuntur, et salvabuntur qui fugerint ex eâ.* (Chapitre VII).

Aussi n'aurait-on pas pu appliquer à ceux qui s'étaient réfugiés dans le territoire, ce que La Fontaine dit dans son admirable fable : *Les animaux malades de la peste :*

Plus d'amour, partant plus de joie.

Amour et joie se donnèrent rendez-vous *extrà-muros* ; et le dieu malin y décocha plus d'un trait dont l'Hymen guérit les blessures (vieux style). Pendant les premiers mois surtout, avant que le mal ne se fût propagé dans le territoire, on voisinait de bastide à bastide, en se tenant à distance, bien entendu ; on se communiquait — lacérées et imbibées de vinaigre, — les lettres reçues de la ville. On n'avait pas imaginé alors, comme de nos jours, en temps de choléra, cet alphabet aérien, flottant au haut de Notre-Dame-de-la-Garde, et dont les caractères multicolores imprimaient chaque soir, sur les verres de tous les télescopes, avec le chiffre des décès de la journée, les mots: *découragement* ou *espérance.*

C'était le temps de la moisson. On se réunissait donc sur les aires pour causer ; on y dansait même, toujours à distance et sans se toucher les jours où les nouvelles étaient bonnes. Les jeunes gens, après avoir vaincu la résistance des grands parents, en obtenaient bientôt une complaisante coopération. Les bâtons de *Saint-Roch*, heureux d'oublier dans les mains de ceux-ci leur rôle d'armes défensives, frappaient le sol en cadence, marquaient la mesure et remplaçaient, tant bien que mal, le galoubet et le tambourin.

S'il était prudent de s'interdire un serrement de main, dans lequel on eût pu donner ou recevoir la mort, les yeux, du moins, ne pouvaient pas transmettre la peste. On se regardait donc beaucoup, et surtout de cette façon que sa-

Digitized by Google

vent si bien ceux ou celles qui cherchent à plaire. On n'en était pas du reste toujours réduit à ce langage muet. La parole n'étant pas plus contagieuse que le regard, et étant, — sinon plus douce, du moins plus explicite, — les jeunes gens et les jeunes filles trouvaient toujours le moyen de se faire un isolement à eux dans l'isolement de tous. Le gerbier doré, qui leur prêtait l'appui de ses flancs arrondis et le voile de sa pénombre, devenait leur confident et, seul, les entendait se demander, se répondre, se promettre... ce que les amoureux se demandent, se répondent, se promettent tous, dans ce dialogue sans fin et toujours le même, à toutes les époques et chez tous les peuples.

Oh! j'en suis sûr, que d'épitres, de quatrains, de madrigaux une pareille situation dut inspirer aux Dorats marseillais de cette époque. J'aurais bien voulu en citer ici quelques-uns, à la suite et comme compensation du sonnet de M. *** et de la chanson *touchant la contagion de Marseille*. Mais ces gracieuses productions ne vivent pas au-delà d'une génération. Le sachet de satin, le coffret de bois de rose, qui les reçurent avec amour, les cachent aux yeux de tous, jusqu'à ce qu'ils les livrent, — quand vient le jour du sacrifice ou de l'indifférence, — aux flammes discrètes du foyer domestique. Ainsi finissent-elles; on ne les trouve jamais, — fleurs desséchées dans les herbiers poudreux des bibliophiles.

Et qu'on n'aille pas croire que j'aie pris plaisir à faire ici de la fantaisie... Non, c'est un souvenir d'enfance, je dis mieux, une tradition de famille que je viens de reproduire. Mon bisaïeul et ma bisaïeule maternels se virent et s'aimèrent dans des circonstances semblables à celles que je viens de décrire, sur l'aire d'une bastide au quartier Saint-Louis, et s'épousèrent, quand tout danger eût cessé.

Les bastides du territoire ne furent pas toujours témoins de scènes aussi gracieuses. Plus d'une vit se dérouler sous son toît les péripéties d'un drame domestique. En voici un exemple. C'est encore une tradition non pas personnelle, mais que je tiens de bonne source.

Digitized by Google

Les familles réfugiées à la campagne maintenaient autour d'elles un isolement d'autant plus sévère que cette mesure renfermait, à côté d'une garantie de salut, la menace d'une privation complète de secours en cas d'accident. A cette première règle, le chef d'une famille riche, retirée à la bastide qu'elle possédait à la *Croix-Rouge*, quartier de Montredon, en avait ajouté une autre. C'était la défense absolue à tous les siens, à ses domestiques, à ses paysans, d'aller en ville pour quelque cause et pour si peu de temps que ce fût. Cette vie de retraite pesait fort à un de ses fils, jeune homme à l'imagination vive, au caractère ardent, au cœur tendre. Un jour, le désir lui vient d'avoir des nouvelles non pas de la santé publique, mais d'une santé qui lui était particulièrement précieuse; désir de jeune homme, désir d'amoureux qui brave toutes les prohibitions, qui franchit tous les obstacles. D'ailleurs, de Montredon à Marseille, la distance est si petite, il marcherait si vite, il resterait si peu en ville, il serait si tôt de retour à la campagne que son absence ne serait pas aperçue par son père qui, comme les hommes de son âge, menait la vie des champs à la mode d'Horace :

Nunc veterum libris, nunc somno atque inertibus horis.

Un malheureux hasard fit que, ce jour-là, le père de famille avait substitué la promenade à la lecture, et à la sieste et il se trouvait au portail, lorsqu'il vit apparaître son fils, venant du côté de la ville, s'efforçant pour hâter le pas, comme un homme qui vient de faire une longue course. Il n'y eut point d'explications; le père ordonna au jeune homme de ne communiquer avec personne et de monter dans sa chambre, au second étage. Harrassé de fatigue, notre imprudent se jette sur son lit et s'endort jusqu'au lendemain matin. Il veut alors descendre.... O surprise! ô regrets! la porte a disparu, et le vide de la baie a été rempli par une muraille bâtie à chaux et à sable. Le père de famille fut inexorable. Le coupable dut subir une séquestration de quarante jours, recevant sa nourriture par un

Digitized by Google

petit guichet pratiqué au bas de la muraille, et de l'air par la petite fenêtre de sa chambre qui donnait heureusement du côté de la mer.

Titre oblige. Celui dont on a bien voulu m'honorer, ne me permet pas de passer sous silence un fait curieux et peu connu.

Parmi les citoyens qui avaient fui au travers des campagnes, l'ennui de l'exil et le besoin de calmer de cruelles inquiétudes en avaient rapproché quelques-uns doués d'un esprit éclairé. Ce fut aux occupations littéraires qu'ils demandèrent, qu'ils durent les plus sures consolations. Quand ils furent rentrés dans la ville purifiée, le même goût, la même intimité prolongèrent ces réunions dont le maréchal de Villars, gouverneur de Provence, se déclara le protecteur et fit légaliser l'existence par des lettres patentes du mois d'août 1796. Telle fut l'origine de l'Académie de Marseille. Elle naquit de l'émigration qu'amèna la crainte du fléau de 1720. Une bastide sur les bords de Jarret, aujourd'hui la dernière maison sur la gauche du boulevard Chave, fut son berceau (1).

XV.

La Justice pendant la peste.

Tous les mariages que la cessation de la peste vit contracter ne se firent pas de *par l'amour*.... Il y en eut plus d'un de *par le Roy et la justice*. — Avait-on fait de douces promesses, et, après les avoir escomptées, refusait-on de payer à l'échéance?.., Dame Thémis intervenait, le glaive haut, et laissait au débiteur l'option entre l'autel.... et la potence. C'est ce qui arriva à un garçon chapelier appelé Jacques Amic, âgé de 24 ans, demeurant dans le quartier des Pères Récolets, et qui,

(1) La maison de M. Madon, courtier.

Digitized by Google

après avoir *fréquenté* une de ses voisines, Geneviève Aymard, âgée de 19 ans, avait pris envers elle l'engagement suivant, dont nous conservons l'orthographe :

« Jey soussigne promes de epouser Genevieve Aymard « dans une année prochaine, et pour son assurance je luy « ay fais la presente à Marseille le quinze aous mil sept « cent dix-neuf.

« *Signé* : Amic. »

Le terme pris par Amic : *dans une année prochaine*, voulait-il dire *l'année prochaine?* ou bien était-ce une ruse du galant pour se réserver une exception dilatoire? comme ce Jean d'un conte provençal qui, alléguant, en confesse, son peu de mémoire, et recevant un petit billet sur lequel étaient écrits ces mots : *Jean junara déman*, renvoyait chaque jour au lendemain l'accomplissement de sa pénitence. Quoi qu'il en soit, deux années s'étaient écoulées, le temps de la contagion compris, il est vrai, et Amic n'avait pas tenu sa promesse. Geneviève dut aller à conseil, et elle fit souscrire cette fois à Amic, — sur modèle donné très-probablement — et sur papier *marqué* l'obligation suivante :

« Je soussigné Jacques Amic, de cette ville de Mar- « seille, promet d'épouser demoiselle Geneviève Aymard « *à sa première réquisition*; et c'est pour la descharge de « ma conscience, attendu que depuis environ quatre an- « nées je l'ay toujour frequentes, dans le dessen de l'e- « pouser, luy ayant interrompu quantité de party de ma- « riage qui se sont présentés. Fait à Marseille le huitième « mars mil sept vingt-un.

« *Signé* : Amic. »

A combien de sommations extrà-judiciaires, de la part de Geneviève, Amic fit-il la sourde oreille? C'est ce que ne dit pas la procédure qui a été mise sous mes yeux (1) et

(1) Aux archives municipales.

Digitized by Google

dont j'ai fait le dépouillement. Mais quatre mois après, le quinze juillet 1721, la jeune fille se présenta chez le commissaire de police de son quartier, et lui exposa, dans tous leurs détails et toutes leurs *conséquences*, les faits que nous avons brièvement et superficiellement racontés.

Sur ce, et le même jour, 12 juillet, communication de la plainte à M. Pichatty de Croissainte, procureur du roi, ordonnance d'information, citation et audition des témoins, décret de prise de corps, arrestation, interrogatoire et incarcération de Jacques Amic, qui, du reste, avoua tout, *accorda* tout, pour employer le mot en usage dans la procédure criminelle de ce temps-là. C'était, pour cette époque, une célérité remarquable, insuffisante cependant au gré de l'impatiente Geneviève, qui, le 30 du même mois de juillet, empruntant la main de son conseil, un praticien nommé Tiran, — car elle ne savait pas écrire, — tint à M. de Langeron, commandant pour le Roy dans la ville de Marseille et son terroir, un comparant dans lequel elle le supplia très-humblement d'observer « qu'elle avait « porté sa plainte contre Jacques Amic devant l'un des « juges de la police, *seule justice actuellement en exercice ;* « qu'il lui importe que cette plainte soit jugée le plutôt « possible, pour prévenir les divers malheurs qui pour- « raient luy arriver dans ce fâcheux temps de contagion, « comme la mort de son ravisseur, laquelle la chargerait « de confusion, par l'impossibilité qu'elle fut réparée en « son honneur ; et même tous ses parents, sur qui ce dés- « honneur rejaillirait ; comme aussi par la mort d'elle- « mesme. »

A la suite de cet acte, et le neuf du mois d'août, intervint le jugement suivant :

« Vu les pièces de la procédure et les conclusions définitives du procureur du Roy :

« Ouy le rapport du sieur Michel, commissaire rapporteur du procès ;

« Tout considéré ;

Digitized by Google

« Nous, commandant dans cette ville de Marseille et son terroir, avec l'avis de messienrs Jean-Baptiste Estelle, Jean-Pierre Moustier, eschevins, conseillers du Roy, lieutenants généraux de police, et sieurs Louis Michel, commissaire de police rapporteur, Joseph Raimbert, Jacques Raimbert, Jacques Sibon, Alexis Estienne et François Pellegrin, commissaires de la police, avons déclaré Jacques Amic atteint et convaincu du cas et crime de rapt à lui imputé (1) ; pour réparation duquel l'avons condamné à estre livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, quy luy faira faire amende honorable, la corde au col, en chemise, teste et pieds nuds, tenant un flambeau ardent entre ses mains, et en cet estat, le conduira devant la grille de la porte de la chapelle de cet Hôtel-de-Ville, où, à genoux, il lui faira demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice ; après quoy, il sera conduit au bout du Cours, à la place de la Fontaine Saint-Louis, où, à la potence qui y est dressée, ledit Amic sera pendu et estranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive, *si mieux ledit Amic n'ayme espouser ladite Geneviève Aymard, ce qu'il déclarera lors de la signification du présent jugement*, autrement et fautte de ce, icelui sera exécuté.

« Fait à Marseille, dans l'Hôtel-de-Ville et chambre du Conseil, le neufviesme aoust 1721. »

(*Suivent les signatures.*)

Là dessus que fit Amic ?

La dernière pièce de la procédure va nous l'apprendre. La voici textuellement :

« Du dixiesme aoust 1721, nous soussigné greffier en

(1) Il y avait dans notre ancien droit criminel deux crimes de rapt : le rapt par violence, l'enlèvement malgré la personne ravie, et le rapt par séduction, du consentement de la personne, mais malgré ses parents et à leur insu. C'était le *raptus in parentes*, celui dont Amic s'était rendu coupable. Ces deux crimes étaient punis de mort.

Digitized by Google

« la police, certifions que le jour d'hier, neufviesme de ce « mois, la sentence rendue contre Jacques Amic a esté « lue et publiée à celui-ci dans les prisons de ce palais; « lequel Amic ayant répondu estre en état d'épouser la- « dite Geneviève Aymard, il fut mené et conduit dans « l'église paroissiale Notre-Dame des Accoules pour estre « procédé aux espousailles; auxquelles, sur quelques « difficultés survenues, il n'a esté passé outre par messire « Jean Giraud, l'un des sieurs vicaires de ladite église, « que ce jourd'hui. Et avons signé avec le susdit Amic.

« *Signé :* Verguiny et Amic. »

L'action de la justice exceptionnelle constituée pour cette époque, ne se dénouait pas toujours d'une manière aussi bénigne que dans l'affaire que nous venons d'analyser. On poursuivait sans relâche et on punissait avec une rigueur extrême les soustractions que les circonstances rendaient si faciles pour certaines personnes, en leur assurant de plus, semblait-il, une complète impunité. Le *corbeau* (enterre-morts) du quartier des Aygalades s'étant introduit dans la bastide occupée par une famille du nom de Capus, dont tous les membres, — onze personnes, — étaient successivement morts de la peste, et y ayant volé quelques hardes, fut condamné aux galères à perpétuité. La procédure suivie contre lui révèle (1) un fait d'un cynisme révoltant.

Un paysan de ce quartier, nommé Davin, était mort de la peste. Nègre, le corbeau en question, exigea pour l'enterrer vingt-cinq livres; la veuve les lui compta. Peu de jours après, ce fut la fille qui succomba. Nègre demanda cette fois seize livres. La pauvre femme, qui n'avait plus d'argent, promit de s'en procurer et de le satisfaire au premier jour. Mais au bout d'une semaine, Nègre

(1) Aux archives municipales.

Digitized by Google

n'ayant pas été payé, annonça à la veuve Davin qu'il allait déterrer sa fille, inhumée à quelques pas de la maison, et qu'il allait la lui rapporter. Celle-ci voyant Nègre se mettre en mesure de réaliser sa menace, avertit ses voisins, qui, justement alarmés, accoururent armés de fusils, et forcèrent Nègre à recombler la fosse, qu'il avait déjà rouverte à moitié. N'oublions pas cette circonstance que ce misérable avait eu la peste, qu'il avait été au plus mal, mais s'était bientôt tiré d'affaire.

Nègre ne nia pas l'enlèvement des hardes dans la bastide Capus. Mais, dit-il, il avait enterré successivement tous ceux qui y habitaient : onze personnes. A la dernière, il avait cru pouvoir s'adjuger les hardes, à titre de supplément pour *ses peines et soins*. Ce sont les mots qu'on lit dans son interrogatoire.

Le taux qu'avait fixé son *confrère* du quartier de Saint-Jullien pouvait lui servir d'excuse.

Un riche marchand, réfugié dans sa bastide, apprend que deux domestiques qu'il avait laissés à la garde de sa maison de ville, étaient morts de la peste. Il écrit, à diverses reprises, à plusieurs de ses amis employés dans les administrations, pour faire mettre à la rue les deux cadavres. Mais la confusion était si grande, à cette époque, (10 septembre), qu'on ne pouvait suffire à tout. Le marchand s'adressa alors au corbeau de Saint-Jullien qui se chargea, moyennant 300 livres, pas un sou de moins, d'aller extraire les deux cadavres et de rapporter les clés de la maison. C'était un vigoureux garçon de vingt-cinq ans, qui, à ce métier, eut bientôt gagné six mille livres... Il mourut dix jours après (1).

Ce fut surtout à raison des méfaits commis par les corbeaux galériens que l'on sévit avec plus de rigueur. Sur les 450 forçats qui furent successivement tirés des galères pour enlever les morts, pour débarrasser la voie publique

(1) Journal du père Giraud

Digitized by Google

des immondices et des objets de toute nature qui y étaient accumulés, et dont pas un ne rentra dans l'Arsenal, tous ne furent pas la proie du fléau : le gibet s'en appropria un assez grand nombre. On les pendait sans miséricorde. Et déjà n'était-ce pas plus que de la rigueur que de condamner des hommes frappés par la justice d'une peine relativement légère, — des contrebandiers, des *faux-sauniers*, par exemple, contre lesquels la loi prononçait trois années de galères, — que de les condamner, disons-nous, à un travail qui donnait inévitablement la mort, et auquel on leur défendait de se soustraire à peine de la vie (1). Tout ce que l'on peut dire à cet égard, c'est que le salut du peuple est la loi suprême : *Salus populi, suprema lex.*

Voici cependant un fait que l'on croirait emprunté à la relation d'un voyage chez une peuplade sauvage, et que nous avons trouvé, avec d'autres non moins curieux, dans la correspondance d'un Marseillais resté en ville avec son frère retiré dans une localité voisine (2). Deux galériens employés à l'enlèvement des cadavres s'étaient évadés; on les reprit, et ils furent condamnés à être pendus. Quand on voulut les mener à la potence, on les trouva fortement barricadés dans la chambre où ils avaient été enfermés, à la hâte, en attendant l'exécution. On pratiqua alors un trou dans le plancher, et on introduisit dans la pièce, à l'aide d'un tuyau de poêle, une vapeur de soufre tellement épaisse, — à cette époque, on avait toujours du soufre sous la main, — que ces malheureux, voyant qu'ils allaient être asphyxiés, furent forcés de se rendre. Il était onze heures du soir; on les pendit aux flambeaux.

(1) On appelait *faux-saunier* celui qui vendait du faux-sel, c'est à dire du sel qui, dans les provinces où la gabelle était établie, n'avait pas été pris dans les greniers du roi. — Le *Moniteur* du 12 novembre 1792 contient ce qui suit : « Convention nationale, séance du 10 novembre. On lit la pétition d'un galérien qui demandait sa délivrance. Il dit avoir été mis aux galères pour avoir acheté une livre de faux-sel à 2 sols. » — Voir pour ce qui est relatif aux galériens peudant la peste de 1720, mon *Etude sur les galères*, chap X. Marseille, veuve Olive, 1861.

(2) Bibliothèque de M. L de Crozet. Manuscrits.

Digitized by Google

La persuasion que la rechute de 1722 fut due à une certaine quantité de hardes qu'un corbeau avait cachées, et qu'il vendit, sans les avoir préalablement soumises à la désinfection, à diverses personnes qui furent toutes atteintes de la peste, cette persuasion, disons-nous, amena à cette époque un redoublement de sévérité. Un parfumeur, — on appelait ainsi ceux qui étaient chargés de désinfecter les maisons, — convaincu d'avoir soustrait un vêtement de minime valeur, dans une maison non encore purifiée et située dans l'enclos des Cordeliers, — aujourd'hui la rue du Jeune-Anacharsis, — fut fusillé sur la place. Deux femmes de mauvaise vie furent surprises cachant chacune sous ses jupes un drap qu'elles avaient volé. Un corbeau fut chargé de brûler ces draps au pied de la potence, où ces deux femmes furent pendues.

Ces méfaits pouvaient, en effet, donner lieu au développement du fléau. En voici un qui ne donnait du moins que la peur du mal et qui s'exerçait dans la banlieue. Des mendiants, feignant d'être pestiférés, demandaient leur bourse aux passants, et ceux-ci s'estimaient heureux de prévenir par cette rançon une approche meurtrière. (1)

On sait combien, à toutes les époques, les parlements furent jaloux de leurs attributions et de leurs prérogatives. Le parlement de Provence rendit et fit publier 46 arrêts relatifs à la peste, du 31 juillet au 30 septembre 1720, époque où le fléau ayant commencé à sévir à Aix, il se retira à Saint-Rémy. Après deux années de dispersion et de silence, il se livra, dans de longues remontrances, à la critique de l'arrêt du Conseil d'état du 14

(1) Qu'on me permette d'emprunter à mes propres souvenirs un rapprochement assez curieux. Pendant l'invasion du choléra en 1835 à Marseille, la première et la plus terrible de toutes, l'action de la justice criminelle fut nulle, faute d'aliments. M Mérindol, mon collègue à l'instruction, et moi, nous ne manquâmes pas un seul jour de nous rendre au Palais; mais ce fut pour l'acquit de notre conscience, car nous n'eûmes pas une procédure à instruire. Le choléra avait inspiré aux malfaiteurs plus d'effroi que n'en avait fait la peste; mais il n'en fut pas ainsi pendant les autres invasions. On s'accoutume à tout.

Digitized by Google

septembre, qui, en attribuant une autorité absolue aux chefs militaires, avait eu de si heureuses conséquences.

Il présenta la décision du conseil, comme ayant donné naissance des abus, des vexations, des injustices sans nombre de la part des commandants militaires. Etablissant ensuite un raprochement, le parlement se donnait pour le corps le plus instruit des règles qui doivent être observées pendant une contagion : « La grande proximité des échel-« les du Levant, l'expérience qu'avaient dû lui donner les « diverses pestes qui, en différents temps, ont affligé la « Provence, ne pouvaient, disait-il, être contestées par « personne, pas plus qu'un intérêt plus vif nécessairement « porté aux accidents et suites d'un si terrible fléau. Car, « ajoutait-il, les officiers du parlement sont juges, mais « ils sont, en même temps, citoyens de la province. Ils y « ont, outre leurs personnes et leurs charges, des biens « considérables. Ils ne pouvaient donc être que très at-« tentifs à procurer la fin d'un mal qui mettait en dan-« ger leur vie et leur fortune. »

Dans ces remontrances qui furent présentées au mois de septembre 1722 et renouvelées au mois de décembre 1723 et qui ne tiennent pas moins de 45 pages d'impression (1), le parlement signalait de Langeron comme celui des commandants militaires qui avait porté le plus loin ses entreprises. « Il s'est rendu, disait-il, l'arbitre souverain de « tous les différends de quelque espèce qu'ils puissent être, « il a connu des crimes et délits étrangers aux faits de la « contagion, notamment des *crimes de rapt* » (l'affaire Amic précisément que nous avons fait connaître à nos lecteurs). et de tous les délits ordinaires, etc., etc...

Le parlement demandait en finissant : que l'arrêt du conseil du 14 septembre 1720 fût révoqué, que la police de la contagion fût remise en son pouvoir et qu'il lui fût permis d'informer sur toutes les injustices, abus et concussions commis pendant la durée de la contagion.

(1) Pièces historiques sur la peste de Marseille en 1720, tome II, page 118.

Digitized by Google

Il en fut pour ses frais de faconde ; la manière dont la cour recompensa l'illustre commandant de Marseille témoigna qu'on avait regardées comme sans fondement les incriminations dirigées contre lui.

Si la sentence portée dans l'affaire Amic prouve que Langeron et ses collègues ne s'entendaient pas trop mal à rendre la justice répressive, voici la preuve qu'il n'ignoraient pas qu'en droit criminel, la meilleure de toutes les justices, c'est la justice préventive. Dès le 4 novembre 1720, une ordonnance fut rendue par eux, portant injonction à tous ceux qui s'étaient emparés ou rendus dépositaires des clefs des maisons vacantes, des effets, bijoux, meubles, papiers, ayant appartenu aux personnes mortes de la contagion, de quelque nature qu'ils fussent, de venir, dans les vingt-quatre heures, en faire la déclaration à l'Hôtel de Ville aux commissaires de police, qui en dresseraient procès-verbal ; sinon qu'il serait procédé extraordinairement, comme pour fait de vol, contre ceux qui s'en trouveraient saisis, sans les avoir préalablement déclarés.

L'espoir de trouver quelque document intéressant, me détermina à me rendre un jour, à l'Hôtel de Ville, où je demandai à consulter les procès-verbaux dressés en exécution de l'ordonnance susmentionnée, du 4 novembre 1720.

La vue de ces huit à dix registres qu'on trouva dans un coin du plus haut galetas, où ils n'avaient pas été touchés depuis bien longues années assurément, depuis 1721 peut-être, les titres de ces divers registres : *Dépôt des clefs des maisons des pestiférés aux commissaires de police, Dépôt de bijoux, effets, argent monnayé, papiers, titres, clefs d'appartements des pestiférés décédés; Livre des comptes-courants des ventes des effets des particuliers morts de la peste*, ce terrible mot *peste*, que je n'avais jamais vu répété si souvent, — car chaque procès-verbal, chaque inventaire le reproduisait, à chaque page, en l'appliquant à un nom —... Tout cela ne laissa pas que de m'impressionner vivement. Des images où jusqu'alors je n'avais trouvé que de l'intérêt, se dressè-

Digitized by Google

rent devant moi sombres et menaçantes... Je me rappelai involontairement avoir lu, dans je ne sais plus quel auteur ancien, qu'à Athènes, un jeune homme était mort d'un bubon pestilentiel, pour avoir touché une araignée, un an après la cessation du fléau qui avait désolé cette ville. Je me rassurai cependant en calculant toute la différence qu'il y a entre un an et un siècle et demi, et je commençai mes monotones investigations. Bientôt un fait, — en pareille occasion, le plus petit fait vaut mieux que le plus beau raisonnement, — dissipa ce qui pouvait me rester d'inquiétude : Je venais de détacher cinq à six feuilles qui adhéraient ensemble; j'y remarquai un assez grand nombre de taches couleur vineuse; je fis, à l'égard d'autres parties de ce même registre et sur d'autres registres, la même observation qui m'avait échappé en premier lieu; alors j'ouvris vivement toutes les parties ainsi collées et maculées .. et une odeur de vinaigre, extrêmement faible mais perceptible cependant, frappa mon odorat,.. Nul doute, ces registres, mis en contact avec des objets, des papiers provenant de gens morts de la peste, et préalablement *parfumés* avant d'être reçus à l'Hôtel-de-Ville, avaient dû — par surcroit de précaution — être *parfumés* eux-mêmes par ceux qui les avaient tenus et qui avaient à les consulter fréquemment.

Je repris alors avec plus d'ardeur mes recherches; je les continuai, feuille à feuille, trois heures durant... Mais, courage et patience dépensés en pure perte; je ne trouvai rien, je ne pris rien dans ces registres..... pas même la peste. Seulement, j'ai acquis le droit, cher lecteur, d'attester personnellement, que M. Dufour, apothicaire, place de Lenche, fabriquait du vinaigre d'excellente qualité, il y a cent quarante-trois ans; et que la vogue dont il jouissait à cette époque, n'était nullement usurpée. Que d'archéologue sont souvent perdu plus de temps, pour arriver à un résultat moindre!

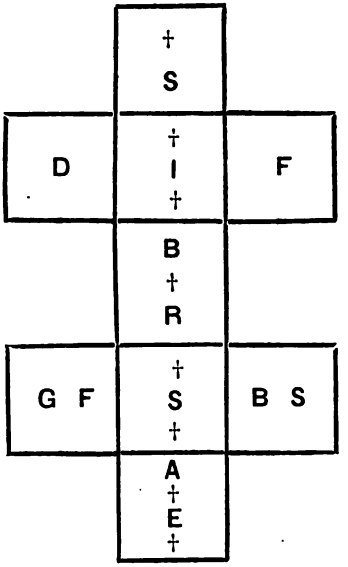
Ce vinaigre, ce préservatif sur lequel je viens de revenir, me rappelle une lacune qui existe dans la

Digitized by Google

partie de mon travail. J'ai oublié de mentionner les préservatifs mis en usage par les personnes pieuses et auxquels on peut appliquer le mot bien connu : La foi sauve l'âme.

En voici deux :

Croix que l'on doit porter attachée au bras gauche pendant le temps de peste.



Les lettres sont le commencement d'un verset de l'Ecriture (1).

Autre préservatif.

« Il est assuré par personnes dignes de foi, qu'au temps « que la peste fut au quartier de Bolènes, tous ceux qui « avaient affiché à la porte de leurs maisons, cet écrit de « bénédiction de saint François, marquée du signe de « *Tau* T *ainsi* qu'il est marqué à icelle bénédiction, que

(1) Bibliothèque d[illegible]e Crozet, pièces inédites.

Digitized by Google

« jamais le mal de peste ne fut et ne toucha en aucune « maison où elle était affichée, non plus qu'à tous ceux « qui la portaient sur soi et la disaient dévotement. »

Bénédiction de saint François.

† *Benedicat tibi Dominus et custodiat te.*
† *Ostendat faciem suam tibi et misereatur tui.*
† *Convertat vultum suum ad te, et det pacem*

Dominus T Benedicat te N.



XVI.

Désinfection.

Empêcher les miasmes pestilentiels de se propager, avait été le grand problème qu'on avait cherché à résoudre en 1720, au moyen des préservatifs ; s'opposer au retour de ces miasmes, fut la préoccupation non moins vive dans les années 1721 et surtout en 1722, aux mois d'avril et de mai, lorsque quelques décès paraissant provenir du mal contagieux, ramenèrent les idées vers les mesures de sûreté. Ce fut à une désinfection générale au moyen de parfums que l'on crut devoir recourir.

Digitized by Google

Désinfecter, parfumer une ville entière : les maisons, les magasins, les établissements publics, les églises, les couvents, les maisons de campagne, les vaisseaux ! Quelle immense, quelle ruineuse opération !

Immense opération... mais qui ne pouvait pas être au-dessus de la fermeté, de l'énergie, du zèle de Langeron et des échevins. Tout fut par eux préparé et combiné secrétement, de manière à ce que les intéressés ne pussent rien pratiquer qui rendît la mesure inutile ou imparfaite. Elle dura trois mois sous l'inspection et par les soins de plus de 500 commissaires à cet effet désignés.

Ruineuse opération... dans un temps surtout où la puissance des acides minéraux n'était pas encore connue, et qui dut figurer pour une somme considérable dans le chiffre de la dépense qu'occasionna à Marseille l'invasion de la peste. Elle s'éleva à *trois millions cinq cent mille livres*, sans compter la perte que la ville fit du produit de ses fermes qui allait à plus de sept cent mille livres.

L'arsenal et les galères furent également désinfectés. Voici comment on y procéda, d'après un document de l'époque : « M. de Barras, commandant, fit publier, sur « chaque galère, au son des tambours et trompettes, un « ban par lequel il était défendu à tout forçat de cacher « aucunes hardes, sous peine de la *bastonnade jusqu'au* « *sang*. Après quoi, le major prit avec lui une troupe de « Turcs (toujours les Turcs) et fit faire en sa présence la « visite exacte de toutes les galères. Il en fit enlever tou- « tes les hardes et les fit transporter avec des étiquettes « dans les magasins du *Parc* où le tout fut bien et dûment « parfumé. Après quoi, les hardes furent rendues à cha- « que galère conformément aux étiquettes. »

Les échevins avaient d'abord fait des objections contre la désinfection générale. D'après eux, l'évent, c'est-à-dire l'exposition au grand air, pendant quarante jours, devait suffire. Langeron insista; il fit observer que, dans le Levant, on ne faisait jamais de parfums et que, par suite, la peste s'y entretenait constamment.

Digitized by Google

Langeron attribuait la rechute à l'insuffisance de la première désinfection. Les échevins en trouvaient la cause dans l'introduction par contrebande d'une certaine quantité d'étoffes de soie venue d'Avignon.

L'intervention royale mit fin au débat : le marquis de la Vrillière manda à M. de Langeron que « Sa Majesté voulait « qu'il fût procédé à une désinfection générale à Mar- « seille, pour y affermir et perfectionner le bon état de la « santé, afin qu'à l'ouverture de son commerce, les mar- « chandises qui en sortiraient pussent être reçues avec « assurance et sans danger (1). »

Langeron, du reste, déploya une très-grande fermeté dans l'exercice de ses fonctions. Les diverses relations imprimées le constatent. Voici le passage d'une lettre qui le confirme. Elle est à la date du 24 mai 1721 et écrite par M. Gravier à l'un de ses frères.

« J'eus l'honneur hier d'aller saluer M. le commandant, « qui me gratiosa fort. C'est un très-aimable homme et « fort civil, quand il n'y a pas de mal dans la ville, mais « vif et fort emporté quand il sent du mal dans le district « de son commandement. »

Des mesures de précaution prises à cette époque, il en est une que fit renouveler par notre autorité municipale, la terrible invasion du fléau indien en 1835. Comme au mois de septembre 1720, il fut décidé qu'on ne *ferait pas Saint-Michel* jusqu'à nouvel ordre (2). En 1722, les démenage-

(1) Pièces historiques sur la peste de Marseille en 1720, 1721, 1722

(2) Cette note pour les lecteurs non Marseillais: Le 29 septembre fête de St-Michel, est le jour où à Marseille, commence et finit le loyer des maisons. On y dit *faire Saint-Michel*, pour dire démenager et emmenager. C'est une figure : le saint, pour la chose fixée au jour de sa fête. Voici sur ce point un usage très-curieux. Ce qu'on fit pour la peste en 1720, ce qu'on a fait en 1835 pour le choléra, beaucoup de personnes dans la population de nos vieux quartiers, ailleurs peut-être, voudraient bien qu'on le fît, lorsque le hasard veut que le 29 septembre, le jour de Saint-Michel, soit un vendredi. Commencer un bail, emménager un vendredi ! pas possible; la maison vous tomberait dessus, dans les 24 heures au plus tard D'un autre côté, il faut avoir vidé les lieux, il faut en remettre les clefs *à midi*, ce jour-là, quelque jour de la semaine que ce soit; c'est l'usage constant, c'est l'usage local, c'est la loi. Voici comment se tirent de ce cas difficile les personnes dont je parle. Dans la journée du jeudi,

Digitized by Google

ments et emménagements se firent comme d'habitude. On tira un grand argument — dans le procès-verbal dressé pour établir alors l'état de la santé à Marseille — de cette circonstance qu'un remuement aussi considérable de meubles de toute espèce et le déplacement de tant de personnes, n'avaient produit aucun évènement fâcheux ni même équivoque.

Au chapitre six de cet article, j'ai indiqué les préservatifs qui furent le plus en vogue en 1720, voici maintenant la composition des parfums qu'on employa généralement pour la désinfection, en 1722 :

Parfum pour aërer en temps de peste : les habits, perruques, chemises, et linge, les chambres, les valets, les servantes et soi-même, autant qu'on le peut souffrir :

Huit	livres	graines de genièvre,
Six	»	soufre,
Six	»	alun,
Six	»	salpêtre,
Quatre	»	poix résine,
Deux	»	storax,
Une	»	benjoin,
Douze	onces	antimoine,
Quatre	»	orpiment,
Quatre	»	cinabre.

Le tout bien pilé et melé en poudre : on l'imbibe de six pintes d'eau-de-vie et on en forme une pâte qu'on divise en petites boules de deux onces chaque. Elles se sèchent et deviennent portatives comme des savonnettes.

de la veille, elles se rendent à la maison où elles doivent loger, et sous prétexte de prendre la mesure de la place que doit occuper leur lit, leur commode ou tout autre meuble, elles jettent dans un coin un petit paquet plié dans lequel elles ont vidé leur salière. Dès lors, elles ont commencé le démenagement ; le lendemain vendredi, elles ne feront que le continuer,... il n'arrivera rien de fâcheux. Ceci est le procédé de la superstition honteuse. Les personnes qui ne s'en cachent pas, arrivent la veille : — je vous apporte ma salière, disent-elles aux personnes qu'elles doivent remplacer. On sait ce que cela veut dire. La salière est la bien venue. On la place sur une étagère ou sur le manteau de la cheminée. Tout danger est conjuré.

Digitized by Google

On les brûle dans l'intérieur des appartements en ayant soin de suspendre les vêtements et le linge. (1)

Recette d'un parfum éprouvé par Barjavel.

Prenez une livre de myrrhe et d'encens, deux livres de poix résine, deux livres de soufre, faites un lit de foin et un lit des objets ci-dessus, mouillez le tout avec un peu d'eau-de-vie et beaucoup de vinaigre; mettez le feu, mais ayez soin d'empêcher le foin de brûler, en l'arrosant souvent de vinaigre; car si le foin brûlait, il ne ferait pas assez de fumée.

On lit à la suite, dans le manuscrit: Messieurs de la Buissonnière ont donné ce beau secret à un de leurs amis et le public leur en a obligation. (1)

Ces parfums, le premier surtout, étaient les parfums aristocratiques. Dans le parfum ordinaire, il n'entrait que du soufre, de la poudre à canon, de la poix résine et de l'arsenic. Les pauvres se contentaient de brûler du bois de genièvre.

Après la recette, la manière de s'en servir.

Règlement pour les parfums.

I.

« Les parfumeurs et leurs aides, avant que d'entrer dans les maisons infectées, seront habillés de toile cirée avec des gants et des lunettes qui les couvriront entièrement.

II.

Ils assembleront, dans une même chambre, toutes les choses empestées, fermeront et boucheront bien les fenêtres, cheminées et toutes autres ouvertures.

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. — Pièces manuscrites sur Marseille.

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. — Pièces inédites sur Marseille.

Digitized by Google

III.

Ils doivent tendre des cordes, dans la dite chambre, d'un bout à l'autre, pour y ranger les tapis, linges, vêtements et autres choses empestées.

IV.

Quant aux matelats, paillasses, couvertures, draps de lit sur lesquels ont couché les pestiférés, les dits parfumeurs les jetteront dans la rue, en se servant des crocs de fer destinés pour cet usage.

V.

Pour les hardes et linges qui ont été enfermés dans des armoires, il ne faut pas les en retirer; il suffit de les soulever, afin qu'il y ait du vide entre deux et laisser les armoires ouvertes, afin que la fumée puisse y pénétrer.

VI.

On ne doit point parfumer l'argent, ni la vaisselle, ni l'étain; il suffit de les laver avec de l'eau nette, chaude ou froide.

VII.

Toutes choses ainsi disposées, on doit nettoyer fort exactement par toute la maison, et jeter toutes les immondices à la rue, afin de les y faire brûler.

VIII.

On couvrira d'une toile, les glaces, tableaux et autres meubles précieux.

IX.

Le parfumeur mettra le feu au parfum placé dans la chambre où a été réuni tout ce qui doit y être soumis. Il ne doit point partir de là qu'il ne voie le parfum en état de bien brûler. Alors il se retirera, fermera la porte de la dite

Digitized by Google

chambre et viendra mettre le feu aux ordures qu'il aura jetées dans la rue.

X.

Les maisons ainsi parfumées, doivent demeurer fermées l'espace de trois jours, après lesquels on peut y entrer pour ouvrir toutes les portes et fenêtres, afin que l'air purifie les mauvaises odeurs du parfum. Dès lors, on peut toucher tous les meubles et hardes, sans crainte de recevoir aucun mal (1). »

On l'a compris. Le point important, c'était de faire produire au parfum le plus de fumée possible. Mais il devait arriver, et il est arrivé en effet bien souvent, que l'opération pratiquée pour prévenir l'éventualité d'un mal produisait immédiatement un mal réel. En voici un curieux exemple :

Lorsque les médecins envoyés de Montpellier à Marseille eurent accompli leur mission, ils durent, avant de rentrer chez eux, faire quarantaine à La Ciotat, et comme première épreuve, y subir un parfum. Or, nous l'avons dit, on ne faisait pas les choses à demi à La Ciotat. On pensa qu'il fallait d'autant moins se départir de la sévérité ordinaire en cette circonstance, que MM. Chicoineau, Verny et Deydier ayant visité, et pendant longtemps, un très grand nombre de malades, pansé des plaies de toute nature, scarifié des bubons de toute espèce, il pouvait y avoir, en eux, à l'état latent, un venin pestilentiel des plus intenses et dont il ne fallait pas qu'ils pussent conserver le moindre atôme. On les parfuma donc de main de maître, dans une vieille chapelle abandonnée, en dehors de la ville. Mais on appuya tellement sur les doses, que les pauvres médecins furent pris d'une suffocation terrible. Ils auraient infailliblement succombé, si, au vacarme qu'ils firent aux portes, les gardes ne fussent promptement accourus et n'eussent, en les ouvrant, arrêté le commencement de l'asphixie.

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet.— Pièces inédites sur Marseille.

Digitized by Google

Tous les trois se ressentirent pendant très longtemps des suites de cet accident. (1)

Cependant cette grande opération de la désinfection générale de toute la ville étant achevée, on constata qu'il n'y avait eu « personne dans la ville ni dans le terroir at-« teint du *mal contagieux* (on évitait encore d'employer le « mot de peste) pendant ces divers mouvements, même « parmi les désinfecteurs, parfumeurs, crocheteurs et cor-« beaux employés au transport et étalage des marchan-« dises, hardes et effets (2). »

Cet heureux état des choses s'étant prolongé, Langeron leva la garde des portes et supprima les billets de santé auxquels les habitants avaient été assujettis. Enfin, le 30 novembre 1722, un *Te Deum* en actions de grâces du rétablissement de la santé publique fut chanté par Mgr de Belsunce dans l'église cathédrale, sur la réquisition du commandant et des échevins qui, le lendemain, 1er décembre, dressèrent et signèrent, de concert avec tous les officiers municipaux, les personnes employées pendant la contagion et un grand nombre d'habitants, l'acte déclaratif du retour de la santé dans la ville de Marseille (3).

La réaction qui se produit constamment à la suite des grandes calamités n'avait pas attendu cette proclamation officielle. « Une joie folle enivra cette ville d'héritiers, dit « Lemontey (3). Jamais, lit-on dans une lettre du 12 no-« vembre 1722, on ne vit dans Marseille tant de magnifi-« cence, de luxe, d'habits dorés, de repas somptueux. « C'est ainsi que ceux à qui la peste a procuré des héri-« tages, les dissipent en peu de temps (4). »

La nature voulut aussi réparer ses désastres. Il fut vérifié par les registres des paroisses que, cinq années après la peste, la population de Marseille était la même qu'en 1719.

(1) Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. — Pièces inédites sur la peste de Marseille.

(2) Pièces historiques sur la peste de Marseille en 1720. Tome I.

(3) Idem.

(4) *Histoire de la régence*, tome 1, page 407.

Digitized by Google

Si le renchérissement de toutes choses qui se fit sentir après la peste, et se prolongea assez longtemps, importait peu aux prodigues, les hommes accoutumés à calculer en gémissaient profondément. Citons pour preuve deux lettres que nous extrayons d'une correspondance à laquelle nous avons avons déjà fait plus d'un intéressant emprunt, celle de MM. Gravier frères, qu'avec une obligeance extrême a bien voulu nous communiquer M. L. de Crozet, leur arrière-neveu ;

« Marseille, le 3 septembre 1721.

« Nous souffrirons pendant quelque temps, faute d'ou-
« vriers, qui se font payer actuellement très-cher. Les
« maçons gagnent 40 sols par jour, et les manœuvres de
« toute espèce 20 sols, au lieu qu'autrefois, les premiers
« ne coûtaient que 20 sols, et les autres 6 sols ; ainsi de
« tous les autres ouvriers, à proportion, qui manquent
« dans presque tous les métiers. Les souliers valent 6 li-
« vres la paire : encore on les a taxés à cela. On les avait
« vendus jusqu'à 12 livres. Enfin tout est cher à l'excès. »

« Marseille, 6 novembre 1722.

« Le séjour de notre ville n'est rien moins qu'agréable.
« Les denrées y sont d'une cherté qui approche de celle
« d'une famine. Il y a quelques jours, M. Gratian étant
« venu de la campagne pour me voir, je voulus le régaler
« à dîner. Deux pigeons que j'achetai, à cette occasion,
« avec quelques champignons me coûtèrent 6 livres....
« Oui, 6 livres. Cela est-il croyable? Si mes affaires me
« permettaient de me retirer à la campagne, j'y courrais
« bien volontiers, et j'enverrais pour longtemps la ville
« *pesca*..... »

Puisque nous sommes encore en compte-courant avec le fléau, mentionnons ici quelques faits bizarres, signalons quelques traits touchants auxquels il donna lieu.

Un célibataire de la famille Portalis, se sentant attaqué ainsi que son domestique. se barricada dans sa maison et

Digitized by Google

fut enfermé sous le scellé. Les deux malades, pour charmer leurs derniers moments, imaginèrent de s'enivrer; mais, à leur réveil, ils étaient hors de danger et leurs bubons étaient percés (1).

Un pauvre malade, dans le délire, après avoir couru les champs, se jette dans les écluses d'un moulin de Saint-Marcel; il reste un jour entier dans l'eau et en sort guéri (2).

Une femme du même quartier refuse obstinément les soins de son mari pendant sa maladie et porte sa tendre prévoyance jusqu'à s'attacher elle-même aux pieds une longue corde, afin qu'après sa mort, il puisse la traîner dans la fosse, sans être obligé de la toucher (3).

Un pauvre homme du quartier de la Major voit sa femme mourir de la peste. Il ne peut se décider à la laisser jeter dans le tombereau qui la transportera dans la fosse commune la plus voisine. Il l'enveloppe dans un drap de lit, la charge sur ses épaules, et tenant un crucifix d'une main, une croix de l'autre, il va l'ensevelir dans le cimetière de la Major (4).

Il s'établit une association de personnes animées d'un zèle apostolique qui pénétraient, au péril de leurs jours, auprès des femmes enceintes, épiaient le moment de leur délivrance, et après avoir, par une ablution hâtive, assuré le salut du nouveau-né, couraient à des recherches nouvelles en bravant les mêmes périls (5).

AUGUSTE LAFORÊT.

(*La fin au prochain numéro*).

(1) Lemontey, *Histoire de la régence.*

(2) Journal du Père Giraud.

(3) Lamontey, *Histoire de la Régence.*

(4) Journal du Père Giraud, page 127. Ce fait s'est renouvelé dans le Var, à l'époque du choléra, de la part d'un père de famille, qui ne trouvant personne pour enterrer sa fille, morte victime du fléau, dans le village où il s'était réfugié, la porta lui-même au cimetière et l'y mit en terre.

(5) Lemontey, *Histoire de la régence.*

Digitized by Google

LES FOIRES DE MARSEILLE [1].

II.

Foire de Saint-Lazare.

La confirmation des foires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel, octroyée par le roi François Ier aux instances des Marseillais, aurait dû, ce semble, donner une nouvelle impulsion à ces solennités et, en tout cas, en assurer le maintien. Il n'en fut pas ainsi : bien qu'elles ne leur fussent pas contestées, bien qu'ils pussent librement les exploiter, ils les laissèrent ou plutôt ils les avaient déjà laissées tomber en désuétude. C'est ce qu'exprime en termes formels un document que nous aurons tout-à-l'heure à placer sous les yeux du lecteur. Il faut donc admettre que les démarches pour l'obtention des lettres de 1526 n'étaient pas dictées par un besoin actuel, mais par le désir de s'armer d'une sorte d'acte conservatoire, afin d'échapper à la déchéance qui pouvait menacer des priviléges dont l'usage était négligé. C'était une précaution, rien de plus.

Quoi qu'il en soit, le titre confirmatif une fois obtenu, la plus parfaite indifférence à l'endroit des foires continua à remplacer l'ancien engouement des Marseillais ; ils ne s'en occupèrent plus ; ils n'eurent plus l'air d'y songer. Cette négligence, cette insouciance, comme on voudra la nommer, ne fut pas une fantaisie éphémère, un caprice de peu de durée, car elle se perpétua pendant tout le reste du seizième siècle et pendant plus de la moitié du dix-septième. Lorsque après cette longue période, on voulut en donner les raisons, on ne trouva rien de mieux à alléguer que le désordre des guerres civiles et la négligence

(1) Voir la livraison du mois de septembre 1862.

Digitized by Google

des administrateurs ; comme si le quatorzième siècle, qui avait vu naître et fleurir les foires à Marseille, n'avait pas été aussi troublé que le seizième, qui les avait vues mourir ; comme si des magistrats, renouvelés toutes les années par la voie de l'élection, auraient pu, l'un après l'autre, durant cinq quarts de siècle, persister dans une incurie que l'opinion publique aurait désapprouvée.

Rien, dans les documents venus jusqu'à nous, ne nous éclaire sur les causes réelles d'un abandon aussi prolongé et, d'autre part, rien ne nous apprend non plus pourquoi, tout-à-coup et sans motif appréciable, les Marseillais revinrent en 1652 à d'autres idées. Il y a là, après 126 ans d'intervalle, il est vrai, mais se rattachant à des intérêts positifs qui semblent ne devoir jamais changer, un revirement qu'on ne peut que raconter, en renonçant à en chercher l'explication.

Donc, en 1652, Marseille eut à envoyer des députés en cour ; le choix tomba sur le sieur de Malbousquet d'Aiglun et le sieur Jean Gonsolin. Entre autres affaires dont ils furent chargés, ils eurent la mission de s'occuper des foires et de tirer des anciens priviléges le meilleur parti qu'ils pourraient. Les troubles de la Fronde n'étaient pas entièrement apaisés ; le Roi et la Reine-mère n'avaient pas pu encore rentrer dans Paris ; ce fut à Compiègne que les députés rejoignirent la cour et c'est de cette résidence qu'à leurs sollicitations, furent expédiées des lettres-patentes dont nous transcrivons ici la partie relative aux foires ou, pour mieux dire, au changement de la foire du 30 septembre. On remarquera qu'elles se bornent, en effet, à mentionner la concession de 1509 et qu'elles se taisent tant sur la confirmation de 1526 que sur la foire de Saint-Jean dont ce silence constate le complet délaissement.

« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de « Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres ad- « jacentes, à tous présens et à venir, salut.

« Noz très chers et bien amez les consulz et habitans de « notre ville de Marseille nous donnans non seulement « sujet de les maintenir et conserver dans leurs anciens « droicts et privilèges ; mais encores de leur départir « de nouvelles marques de notre bonne volonté, puis- « qu'ils s'en rendent dignes de plus en plus en ce que, « mesmes pendant les derniers mouvemens survenus en « notre païs de Provence, ils sont inviolablement demeu- « rez dans leur devoir et ont faict paroistre leur zèle, fidé-

Digitized by Google

« lité et affection à notre service ; ces considérations « nous ont bien volontiers porté à recevoir agréablement « la très humble supplication qu'ils nous ont faict faire « par nos très chers et bien amez les sieurs d'Aiglun et « Gonssoulin, députez, de transférer d'un jour à un autre « la foire franche qui leur a esté concédée par lettres-pa- « tentes du mois de février 1509, etc.

« Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'ad- « vis de notre conseil et de notre certaine science, grace « spéciale, plaine puissance et auctorité royalle et pro- « vençale, nous avons permis et accordé et par ces présen- « tes signées de notre main, permettons et accordons « ausdits consulz et habitans de notre ville de Marseille « le pouvoir et faculté de transférer doresnavant perpe- « tuellement et à toujours la foire franche qui avoit ac- « coustumé de se tenir annuellement le jour de saint « Michel, suivant lesdites lettres patentes du mois de fé- « vrier 1509, au jour et feste de saint Lazare, le dernier « jour du mois d'aoust de chacune année, pour durer « ainsy qu'il avoit accoustumé pendant dix jours ouvra- « bles et non compris les festes ; voulons qu'en ladite « foire tous marchands estrangers ou autres puissent « aller et venir tant par mer que par terre et eau douce « pour vendre, achepter et eschanger toutes marchandi- « ses licites et en icelle jouir et user de tous et telz droicts, « privilèges, franchises et libertez qu'ils font ez autres « semblables foires franches de notre royaume, pourveu « qu'il n'y ait audit jour autres foires à quatres lieues à la « ronde, etc.

« Sy donnons en mandement, etc.

« Donné à Compiègne au mois de septembre, l'an de « grace mil six cent cinquante deux et de notre regne le « dixième.

« Signé : Louis. »

Et sur le repli : « Pour le Roi comte de Provence,

Signé : « Le Tellier. »

Les lettres arrivées, avant de passer outre à la tenue de la foire, il restait à remplir les formalités de l'entérinement au parlement et à la cour des comptes. Ce n'était pas une petite affaire. Il y avait alors des fermiers généraux dont l'intérêt était de s'opposer partout et toujours à toute franchise et à toute exemption de droits. Lorsqu'ils

Digitized by Google

n'avaient pu empêcher un acte gracieux du souverain, ils avaient recours à la chicane et pour peu que le titre de concession donnât matière à interprétation, ils ne manquaient pas de former devant les cours du ressort, opposition à l'entérinement. Il s'ensuivait alors des procès interminables pendant la durée desquels les concessionnaires découragés renonçaient souvent aux faveurs qu'ils avaient obtenues.

On savait cela à Marseille et, en même temps, on ne se trouvait pas suffisamment rassuré par le texte des lettres patentes. Aussi lorsqu'au mois de mai suivant, on envoya deux délégués à Aix pour les présenter à l'entérinement, chargea-t-on ces délégués de consulter préalablement l'avocat Dupérier, l'une des sommités du barreau de cette ville.

Dupérier donna son avis par écrit. Nous ne résistons pas au désir de faire connaître cette consultation, tant elle nous paraît remarquable et de nature à jeter une vive lumière sur le sujet qui nous occupe.

« L'advis du soussigné, écrivait l'éminent avocat, est « qu'il y a dans lesdites lettres une énonciation qui fera « sans doute de la difficulté en l'entérinement d'icelles ; « car elles portent un simple changement du jour avec « cette expresse énonciation que ladite foire avoit accou- « tumé de se tenir annuellement le jour de la Saint-Mi- « chel, tellement que le Roi a cru qu'il ne donnoit rien de « nouveau à ladite ville et que cette franchise ne faisoit « point de nouveau préjudice à ses droits ou à ses fer- « miers, puisqu'elle ne donnoit à ladite ville que la per- « mission de changer le jour et le temps de ladite foire « avec la même franchise dont elle avoit accoutumé de « jouir. Et toutefois, *il est notoire qu'il n'y a ni preuve ni « mémoire que cette foire ait jamais été tenue en ladite ville*, « ce qui donnera aux fermiers du Roi un moyen d'opposi- « tion qu'on surmontera très difficilement.

« C'est pourquoi, avant que de présenter lesdites lettres « patentes, lesdits députés de ladite ville doivent en con- « férer avec les consuls et leur faire savoir cette difficulté « et qu'il sembleroit plus utile de tacher d'obtenir de nou- « velles lettres portant que le Roi veut et entend que la « foire franche, octroyée à ladite ville en 1502, soit chan- « gée au jour et fête de saint Lazare et tenue à l'avenir « audit jour et en la forme y mentionnée, nonobstant la « discontinuation et abandon qui en a été fait depuis un

Digitized by Google

« fort long temps ou par les désordres des guerres civiles « ou par la négligence des administrateurs.

« La raison de cet avis est que si lesdites lettres paten- « tes ont une fois paru devant l'une ou l'autre cour en « l'état qu'elles sont et avec cette énonciation, qui n'est « pas véritable et qui détruit le motif desdites lettres, et « que les fermiers aient formé leur opposition, il faudra « un arrêt au conseil en jugement contradictoire, ce qui « sera beaucoup plus difficile que d'obtenir de nouvelles « lettres par le moyen desquelles la ville aura cet avan- « tage d'avoir déjà la volonté du Roi déclarée par lesdites « lettres. »

L'avis était trop sage pour n'être pas suivi ; l'administration municipale s'y rangea sans difficulté ; renonçant donc, pour le moment, à toute démarche envers les cours souveraines, elle recommença à solliciter auprès du Roi. Cette fois encore, ses vœux furent exaucés et de nouvelles lettres patentes lui furent octroyées, dont voici la teneur.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc., à noz amés et « féaux conseillers les gens tenans nos cours de parle- « ment et des comtes, aydes et finances de Provence, « salut.

« Noz très chers et bien amés les consuls gouverneurs « de notre ville de Marseille, nous ont faict remontrer « qu'en considération de la constante fidélité et affection « qu'ils ont pour notre service, nous leur avons faict ex- « pédier noz lettres patentes du mois de septembre mil six « cent cinquante-deux à vous adressant, par lesquelles « nous avons transféré dorénavant et à tousjours au jour « et feste saint Lazare, la foire franche ordonnée estre « tenue tous les ans en ladite ville, jour et feste saint « Michel, par lettres patentes du mois de febvrier mil « cinq cent neuf, etc., comme il est plus au long exprimé « par lesdites lettres patentes du mois de septembre 1652, « lesquelles les exposans n'ont peu vous présenter plus « tost à cause des continuelles occupations qu'ils ont eu « pour notre service pendant les derniers mouvemens, et « d'autant que vous pourriez faire difficulté de les rece- « voir et entériner parce qu'elles sont surannées, et « qu'aussy ladite foire a esté abandonnée et discontinuée « depuis la concession, tant par le désordre des guerres « civiles que par la négligence des administrateurs.

Digitized by Google

« A ces causes, désirant favorablement traicter les exposans et habitans de ladite ville que nous avons en singulière recommandation pour l'importance de ladite ville.

« Nous vous mandons et enjoignons par ces présentes signées de notre main, que vous ayez à procéder à l'entérinement des dites lettres patentes du mois de septembre 1652, cy attachées soubz le constrescel de notre chancelerye, et faire jouir les exposans du contenu en icelles, nonobstant la surannation et discontinuation susdites que ne voulons leur nuire ny préjudicier et de laquelle de notre grace spécialle, plaine puissance et authorité royalle, les avons relevé et relevons par ces présentes, car tel est notre plaisir.

« Donné à Péronne le 26me jour d'aoust, l'an de grace mil six cent cinquante-quatre et de notre regne le douziesme.

Signé : « Louis.

Et sur le repli : « Par le Roy, comte de Provence,

Signé : « De Loménie. »

Cette rédaction ne laissait rien à désirer ; empruntant aux lettres de cachet leur formule impérative, elle était combinée de manière à résoudre d'avance toutes les difficultés et à ne laisser place qu'à l'obéissance. La *surannation*, c'est-à-dire le défaut d'entérinement d'une concession dans l'année de sa date, était une cause radicale de nullité. Les lettres du mois de septembre 1652 l'avaient encourue ; celles du 26 août 1654 les en relevaient. La *discontinuation* de la foire avait été signalée par Dupérier comme un moyen redoutable d'opposition ; les mêmes lettres mettaient ce moyen au néant. Il était, dès lors, raisonnable d'espérer qu'aucun nouvel incident ne viendrait entraver l'accomplissement des dernières formalités. Cette espérance ne fut ni complètement déçue ni entièrement réalisée. Il n'y eut pas d'opposition au parlement, soit de la part des gens du Roi, soit de la part des intéressés. L'arrêt d'entérinement et l'enregistrement, qui en fut la conséquence, sont ainsi relatés sur le repli des lettres patentes : « Enregistré ez registres des lettres royaux de « la cour du parlement de Provence, suivant l'arrest

Digitized by Google

« d'icelle du dixiesme décembre mil six cent cinquante-
« quatre.

Signé : « Estienne. »

Les choses n'allèrent pas aussi couramment à la cour des comptes. A peine Me Gautier, procureur des consuls et de la communauté, eut-il lancé sa requête en entérinement, qu'une opposition y fut faite au nom des sieurs Nicolas Pinson et Pierre Guirard, le premier, adjudicataire général des cinq grosses fermes de France, de la douane de Lyon, autres fermes unies, etc.; le second, fermier général des tailles foraines et domaniales en Languedoc et Provence. C'étaient de puissants financiers, des personnages en crédit devant lesquels eût sans doute hésité tout autre adversaire qu'une grande ville.

Le procès s'engagea donc et, contre toute probabilité, ce fut la ville qui le perdit; car c'était le perdre que d'échouer dans la demande d'entérinement. Malgré les termes si précis des dernières lettres patentes, la cour des comptes rendit l'arrêt suivant : « Dict a esté que la cour, advant
« fere droict à la requeste desdicts consuls et communauté
« de Marseille, a ordonné et ordonne qu'ils se pourvoiront
« pardevant Sa Majesté, les fermiers de la Foraine et de
« la Douane appelés, pour, toutes les parties ouyes, y
« estre ordonné par sadicte Majesté, ce qu'il appartiendra
« par raison, despens réservés. Faict en la cour des
« comptes, aides et finances du Roy en Provence, séant à
« Aix, et publié à la barre le trentiesme jour du mois de
« juin mil six cent cinquante cinq. Collationné. »

Signé : « Menc. »

Un tel arrêt, sans rien décider au fond, sans rejeter absolument la demande des consuls, donnait par le fait, gain de cause aux fermiers et réalisait les craintes de Dupérier, puisqu'il renvoyait les parties se pourvoir par devant le Roi, c'est-à-dire au conseil en jugement contradictoire.

La ville ne se tint pas pour battue; elle avait déjà perdu à la cour des comptes d'autres procès pour lesquels elle était en instance au conseil par l'intermédiaire de Me Ycard, son avocat à Paris. Ce fut lui naturellement qur les consuls employèrent dans cette nouvelle affaire, en la lui recommandant avec une chaleur qui témoigne du changement d'opinion survenu à Marseille en faveur des foires.

Digitized by Google

Il existe dans les registres de la correspondance municipale un certain nombre de lettres qui, tout en donnant la preuve de la sollicitude persévérante avec laquelle nos magistrats poursuivirent l'établissement de la foire, nous font connaître aussi les lenteurs, inévitables sans doute, avec lesquelles on avait coutume de procéder. Ainsi, le 29 janvier 1657, ou soit plus d'un an et demi après l'arrêt que nous venons de relater, les consuls écrivaient à Me Ycard : « ..... Nous vous ferons tenir par le prochain « ordinaire la copie de l'arrêt de la cour des comptes, le- « quel nous renvoie au conseil avec le fermier de la Douane « et Foraine sur la vérification des lettres patentes de la « foire franche. Mais nous estimons que vous pourrez ob- « tenir une jussion à la dite cour des comptes, parce que « le Roy ni les fermiers n'y ont pas grand intérêt et, sans « ladite jussion, nous jugeons impossible d'exécuter les « dites lettres patentes dans nos murailles, comme vous « dites d' fere, vû que toutes les formalités n'y seront « pas gardées, et, à défaut de ladite jussion, tachez, s'il « vous plait, de trouver quelque autre voie par laquelle « nous puissions jouir du droit que le Roy nous a accordé « et duquel nous avons ci-devant joui, comme vous pou- « vez voir par les premières lettres patentes. Vous ne sau- « rez jamais nous rendre plus grand service que d'agir « avec chaleur en une affaire si importante et nous ta- « cherons de vous en témoigner notre reconnaissance, « etc. »

La copie de l'arrêt du 30 juin 1655, promise le 29 janvier 1657 à Me Ycard par l'ordinaire prochain, ne lui avait pas encore été expédiée le 20 mars suivant, puisqu'on lui répétait à cette dernière date : « ..... Nous vous « envoyerons par l'ordinaire prochain les arrêts touchant « la foire franche, vû que *nous avons été pressés par d'au- « tres affaires.* »

Tous ces délais, tous ces retards, qui, répétons-le, avaient certainement leur raison d'être, conduisirent les consuls jusqu'au moment où, selon leur propre langage, ils se trouvèrent *pressés par d'autres affaires.* Or ces autres affaires n'étaient rien moins que le commencement des troubles qui aboutirent à la visite armée de Louis XIV, à la suppression des consuls et à leur remplacement par des échevins. Dans de telles circonstances, la réformation de l'arrêt que l'on poursuivait ne pouvait plus avoir qu'une importance très-secondaire. Quant à nous, si nous avons

Digitized by Google

été contrarié, nous n'avons pas été surpris de ne rien trouver à ce sujet de postérieur à la dépêche du 20 mars 1657, ni dans la correspondance des magistrats, ni dans les délibérations du conseil municipal, ni même dans les registres de la cour des comptes.

Ce qu'il y a de certain cependant, c'est que malgré les troubles politiques, les lettres patentes du 26 août 1654 portèrent leurs fruits et que la foire de Saint-Lazare remplaça enfin celle de Saint-Michel; c'est que, lorsqu'en 1747, elle fut transférée de la place de Lenche au Cours, elle existait déjà depuis longues années. Etait-ce en vertu d'une jussion à la cour des comptes, comme l'avaient insinué les consuls au mois de janvier 1657? S'il en était ainsi, les registres de cette cour en feraient mention. Etait-ce grâce à quelque biais imaginé par les avocats au conseil? Nous n'oserions l'affirmer. Toutefois, si, en l'absence de documents, il nous était permis d'émettre une conjecture, nous serions porté à penser que l'édit du mois de mars 1669, relatif à la franchise du port, n'y fut pas étranger. Les conséquences immédiates de cet acte furent de soustraire Marseille aux perceptions des fermiers et de leurs employés. La création ou pour mieux dire, le rétablissement d'une foire franche dans nos murs ne pouvait donc occasionner aucune nouvelle lésion à leurs intérêts et il ne répugne pas d'admettre qu'on ait profité de ces circonstances pour la mettre en activité.

Malgré les graves débats et les lenteurs qui avaient précédé son ouverture, elle n'eut d'abord qu'une médiocre importance et la modestie de ses commencements fut loin de faire pressentir ses futures destinées. La place de Lenche fut jugée suffisante pour la contenir et y suffit en effet.

Lorsque, plus tard, le nombre des marchands se fut accru, on prolongea leurs lignes dans les rues voisines et plus particulièrement dans celle qui doit à cette circonstance d'avoir retenu le nom de rue de la Foire, qu'elle porte encore aujourd'hui. Les places étaient concédées gratuitement; il n'était question ni d'échoppes, ni d'aucune sorte d'établissement fixe, mais seulement de tables et de bancs sur lesquels on étalait les marchandises le matin pour les remporter le soir; de simples tentes devaient garantir du soleil et de la pluie. En dépit de cette installation toute primitive, l'importance de la foire augmenta graduellement au point de la faire déborder jusques sur la place de la Major et d'exiger enfin qu'on s'occupât de la

Digitized by Google

recherche d'un autre local. En même temps, l'agrandissement de 1666 avait considérablement étendu la ville vers l'Est et vers le Sud, d'où il résultait que la place de Lenche, peu centrale dès l'origine de la foire, était, depuis la construction des grands quartiers, tout-à-fait en dehors du mouvement et des affaires.

Le Cours fut choisi pour le nouveau champ et la foire y fut transportée en 1747, époque que nous avons déjà indiquée et que nous avons pu préciser exactement, grâce à des renseignements particuliers qui nous ont été communiqués. Le transfèrement n'introduisit d'abord aucun changement dans la condition des forains. Ce fut en toutes choses comme à la place de Lenche : même installation, mêmes étalages mobiles, même gratuité d'occupation. Il n'y eut de nouveau qu'une quête que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu eurent l'idée de faire dans l'intérêt des pauvres malades; on passait un bassin et chaque marchand y déposait son offrande. Il en fut ainsi jusqu'en 1765.

Les admnisitrateurs de l'hôpital en charge à cette époque, dans le but éminemment louable de procurer à cet établissement des ressources dont il avait grand besoin, adressèrent au conseil municipal une demande dont l'objet aussi bien que le résultat sont consignés dans le procès-verbal de la séance de ce conseil du 10 octobre 1765. On y lit :

« Le sieur marquis de Roux, premier échevin, a dit « que messieurs les recteurs de l'Hôtel-Dieu présentent un « placet par lequel ils demandent que le conseil veuille « bien accorder à cet hôpital la permission et le droit d'ar- « renter les bancs des deux Cours (1) pendant la tenue de « la foire Saint-Lazare à des marchands pour y dresser « des cabanes et y vendre leurs marchandises, requérant « la lecture dudit placet pour y être délibéré. »

Sur quoi,

« Lecture faite du placet des sieurs recteurs de l'Hôtel- « Dieu, le conseil, à la pluralité des suffrages, a délibéré « d'accorder à l'hôpital la permission et le droit d'arrenter « les bancs des deux Cours pendant la foire de Saint-

(1) Le Cours était distingué en grand et petit : le grand Cours s'étendait depuis la Canebière jusqu'aux fontaines dites les Méduses, entre la Grand'rue et celle du Tapis-Vert; de ce point à l'extrémité nord, c'était le petit Cours.

Digitized by Google

« Lazare, en se conciliant avec messieurs les éche-
« vins (2). »

A partir de ce moment, les emplacements furent mis aux enchères. Le jour fixé pour cette opération, les forains se rendaient à l'Hôtel-Dieu et les places étaient délivrées aux plus offrants. Ce système produisit depuis la somme de 1197 livres, en 1766, jusqu'à celle de 3822 livres 6 sous, en 1781. Mais en imposant aux marchands une charge inaccoutumée, il leur avait conféré de nouveaux droits; au lieu des simples étalages auxquels ils avaient été réduits jusqu'alors, ils étaient autorisés à faire des établissements permanents, à construire des échoppes et des baraques, permission dont, à ce qu'il paraît, ils usèrent largement.

Les propriétaires et les locataires des maisons du Cours, au nombre de vingt-deux, s'en plaignirent une première fois au mois d'août 1771. Leur plainte n'ayant pas abouti, ils la renouvelèrent l'année suivante dans un comparant adressé aux maire, échevins et assesseur. « Les « cabanes, disaient-ils, qu'on construit depuis quelques « années au-devant de leurs portes et magasins, les bor-« nent jusqu'au premier étage et leur ôtent par leur con-« tinuité toute communication et tout passage avec le « Cours; ces cabanes, qui ne devraient être que pour les « étrangers, sont uniquement occupées par des marchands « de la ville, qui ont leurs boutiques ouvertes dans les « autres quartiers, ce qui est expressément défendu par « les statuts de leurs corps..... Il y en a qui ont plus de « trente pans de hauteur où les marchands couchent avec « toutes leurs marchandises étalées, etc..... Du moment « qu'on les a construites, la rue est un coupe-gorge et « l'assemblage de toutes les prostituées de la ville et l'on « est forcé de fermer les portes des magasins, à moins « d'être spectateurs des crimes les plus infâmes, etc. »

Il y a probablement de l'exagération dans les dernières teintes de ce tableau; mais si l'on veut se figurer que, l'éclairage public n'ayant commencé que le 17 décembre 1785, la ville était plongée toutes les nuits dans une obscurité profonde, qu'il y avait peu ou même qu'il n'y avait pas de police, on pensera sans doute que ces plaintes avaient quelque fond de vérité.

(2) Archives de la ville, délibérations du conseil municipal, registre n° 166, p. 81 et suiv.

Digitized by Google

Le comparant concluait à ce que les baraques fussent construites à l'avenir de manière à faire face aux maisons. L'administration municipale l'ayant repoussé par des motifs puisés dans l'intérêt général, les réclamants s'adressèrent au parlement et en obtinrent, le 22 août, un arrêt dans le sens de leurs prétentions. En vertu de cette décision, la foire de cette année vit les échoppes se tourner le dos, en laissant pour toute promenade un étroit passage au milieu du Cours. Ainsi resserré entre deux interminables murailles de planches, encombré par les caisses vides er les débarras des marchands, complètement obscur dès la chute du jour, le Cours n'était plus abordable aux promeneurs. Or, c'était le lieu de réunion à la mode, le rendez-vous de la bonne compagnie et du beau monde ; nous laissons à imaginer quel concert de plaintes et de récriminations s'éleva contre ce malencontreux arrêt. Lors même que la municipalité eût abondé dans le sens de cet acte, et nous savons qu'il en était autrement, l'opinion publique l'eût forcée d'en poursuivre la réformation. C'est ce qui eut lieu, hâtons-nous de le dire, avec un succès complet. La cour souveraine n'hésita pas à se déjuger dans la même affaire en moins d'un an et à rendre, le 3 août 1773, un arrêt diamétralement opposé a celui du 22 août 1772.

Après cette nouvelle décision, après quelques dernières velléités d'opposition immédiatement combattues par l'autorité municipale, les habitants des maisons du Cours dûrent se résigner à n'avoir, durant la foire, d'autre vis-à-vis que celui à propos duquel ils avaient si hautement témoigné leur déplaisir.

Jusqu'en 1785 inclusivement, les directeurs de l'Hôtel-Dieu continuèrent à louer aux enchères les places du Cours; mais, dans les premiers mois de 1786, un spéculateur vint leur proposer des conditions si avantageuses qu'ils ne purent les refuser. Ces propositions ayant donc été acceptées, par délibération de leur bureau du 27 avril, un acte en fut dressé par Me Portetassy, notaire, le 29 du même mois, en présence du maire, des échevins et de l'assesseur, dans la salle du conseil de l'hôtel-de-ville. Les parties contractantes étaient, d'une part, les sieurs Jean-Joachim de Surian, écuyer, Jean-Baptiste Dudemaine-Girard, et François-Alexandre Sauveur, négociant, directeurs de l'Hôtel-Dieu, et de l'autre, le sieur Charles-François Lequin de Latour, architecte de Paris. Ce contrat étant trop étendu pour être transcrit ici, nous nous contenterons d'en rapporter les principaux articles.

Digitized by Google

Les directeurs donnaient à bail au sieur Lequin de Latour toutes les places du cours, au prix de huit mille livres par an, pendant dix-huit ans qui devaient commencer avec la foire de 1786 et finir en 1804. Le preneur s'engageait à y construire à ses frais deux cent douze boutiques ou cabanes uniformes avec une colonnade, le tout en bois peint à l'huile, à placer sur chaque colonne une lanterne et à l'entretenir allumée dès l'entrée de la nuit, à faire repeindre ces diverses boiseries de six en six ans et une dernière fois à l'expiration du marché, époque où elles demeureraient la propriété de l'Hôtel-Dieu ; enfin il se soumettait à louer ses boutiques aux marchands aux prix de trente à deux cents livres, ce dernier chiffre étant un maximum qu'il s'interdisait de dépasser.

L'entreprise de Lequin de Latour ne manquait pas de hardiesse ; là où l'Hôtel-Dieu avait perçu 3,822 livres au plus, il fallait, avant tout bénéfice, prélever les huit mille livres du bail et l'intérêt des sommes dépensées en constructions et en frais. On supposera aisément que le taux des locations dut se ressentir de cette nécessité et qu'il y eut beaucoup plus de places cotées à deux cents livres qu'à trente. Les conséquences furent qu'un certain nombre de boutiques restèrent inoccupées et que, cette première année, l'entreprise eut de la peine à se soutenir. Nous en trouvons la preuve dans un mémoire signé par Lequin et par ses deux associés, Joseph Ponge et Jean-Joseph Natin, lequel mémoire avait pour objet de solliciter de la municipalité l'exonération du salaire de la garde. On y remarque des phrases telles que celles-ci : « Ils ont eu « (les pétitionnaires) le courage de faire un établissement « qui tient tout à la fois à la décoration et à la sûreté pu- « blique, et ils seront longtemps en avance du prix de la « construction des boutiques et des accessoires primitifs « ou annuels, etc..... Leurs charges sont déjà si « considérables qu'il est presque impossible qu'ils se « tirent du pair. »

Toutefois, les associés tinrent bon ; les deux années suivantes, 1787 et 1788, se passèrent même sans qu'ils eussent à se plaindre ; l'avenir se présentait sous des auspices favorables, pourvu qu'ils pussent accomplir la période entière de leur bail. Malheureusement pour eux, le temps leur manqua : 1789 était arrivé avec ses agitations et ses profonds ébranlements. Puis, aux grandes et justes aspirations de l'immense majorité des citoyens, vinrent s'allier

Digitized by Google

de mesquins intérêts d'une légitimité souvent contestable. Quelques habitués des places du Cours profitèrent ainsi du moment pour donner de l'importance aux plaintes dont ils firent retentir le conseil des trois ordres, successeur de l'ancien conseil municipal. Le conseil répondit en faisant afficher « que le bail avait été retiré et que les enchères « seraient faites, comme par le passé, dans les bureaux « de l'Hôtel-Dieu. » En effet, ce fut à ce bureau que les locations se firent, d'après le système antérieur au contrat de 1786. Elles produisirent 3,152 livres.

L'entreprise n'avait tenté aucune résistance, croyant peut-être à une interruption momentanée, à un orage passager qui, une fois dissipé, permettrait à chaque chose de reprendre son cours Le sieur Ponge, le seul des trois sociétaires qui voulut paraître, fit annoncer par affiches, le 28 juillet 1790, qu'il allait procéder à la location des emplacements pour la foire. A peine cette annonce fut-elle connue, qu'un comparant, signé par soixante-seize personnes et appuyé par la section de Saint-Jaume, fut adressé à l'administration municipale, non-seulement contre la prétention du sieur Ponge, mais contre les directeurs de l'Hôtel-Dieu qui avaient consenti le bail. « Le bail « est nul, soutenaient les comparaissnts, parce que la « main-morte ne peut louer que pour trois ans et ne peut « louer qu'aux enchères, ce qui n'a pas eu lieu. Il est en- « core nul, parce que l'Hôtel-Dieu, n'étant ni propriétaire, « ni usufruitier des places, n'a pas eu le droit d'en « disposer, etc. »

Un autre comparant arrivait en même temps à la Mairie. Celui-ci était revêtu de cent huit signatures et, entre autres, de celles du prieur du couvent des Réformés et de la supérieure du couvent des Lyonnaises. C'étaient les propriétaires et les habitants des Allées qui, au rebours de ce qu'avaient fait ceux du Cours, sollicitaient l'établissement de la foire sur leur promenade. Quant aux motifs de leur demande, ils déclaraient s'en référer à une brochure récemment publiée sous le titre de *Vœux d'un solitaire de Normandie relatifs à la foire de Saint-Lazare*. « Cet écrit, « affirmaient-ils, contient les réflexions les plus judicieu- « ses pour justifier que les Allées de Meilhan sont actuel- « lement le seul lieu propre à la tenue de la foire ; ils en « placent un exemplaire sous vos yeux, persuadés que les « grandes vues de bien public qui y sont développées ne « peuvent vous échapper, etc. »

Digitized by Google

Ce n'était déjà plus le conseil des trois ordres qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, mais une administration élue par les assemblées primaires et composée d'un maire, de vingt officiers municipaux, d'un procureur de la commune et de quarante notables. Ce corps s'occupa des actes concernant la foire, dans sa séance du 4 août. Nous ne pouvons mieux faire, pour raconter ce qui s'y passa, que de céder la parole au procès-verbal.

« M. le Maire, y est-il dit, a exposé au conseil qu'il a « été présenté au corps municipal, par divers citoyens, un « comparant tendant à ce que, sans avoir égard à l'affiche « que les entrepreneurs des échoppes à la foire Saint- « Lazare ont fait placarder pour annoncer la location « desdites échoppes, les marchands qui fréquentent la « foire seront autorisés à se présenter au bureau de « l'Hôtel-Dieu le jour qui sera indiqué pour faire les « offres sur les places conformément à ce qui était prati- « qué avant le bail du sieur Ponge, lequel bail sera résilié, « attendu que le sieur Ponge ne reçoit des offres qu'après « avoir lui-même fixé un prix exhorbitant aux places, ce « qui est contraire aux usages des enchères. Ce comparant « tend encore à faire ordonner que défenses provisoi- « res seront faites audit sieur Ponge de louer lesdites « places.

« Lecture faite de ce comparant ainsi que d'une délibé- « ration de la dix-septième section de cette ville, portant « d'appuyer ladite réclamation, dont extrait vient d'être « remis sur le bureau, la matière a été mise en propo- « sition.

« Le Conseil, après due discussion, a déclaré ne prendre « aucune part à l'acte de cession passé le 29 avril 1786 « entre les sieurs directeurs de l'Hôtel-Dieu, conjointe- « ment sous l'approbation et l'autorisation de MM. les « Maire, échevins et assesseur alors en exercice, d'une « part, et le sieur Lequin Latour, d'autre part, sauf tous « les droits de la commune envers et contre tous qu'il « appartiendra, à raison de ladite cession ; et M. le procu- « reur de la commune, ouï, la matière mise aux opinions, « le Conseil a unanimement reconnu que l'érection des « échoppes sur le Cours, pour la tenue de la foire Saint- « Lazare, compromettrait la tranquillité et la sûreté pu- « bliques, etc..... Et de suite, considérant qu'il est de « son devoir de prévenir le danger, il a délibéré de trans- « férer la foire Saint-Lazare, pour cette année, aux Allées

Digitized by Google

« de Meilhan, permis aux marchands qui voudront s'y « établir, d'élever des échoppes, à l'effet de quoi les places « seront louées pour le compte de la commune et la loca- « tion exposée aux enchères. »

Ainsi furent exaucés les vœux du prétendu solitaire. Il en éprouva une telle satisfaction qu'il ne put s'empêcher de l'exprimer dans une seconde brochure intitulée : *Vœux accomplis ! Grands avantages qui vont résulter de la translation de la foire, etc.* L'anonyme qu'il a voulu garder n'existe pas pour nous : ces deux opuscules, très-rares aujourd'hui, sont de Pierre Dedessuslamare, de Rouen.

Outre les mesures habituelles de police et de sûreté relatives au maintien du bon ordre parmi les marchands et les promeneurs, la municipalité on prit de nouvelles indiquées par la disposition des lieux. Les Allées étaient hors des remparts et l'on y arrivait par les portes de Noailles et des Fainéants. On laissa ces portes ouvertes jusqu'à minuit ; on y établit des corps de garde ; un troisième poste fut placé aux Réformés ; chacun d'eux fut muni d'une pompe à incendie avec ses accessoires et eut la mission de faire des patrouilles continuelles la nuit comme le jour ; on installa un éclairage extraordinaire ; enfin, la porte de Noailles fut interdite au charroi et aux voitures. Grâce à ces sages mesures, la foire se passa tranquillement. La recette, au profit de la ville, fut de 1231 livres 6 sous.

L'an 1791, qui suivit, eut le spectacle d'une cérémonie dont le programme avait été arrêté dans la séance du conseil du 19 août. Sur la proposition du sieur Jean-Baptiste Fabre, officier municipal, et après qu'on eut entendu le substitut du procureur de la commune, il y fut délibéré « que l'ouverture de la prochaine foire Saint- « Lazare, aux allées de Meilhan, serait faite d'une manière « solennelle pour lui donner la plus grande publicité et « qu'à cet effet, le corps municipal en écharpes, précédé « des gardes de police et des trompettes de la ville, se « porterait sur les lieux le trente-un du courant, premier « jour de la foire, sur les six heures du soir, pour faire « cette ouverture et l'annoncer au public. » Le journal de Provence, rédigé par Ferréol Beaugeard, prodigue, dans son numéro du 13 septembre 1791, les plus grands éloges aux Allées comme champ de foire, rend compte de la cérémonie et ajoute : « Celui de MM. les officiers muni- « cipaux, chargé des détails de cette partie, a choisi, pour « seconder ses soins, le même citoyen auquel on doit

Digitized by Google

« l'idée d'avoir transporté cette foire aux Allées et dont le « zèle et l'activité sont connus. » Ce dût être un bien beau jour pour l'auteur des *Vœux d'un solitaire* et des *Vœux accomplis.*

Les entrepreneurs des boutiques de la foire n'avaient pas été heureux; violemment évincés après trois ans, ils se trouvaient depuis plus de trois autres années chargés d'un matériel estimé 37,000 livres, non-seulement improductif, mais encore onéreux à cause des frais de magasinage et de conservation qu'il imposait. Comprenant bien que l'accès du champ de foire leur était désormais interdit et qu'il fallait renoncer au privilége comme à tout espoir d'indemnité, ils se bornèrent à solliciter le remboursement des 37,000 livres montant de leur dépense. Leur demande fut adressée en avril 1792 à toutes les autorités administratives. La municipalité fut d'avis qu'il s'agissait d'une action à porter au tribunal du district, seul compétent pour en connaître. Le directoire du district admit la légitimité de la demande, mais considérant que rien n'avait encore été statué sur le régime des hopitaux et sur la liquidation de leurs dettes, il estima qu'elle devait être adressée à l'assemblée nationale. Enfin, les administrateurs du département partagèrent l'opinion de la municipalité et renvoyèrent les réclamants pardevant le tribunal du district. Nous n'étendrons pas plus loin nos recherches sur cet incident, attendu que les sieurs Lequin et consorts n'eurent plus rien de commun avec la foire.

Les évènements qui marquèrent l'époque à laquelle notre récit nous a conduit, eurent pour effet d'interrompre la tenue de la foire pendant quatre ans, c'est-à-dire depuis 1792 jusqu'à 1795. Ce n'est pas qu'aucune mesure l'eût interdite; mais les circonstances et les préoccupations étaient d'une telle gravité que personne n'y songea, ou, si quelques-uns y pensèrent, qu'il y eut comme un consentement général pour n'en pas parler. Ce n'était pas d'ailleurs le moment d'élever des échoppes et d'exhiber des jouets d'enfants, alors que la patrie venait d'être déclarée en danger et que son autel étalait sa quadruple façade au point de jonction de la Canebière, du Cours, de la rue Noailles et du cours S. Louis devenu place de la Fédération.

Cependant l'administration municipale avait encore été modifiée : Il n'y avait plus une, mais trois municipalités, qu'il ne faut pas confondre avec les trois mairies, venues

Digitized by Google

plus tard, et un bureau central investi, entre autres fonctions, de celles de la police. Le 22 thermidor an IV (9 août 1796) de bureau prit l'arrêté suivant :

« Vu la pétition présentée par les citoyens administrateurs « de l'hospice d'humanité, ci-devant connu sous le nom du « S^t^. Esprit, par laquelle ils exposent au bureau central : « combien il serait utile pour ledit hospice de recevoir le « secours annuel que lui procurait la foire du 31 août « (vieux style) par la rétribution que payaient les marchands « pour l'emplacement des échoppes.

« Le bureau central, considérant que la tenue de cette « foire ne présente aucun inconvénient, que le champ du « 10 aout (Allées de Meilhan) où la dite foire a eu lieu « dans les derniers temps, est susceptible d'être surveillé « par une exacte police ; »

« Considérant encore que la commune de Marseille jouit « d'une tranquillité qui permet le rétablissement de tous les « moyens qui tendent à en vivifier le commerce et à établir « des rapports entre les citoyens et les étrangers qui « fréquentent le port de Marseille ; »

« Arrête ce qui suit :

« Article 1^er^. — La foire qui avait lieu annuellement « à Marseille le 31 août (vieux style) commencera le 14 « fructidor (31 août) prochain et finira le 29 du même « mois (15 septembre).

« Article II. — Tous les étalages et échoppes relatifs « à ladite foire seront placés au champs du 10 août dans « les deux allées latérales des deux parties, qui seront « distribuées en places de manière qu'il y en ait deux dans « la distance de deux arbres.

« Article III. — Pendant la tenue de la foire, il est « défendu à tous marchands et autres particuliers d'avoir « des étalages ou échoppes dans les rues et autres places « publiques, et notamment sur le Cours.

« Article IV. — Ceux qui voudront établir des échoppes « ou étalages au champ du 10 août, s'adresseront au « bureau de l'hospice d'humanité ci-devant connu sous le « nom du Saint-Esprit ; ils paieront la somme convenue « pour les places qu'ils occuperont. »

« Article V. — Les adjudicataires seront obligés, lors « de l'enlèvement des échoppes, de remettre le local qu'ils « occupaient au même état qu'il était auparavant. »

Digitized by Google

« Fait à Marseille en bureau central le 22 thermidor « an IV républicain (9 août 1796) présents les citoyens « Amy, Beaussier et Servel fils. »

Signés : « Servel fils, A. Beaussier » (1)

La foire ainsi rétablie fut loin de jouir de la tranquillité sur laquelle le bureau central avait en partie motivé les considérants de son arrêté. Elle n'était pas commencée que déjà l'émeute y apportait la confusion et le désordre. Voici en quels termes cet évènement est raconté dans le journal de Marseille (2) du 13 fructidor an IV (30 août 1796).

« Hier le champ du 10 août ou les allées faillirent « devenir le théatre d'une scène terrible. La promenade « et les préparatifs de la foire avaient attiré beaucoup de « monde. Au moment où l'on s'y attendait le moins, vingt « à trente anarchistes armés de bâtons noueux, sans « provocation, sans motif, commencent à crier qu'il faut « assassiner tous les chouans, tous les aristocrates; ils « courent de suite contre plusieurs personnes, tombent « entre autres sur un jeune honmme qu'ils assomment à « coups de bâton. Aussitôt l'épouvante saisit les prome- « neurs et surtout les personnes du sexe: on crie, on court, « on se culbute, on se jette dans les maisons, on gagne « les rues; en un clin d'œil, des allées vastes, couvertes « de personnes paisibles qui s'y récréaient, sont chan- « gées en un lieu de tumulte, de désordre et d'effroi· « Heureusement que cela se passait dans le voisinage « de la place Noailles, sur laquelle le commandant est « logé. A peine le brave Liégard a-t-il connaissance « des premiers mouvements, qu'il s'élance sur son cheval, « à la tête du détachement de cavalerie de service, se « porte sur les lieux et tombe sur les agitateurs. Sept à « huit si on ne m'a pas trompé, ont été saisis, traduits « chez le commandant de la place et conduits au fort « Saint-Jean. Dans la journée et dans la soirée, des « des propos, des petits groupes, des menaces anoncaient

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Le journal de Marseille, suite et continuation du journal de Provence, était, comme celui-ci, rédigé par Ferréol Beaugeard. Lorsque la Provence eut été divisée en départements, on signifia à Beaugeard de changer le nom de sa feuille, attendu qu'il n'y avait plus de Provence. Ce fut alors qu'il lui donna le nom de journal de Marseille.

Digitized by Google

« le désir d'un mouvement, dont la scène des Allées était « vraisemblablement le principe ou l'essai. »

Le général de brigade Liégard, dont il vient d'être parlé, commandait la place de Marseille en état de siège et habitait l'hôtel qui portait naguères le n° 26 de la rue Noailles. Cet édifice dont la démolition s'achève à l'heure où nous écrivons, était précédé d'une vaste cour où stationnait constamment un piquet de dragons avec leurs chevaux sellés et bridés, ainsi que deux pièces de campagne chargées et attelées.

Malgré ce mouvement et quelques autres tentatives de même nature, mais de moindre importance, que l'autorité militaire réprima, la foire de 1796 n'en fournit pas moins sa carrière. Nous pouvons en dire autant des années suivantes, jusqu'en 1800 inclusivement, pendant lesquelles elle continua d'être tenue aux Allées, au profit de l'Hôtel-Dieu.

Cette même année, qui vit s'accomplir le dix-huitième siècle, fut témoin d'un nouveau changement, et ce ne fut pas le dernier, dans le système administratif de la cité. Aux trois municipalités succédèrent trois mairies; il y eut toujours un bureau central; mais sa composition et surtout ses attributions ne furent plus les mêmes; la police qu'il dirigeait passa en partie aux mains d'un commissaire général; enfin, l'administration collective, qu'on appelait le département, dût céder la place à un magistrat unique, au préfet. Charles Delacroix, choisi pour ces hautes fonctions, fut installé le 18 germinal an VIII (2 mars 1800).

Nous n'avons pu nous procurer le chiffre de la recette des places de la foire à cette époque. Quel qu'il fut cependant, tout porte à croire qu'il n'apportait qu'un faible secours aux administrateurs des hospices, car le 26 thermidor an IX (14 août 1801), ils s'adressèrent au préfet pour solliciter le rétablissement de la foire sur le Cours. Nous croyons inutile de transcrire leur pétition, attendu qu'elle se trouve visée dans l'arrêté que Charles Delacroix prit le surlendemain 28 thermidor (16 août) et dont nous donnons ici les dispositions:

« Charles Delacroix, préfet du département des Bouches-« du-Rhône;

« Vu la lettre à nous écrite par les commissaires admi-« nistrateurs des hospices de Marseille, le 26 thermidor « par laquelle ils nous exposent que, suivant l'ancien usage,

Digitized by Google

« la foire de Saint-Lazare était tenue dans le Cours de « cette commune et qu'il serait avantageux pour les hos- « pices de l'y rétablir ;

« Vu, etc.

« Considérant que les circonstances malheureuses qui « ont déterminé la translation de ladite foire au champ du « 10 août ont totalement cessé et qu'elle peut être rétablie « au lieu où elle s'était tenue de temps immémorial, sans « que la sûreté publique soit aucunement compromise, « que la satisfaction des citoyens de cette commune, l'in- « térêt des marchands qui la fréquentent et surtout celui « des pauvres sollicitent son rétablissement dans un local « plus central ;

« Arrête ce qui suit :

« Article 1er. La foire de Saint-Lazare se tiendra doré- « navant sur le Cours de cette commune depuis le 14 « jusqu'au 29 fructidor (31 août jusqu'au 15 septembre) « de chaque année.

« Art. 2. Les enchères pour les emplacements qui doi- « vent être occupés par les boutiques des marchands, « indiquées au bureau de la commission des hospices pour « le premier fructidor (18 août), y auront lieu le 3 dudit « mois.

« Art. 3. Le citoyen ingénieur en chef, directeur des « travaux publics de la commune, est chargé de faire « repiquer le dit Cours et de veiller, en ce qui le concerne, « à toutes les dispositions que pourra exiger la tenue de « la dite foire.

« Fait à Marseille, en préfecture, le 28 thermidor an IX « de la République française, une et indivisible (16 août « 1801).

« Signé : Ch. Delacroix. (1) »

Ainsi, en dépit des habitants des Allées qui voulaient la foire et des habitants du Cours qui ne la voulaient pas, Charles Delacroix l'ôtait aux premiers pour la donner aux seconds ; de sorte qu'il n'y eut personne de satisfait, résultat qui ne se produit que trop souvent, malgré les meilleures intentions de l'autorité.

L'arrêté du 28 thermidor eut son effet pendant 38 ans.

(1) Archives de la Préfecture.

Digitized by Google

Si, durant cette période, rien ne fut modifié quant à l'emplacement du champ de foire, il n'en survint pas moins divers incidents dont c'est notre devoir de rendre compte. Le premier fut cette question : « Faut-il changer les jours de foire ? » posée par le préfet Thibaudeau, en exécution d'une circulaire du ministre de l'intérieur. L'administration municipale y répondit par une délibération du 3 brumaire an XIV (25 octobre 1805), qu'elle formula en ces termes :

« Le conseil, considérant qu'il n'existe pas d'autre « foire annuelle dans la ville de Marseille que celle connue « depuis un temps immémorial sous le nom de foire de « Saint-Lazare ;

« Que l'ouverture en est fixée au 31 août de chaque « année, jour de la fête patronale dont cette foire a pris « sa dénomination ;

« Que cette époque est réglée d'après le calendrier « grégorien dont le sénatus-consulte du 22 fructidor « an XIII (9 septembre 1805) a décrété le rétablissement ;

« Est d'avis qu'il n'y a pas lieu de changer le jour de « l'ouverture de la foire dite de Saint-Lazare, la seule « établie dans cette commune, fixé de temps immémorial « au 31 du mois d'août. »

Les autres incidents eurent trait à la question financière ou aux recettes. On a vu que l'article 4 de l'arrêté du bureau central du 22 thermidor an IV avait rendu aux hospices le produit de la location des places ; l'arrêté de Charles Delacroix, loin de toucher à cet état de choses, l'avait confirmé, de sorte que les hospices avaient continué de profiter de ce revenu. Mais dans le budget de la ville pour 1807, voté le 8 octobre 1806, on trouve pour la première fois, au titres des recettes, un article intitulé *Location des emplacements de la foire* et évalué à la somme de 7,000 fr., que les enchères faites en bloc élevèrent à 7,104 fr. ; il y avait donc eu, de 1805 à 1806, changement dans la destination des produits et en outre modification dans le mode d'enchère, puisque les hospices avaient toujours adjugé les places une à une, tandis que l'administration municipale n'en fit plus qu'un lot pour un adjudicataire unique.

Les évènements politiques de 1814 et de 1815, pas plus que ceux de 1830, n'eurent aucune influeuce sur la tenue de la foire. Nous devons toutefois mentionner en passant quelques rixes sur le Cours entre gens porteurs, les uns de cravates vertes, les autres de cravates rouges, ainsi que

Digitized by Google

quelques velléités d'émeute qui marquèrent les derniers jours de la foire de 1832 et qui, promptement réprimées, n'eurent pas de suites.

De même qu'un siècle auparavant les étalages de la place de Lenche avaient débordé dans la rue de la Foire et sur la place de la Major, de même les baraques des spectacles forains, que le Cours ne pouvait admettre, avaient envahi la Canebière jusqu'à la place Royale; il était urgent de prendre des mesures pour rendre à la circulation et au charroi la voie qui leur est la plus nécessaire. Le 6 mai 1839, le Maire consulta le conseil municipal « pour « savoir s'il y avait lieu de changer l'emplacement de la « foire Saint-Lazare et de la transférer aux Allées, les « propriétaires des maisons de la Canebière se plaignant « de l'envahissement des baraques dans cette partie de la « ville, et la foule étant trop grande sur le Cours. »

La majorité du Conseil adopta la proposition du maire ; ce ne fut pas cependant sans quelque opposition ; nous lisons, en effet, dans le compte rendu de la séance du 25 juillet suivant ; « Plusieurs membres font des observations « sur l'inopportunité du changement de la foire du Cours « aux Allées de Meilhan.

« M. le Maire fait observer que ce changement a été « délibéré par le Conseil dans la séance du 6 mai dernier; « toutefois, il invite l'assemblée à délibérer de nouveau.

« La question du maintien de la foire sur le Cours, mise « aux voix, est rejetée. »

Le lecteur voudra bien remarquer qu'il suffit, en 1839, d'une simple décision du maire, approuvée par le conseil municipal, pour rapporter l'arrêté préfectoral du 28 thermidor an IX. C'est qu'il y avait eu encore de profondes modifications dans les attributs des divers administrateurs; c'est que le décret impérial du 16 thermidor an XIII (4 août 1805), en rétablissant une mairie unique à Marseille, à la grande satisfaction du préfet Thibaudeau et des habitants, avait restitué au maire la plus grande partie de ses pouvoirs.

La foire de 1839 se tint donc aux Allées de Meilhan. Cette translation eut, dès sa deuxième année, un tout autre succès qu'en 1790 et en 1796; les lieux avaient complètement changé sous tous les rapports. A la fin du dix-huitième siècle, le cours du Chapitre et les boulevarts n'existaient pas. La première de ces promenades était un terrain complanté en vignes et clôturé au midi par un mur

Digitized by Google

qui suivait l'alignement du vieux chemin de la Magdeleine et les sinuosités de la rue *Saint-Bausili* et non pas *Saint-Basile*, comme on dit aujourd'hui.

Quant aux boulevarts, le milieu en était occupé par un rempart épais de quatre mètres et haut de dix ; de chaque côté régnait une voie de onze à douze mètres de largeur qu'on nommait lice intérieure ou lice extérieure, selon sa position. Nous avons parlé des portes de Noailles et des Fainéants, nous n'y reviendrons pas.

Ces obstacles, ces difficultés de circulation avaient, en 1839, disparu depuis longtemps. Les quartiers circonvoisins, jadis solitaires et isolés de la ville, s'étaient transformés et peuplés ; la foule, désertant le Cours, son ancienne promenade favorite, avait adopté désormais les Allées pour ses rendez-vous.

Malgré cela il y eut, comme on l'a vu, hésitation dans le conseil municipal, et, ce qui nous paraît plus significatif encore au point de vue de l'opinion publique sur ce déplacement de la foire, c'est qu'aucun soumissionnaire ne se présenta lors de la mise des places aux enchères ; si bien que l'administration se vit obligée de traiter de gré à gré et de céder au prix de 6,500 fr. une location qui, en 1838, sur le Cours, avait produit 10,100 fr.

Ce début peu encourageant fut, nous l'avons fait pressentir, bien vite racheté par les développements qui signalèrent les années suivantes. Les établissements des forains après avoir occupé les allées de Meilhan et celles des Capucines, le quinconce et le cours du Chapitre, la place de la Rotonde, s'étendirent sur le boulevart Dugommier tout entier, et enfin sur la première partie du boulevart du Musée.

La foire en était là après vingt-un ans d'existence sur son nouveau champ, lorsqu'un motif analogue à celui qui l'y avait fait transférer vint lui imposer un autre déplacement. Ce motif, est-il nécessaire de le répéter, fut le besoin d'améliorer les voies destinées à la circulation et au charroi. La paix a fait à la ville de Marseille une telle situation que ce qui semble à tous, dans cet ordre d'idées, du luxe aujourd'hui, sera insuffisant dès demain. On dirait d'un enfant qui grandit trop vite et dont il faut sans cesse élargir les vêtements. Seulement l'enfant n'a guère moins de vingt-cinq siècles.

L'élargissement de la route impériale n° 8 bis, en absorbant la plus méridionale des trois allées de Meilhan,

Digitized by Google

avait rendu impossible l'installation du double rang de boutiques qu'on avait coutume d'y aligner; la transformation de l'axe des boulevarts en voie charretière, suite et complément des améliorations de la route impériale, en excluait les échoppes des marchands. Il fallait absolument s'occuper de la recherche d'une nouvelle localité : l'autorité municipale pourvut à cette nécessité en soumettant, le 6 août 1860, à la commission municipale, qui les approuva, diverses dispositions au nombre desquelles se trouvait la translation de la foire à la place Saint-Michel, mesure qui fut exécutée cette même année.

Nous aurions peut-être pu nous dispenser des derniers détails que nous venons de donner; ils sont trop récents pour n'être pas connus de tous nos contemporains; mais nous avons cru utile d'écrire les dates, car nous savons combien elles s'effacent rapidement de la mémoire des hommes. Et maintenant nous laisserons la foire de Saint-Lazare s'épanouir paisiblement à la place Saint-Michel, en faisant les vœux les plus sincères pour sa prospérité et surtout pour sa stabilité.

Il serait intéressant, avant de terminer, d'ajouter ici quelques détails sur les résultats commerciaux auxquels a donné et donne lieu la solennité dont nous venons de parler si longuement; c'est par malheur une connaissance qui fait complètement défaut et dont on doit désespérer de réunir jamais les éléments. Voulut-on dans l'avenir les solliciter des forains eux-mêmes, il est est à peu près certain que l'on n'en obtiendrait que des renseignements volontairement erronés. Nous n'avons pas besoin de dire pourquoi, chacun le comprendra aisément.

Tout ce qu'il nous est possible de faire connaître, ce sont les recettes de l'administration municipale qui n'a rien, elle, à dissimuler; nous ne les donnerons pas en entier pour éviter une profusion de chiffres toujours fastidieuse; toutefois, nous en rapporterons assez pour qu'on se fasse une idée de la progression ascendante que, malgré quelques intermittences, elles ont suivie. Depuis 1807 jusqu'à 1838, la location des places sur le Cours fut assujettie au régime de l'enchère et produisit, au minimun, 4,620 fr. en 1811, et, au maximum, 12,306 fr. en 1834; en l'année 1839, la foire ayant été portée aux Allées, il n'y eut pas d'enchérisseur, comme nous l'avons dit. De 1840 à 1845, l'adjudication fut reprise et donna, au minimum, 12,358 fr. en 1843, et, au maximum,

Digitized by Google

17,147 fr. en 1841. Dans sa séance du 6 avril 1846, le conseil municipal, contrairement à l'avis de sa commission des finances, délibéra de renoncer au système de l'enchère et d'adopter celui de la régie pour la location des emplacements. La régie rapporta, au minimum, 22,207 fr. en 1848, et, au maximum, 37,869 fr. en 1858, avant-dernière année de la foire aux Allées.

La partie pittoresque de la foire, quelque curiosité qu'elle puisse exciter, n'est pas de notre ressort; il n'entre pas dans notre cadre de décrire les spectacles sans nombre, les phénomènes, les exhibitions, les jeux, les amusements de toute espèce que chaque année voit se succéder durant cette quinzaine Le compte-rendu de ce tableau, si original, si animé, mais si changeant, ne peut être abordé qu'au jour le jour, ou, pour mieux dire, de foire en foire, par la presse quotidienne. C'est du reste une tâche dont elle n'a jamais manqué de s'acquitter avec une verve, un entrain et surtout avec un talent plus faciles à envier qu'à imiter. Nous prendrons donc la liberté d'y renvoyer les lecteurs que ces particularités peuvent intéresser.

BOUILLON-LANDAIS.

Digitized by Google

DU RÉGIME DES EAUX EN PROVENCE

AVANT ET APRÈS 1789,

d'après les lois et décrets, règlements, arrêts et usages locaux,

PAR M. LÉOPOLD SEGUIN,

Procureur Impérial à Forcalquier.

Nous avons presque besoin d'excuses, en venant entretenir les lecteurs de la Revue d'un écrit, paru déjà depuis plusieurs mois. Par le temps qui court, hommes et choses, livres surtout, vieillissent rapidement. Qui pourrait compter le nombre de volumes que chaque année voit éclore et périr? L'opuscule que nous avons sous les yeux paraît appelé à une destinée moins éphémère. C'est un travail sérieux, et comme tel durable, parce qu'il peut être utile. Nous trouverons là notre justification.

Notre but est uniquement de donner ici une idée sommaire du plan, du but et du contenu de ce volume, que plusieurs des lecteurs de la *Revue* pourront sans doute consulter avec intérêt.

C'est tout à la fois un recueil d'usages et un résumé de législation, un livre de droit et une monographie historique. A ce double titre, il peut intéresser non-seulement les juristes, mais ceux qui se piquent simplement d'être *curieux* et que ne rebute pas trop l'aridité des détails, s'ils peuvent, au prix de quelque effort, satisfaire leur goût. Disons-le tout de suite cependant, à la décharge de l'auteur, ce n'est pas le désir d'une vaine curiosité qui a inspiré ses recherches, mais celui, beaucoup plus louable, d'être utile, et la mesure dans laquelle il aura atteint ce but, sera celle de son succès. Ce but nous croyons qu'il l'a atteint en effet. L'objet spécial de ce travail, rechercher et coordonner les anciens usage de Provence sur la matière des eaux, devait naturellement lui assigner une place dans

Digitized by Google

cette Revue, recueil essentiellement local par son titre et sa rédaction.

« Il n'y a pas de théorie, dit l'auteur, qui ait été à la fois mieux étudiée, et qui malgré cela soit demeurée aussi incomplète que celle du régime des Eaux. » Ce qu'il y a d'incomplet dans cette théorie procède surtout de l'insuffisance de la règlementation en cette matière.

La rédaction d'un code des Eaux ou mieux d'un code rural complet, serait un véritable bienfait pour le pays, bienfait dont on peut espérer la réalisation et que d'autres parties de notre législation, celle de la *Presse* par exemple, attendent au contraire vainement. C'est qu'ici, l'obstable n'est plus dans l'insuffisance mais dans l'excès de la règlementation et dans le flot toujours grossissant des dispositions législatives. Cette confusion découle d'ailleurs trop naturellement aussi de la mobilité de nos mœurs politiques pour que nos législateurs donnent jamais la préférence à un système méthodique de codification qui serait un véritable travail de Pénélope.

Un code rural complet ne présenterait pas ces difficultés. Dans cette région paisible, les intérêts de la France ne varient pas; ceux d'aujourd'hui sont ceux de demain et des années à venir. A la vérité, il se rencontre des difficultés d'un autre nature et il faut que le temps et l'expérience aient mûri bien des questions : une exécution trop hâtive pourrait compromettre des intérêts. Réunir dans chaque localité les usages, les règlements locaux, tous les documents propres à éclaircir et faciliter l'accomplissement de cette œuvre, c'est là une pensée éminemment sage et à l'exécution de laquelle M. Seguin a voulu apporter son concours. On doit l'en applaudir en raison même du petit nombre d'esprits disposés à se vouer au labeur de pénibles et sérieuses recherches.

L'ouvrage dont nous nous occupons est divisé en neuf chapitres, dont les trois premiers sont consacrés aux eaux d'arrosages, tant publiques que privées et aux règlements qui les concernent.

L'auteur ne s'est pas borné à une sèche nomenclature des usages locaux. L'usage a été son but essentiel, mais il a dû nécessairement toucher à la loi générale, pour tenir compte des liaisons qui existent entre l'un et l'autre. Parler de la loi était donc inévitable ; l'auteur l'a fait et il n'y a pas à s'en plaindre, malgré le regret trop modeste qu'il en exprime. Si les nécessités de son sujet l'y ont

Digitized by Google

entraîné, il s'est néanmoins renfermé à cet égard dans une sobriété dont il n'a pas voulu se départir au détriment de l'objet principal de son travail. Il rencontrait sur son chemin de grandes questions et tout d'abord celle de la propriété du lit des petites rivières. Suivant l'opinion générale, les petites rivières, appartenaient, avant 1789, aux seigneurs haut-justiciers. Il paraît cependant que ce droit n'était pas général, et qu'en Provence les traditions romaines étaient favorables aux riverains. Quoiqu'il en soit, le spectacle des divergences auxquelles l'incertitude de la question a donné lieu de nos jours, indique assez que c'est là un point capital sur lequel le législateur aurait à se prononcer. Le problème serait ainsi résolu souverainement et les intérêts pourraient obtenir cette sécurité que ne donne pas toujours la jurisprudence la mieux assise.

Propriété ou simple droit d'usage, les riverains ont sur les cours d'eau non classés dans le domaine public, un droit incontestable puisé dans l'art. 644 du code Napoléon. Y a-t-il lieu d'adresser au fondement sur lequel cet article repose les critiques répandues ça et là dans l'ouvrage de M. Seguin ? Nous ne voulons pas nier, que le droit exclusif du riverain ne soit de nature à priver quelquefois du bienfait de l'arrosage des étendues notables de terrain que leur position appellerait à en jouir et qui pourraient devenir une source de richesse. Mais, tout en admettant qu'il y aurait quelque chose à faire sur ce point, nous n'oserions pas, pour notre part, embrasser la conclusion radicale de l'auteur : « Le résumé du livre et la conclusion de l'historique du régime des eaux, dit-il, c'est qu'elles doivent être soustraites aux entreprises de l'intérêt privé et placées dans les mains de l'administration qui en fera la répartion la plus conforme aux intérêts généraux. » Le projet de code rural de 1857 proposait, paraît-il, d'abolir le privilége du riverain. Une loi du 17 juin 1851, applicable à l'Algérie, a placé dans le domaine public, les cours d'eau de toute nature. Il s'agirait donc de faire pour la France ce qui a été fait pour la colonie africaine. Cette mesure, utile à certains égards, ne serait-elle pas mélangée de graves inconvénients ? Abandonner à l'État le pouvoir de disposer de tous les cours d'eau, de les affecter à telle ou telle partie du territoire et d'en priver par exemple telle commune pour en faire jouir telle autre, ne serait-ce pas créer un arbitraire assez dangereux, pour contrebalancer ce qu'il peut y avoir de bon dans cette

Digitized by Google

idée ? Nous avons assisté récemment aux débats soulevés par le projet de dérivation des eaux de la Dhuys et de la Somme-Soude. On s'est demandé à ce sujet, si le Sénatus-consulte des 22-30 déc. 1852, qui attribuait à l'Empereur le droit de décréter les grands travaux d'utilité publique, peut l'investir du pouvoir de décréter des travaux qui n'ont qu'une utilité publique relative. Lorsque l'intérêt privé est seul en lutte avec l'intérêt général, il doit s'effacer, mais quand deux intérêts généraux sont en présence, lequel doit prévaloir ? L'intérêt de la ville de Paris qui n'était qu'un intérêt communal, pouvait-il faire fléchir l'intérêt de plusieurs communes rurales ayant pour elle l'état de chose existant et la possession ? Malgré la gravité de ces objections, la légalité du décret ne pouvait pas être sérieusement contestée, puisque le gouvernement est seul investi du pouvoir de juger souverainement et sans appel si tel travail est d'utilité publique. Ce pouvoir est assez étendu ; il ne serait pas sans danger de l'étendre encore, en plaçant tous les cours d'eau dans le domaine public.

Le principe du droit des riverains étant posé, il s'agit d'en régler l'application pour laquelle l'étude des usages locaux pourra être d'un grand secours. Bien des questions peuvent surgir en effet. Le fait de préoccupation du riverain inférieur, par exemple, pourra-t-il donner la préférence à celui-ci sur le riverain supérieur ? L'auteur examine avec soin cette question en faisant une étude judicieuse des travaux antérieurs, depuis Cœpella jusqu'à Dubreuil et Dupérier. Après quelques pages consacrées à l'étude de la prescription et de l'action possessoire, il arrive à l'examen des anciens règlements sur les eaux.

Cette partie de son travail présente un historique rapide de ces règlements auxquels concoururent successivement les comtes de Provence, les intendants de la Provence, les assemblées du pays et le Parlement. Ils présentent un but commun, celui de régler l'usage des eaux relativement aux moulins et usines. L'intérêt de l'industrie dominait alors celui de l'agriculture. Les besoins de l'irrigation étaient rélégués au second plan et subordonnés à ceux des usiniers. En général, les riverains avaient un droit de jouissance proportionné à l'étendue de leurs possessions et jouissaient par heure et non par volume.

Après les caractères communs et généraux, chaque règlement contenait des clauses spéciales. L'auteur passe

Digitized by Google

eu revue, tour à tour, ceux relatifs aux départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Basses-Alpes. Il établit notamment le privilége de la ville de Marseille sur les eaux de l'Huveaune, qui remonte aux lettres-patentes du roi Réné, en 1475, et même à une transaction de 1229 entre la commune et l'abbaye de Saint-Victor, concessionnaire des comtes de Provence. On conçoit, en parcourant ces pages, ce qu'il a fallu à l'auteur de laborieuses investigations pour réunir un grand nombre de documents arides mais utiles à consulter. L'esprit d'analyse ne lui a pas fait défaut, et peut-être faut-il regretter que la synthèse ne soit pas toujours venue compléter son travail.

Le paragraphe consacré aux canaux de dérivation connus sous le nom de *béals*, donne lieu à d'utiles réflexions. Il serait à désirer que ses canaux pussent se multiplier. On y gagnerait une économie dans les travaux de prise d'eau, une perte d'eau moins grande et l'avantage de pouvoir arroser de plus grandes surfaces. Leur développement dépend du développement même de l'esprit d'association qui, de nos jours, a su accomplir de si grandes choses. Le département des Bouches-du-Rhône est, sous ce rapport, en progrès sur celui du Var. La constitution des syndicats entre riverains en a été la conséquence et l'usage de ces associations est déjà d'ancienne date. Leurs statuts constitutifs homologués jadis par le parlement de Provence, le sont aujourd'hui par l'administration départementale, en vertu du décret du 25 mars 1852. La jurisprudence la plus récente de la Cour d'Aix, conforme aux errements du parlement, reconnaît l'existence civile de ces sociétés, ce qui permet de simplifier les procédures judiciaires et d'actionner les syndics comme représentants de tous les intéressés. Les rôles dressés pour le paiement des contributions syndicales sont rendus exécutoires par le préfet et recouvrables dans la forme des impositions publiques.

Le chapitre III est consacré à l'étude des eaux privées, c'est-à-dire de celles qui naissent sur le fonds d'un particulier et dont celui-ci est maître d'user librement, ainsi que du superflu des eaux provenant de fontaines publiques et dont la prescriptibilité a été, à tort, mise en doute.

Le chapitre IV présente l'historique des canaux d'irrigation en Provence.

Digitized by Google

En 1554, un citoyen, pénétré d'une pensée utile et se passionnant pour en atteindre l'exécution, Adam de Craponne, se fit autoriser à construire un canal prenant ses eaux à la Durance et coulant vers la mer en passant par Sauvecanne, Mallemort, Salon, Saint-Chamas. C'est le canal auquel il a laissé son nom Dire les difficultés que rencontra cette entreprise considérable pour une époque où les grands travaux publics n'avaient pas les auxiliaires financiers qu'ils obtiennent aujourd'hui, c'est faire l'éloge de celui qui a eu l'heureuse témérité de la commencer. Honneur donc à cette initiative généreuse! Nous voyons de nos jours, dans une entreprise sur laquelle le monde entier a les yeux fixés, ce que peut une grande pensée fécondée par une volonté ferme et une noble ambition qui ne connaît pas d'obstacles.

L'auteur passe ensuite en revue les canaux de Boisgelin, de la Brillane, de Saint-Tropez, de Peyrolles, etc.

Après avoir dit ce qui a été fait en cette matière, il y aurait lieu de dire ce qui reste à faire. Sous notre ciel de feu, la canalisation des rivières, développée sur une grande échelle, pourrait centupler les richesses du sol. Les canaux d'irrigation ne pourraient-ils pas se multiplier, s'étendre même aux rivières navigables, aujourd'hui que les chemins de fer enlèvent aux grands cours d'eau leur importance comme moyens de transport?

Le chapitre consacré au droit d'aqueduc donne lieu l'examen des origines historiques de la loi des 11 et 29 avril 1845. L'usage de la servitude d'aqueduc existait autrefois en Provence, du moins à certains égards. L'industrie en jouit avant l'agriculture. On pût dériver les eaux d'une rivière pour les faire arriver par les fonds intermédiaires jusqu'à une usine, à charge d'indemniser les propriétés traversées. Il existe sur ce point un statut du roi René qui fut confirmé par Henri II, en 1545. Le droit de passage, quant aux irrigations, était accordé par le parlement lorsqu'il jugeait qu'un intérêt majeur y était engagé.

L'étude des travaux de défense forme une branche nouvelle du travail de M. Seguin. Il la partage en deux parties : époque antérieure à 1789, époque postérieure.

Le Rhône et la Durance étaient les deux grands ennemis contre lesquels il fallut surtout se prémunir.

Le document le plus ancien relatif aux travaux de défense contre les eaux du Rhône est tiré des statuts municipaux

Digitized by Google

de la ville d'Arles et remonte à 1151. Le défaut d'harmonie dans les règlements, usages et conventions, comme le défaut d'ensemble dans l'exécution des travaux durent souvent frapper de stérilité les efforts faits par chaque commune pour conjurer le fléau.

Pour la Durance, le document le plus important est le cahier des délibérations des communautés de Provence. Les frais d'entretien des digues étaient à la charge des communes. Ceux d'établissement se partageaient le plus souvent par tiers entre la commune, la province et le roi. Ce n'était là cependant qu'un usage; il y était dérogé quelquefois eu égard aux besoins des populations. Ce qu'il y avait de vicieux dans ce mode de répartition apparaît aisément. Certaines parties de communes pouvaient être complètement désintéressées aux travaux défensifs. Les propriétaires de ces parcelles concouraient cependant à la dépense, la commune contribuant en corps. La réunion des intéressés en syndicats chargés de répartir la contribution entre tous leurs membres et au *prorata* de leur intérêt a été un progrès évident.

Nous assistons ensuite au développement progressif des moyens de défense depuis 1789. A l'action individuelle ou communale, seule d'abord, faible et insuffisante, consistant à repousser le danger pour soi, comme on repousse l'invasion de l'ennemi, se substitue peu à peu, le système plus efficace des associations, à l'aide desquelles les travaux peuvent être effectués avec des vues d'ensemble propres à en assurer le succès.

La loi du 16 septembre 1807 fixe la formation des syndicats, introduit un élément nouveau pour la création des commissions spéciales indépendantes des syndicats et dont la mission est de statuer sur les réclamations relatives à la détermination des propriétés intéressées à l'endiguement et à leur classement. Le décret du 4 août 1848 organise les syndicats devant fonctionner sur la rive gauche de la Durance et a servi de type à tous les décrets postérieurs sur le même objet.

La loi du 28 mai 1858 enfin, inspirée par les désastres de 1856 et se plaçant à un point de vue élevé substitue complètement l'Etat aux particuliers pour les travaux défensifs destinés à protéger les villes, donne au gouvernement le pouvoir d'interdire tout travail non ordonné par lui et de prescrire la destruction des digues ne rentrant pas dans le système général de défense. Cette loi est desti-

Digitized by Google

née à rallier tous les suffrages. Nos lois, en général, nous ont accoutumé un peu trop à compter sur l'Etat. S'il est un cas cependant où l'initiative gouvernementale soit utile, c'est assurément celui-ci.

Après avoir vu ce que nos lois ont fait pour organiser les travaux défensifs contre les débordements des rivières, il fallait en examiner l'application dans les divers systèmes d'endiguements usités. Ce n'est pas sans intérêt que nous avons suivi l'examen comparatif des diverses espèces de digues perpendiculaires, obliques ou parallèles au fil de l'eau. L'utilité des premières, désignées sous le nom d'*épis*, n'apparaît pas tout d'abord. L'expérience a prouvé cependant qu'elles sont les plus avantageuses en ce qu'elles obligent la rivière à porter la force de son courant sur un point plus étroit et à creuser elle-même son lit, en même temps qu'elles peuvent servir à favoriser l'opération importante du *colmatage*. Cette opération agricole importante, consistant à conduire les eaux limoneuses d'une rivière sur les terrains ravinés et à obtenir ainsi un dépôt sédimentaire qui répare le mal causé par les inondations, est fort usité en Toscane, où elle a rendu à l'agriculture des espaces considérables. Il y aurait en Provence, sur les bords de la Durance, grande utilité à employer ce moyen réparateur.

Il faut bien le reconnaître cependant, les endiguements et le colmatage ne sont que des palliatifs à un mal qui aurait pu autrefois être arrêté dans sa cause première, et qui est aujourd'hui, en bien des lieux, à peu près irrémédiable. Nous voulons parler du déboisement des montagnes. C'est là, tout le monde le reconnaît, l'origine des inondations de la Provence et la cause manifeste de ces crues subites qui donnent à nos rivières un cours torrentiel. Reboiser les terrains inclinés, partout où la terre végétale n'a pas encore disparu, serait donc le remède le plus véritablement efficace : tout autre ne peut être que secondaire. Il serait à désirer que le problème fût sérieusement étudié et que l'intérêt l'intérêt général prît la place de l'intérêt individuel dans une matière aussi importante. Nos législateurs sont entrés dans cette voie. Les articles du code forestier, relatifs au défrîchement des bois des particuliers, édictés d'abord à titre provisoire, prorogés par plusieurs législatures ont été enfin consacrés d'une manière définitive (du moins quant à leur principe) par la loi du 19 novembre 1859. L'administration peut s'opposer au défrîchement, toutes les fois que la conservation des bois sera reconnue

Digitized by Google

nécessaire au maintien des terres sur les montagnes et les pentes. L'établissement de cette servitude légale, toute rigoureuse qu'elle est, était nécessaire. Il fallait aller plus loin et rendre les reboisements obligatoires. C'est l'objet de la loi du 28 juillet 1860. Un décret déclare l'utilité publique et fixe le périmètre des terrains à reboiser.

La dernière branche importante du travail de M. Seguin a pour objet les travaux de dessèchement de marais.

Fidèle à son plan, l'auteur remonte à l'origine des premiers actes législatifs, ayant pour but de régler cette matière. Dès le 16 février 1458, un édit du roi René était rendu relativement au dessèchement des marais d'Arles. Plus d'un siècle après, Henri IV, pour favoriser les entreprises de ce genre, promulguait un édit royal, attribuant aux entrepreneurs de dessèchement la moitié des terrains desséchés, mode d'indemnité justement critiqué et sur lequel on fût bientôt obligé de revenir.

Plus radicale encore, la loi révolutionnaire du 5 janvier 1791, posait le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains à dessécher. Est venue enfin la loi du 16 septembre 1807, loi imparfaite sans doute, mais qui établit un mode raisonnable pour le règlement de l'indemnité due, soit à l'Etat, soit aux concessionnaires des travaux de dessèchement.

Nous ne dirons rien du chapitre dernier, consacré aux usages établis en Provence pour le curage des petits cours d'eau. Cette partie est la moins importante de l'ouvrage.

Telle est donc l'analyse de ce volume. Nous avons voulu le faire connaître aux lecteurs de la *Revue* ou plutôt leur inspirer le désir de le connaître; nous avons fait œuvre de rapporteur plutôt que de critique : à ceux qui liront de juger.

L. Dumon.

Marseille, août 1863.

Digitized by Google

LA SAINTE-BAUME.

Lorsque le voyageur aux rives de Provence
Arrêtant son esquif,
Sur les bords escarpés de notre belle France
Erre, grave et pensif;

Loin des vieilles cités qui regardent la plage,
S'il poursuit son chemin
Et jusqu'au pied d'un humble et modeste village,
Arrive en pélerin,

A travers les genêts, la ronce, la lavande,
S'il chemine longtemps,
Repassant dans son cœur la pieuse légende
Chère à ses premiers ans;

Soudain, changeant d'aspect, la sauvage nature
S'adoucit à ses yeux
Et semble revêtir sa plus fraîche parure
Pour embellir ces lieux.

Alors, comme un autel apparaît dans la plaine
Au-dessus des blés verts,
La grotte vénérée où vécut Madeleine
Apparaît dans les airs.

Et cependant, plus grave et plus mélancolique.
Toujours à cet aspect
Il prend le dur sentier et sous la grotte antique
S'incline avec respect.

C'est que rien n'est changé dans l'humble sanctuaire;
Il le voit; c'est bien lui;
Tel était autrefois, tel ce séjour austère
Est encore aujourd'hui.

C'est donc là! songe-t-il, ô sainte pénitente,
Oui, c'est là qu'en soupirs,
Exhalant vers les cieux ton âme repentante,
Tu bornas tes désirs!

Eh quoi! ton jeune front, sur ces dalles humides,
Traînait tes cheveux d'or,
Et le temps, sur ce front, avait creusé des rides,
Que tu priais encor!

N'entendant pour tout bruit, dans la froide demeure
Que tu vins y chercher,
Que le vent qui gémit, la goutte d'eau qui pleure
En tombant du rocher.

Digitized by Google

Vainement, à tes pieds, les fleurs et la verdure
S'étalaient dans les bois ;
Vainement, au sommet, les vents et la froidure
Te raidissaient les doigts.

Que te faisait, au sein de ta divine extase,
Les vents ou les beaux jours !
Le Saint-Pilon se fut ébranlé sur sa base
Sans en troubler le cours !

Ah ! qui peut donc, hélas ! à cette sainte ivresse
Elevant sa douleur,
S'y replonger toujours et retrouver sans cesse
Des larmes dans son cœur ?

Qui peut encor, qui peut, d'une vertu si haute
Eprouvant les transports,
Se retrouver plus grand peut-être après la faute
Qu'en ses jours sans remords !

Et quelle âme, ici-bas, peut se croire plus sainte,
O Dieu de majesté !
Pour oser à vos yeux se présenter sans crainte
Devant l'éternité !

Qui peut dire, Seigneur, me fallût-il moi-même
Vous montrer tous mes jours,
Sans honte, je pourrais, devant votre œil suprême
En dérouler le cours.

Sous des traits si divers le crime se déguise,
Que vainement on fuit :
A côté de celui qu'on hait ou qu'on méprise,
Un autre vous séduit.

Et qu'importe le fruit qu'à l'arbre de science
On aura pu choisir !
Le péché, quel qu'il soit, n'est-il pas une offense
Dont il nous faut rougir ?

Ah ! si, pour expier nos coupables faiblesses,
Il n'est que la douleur,
Brisons, pour l'exhaler en sublimes tristesses,
Oui, brisons notre cœur !

Et vous toutes encore, ô pauvres pécheresses !
Accourez, en pleurant, jeter vos blondes tresses
Sous les pieds du Seigneur !

CLÉMENCE WINCKELMANN.

Le Gérant : J. MATHIEU

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

LA PESTE DE 1720.

(*Fin.*)

XVII.

Moustier, Estelle, Dieudé, Audimar.

Après avoir fait connaître les actes de nos échevins, j'aurais voulu donner quelques détails particuliers sur eux, sur leurs familles ; mes recherches malheureusement n'ont produit qu'un bien mince résultat ; le voici :

Estelle et Audimar étaient les plus anciens dans l'échevinat. Entrés en 1719, ils furent remplacés en 1721 par Pierre Remusat et Jean-Baptiste Saint-Michel qui, comme on l'a vu, firent le *vœu de la ville*, en juin 1722, conjointement avec Moustier et Dieudé.

Moustier, Estelle, Dieudé et Audimar furent ennoblis par lettres-patentes du roi en 1722. Du reste, Jean-Baptiste Audimar seul était roturier; les trois autres étaient d'origine noble, mais ils avaient dérogé. Jean-Pierre Moustier et Balthazard Dieudé étaient de famille ancienne, et leurs ancêtres avaient porté le chaperon au XVI^e^ siècle. La noblesse de Jean-Baptiste Estelle remontait beaucoup moins haut : il était seigneur d'Arenc. C'est son château, défiguré sous l'ignoble nom de *château Favouille*, que la

Digitized by Google

ville a acheté, il y a quelques années, pour y construire le nouvel abattoir. Le portail de fer était encore surmonté d'une étoile, armoiries parlantes de la famille.

Singulière coïncidence! — Le grand-père de Moustier était l'un des consuls en exercice, lors de la peste de 1650, celle qui précéda la peste de 1720 (1). J'ai vu un billet de santé signé de lui, et délivré à titre de laissez-passer à un nommé Burle; *attendu*, y est-il dit, *que, grâce à Dieu, la santé est très-bonne à Marseille.* — *Signé :* Antoine DE MOUSTIER (2). »

On l'aura remarqué, sans doute ; Antoine *de* Moustier, consul en 1650; Jean-Pierre *Moustier*, échevin en 1720.— C'est là une des conséquences de la sédition de 1660 ; une application de l'édit rendu le 5 mars de cette année par Louis XIV, et portant un nouveau règlement municipal pour Marseille: suppression du consulat, jusques alors exclusivement occupé par des nobles, et création de l'échevinat, interdit aux nobles, et auquel ne pouvaient être appelés que de « *gens de loge, tenant banque* ou *négociants* et *des bourgeois et marchands.* »

Voici ce que j'ai trouvé, à ce sujet dans un document de l'année 1725 (1). « M. de Pilles, Viguier, exposa qu'en « vertu des ordres exprets du roy, les marchands qui « avaient acheté des charges de secrétaire du roy pour « s'ennoblir, pourraient être élus échevins, sans préjudice à « leurs priviléges de gentilshommes qui, depuis 1660, « étaient exclus de cette charge. Sur quoi, aux élections « qui eurent lieu le 28 octobre de cette année (1725), jour « de saint Simon et de saint Judes, apôtres, le sieur Al- « phanti, secrétaire du roy, fut élu (2). »

(1) La peste de 1720 est la vingtième et la plus cruelle de toutes celles qui ont désolé Marseille.

(2) Bibliothèque de M. L. de Crozet. pièces inédites sur Marseille.

(3) Bibliothèque de M. le comte de Clapiers. Pièces inédites sur Marseille.

(4) Nommés le jour de saint Simon et de saint Judes, les échevins n'étaient installés que deux mois après. le 1er janvier de l'année suivante. Ils allaient, ce jour-là, entendre la messe à la cathédrale, avec les anciens échevins et le conseil de ville.

Digitized by Google

J'ai classé tantôt les échevins de 1720, selon l'ancienneté de la famille à laquelle ils appartenaient. Faut-il maintenant les ranger d'après leur mérite personnel ? La première place sera pour Moustier, la seconde pour Estelle. — Audimar et Dieudé auront *ex æquo* la troisième place. Estelle fut l'homme de la parole : Moustier, l'homme de l'action. Ce fut lui qui, sommé, à cette terrible époque, par des officiers de donner des vivres pour la garnison, qui, à défaut, se répandrait dans la ville et s'en ferait remettre par force, répondit : « Eh bien ! mettez-vous à la tête de vos « soldats ; je me mettrai à la tête des bourgeois, et nous « verrons ! »

« Les consuls romains étaient également bons pour le « conseil et pour la guerre ! » écrit le père Giraud dans son journal, en rapportant ce fait.

Moustier savait, au besoin, joindre le fait à la menace. Un jour qu'il descendait de la Tourrette, où il venait de faire mettre dans les fosses des monceaux de cadavres, un officier dit tout haut à ses camarades : « *Voici l'enterre-* « *morts.* » — « Oui, s'écrie aussitôt Moustier, j'enterre les « morts ; mais je sais aussi enterrer les vivants. » Et là-dessus, il quitte son chaperon, force l'officier à mettre, comme lui, l'épée à la main, le blesse et le désarme..... Ensuite il lui remet son épée avec quelques mots de morale appropriés à la circonstance.

Jusqu'à ces derniers temps, j'avais tenu ce fait, indiqué dans l'une de mes notes, comme moins bien établi que ceux dont j'ai déjà donné connaissance ; mais il m'a été confirmé par un témoin irrécusable... Moustier lui-même. Il me l'a dit récemment, lorsque j'ai eu le bonheur de le voir pour la première fois.... dans le tableau faisant partie de la galerie historisque peinte par notre compatriote Magaud pour le cercle de la Mission de France (1). Quelle vivacité, quelle pénétration dans le regard.... Quels traits

(1) Dans ce moment (août 1863) ce tableau se trouve exposé dans la galerie de l'*Union des Arts*, aux Allées de Meilhan, avec d'autres du même peintre.

Digitized by Google

fortement accusés.... Ah ! c'est bien là le type marseillais que me rappellent mes souvenirs d'enfance, moi qui date d'une époque où il y avait encore beaucoup de Marseillais à Marseille.

Moustier étant allé à Paris en 1733, obtint le cordon de Saint-Michel et une gratification de 6,000 livres.

Les médecins de Montpellier, Chicoyneau, Verny et Deydier furent ennoblis comme les échevins, et reçurent chacun une pension de deux mille livres. Chicoyneau de plus fut, aussi bien que Moustier, nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Le régent voulut honorer le courageux Belsunce en lui offrant dans l'évêché de Laon la dignité de premier pair ecclésiastique ; mais Belsunce s'honora encore plus lui-même en gardant le siége que ses belles actions avaient tant illustré.

Ces distinctions, ces récompenses n'étaient qu'une bien faible rémunération ; on les trouva pourtant exagérées.

Le dénigrement des premiers jours prit un caractère plus odieux. Il devint cette ignoble envie qui hait les hommes pour la gloire qu'ils ont méritée et surtout pour le bien qu'ils ont fait. Les traits de la calomnie cherchèrent à dénaturer ce que le cœur avait montré de plus généreux, la charité de plus admirable, l'héroïsme même de plus éclatant, chez ces hommes, aux mains desquels pour emprunter la belle image de Lemontey (1), la providence fuyant de Marseille, semblait en avoir remis les destinées.

Le croira-t-on ? Pichatty de Croissainte, procureur du Roi, conseil et orateur de la communauté, avait écrit un journal abrégé mais exact et complet, « *tiré du Mémorial « de la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, de tout ce « qui s'était passé* en la ville de Marseille depuis qu'*elle « était affligée de la contagion.* » Pichatty fut contraint d'en retirer les exemplaires (2).

(1) *Histoire de la régence*, tome 1.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

Ainsi donc, Belsunce, Rose, Moustier, Estelle, Dieudé, Audimar... vous dont les jours ont été respectés par le plus terrible, le plus implacable des fléaux que vous avez si souvent bravé, vos noms s'éteindront dans l'oubli, votre gloire périra étouffée par les noires vapeurs qu'ont amassées autour d'elle les plus basses passions ?... Non, cela ne sera pas ; le triomphe des injustes préventions et des mauvais sentiments, n'aura qu'une courte durée ; le jour de la vérité se lèvera pur et serein et dissipera tous les nuages... Aujourd'hui *le journal de Pichatty, les pièces historiques sur la peste de Marseille en* 1720, sont dans toutes les bibliothèques de vos compatriotes, un concert unanime célèbre votre héroïsme, et de tous les écrits injustes, calomnieux, composés, dans le temps, contre vous, peut-être ne reste-il plus aujourd'hui que le plus inoffensif, le plus pardonnable de tous... une chanson inédite en provençal, dont nous transcrivons ici les douze couplets.

CANSOUN NOUVELLO DEI RECOUMPENSAS DE LA PESTO.

Sur l'air de la Bello Pouliniero et, son bravé Varlé.

Enfin, rejouisses vous,
Dignés oufficiers de la pesto,
Vouestro recoumpenço es lesto,
Es eici : prepara vous
Per recebre vouestrei crous.

Deis servicis surprenent
Qu'aves rendus à Marseillo,
Lou brut vengut eis ourillos
D'un prince recouneissent ;
Anas regorgea de ben.

Deja per exprès courrier
Es vengudo la caissetto :
N'es pas pleno de brouquetto,
May de crous de chivalier
Et de brevés d'oufficier.

Digitized by Google

Es vray, de gieloux d'abord
Uno noumbrouso cabalo
N'avien retengu la malo ;
May Diou, ennemy d'au tort,
Vous rende tant de tresor.

Approucha vous tour à tour,
Emplega de la gandouffo.
Venes apara la coufo,
Et recebre en aques jour
Lou fruit de vouestre secour.

Pareisses au premier rang,
Introductour de la pesto !
Venès prendre vouestre resto
La croux, et per son ruban
Prenès millo francs per an.

Et vous qu'erias son segound,
Venès poua din la cassetto.
Poudès, reprené la breto,
Lou rey vau emé raison
Ennoubli vouestro maison.

Majour, que ti sies tant ben
Sacrifia per la villo,
Ornament de ta famillo,
Pren ton brevet que ti ven
D'inspectour dei bastimen.

Prenes aro à vouestre tour,
Gardo-pouertos, commissaris,
Medecins, apouticaris.
Capitanis, inspectours,
Economo, directours.

Oufficiers de villo, et vous,
Sergeants, souldats, sentinelos,
Varlets, gardo d'escudelos,
Venes senço estre crentous.
Vous saisi de vouestrei crous.

Digitized by Google

Vous faran part dau *gateau*,
Aves part à la caissetto,
Approucha, passo-gavetto,
Capoun, gondouflers et *courbeau*,
Conductours de *tombareau*.

L'i a de gens particuliers.
Fan (dien) lei crous trou coumuno;
Mai si quauqu'un m'importuno
Veires ben d'autro fouliés.
Faray Bastian chivalié (1).

XVIII.

Le Chevalier Roze.

En comparant le mérite des échevins entre eux, j'ai dit que Moustier surtout avait été l'homme de l'action. Roze le fut aussi et plus encore que Moustier lui-même. Du reste, il ne sut pas moins prévoir avec sagesse, combiner avec habileté qu'agir avec promptitude et exécuter avec vigueur. Il aurait pu prendre pour devise : *Consilio manuque*. Jamais devise n'aurait été mieux appliquée. Ai-je besoin de faire ressortir une circonstance particulière à l'avantage exclusif du chevalier Roze? Comme pasteur, Belsunce avait charge d'âmes, Moustier, Estelle, Dieudé, Audimar avaient, comme échevins, des devoirs à remplir. Sans doute, ils firent beaucoup plus qu'ils n'étaient tenus de faire (2). Mais Roze fit autant, sinon plus, lui qui n'était

(1) Collection de M. Bory.

(2) Autrefois, les Gouverneurs et les Consuls, pendant tout le temps de la contagion, demeuraient enfermés dans l'Hôtel-de-Ville avec de très-grandes précautions. Tous ceux qui ont fait des règlements pour les villes affligées de la peste, l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les magistrats devaient être plus soigneux que les autres de conserver leur santé et leur vie. *Journal de Pichatty de Croissainte*, page 26.

On n'oublia rien pour persuader à Belsunce que l'intérêt de la religion et celui de son peuple exigeaient qu'il mit ses jours à couvert, et pour l'en convaincre, on lui cita l'exemple de saint Mauron, l'un

Digitized by Google

tenu de rien. Quand apparut le terrible ennemi, l'évêque et les échevins étaient sur la brêche ; ils y restèrent et s'y comportèrent comme on devait l'attendre d'aussi vaillants soldats ; Roze y courut, hardi volontaire, dès le premier jour, et ne s'éloigna que le dernier.

Cette spontanéité, cette gratuité de dévouement, si je puis m'exprimer ainsi, devait-elle tourner à son désavantage en définitive ? Quelque large, quelque habile, quelque désintéressée qu'eut été la part qu'il avait prise à la manœuvre pendant cette horrible tempête de quinze mois, est-ce donc parce qu'il n'était pas portésur le rôle de l'équipage, qu'il fut exclu des récompenses accordées à ceux qui avaient empêché le vaisseau de sombrer ?

Quoi qu'il en soit de cet oubli, de cette exclusion inexplicables et encore inexpliqués, Roze n'en reste pas moins — je ne dirai pas la plus sainte, — mais la plus grande figure, dans cette sombre épopée de la peste de Marseille en 1720. Génie inventif, abnégation sans égale, générosité princière, courage allant jusqu'à la témérité, qualités physiques, mœurs chevaleresques se rencontrent rarement réunis à un aussi haut degré. Dès aujourd'hui, il serait facile de faire du chevalier Roze le principal personnage d'un roman historique ; il le sera plus encore d'en faire, dans cent ans, le héros d'une légende populaire.

Né à Marseille le 15 février 1671, Nicolas Roze avait 49 ans à l'époque de la peste. Frère cadet de Claude Roze, riche négociant établi en Rive-Neuve, et qui se distingua comme commissaire de quartier, il partit jeune encore pour l'Espagne et se fixa à Alicante. Quoique négociant, il prit les armes, lors de la ligue contre le roi d'Espagne, Philippe V, fut chargé de la défense du château d'Alicante, quand les Anglais vinrent assiéger cette ville, et ne le ren-

de ses prédecesseurs, qui, dans une pareille circonsance, s'était enfermé dans l'abbaye de Saint-Victor. « A Dieu ne plaise, répondit-il, que j'abandonne un peuple dont je suis obligé d'être le père. » *Oraison funèbre de Mgr de Belsunce. — Bibliothèque de M. le comte de Clapiers.*

Digitized by Google

dit, au bout de trois mois, que lorsque le manque de vivres le força d'accepter une honorable capitulation.

Mandé à Versailles par le comte de Pontchartrain, il fut présenté à Louis XIV qui lui fit l'accueil le plus gracieux et joignit à un présent de dix mille livres une croix de Saint-Lazare

Contre les règles ordinaires, et pour lui faire plus d'honneur, le roi voulut que Roze fut reçu chevalier dans la ville même de Marseille. Ce fut M. Du Luc, l'évêque à cette époque, qui procéda à la cérémonie. Elle eut lieu, dit une relation du temps, avec une grande pompe et au bruit du canon.

Sur de nouveaux ordres qu'il reçut de la cour, le chevalier Roze retourna bientôt en Espagne, où il se distingua, d'une manière particulière, à la bataille d'Almança.

Les affaires d'Espagne étant terminées, il s'empressa de revenir à Marseille, mais n'y resta pas longtemps. En 1717, il fut nommé au consulat de Modon, en Morée, où il passa trois années, pendant lesquelles la peste se déclara à plusieurs reprises dans cette ville et y fit de grands ravages. « Il semblait, » dit l'ouvrage où nous puisons ces détails (1), « que la Providence l'avait conduit à Modon, « pour l'y familiariser avec la peste et le dresser à ce « dangereux exercice, dans lequel il devait bientôt et si « fort se signaler. »

En effet, circonstance singulière, en 1720, le chevalier Roze ayant dû se démettre de ses fonctions pour revenir à Marseille, où l'appelaient des affaires de famille, y arriva en même temps que le capitaine Chataud, et fit quarantaine aux Infirmeries avec l'équipage du *Grand-Saint-Antoine*.

Il ne faillit pas à la mission que la providence semblait lui avoir réservée. Dès que le doute ne fut plus permis sur la nature du mal qui sévissait dans Marseille, sur l'épreuve terrible que la population allait traverser,

(1) Lettre à M. le marquis de *** au sujet du chevalier Roze.

Digitized by Google

Roze accourut à l'Hôtel-de-Ville, se mit à la disposition des échevins et fut pour eux d'un secours d'autant plus précieux, que de ceux sur lesquels ils avaient droit de compter, la plupart ne vinrent pas, et les autres trouvant la tache au-dessus de leurs forces, ne tardèrent pas à se retirer.

Ce que fit le chevalier Roze, le dirons-nous ? Il faudrait pour cela entrer dans des détails qui nous mèneraient bien loin et pour l'énumération desquels nous renvoyons nos lecteurs aux divers ouvrages publiés sur la peste de 1720. Contentons-nous d'en présenter le résumé.

Roze fut nommé commissaire-général du quartier de Rive-Neuve, depuis l'arsenal jusques à l'abbaye de Saint-Victor (1). Bientôt il y établit et y entretint à ses frais, un hôpital où, dans l'espace de quatre mois, furent reçus plus de trois mille malades, et de la surveillance duquel il voulut se charger. Ce n'était certes pas pour se renfermer dans les soins spéciaux et uniques de son département. Rose, comme le dit un auteur contemporain (2), prenait pour lui, partout et toujours, tout ce qu'il y avait de plus difficile. Les navires de commerce, à bord desquels une foule de pauvres gens se sont réfugiés, dans l'espoir d'y trouver un abri contre le fléau, deviennent bientôt autant des violents foyers de la contagion. Les victimes qu'elle y fait à chaque instant sont jetées hors du navire, et le port ne tarde pas à se couvrir de cadavres, dont le soleil et l'eau hâtent la putréfaction... Il faut porter un prompt remède à un état de chose si fâcheux... Roze s'en charge. Il équipe une chaloupe, se fraye péniblement un

(1) Voici le texte de la commission qui lui fut décernée à cet effet : « Nous avons établi et nommé M. le chevalier Roze pour commander tout le quartier de Rive-Neuve, lui donnant pouvoir de former deux compagnies de 30 hommes chacune et de nommer les officiers qu'il jugera à propos. Enjoignons aux officiers qui seront par lui établis et à tous les habitants du quartier de Rive-Neuve, de reconnaître ledit chevalier Roze en qualité de commandant et de lui obéir en tout ce qui regarde le bon ordre et la sûreté publique. « A Marseille, le 6 août 1720. Signé : Pille, Estelle, Audimar, « Moustier, Dieudé. »

(2) *Lettre à M. le marquis de *** au sujet du Chevalier Roze.*

Digitized by Google

passage à travers tous ces corps morts qui couvrent les eaux du port, aborde successivement chaque navire, fait enlever et transporter à son hôpital tous les malades qu'il y trouve; et cette tache — la plus pressante — accomplie, il entreprend et mène à bonne fin, l'autre bien autrement difficile et dangereuse, l'enlèvement des cadavres qui flottent à la surface des eaux et qu'il fait ensevelir dans les fosses ouvertes, par son ordre, dans un terrain voisin de l'arsenal.

On le sait. Il en était des rues et des places de la ville, comme du port ; elles étaient couvertes de cadavres. Les enlever était la grande préoccupation des échevins. Ils décidèrent de présider eux-mêmes à cette rude besogne et d'y travailler chaque jour jusqu'à ce qu'elle fut complètement achevée.

Les forçats, que MM. du corps des galères avaient accordé à la ville, furent divisés en quatre brigades; chacune avait le nombre de tombereaux nécessaires, et chaque jour, les échevins, en chaperon, conduisaient hommes et véhicules aux lieux où se trouvaient les cadavres dont la putréfaction était la plus avancée, les faisaient enlever et porter aux fosses ouvertes en dehors des murs. Seulement, un des quatre échevins, alternativement, restait à l'Hôtel-de-Ville pour l'expédition des affaires, et c'était le chevalier Roze qui le remplaçait. Ainsi donc, ce que les échevins ne faisaient qu'à tour de rôle, Roze le faisait tous les jours et en surcroît de tous les travaux que lui imposaient ses fonctions de commissaire-général du quartier de Rive-Neuve.

On sait qu'il eut seul le mérite de trouver un moyen pour faire disparaître les douze cents cadavres amoncelés à la Tourrette, et seul aussi le mérite de mener à bonne fin cette terrible expédition sur laquelle nous reviendrons tout-à-l'heure. Citons-en une autre aussi gracieuse que la première est horrible et qui prouve que Roze était non moins l'homme des expédients que de l'intrépidité. Chaque jour le fléau faisait de nouveaux orphelins, et pour ceux

Digitized by Google

encore à la mamelle, on ne savait comment remplacer l'allaitement maternel dont ils étaient tout-à-coup privés. On s'adresse au chevalier Roze; il part aussitôt, fait dans le territoire, — pour employer une expression de notre temps, — une véritable razzia de chèvres qu'il amène à l'Hôtel-Dieu où chacune d'elles reçoit et adopte un nourrisson.

On a signalé déjà, et avant nous, une circonstance remarquable que nous devons rappeler ici. C'est que le fléau ne frappa aucun chef ecclésiastique, civil ou militaire. Il recula devant Belzunce, devant les échevins et le chevalier Roze qui le bravaient à toute heure et en tout lieu. « Tout porte à croire, remarque Lemontey à cette occa- « sion, que la grandeur du caractère et les fortes diver- « sions éloignent de l'homme une certaine disposition « passive que la science n'a pas encore pu définir, mais « qu'on s'accorde à regarder comme nécessaire à la com- « munication du germe contagieux (1). »

Quoiqu'il en soit, c'est le chevalier Roze qui fut le plus miraculeusement préservé au milieu du plus grand nombre de victimes. Le relevé des personnes qu'il employa à ses diverses expéditions et qui périrent à ses côtés ou quelques jours après, s'élève à 180 (2).

Roze ne ménagea pas plus sa fortune que sa vie. Toutes les dépenses auxquelles il fut obligé de subvenir, il les fit avec ses propres fonds sans se préoccuper de l'époque ou du mode de remboursement. Le chiffre de ses avances s'éleva à vingt-deux mille cinq cent trente-deux livres, somme considérable pour ce temps-là, surtout eu égard à la fortune de Roze qui était fort modeste.

Dans les notes d'un éloge très remarquable du chevalier Roze, qu'il prononça en 1720, M. Paul Autran, secrétaire perpétuel de notre académie a inséré la pièce suivante, dont il possède l'original :

(1) *Histoire de la Régence*, p. 412.
(2) *Lettre du marquis de ***, au sujet du chevalier Roze*, p. 43.

Digitized by Google

« Le sieur Bouys, receveur et payeur des deniers qui « regardent la contagion, payera trois mille livres à M. le « chevalier Roze, à compte des avances qu'il a faites pour « l'entretien de l'hôpital de la Rive-Neuve, et en rappor- « tant le présent avec acquit, lesdites trois mille livres « seront admises. Marseille, le 6 février 1721. »

Des liens de parenté avec la famille de M. Audibert-Roze, mort l'année dernière à 86 ans, ancien sous-inspecteur des Douanes à Marseille, arrière petit-fils, par sa mère, de Claude Roze, le frère aîné du chevalier, me permettent de donner encore sur celui-ci quelques détails qui ne sont pas connus et que j'ai souvent entendu raconter au respectable viellard dont je viens de citer le nom (1).

Retiré dans sa famille après les évènements de 1720, Roze y jouissait de l'estime générale. Cédant aux sollicitations de ses parents et de ses amis, qui désiraient lui voir obtenir la récompense qu'il méritait à tant de titres, il partit pour Paris. Arrivé au village de la Gavotte, que traversait alors la grande route, il s'arrêta, pour faire réparer sa voiture, à une auberge d'où partaient des cris déchirants. Il en demande la cause, et apprend que la personne affligée est une jeune demoiselle arrivée la veille de l'intérieur de la Provence, avec sa mère malade. Elles se rendaient toutes deux à Marseille ; mais la maladie de la mère avait subitement empiré, et elle venait d'expirer dans les bras de sa fille. Roze se nomme, demande à voir la jeune personne, lui offre des consolations et ses services, et l'engage vivement à lui permettre de l'accompagner à Marseille, dans sa propre famille, où elle trouvera des soins, en attendant qu'elle puisse aller rejoindre ses parents.

(1) Pour qu'on n'attribue pas à cette circonstance l'éloge que j'ai fait du chevalier Roze, je crois devoir citer ici ce qu'en dit Lemontey (*Histoire de la Régence*, t. I, p. 369 et 384) « Ame aussi généreuse « qu'aucun siècle en ait jamais produit. — Cette expédition (celle de « l'enlèvement des cadavres de la Tourrette) est unique dans les « fastes des misères humaines. » Voir, en outre, tous les ouvrages qui ont été écrits sur la peste de Marseille en 1720.

Digitized by Google

La proposition est acceptée. Après que les derniers devoirs ont été rendus à la défunte, Roze conduit l'orpheline chez son frère Claude, dont la femme et les enfants témoignent le plus vif intérêt à cette étrangère. Bientôt elle cesse de l'être, et Mlle Madeleine-Rose Labasset devient l'épouse du chevalier, qui renonça au voyage de Paris, et finit tranquillement ses jours au milieu des siens.

Le chevalier Roze mourut le 2 septembre 1735, à Marseille, rue Poids-de-la-Farine. Il ne laissa qu'une fille, morte religieuse au couvent des Bernardines de cette ville, où M. Audibert-Roze, dans son enfance, allait souvent la voir avec sa mère.

M. Paul Autran, dans l'écrit que j'ai déjà cité, déclare qu'il ignore ce qu'on fit pour lui après la peste. Il a trouvé seulement, dit-il, dans un acte, que dans ses dernières années, Roze avait le titre de capitaine d'infanterie à la suite de la garnison de Marseille.

Que l'envie se soit attaquée à un aussi beau caractère, à une conduite si magnanime, à un désintéressement si complet, à un dévouement aussi rare, il n'y a rien là qui doive étonner. C'est toujours le plus haut possible que cette vile passion porte ses regards et dirige ses traits. Mais ce que l'on a vraiment peine à comprendre, c'est qu'elle n'ait pas cherché à atteindre son but d'une manière moins déraisonnable, moins maladroite. Nous avons lu dans un libelle à la main, intitulé : *Histoire de la véritable vie du chevalier Roze* et dont M. L. de Crozet possède une copie qu'il a bien voulu nous communiquer, nous avons lu, disons-nous, que « le chevalier Roze avait fait renouveler « à diverses reprises les barrières construites par son « ordre dans le quartier de Rive-Neuve, *pour avoir un « moyen tout naturel de s'en approprier les planches.* » Et cet autre fait : « Un habitant du quartier alla frapper à « la porte de l'abbaye de Saint-Victor pour réclamer quel- « ques secours en faveur des malades les plus pauvres. La « porte ne s'ouvrit pas; mais l'un des abbés parut au bal-

Digitized by Google

« con et répondit à la requête du solliciteur en lui jetant « deux cents livres. Celui-ci crut ne pouvoir mieux faire « que de remettre cet argent au chevalier Roze, pour qu'il « en fit la répartision ; *mais il le garda pour lui.* »

Ainsi, cet homme à la générosité, aux grandes manières duquel toutes les relations du temps rendent hommage, qui, indépendamment des avances considérables faites par lui à la ville, tint table ouverte pendant tout le temps que durèrent ses fonctions de commissaire-général, aurait imaginé, pour rentrer plutôt dans ses avances et réduire le chiffre de sa dépense, de vendre quelques mauvaises planches et de voler deux cents livres aux pauvres! De pareilles absurdités ne se réfutent pas.

Il parut, dans le temps, une réponse imprimée à la *lettre à m. le marquis de ***, au sujet du chevalier Roze.* Ceci est de la bonne guerre; guerre faite à l'auteur et non pas à son héros. On ne nie aucun des faits rapportés dans cette relation, on se borne à tourner en ridicule l'exagération, l'emphase avec lesquelles ils sont présentés. C'est une critique de forme, critique doublement fondée. Une lettre ne comporte qu'un style simple et naturel, et il n'est certes pas besoin, pour louer un homme comme le chevalier Roze, d'avoir recours aux ressources de la rhétorique.

Quoi qu'il en soit, le chevalier Roze est l'une des plus grandes illustrations Marseillaises. Son nom vivrait éternellement dans la mémoire de ses compatriotes, d'âge en âge, par tradition, par voie de légende, comme je l'ai dit, si l'histoire, la poésie, la peinture ne l'avaient, à l'envi, voué à l'immortalité.

Deux tableaux, l'un du siècle dernier (1725), l'autre tout récemment exécuté, le premier reproduit par la gravure, le second qui ne tardera pas à l'être, ont retracé, chacun à un point de vue différent, le trait le plus saillant de la vie de Roze. Je veux parler de l'œuvre de François de Troy, directeur de l'école de France à Rome, au commencement du dernier siècle, et de celle de M. Magaud, notre

Digitized by Google

compatriote, l'un des peintres qui honorent le plus l'école Marseillaise.

Le tableau peint par de Troy, représente le chevalier Roze au moment où il fait enlever les cadavres amoncelés sur la place de la Tourrette. Il avait été commandé par Claude Roze, l'intendant de la santé et le frère aîné du chevalier. Après la mort de leur père, les enfants de Claude n'ayant pas de place pour une toile de si grande dimension, dans l'habitation moins vaste qu'ils devaient occuper désormais, le vendirent à M. Borelly. Celui-ci en orna l'escalier du beau château qu'il faisait construire, et qui porte encore son nom.

Dans cette toile, Roze n'a auprès de lui aucun des personnages historiques de cette fatale époque. Seul, il a conçu ; seul, il fait exécuter. M. Paul Autran a parfaitement apprécié le mérite de cet ouvrage (1). « Quoique la « teinte générale, dit-il, tire aujourd'hui beaucoup sur la « brique et qu'il ne conserve qu'imparfaitement l'harmo- « nie de lumières et de couleurs qu'il devait offrir dans la « nouveauté, cette altération n'empêche pas de reconnoî- « tre l'habileté du maître et la vigoureuse hardiesse de son « pinceau. Les formes des figures sont belles autant que le « comportait ce sombre sujet. Les grouppes sont bien « distribués, les épisodes touchants et pleins de naturel. »

Dans l'ordre chronologique, le tableau de M. Magaud doit passer avant celui de de Troy ; la délibération avant l'exécution.

Le 14 septembre 1720, le chevalier Roze, cherchant un moyen pour faire disparaître le danger imminent que présentait l'amoncellement, sur l'esplanade de la Tourrette, des douze cents cadavres qui y pourissaient depuis trois semaines, reconnaît, en visitant les lieux, qu'il peut tirer parti de deux anciens bastions attenants à cette esplanade. Par l'échancrure que le temps à faite à une pierre, il découvre que ces bastions, qui, il y a deux mille ans, ont

(1) Eloge historique du chevalier Roze, note 10.

Digitized by Google

soutenu les attaques des armées de Jules-César, sont creux et voûtés en-dedans. Enlever la terre qui recouvre les voûtes, enfoncer ces voûtes et jeter les cadavres dans l'intérieur des bastions dont le vide descend du sol de la Tourrette jusqu'au niveau de la mer, tel est le plan que Roze conçoit et qu'il se hâte d'aller soumettre à MM. de Langeron et de Pilles, et aux échevins assemblés à l'Hôtel-de-Ville. On l'adopte avec empressement. Le lendemain 15, Roze se rend de nouveau sur les lieux, fait découvrir et enfoncer le voûtes des deux bastions et dispose toutes choses pour l'exécution de son projet qui eut lieu le 16.

C'est la réunion, à la séance du 14 septembre 1720, à l'Hôtel-de-Ville, de MM. de Langeron et de Pilles, de Moustier, Estelle, Audimar, Dieudé et du chevalier Roze, qui a été choisie pour personnifier le courage civil dans la série des tableaux allégoriques destinés à former la galerie du cercle de la Mission de France. Le choix du sujet était heureux; le peintre, M. Magaud, l'a rendu aussi heureusement que possible. On reconnaît qu'il s'est senti doublement inspiré, comme artiste et comme Marseillais.

M. Magaud a, de plus, très-habilement introduit dans son œuvre l'idée commune que l'on doit retrouver, d'après le programme, dans les dix-huit toiles de la galerie en question : l'action de Dieu.

Cette idée, de Troy l'a introduite de lui-même dans son œuvre. La partie supérieure de la composition montre que c'est du ciel que partent les coups, et que la prière seule pourra le fléchir. C'est un heureux point de similitude entre les deux toiles.

Au premier plan du tableau de M. Magaud, les principaux personnages : Langeron, de Pilles, les échevins (1). Ils sont assis, ils délibèrent sur la question à l'ordre du jour : l'enlèvement des cadavres de la Tourrette. Question insoluble, semble-t-il. Comment, en effet, charger sur

(1) Tous les personnages ent été reproduits d'après des portraits de l'époque.

Digitized by Google

des tombereaux, comment transporter à une grande distance, aux fosses ouvertes hors la ville, douze cents cadavres dans un état aussi avancé de putréfaction, et dont les membres détachés, se répandant partout, sèmeront le venin de la contagion? Mais d'un autre côté, comment laisser exister plus longtemps ce volcan pestilentiel, pour emprunter l'expression hardie de Lemontey.

Mais voici le chevalier Roze! — Roze, dont le dévouement participe tout à la fois du courage civil et du courage militaire. Il communique son plan; il n'a pas à discuter, lui, mais à agir. Il ne s'asseoit donc pas. On l'a écouté, on l'a approuvé.... Il part. Il part avec cent forçats mis à sa disposition, qui reculeront d'abord, mais qu'il entraînera bientôt, lorsque, descendu de cheval, il aura lui-même, le premier, saisi un cadavre. Au bout d'une demi-heure, le foyer d'infection n'existera plus, la place sera débarrassée; les douze cents cadavres auront été précipités dans l'intérieur des bastions. — Bientôt, à la chaux qui doit les dévorer, on pourra en donner quatre-vingt-dix autres à dévorer encore.... car il ne survivra que Rose et dix forçats aux cent personnes qui auront pris part à l'expédition (1).

Dévouement sublime, résultat inappréciable! mais dévouement et résultat qui ne termineront rien. Langeron, de Pilles, les échevins, Roze lui-même feront plus encore, s'il est possible; ils prolongeront la lutte; mais ils sont hommes, ils mourront à l'œuvre, et Marseille périra avec eux!!!...

Non, non!.. il n'en sera point ainsi: au-dessus des hommes, il y a celui dont la puissance est infinie... *Deus! ecce Deus!*

Au dernier plan du tableau, dans un lointain un peu effacé, mais qui domine toute la scène, apparaît le minis-

(1) Ces cadavres consumés dans l'intérieur des bastions répandirent une matière grasse qui, sortant par les jointures des pierres, fit sur les parois extérieures de larges taches qu'on voyait encore dix ans après. — MARTIN. *Histoire de la dernière peste de Marseille*, page 112.

Digitized by Google

tre de la réconciliation, le pasteur qui a conduit tous les dévouements là d'où seulement pouvait venir le remède à tant de maux, *Sursum corda!*... Belsunce! Entendez l'amende honorable.... la consécration au Cœur de Jésus.... les pleurs de nos pères.... Marseille est sauvée!!... Après cette terrible épreuve, après d'autres encore, plus grande, plus belle, plus riche, plus peuplée que jamais, Marseille, chargée des prospérités du présent, marche à la conquête pacifique des prospérités futures.

XIX.

LA FONTAINE DU DÉVOUEMENT.

Au commencement de cette Etude, j'ai dû parler de l'ingratitude de leurs contemporains à l'égard des héros de la fatale année 1720.... J'en parlais encore tout à l'heure. Pourquoi faut-il que maintenant, j'aie à dire notre profonde indifférence, notre long oubli, surtout pour Estelle, Audimar, Moustier et Dieudé?... Ces noms, une des plus grandes gloires de Marseille; ces noms, qui, depuis un siècle, auraient dû être inscrits en lettres d'or, à tous les coins de la ville,... notre génération les connaissait à peine!... Un jour vint, cependant, où il s'agit de changer les appellations de quelques rues, et on se dit: Une idée! Si nous prenions les noms des échevins du temps de la peste? Ainsi dit, ainsi fait.... Non, cependant. Cette réparation si tardive, cette réparation d'aventure, n'est pas même complète, et aboutit, en définitive, à une exclusion imméritée, à un déni de justice. Pourquoi donc Moustier, Estelle, Dieudé, et pas Audimar? Audimar n'a-t-il pas partagé les mêmes travaux et les mêmes périls que ses collègues? Chargé de faire enlever un monceau de cadavres qui obstruaient la rue Ferrat, et n'étaient guère moins pourris que ceux de la Tourrette, ne vit-il pas périr à ses côtés six hommes de la brigade qu'il commandait? N'y avait-il pas d'une part quatre échevins, et de

Digitized by Google

l'autre quatre Calades?.... — Mais la quatrième Calade s'appelle officiellement *rue Lafont;* le terrain sur lequel elle a été ouverte appartenait jadis à une famille Lafont, et bien que cette famille soit éteinte, il faut respecter le droit de propriété. — Eh quoi! on exproprie chaque jour, — et on fait bien, — des maisons, des quartiers même, pour cause d'utilité publique... et on n'aurait pas pu exproprier le nom d'une rue pour reconnaissance publique?

La reconnaissance publique. .. Ah! je le dis avec douleur.... nous la proclamons à contre-sens dans le quartier le plus élégant de notre ville.... Voyez la fontaine de la place Saint-Ferréol!.. Le génie de Chardigny tient la couronne civique au-dessus de la plaque de marbre portant le nom des fonctionnaires qui ont ordonné l'érection de cette fontaine; *derrière le génie* est la plaque où il est dit que ce monument a été élevé : à l'éternelle mémoire de Belsunce, de Roze, de Langeron, des échevins, de tous les héros de la fatale année 1720!

Et il y a plus de trente ans que cela est ainsi!....

Est-ce donc que nous en soyons réduits à prouver une commune origine avec les Athéniens par notre indifférence, notre injustice envers tous ceux qui, parmi nous, ont bien mérité de la chose publique? Descendants des Phocéens, imitons des Athéniens l'esprit et le goût, — à cet endroit, — nous ne saurions mieux faire; mais enfants adoptifs de la France, n'allons pas chercher ailleurs nos modèles pour la noblesse du caractère et l'élévation des sentiments.

La fontaine élevée en l'honneur des héros de la peste fut primitivement érigée à l'endroit qu'on appelait alors *la porte Paradis* (1), et transportée plus tard sur la place Saint-Ferréol, par le même motif qui, tout récemment, a fait déplacer la fontaine de la place des Capucines : les exigences plus grandes de la circulation et du charroi.

(1) Le point d'intersection des parties haute et basse de la rue Paradis, du cours Bonaparte et de la rue Armeny.

Digitized by Google

C'est en 1802 qu'elle fut élevée, sous le nom de *fontaine du dévouement*. Déjà à cette époque, on se plaignait que rien, dans nos murs, ne rappelât, depuis 80ans, le souvenir d'hommes à qui les nations païennes auraient élevé des autels. Ce fut pour répondre à un sentiment aussi généreux, et acquitter une dette aussi sacrée qu'on se décida à élever le monument. La colonne qui en forme la partie principale est une des sept exhumées de l'église souterraine de Saint-Victor. Le génie, qui relève d'une main le flambeau de la vie, que la peste de 1720 avait presque éteint dans notre ville, et de l'autre présente une couronne civique, est de Chardigny, artiste de mérite dont le ciseau a enrichi notre ville de divers morceaux justement estimés.

En 1802, cette couronne portait sur la façade principale du monument, celle qui regardait la ville, et où on lisait l'inscription : A l'éternelle mémoire des hommes courageux dont les noms suivent : Langeron, de Belsunce, etc. Derrière, sur la face regardant ce qu'on appelait alors la rue du Faubourg-Paradis, on lisait :

Ce monument a été élevé l'an dix
de la République française une et indivisible,
1802 de l'ère vulgaire,
le général Bonaparte étant premier consul,
les citoyens Cambacérès et Lebrun
second et troisième consuls,
le citoyen Chaptal étant ministre de l'intérieur,
par les soins du cit. Charles Delacroix,
organe de la reconnaissance des Marseillais.

—

C'était dans l'ordre : ce fut lors du transport de la fontaine de la rue Paradis à la place Saint-Ferréol, qu'eut lieu le dérangement des plaques, par l'effet d'une inadvertance impardonnable, — je ne veux pas croire d'une sotte flagornerie, — de la part de l'architecte, à l'adresse des hauts fonctionnaires de cette époque.

Quoiqu'il en soit, si nos pères ont pu regretter d'avoir

Digitized by Google

laissé passer 80 ans, sans manifester leur reconnaissance, il est bien plus à regretter pour nous, d'avoir fait, depuis trente ans déjà, du monument qui la proclamait, un contresens, une absurdité, je dirais volontiers un ridicule outrage (1).

Bien avant l'érection de la fontaine du Dévouement, dont une des inscriptions rappelle la charité du pape Clément XI, qui, en 1720, envoya trois mille charges de blé à Marseille, on voyait, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, une plaque de marbre avec une inscription latine rendant, pour le même fait, hommage à ce Souverain Pontife! Elle fut enlevée et détruite pendant les mauvais jours de la Révolution de 1789.

Quant aux deux tableaux si connus de Serre, ils furent commandés à ce peintre par les Pères Jésuites de Marseille, et ils ornaient une des salles de leur maison. Lors de la destruction de l'ordre, en 1764, ils furent achetés par la ville.

Ces tableaux furent peints par Serre au printemps de 1721. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une lettre que nous avons déjà citée : celle que M. Gravier écrivait de Marseille, le 24 mai 1721, à son frère, réfugié à Creissan, près Aubagne.

(1) Mon amour pour ma ville natale fera excuser mon insistance sur ce point et la vivacité de mes expressions Quand je pense que ce serait une chose si facile et si peu coûteuse : une journée de maçon et une dépense de quelques francs! Je ne doute pas que la chose ne soit faite, lorsque le dégagement de l'hôtel de la Préfecture nécessitera le remaniement de la chaussée de la rue Armény, du sol de la place Saint-Ferréol, et peut-être un second déplacement de la fontaine.

Quant à l'injustice commise à l'égard de l'échevin Audimar, il peut être également bien facile de la réparer bientôt. On veut éviter, et l'on a raison, que des rues différentes portent des noms qui se rapprochent. C'est ce qui a fait appeler la Première Calade rue Moustier; la seconde, rue Estelle, et la troisième, rue Dieudé. Il y a près la rue Moustier la rue *Maucouinat*, et dans la vieille ville la rue du *Petit-Maucouinat*. Bientôt la rue *Saint-Ferréol-le-Vieux* va devenir *Saint-Ferréol-le-Jeune*. Pourquoi ne pas donner le nom d'Audimar à la rue *Maucouinat*, et celui du chevalier Roze — qui a perdu son carrefour dans le percé de la rue Impériale — à la rue Saint-Ferréol-le-Vieux embellie et reconstruite? Les héros de la peste se trouveraient ainsi tous réunis; à moins qu'on ne veuille donner le nom du chevalier Roze à l'une des grandes rues ou des places de la ville en construction.

Digitized by Google

« Je rencontrai hier le sieur Serre sur la plage de la « Loge, avec du papier et un crayon ; il prenait la façade « de la Maison de ville et la perspective du port, pour son « tableau de la peste, auquel il travaille à Saint-Giniez. »

En 1802, un autre peintre marseillais, Paul Pèze, mort en 1815, peignit pour la paroisse de Notre-Dame-du-Mont un tableau représentant Belsunce, entouré des débris de son clergé, environné de morts et de mourants, vouant sa personne et son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus (1). Ce tableau n'existe plus dans cette église ; on ignore ce qu'il est devenu. Il a dû être donné ou vendu lors de la reconstruction de l'église actuelle (2).

XX.

Qu'on me permette, en finissant, d'exprimer un vœu.

Ce que fit, au siècle dernier, le légitime orgueil d'un frère, ce que vient de faire tout récemment une association dont la devise est : le vrai, le bon, le beau, ne doit pas se reproduire. Ne laissons plus à de simples particuliers, à des parents même, l'initiative des hommages à rendre aux belles actions dont notre ville a été le théâtre.

Nous avons une *Maison de ville* fort mesquine, hélas ; mais par compensation, nous possédons une magnifique *Bastide* (3). Sur cette bastide, chacun a proposé son plan... Voici le mien : Faisons-en un Versailles au petit-pied,

(1) Bibliothèque de M. L. de Crozet. Documents inédits sur Marseille.

(2) Les deux tableaux qu'on voit actuellement dans l'église de Notre-Dame-du-Mont, à la chapelle du Sacré-Cœur, n'ont rien de commun avec l'œuvre de Pèze. Celui qui représente Belsunce consacrant son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus est d'Aubert. Un autre peintre marseillais ; Nancy, mort il y a quelques années professeur à notre Ecole de dessin, a peint l'autre toile, où l'on voit Mgr de Mazenod, l'oncle et le prédécesseur de notre dernier évêque, renouvelant, lors de la première invasion du choléra à Marseille, la consécration faite par Belsunce en 1720.

(3) Le château Borrely, devenu la propriété de la ville La duchesse d'Angoulême, lors du voyage qu'elle fit à Marseille, fut conduite au château Borrely. En entrant dans la cour d'honneur, elle demanda : « Est-ce là ce qu'on appelle une bastide dans ce pays ? »

Digitized by Google

avec le cours *Puget* — encore une injustice à réparer — pour avenue et la mer pour pièce d'eau. Que sur le fronton de l'édifice, on lise : A toutes les gloires de Marseille. Que l'intérieur soit la traduction, en fait, de l'inscription. On a dit longtemps que la France n'avait ni histoire, ni poème épique. Les galeries de Versailles ont glorieusement comblé cette double lacune. Nous avons, nous, notre histoire locale écrite par des plumes marseillaises!.. ayons-la aussi peinte par des peintres marseillais. Les sujets ne manqueront pas plus aux artistes que les artistes aux sujets.

Et alors nous n'en serons plus réduits à montrer aux étrangers, — comme si nous n'étions que des privilégiés de la Providence, — notre ciel si pur et nos rives si pittoresques; — comme si nous n'étions que des parvenus, — sur nos livres, la preuve écrite, et dans nos coffres la preuve matérielle de nos prospérités! Fils de bonne maison, nous leur montrerons aussi sur nos parchemins et notre arbre généalogique : des guerriers qui se sont mesurés avec les centurions de Jules César, des femmes qui chassèrent de nos remparts un traître à la mère-patrie, et enfin des *gens de loge*, des *négociants*, des *bourgeois*, qui, dans une affreuse calamité, poussèrent l'héroïsme du dévouement, du sacrifice, jusqu'au point où l'ont porté saint Vincent de Paul et Fénelon.

Nos descendants continueront les chapitres de cette histoire, je veux dire les chants de ce poème; et en montrant les pages consacrées aux guerres de Crimée et d'Italie, à l'invasion du fléau indien dans nos murs, ils prouveront que leurs pères n'ont pas dégénéré, en promettant pour eux-mêmes de ne pas déroger à cette noblesse de deux mille ans!

Aug^te^ LAFORET,

membre de l'Académie de Marseille.

Digitized by Google

GÉMENOS-LE-VIEUX.

(CASTRUM DE GEMINIS.)

Généralement, les étymologies offrent un attrait séduisant, et telle personne qui n'a pas le moindre goût pour l'histoire et l'archéologie, souvent est enchantée de trouver dans l'explication d'un mot le résumé de la fondation d'une ville. Heureux l'écrivain qui peut répondre en toute assurance à cette question : Quelle est l'étymologie de ce nom ?...

Que vais-je moi-même répondre à cette interrogation : Quelle est l'étymologie de Gémenos ? — Je l'ignore, répliquerai-je sans honte comme sans hésitation. — Assurément, les étymologies ne manquent pas, ainsi que je vais le montrer; mais y en a-t-il une seule offrant quelque exactitude, quelque garantie, quelque probabilité raisonnable même ?... Qu'on en juge.

« Il peut y avoir deux étymologies probables, dit M. le comte de Villeneuve : *Gemmæ*, pierres précieuses, ou *Gemini*, les Gémeaux, constellation, ou les frères jumeaux. Dans le premier cas, qui s'applique à *Gémenos le Vieux*, on a pu croire que la vallée de Saint-Pons renfermait des pierres précieuses, ou même on a pu faire allusion à la belle source qui sort des rochers, et qui dans l'hiver présente des congélations fort curieuses. Dans le second cas, il y a eu peut-être dans ces lieux romantiques quelque autel ou bosquet consacré à Castor et Pollux. » (1)

Remercions les auteurs de la *Statistique du département* de ce *peut-être* qui ôte à leur ingénieuse explication tout caractère d'authenticité. On voit qu'enchantés de la beauté et de la fraîcheur du vallon de Saint-Pons, ces messieurs se sont un peu abandonnés à leurs inspirations poétiques!..

« Achard, lit-on dans le même ouvrage, a cru trouver

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II.

Digitized by Google

l'étymologie de ce nom dans *Gemenellum*, aujourd'hui *Cimiez*, ancienne ville qui, sous les Romains, était chef-lieu de la province des Alpes maritimes. Cette ville, suivant Achard, ayant été détruite par les Lombards et les Saxons, vers la fin du VI[e] siècle, les habitans se réfugièrent aux environs de Marseille et fondèrent le village de Gémenos. Cet auteur ne s'appuie que sur des rapports de noms au moins fort hasardés. Ce qui est positif, c'est que Gémenos dans aucun acte n'est appelé Gemenellum, comme Achard cherche à le faire entendre. » (1)

J'ai lu je ne sais plus où, et à une époque où je ne songeais pas le moins du monde à écrire l'histoire de Gémenos, que ce nom provenait des deux mots : *Geme nos!* (Plains nous!) invocation écrite sur la tombe de deux frères morts misérablement. Il n'y a que deux choses à faire observer à cet auteur : 1° que nul n'a retrouvé ce tombeau ; 2° que le nom de Gémenos est moderne, et qu'à l'époque où l'on se servait du latin dans la rédaction des actes publics, le village était appelé *Geminas*, *Geminis*, *Gemenes* ou *Gemmis*.

Faudra-t-il remonter à la langue celtique pour retrouver le principe de cette dénomination, ou suffit-il de recourir à l'arabe pour la solution cherchée? Gémenos se prononçant en provençal *Djemmo*. est-il permis de supposer que le radical est le même que celui de *Djemma*, petit village situé sur la côte d'Afrique (Algérie) à peu de distance du Maroc, mais entouré comme Gémenos de montagnes élevées?...

Je soumets cette question aux personnes qui connaissent l'arabe d'une manière approfondie, pour qu'elles puissent se prononcer plus sûrement que moi.

Je joue vraiment de malheur avec la *Statistique du département*. Cet ouvrage si complet, si habilement divisé, si consciencieusement rédigé, auquel tous les écrivains provençaux sont forcés de faire des emprunts s'ils font tant que de parler de la Provence, est tellement rempli d'inexactitudes saillantes, que je suis pour ainsi dire dans l'obligation de le critiquer sans cesse. J'ai tant de fois déjà signalé des erreurs graves, qu'on finira par croire que je prends à tâche beaucoup plus d'attaquer ce livre que

(1) Je ne sais dans quelle édition de la *Géographie de la Provence* d'Achard les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* ont lu cet article. Pour moi, je l'ai inutilement cherché dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Marseille aux mots *Gemenos*, *Gemenellum*, *Cemenellum* et *Cimiez*.

Digitized by Google

d'écrire des notices ou des statistiques nouvelles. Ce reproche m'ayant déjà été adressé, à propos de ma Statistique de Cassis (1), je proteste de la pureté de mes intentions, et je demande qu'il soit bien entendu désormais que si je signale les erreurs contenues dans l'ouvrage du comte de Villeneuve, c'est qu'il me paraît impossible de faire différemment.

Comment, par exemple, ne pas se récrier contre les assertions contenues dans le paragraphe suivant :

« L'ancienne population du territoire était agglomérée à *Gargarius locus*, Saint-Jean-de-Garguier (2). Les guerres et les déprédations qui suivirent la chute de l'empire romain, les ravages des Lombards, des Saxons et des Sarrasins obligèrent les habitants de Saint-Jean-de-Garguier à chercher un asile dans les lieux élevés. Les uns se réfugièrent sur la colline la plus prochaine, où ils bâtirent l'église et le village de saint Clair, qui n'est aujourd'hui qu'un ermitage (3) ; les autres se retirèrent sur la montagne qui est à l'entrée du vallon de Saint-Pons, et y bâtirent l'église de Saint-Martin. Le village qu'ils élevèrent autour (4), et qu'ils fortifièrent avec soin fut appelé *Gemo* (5) et en latin *Sanctus-Martinus de Geminis*. Ce village ancien, dont il ne reste que des ruines, fut abandonné vers le milieu du XII^e^ siècle (6), et les habitants bâtirent alors le nouveau village, dont le nom prit la terminaison catalane parce que Raymond Berenger II la lui donna dans une transaction passée avec Pierre I^er^, alors évêque de Marseille. »

En l'absence de documents positifs, je passe sur la version de M. de Villeneuve, relativement à la construction d'une partie du *Castrum de Geminis*, mais je ne saurais partager son avis en ce qui concerne l'abandon du village vers le milieu du XII^e^ siècle, car dans la reconnaissance faite par les commissaires royaux en 1379, acte important et que je donnerai tout à l'heure en entier, il est clairement dit que cette même année le village possédait un fort

(1) Voir le compte-rendu de la Société de statistique de Marseille des années 1854, 1855 et 1856, page 96.

(2) *Statistique de Bouches-du-Rhône*, tome II.

(3) Se reporter au chapitre intitulé *Saint-Jean-de-Garguier*, p. 237.

(4) Nous avons vu dans le chapitre précédent que *Saint-Martin* était au bas de la montagne, tandis que le *Castrum* en occupait le sommet.

(5) Revoir les anciens noms à la page précédente.

(6) Erreur grave : voir quelques lignes plus loin.

Digitized by Google

considérable, qu'il était entouré de murs et parfaitement habité.

Voici maintenant la description de cet ancien village, tel qu'on peut le voir encore aujourd'hui.

Les ruines du *Castrum de Geminis* se trouvent à deux kilomètres environ de Gémenos, sur une hauteur dominant la route et le vallon de Saint-Pons.

J'avoue qu'il faut être bien possédé du démon de l'archéologie pour aller reconnaître ces ruines qui n'ont rien de remarquable, au point de vue de l'art, et j'ai plus d'une raison de croire que les quelques pans de mur encore debout au milieu d'un véritable bois de pins, ne sont visités que de loin en loin par les chasseurs et les bûcherons du pays.

A l'exception d'un reste de tour carrée que l'on peut apercevoir de la route, tout est caché par les pins d'Alep qui croissent sur la montagne avec une vigueur particulière. Je crois donc être utile en donnant une description détaillée du peu qui reste et de la position des lieux.

La colline sur laquelle ces ruines existent était admirablement choisie pour l'établissement d'un de ces nids humains dans lesquels se refugiaient, au bon temps de la féodalité, les malheureux cultivateurs de la contrée.

Du sommet de la montagne, qui n'est elle-même que le premier échelon de la chaîne de *Bretagne* ou de la *Sainte-Baume*, on découvre presque en entier la belle plaine comprise entre Aubagne, Saint-Jean-de-Garguier et Gémenos, et il n'est pas difficile de comprendre qu'à l'époque des invasions, un œil un peu exercé pouvait distinguer à une distance considérable tout ce qui se passait dans cette vaste étendue de terres.

Je désirerais qu'un archéologue érudit et compétent fût amené à visiter sérieusement ces débris, pour voir s'il ne remarquerait pas dans ces restes deux genres de constructions bien différents. Pour moi, je déclare hautement qu'en examinant la partie la plus élevée des murailles, j'ai reconnu un fragment de construction gallo-romaine parfaitement conservé, et relié à un autre mur du XI^e^ ou XII^e^ siècle au plus tard.

Après avoir visité les lieux avec tout le soin possible sur un terrain aussi accidenté et surtout aussi complètement envahi par la végétation, j'ai acquis la conviction bien arrêtée que les Romains avaient édifié là une tour, et que plus tard on construisit une enceinte rattachée à la tour

Digitized by Google

primitive, qui subsista longtemps encore, et que cette enceinte devint le *Castrum de Geminas* ou *Geminis*.

On nous accuse souvent, nous autres historiens des petites localités, de voir des ruines romaines ou féodales partout, et de prendre souvent les débris d'un simple *agachon* pour des restes d'une fortification de Jules César ou de la reine Jeanne. Je crois donc nécessaire de reproduire deux lignes d'un document très-important par sa date, et surtout par son authenticité (1) :

« Les habitants de Gémenos appelés devant les commissaires de la reine, disent que dans ce village fortifié est un fort important, et que le village est entouré de remparts. »

« *Dixerunt quòd in dicto castro* (2) *est fortalissium notabile et castrum predictum est muris circumdatum.* »

Il serait impossible de tracer, même approximativement, la place de l'antique *oppidum*. Je répète que ces ruines se trouvent au milieu d'un vrai bois, et que les arbres et les arbustes ont poussé en grande partie sur les débris mêmes des remparts. Je crois seulement que la tour romaine rattachée à l'enceinte était séparée du restant de la colline, qui continue à s'élever dans la même direction, par une large et profonde tranchée courant de l'Est à l'Ouest.

Je doute que ce fossé fût creusé tout le long des remparts; la colline est tellement raide sur tous les points, hormis celui que je viens d'indiquer, que ce complément de défense eût été superflu.

Le fragment de mur le plus considérable fait face au couchant. On y voit une porte qui n'a rien de monumental, ce qui, du reste, n'eût été nullement en rapport avec le caractère de l'enceinte. Cette porte, dont le cintre est passablement compromis, peut avoir deux mètres cinquante centimètres de haut, élévation suffisante pour des gens qui n'auraient pu faire entrer dans le village ni véhicules, ni peut-être même bêtes de somme.

J'ai retrouvé là quelques débris de briques romaines; mais il ne faut pas songer à recueillir jamais, à moins de fouilles très-considérables, ni monnaies, ni pierres gravées ou sculptées.

J'estime que la circonférence du *castrum* était de deux

(1) Registre *ex-Claponi* (1379), folio 70, aux Archives de la Préfecture.

(2) Le mot de *castrum* ne veut pas dire précisément *château*, mais bien plutôt *enceinte fortifiée, village défendu.*

Digitized by Google

cents à deux cent cinquante mètres, et qu'il pouvait contenir une population de cinq à six cents âmes.

Quoi qu'il en soit de l'importance de ce village, une obscurité complète se fait autour de lui jusque vers la fin du X[e] siècle, et les actes dans lesquels, à partir de cette époque, il en est question, ne font guère que le nommer. Je me contenterai donc de mentionner ces actes.

9 février 984. — Reconnaissance des bornes de la propriété que possèdent Pons, évêque de Marseille, et Vilhem, vicomte, et convention passée entr'eux, dans laquelle il est dit qu'*Almes* (Plan d'Aups) s'étend jusqu'aux limites de la ville d'Auriol ou de Gémenos. *Almes usquè in terminio de villa Auriolo vel de Geminas* (1).

Décembre 1001. — Pons, évêque de Marseille, son père Vilhem, vicomte de Marseille, et Ermengarde, femme de ce dernier, donnent au monastère de Saint-Victor ce qu'ils possèdent *in villa quam vocant Almes* (Plan d'Aups) (2).

Dans les limites qu'on donne à ces propriétés, on voit :

« De l'autre côté, c'est-à-dire vers le château de Gémenos, elle finit à la fontaine qui est tout près du sommet du mont Eretagne. *Et de alia parte, id est contra Castrum Geminas, terminum fontis que est ad caput montis Britanici* (3). »

Entr'autres témoins signataires de l'acte, on voit figurer *Arlulfus*, peut-être le même qui signait trente-quatre ans plus tard *Arlulfus de Geminis*, ainsi que je l'indique ci-après.

1035. — Vilhem et Fouque, vicomtes de Marseille, et leurs épouses Odile et Etiennette, confirment le monastère de Saint-Victor dans la possession de la chapelle de *Saint-Michel* à Aubagne (4). C'est au bas de cet acte qu'on voit figurer le nom de *Arlulfus de Geminis*.

Comme on le voit, les actes que je viens de citer ne parlent que du lieu de Gémenos. Ceux qui leur sont postérieurs disent quelque chose de plus, puisqu'ils désignent les églises et les chapelles du village et des environs.

4 juillet 1079. — Bulle du pape Grégoire VII, qui con-

(1) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 70.

(2) Même Cartulaire, acte n° 69.

(3) Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que cette source, qui est évidemment celle de Saint-Pons, ne portait pas encore ce nom, ce qui pourrait prouver qu'il n'y avait là, à cette époque, ni *chapelle*, ni *maison* de Saint-Pons.

(4) Cartulaire de Saint-Victor. acte n° 56.

Digitized by Google

firme le monastère de Saint-Victor dans ses possessions, au nombre desquelles nous voyons figurer la chapelle de *Saint-Michel du Plan. Cellam Sancti Michaelis in plano* (1).

1080. — Inventaire des archives du monastère de Saint-Victor ; Donation faite au sieur Abbé et au présent monastère de l'église de Saint-Pons du lieu de *Gémenos*, avec toute sa vallée, laquelle fut faite en l'an 1080, cotée n° 51 (2).

23 avril 1113. — Bulle du pape Pascal II, dans laquelle figurent les églises de *Saint-Michel du Plan*, de *Saint-Pons de Gémenos*, etc. *Cellam ... Sancti Michaelis in plano, Sancti Pontii de Gemenas*, etc. (3).

9 janvier 1119. — Acte dans lequel on voit que les moines de Saint-Victor abandonnent aux clercs de l'église de Marseille l'église d'Evola et l'*église de Gemenas* avec toutes ses dépendances : *Ecclesiam de Gemenas cum suis pertinensiis* (4).

18 juin 1135. — Bulle du pape Innocent II, où il est question des églises de Saint-Michel du Plan et de Saint-Pons de Gémenos : *Ecclesiam... Sancti Michaelis de Plano, Sancti Pontii de Geminas*, etc. (5).

On connaît assez l'acte de fondation de l'abbaye de St-Pons, dans lequel le chapitre et l'évêque font donation à Garcende de l'église paroissiale de Saint-Martin de Gémenos : *parochialem ecclesiam Sancti Martini de Geminas* (6).

Mentionnons encore, en dehors de l'ordre chronologique, pour en finir avec les églises et les chapelles :

1312. — Une cote des décimes du diocèse de Marseille, dans laquelle figure le prieuré de *Saint-Michel du Plan* (7).

8 janvier 1411. — Une provision du prieuré de *Saint-Michel du Plan de Gémenos* en faveur de Jean Gastonis (8).

1446. — Un acte d'union du prieuré de *Saint-Michel de Gémenos* et chapelle *Sainte-Marthe* et prieuré *Saint-Lazare, hors des murs de Gémenos*, à la mense du chapitre de la Major (9).

11 juin 1477. — Une reconnaissance de Pierre Brest de *Gémenos* d'une terre de deux éminades en faveur du cha-

(1) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 843.
(2) Aux archives de la Préfecture.
(3) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 848.
(4) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 923.
(5) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 844.
(6) Voir le chapitre relatif à l'abbaye de St-Pons.
(7) Archives de la Préfecture.
(8) *Ibid.*
(9) *Ibid.*

Digitized by Google

pitre, pour cense de l'union du prieuré de *Notre-Dame du Plan* (1).

On me reprochera peut-être de ne pas faire jusqu'ici de grands frais d'imagination dans la rédaction de cette notice, et de me borner beaucoup trop à citer et à analyser des actes. Cette critique pourrait porter juste jusqu'à un certain point; mais est-on obligé, à propos d'un maigre village perché sur une hauteur, de faire l'histoire d'une baronnie, d'une vicomté, d'une province? Faut-il, imitant ce poète de l'antiquité qui, pour faire l'éloge d'un athlète vainqueur mais peu connu, chantait les dieux et les déesses de l'Olympe, faire à propos de Gémenos-le-Vieux l'histoire de Marseille et de Rome? Non, certes. Mon rôle se borne à signaler les documents tels qu'ils sont, et à ne devenir narrateur qu'autant que les faits le permettent.

Dans l'acte de partage du vicomté de Marseille, dressé le IV des calendes de juillet (14 juin) 1212, entre Roncelin, Hugues de Baux et Giraud Adhémar, il est clairement question du village fortifié de Gémenos. On y lit, en effet, ce qui suit :

« Dans le susdit partage, il échut par le sort au seigneur Giraud Adhémar les propriétés suivantes : le château de Gardanne, le château de Roquevaire et le *château de Gémenos* et Alms (Plan d'Aups) avec tous leurs droits, etc. *Item in divisione predicta obvenerunt per sortem ad dominum Giraudum Ademari hæc que sequuntur : castrum Gardane et castrum Rochevaire et castrum de Gemenas et Alms, cum omnibus juribus*, etc. (2).

Je ne pourrais dire exactement en quelle année la puissante famille des Baux devint possesseur du château de Gémenos. Je vois bien l'acte de l'hommage fait par Barral de Baux, le jour d'avant les calendes de septembre 1243, pour les deux parties de la terre d'Aubagne et les terres de Cuges, de Roquefort et de Julhan, à l'évêque, au prévôt et au chapitre de Marseille, avec l'investiture qui lui est accordée desdites terres, ainsi que l'hommage rendu aux mêmes par Bertrand de Baux, le VIII des calendes de décembre 1268, mais je ne vois pas qu'il soit nommément question de Gémenos. Il est positif pourtant que *Castrum de Geminis* faisait partie des terres baussenques, car il est compris sous le n° 33 dans la nomenclature des possessions de ces riches seigneurs.

(1) Archives de la Préfecture.
(2) Cartulaire de Saint-Victor, acte n° 930.

Digitized by Google

J'ai retrouvé également plusieurs notes qui prouvent encore que Gémenos était placé sous la juridiction du chapitre de la cathédrale de Marseille (1).

« Ancien cartulaire par lequel on voit que les églises d'Aubagne, de Cuges, de Roquefort, de Julhans et de Gémenos faisaient des redevances à l'église de la Major, et par dessus cela, les seigneurs des dits lieux faisaient une cense au chapitre comme à leur seigneur suzerain. Le dit cartulaire sert aussi à prouver que le prieuré N.-D. du Plan, sous le titre de Saint-Michel, existait dès l'année 1219, et dépendait du chapitre, à qui il faisait une redevance annuelle, et qu'ainsi il est rentré dans la source lorsqu'il a été réuni au chapitre en l'année 1446 par la bulle du pape Eugène IV, où le titre du prieuré est marqué *Saint-Michel du Plan.* (2) »

« Cartulaires des années 1337, 1339 et 1352, par lesquels il paraît que les seigneurs de Gémenos payaient annuellement une cense de 20 sols au chapitre pour la dite terre, ce qui prouve bien qu'elle relevait de sa directe et de sa seigneurie. (3) »

Au fur et à mesure que nous avançons, les faits deviennent sinon plus intéressants, du moins plus précis et plus explicites.

Le 20 janvier 1322, « noble damoiseau Raymond Gaufridi d'Ollières, fils et héritier universel d'Isoard d'Ollières, écuyer, vend à la cour royale du comté de Provence tout ce qu'il possède dans les châteaux de Gardanne, Roquevaire, Gémenos, Aups sous la Baume, et dans leurs territoires, consistant en forteresses, maisons, prés, vignes ou autres propriétés urbaines ou rustiques, juridiction haute et basse, connaissance et coërcion de toutes justices, bans et albergues, pasquerages, fournages, moutures, cens, services, revenus, honneurs, vassaux, droits des vassaux, et vingt-cinq livres royales ou marseillais menus que ledit vendeur, comme héritier de son père, a sur les revenus royaux ou claveries de Marseille annuellement.

« Cette vente est faite moyennant mille livres provençaux refortiarts de Provence. (4) »

Je ne saurais préciser quels étaient les droits et les propriétés que ce Raymond possédait encore à Gémenos et put

(1) Archives de la Préfecture.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

vendre au comte de Provence, en 1340, puisque, d'après l'auteur de l'*Antiquité de l'Eglise de Marseille*, Adhemar était seigneur du pays à cette même époque.

Voici le passage de l'ouvrage auquel je fais allusion :

« Guillaume Gasqui (prieur de Gémenos) eut l'année suivante un second procès, qui fut encore terminé par une autre sentence de l'évêque de Marseille. Ce fut au sujet de la dîme qu'Adhemar, seigneur de Gémenos, ne voulait payer ni de la même manière que payaient ses vassaux, ni de toute sorte de blé. Le prélat condamna Adhemar à la payer à l'église paroissiale de Gémenos de tous les fruits qu'il recueillait, comme on était en usage de le faire dans la paroisse, mais seulement au vingt-unième. (1). »

Plusieurs documents, portant diverses dates de l'année 1365, sont relatifs à la vente de la terre de Gémenos. Cette vente ayant eu lieu au profit du pape Urbain V, abbé de Saint-Victor, il n'y a pas à se préoccuper de voir figurer d'abord le monastère de Bénédictins de Montpellier, et peu de temps après celui de Marseille. C'est ce dernier qui, en fin de compte, demeura propriétaire de la terre de Gémenos. Voici le résumé de ces divers actes :

11 janvier 1365. — Frère Guillaume de Marseille, de l'ordre des Prêcheurs, coseigneur de Roquevaire, vend au procureur du pape Urbain V, pour le collége de Saint-Benoît qu'il avait commencé à établir à Montpellier (*sub titulo beati Benedicti in villa Montispessulani*) les droits seigneuriaux qu'il possédait dans les lieux et les châteaux de Roquevaire et de Gémenos (*Rupevaria cujus fortelissio et in castro de Geminis*) au prix de 4,500 florins d'or. (2)

10 juin 1365. — Prise de possession, au nom du pape Urbain V, pour le monastère de Saint-Benoît. (3).

15 juillet 1365. — Confirmation de la vente du lieu de Gémenos en faveur du pape Urbain V par la reine Jeanne. (4)

Les deux actes suivants, aussi bien que les deux qui précèdent, ne laissent aucun doute sur cette affaire.

15 août 1367. — Instrument contenant quittance de la somme de 4,500 florins payés par le sieur Abbé pour l'achat de Roquevaire et Gémenos, Me Etienne Veynasseint, notaire de Marseille. Côtée 620 (5).

(1) *De l'antiquité de l'Eglise de Marseille.*
(2) Archives de la Préfecture, registre Armorum, f° 52.
(3) *Id.* f° 62.
(4) Archives de la Préfecture, reg. Veridis, f° 209.
(5) Archives de la Préfecture, Inventaire de Saint-Victor.

Digitized by Google

18 juillet 1375. — Lettres-patentes de la reine Jeanne, par lesquelles « baille au présent monastère les droits de régales et premières appellations ensemble les juridictions mère, mixte et impaire qu'elle avait aux lieux de Roquevaire et Gémenos, et ce fut fait à la réquisition du S. pape Urbain V, qui tenait pour lors encore l'abbaye de céans en sa main, données à Naples en l'an 1375 et le 18 juillet, et de son règne le vingt-troisième, et scellées à scel d'or du seing de ladite Royne, pendant un laps de soie rouge et jaune. Cotée 1099 (1). »

Tous les actes que je viens de citer mentionnent que les achats ou les prises de possession étaient faits pour le compte d'Urbain V. Celui que je vais résumer ci-après est une transaction passée entre l'abbé de Saint-Victor et le recteur du collége de Montpellier (2), précisément au sujet de Roquevaire et de Gémenos.

29 juillet 1375. — Etienne, abbé de St-Victor, voyant la discussion élevée entre le cardinal Anglicus, évêque d'Albi (frère d'Urbain V), administrateur du collége de Saint-Benoît de Montpellier, et le frère Bermond de Lusensone, prieur des chanoines de Mende, vicaire-général-cellerier dudit collége, agissant au nom du collége, d'une part, et d'autre part l'abbé et le couvent de Saint-Victor de Marseille, touchant quelques droits de la juridiction de Roquevaire et de Gémenos acquis par le pape Urbain V de sainte mémoire, grâce aux bons offices d'amis communs, une transaction est passée entre les deux parties..... Il fut décidé que tous les droits relatifs à Roquevaire et Gémenos appartiendraient désormais au monastère de Saint-Victor, et qu'en retour, l'abbé et le monastère seraient tenus, à perpétuité, de compter chaque année, pendant l'octave de Pâques, dans la ville d'Avignon, au procureur du collége de Montpellier la somme de 150 florins d'or.

L'acte définitif fut passé au château de Nans, dans la chambre de l'abbé, le 20 septembre 1375, par le notaire Jean Meynadier, clerc du diocèse de Mende.

Les témoins furent Bonivini, prieur de Salette; Gaucelin de Spinasone, prieur de Trets; Raynaud Donnadieu, prieur de N.-D. de la Garde, près Saint-Victor; Vital Pelipere, prieur de Valerne, et noble Guiscard. (3)

(1) Archives de la Préfecture, Inventaire de Saint-Victor.
(2) Ce collége fut fondé par Urbain V pour douze étudiants en médecine.
(3) *Recueil de chartes*, copiées par Le Fournier, tome III, aux Archives de la Préfecture.

Digitized by Google

Je crois bien faire de transcrire en entier le procès-verbal dressé par les commissaires royaux en 1379. Les détails qu'on y trouvera diront suffisamment ce qu'était le *castrum de Geminis* à cette époque. On a besoin d'une preuve aussi authentique pour croire que les quelques fragments de mur qu'on trouve perdus au milieu des pins ont renfermé, il y a moins de cinq cents ans, un village habité.

En voici la traduction littérale :

« Au château de Gémenos, le même jour (10 mai 1379), Guillaume, fils de Paleyron, baille, et Raymond, fils d'Etienne, comparurent devant lesdits seigneurs commissaires, et jurèrent de donner des renseignements exacts sur tout ce que la cour royale possède dans ledit château et son territoire, en avouant et en reconnaissant avec serment notre maitresse la Reine comme maîtresse et comtesse des comtés de Provence, de Forcalquier, etc.

« La cour possède dans le château le domaine majeur et direct, les régales, les appellations et les défauts de justice et les juridictions mère et impaire : le seigneur du château est noble Pierre de Saint-Georie, et il y a juridiction mixte, impaire et simple, et il reconnaît, comme il doit être reconnu, que le château est placé sous le domaine direct de notre dite reine, et il est tenu de lui faire hommage légitime et de lui prêter serment de fidélité en cas de changement de nouveau seigneur ou de vassal. Mais qu'il est vrai qu'ils ont entendu dire que l'abbé de Marseille prétend avoir dans le même château la juridiction mère et impaire et première appellation, comme il ressort de la donation faite par Son Excellence la reine, et cette question est agitée dans la cour royale d'Aix.

« Il n'y a point dans le château d'autre supérieur que ladite dame notre Reine, et s'il advenait que le château fût vendu entièrement ou en partie, la cour prélèverait le droit de lods, ou le retiendrait pour le même prix, et dans le premier cas, elle prendrait, à titre de droit de lods, vingt deniers pour chaque vente.

« Ils dirent aussi avec serment que ladite cour royale a dans ledit château les cavalcades, à volonté; que toutefois ils ont coutume de fournir trois servants pendant quarante jours dans les limites du pays.

« Ils dirent aussi que ladite cour possède les droits de fouage à raison de six sols par feu, dans les cas accoutumés.

« Ils dirent aussi que la cour avait dans le bourg de Girardet, dans le territoire dudit château, deux sols

Digitized by Google

couronnés, chaque année, à la fête de Saint-Michel, pour albergue de deux maisons, lesquelles appartinrent autrefois l'une à Guillaume David, et l'autre à André Guibert, et que possèdent maintenant, l'une, les héritiers de Jean Guibert, et l'autre les héritiers de Jean Taurel et Pierre Jayne; que cependant ils ont entendu dire que ledit service fut donné par ladite Reine audit noble Pierre de Saint-Georie.

« Ils dirent aussi avec serment que ledit château est dans la viguerie et sous la viguerie d'Aix, et qu'ils sont tenus de venir, de se présenter et d'obéir aux officiers de la cour d'Aix, sur leur commandement, et de la même façon au commandement du seigneur sénéchal et des autres officiers supérieurs, et que ces mêmes officiers peuvent donner des ordres tant au seigneur dudit château qu'aux officiers et aux habitants du même château, avec punition ou sans punition.

« Ils dirent aussi que dans ledit château est un fort remarquable; que ledit château est entouré de murailles, et qu'il possède de l'eau en grande abondance.

« Ils dirent aussi que ce même château a un territoire abondant par lui-même en blé, vins et fruits, dont ils peuvent donner ou vendre une assez grande quantité s'ils le désirent, et qu'ils reçoivent leur sel de la gabelle de Berre, et que ledit territoire confronte avec ceux de Cuges, Aubagne, Roquefort, Roquevaire, Auriol, et le terroir de la bastide d'Aups, et la terre de Julhans et le territoire nommé Riboux, qui appartient au seigneur abbé de Marseille (1).»

Deux siècles se sont écoulés, siècles de transition et de

(1) Archives de la Préfecture, registre ex-Claponi, f° 70. (Du nom d'un maître rational à la Cour des comptes d'Aix chargé de la recherche des droits de la reine en Provence.)

Apud castrum de Geminis, eodem die (10 mai 1379) Guillelmus Paleyroni, bajulus, Raymondus Stephani comparuerunt coram dictis dominis commissariis qui juraverunt dare veram informationem de omnibus que reginalis curia in ipso castro habet et ejus territorio, qui juramentis eorum dixerunt, confitendo et recognoscendo dominam ostram reginam esse dominam et comitissam comitatum Provinciæ et Forcalquerii.

Habet in eodem castro majus et directum dominium, regalia et appellationes et defectus justiciæ ac merum imperium et est dominus ipsius castri nobilis Petrus de Sancto Georio qui habet in dicto castro mixtum imperium et aliam simplicem juridictionem et recognoscit ut recognoscere debetur et debet ipsum castrum sub directo dominio dictæ nostræ Reginæ et eidem tenetur facere hommagium legitimum et præstare debitæ fidelitatis sacramentum in mutatione novi domini vel vassali. Verùm tamen audiverunt dici quod abbas

Digitized by Google

renaissance, qui ont vu la chute de la féodalité et la réunion de la Provence à la couronne de France; mais les premières années du XVI^e^ siècle ont été funestes pour la province tout entière, et malgré la défense héroïque de Marseille, en 1524, les armées de Charles-Quint l'ont ravagée sur tous les points, à deux reprises différentes et à dix ans d'intervalle.

Faut-il attribuer à cette même cause la destruction du *castrum de Geminis*, bien qu'aucun historien n'en fasse mention? — Ce fait est d'autant plus probable qu'un très-grand nombre de villages d'une importance médiocre furent abandonnés en 1536. L'approche d'une armée qui ne se piquait nullement d'humanité était bien faite pour effrayer des cultivateurs, gens naturellement timides.

La terre de Gémenos se dépeupla et elle devait avoir singulièrement perdu de sa valeur, puisque, le 20 mai 1563, « Messire Pierre Rustate, vicaire du cardinal d'Urbain, abbé commanditaire de Saint-Victor, aliéna la terre de

massiliensis pretendit habere in castro ipso merum imperium appellationes primas ex donatione ut asseritur facta per excellentialem reginam et de hoc ventilatur questio in curiâ reginali Aquensi; non habet in dicto castro alium superiorem quam dictam dominam nostram Reginam. Et si contengeret vendi ipsum castrum in solidum vel in parte, curia laudaret vel retineret eodem pretio et si laudaret haberet per laudemio ad rationem de denariis vigenti pro qua libet.

Item dixerunt eorum juramentis quod dicta reginalis curia habet in dicto castro calvacatas ad arbitrium curiæ; veruntamen dixerunt quod servire consueverunt pro tribus servientibus per quatraginta dies infra confines.

Item dixerunt quod dicta curia habet ibi foccagia ad rationem de solidis sex proqualibet foco in casibus consuetis.

Item dixerunt quod curia habebat in burgo de Girardeto, territorii dicti castri, duos solidos coronnatos annis singulis in sancto Michaele pro albergo duorum hospitiorum qui hospitia fuerunt antiquitus Guillelmi Davidi unum et aliud Andrea Guiberti nunc hæredes Joannis Taurelis et Petrus Jayna; tamen audiverunt dici quod dictum servitium fuit datum per dominam Reginam dicto nobili Petro de Sancto Georio.

Dixerunt eorum juramentis quod dictum castrum est in vicariâ et sub vicaria aquensis et tenentur venire, parere et obedire officialibus curiæ aquensis ab ipsorum mandatum et modo simili ad mandatum domini seneschali et aliorum majorum officialium et possunt ipsi officiales precipere tam domino ipsius castri quam ejus officialibus et hominibus ipsius castri cum pœna et sine pœna.

Item dixerunt quod in dicto castro est fortalissium notabile et castrum predictum est muris circumdatum habens aquam in magnâ copiâ.

Item dixerunt quod ipsum castrum habet territorium per se abundans bladis, vinis et fructibus de quibus possunt dare et vendere si volunt et sal recipiunt de sale de gabella Berræ; quod territorium confruntatur cum territoriis de Cugis, Albancà, Rocaforti, Rocavayra, Auriolo, cum territorio Bastide de Alpibus et cum terrâ de Gilians et cum territorio vocato Rivolo, quod est domini abbatis Massiliæ.

Digitized by Google

Gémenos à Nicolas et Gaspard Albertas, et reçut en échange une terre de labourage au terroir de Nans (1). »

Cet échange ne fit pas l'affaire des habitants de Gémenos, qui, dès ce jour, saisirent toutes les occasions pour demander à rentrer sous le domaine de l'abbaye de Saint-Victor. De leur côté, les d'Albertas surent plus d'une fois faire des sacrifices pécuniaires pour demeurer possesseurs de la seigneurie de Gémenos.

Voici, par exemple, ce que je lis dans un acte du 1er septembre 1565, notaire Bernier, de Marseille :

« Noble homme Nicolas Albertas, sieur de Gémenos, en considération de l'affection que lui et ses ancêtres ont toujours portées au monastère de Saint-Victor, et ce que le cardinal Urbain, abbé dudit monastère, l'aurait accommodé de la place, terre et seigneurie de Gémenos, laquelle il avait souhaité et désiré longtemps de l'avoir, parce qu'elle était issue et sortie des mains et pouvoir d'aucun des alliés et affins de sa maison, combien que il en aie baillé telle récompence que la condition de la dite abbaye en a été faite beaucoup meilleure, ainsi qu'il appert clairement par les actes, des pièces, fonds et propriétés par le dit sieur de Gémenos, consignées, remises et désemparées à ladite abbaye, reçus par Bernier les ans et jours y contenus, nonobstant ce, ledit d'Albertas promet audit monastère de Saint-Victor, capitulairement assemblé, la somme de 300 écus d'or, pour être employée à la construction et réparation nécessaire audit monastère. » (2)

Une nouvelle instance fut commencée un demi-siècle plus tard, et se termina, le 31 janvier 1613, à l'avantage du marquis d'Albertas, ainsi qu'on va le voir ci-après.

On lit dans la requête que les habitants de la commune adressèrent à l'abbé de Saint-Victor :

« La place de Gémenos se trouve maintenant possédée par les successeurs de Nicolas, Gaspard et Pierre d'Albertas ; mais par le cours de si longues années, les habitants de Gémenos ont été grandement vexés et travaillés par ledit sieur de Gémenos et ses officiers, qui les a enfin expoliés de tout le patrimoine de la communauté, les habitants auraient mainte fois requis l'illustrissime abbé de penser au recouvrement de la dite terre, aux fins de retirer les pauvres habitants de tant de ruines et oppressions. (3) »

(1) Archives de la Préfecture.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

On finit par convenir que les habitants de Gémenos payeraient tous les frais du procès, s'il y avait lieu, et qu'en attendant l'abbaye ferait les avances nécessaires, et que le procès étant jugé et ladite terre et place remise à la manse de l'abbaye, ladite place demeurerait perpétuelle et inaliénable sans que l'abbé et ses successeurs pussent jamais la distraire ni l'aliéner de ladite abbaye.» Mais il advint alors ce que nous voyons arriver tous les jours, que le puissant obtient presque constamment gain de cause sur le faible.

L'affaire se termina, aux termes de ce mémoire, par la cession que firent les sieurs d'Albertas de quelques bastides et ferrages dans le territoire de Nans, plus « quelques sommes de deniers pour employer au bâtiment de la maison abbatiale. »

La question du *prieuré*, ou si l'on veut de la *cure* de Gémenos, avait été soulevée quelque temps avant, mais elle traîna moins en longueur. Je résume les actes divers auxquels cette affaire donna lieu :

..... 1579. — Requête adressée à l'évêque par le doyen et les chanoines de l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame des Accoules, le seigneur d'Albertas et les consuls de Gémenos, pour l'union du prieuré de Gémenos au corps du chapitre.

3 juillet 1579. — Approbation donnée par l'évêque Ragueneau.

16 juillet 1579. — Approbation donnée par Amiel Albertas *Gémenos*.

3 septembre 1579. — Approbation donnée par Berard, vicaire perpétuel de Gémenos.

V des calendes de décembre 1580. — Bulle du pape Grégoire portant approbation.

26 avril 1584. — Arrêt du parlement portant ratification. (1)

Je ne sais au juste quel est le différend qui survint plus tard à propos de ce, entre la commune de Gémenos et le chapitre de la cathédrale, mais je trouve deux arrêts de la Cour des comptes, l'un du 6 avril 1629, et l'autre du 15 novembre 1635, qui confirment les droits du chapitre contre la commune.

Il est fâcheux que les documents nombreux que je viens de mentionner ou de transcrire se taisent complètement sur

(1) Archives de la Préfecture.

Digitized by Google

l'état et la situation du village à ces diverses époques. Je crois pourtant pouvoir maintenir ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet de la destruction présumée du vieux Gémenos, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, et avancer par conséquent que c'est à partir de 1563 que le nouveau village a commencé à prendre quelques développements. On pourrait même dire que les populations des hameaux détruits avaient cherché à se grouper déjà dans le vallon de Saint-Pons, puisque le 30 décembre 1539, l'abbé de Saint-Victor passait un nouveau bail *des moulins*, à la cense de trois charges de blé (1).

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que c'est à la famille d'Albertas que Gémenos doit non seulement la construction du château et de ses dépendances, la création du parc et la plantation des belles allées qui y conduisent, mais encore les défrichements d'une grande partie du territoire et le dessèchement des marais qui touchaient à la commune d'Aubagne, aussi bien que l'établissement de la plupart des fabriques et usines qui donnent tant de mouvement et de pittoresque au vallon de Saint-Pons.

Ecrire donc l'histoire de Gémenos *le neuf*, c'est écrire l'histoire de la famille d'Albertas; mais cette œuvre ne peut être accomplie qu'en compulsant des papiers et des titres particuliers, les archives de la commune étant d'une pauvreté désespérante. C'est ce qui me fait renoncer pour le moment à suivre Gémenos dans tous ses développements, bien que l'on puisse trouver dans l'état de ses cultures et dans l'importance de ses fabriques diverses plus d'un sujet intéressant à traiter.

Un mot, avant de terminer, sur l'église de *Saint-Martin* dont il a été question plusieurs fois, notamment dans les actes anciens.

Cette église n'est autre que la petite chapelle que l'on trouve à quelques mètres de distance de la papeterie de Messieurs Ancey, à gauche du chemin de Gémenos à Saint-Pons. Elle mesure intérieurement 11 mètres de long sur 4,30 de large. Je ne certifierai pas qu'elle date du X^e^ ou du XI^e^ siècle, car si sa porte romane peut prouver qu'elle est bien de cette époque son abside est beaucoup plus moderne. Quant à la voûte, je n'hésite pas à la croire aussi ancienne que la porte. Malheureusement elle a été badigeonnée aussi bien que les murs, il y a quelques

(1) Archives de la Préfecture.

Digitized by Google

années, lorsque les propriétaires de la fabrique voisine eurent l'idée de la faire servir de nouveau pour la célébration de la messe dominicale. Mieux eut valu ne toucher en rien à cette voûte qui est intacte et paraît très-solide.

La chapelle a conservé le nom de St-Martin.

Quant à *Saint-Michel du Plan*, on en trouve les restes à *Notre-Dame*, ancien prieuré, désigné dans certains cartulaires sous le nom de *N.-D. du Plan* et dans quelques autres sous celui de St-Michel du Plan.

. . . . . .

Le cadre historique dans lequel j'ai renfermé tout ce qu'il y avait à dire sur Saint-Jean, Saint-Pons et le vieux Gémenos étant rempli, je dis adieu à mon lecteur, mais en conservant la douce espérance de le retrouver un jour, quand je publierai la *Statistique agricole et industrielle de la commune de Gémenos*.

ALFRED SAUREL.

Digitized by Google

LES ARCHIVES

DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

A ALGER.

(Suite.)

VIII.

L'intérim de M. Natoire cessa en 1731 par l'arrivée de M. Léon Delane, précédemment consul de France à la Canée (Candie), qu'une escadre commandée par Duguay-Trouin, amena à Alger. Les provisions de ce nouveau consul étaient datées du 13 décembre 1730 ; elles furent enregistrées à la chancellerie d'Alger, le 12 juin suivant.

M. Delane ayant refusé de déposer son épée lors de la présentation au Dey, celui-ci prétendit voir dans ce refus un manque de respect pour sa personne et une violation des usages consacrés, il défendit à notre consul de se présenter armé devant lui, le menaçant, en cas de récidive, de briser lui-même son arme. A la suite de cette vive altercation, il en fut référé de part et d'autre à la Cour de France. M. Delane exposa que ses prédécesseurs avaient pris, à l'égard des Deys, de mauvaises habitudes, telles que de leur baiser la main et de quitter l'épée devant eux ; qu'il avait pensé qu'en sa qualité de représentant de la plus grande nation de l'Europe, il ne devait se soumettre à aucun des actes humiliants que la faiblesse de quelques consuls, plus spéculateurs que magistrats, avait laissé passer en coutume. Enfin, il déclara que cette affaire lui avait été suscitée par la jalousie des consuls des autres nations qui depuis longtemps s'étaient soumis à ces formalités.

La guerre avec la Regence avait toujours eu pour résultats la ruine ou la mort de nos nationaux, sans amener d'avantages durables. Voulant éviter de nouvelles catastrophes, le Gouvernement français rappela M. Delane, qui reprit le consulat de la Canée. Le 5 juillet 1732, M. Benoît Le Maire, conseiller du Roy et successeur de M. Delane, fit enregistrer à Alger ses provisions portant la date du 16 avril précédent. Il faut bien le dire, ce nouveau consul ayant reçu

Digitized by Google

l'ordre de se conformer aux usages établis, déposa son épée dans la pièce d'attente, lors de sa présentation. Flatté des procédés de la France, le Dey fit à notre consul la politesse de l'autoriser à en agir désormais comme bon lui semblerait au sujet de son épée. M. Le Maire ne crut devoir user qu'une seule fois de cette permission de peur d'exciter la jalousie de ses collègues ou de provoquer l'humeur de la milice.

Malgré la condescendance excessive montrée par la France, — ou, plutôt, à cause de cette condescendance, — son nouveau consul ne tarda pas à être en mésintelligence avec le gouvernement algérien. Quelques jours après son installation, il se trouvait en butte aux mauvais procédés du despote barbaresque, ainsi que le constate le procès-verbal suivant : ·

« Assemblée tenuë cejourd'huy trente-un juillet mil sept cent trente-deux, par mandement de monsieur Benoît Le Maire, conseiller du Roy, consul en ce Royaume et ses dépendances, où se sont trouvés les cy-après nommés : MM. Joseph-François Martin, agent pour la compagnie d'Affrique, Jean Tourcaty et Paul Mercurin, marchands, auxquels monsieur le consul a dit : « Je vous ai fait assem-
« bler, Messieurs, pour vous faire part du disgracieux pro-
« cédé du Dey à notre égard, et de la manicre injurieuse
« avec laquelle il a, hier matin, traité le sieur Ibrahim,
« notre truchement, qui va vous en faire son rapport.
« Vous scavès, Messieurs, que depuis le moment de notre
« arrivée icy, nous avons employé tous nos soins pour
« ménager ses bonnes grâces, qu'il a sensiblement témoi-
« gné nous accorder. Cependant, hier, ayant envoyé,
« comme de coutume, le truchement au Dey pour s'infor-
« mer de sa santé, il lui dit que ce n'estoit que pour venir
« espionner ses actions et ses mouvements pour en donner
« advis aux Espagnols, et le reste qui vient de vous estre
« rapporté par le sieur Ibrahim. Sur quoi, vous donnerès,
« s'il vous plaît, vos advis et délibérations, pour prendre
« les mesures les plus nécessaires et convenables pour pre-
« venir et empescher, s'il est possible, les offensants dis-
« cours du Dey à la considération que le Roy, notre mais-
« tre, a pour cette république et attendre l'occasion favo-
« rable pour informer monseigneur le comte de Maurepas
« de l'algarade qu'il fit hier à notre truchement très-mal
« à propos et sans sujet, accoutumé qu'il est aux empor-
« tements dont il a toujours usé envers notre prédécesseur

Digitized by Google

« et pour en arrêter le cours à l'avenir. Et a signé (signé :) « Le Maire. »

« Surquoy, lesdits sieurs assemblés ont, d'un consentement unanime, estimés et delibérés que dans la situation où sont les affaires aujourd'huy par rapport à l'armée d'Espagne et les mouvements où se trouve le Dey pour s'y oposer, il estoit convenable de ne faire autre démarche que celle de rendre compte à M. le comte de Maurepas de tout ce qui s'est passé et attendre sa réponse. Et ont signé avec le sieur Natoire, chancelier du consulat (signé :) Tourcaty, Mercurin, Joseph Martin, Natoire. »

Avec des gens brutaux et grossiers, une trop grande bienveillance engendre le mépris et une excessive urbanité éveille la méfiance. Il est curieux, en effet, de voir notre consul rabroué de la sorte pour avoir été trop poli envers le Dey, offusqué qu'on s'informât de sa santé avec tant de sollicitude et cherchant un piége sous des prévenances qui lui paraissaient exagérées. Ce document prouve, une fois de plus, que l'excès en tout est un défaut. Il établit également que l'assemblée de la nation n'était pas seulement consultée pour le vote des cadeaux à offrir aux autorités algériennes et qu'elle jouait aussi un rôle dans les affaires politiques.

L'aigreur qu'un excès de politesse avait fait naître entre le Dey et M. Benoît Le Maire ne put s'appaiser. La situation de notre consul ne fit qu'empirer et je trouve le passage suivant dans une lettre écrite par le comte de Maurepas, à M. Le Maire, le 14 septembre 1734 :

« Sur ce qui m'a été représenté de la situation où vous vous trouvès à Alger par raport aux préventions du Dey contre vous et du désir que vous avès de vous retirer, le sieur Taitbout a été nommé à votre place et Sa Majesté a bien voulu vous accorder une pension de 1,500 livres sur les appointements du consulat d'Alger qui vous sera payée par la chambre de commerce. »

M. Alexis-Jean-Eustache Taitbout, écuyer, conseiller du Roy, arriva, en effet, à Alger et y fit enregistrer, le 18 avril 1735, ses provisions datées du 14 septembre précédent.

Le premier document un peu saillant que me fournissent les archives pendant le séjour de M. Taitbout, est le procès-verbal suivant, relatif à un présent à faire au *khesnadar* ou trésorier-particulier du Dey.

Digitized by Google

« Assemblée de la nation pour un présent à faire au casnadar, tenue le 13e mars dernier.

« Aujourd'hui treizième mars de l'année mil sept cent trente-sept, nous soussignés ayant pris en considération les usages établis en certaines occasions du nombre desquelles il nous a paru qu'il falloit mettre le retour du cazenadar qui doit rentrer demain après une absence de six mois; nous étant aussy rapellé tout le ressentiment qu'il a marqué de ce qu'à son retour de Tunis, il y a 17 mois, la nation française s'était abstenue de lui marquer plus particulièrement par un présent la joye qu'elle avait de son retour, et enfin ayant murement réfléchi sur la nécessité qu'il y a de ne point donner de prise a certaines personnes toujours jalouses du commerce des françois, toujours prêtes à les traverser même sur des prétextes aussy vains très-souvent que faux, et de se rendre favorable un homme en aussi grand crédit que l'est icy le cazenadar, lequel joint à l'importance de sa place, la qualité de neveu unique et chéri du Dey, nous avons jugé qu'il étoit indispensable de luy faire présent d'un caffetan de drap d'or.

« Délibéré à Alger dans l'assemblée tenuë dans la maison consulaire, le jour et an que dessus.

« (Signatures de:) Taitbout, P. Faroux, vicaire apostolique, Dengallière, Natoire, Dejouville, chancelier. »

A ce document, j'ajouterai la lettre ci-après, formant le complément des ordonnances des 3 novembre 1700 et 21 mars 1731, qui règlementaient les relations de nos nationaux avec les échelles de Barbarie.

« Extrait d'une lettre de Mgr le comte de Maurepas, écrite à M. Taitbout, de Versailles, le 16 avril 1738:

« Le Roy a estimé à propos de remédier à divers abus qui se sont introduits dans la manière dont les français ont fait jusques à présent le commerce à Alger; pour cet effet, l'intention de Sa Majesté est que les capitaines et subrécargues et passagers qui iront vendre eux-mêmes à l'avenir leurs marchandises et denrées dans cette échelle soient obligés, lorsqu'ils arriveront, d'aller, en se débarquant, chez vous et prendre vos ordres sur la façon dont ils devront s'y conduire avant que d'aller chez le Dey et chez les autres puissances du pays, que les négociants français même qui sont à Alger soient assujettis à vous prévenir des affaires qu'ils auront à traiter avec le Dey ou

Digitized by Google

avec les autres puissances, et que les subrécargues et passagers ne puissent rester sur l'échelle après le départ des bâtiments qui les auront conduits sous prétexte de n'avoir pu achever de vendre toutes leurs marchandises et denrées, mais qu'ils se rembarquent sur les mêmes bâtiments avec le restant de leurs marchandises ou denrées, s'ils n'aiment mieux les remettre à un des négociants français résidents à Alger, à leur choix et sous les conditions dont ils conviendront de gré a gré. Sa Majesté a aussy estimé qu'il était nécessaire de deffendre très expressement aux négotians de Marseille d'acheter à l'avenir des marchandises à Alger à d'autres qu'à des françois et d'en faire des envoys à des Juifs ou autres étrangers sous des noms empruntés. Je vous recommande de tenir exactement la main à ce que l'on se conforme dans la suite à tout ce que je viens de vous expliquer des intentions du Roy sur ce sujet et de m'informer sans partialité des contraventions qui pourront s'y commettre, afin que sur ce que vous m'en marquerés, je sois en état de prendre les ordres de Sa Majesté pour faire punir les contrevenants. Signé : Maurepas. »

« Enregistré à Alger, le 12 septembre 1738. »

Pour en finir avec le consulat de M. Taitbout, je publierai un nouveau procès-verbal relatif à un présent à faire au Dey à l'occasion de son mariage :

« Assemblée tenuë par convocation de M. le consul à l'occasion d'un présent à faire au Dey.

Aujourd'huy, cinquième du mois de décembre de l'année mil sept cent trente-neuf, Monsieur Faroux, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis et Bruno Dengallière, négociant françois en cette ville, assemblés en présence de M. Taitbout, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume, pour délibérer sur ce qu'il y auroit à faire à l'occasion du mariage du Dey qui exigeait que mondit sieur le consul prévint d'un présent le compliment qu'il lui devait et dans la reconnaissance duquel il put se flatter de retirer pour lui et pour la nation françoise des avantages essentiels, ont pensé qu'il convenait de faire ce présent d'une espèce égale à celuy de M. le consul d'Angleterre et même d'une qualité qui lui fut plus agréable, estimants que le caffetan de drap d'or que ce consul luy avait envoyé hier quoyque très riche ce qui paraissoit de ces choses trop communes en ce païs par la quantité que les différentes nations y en ont distribuées

Digitized by Google

aujourd'hui ne pouvoit pas convenir autant qu'un diamant monté pour bague et une rose composée d'un saphir et de rubis qu'on trouvoit à avoir pour le prix de cinq cent vingt-cinq pataques (1), et qui s'offroient d'autant plus à propos que servant à en parer sa nouvelle épouse, il seroit accepté avec plus de plaisir que l'étoffe d'or, et sur ce, ayant lesdits Messieurs, délibéré, ils ont signé avec M. le consul, etc.

(Signé :) Taitbout, Faroux, Dengallière, Dejouville, chancelier.

IX.

M. Taitbout quitta Alger en 1749, confiant les affaires du consulat à son chancelier, M. Thomas Dejouville. Un fait grave eut lieu pendant cet intérim. Une galère espagnole ayant enlevé un chebec algérien dans les eaux de Toulon et en présence de la frégate française le Zéphir, le Dey accusa le gouvernement français d'avoir favorisé cette capture. M. Dejouville fut arrêté et mis aux fers, ainsi que le vicaire apostolique et les prêtres de la mission. Le Dey fit également arrêter les équipages de sept navires du commerce français qui se trouvaient dans le port d'Alger et envoya ces malheureux marins, enchaînes deux par deux, aux travaux les plus rudes, voulant que tous y restassent jusqu'à ce que la France lui eut fait rendre son chebec. Enfin, il envoya l'ordre au Bey de Constantine de faire incarcérer tous les français qui se trouvaient au Bastion.

Le gouvernement français, craignant de compromettre l'existence de ses nationaux et des intérêts majeurs, et voulant éviter une guerre couteuse dont il n'y avait rien à espérer, céda aux exigences du Dey. La paix se trouva rétablie et tous les prisonniers furent rendus à la liberté.

Le 15 juillet 1752, M. François Devant, successeur de M. Taitbout, fit enregistrer à Alger ses provisions de consul, datées du 14 juin précédent. Le procès-verbal ci-après est relatif à la distribution des présents qui fut faite à l'occasion de l'arrivée de ce consul et contient quelques détails curieux sur les cadeaux dont les fonctionnaires de

(1) Soit 630 francs.

Digitized by Google

la Régence étaient si avides et qui jouent un si grand rôle dans l'histoire de nos relations avec Alger.

« Assemblée tenuë le treize septembre 1752, par convocation de M. le consul.

« Aujourd'huy, treizième du mois de septembre de l'année mil sept cent quarante-deux, la chambre du commerce ayant envoyé les présents qui suivant l'usage ancien sont distribués à l'arrivée de chaque consul aux puissances et aux personnes en crédit dans ce païs, et ladite chambre ayant joint à la notte de ces présens l'état de la distribution qui devoit en être faite, M. Devant, consul de France, a cru ne pouvoir s'empescher de s'y conformer exactement et surtout d'éviter de les excéder pour que, par la force que les usages ont chès ces gens cy, il ne fussent dans la suitte portés à l'infini et que ces donations ne devinssent trop onéreuses, soit à l'échelle, soit à MM. les consuls.

« Cependant, il paroit que l'intérest de la nation (on pourroit même dire la conjoncture présente) et la façon excessivement généreuse dont les consuls étrangers agissent à l'égard de ces gens-cy demandent qu'on n'oublie pas dans cette distribution des persounes qui sont nouvelles et en crédit et quelques outres dont on a journellement besoin autant pour la négociation des affaires que pour faciliter aux capitaines les leurs propres,

« C'est sur ces exposés, Messieurs, qu'il vous plaira de délibérer et que vous jugiés s'il convient de ne pas différer d'achetter les draps qu'il y aurait à distribuer encore à cinq à six personnes susdites, et de les payer des deniers de la chambre du commerce que l'effet des présens intéresse particulièrement.

« *Monsieur le Consul* : En outre, Messieurs, que tous les présens et donnations quels qu'ils soient semblent devoir être d'autant plus à la charge du commerce qu'il en retire le principal fruit ; que s'il en était autrement et qu'il fallut que MM. les consuls les payassent sur leurs appointemens, ils les verroient insensiblement absorbés de la façon dont ces présens se multiplient par les nouvelles personnes dont le crédit est grand et utile ; il y a donc lieu de croire qu'il seroit convenable qu'on diminua plutôt les appointemens de MM. les consuls et qu'on les déchargea de la dépense des présens, d'autant plus qu'il est naturel qu'en en faisant le moins qu'ils pourroient, s'ils étoient obligés de les faire, ils s'indisposeroient les gens du païs, et la nation françoise se ressentiroit toujours de cette indisposition. Ce seroit

Digitized by Google

certainement le contraire si la chambre du commerce avoit à sa charge ces présens comme il se pratique dans le Levant, et si suivant les conjonctures, ils étoient distribués en plus ou moins grande quantité sur un état de distribution arrêté par une délibération; par-là on satisferoit à tout, on ne laisseroit point de mécontens et MM. les consuls, avec leurs appointemens fixes, resteroient sans prétentions là-dessus et n'auroient point d'ennemis au païs.

« Liste des personnes auxquelles il y a à donner des présens et qui ne sont pas comprises dans la notte de la chambre :

« A Sidi-Aly, neveu du Dey.....	4	pièces.
« Au Contadar Juif.....	4	»
« A Aly, chaoux du Cazenadar.....	4	»
« A l'écrivain de la porte du Dey.....	2	»
« Aux écrivains de la Douane.....	4	»
« Au capitaine dont le vaisseau est en construction.....	4	»
« Au Boulue-Bachy et son Vikillar.....	6	»
	28	»

« Nous, soussignés, considérant ce qui est cy-dessus exposé, et délibérant en conséquence, avons jugé qu'il convenait de donner du drap aux personnes susdittes, quoiqu'elles ne soient point comprises dans la notte envoyée par la Chambre du commerce, et que le payement en soit fait des deniers de la dite chambre par le S. Dejouville sur le mandat de M. le consul. Nous aprouvons en outre les raisons exposées de mon d. S. le consul, touchant les présens. Fait à Alger les jour et an susdits. »

« (*Signent.*) Dengallière; V. Paul; L. Daniel; Jean Dauphin; Cailhol; Rouquet; Michellon; Beaussier; Dejouville, *chanc.* »

La nouvelle condescendance que la France venait de montrer au Dey ayant accru son audace et ses prétentions, il ne voulut donner audience au nouveau consul qu'à la condition que ce fonctionnaire lui baisât la main. M. Devant s'étant refusé à cette obligation, fut rappelé par sa cour, et partit en laissant de nouveau la gestion du consulat à M. Dejouville. Celui-ci eût à essuyer de nouvelles réclamations impossibles à satisfaire, mais il parvint à calmer le Dey en employant l'influence de fonctionnaires

Digitized by Google

algériens, dont la bonne volonté était, comme toujours, stimulée par la perspective de quelques cadeaux. C'est ce qui ressort du procès-verbal ci-après :

« Assemblée de la nation française tenue le 27 mars 1743. »

« Nous soussignés assemblés aujourd'hui vingt-sept mars mil sept cent quarante-trois pour délibérer sur la prétention du Dey à vouloir réclamer du Roy de France les Turcs algériens esclaves qui se trouvèrent sur les galères d'Espagne brûlées à Saint-Tropez par les Anglais, sur le fondement que les d. esclaves ayant été débarqués et mis sur les terres de France, devaient, par un privilège qui leur est attaché, jouir de la liberté. »

« Considérant toutes les démonstrations et raisonnements que le Dey a faits à ce sujet qui ne tendaient à rien moins qu'à gâter les affaires de la nation française, l'impossibilité d'ailleurs où l'on se serait trouvé en France de luy procurer cette restitution de la part de l'Espagne et les suites fâcheuses du défaut de satisfaction qu'il est toujours avantageux de prévenir et d'éviter. Nous avons conclu et arrêté qu'il convenait au moins de gratifier les personnes qui ont été employées auprès du Dey pour le dissuader et le faire désister de sa prétention, et nous leur aurions fait présenter par le drogman un caftan drap écarlate appartenant à la Chambre du commerce, et pour la valeur de 305 pataques (1) en autres étoffes de damas et de drap que nous avons fait payer de la Caisse du commerce, etc. »

« (*Signatures de :*) Dejouville, *faisant fonction de consul ;* Dengallière ; Du Teil, *chanc.* »

M. Pierre Thomas, précédemment consul de France à Alep, vint remplacer M. Devant, et fit enregistrer à Alger, le 7 juillet 1743, ses provisions datées du 13 août précédent. M. Thomas, d'après les instructions qu'il avait reçues, se conforma aux exigences du Dey.

Pour ne pas allonger inutilement mon travail, je me contenterai d'analyser les procès-verbaux relatifs aux présents, et je ne donnerai *in extenso* que ceux de ces documents qui renferment des détails caractéristiques.

Deux mois après l'arrivée du nouveau consul, le 30 août 1743, une assemblée composée de MM. Thomas, Du-

(1) Soit 366 francs

Digitized by Google

teil, chancelier, et Dengallière, vota, sur les fonds de la Chambre du commerce de Marseille, une somme de 600 pataques, soit 720 francs, pour deux garnitures de linge de bain brodées en or à présenter au Dey à l'occasion de la naissance d'un garçon.

Cette politesse n'empêcha pas les Algériens de commettre peu après un acte de sauvage agression. En 1744, le Dey fit saccager nos possessions de La Calle, sous le prétexte que nous y avions élevé des fortifications et que nous entretenions des intelligences avec les Tunisiens et les galères de Malte. Aucune satisfaction ne fut accordée pour cette brutale entreprise commise en pleine paix, et dont les Anglais voulaient profiter pour se substituer à nous dans la ferme des concessions accordées par le gouvernement algérien; seulement, ceux des Français qui avaient échappé au massacre purent rentrer en possession de leurs établissements ruinés.

Malgré ces motifs de mésintelligences, le 28 septembre 1744, une assemblée composée de MM. Thomas, consul; Dengallière et Duteil, chancelier, vota sur les fonds de la Chambre du commerce de Marseille une somme de 684 francs pour un caftan en étoffe d'or à présenter au Dey à l'occasion de la naissance d'un garçon.

Le 20 octobre 1745, le Dey Ibrahim ayant abdiqué en faveur de son neveu Ibrahim, précédemment khesnadjï ou grand-trésorier, la nation française se trouva dans l'obligation d'offrir ses présents au nouveau chef de la Régence, comme l'établit le procès-verbal ci-après :

« Aujourd'hui, 22e octobre mil sept cent quarante-cinq, nous soussignés, assemblés pour délibérer sur le présent qu'il convient de faire au nouveau Dey, en faveur duquel son oncle a abdiqué le gouvernement, et qui a été reconnu depuis le vingtième du courant de tout le Divan, avec les cérémonies accoutumées, nous avons statué et convenu de faire présenter à ce seigneur, par le drogman, un riche caffetan de brocard, une magnifique bourse brodée en or et deux caffetans de drap de diverses couleurs, coûtant le tout 772 pataques (soit 926 fr. 40 c.) pour être payées des deniers de la Chambre du commerce. (*Signé :*) Thomas; V. Paul; Poissaut, provicaire apostolique. »

Dans les circonstances extraordinaires, l'assemblée de la nation, présidée par le consul, votait, sur les deniers des négociants de Marseille, des présents rendus nécessaires par les exigences de la situation. Mais, en outre de

Digitized by Google

ces distributions exceptionnelles, la Chambre de commerce faisait, pour entretenir les bonnes relations, des envois de petits cadeaux, sur lesquels le document suivant donne quelques renseignements :

« Aujourd'hui, 27 mars 1747, nous soussignés, assemblez pour délibérer sur le mauvais effet de donner en présent au Dey et autres puissances les seules pommes et chataignes envoyées par la Chambre de commerce, l'usage étant d'accompagner ces fruits de confitures, sucre, eau de la reine de Hongrie, sirop de capilaire, etc., dont nous manquions absolument, et pour y suppléer, nous aurions statué et convenu de faire acheter une caisse de 400 bouteilles sirop de capilaire du capitaine François Blanc, du Martigues, coûtant 240 pataques (soit 188 francs), que nous aurions fait payer des deniers de la Chambre de commerce. »

(*Signé* :) THOMAS ; V. PAUL. »

Le 3 février 1748, le Dey Ibrahim mourut d'apoplexie, et eut pour successeur Mahomet, surnommé *il Retorto*, précédemment *Khadjet el Kheil* ou Ecrivain des chevaux. Trois jours après, une assemblée de la nation française, composée de MM. Thomas, consul ; Bossu, vicaire apostolique ; Dengallière et V. Paul, vota sur les deniers de la Chambre de commerce une somme de 763 fr. 20 c. pour achat d'un riche caffetan de brocard en or, de deux caffetans de damas, et de deux caffetans de drap de diverses couleurs destinés au nouveau Dey.

X.

Le 6 juin 1749, M. André-Alexandre Lemaire, écuyer conseiller du Roi, successeur de M. Thomas, fit enregistrer à Alger ses provisions, signées à Fontainebleau le 17 novembre précédent. Je vais analyser sommairement les quelques documents que me fournissent les commencements du consulat de M. Lemaire, pour arriver plus promptement à un évènement d'une haute gravité, l'assassinat du capitaine Prépaud.

— Le 30 juin 1749, une assemblée composée de MM. Lemaire, V. Paul, Bossu, vicaire apostolique ; Bérenger et Germain, chancelier, vote sur les fonds de la Chambre

Digitized by Google

du commerce de Marseille une somme de 240 fr. pour achat d'étoffes à présenter à l'intendant de la marine, revenant du pèlerinage de la Mecque.

— Le 9 novembre 1752, une assemblée composée de MM. Lemaire, Bossu. Bérenger, Gimon, Estais et Germain vote sur les fonds de la Chambre du commerce une somme de 300 fr. pour achat d'une montre en or à présenter à l'intendant de la marine à son retour de la Mecque.

— « Mandons au sieur Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des fonds de la Chambre du commerce de Marseille, de payer des dits la somme de huitante-cinq pataques (102 francs) pour une montre d'argent qui a été présentée à Kagi-Moussa, commandant les trois chebeks qui doivent bientôt aller en course, afin de l'engager à continuer les égards qu'il a accoutumé d'avoir envers les bâtiments françois qu'il rencontre dans ses croisières, etc. A Alger, le 16 avril 1753. » (*Signé*) LEMAIRE. »

— « Mandons au sieur Germain, chancelier de ce consulat, ayant l'administration des deniers de la Chambre du commerce de Marseille, de payer des dits la somme de 93 pataques (111 fr. 60) pour les articles suivants, sçavoir : 34 pataques (40 fr. 80) à des gens qui nous ont informé secrètement tous les jours du nombre des personnes mortes de peste que l'on sortait des portes de la ville. 42 pataques (50 fr. 40) payés à un courtier juif peur salaire des services qu'il a rendu tout le temps de la peste, en portant les ordres nécessaires aux capitaines français qui se trouvaient dans le port, et en étant chargé de la distribution des lettres pour la nation, soit d'entrée comme de sortie, et 17 pataques (20 fr. 40) pour 17 livres de sucre et 11 livres de café présentées à Cidy Mustafa Bourbagi, pour nous avoir servi de drogman, et qui a fait les affaires de la nation pendant quarante jours que notre drogman titulaire a été malade de peste, etc. A Alger, le 29e aoust 1753. (*Signé*) LEMAIRE. »

A. DE VOULX.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ADIEU.

A MON AMI E. R.

Adieu ; et si c'est pour toujours, eh bien! pour toujours encore adieu! BYRON.

Adieu !.,. c'est là le mot funèbre qu'il faut dire
A tout ce que la vie entraîne en son courant ;
C'est la larme que l'œil répand après le rire ;
C'est le linceul jeté sur le front d'un mourant ;

C'est le mot solennel qu'au détour de la route
Prononcent à la fois deux pâles voyageurs,
Qui l'entendent après, pleins de crainte et de doute.
Plus sombre que leurs pas retentir dans leurs cœurs.

La route se partage, ami, voici le terme ;
Nos pieds sont arrêtés sur le fatal détour,
Et comme un sceau mortel, il faut qu'un adieu ferme
Ce passé que l'airain va sonner sans retour.

Adieu !... Vois-tu s'ouvrir nos chemins solitaires ?
Dans le tien l'espérance embellit tous tes pas,
Sombre est le mien ; tous deux nous cachent des mystères
Sous l'aile de la gloire ou l'aile du trépas.

La gloire, aigle puissant, dont l'ardente prunelle
Comme un de ses enfants te couvait au berceau ;
Qui t'enlevait, posant sa serre maternelle
Sur ton front jeune encor, comme un sublime sceau.

Digitized by Google

Je la rêvais aussi, mais ce rêve éphémère
Le premier entre tous déserta mon matin,
Et j'en bénis le Ciel ; car dans ma coupe amère
C'en est assez du fiel qu'y versa le destin !

Ce désir est éteint, et ma lyre est si sombre
Que je n'ose toucher à ses fibres d'airain,
Et la vie est si triste et la route a tant d'ombre
Que le seuil du tombeau s'ouvrirait plus serein.

Aussi n'attachons plus nos âmes frémissantes
A regarder au loin ce qui peut nous venir ;
Laissons l'ange des temps, de ses mains incessantes,
Sous nos pas jour à jour dérouler l'avenir.

Puisse le tien, propice aux rêves du poète,
Se prolonger toujours et splendide et riant,
Comme l'or d'un tapis qu'on déroule et qu'on jette
Sous les pieds fortunés d'un prince d'Orient.

PAUL BOSQ.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Typographie veuve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

LES ARCHIVES
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A ALGER.

(*Suite.*)

— Le 10 décembre 1753, une assemblée composée de MM. Lemaire, Arnold Bossu, vicaire apostolique, Dominique Estais, Louis-Michel Gimon, Nicolas Berenger et Germain, vote sur les fonds de la chambre du commerce un présent à offrir à Kagi-Nounla, à l'occasion de sa nomination aux fonctions de capitan ou amiral de la Régence, lequel se compose de deux vestes de drap et de trois douzaines de bouteilles de sirop de capilaire.

J'aborde maintenant le fait grave dont j'ai parlé. Le 20 septembre 1753, le capitaine Prépaud, patron du navire français l'*Assomption*, ayant rencontré dans le détroit de Gibraltar un bâtiment d'allures suspectes, crut reconnaître un corsaire de Salé et prit la chasse. Rejoint par ce navire, il ne se rendit qu'après avoir essayé de se défendre. Or, ce corsaire était algérien. L'*Assomption*, considérée comme étant de bonne prise, fut amenée à Alger. Son capitaine, traîné devant le Dey sans que le consul de France réussit, à se faire entendre, expira sous le bâton, payant d'une mort cruelle le crime d'avoir osé résister à un algérien dont il n'avait pas reconnu la nationalité.

Les archives nous fournissent sur cet évènement deux documents précieux restés inédits jusqu'à ce jour : le procès-verbal d'une assemblée exclusivement consacrée à cet évènement et la déclaration du second de l'*Assomption*, faisant connaître tous les détails de l'amarinement de ce navire par un corsaire Algérien. Je commencerai par celui-ci :

« Cejourd'huy neufième février mil sept cent cinquante-quatre, par-devant nous André-Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, cousul de France en cette ville et royaume d'Alger, est comparu sieur Louis Barnet, de Marseille, capitaine en second sur le vaisseau l'*Assomption*, ci-devant commandé par feu capitaine Jean-François Prépaud, de la Ciotat, lequel nous a dit et exposé, moyennant serment, que le quatorze du mois de septembre dernier, ils partirent de la rade de Cadix avec leur fond consistant en 8000....., pour aller charger du blé en Levant ;

Digitized by Google

que, continuant heureusement leur route jusqu'au 19 dudit mois, ayant le vent favorable pour entrer dans le Gibraltar, le vingtième à huit heures du matin étant dans ledit détroit vis-à-vis Tarifa de la domination d'Espagne, ils avaient vu derrière eux un bâtiment latin qui venait du côté du cap Espartel avec le vent favorable, ayant ledit bâtiment latin la proue sur ledit vaisseau, par la manœuvre que ce bâtiment tint, ayant amené son quarré derrière et hissé sa grande voile latine pour venir au plutôt à bord dudit vaisseau, paraissant être une petite galère de Salé, qu'on leur avait assuré au dit Cadix qu'une galère de Salé croisait dans le détroit, que ce bâtiment faisait force de voile pour arriver sur ledit vaisseau et voyant qu'il aprochait toujours, ledit feu capitaine Jean-François Prépaud aurait ordonné de se préparer au combat, attendu que ledit batiment n'avoit mis aucun pavillon et faisoit croire que c'étoit vraisemblablement un corsaire saletin; qu'alors ledit vaisseau auroit fait force de voile pour continuer sa route et pour se mettre en état de déffence pour éviter l'esclavage de Salé, ledit feu capitaine Prépaud auroit fait passer deux canons à la poupe dudit vaisseau; que voyant que ledit bâtiment ne changeoit point de manœuvre, et que bien au contraire ledit vaisseau tint le vent pour voir si ce bâtiment suivrait, et ledit bâtiment continuant de chasser ledit vaisseau sans mettre de pavillon étant distant dudit vaisseau de la portée du canon, ledit feu capitaine Prépaud, ayant observé, ainsi que tout l'équipage, que ce batiment paraissait être une petite galère Saletine, surquoy ledit capitaine Prépaud fit arborer le pavillon audit vaisseau et l'assura de deux coups de canons à boulets; qu'on s'aperçut alors d'un bout de pavillon rouge, à cause que venant vent arrière ledit pavillon étoit presque tout caché. Que ledit batiment approchant toujours pour venir à l'abordage dudit vaisseau, ledit capitaine Prépaud ordonna de tirer dessus pour éviter d'être pris par ce bâtiment le croyant Saletin; qu'en cet instant ledit capitaine Prépaud fit cacher lesdittes huit mil..... dans le lest afin qu'étant abordé dans la fureur du combat, on ne trouva pas facilement le fond dudit vaisseau pour éviter qu'il fut pillé de quelque façon que ce eut été. Qu'à dix heures du matin du même jour, vingtième septembre de l'année dernière, ledit batiment s'aprochant toujours et continuant de tirer des coups de canons à boulets sur ledit vaisseau qui tiroit de même sur ledit batiment sans pouvoir entendre la voix de ceux qui étoient dans ledit, que

Digitized by Google

par des cris horribles de maures et qu'ainsy de part et d'autre on ne pouvoit pas s'entendre et se voir à cause de la fumée du canon croyant toujours ledit capitaine Prépaud que c'était un Saletin. Qu'alors ce bâtiment manquant l'abordage pour prendre ledit vaisseau y revint une seconde fois. Qu'à onze heures du jour ayant abordé ledit vaisseau, ledit capitaine Prépaud, ledit déclarant et tout l'équipage furent obligés d'abandonner le canon et de se cacher à l'entrepont, voyant plus de soixante maures le sabre à la main entrer dans ledit vaisseau ayant surpris sur le pont trois matelots dudit vaisseau qu'ils massacrèrent, ledit capitaine Prépaud ayant reçu un léger coup de sabre sur la tête, que les gens dudit batiment étant entrés dans ledit vaisseau, ayant coupé le cable de l'ancre de babord et les cordages qui tenoient ladite ancre, crièrent : *Algériens, Algériens, noun paoure* (1) ; qu'alors ledit capitaine Prépaud et tout l'équipage étant montés sur le pont on reconnut que ce batiment était un chebek d'Alger ; que sur le midi étant Nord et Sud, à trois lieues de distance du mont de Gibraltar, le vaisseau étant rendu, y ayant mis environ soixante maures, fut obligé de suivre le chebek pour faire route à Alger, après avoir été pillé dudit fond et généralement de tout ce qu'il y avoit dans ledit, et hardes de l'équipage. Que le lendemain, le Rays dudit chebek vint à bord dudit vaisseau pour mettre un capitaine de prise et conduire ledit vaisseau à Alger. Que ledit Rays étant à bord maltraita de quelques coups ledit feu capitaine Prépaud et le fit passer avec son fils et une partie de l'équipage sur ledit chebek, ayant laissé à bord dudit vaisseau le déclarant, le nocher, le gardien et autres matelots, au nombre de onze en tout, ayant laissé dans ledit vaisseau environ trente turcs pour l'amener à Alger (qu'au surplus à l'exposition ci-dessus, ledit sieur Louis Barnet nous a dit et déclaré que la polacre du capitaine Jeaufret, de la Ciotat, étant de conserve avec ledit vaisseau dudit feu capitaine Prépaud avoit été témoin dudit combat et qu'aussitôt ladite polacre se seroit enfuie). Que le onzième du mois d'octobre dernier, ils seroient arrivés en cette ville d'Alger, qu'étant descendus à terre, le déclarant et le reste de l'équipage furent mis à la chaîne, où ils trouvèrent le reste de l'équipage dudit vaisseau qui étaient arrivé le cinquième octobre avec le chebek, tous enchaînés de deux en deux, ayant apris par lesdits matelots enchainés que ledit capitaine Jean-François Prépaud avoit été conduit

(1) Soit. en langue franque : N'ayez pas peur.

Digitized by Google

chez le Dey qui lui avoit fait donner des coups de bâton et qu'il en étoit mort deux jours après, et pour être la vérité telle le déclarant n'ayant pu venir faire plutôt ses diligences que ce jourd'huy qu'il se trouve délivré des fers, désire pour sa décharge de faire informer sur tout ce que dessus, en forme de consulat pour l'information prise lui servir et à tous qu'il appartiendra, ainsi que de raison et acte. « *Signé :* BARNET.

« Et nous dit consul en concédant acte audit capitaine de son dire et exposition, ordonne que sur le tout en sera informé en forme de consulat pour l'information prise luy servir ainsi que de raison, et avons signé.

Signé : LEMAIRE.

« Et à l'instant s'est présenté Estienne Flandrin, de Cassis, âgé de trente ans, nocher sur ledit vaisseau, déclarant n'être parent ni allié dudit, de laquelle exposition luy ayant fait faire lecture moyennant serment, a dit qu'elle contient vérité et qu'il le sçait pour avoir été présent lorsque le tout est arrivé et a signé avec nous consul et le sieur chancelier du consulat.

« (*Signé :*) Estienne FLANDRIN ; LEMAIRE, GERMAIN.

(Suivent quatre autres dépositions semblables à la précédente. (*N. de l'auteur.*) »

La mort tragique et ignominieuse du capitaine Prépaud causa une vive émotion dans la petite colonie française, qui trouva que le consul n'avait pas déployé une énergie suffisante dans cette circonstance critique. C'est ce qui résulte des termes mêmes de l'allocation adressée aux nationaux par M. Lemaire, dont le ton aigre-doux indique une vive irritation, et qui donne à l'assemblée de piquants conseils de circonspection. Exhumons ce curieux document, resté enfoui depuis plus d'un siècle dans de poudreuses archives :

« Assemblée de la nation d'Alger, faite le 26 mars 1754. »

« L'an mille sept cents cinquante-quatre, et le 26e du mois de mars, à 10 heures avant midy, par mandement de Mons. André-Alexandre Lemaire, Ecuyer conseiller du Roy, consul de France en ce royaume d'Alger, tous les Français composant icy le corps de la nation ont été convoqués et assemblés, sçavoir : Mons. Bossu, vicaire apostolique dans les royaumes d'Alger et de Tunis, supérieur de la maison de MM. les missionnaires en cette ville d'Alger, et les sieurs Nicolas Bérenger, Dominique Estais, et

Digitized by Google

Louis-Michel Gimon, négociants, écrivant le S. Germain, chancelier, auxquels mon dit sieur le consul a dit:

« Messieurs, il m'est revenu que quelqu'un d'entre vous, écrivant à ses correspondants de Marseille, leur avait adressé des relations de ce qui s'est passé ici dans la malheureuse affaire du feu cap. Jean-François Prépaud, dans lesquelles ma gestion a été attaquée avec beaucoup de malignité, et la vérité tellement altérée sur des faits si publics, qu'il est difficile de s'imaginer que celui qui les a tronqués ne l'ait pas fait de dessein prémédité et contre sa propre conviction. On a débité à Marseille, d'après des lettres écrittes d'Alger, qu'il n'a dépendu que de moy de sauver la vie au capitaine Prépaud et l'esclavage à son équipage; que le Caznadar m'avait envoyé chercher pour favoriser la réclamation que j'aurais dû en faire et que j'avais refusé de me présenter; que tant que je resterais à Alger, il n'y avait aucune satisfaction à espérer de la Régence, et bien d'autres choses de cette espèce. On a ajouté pour apuyer ces imputations, que le motif secret de mon indolence ou de ma prévarication était une intelligence avec le Dey et les puissances d'Alger, en faveur de laquelle, sacrifiant les intérêts publics à mes intérêts particuliers, j'aprouvais tout ce qu'ils osaient faire d'odieux par reconnaissance des faveurs dont ils me comblaient personnellement.

« Je ne suis point obligé, messieurs, de vous rendre compte des demandes secrètes que j'ay pu faire de mon chef dans la circonstance critique où je me suis vû, ni des raisons qui m'ont guidé dans les ménagements que j'ai dû garder; moins encore des instructions subséquentes que j'ay reçues de la cour, ni des négociations que j'ay faites en conséquence, tout cela doit être un mistère qu'il seroit même téméraire à vous de vouloir pénétrer. Mais comme dans ce que je vous ay cité cy-dessus, il n'est question que de ce que tout le monde sçait, je me crois en droit de vous demander compte de ce que vous en avès apris par la voix publique et de ce que vous en avès marqué en France, afin que je sois en état de juger de la sincérité de vos Relations, et de convaincre de faux celuy ou ceux qui en ont donné d'infidelles. S'il y a quelqu'un parmy vous, comme il n'y a pas lieu d'en douter, qui ait voulu s'ériger en nouveliste, et s'il n'a prétendu dire que la vérité, il ne doit pas craindre de la répéter icy, puisque c'est le lieu où on est le plus à portée d'en juger et de la soutenir par des preuves nullement équivoques. Voilà le seul moyen qui puisse justifier la liberté qu'il a prise. Au surplus, je crois

Digitized by Google

inutile de vous prévenir que vous pouvès vous expliquer sur les faits en question en toute liberté, et sans craindre que je me serve de votre déclaration pour vous faire icy des affaires auprès des Algériens. Vous connaissès tous combien je condamne la pratique d'avoir recours à leur juridiction et de leur donner connaissance des cas qui peuvent survenir entre Européens. Si quelqu'un de vous, cependant, ne me rendait point à cet égard la justice qui m'est duë, je veux bien lui donner icy toutes les assurances propres à luy oter ses apréhensions et à ne lui laisser aucun prétexte de silence. Je m'engage donc à ne rien dire absolument à Alger des aveux qui se feront dans cette assemblée, et je fais très-expresses défenses à tous ceux qui la composent d'en rien divulguer aussy pour quelque cause que ce puisse être, à peine d'en porter des plaintes qui le perdraient infailliblement. Si je manque moy-même à mon engagement, je consens de demeurer duëment convaincu, et je passe condamnation sur toutes les imputations faites contre moy au sujet desquelles je vous ay convoqués. Et a signé. (*Signé:*) Lemaire. »

« Surquoy lesd. sieurs assemblés ont répondu unanimement qu'ils n'ont envoyé en France aucune relation sur l'affaire du capitaine Prépaud, moins encore contre la gestion de Monsieur le consul, et ont signé avec nous chancelier. (*Signatures.*) »

« Après la réponse cy-dessus des dits sieurs assemblés, mon dit sieur le consul a repris la parole, et a dit : Messieurs, je m'aperçois par votre silence et par le désaveu général des imputations faites contre moy en France, que nul de vous ne veut s'en déclarer l'auteur. Je veux bien ne pas pousser plus loin mes recherches pour le présent ; mais il m'importe toutefois d'éclaircir les faits qui ont servi de base à la calomnie. Le feu capitaine Jean-François Prépaud ayant été débarqué et amené chez le Dey, il ordonna qu'on le pendit ; les officiers de la Régence le suplièrent de commuer son suplice en une bastonnade, et le caznadar s'engagea à la luy faire donner de façon qu'il n'en réchaperoit pas, ce qui fut exécuté sur le champ. Vous ignorès peut-être le message qui me fut envoyé pour m'enjoindre de ne pas me présenter sons peine d'essuyer le même traitement, moy et tous les François qui résident à Alger, et de causer une rupture avec la nation ; vous n'en avès véritablement rien apris de ma part, mais la voix publique doit vous avoir instruit des dispositions où l'on était. Tout cela fut fait dans moins d'un quart d'heure, de sorte qu'on

Digitized by Google

n'eut ni le temps de prévoir le coup, ni même celuy de braver les menaces, tant il s'en faut que le caznadar ait attendu que je me présentasse, luy qui outrant la barbarie et dirigeant un suplice qu'il aurait pu adoucir sans se compromettre, l'a poussé au dernier excès. Deux jours aprés je vis le Dey, qui me dit que j'avais bien fait de suivre ses ordres et de ne point me présenter devant luy, ne désavouant point qu'il aurait exécuté ce que sa colère luy avait dicté, ajoutant de plus qu'il traiterait en ennemi celuy qui luy parleroit de cette affaire. La même intimation a été faite aux consuls étrangers, puisque je tiens de la propre bouche de quelques-uns d'iceux, que le Dey leur avait fait dire de n'en pas ouvrir la bouche sous peine d'être chassez d'Alger et d'occasionner peut-être la guerre à leur nation, de quoy j'auray des attestations quand il me plaira. Ces procédés, messieurs, annoncent-ils la possibibilité qu'on a prétendû démontrer d'arrêter la violence des Algériens, et laissent-ils le moindre lieu de me taxer d'indolence, de timidité ou d'intelligence avec eux? Je n'ay fait aucun pas en faveur de l'équipage du cap. Prépaud jusqu'à la réception des ordres de la cour, et je n'ay pas besoin de vous dire pourqnoy. Depuis lors, n'avès-vous pas été témoins des mouvements que je me suis donnez, et ne devès-vous pas sçavoir qu'après avoir employé inutilement toutes les voyes de la douceur, j'ay parlé non seulement en particulier, mais encore en public, d'un ton asses haut, asses ferme et asses menaçant pour faire craindre la puissance du Roy aux dépens même de ma sureté : que ce soit le hazard ou ma conduite qui ait cpéré, je suis venu à bout d'une partie de mes desseins, et j'espère que le Seigneur favorisera les autres ; ce qui ruine déjà les conjectures calomnieuses des mal intentionnés. Après vous avoir laissé repondre librement et sans prevention à mon premier exposé, je suis bien aize de vous avertir, messieurs, que S. M., que Mgr Rouillé, son ministre, et que toutes les personnes à qui je dois rendre compte, sont jusqu'à présent satisfaites de ma conduite. Cela devrait me suffire et me tranquilliser ; mais à un homme d'honneur il luy reste toujours quelque chose à faire lorsque sa réputation est attaquée et que les gens indifférents à s'éclaircir on pû être séduits. Je prétends relancer la calomnie jusque dans son dernier réduit, qui est le silence et l'obscurité quand elle est impuissante ; c'est pourquoy j'exige que vous temoignès actuellement si vous sçavès quelque chose de contraire aux faits que je viens d'alléguer. »

Digitized by Google

« Il n'est pas inutile de vous faire apercevoir aujourd'huy que plusieurs d'entre vous sont souvent tombés dans le cas de parler témérairement et sans mesure des affaires des couronnes qui sont en paix avec Alger, et d'hasarder sur de pareils sujets des propos qui auraient mérité un chatiment exemplaire. J'ay peut-être eu tort de ne pas avoir relevé de semblables fautes ; mais je ne suis pas fâché de n'avoir à me reprocher qu'un excès d'indulgence, et par le même principe, je profite de l'occasion d'une offense reçuë pour vous donner en revanche un conseil salutaire, qui est d'être prudents dans vos discours et dans vos écrits, de ne vous mêler que de votre commerce, et de ne vous immiscer dans les faits qui vous sont étrangers que lorsque vous en serès requis par qui de droit ; ce sera la marque la plus assurée que vous puissiès donner de votre probité et de la sincérité de vos relations. Et a signé : (*Signé :*) LEMAIRE. »

« Surquoy les dits sieurs assemblez ont répondu qu'il a couru beancoup de bruits contradictoires dans le public au sujet de cette affaire, aiusi qu'il est ordinaire dans ce pays, mais qu'ils ne sçavent rien positivement, et par conséquent ne peuvent rien alléguer contre les faits cités cy-dessus par mon d. chancellier.

« (*Signé :*) BOSSU, ESTAIS, BERENGER, GIMON, GERMAIN. *chanc.* »

Malgré des réclamations incessantes et des menaces de guerre, le gouvernement algérien ne voulut accorder d'autres satisfactions que la mise en liberté de l'équipage. La France était cependant la nation la plus considérée et la mieux traitée par l'odjak. Les petites marines européennes, outre le tribut en matériel et en munitions ou en numéraire qu'elles payaient aux Algériens, avaient à supporter des avanies plus humiliantes encore que celles que nous endurions, et se trouvaient incessamment sous le coup de ruptures soudaines qui étaient pour cet état de forbans une source importante de revenus. Ces traditions se perpétuèrent jusqu'aux derniers moments de la Régence, et on ne saurait trop rappeler aux puissances secondaires de l'Europe le service immense que la France leur a rendu, en 1830, en détruisant la piraterie algérienne.

ALBERT DEVOULX.

Digitized by Google

LES RUINES DE SYRACUSE.

I.

La permission de quitter le navire nous fut enfin octroyée Je descendis à terre sur un quai large, spacieux et couvert d'un sable brillant; mais il n'y avait sur ce quai nulle trace de vie, aucune apparence de marchandises; Personne ne s'y promenait. Aucun autre navire qu'un petit nombre de vieilles barques n'était amarré à ses dalles; on eut dit une ville inanimée et abandonnée, sans quelques douzaines ou centaines de *Lazzaroni* ou *Facchini*, gesticulant, criaillant, hurlant ou chantant autour des rares voyageurs descendus à terre. A Naples, on se débarrasse aisément de cette classe d'individus à coups de bâton; ici il faut être un peu plus circonspect, et je dus subir l'escorte de huit ou dix choisis parmi les plus empressés: l'un s'empara de mon chapeau, l'autre de ma canne, un troisième de mon parapluie, un quatrième de mon handbook; un autre servait de guide et cinq ou six formaient un cortége d'honneur.

Ainsi guidé, conduit ou traîné, j'atteignis le splendide hôtel du *Soleil* où il me fut fort difficile de déjeuner. Il y avait eu hier ou il y aurait demain tout ce qu'on pouvait souhaiter; quant à aujourd'hui, on y trouvait du pain noir, du vin capiteux, des œufs plus ou moins frais et du fromage bien dur.

Tout en déjeunant, je demandai à mon hôte s'il ne pourrait pas me fournir une voiture pour visiter les ruines. *Eccelenza si*; *ma é rotta adesso la vettura*. — A défaut de voiture, je voulais un cheval. — *Eccelenza si*; *ma Corpo di Dio! trovasi ammalato il cavallo!* — Au moins, y a-t-il un bateau? — *Eccelenza, si... ma... che sciagura! si rimpalma la barca*. Sur ce, je fus réduit à faire la course à pied avec l'aide d'un cicerone.

Or, en homme habile, et avant de me conduire aux

Digitized by Google

ruines, mon guide voulut me faire les honneurs de sa ville et m'en faire parcourir à peu près toutes les rues.... C'est une bien triste promenade où rien ne rappelle, autrement que par le contraste, les anciens souvenirs de Syracuse. Un silence sombre et presque solennel règne dans ces voies étroites et désertes... On s'y accoutume si vite et si bien qu'on tressaille au moindre bruit. Les oiseaux qui s'éloignent des lieux habités se posent ici sans crainte sur les dalles solitaires... Une tristesse extraordinaire et indéfinissable serre le cœur. Il est certaines villes fameuses dans l'histoire, telles qu'Athènes, Venise et Syracuse qui semblent destinées à se survivre à elles-même et à provoquer par leur silence et leur solitude un douloureux étonnement. *Quæ est ut Tyrus, quæ obmutuit in medio maris* (1). De ces villes anciennes et célèbres, les unes sont tout à fait ruinées et inhabitées, les autres nourrissent une population bâtarde qui n'a rien conservé des traditions antiques. On dirait des étrangers abrités pour une nuit dans une hôtellerie. Cette transition, cette brusque et rapide différence grandissent à la fois et les souvenirs et la solitude; elles ajoutent aux ruines une signification particulière.

Tandis que je me livrais à ces fantaisies, mon cicerone frappa lourdement à une porte vermoulue : c'était celle du musée, où se conserve, dit-on, une Vénus Callipyge, plus belle encore que celle de Naples; mais personne n'onvrit; il n'était pas midi, et le custode du musée dormait encore.

Des quatre grandes parties qui formaient la ville antique, une seule est aujourd'hui habitée : l'ancienne Ortygie ou l'île. Là, parmi plusieurs monuments fastueux, on remarquait surtout le temple de Minerve. D'excellents tableaux y représentaient les victoires et conquêtes des Syracusains; les statues des Dieux étaient au nombre des plus belles parmi celles dont l'art antique se glorifiait. Les portes ornées de bas-reliefs en ivoire étaient d'une incroyable magnificence. Marcellus vit ce temple et le respecta (2), Verrès le pilla (3); mais les murailles dépouillées de leurs ornements demeurèrent debout et furent plus tard converties en église. Le temple de Minerve est aujourd'hui la cathédrale de Syracuse ornée d'une façade et de colonnes modernes d'assez bon goût. Les murs latéraux sont anti-

(1) Ezechiel, cap. 27, V. 32.
(2) Au dire de Cicéron; Plutarque affirme le contraire. Voir Pro Marcello, § 33.
(3) Cicér. In Verrem de signis, § 52.

Digitized by Google

ques ; on les reconnaît à la dégradation de leurs colonnes et surtout aux pierres énormes qui les forment. L'intérieur de l'église n'a d'ailleurs rien de curieux.

Non loin de là, on me montra sur une toute petite place le terrain sur lequel s'étendaient autrefois les immenses constructions du palais de Verrès. Je ne sais s'il faut admettre comme vérité historique une pareille supposition ; car le temps ou les dégradations des hommes n'ont laissé aucun vestige du prétendu palais.

Quelques pas plus loin, une mare d'eau bourbeuse croupit au fond d'une excavation ; un parapet en ruine l'environne, et à vingt pas au loin, de fétides exhalaisons la signalent. Agenouillées, accroupies ou barbottant dans cette fange liquide, des femmes à demi vêtues, vieilles et ridées pour la plupart, criaillaient, se querellaient et tâchaient d'imprégner d'une eau corrompue des haillons de toutes les formes et de toutes les couleurs. A la vue de l'étranger, toutes elles se turent, tendirent vers moi leurs mains livides et décharnées : *Eccelenza*, *la buona mano* !

La mendicité est trop enracinée dans les mœurs italiennes pour qu'on la confonde avec la misère... L'*Excellence* passait outre, lorsqu'à grands cris elle fut rappelée par son guide : *Eccelenza*, *Eccelenza*, *ella si sbaglia* ! — *Ecco il famoso fonte che tutti gli antichi celebrano ; il fonte che si dice Aretusa* !

> **Tempus edax teque rerum invidiosa vetustas**
> **Omnia destruitis.....** (1).

Au temps où il y avait des Dieux, il y avait aussi en Achaïe une nymphe nommée Aréthuse. Elle habitait près des bords de l'Alphée, petit fleuve qui cachait un Dieu sous ses eaux. La nymphe, selon la tradition, aurait été un peu forte de taille, mais au surplus passablement belle. Un jour, en revenant des forêts de Stymphalide, fantaisie ou caprice lui prit de se baigner dans les eaux claires et limpides de l'Alphée. Le Dieu la vit et résolut de l'épouser et de lui témoigner à la manière des Dieux combien il la trouvait belle. Aréthuse épouvantée s'élança sur le rivage et se mit à fuir laissant ses vêtements suspendus à un saule. Aussitôt la campagne disparut sous les vagues écumantes et amoncelées du fleuve, les habitants prirent cela pour une inondation. Les bonnes gens ne se doutaient guère que

(1) Ovid., *Métamorphos.*, lib. XXV, v. 204.

Digitized by Google

dans un manteau de glace et avec une couronne de roseaux c'était le Dieu qui poursuivait la nymphe ! Ainsi la suivit-il de vallée en vallée à travers les villes et même, selon la tradition, à travers et au dessus des montagnes. Dans leur course échevelée, ils arrivèrent à Elis où, près d'être atteinte, Aréthuse implora le secours de Diane. La puissante Déesse ne trouva d'autre moyen pour sauver sa protégée que de la changer elle aussi en rivière. Aussitôt Alphée se précipite sur les eaux nouvelles et accumule sur elles ses vagues bourbeuses. Diane, voyant cela, entr'ouvre la terre, et Aréthuse se jette dans un gouffre béant et roule d'abimes en abimes. La mer s'étend sur elle, et enfin en Sicile, elle reparaît à la lumière (1). Alphée, que rien n'arrête ou n'étonne, glisse par un prodige infini sur la surface des eaux (2), franchit l'espace, malgré

Luctantes ventos tempestatesque sonoras

Et vient enfin, malgré les éléments et les Dieux, accomplir en Sicile un hymen tant désiré (3).

Ces traditions, d'âge en âge perpétuées, assuraient à la fontaine une profonde considération. Les poissons barbottaient à leur aise dans l'eau sacrée et si, par malheur, un profane, un impie ne respectait pas leur chair sanctifiée, il était sûr que les Dieux puniraient son crime par des vengeances effroyables (4). Des parapets en marbre l'entouraient; son étendue était considérable ; et les eaux qu'elle mêlait avec celles de la mer y conservaient, loin des rivages, leur douceur et leur inaltérable tranquillité.

A peu de distance de la fontaine, mon guide me conduisit aux bords du rivage. Là je trouvai une barque *appunto rimpalmata*, ce qui n'était pas une chose de tous les jours à Syracuse. Il faut ajouter que, si loin que s'étendît la vue, elle n'eut pas découvert une seule embarcation sur la rade. Or, de combien de combats et de combien de flottes, depuis les Grecs et les Carthaginois jusqu'aux Romains et aux Vandales, cette rade n'avait-elle pas été le théâtre ou l'asile ? Une petite barque, un batelier sexagénaire, un guide à demi-couvert de haillons, un

(1) Ovid., Métam. lib. 5, v. 574.
(2) Philostrat. Icon. lib. 1, op. p. 787. Parisiis 1608, 1 in-fol.
(3) Virgil., Æn. lib. 3, v. 695.
(4) Diodor. Sicul. lib. 6. t. 1, p. 288. Hanoviæ 1604, 2 in-fol.

Digitized by Google

obscur voyageur, voilà maintenant tout ce qui rappelait sur des eaux claires et immobiles la présence ou l'industrie de l'homme.

Tandis que le batelier ramait et que le cicerone chantait, nous atteignîmes peu à peu l'extrémité de cette rade ; les eaux, jusqu'alors limpides, tout-à-coup s'agitèrent et se troublèrent sans qu'un souffle de vent glissât dans les airs. Un petit fleuve qui se jette dans la mer nous expliqua vite la cause de cette agitation. Ainsi qu'en la plupart des rivières en Sicile, les deux bords de ce fleuve étaient bordés par un double étang de boue et de fange et les eaux roulaient au milieu (1).

Or ce petit fleuve fut, dit-on, l'Asinara où les Athéniens furent jadis arrêtés dans leur fuite. Ils forcèrent bien le passage (2), mais leur condition n'en devint pas meilleure, et après plusieurs jours de marche et de combats, cernés et traqués de tous les côtés, ils se rendirent à discrétion. Nicias, qui commandait les débris de l'armée, demanda au Spartiate Gylippe la vie de ses soldats et ne stipula rien pour lui (3). Aussitôt une assemblée extraordinaire fut tenue à Syracuse, et l'avis qui prévalut, malgré Gylippe, condamna Nicias à mort et tous les Athéniens aux carrières où bientôt ils moururent de faim et de misère (4). Athènes garda de cette triste vengeance un amer et long souvenir. Longtemps après, elle saisit sur mer quelques galères de Syracuse et, par représailles, elle aussi, envoya aux carrières tous ceux qui les montaient (5).

Ces courts détails font connaître quel était alors le caractère des guerres. Les hommes s'y abandonnaient sans retenue à toute l'effervescence de leurs ressentiments. Les soldats de Crimée fraternisant avec les Russes sous les murs de Sébastopol eussent été, aux temps antiques, la plus étrange des anomalies. Aussi bien le souvenir des guerres chez les anciens se rattachait-il toujours à celui des injures et des dévastations les plus cruelles, et la paix n'était jamais plus ou mieux qu'une trêve. Ainsi les monuments détruits par l'ennemi, même après la paix, demeuraient en leur état de ruine. On entretenait chez le

(1) Plato in Phæd. op. p. 59. Basileœ 1560, 1 in-fol.
(2) Thucydid. lib. 7; cap. 78, p. 324. Parisiis 1840, 1 in-8.
(3) Thucydid. lib. 7, cap. 85, p. 328.
(4) Plutarch. in Nic.
(5) Xenoph. Hist. Græc. lib. 1, cap. 2, op. p. 321. Parisiis 1838, 1 in-8.

Digitized by Google

peuple les sentiments amers de la haine, de la vengeance et de la colère. Il n'y a, dit un poéte, d'autre vieillesse pour la colère.... que la mort.

> Θυμου γαρ ουδεν εστι γηρας αλλο πλην
> Θανειν..... (1).

Je remontai péniblement ce petit fleuve, témoin d'une grande catastrophe, — la Bérésina des Italiens, — où les soldats pour apaiser leur soif burent l'eau mêlée de boue et de sang (2). Ses rives sont basses et marécageuses, et la campagne au loin est déserte et abandonnée. *Hæccine est urbs perfecti decoris gaudium universæ terræ?* (3) Je mis enfin pied à terre sur une lisière étroite, entre les eaux bourbeuses du fleuve et les joncs des marais. Le sentier me conduisit au grand chemin; celui-ci n'est qu'une chaussée de médiocre largeur serrée entre deux marécages. On se demande aussitôt si ces lieux furent jadis insalubres et abandonnés comme ils le sont aujourd'hui. Le souvenir de ce qui *fut* rend ou fait paraître plus triste ce qui *est*.

Aux marécages succèdent enfin quelques terres à blé et des plaines rocailleuses, les unes et les autres également solitaires. Ici s'étendaient jadis, comme sur les flancs des Alpes, de vastes tapis de fleurs. Tandis qu'elle les cueillait, Proserpine y fut saisie et enlevée par Pluton. Les Syracusains conservaient religieusement cette tradition et montraient aux étrangers la place où le char de feu et les noirs chevaux avaient enlevé la nymphe. Ils racontaient qu'un petit lac avait jailli des gouffres de l'abîme et que ses eaux dérobaient aux yeux le précipice où le ravisseur s'était élancé (4).

Le lac n'existe plus, à moins qu'on ne lui substitue les marais que nous venons de traverser. Les fleurs, au contraire, s'épanouissent encore entre les rochers, fraîches et odorantes: mais personne ne les cultive; personne ne les cueille, et elles se fanent vite, brûlées par le soleil ou foulées aux pieds. Seul avec mon guide, je parcourus un long espace de chemin ne trouvant pour reposer la vue, ni le clocher d'une église ni le toît d'une chaumière, et me frayant ma route à travers des champs de blé, en apparence

(1) Sophocl., Œdip. Colon., v. 954.
(2) Thucydid. lib. 7, cap. 84. p. 328.
(3) Jerem. Thren.
(4) Sainte-Croix, Recher. sur les Mystères, t. 2, p. 40.

Digitized by Google

abandonnés. Au milieu de ces blés, on reconnaît les ruines, — les ruines des ruines — du temple de Jupiter Olympien. C'était là, selon l'histoire, l'un des principaux ornements de Syracnse. On y conservait les registres où toute la population était inscrite (1). On y voyait aussi les armes des Gaulois et des Illyriens que le Sénat et le peuple romain avaient envoyées en présent à Hiéron (2). Sa position élevée commandait au loin la vue. Elle s'étendait jusqu'à la mer et dominait les tours et les remparts de la ville. Entr'autres merveilles, on y admirait une colossale statue du Père des Dieux et des hommes.

Πατηρ ανδρωντε θεωντε.

Elle était revêtue d'une tunique d'or du poids énorme de quatre-vingt-cinq talents (3), ce qui sembla excessif à Denys le Jeune; aussi s'empressa-t-il de débarrasser le Dieu de ce lourd vêtement et de lui en substituer un en laine; il se trouverait ainsi, disait-il, fraîchement vêtu en été et chaudement couvert en hiver (4).

Le Catharginois Himilcon choisit ce temple pour sa demeure, lorsqu'avec une flotte de mille vaisseaux et une armée de trois cent mille hommes il assiégeait Syracuse (5). Mais les Dieux s'accomodèrent fort mal de ce manque de respect à leur égard et, pour punir Himilcon, ils envoyèrent la peste à son armée. Celle-ci fut promptement détruite; car, comme l'a dit un ancien, les vengeances des Dieux sont toujours excessives (6). Himilcon ne voulut pas survivre à ce désastre; il ramena ce qu'il put de vaisseaux et de soldats à Carthage, et s'enfermant chez lui, sans même voir ses enfants, il se donna la mort (7).

Vinrent plus tard les Romains et leur consul Marcellus. celui-ci campa sur les lieux mêmes où l'armée d'Himilcon avait été foudroyée par la peste (8) mais soit que les Dienx fussent devenus moins irascibles, soit que les Romains fussent plus puissants, rien ne témogna la colère céleste et Syracuse fut prise.

(1) Plutarch. in Nic. cap. 21.
(2) Tit.-Liv., lib. 24, cap. 22.
(3) Œlian. Var. Hist. lib. 1, cap. 20, t. 1, p. 32. (Lugd. Batavor. 1731) 2 in-4.)
(4) Arnob. Advers. Gentes, lib. 6, p. 243 (Hanoviœ 1604). 1 in-8).
(5) Diodor. Sicul. lib. 14, t. 2, p. 285.
(6). Pausan. lib. 9, p. 295. Francofurti 1583, 1 in-f.
(7) Justin. Hist. lib. 19, cap. 1.
(8) Tit.-Liv., lib. 24, cap. 23.

Digitized by Google

Aujourd'hui du temple, de ses colonnes, de ses statues, de ses trésors et de toutes ses merveilles, il ne reste plus que deux tronçons de colonnes cannelées et formées chacune d'un seul bloc. Si les souvenirs de l'histoire n'étaient là, aucun intérêt ne s'attacherait à ces débris. La vaste solitude étendue autour d'eux, les terres incultes et abandonnées qui les environnent, les vaches et les chèvres qui paissent impunément au sein du sanctuaire.... Cet accompagnement de deuil et de tristesse qui sied si bien aux ruines ne manquent pas à celles-ci; elles frappent d'autant plus qu'elles sont vivement colorées par le soleil; le soleil qui répand partout la chaleur, la vie et la fécondité, mais qui perd toute son action sur l'inertie des ruines.

Fata trahunt homines fatis urgentibus urbes
Et quodcumque vides auferret ipsa dies (1).

Une longue course me fit ensuite parcourir le sol où jadis se développaient les rues et les monuments de la ville... maisons et monuments, places et rues, tout a disparu et on ne trouve plus ici qu'un petit nombre de fermes éparses sur la plaine; de temps en temps, une église et çà et là, le long du chemin, des haies de figuiers de Sicile.

Un ancien a écrit que le climat de Syracuse était si beau que jamais une journée ne s'écoulait sans être réchauffée par le soleil (2). Or aujourd'hui, dégagé de tout nuage, il embrasait l'horizon et répandait des torrents de feu sur la campagne. Celle-ci, nue et monotone, n'était émaillée çà et là que par quelques arbres du midi, tels que les orangers, oliviers, palmiers, figuiers et citronniers. Mais tous ces arbres étaient chétifs et languissants. L'atmosphère brûlant qui les environne les dessèche et flétrit jusqu'à la fraîcheur de leurs feuilles.

A mesure qu'on s'éloigne, la végétation décroît; les arbustes sauvages, les plaines abandonnées succèdent aux terres cultivées; des nuées de corbeaux voltigent sur le sol et, de loin en loin, on rencontre à pied ou à cheval un chasseur armé plutôt pour la guerre que pour la chasse. Le hasard plutôt que le travail a dessiné un sentier inégal

(1) Sannaz. Eleg. lib. 2, Eleg. 9, v. 4-2. Parisiis 1725, 1 in-12.
(2) Plin, Hist. Mund. lib. 2, cap. 64. Parisiis 1524, 1 in-fol.

Digitized by Google

et tortueux au milieu de ces solitudes, et, en le suivant, on arrive aux ruines de l'amphithéatre.

II.

Les Romains passionnés pour les jeux barbares du Cirque et les combats de gladiateurs ne manquaient jamais de construire un vaste et somptueux amphithéâtre partout où ils asseyaient leur pesante domination. Ils y résumaient en quelque sorte toute leur religion. Ainsi le ciseau du sculpteur y rappelait-il toutes les infamies de leurs Dieux et de leurs Déesses (1), et tandis que le sang coulait sous les griffes et les dents des bêtes sauvages, on jetait au peuple des médailles obscènes (2).

Les vastes proportions et l'incroyable solidité des Amphithéâtres suffiraient pour indiquer l'importance qu'on attachait à leurs jeux ou l'attrait qui y précipitait les populations. Celui de Syracuse surtout fut construit en des conditions toutes particulières et à demi enterré ou protégé par le rocher. Aussi bien est-il méconnaissable à l'extérieur ; les décombres et le sol amoncelés autour de lui l'entourent et le dominent. Les monuments de ce genre que j'avais visités en France et en Italie, loin d'être ainsi affaissés, dominaient la contrée et souvent, en temps de guerre, servaient de refuge aux peuples du moyen-âge. L'aspect de leurs ruines était imposant et grandiose ; il révélait tout de suite cette puissance hautaine et superbe qui prétendait régner et commander partout où son nom était connu. L'amphithéâtre de Syracuse n'a rien de commun avec eux. On le croirait creusé dans un abîme. Mais lorsqu'on est descendu dans ce gouffre de rochers et de pierres, une ruine immense et désolée semble aussitôt embrasser tout l'horizon. Les gradins creusés dans le sol subsistent encore, mais c'est là tout ou à peu près tout ce qui reste du vaste édifice. Les arbres et les herbes croissent confusément dans son enceinte. A Rome comme à Nîmes, à Vérone, comme à Pouzzole et à Arles, comme à Pompéi, la ville existe encore, à faible distance ou tout autour des ruines; à Fréjus, quelques cabanes construites dans l'arêne rappellent la vie là où tout autre vestige d'habita-

(1) Tertullian. de spectacul. op. p 93. Lutetiœ 1634, 1 in-fol.
(2) Spanheim. de Præst. et usu, vet. numism. p. 286. Roma 1664. in-4.

Digitized by Google

tion a disparu. A Syracuse, dedans comme autour, on ne voit, on ne trouve rien. Des arbres sauvages, des touffes de broussailles, des pierres entassées, des roches éboulées, des corbeaux qui rasent le sol, de timides animaux, des lièvres et des lapins qui broutent l'herbe abandonnée, et, au dessus de cette vaste solitude, de cette profonde désolation le ciel pur et bleu et le soleil inondant de sa lumière des campagnes stériles et maudites : voilà à peu près la première vue ; et le tableau ne change pas, et des heures entières passées ici n'amènent d'autre modification qu'une dégradation dans la lumière et une variété de teintes dans les objets qu'elle colore ; le silence est, comme le désert, sombre et prolongé. Quelquefois seulement, le vent laisse pénétrer jusqu'ici le bruit des cloches de la ville. Leur son lointain et affaibli indique des croyances religieuses bien différentes de celles du peuple qui couvrit autrefois ces gradins. *Ave Cæsar, morituri te salutant* (1).

Ce dernier adieu des gladiateurs à la vie, ce suprême appel à la clémence impériale ne les sauva pas ; mais ceux qui applaudirent à leur mort, eux et leurs enfants, leur empire, leurs lois, leurs institutions, leurs arts, leur religion, tout cela a-t-il été épargné, oublié par le temps ? Cet amphithéâtre bâti sur le rocher jouissait en outre du bénéfice des lois qui prohibaient la translation d'une province à une autre des bêtes, des chevaux, des gladiateurs et de tous les appareils nécessaires aux jeux (2). A-t-il été pour cela préservé de la ruine ? Maffei, cet habile investigateur des antiquités romaines, ne se doutait même pas de son existence, lorsqu'il écrivait qu'à Catane *seulement* en Sicile on trouvait vestiges d'un amphithéâtre (3). On ne sait par qui ni à quelle époque il fut élevé, et sauf un passage de Tacite, où on voit une demande de gladiateurs formulée en faveur de Syracuse (4), aucune trace de son existence n'est constatée chez les anciens.

On ne s'habitue jamais aux idées de solitude et de vanité que réveille l'aspect des grandes ruines. Il y a dans le chaos de leurs débris, il y a dans le désert qui les environne et dans le silence qui pèse sur elles, il y a quelque chose qui saisit, émeut et déchire la pensée. En vain le souvenir d'une civilisation développée et d'une nation forte et puis-

(1) Suéton in Claud. cap. 22.
(2) Bochat, Antiq. de la Suisse, t. 2, p. 127. Lausanne 1747, 3 in-4.
(3) Maffei, Verona Illustr. part. IV, p. 48. (Verona 1732 in-fol.)
(4) Tacit. Ann. lib. 18, c. 49.

Digitized by Google

sante ressort de leur vue ; plus sensible encore est rendue par les débris eux-même cette autre pensée que rien ici-bas ne subsiste et ne dure. On se fatigue, on se tourmente et on ne voit aucun but à la perpétuelle agitation de nos pensées. On se persuade qu'un jour on trouvera le repos dans la satiété ; on parodie la vieille histoire de Pyrrhus et de Cinéas... Et puis... *Si cuncta videres presentia, quid esset nisi visio vana?* (1)

A peu de distance de l'amphithéâtre existe une ouverture en spirale, une voûte très-exhaussée, singulièrement taillée ou déchiquetée dans le rocher. Le long de ses parois, la pierre déchirée et fracassée ressemble aux stalactites qui pendent dans l'intérieur des grottes ; sa couleur d'un jaune foncé s'assombrit à mesure qu'on pénètre dans l'ouverture ; le jour s'efface et disparaît, et c'est a peine si l'on remarque une configuration toute particulière ; la pierre ou la montagne entr'ouverte imite exactement l'oreille humaine ; aussi bien l'écho répète-t-il la parole, si faible qu'elle soit, d'une manière saisissante ; un peu de poudre à canon qu'on brûle produit d'abord une forte détonation ; l'écho la répète en grosssissant et son bruit est bientôt terrible comme celui d'un violent tonnerre.

Vers l'extrémité de ce souterrain et dans la partie la plus exhaussée de la voûte est une ouverture ou, pour mieux dire, une fissure très-étroite. Cette imperceptible fissure, à laquelle nul ne prend garde aujourd'hui, fut cependant l'une des inventions les plus ingénieuses et les plus haïssables de la tyrannie. Denys l'ancien agrandit la caverne et la changea en prison (2), puis il ouvrit ou élargit cette fente et, de là, caché lui-même, il venait écouter et surprendre les confidences des prisonniers. Depuis cette époque, ce triste lieu a conservé le nom qui lui fut imposé dès son origine, et c'est encore aujourd'hui sous le nom d'Oreille de Denys qu'il est indiqué aux étrangers.

Denys qui précéda de plusieurs siècles Tibère fut, comme lui, froidement astucieux et cruel. Mais cette jalousie, cette méfiance qui le caractèrisèrent, étaient-elles en dehors des mœurs et des usages antiques ? Démosthène appelait la méfiance la garantie des peuples contre les Tyrans (3). Donc la méfiance pouvait et devait

(1) De Imit. Chr. lib. 1 cap. 20.
(2) Cicer in Verrem de supplic. § 55.
(3) Demosthen. orat. secund. cont. Philip. § 4.

Digitized by Google

être la garantie des Tyrans ou des Rois contre les peuples. Ce simple rapprochement fait apprécier l'importance du changement que le Christianisme a établi dans les relations politiques.

Au dessus de la prison où gémirent tant de victimes, Denys le Jeune, héritier de la puissance et des vices de son père, agrandit une vieille forteresse et apprit durement aux Syracusains le parti qu'on en pouvait tirer. A sa chute, cette forteresse fut rasée par Timoléon (1), et quoi qu'on en désigne encore l'emplacement, il serait impossible d'en retrouver le moindre vestige.

Une région montagneuse s'étend dans le voisinage. Rien de bizarre, étrange et fantastique comme les formes et les déchirures de ces rochers; tous ils sont fracassés; leurs ruines et leurs crevasses furent-elles l'œuvre du hasard ou le résultat d'un violent tremblement de terre? Etait-ce au contraire à les creuser ainsi que furent employés les prisonniers Athéniens condamnés aux carrières? L'étrangeté des formes et des découpures autorise toutes les suppositions. Des voûtes et des cavernes profondes s'ouvrent dans le creux des rochers; des piliers, caprices de la nature ou peut-être dus au travail de l'homme, supportent les masses qui pèsent sur eux et qui parfois imitent les formes singulières des stalactites. Mais le plus souvent, on dirait l'œuvre inachevée ou bouleversée d'un peuple de géants; ce sont d'énormes pains de sucre régulièrement taillés, des pans de murs, des tours à demi ruinées; entassement et chaos où chaque pas amène une nouvelle surprise, où rien ne rappelle rien et où l'étonnement conduit à la terreur!

Peu à peu on se trouve à peu près dans un souterrain. Cependant la lumière affaiblie et dégradée y pénétre et une petite source coule vers son extrémité, mais par suite de je ne sais quelle superstition, si limpides que soient ses eaux, les gens du pays pâlissent à la seule idée de les boire.

Retournant de là sur mes pas, je fus visiter le théâtre. On dit que ces dimensions excédaient de quatre-vingt-deux pieds celles du théâtre célèbre d'Athènes, mais il n'y a plus trace aujourd'hui de l'orchestre ou de la scène, et si ses gradins sont passablement conservés, ils doivent leur durée à la roche au sein de laquelle ils furent taillés. Par-

(1) Corn. Nep. in Timol. cap. 3.

Digitized by Google

tout, en effet, ou la roche manque tout est perdu, tout est ruiné. Le gazon a remplacé les constructions antiques et au centre du monument, au milieu même des gradins, on a construit avec les fragments du théâtre un vulgaire moulin à eau. L'eau se précipite en gerbes et avec fracas d'une colline voisine et le bruit de la cascade succède aujourd'hui aux acclamations des peuples. Qui sait ? ce fut peut-être ici même que les vers d'Euripide, récités par les prisonniers Athéniens, valurent à plusieurs d'eux leur délivrance (1). Mais qui se souvient aujourd'hui d'Euripide à Syracuse?

Ce simple et trivial contraste nous aide à comparer deux époques. En l'une, un amour immense pour les arts agitait toutes les classes. — C'était plus que de l'amour, presque un culte. Ce sentiment nourrissait chez les hommes celui de la beauté; les formes gracieuses et délicates de l'architecture et celles encore plus élégantes des statues le prouvent assez..... Mais cet amour et ce sentiment ne corrigeaient pas les mœurs. On sait combien elles furent dépravées et par quels outrages à la nature elles assouvissaient leurs fantaisies. Les hommes n'étaient pas rendus meilleurs par le sentiment du beau, et en dehors de ces idées et de ces doctrines, ils n'étaient pas non plus heureux. L'état de guerre incessante ou de paix équivoque, les caprices insolents et cruels de la tyrannie, les lois despotiques de la servitude et celles non moins dures du pouvoir paternel, les violentes et perpétuelles agitations des républiques, voilà à peu près le fond de l'ancienne histoire. Les hommes, constamment agités et occupés, n'avaient certes pas l'idée d'étudier la philosophie. Ceux en petit nombre qui la recherchaient ne la considéraient que comme une science vaine et de pure ostentation ; un stérile amusement qui laissait aux caprices, aux passions, aux vices du cœur leur entière et pleine liberté; et Pline pouvait s'écrier avec autant d'amertume que de vérité qu'il ne connaissait rien de plus orgueilleux et de plus misérable que l'homme. (2)

Voilà les mœurs et les sociétés antiques. Aujourd'hui nous n'avons plus l'amour des arts, ni peut-être le sentiment délicat de la beauté au même point que les anciens. Mais en sommes-nous moins heureux ? Les anciens étaient-ils meilleurs que nous ? La réponse à ces questions est trop

(1) Plutarch. in Nic. cap. 40.
(2) Plin. Hist. mund., lib. 2.

Digitized by Google

facile pour être plus qu'indiquée. Mais ces questions en amènent et en soulèvent une autre. Que sert-il aux nations d'explorer avidement les connaissances humaines? L'antiquité leur répond en deux mots : Γνωτι σεαυτον, Connais-toi toi-même.

Parmi les citoyens dont le génie honora Syracuse, aucun ne fut plus illustre qu'Archimède. Seul il la défendit mieux que l'eut fait une armée. Tantôt il fracassait lès trirèmes des Romains par les rochers que lançaient ses machines; tantôt, à l'aide d'un miroir qui concentrait et renvoyait les rayons du soleil, il les réduisait en cendres. Toutefois, il ne put sauver sa patrie et la victoire le livra aux Romains.

Marcellus, un peu moins sauvage que la plupart des consuls, avait ordonné que la maison d'Archimède fut épargnée (1). Un soldat qui ne connaissait ni l'ordre, ni la maison pénétra dans celle-ci. Archimède ne se doutait pas du malheur de la ville et il traçait des figures sur le sable. Le soldat le prit pour un insensé et le tua. Marcellus pleura sa mort, il lui fit ériger un tombeau (2) et plus tard la république Romaine laissa battre à Syracuse des monnaies à l'effigie de l'illustre géomètre (3).

Cent trente-sept ans plus tard, Cicéron était questeur en Sicile et si quelques-uns des habitants se souvenaient d'Archimède, ils avaient oublié sa tombe. Ils ne savaient plus où elle était située. Cicéron ne dut qu'au hasard de la reconnaître parmi les ronces et les épines (4). Mais depuis cette époque, elle est religieusement visitée par la plupart des voyageurs. La route qui se dirige vers elle est parsemée de ruines, de pans de murs et de monceaux de débris. Une grande ville occupait jadis ces plaines abandonnées.... On les quitte et on gravit un plateau non moins qu'elles triste et désert. C'est à peine si quelques ronces et quelques-unes des plantes grasses communes en Sicile germent entre les pierres ou grimpent dans les anfractuosités de la roche. Cette roche elle-même est creusée en bien des endroits. On y voit une multitude de petites grottes qui furent jadis tout autant de sépultures. Furent-elles au nombre de celles qu'Himilcon découvrit et détruisit pour élever autour de la ville un mur de circonvallation? Leurs

(1) Plin. Hist. mund. lib. 7, cap. 37.
(2) Tit.-Liv., lib 31.
(3) Spanheim de Præst. et usu. vet. num., p. 36.
(4) Cicer. Tuscul. Quest. Lib. 5, cap. 23.

Digitized by Google

cendres furent-elles dispersées par les vents ou profanées par la guerre? La tombe d'Archimède est la seule qui mérite quelque intérêt. Elle est un peu plus ornée que les autres, mais ces ornements sont peu de chose. Ils se résument en deux petites colonnes sculptées en relief sur le rocher et presque méconnaissables.

III.

Mon cicerone me conduisit ensuite aux catacombes qui dépendent de l'église de Saint-Jean. Cette église, maintenant ruinée, n'a de remarquable qu'une grande rosace en pierre, travail gothique d'une élégance et d'une délicatesse peu communes.

Les catacombes bien que creusées sous terre ne sont cependant pas tout à fait dépourvues de lumière. Elle y pénètre par de petites ouvertures ménagées dans la voute. Mais ce jour est toujours faible et sa clarté ne dispense pas de celle des torches. Les cercueils étaient disposés en de petites excavations creusées des deux côtés du passage et de temps en temps des grottes plus spacieuses paraîtraient avoir été réservées à une famille entière. Mais il n'y a rien de plus qu'une longue suite de corridors et de niches dont l'assemblage forme comme une ville souterraine (1). Aucun souvenir n'intéresse d'ailleurs à ces vieilles sépultures. L'obole qu'on y a souvent trouvée et qui servait à payer à Caron le passage du Styx, cette obole indique que ce ne furent pas ici le tombeau des martyrs..... Et cependant que de gens visitent ces catacombes pour y vénérer ou en emporter des reliques!

A faible distance des catacombes, on trouve un tombeau antique passablement conservé. On y reconnaît quelques vestiges d'anciennes peintures et entre autres deux de ces génies ailés que les anciens aimaient tant à reproduire sur leurs sépultures..... Mais j'étais las de voir, de marcher et d'ouïr les intraduisibles légendes de mon cicérone, je repris ma barque et me fis conduire à l'ancien port. Autrefois, il était orné de quais et de bâtiments également magnifiques. L'assemblage de ces fastueuses constructions lui avait fait donner le nom de Port de marbre. La sûreté de son mouillage que les plus violentes tempêtes ne pouvaient

(1) Leanti, t. 1, p. 130. Palermo, 1761, 2 in-12.

Digitized by Google

troubler l'avait rendu fameux (1) Mais plus célèbre encore il était par les victoires nombreuses et décisives des Syracusains. L'orgueil des deux grandes puissances maritimes de l'antiquité y subit un double affront! L'armée et la flotte d'Athènes y furent vaincues le même jour (2). Trois cents galères prises, brûlées ou détruites constatèrent l'étendue du désastre (3) et la gloire de Salamine perdit une partie de son éclat.

Denys fortifia le port et fit construire tout autour cent soixante cales dont la plupart pouvaient recevoir deux trirèmes (4). Mais ce vaste appareil de défense n'empêcha pas la flotte de Carthage commandée par Himilcon et Magon de forcer son entrée. Les eaux disparurent en quelque sorte sous la fabuleuse accumulation de deux mille navires, dont plusieurs, raconte Diodore, n'avaient pas moins de cinq cents hommes à bord (5)..... Ce formidable appareil rendit seulement plus honteuse et plus éclatante la fuite ou la destruction des Carthaginois. Les dieux qui parfois se permettaient de singulières inconséquences souriaient à Denys qui avait profané et spolié tous leurs temples et poursuivaient de toute leur haine Himilcon qui n'en avait pillé qu'un seul.

Les Romains essayèrent ensuite de forcer l'entrée du Port de marbre et tentèrent, avec soixante navires à cinq rangs de rames, un effort désespéré. Archimède avec ses machines brûla et fracassa cette flotte (6). Mais ce fut là le dernier exploit de Syracuse. La fortune de Marcellus l'emporta, et la capitale de la Sicile ne fut plus, sous les Romains, que le séjour d'un proconsul. Le port perdit peu à peu son importance, et sous Verrès il suffit d'une bande de pirates pour s'en emparer et le piller sans obstacles (7).

Voilà l'histoire et l'époque antiques..... « O ville célèbre de Syracuse, s'écriait Pindare, temple de Mars, divine patrie des hommes et des chevaux couverts de fer! (8)..... » A ces éloges poétiques répondait du fond de l'Orient la voix du prophète: « ..... Et maintenant la mer t'a

(1) Senec, consol ad Mar., op. p. 117. Antverpiæ, 1632, 1 in-8.
(2) Thucydid., lib. 7, cap. 52-7.
(3) Sil., Ital. Punicor., lib. 14, v. 282-7.
(4) Diodor Sicul., lit. 14, t. 2. p. 276.
(5) Diodor. Sicul., lib. 14, cap. 2, t. 2, p 285.
(6) Polyb. Histor., lib. 8, t. 1, p. 716-20. Amstelodami, 1670, 3 in-8.
(7) Cicer In verrem orat V de supplic.
(8) Pindar. Pythic, 2, v. 1-5. Londini, 1824. 8 in-8.

Digitized by Google

brisée, tes richesses sont ensevelies au fond de ses eaux et la multitude du peuple qui vivait au sein de tes murailles a péri sous ta ruine (1). »

Ainsi aux époques de gloire et de tumulte ont aujourd'hui succédé le silence et la solitude. Au lieu des fantastiques et splendides décorations du rivage s'étend à perte de vue une plaine déserte et à peu près inculte. Ni arbres, ni maisons, ni ruines, ni rochers, partout la même monotonie, partout la même tristesse. — Les quais ont disparu, on voit à leur place des pierres couvertes d'algues, autour desquelles la vague expire plutôt qu'elle ne se brise. Au lieu des milliers de vaisseaux qui se pressaient ici, c'est à peine si deux ou trois petites barques de pêcheurs viennent y chercher un asile entre les déchirures de la rive. L'eau est pure, limpide, peu profonde et partout on voit les les cailloux et les débris qui en forment le fond. La mélancolie naît à la fois de cet aspect triste et silencieux et du contraste qu'indiquent les souvenirs entre deux époques. J'ai vu beaucoup d'autres ports où se sont pareillement accomplis de grands évènements : Venise, au moyen-âge, le rendez-vous des nations armées pour combattre la puissance envahissante des Musulmans. Ténédos, fameuse par ses richesses tant que subsista le royaume de Priam.

Insula dives opum Priami dum regna manebant.

La Corne-d'Or, où depuis les temps les plus reculés n'ont cessé d'aborder les flottes de l'Europe. — Le Pyrée, siége de la puissance et de la gloire d'Athènes; Misène, où stationnaient les galères qui veillaient à la garde de l'Italie et où, depuis Pline jusqu'à Mme de Staël, tant d'adieux éloquents ont été adressés aux ruines italiennes.... Misène et Le Pyrée, Venise et Ténédos sont, aussi bien que Syracuse, entourés de collines désertes, de ruines ou de palais inhabités..... Mais un silence, une solitude, une tristesse comparables à ce qu'on voit, à ce qu'on éprouve ici, rien ne l'égale, rien n'en donne l'idée.

A Syracuse, mieux ou plus qu'ailleurs, la tristesse et la mélancolie ressortent à la fois de la vue et de la pensée, du cœur et de l'esprit..... Le cours de ces idées est aidé surtout par la transparence, la limpidé et l'immobilité des eaux. A mesure, en effet, que des émotions violentes agi-

(1) Ezéchiel, cap. 27, v. 34.

Digitized by Google

tent et troublent la pensée, le calme et le repos de la nature la frappent comme une douloureuse ironie. On pardonnerait volontiers à la tempête ou à l'orage, mais l'éclat du soleil, les brillants reflets de la lumière sur les eaux, la profonde tranquilité de la nature, importunent, inquiètent et semblent rappeler à l'homme combien petite est sa place dans le monde.

Du Port de marbre, je longeai les remparts de la ville et je rentrai dans l'ancienne Ortigie, berceau de Diane et sœur de Delos.

« . . . Ορτυγια
Λεμνιων Αρτημιδος
Δαλου κασιγνητα. . . . (1)

Comme l'appelle Pindare, Ortygie est la seule partie de la ville antique qui soit encore aujourd'hui habitée. Je voulus voir le Musée, mais le conservateur était allé se promener et avait emporté les clefs dans sa poche. Je fus obligé pour terminer la journée, de me contenter d'une nouvelle visite à la fontaine d'Aréthuse..... Mais les eaux agitées par les blanchisseuses et la vase échauffée par le soleil exhalaient une odeur si nauséabonde que je m'en éloignai à la hâte.

A quelques pas de la fontaine, les cris et les lazzis du seigneur *Pulcinello* attiraient et groupaient quelques centaines d'hommes, de femmes et d'enfants déguenillés; peu à peu la nuit se fit, le seigneur *Pulcinello* gagna son gîte, l'auditoire se dispersa et l'antique cité demeura plus solitaire et silencieuse que les bourgades des Appenins..... Telle est à peu près la destinée de toutes les villes plus ou moins vantées par l'histoire..... Quelques jours de gloire, — puis la décadence, — puis la ruine, — enfin l'oubli..... QUID HABET AMPLIUS HOMO DE UNIVERSO LABORE QUO LABORAT SOLE ?

L^t. DE CROZET.

(1) Pindar. Nem. I, v. 2-4.

Digitized by Google

SAINTE HÉLÈNE DE SUÈDE.

LÉGENDE DU NEUVIÈME SIÈCLE.

I.

— Adélaïde, ma fille, avez-vous veillé vous-même à ce que rien ne manquât aux pauvres voyageurs qui sont venus hier nous demander l'hospitalité? Ont-ils reçu une abondante part du pain de froment et du bœuf gras destinés à notre table? Enfin, a-t-on donné à chacun d'eux un de ces manteaux souples et chauds dont nous filons la laine durant les longues veillées d'hiver?

— Oui, ma mère, vos ordres ont été fidèlement exécutés.

— Le ciel, mon enfant, ne nous a donné plus de richesse qu'à tant d'autres, ne nous a placés parmi les heureux de la terre, que pour que nous usions de ses faveurs d'une manière généreuse et sage; mais il est temps, prenez votre voile et allons prier aux pieds de notre Sauveur dans l'église que j'ai fait élever sur les ruines du temple consacré aux fausses divinités qu'adoraient nos aïeux.

D'où vient, mon enfant, que, contre votre coutume, mes paroles vous trouvent inattentive, inquiète? Adélaïde aurait-elle quelque secret chagrin qu'elle laisse ignorer à sa mère?

Ces mots étaient prononcés par une femme qui brillait de cette majestueuse beauté qui commande à la fois l'admiration et le respect; la sainteté était gravée sur son front en caractères si saisissants, si profonds, qu'en la voyant, on était tenté de fléchir le genou; sa taille était imposante et belle; elle portait un costume dont la simplicité n'excluait point entièrement l'élégance; elle était

Digitized by Google

relevée par une riche fourrure d'hermine, animal commun dans ce pays.

Cette femme se nommait Hélène. L'époque où se passait la légende que nous rapportons était le neuvième siècle, et le lieu, la capitale de la Suède, contrée encore à demi sauvage, et où Charlemagne avait à peine pu obtenir que les lumières du christianisme jetassent dans l'esprit de quelques-uns de ses habitants un germe précieux de civilisation.

La jeune fille à laquelle Hélène adressait ces mots, avec une tendresse toute maternelle paraissait toucher à sa seizième année; elle avait cette beauté délicate et gracieuse qui distingue quelques femmes des régions septentrionales; rien n'égalait la blancheur de son teint, la pureté de ses traits, la richesse de sa longue chevelure blonde; ses yeux d'un bleu un peu pâle, s'animaient quelquefois d'un éclat qui semblait déceler des passions plus vives, qu'un être en apparence si doux et si timide n'aurait dû en éprouver.

Sa taille, son cou, ses bras, étaient un peu grêles; mais leurs contours avaient une admirable délicatesse de forme et la plus gracieuse souplesse.

Au tendre reproche que lui adressait sa mère, elle restait immobile, muette, et une rougeur inaccoutumée couvrait ses joues et son front.

— Adélaïde, dit Hélène en s'asseyant près de sa fille et prenant une de ses mains dans les siennes, tu ne peux cacher à l'œil de ta mère ta peine secrète, et elle en a deviné le motif. Ton cœur a changé, mon enfant; tu ne veux plus vouer au Seigneur ton innocente vie; tu ne veux plus aller avec ta mère dans un de ces asiles sacrés où tes jours s'écouleraient comme l'eau pure d'un ruisseau sur le lit de mousse et de gazon qui n'en altère jamais la limpidité. Eh bien! ma fille, j'y consens, car tu peux, en devenant une mère de famille vigilante et sage, plaire autant au Seigneur qu'en lui consacrant dans toute leur pureté ta jeunesse et ta beauté; mais je crains pour toi les orages des passions, la perversité des hommes.

— O ma mère! ne craignez rien. Celui dont mon cœur a fait choix et qui doit, ce soir même, venir vous supplier de le nommer mon époux, a tout ce qui peut rendre une femme heureuse et fière: il est jeune, beau, vaillant, noble, riche...

— Et son nom?

Digitized by Google

— Ottocar...

— J'aurais mieux aimé, ma fille, que tu eusses prononcé le nom du plus humble de mes vassaux que celui de ce jeune homme; il a cependant, comme tu me le dis, beauté, richesse, vaillance, noblesse; mais il est en même temps présomptueux, emporté, irréligieux.

— Mais il m'aime! ma bonne mère, et il m'a promis d'être, à l'avenir, aussi doux que le jeune faon, aussi humble que l'anachorète, aussi pieux que vous, s'il est possible...

— La parole de l'homme qui cherche à plaire à une jeune fille a la douceur du miel, mais elle cache souvent un cœur plus inflexible et plus dur que l'acier de ses armes, et ses serments passent comme l'éclair, qui ne laisse nulle trace dans le ciel.

— Ottocar m'aime, il me rendra heureuse. Sans lui, ma bonne et tendre mère, la vie serait pour moi comme était le désert pour les Hébreux, avant qu'une nuée du ciel les garantît de l'ardeur du jour, de l'horreur des nuits ténébreuses, avant que le rocher ne leur fournît une boisson salutaire. Oh! sans lui, je le sens, je ne saurais plus vivre!

— Mais, comprends-tu, imprudente enfant, quelle tâche laborieuse tu vas entreprendre. Comme l'été rapide, qui brûle nos climats, fait tout-à-coup place aux neiges, aux frimats; ainsi à la tendresse passionnée de ton époux succèderont bientôt la froideur, l'indifférence. Ta main, faible enfant, dompterait aussi bien les ours monstrueux qui s'ébattent sur nos glaciers, que les impétueuses passions de l'homme altier dont tu veux partager la destinée.

— Ma mère, je l'aime, et n'aimerai jamais que lui!

— La prudence, la pitié, m'ordonnent, en cette occasion, la sévérité. Adélaïde, oubliez Ottocar et, en fille chrétienne, laissez à celle à qui le ciel a accordé plus d'âge et de lumières qu'à vous, le soin de faire un choix qui puisse assurer non-seulement votre bonheur sur la terre, mais votre salut éternel.

Peu sensible aux conseils de sa mère, Adélaïde ne chercha dès ce moment que le moyen de tromper ses regards et de voir en secret celui qu'elle aimait. Violent et vindicatif, Ottocar, pour se venger du refus d'Hélène, ne trouva rien de mieux que de lui enlever sa fille.

Sacrifiant tous ses devoirs à son aveugle passion, Adélaïde allait se décider à fuir avec lui la maison paternelle,

Digitized by Google

lorsque Hélène, l'air profondément triste et abattu, s'approcha d'elle et la pressant dans ses bras avec tendresse :

— Pauvre brebis égarée, lui dit-elle, tu veux donc aller loin du bercail, errer dans le désert le plus affreux, le plus sauvage. J'ai tout fait pour te sauver : que la miséricorde du ciel te protége ; deviens la femme d'Ottocar, et armetoi, crois-moi, de force, de courage, de patience et de résignation.

II.

Une année s'était écoulée depuis le jour où des fêtes somptueuses avaient célébré l'union de la belle Adélaïde et du jeune Ottocar. Rendue à ses occupations accoutumées, la pieuse Hélène continuait à offrir l'abri de son toit hospitalier aux pauvres voyageurs. Elle filait la laine, maniait l'aiguille, ornait les saints autels du temple qu'elle avait fait élever au Seigneur ; elle instruisait les ignorants et les petits enfants des saints préceptes de l'Evangile. Aimée, vénérée du peuple, elle était regardée comme la providence de tous les malheureux ; et lorsque, bravant les frimats, elle glissait sur les eaux glacées du lac Maclar, pour aller visiter quelque chaumière isolée où le malheur, hôte cruel, malgré elle avait pénétré, tous ceux qui l'apercevaient se prosternaient sur son passage.

Cependant un sombre nuage de temps en temps voilait la sérénite de son front. Sa fille bien-aimée, son Adélaïde, tout entière à l'affection qu'elle avait vouée à son époux, non-seulement semblait oublier sa mère, mais elle négligeait aussi ses devoirs envers son Dieu, et on ne la voyait presque plus au pied des saints autels, parés par la piété de sa mère.

C'était sans doute à cette pensée que, pendant une longue soirée d'hiver, tandis qu'au milieu de ses servantes, ses mains agiles faisaient tourner le fuseau, les sourcils d'Hélène se fronçaient et son frant se plissait de ces rides précoces, signes de cruels soucis.

Tout-à-coup on entend frapper doucement à la porte du logis ; un serviteur l'ouvre, et une femme enveloppée d'un long voile brun, s'avance et, sans s'arrêter, pénètre jusques vers Hélène ; là, elle lève son voile et découvre ses traits : c'était Adélaïde, mais tant de pâleur était répandue sur son front, son regard était si triste, si troublé, que

Digitized by Google

sa mère, pressentant quelque affreux malheur, la prend dans ses bras et la presse sur son cœur.

— Mon enfant bien-aimée ! pourquoi cette visite attardée ? lui dit-elle, pourquoi ton front est-il si pâle ? tes membres si tremblants ?

— Ma mère, commandez, je vous en supplie, que nous restions seules un instant, et vous saurez tout.

Sur un signe de leur maîtresse, les servantes se retirèrent, et Adélaïde, se jetant aux genoux de sa mère et les tenant étroitement embrasses, lui dit :

— Je vous ai désobéi, j'ai mérité, ma mère, le sort affreux qui est mon partage ; mais il est tel que je n'ai plus le courage de le supporter, et, prosternée à vos pieds, je viens vous supplier de m'arracher à la chaîne insupportable sous laquelle je sens que je vais succomber.

— Du courage, ma fille, le Christ a porté une croix plus pesante que la tienne. Qu'as-tu à reprocher à celui qui est désormais l'arbitre de ta destinée ?

— Tout ce que l'inconstance, l'emportement, la cruauté peuvent inspirer de plus odieux ; en un mot, il ne m'aime plus, il me méprise, il me fuit, et pour comble de maux, il voue à d'indignes créatures cette tendresse qu'il m'avait jurée. En ce moment, j'ai fui le bruit de l'orgie, des chants profanes dont il fait, avec ses détestables convives, retentir le manoir où je croyais trouver le bonheur le plus doux. La voix d'une odieuse femme est même arrivée jusqu'à moi. O ma mère ! je ne puis plus dévorer tant d'outrages et tant de cruels tourments !

— Tu crains la souffrance, Adélaïde, et tu es chrétienne ?

— Oui, ma mère, je suis chrétienne, et si Dieu ne me demandait, pour attester la sincérité de ma foi, que de lui sacrifier ma vie, d'offrir mon corps aux tortures du martyre, vous m'y verriez marcher, le sourire sur les lèvres et le front couronné de fleurs.

— Dieu ne nous laisse pas, mon enfant, le choix du sacrifice que nous devons lui offrir, et celui qu'il nous impose est le seul qui ait à ses yeux quelque mérite. Vainement tu partagerais la pureté des vierges, la force des martyrs, si tu fuyais la tâche que t'imposent les devoirs de ton état, toutes tes œuvres seraient devant lui des œuvres stériles, mortes.

C'est le moment, ma fille, d'armer ton cœur de force et de résignation. Réponds à l'indifférence de ton mari par

Digitized by Google

une inaltérable tendresse, à son inconstance, à sa haine (s'il est possible qu'il puisse te haïr) par la résignation. Que la prière remplisse tes heures de solitude, et si ton amour est repoussé par celui que tu aimes, voue-le au céleste Epoux qui ne repousse jamais le cœur qui se donne à lui. Enfin, viens quelquefois, viens souvent reposer sur le sein de ta mère ton front fatigué, et chercher dans son amour le courage d'accomplir la rude tâche que tu as embrassée et que tu ne peux désormais repousser sans crime.

Ce discours parut rendre un peu d'énergie à la faible enfant, et quand sa mère l'eut ramenée sous le toit conjugal, où son absence n'avait pas même été remarquée et qui retentissait encore des éclats de la joie et des chants de l'ivresse, Adélaïde semblait avoir puisé dans ces sages leçons la force de supporter ces tortures sans nom, partage de tant de cœurs qu'elles brisent en secret et auxquelles le monde n'accorde qu'une insultante et railleuse pitié.

III.

La nuit était sombre et froide; un vent impétueux mugissait dans les antiques forêts qui couvraient les bords des eaux glacées dont était entourée la ville de Stockolm. Cette cité ne s'étendait alors que sur une partie des îles du lac Maclar. La neige battait avec violence les volets qui abritaient la chambre de la pieuse Hélène. Son sommeil, habituellement si calme et si profond, cette nuit était remplacé par une pénible insomnie. Tout-à-coup un de ces pressentiments que le ciel nous envoie quelquefois, pour nous préparer aux plus cruels revers, saisit la sainte femme. Il lui semble entendre, au milieu du grondement des vents déchaînés, des cris lamentables, de longs gémissements. Elle croit reconnaitre la voix d'Adélaïde, celle d'Ottocar. Un frisson mortel pendant trois fois la saisit, la parcourt toute entière; elle ne doute point que cette inexplicable terreur ne soit un avertissement du ciel même, et parvient, à force de courage, à la surmonter.

Forte comme ces femmes héroïques qui encourageaient les martyrs, quand elles ne pouvaient partager leurs supplices, elle se leva et, suivie de deux fidèles serviteurs, au milieu des hurlements de la tempête, de la neige qui tombe en épais flocons, elle marche vers la demeure de sa fille.

Digitized by Google

Son cœur bat à fendre sa poitrine, lorsqu'elle s'aperçoit qu'à cette heure avancée de la nuit, la porte en est toute ouverte; un flambeau, jeté sur le seuil, supplée à la clarté de celui que l'ouragan a éteint entre les mains de son serviteur.

Elle découvre, en pénétrant dans ce riche manoir, toutes les traces d'un affreux désordre; elle n'y rencontre pas un seul serviteur; mais quelques cris, partis de l'appartement écarté où depuis deux ans sa fille vivait solitaire et étrangère dans sa propre maison, attirent son attention. Les cris redoublent; Hélène a reconnu la voix d'Adélaïde. Suivie de ses serviteurs, elle court du côté d'où partent ces cris, et elle y trouve sa fille presque évanouie entre les mains d'un jeune homme qui tâche, malgré la résistance qu'elle cherche encore à lui opposer, à l'entraîner après lui.

Le corps sanglant d'Ottocar, à demi couvert d'un manteau, gisait à quelques pas de son épouse.

Sur un signe de leur maîtresse, les serviteurs d'Hélène se jettent sur le ravisseur, le terrassent, tandis que, prenant sa fille mourante entre ses bras, Hélène, avec cette force surhumaine que donne l'amour maternel, la porta jusque sur le seuil du manoir où vient de se passer un de ces drames dout un œil aussi pur que le sien ne pouvait sans horreur entrevoir la barbarie.

Par ses ordres, ses serviteurs s'empressent de donner quelques soins à Ottocar et s'assurent qu'il ne peut être rappelé à la vie. Durant ce temps, l'homme qu'ils avaient terrassé et qui semblait privé de sentiment, se relève et s'enfuit avec la rapidité du chevreuil.

Aidée de ses serviteurs, Hélène emporte Adélaïde, toujours immobile et glacée comme si la mort l'avait frappée, et ils arrivent enfin sous le paisible toit où s'étaient si doucement écoulées les premières années de la jeune fille.

Bientôt on a ranimé les tisons expirants dans le vaste foyer, où ils brûlaient sans cesse pour réchauffer les pauvres et les voyageurs. Les soins de la tendre mère finissent par rappeler à la vie la malheureuse enfant, dont la tête penchée comme le lis que l'orage a brisé, semblait ne pouvoir plus se relever.

Quand elle eut repris avec la vie le sentiment du malheur qui venait de la frapper, elle se jeta dans les bras de sa mère, en s'écriant:

— Ce n'est pas moi qu'il fallait sauver, c'était lui, mon

Digitized by Google

Ottocar ! Les barbares ! ils l'ont égorgé sous mes yeux ! Il me rendait bien malheureuse ; il était bien coupable, et cependant je l'aimais mille fois plus que la vie. Mais, hélas ! ne suis-je pas moi-même la cause de sa mort ? O ma mère ! Dieu me pardonnera-t-il jamais !

— Calmez-vous, ma fille, et par la sincérité des aveux qu'ici, devant la sainte image du Christ, vous allez faire à votre mère, tâchez, quelles que soient vos erreurs, d'en mériter le pardon. Vos mains n'ont point trempé, je l'espère, dans le sang de votre époux ?

— Oh ! ma mère !

— Merci, ô mon Dieu ! A ce frémissement d'horreur j'ai reconnu son innocence.

— Moi, innocente ! innocente de sa mort ! Ne le croyez pas, j'en suis la fatale cause et presque la complice.

— Expliquez-vous, mon enfant, vous me brisez le cœur !

— Ottocar me rendait bien malheureuse ; il ne m'aimait plus, et moi je l'aimais toujours. Sa cruauté envers votre fille fut poussée à de tels excès que je n'osais, en vérité, venir vous les confier, tant je craignais de faire saigner ce tendre cœur de mère.

Parmi ses vassaux, il en était un, à peu près de mon âge, beau comme on nous dépeint les anges. Mon mari aimait à l'attirer au manoir, à lui faire partager les honteuses orgies auxquelles il se livrait ; mais lui, touché de pitié à la vue du triste sort auquel j'étais réduite, profitait de tous les instants que lui laissaient les longues chasses aux bêtes fauves, auxquelles se livrait Ottocar, pour adoucir, par mille tendres soins, les ennuis de l'abandon et de l'isolement. Ottocar, le comparant à une jeune fille qui craint de voir par sa fatigue ternir sa beauté, n'exigeait jamais, qu'en ces occasions périlleuses, il le suivît. Ce jeune homme vantait ma beauté, si dédaignée de mon mari ; il admirait ma douceur, ma vertu ; il me disait qu'il m'aimait comme le plus tendre frère ; il me racontait toutes les trahisons, tous les désordres publics ou secrets d'Ottocar. Il plaignait ma jeunesse si tristement écoulée dans les larmes. Je l'écoutais avec un secret plaisir : ma vanité jouissait de ses éloges ; mon cœur trouvait un charme infini à être aimée. Il me semblait que cette innocente et fraternelle tendresse le ranimait et le dédommageait des mépris de mon époux. Le malheureux, comme il me trompait ! Abusé peut-être lui-même par le plaisir

Digitized by Google

que je paraissais prendre à l'écouter, il a cru que je ne reculerais pas même devant un crime pour m'affranchir du joug cruel sous lequel je gémissais. Profitant de la pitié que mon sort inspirait à mes serviteurs, et de la haine qu'avaient allumée en leur cœur les manières hautaines et l'injustice de leur maître, il les a armés contre lui ; et cette nuit, lorsque, après une de ces orgies auxquelles il se livrait trop souvent, Ottocar venait m'accabler de traitements indignes de lui et de moi, son jeune vassal, armé d'un poignard, est entré dans mon appartement, suivi de plusieurs de nos serviteurs. Malgré mes cris, mes prières, mes larmes, il a porté à mon époux le premier coup, et ses complices ont consommé son crime. Mais comme si, à l'instant même, la justice divine les eût frappés, ils se sont enfuis, et le misérable auteur de ce forfait a voulu me contraindre à le suivre.

Je n'avais plus la force de le repousser, lorsque le ciel vous a guidée vers moi, ma tendre mère, et je me suis réfugiée dans votre sein, comme sous l'aile du bon ange qui veille sans cesse sur moi. Mais vous allez la repousser, votre malheureuse enfant, car elle est coupable, bien coupable ! et vous êtes si pure, si sainte !

— Moi te repousser, lorsque celui qui était la sainteté même ouvrait toujours ses bras au pécheur repentant ! Non, non, Adélaïde, ma fille bien-aimée, non. Mais à toute faute il faut une expiation. Je t'instruirai demain de celle que le ciel me suggère pour purifier ce cœur plus faible que criminel ; et nous irons aux pieds du vénérable prêtre en qui j'ai toute confiance, le supplier d'approuver la grande et sainte résolution que Dieu lui-même, je le crois, vient de m'inspirer.

IV.

L'aube éclairait à peine la cité couverte de neiges amoncelées, théâtre du meurtre du malheureux Ottocar, lorsque le bruit de cet horrible assassinat s'y était déjà répandu. De toutes parts, les amis du jeune seigneur, les compagnons de ses plaisirs, ses parents s'assemblaient et, poussant de longs cris de vengeance, cherchaient à découvrir ses meurtriers.

Les traces qu'avaient imprimées sur la neige les pas d'Hélène et de ses serviteurs leur parurent d'irrécusables indices. Saisissant habilement ce moyen d'échapper au

Digitized by Google

soupçon, l'assassin et les serviteurs de la victime ne balancèrent pas à accuser la sainte femme; et ce peuple qui l'avait si souvent bénie, admirée, presque adorée, passant subitement, selon sa coutume, d'un excès à l'autre, poussa mille cris d'indignation et de fureur, et suivit les parents d'Ottocar jusques sur le seuil de la porte de la malheureuse Hélène.

La pieuse femme, en cet instant, était agenouillée au pied d'un autel qu'elle avait consacré à la Vierge, et là, elle implorait cette divine consolatrice des affligés. Le bruit menaçant que faisait la foule à sa porte l'arracha soudain à sa pieuse méditation. Elle se lève et, comme un trait de lumière, une subite pensée lui découvre le danger qui la menace. Elle puise tout-à-coup dans sa vertu, dans sa religion la force de lui opposer une courageuse résignation.

Rassurant sa fille et ses serviteurs épouvantés, elle ordonne que les portes de son logis soient ouvertes et se présente à cette foule irritée avec cet air doux et calme, cette majesté sainte qui l'accompagnaient toujours lorsqu'elle allait soulager la misère du pauvre, soigner les malades ou recueillir les orphelins. A son aspect, les cris expirent sur toutes les lèvres, la colère s'éteint dans tous les cœurs, involontairement les genoux fléchissent, et par un miracle dû à l'odeur de sainteté qu'on respirait près d'elle, à l'auréole lumineuse qui soudain environne son front, ceux qui venaient pour l'accuser, la maudire, implorent leur pardon et veulent que sa main s'étende sur eux pour les bénir.

Cependant la nuit n'avait pas encore couvert de son ombre cette froide cité, que, bravant les fatigues et les dangers qui devaient accompagner sa grande entreprise, Hélène, suivie de sa fille et d'un petit nombre de serviteurs revêtus, comme elle, des vêtements grossiers adoptés par les pèlerins de ce temps, quitta Stockolm et s'achemina vers la Terre-Sainte.

Dire tous les maux qu'endurèrent les saintes femmes, tous les incidents qui marquèrent ce long pèlerinage, nous serait impossible, la chronique n'en parlant point. Mais elle dit que, partout où la noble pèlerine se montrait, sa sainteté se décelait à tous d'une manière si frappante, que les grands de la terre, les prélats, comme les plus humbles serviteurs de Dieu, inclinaient leur front

Digitized by Google

devant elle et recommandaient le salut de leur âme à ses prières.

Après avoir atteint le but de leur longue course, après avoir baigné de leurs pleurs la pierre du sépulcre où fut placé le corps du divin Sauveur du monde, nos saintes pèlerines, sortant par la porte orientale de Jérusalem, visitèrent la vallée de Josaphat, couverte alors de riches vignobles: elles gravirent le mont des Oliviers et s'agenouillèrent à la place même où Judas livra Notre-Seigneur; poursuivant leur marche, elles se prosternèrent sur le Thabor, et visitèrent, près des ruines de Jéricho, la fontaine d'Elisée et la maison de Rohab; suivant avec un saint respect les rives du Jourdain, elles se reposèrent là où le Christ en sanctifia les eaux par son baptême.

A Bethléem, elles visitèrent la basilique que l'empereur Constantin avait fait élever au lieu vénéré ou naquit notre Rédempteur.

Elles furent à Hébron où elles admirèrent un tombeau de pierre d'une grande beauté, qui renfermait les précieuses cendres d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Sara, de Rébecca et de Lia. Revenant sur leurs pas, elles firent une halte à l'ombre de grands platanes que, suivant la tradition, Jacob avait plantés près de la fontaine où il se baignait. Elles purent détacher quelques fleurs du bel amandier qui avait poussé à l'endroit même où ce saint patriarche avait eu la miraculeuse vision de l'échelle mystérieuse.

Enfin, elles furent longuement méditer au lieu nommé Séchar, célèbre par l'entretien que le Seigneur y avait accordé à la Samaritaine.

Les délices que goûta la pieuse Hélène, pendant ce saint pèlerinage, furent sans doute dignes du ciel, et elles lui firent oublier et ses dangers passés et ceux qui la menaçaient encore.

Cependant nos pèlerines reprirent lentement le chemin de leur triste pays. Il semblait que l'ange du Seigneur marchât devant elles, tant elles trouvèrent peu d'obstacles à franchir l'immense intervalle qui les en séparait; et comme l'amour du sol natal vit même dans les cœurs dont tout amour profane est banni, à l'aspect de ces lieux couverts encore de glace, de ces sombres forêts, de ces solitudes troublées seulement par le cri sauvage des oiseaux aquatiques et le battement des blanches ailes des cygnes qui cherchaient un refuge hors des eaux glacées, le cœur

Digitized by Google

d'Hélène et de sa jeune compagne s'émurent de plaisir, et elles oublièrent les roses de Jéricho, les grenades, les dattes et les grappes délicieuses de la vallée de Josaphat.

Le bruit de l'arrivée de la sainte pèlerine se répandit bientôt dans la contrée, et le peuple accourut en foule au-devant d'elle ; les uns baisaient la trace de ses pas ; d'autres cherchaient à toucher ses vêtements, tous imploraient d'elle un regard, un mot. Au milieu de cette ovation, de cette marche triomphale, l'âme d'Hélène, malgré son humilité, semblait se dilater, et ses regards brillant d'un feu divin, se levaient vers le ciel comme pour lui offrir un bonheur qui était son œuvre.

Mais à ce moment de suprême félicité, un trait lancé par une main cachée, fend l'air et vient frapper au cœur la sainte femme. Un cri d'effroi part de toutes les bouches, un frémissement d'indignation glace tous les cœurs.

La Suède ne se consola de la perte d'Hélène que par l'honneur d'avoir donné au monde chrétien une sainte de plus.

La justice humaine ne put atteindre sou meurtrier, il resta inconnu ; mais la main qui avait fait couler un sang si précieux, assurément ne brava point en vain la justice divine ; et comme le cœur de Caïn, le cœur criminel qui l'avait guidée fut, n'en doutons point, livré par Dieu au plus inexorable de tous les bourreaux : au remords.

La légende ne nous apprend point ce que devint Adélaïde.

MARGUERITE DUVAL.

Digitized by Google

L'ENFANT ET LA BOUCLE D'OREILLE.

CONTE.

Une bonne, un enfant, se tenant par la main,
S'en allaient à la messe un dimanche matin.
C'était un jour d'hiver et le temps était sombre;
Tout-à-coup un objet étincelant dans l'ombre
Sur le pavé frappe leurs yeux.
Il fallut s'arrêter. — Le petit curieux
Se baisse, s'en saisit, reconnaît, ô merveille!
Une énorme boucle d'oreille
Que sans doute par là quelque femme passant
Avait laissé tomber la veille.
Elle était toute d'or. — « Quel bonheur! dit l'enfant,
« Je vais être riche à présent!
« Ma bonne, allons la vendre! — Un moment, dit la bonne,
« Ce bijou, mon ami, ne nous appartient pas;
« A monsieur le curé portons-le de ce pas,
« Puis attendons trois jours; si, dans trois jours, personne
« Ne vient le réclamer, eh bien! nous le vendrons. »
Comme on peut le penser, les trois jours furent longs!
Le premier, le second, puis le troisième passe;
Notre marmot ne peut tenir en place.
Vite chez le curé! Le bijou fut rendu,
Car personne n'était venu.
On imagine quelle joie!
Dans une boîte neuve on le mit aussitôt,
Entouré de papier de soie;
Et puis, chez le marchand! — On y fut en un saut.

C'était un joaillier probe et de vieille roche,
Modeste, mais connu de toute la cité
Pour son intelligence et son honnêteté.
L'enfant tira le bijou de sa poche :
« Monsieur, demanda-t-il, combien m'en donnez-vous?
« Cela doit valoir cher... » L'autre prend sa balance :
« Je n'abuserai pas de votre confiance, »
Dit-il en souriant. « Cela vaut, entre nous,
« Ving francs juste. — Pas plus! oh! j'en veux davantage!
« Ma bonne, allons ailleurs!... » Et le voilà courant
Chez un autre marchand au pompeux étalage;
Mais quel est son étonnement :

Digitized by Google

Celui-ci l'estima cinq francs de moins que l'autre :
« Cela ne se peut pas, monsieur, pesez-le bien,
« Voyez, elle est en or! — Oh! cela ne fait rien!
« J'ai d'autres boucles que la vôtre ;
« Prenez mes quinze francs, sinon remportez-la. »
Il fallut s'en aller. — A quelques pas de là,
Derrière les vitraux d'un magasin splendide,
Brillaient, amoncelés, les diamants et l'or.
Un peu découragés, notre enfant et son guide
Entrent et montrent leur trésor :
« C'est, dit le joaillier, une boucle d'oreille ;
« Il me faudrait la paire; avez-vous la pareille?
« — Eh! non...— Il faudra donc la fondre; cependant...
« Allons! j'en puis donner deux beaux écus d'argent.
« —Pour le coup, c'est trop fort! Plus nous courons, en somme,
« Et moins on veut donner de ce pauvre bijou!
« Allons chez le premier, c'était un honnête homme;
« J'ai cru trouver mieux, j'étais fou ! »
Et tous deux, soupirant, retournent en arrière.
« Vous voilà revenus, je n'en suis pas surpris, »
Dit l'honnête marchand avec un doux souris.
« Etes-vous décidés cette fois? La première
« Je vous offris ving francs. Je les offre toujours?
« — Eh bien! voici ma boucle! » Et sans plus de discours,
L'enfant se fouille; il cherche à droite
Et puis à gauche... O ciel! qu'a-t-il fait de sa boîte?
Il a beau se tâter, il ne l'a plus sur lui ;
Comme il était venu le bijou s'est enfui.
On sort, on cherche dans la rue;
Peine inutile et regrets superflus!
La belle boucle d'or ne se retrouve plus.
En route elle s'était perdue !

Tout conte a son enseignement
Que nous dit celui-ci ? C'est qu'aux jours où nous sommes
L'aventure de cet enfant
Est l'histoire de bien des hommes.
Tous apportent au monde un trésor; mais, hélas!
Peu savent le placer. Leur bon ange et leur mère
(Leur protecteur au ciel, leur guide sur la terre)
Les mènent à Celui qui ne nous trompe pas.
Ils vont chercher ailleurs, il veulent davantage ;
De boutique en boutique ils promènent leur cœur;
Ils s'arrêtent, charmés, devant chaque étalage,
Et vont, frappant partout, sans trouver le bonheur,

Hélas ! combien d'entre eux, enivrés par le doute,
Se fouillent vainement et cherchent au retour
La foi, le dévoûment, l'espérance, l'amour!
Ils ont tout perdu sur la route.

HENRI ABEILLE.

Le Gérant : JOSEPH MATHIEU.

Marseille. Imprimerie. V^e^ Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

SOUVENIRS MARSEILLAIS.

—

LA PESTE DE 1720.

A MONSIEUR LE GÉRANT

De la *Revue de Marseille et de Provence.*

MONSIEUR,

Ce n'est pas seulement à Marseille qu'ont été remarqués les excellents articles de M. Auguste Laforet sur la peste de 1720. Je leur dois la communication que j'ai l'honneur de vous transmettre et par suite la possession d'un précieux et singulier document complètement inédit. Le savant collectionneur auquel il appartenait, voyant mon nom ou plutôt l'indication de mes bouquins au bas de quelques pages, s'est dessaisi de son manuscrit en ma faveur avec la plus gracieuse obligeance. Je ne doute pas que les lecteurs de la Revue ne trouvent un très grand intérêt dans la courte notice qu'il a bien voulu lui-même en rédiger.

Veuillez agréer, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Digitized by Google

*A Monsieur de C***.*

MONSIEUR,

Les divers et remarquables articles sur la peste de 1720, publiés dans la *Revue de Marseille* m'ont fait penser qu'elle accueillerait l'analyse d'un manuscrit inédit que je possède. Permettez-moi de vous envoyer cette courte analyse, vous priant de la transmettre au bureau de rédaction de la Revue.

Mais, avant de parler du livre (un in-12 de 386 p.), souffrez que je fasse un appel à vos souvenirs.

Quand le savant et ingénieux A.-A. Monteil veut nous peindre une époque, un siècle, une province, une des faces multiples de la société du moyen-âge, d'ordinaire il circonscrit le champ d'observation ; il prend pour type une petite ville, une bourgade, un individu, et procède d'après l'adage : *ex uno disce omnes*. Cette méthode a du bon ; elle met les choses en relief, frappe l'imagination, personnifie les récits, ressuscite les vieux temps et leur donne *un corps*, *une âme*, *un esprit*, *un visage*.

Et c'est précisément ce qu'a fait l'auteur de notre manuscrit qui, en écrivant de sa main l'histoire de la peste de 1720, dans un petit village du Dauphiné (*Tulette*), jour par jour, pendant toute une année, nous offre un tableau complet des malheurs de la Provence à cette époque néfaste. Il ne dit pas, mais nous devinons que les mêmes scènes ont lieu en chaque localité, que les mêmes épisodes se renouvellent partout, que les souffrances d'une petite agglomération d'hommes sont celles de toutes les autres, que les angoisses des hameaux sont les angoisses des cités. Et puis, il reçoit des nouvelles des divers cantons voisins, et nous les transmet : il nous tient également au courant de ce qui arrive à Avignon, à Carpentras, etc. ; il nous fait connaître le prix des soies, du safran, etc., à chaque marché ; et son style, sa manière de narrer, malgré un bon goût de terroir, sont assez passables. Somme toute, le conteur est piquant ; il excite la curiosité.

Et d'abord, figurez-vous *Tulette*, au sommet d'une langue de terre, longue et fluette, enclave du Dauphiné dans le Comtat-Venaissin. Au Sud-Est est Vaison : au Sud-Ouest, Orange; Suze, Boulène, et plus loin, Pont-St-Esprit, sont à l'Ouest; Ville-Dieu, Saint-Romain à l'Est;

Digitized by Google

Valréas est au Nord. Le cordon sanitaire passe à *Tulette* et donne au village une sorte d'animation, en fait, momentanément, un point central.

Le rustique Hérodote pourrait bien être un cabaretier, ou bien un épicier, ou bien un boulanger ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il appartient, sans conteste, au tiers-état. Il ne se pique de rien que de sincérité et d'exactitude. Le titre de son livre ne lui a pas coûté grand effort d'esprit : *Recueil des choses les plus remarquables en l'année* 1722. Et aussitôt il entre en matière. « Les nouvelles de la peste « sont assez favorables dans le Comtat; nous apprenons « qu'il ne tombe pas des malades depuis les festes de la « Noël ; nous ne devons pourtant point nous flatter tou- « chant une maladie qui demeure endormie pendant un « temps, et surtout pendant l'hiver, et pendant l'été, etc., « etc. »

Vient après : *Horloge de Tulette*, etc., etc.; *changement de troupes*, etc.; puis :

« L'an susdit, et le samedi, seizième jour du mois de « février, nous apprenons que ce matin, à Suze, on a « cassé la tête à un jeune homme originaire dudit lieu, « et demeurant en grange, appelé Lécuy, pour avoir « passé la ligne, et pour avoir été en la ville de Bouleine « plusieurs fois, où était sa fiancée; ce qui fut découvert « par un de ses compagnons qui avait eu quelque dépit « avec lui, et pour s'être vanté en après lui-même d'avoir « traversé ladite ligne. Son procès lui a été fait, et par sa « propre déclaration il a été condamné d'être fusillé par le « conseil de guerre qu'on a tenu à cette occasion, et pour « l'avoir mérité par son forfait, selon les ordonnances. « Voilà un grand malheur pour le pauvre misérable qui « était d'ailleurs d'une fort bonne famille: Cela veut dire « qu'il ne faut pas, dans un temps comme celui-ci, agir à « l'étourdie, et ne point suivre ses passions, qui nous « jettent bien souvent dans des cas fascheux, tel qu'est « arrivé à ce malheureux, qui a esté brulé après sa mort, « et regretté généralement de tous. »

Je trouve ensuite : *Carême sans prédicateur*, *Mandement de Mgr de Vaison*; *mort; état de la barrière, etc., etc.*; *les consuls de Tulette ; prix du blé et du vin ;* le bœuf vaut 3 sous la livre, le mouton 4 sous, *mort subite, etc., etc.*

Ecoutons d'autres récits :

« L'an susdit, et le mardi 20e jour du susdit mois de mai, « nous apprenons qu'en Avignon une demoiselle ayant

Digitized by Google

« caché quelques habits de soie dans une cave, dans le « temps qu'on allait embouillanter tous les effets de sa « maison, qui étaient dangereux, dans laquelle maison « avait été le mal contagieux, a été fouettée par la main « du bourreau, par toute la ville, le tout après avoir été « bien vérifié.

« L'an et jour susdit, nous apprenons encore qu'en la « ville d'Orange, un homme qui gardait à la porte, ayant « pris une paire de bas qu'un enfant envoyait à sa mère, « et ayant été surpris à ce fait, fut condamné par les Mes- « sieurs du bureau de santé d'être fouetté par la ville de « la main du bourreau, qu'on a établi depuis peu. Voilà « deux punitions bien rudes pour si peu de chose; cela « nous fait voir que, dans ce temps de contagion, tout est « fort rigoureux, et l'on doit par là bien se tenir sur ses « gardes, de ne rien faire, qui puisse avoir le moindre om- « brage. Ils ont été encore heureux de n'être pas fusillés, « comme portent nos ordonnances du Dauphiné dans des « semblables cas; voilà en même temps deux actions que « j'ai jugé fort à propos de mettre et d'insérer dans mes « mémoires pour servir à la postérité; le lecteur y trou- « vera de quoi s'occuper et des avis pour se servir dans « des semblables cas, que Dieu ne plaise advenir jamais. »

Ainsi donc, l'auteur de ces *mémoires* a souci de la postérité; il veut *occuper* et *instruire* ses lecteurs! Et peut-être n'a-t-il pas tout-à-fait manqué son but. Nous le lisons, d'autres le liront après nous, et, comme nous, profiteront de ses récits, en souriant de sa naïveté.

Cas très-fâcheux; nouvelles de la peste (voir le 1er juin 1722; 10,000 personnes étaient mortes à Avignon et dans les petites localités voisines); *billets de banque*; *arrivée de nouvelles troupes, prix du blé et du vin; coucons; foire de Vaucluse, incendie*; *bureau de santé*; *punition corporelle; cas fâcheux: nouvelles du mal*. etc., etc. Tels sont, à peu près, jusqu'à la fin, les titres des chapitres. Inutile de dire que *Tulette*, ayant garnison, le narrateur relate, mois par mois, le nombre des soldats (environ 600, *plus ou moins* selon les temps; les noms de *tous les officiers*, *Calas*, *La Condamine*, etc., etc. Et je terminerai par un trait d'héroïsme féminin, qui rappelle la comtesse de la Suze, ne voulant habiter avec son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.

Fol. 69. « L'an susdit, et environ la Fête-Dieu, il est « arrivé à Saint-Paul-Trois-Châteaux, que mademoiselle

Digitized by Google

« Loreille, femme de M. Sibour, chirurgien, ayant eu « dispute avec son mari, et, en outre, été maltraitée, ou- « trée au possible de cela, se détermina à descendre au « dessous de la ligne, ce qu'elle exécuta, prenant pour « prétexte de vouloir aller amasser dans le bois de celui « qui est propre pour faire monter les vers à soie; où étant, « elle dit au soldat qui l'accompagnait :

« M., voilà la carte qu'on m'a baillée : je ne veux plus « retourner; foin de mon mari! La peste l'étouffe! » Et « elle se trouve par ce moyen en delà de la ligne, où elle « restera jusqu'à l'éloignement d'icelle. Il y a du temps « pour cela, selon toutes les apparences, etc. Toutefois, « à sa place, j'aurais mieux aimé subir, de temps en « temps, quelques coups de bâton, que de me jeter parmi « les pestiférés. »

Je ne prétends point justifier cette dernière réflexion, et la transcris, sans adopter, à cet égard, une opinion : la peste est triste chose, le bâton ne vaut guère mieux; *sub judice lis est*.

Voulez-vous encore le chapitre des *coucons?* Le voici :

« L'an susdit, et le lundi, 12e jour du susdit mois de « juin, on a commencé en le lieu de *Tulette* les *coucons*, « dont la récolte sera assez abondante, car on compte qu'il « y a eu environ 60 quintaux. Le prix des *coucons* a été la « livre 1 liv. 10 sous. C'est un prix assez considérable sui- « vant l'année, et la situation des affaires; prix bien dif- « férent de l'année passée. A Orange, ils ont valu 11 sous; « et à Saint-Roman, 16 sous, Ainsi chaque lieu a fait son « prix au dessous de la ligne; car pour au-dessus d'icelle, « on en a donné presque partout la somme susdite, qui est « 1 liv. 10 sous, en ayant même donné quelque chose de « plus à Valréas et ailleurs, qui ont valu jusqu'à 1 liv. 12 « sous, cela donnera moyen de vivre. »

Vous trouverez là un style assez médiocre; la correction surtout laisse à desirer; mais franchement je préfère ces renseignements nombreux et précis à l'élégance du langage de telle ou telle *société savante*. Soyez juge vous-même. L'une de ces *sociétés* a imprimé dans le *compte-rendu* de ses séances (août 1861) :

« Séricicultube. — M. le président demande à M. le « vice-secrétaire des nouvelles de l'expérience partielle « qu'il a bien voulu tenter de l'éducation du ver à soie le « *bombyx cynthia* sur un ailante du jardin de M. ***. M. « le vice-secrétaire ne peut dire ce que sont devenus les

Digitized by Google

« sujets qu'il a fait éclore ; ils ont gagné le haut de l'arbre « et doivent à cette heure avoir commencé leur cocon.

Avouez que le chapitre de l'écrivain de *Tulette* est plus complet, plus instructif, plus sérieux que celui de l'académicien ! Soit dit tout bas, et bien entendu, *salvâ reverentiâ*. Ce qui me fâche, c'est que nous n'avons que l'année 1722 : un volume nous manque. contenant l'histoire d'une autre année ; où est-il ? Sans doute il était, comme son frère, destiné à la *postérité*, mais il ne sera pas arrivé à son adresse.

Quoiqu'il en soit, jouissons de ce que le temps a épargné, et espérons que les *mémoires* de cette espèce se multiplieront dans les collections publiques et particulières. Le style ne fait rien à l'affaire ; la vérité, le naturel, la couleur locale, la variété nous dédommagent suffisamment, et, il faut bien en convenir, la plume la plus finement taillée aurait de la peine à lutter contre l'intérêt de ces récits sans fard.

Croyez, monsieur, etc.

Le Puy, novembre 1863.

HERBERT,
Membre de plusieurs sociétés savantes.

La communication si gracieuse de M. Herbert, dont je ne pouvais pas priver les lecteurs de la Revue, m'a déterminé à joindre à sa publication deux documents qui m'ont été remis récemment.

Plus d'un de mes compatriotes appartenant aux anciennes familles de Marseille, en lisant l'*Estat de messieurs les commissaires de la paroisse des Accoules*, éprouvera à son tour la même satisfaction que j'ai éprouvée moi-même en trouvant le nom de mon aïeul (Crudère) au nombre des citoyens qui se dévouèrent si généreusement pour le salut de tous.

AUGUSTE LAFORET.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE DANS CHAQUE MAISON POUR SE PRÉSERVER DE LA PESTE.

Le principe qui doit nous guider est que la peste est contagieuse et non épidémique ; d'où il suit qu'il faut éviter de toucher les personnes soupçonnées de peste et tous les objets qui sont susceptibles de la donner, sauf à prendre les précautions convenables. Il est inutile de s'occuper à purifier l'air, puisque la peste n'est pas épidé-

Digitized by Google

mique et que par conséquent l'air ne la communique pas. On appelle contumaces les objets susceptibles de prendre et de donner la peste.

. La première précaution est de se renfermer chez soi. Si quelqu'un sort, il n'y doit plus rentrer afin d'être sûr que rien de suspect n'entre. Le maître de la maison doit garder la clé et ne jamais s'en dessaisir. Il faut tuer les chats, car il est difficile de les empêcher de sauter, et il faut mettre les chiens à l'attache.

Il faut s'assurer que personne de la maison ne puisse communiquer par la fenêtre avec les personnes du dehors; il vaudrait mieux clouer, cadenasser toutes les fenêtres que courir le risque d'une imprudence. On doit se contenter des objets de première nécessité tant que durera ce terrible fléau, mais pour introduire ces objets, il faut user des préservatifs qui vont être indiqués.

Dès qu'on se voit forcé de se renfermer, il faut, devant la porte d'entrée et dans l'intérieur de la maison, placer une barrière et même deux qui communiquent l'une à l'autre et qui doivent aller jusqu'au plancher, pratiquer une fenêtre à la première, placer à la seconde, c'est-à-dire, la plus interne, une cuve pleine d'eau, un baquet de vinaigre et une caisse pour le parfum.

Cette caisse doit avoir 5 pans da hauteur, autant de long et 2 de large. Elle doit s'ouvrir par dessous, et il doit y avoir dans le milieu une plaque de ferblanc percée de beaucoup de trous et destinée à recevoir les objets qu'on veut parfumer. On met dessous un réchaud dans lequel on fait brûler du *storax* en feuille ou de mauvais morceaux de cuir.

Il faut se pourvoir de tenailles ou pinces de fer, de quelques corbeilles d'osier, de cordes, couffins et filets de sparterie. On a un pourvoyeur externe qui ne communique jamais danc la maison. Par la fenêtre pratiquée à la barrière, on reçoit de lui les objets que l'on veut introduire et qui, je le répète, doivent être réduits à ceux de première nécessité. On les reçoit, dis-je, moyennant les précautions suivantes : On approche de la fenêtre la cuve pleine d'eau et le pourvoyeur y jette la viande, les légumes, la volaille, les fruits, les herbes, les œufs et tout ce qui ne craint pas d'être trempé dans l'eau. Il y a des gens qui pensent que les fruits ne peuvent communiquer la peste ; c'est une erreur. Ils sont très-dangereux, surtout par l'odeur ; il est reconnu que les fleurs et tout ce qui a une odeur forte font

Digitized by Google

courir le plus grand risque. Les abricots et les pêches ont un duvet qui communique facilement la maladie. Ainsi, il faut tremper dans l'eau tous ces objets et s'assurer avec les pinces, les tenant toujours dans l'eau, qu'ils ont bien trempé. Quant aux pêches et aux abricots, il faut les recevoir dans le vinaigre. Il faut bien faire attention que la viande n'ait aucun brin de laine. On tire ensuite ces objets de l'eau et on les pend à des crochets, à la seconde barrière jusqu'à ce qu'ils soient secs. Quand la volaille est vive, il faut la tenir de force dans la cuve avec les pinces.

Il y a des gens qui, pour plus de précaution, font passer ces objets, premièrement dans une cuve d'eau où l'on a mis un peu de vinaigre et ensuite dans une autre pleine d'eau seulement.

Quoique le fer, le bois, les couffins d'osier ou de sparte, le verre et la faïence ne soient pas dangereux, il faut cependant prendre la précaution de les passer dans l'eau, surtout si la faïence est écornée, de crainte que la sueur ou la crasse de ceux qui les ont touchées ne fissent courir un danger. Il faut éviter soigneusement les cordes de chanvre; il suffirait d'un morceau de ficelle qu'on introduirait dans la maison pour y porter la peste.

Il faut se passer le plus qu'on pourra de recevoir des étoffes de soie, de fil, laine, etc.; si l'on y est forcé, il faut tremper dans l'eau celles qui ne risquent pas de se gâter; ensuite les pendre à l'air pour les laisser sécher, et pour ces opérations, se servir toujours des pinces. Il est prudent, malgré les deux ou trois immersions dans l'eau, de les laisser longtemps à l'air, nuit et jour. Quant aux étoffes comme soieries, qui se gâteraient dans l'eau, il n'y a pas d'autre remède que de les laisser longtemps séréner à l'air, nuit et jour. Mais, je le dis pour la troisième fois, tenez-vous-en à l'absolu nécessaire.

Le pain chaud est très-dangereux, et froid il ne présente aucun risque. Il faut donc le recevoir avec les pinces et le suspendre à un filet de sparte, pour l'y laisser quelques heures avant de le toucher.

On passe dans la boite à parfums les chapeaux, les souliers, les paquets de lettres et autres choses qui ne risquent pas de se gâter par l'odeur. Il a été reconnu que cela n'est pas suffisant, lorsque les paquets de papiers sont très-gros. Ainsi les lettres et papiers doivent être trempés dans le vinaigre ainsi que l'argent et le métal. Les objets que l'on retire de la boîte à parfums doivent être pris avec les

Digitized by Google

pinces et il les faut laisser refroidir, car ce qu'on en retire chaud est plus susceptible de donner la peste qu'avant de le mettre aux parfums.

J'ai dit qu'il ne fallait pas sortir ; c'est une précaution très-sage, puisqu'on peut prendre la peste rien qu'en marchant sur un morceau de coton. Mais si l'on y est forcé par les obligations de sa place, il faut se vêtir d'un surtout de toile cirée, éviter de toucher personne, prendre garde de marcher sur un morceau de coton ou de laine, etc., enfin sur aucun objet de contumace ; et si on est obligé de parler à beaucoup de personnes, on doit tenir, entre deux, un réchaud où l'on fait tomber des parfums.

J'ai dit qu'il ne fallait introduire personne dans la maison ; mais si l'on y était forcé, s'il s'agissait d'un fils arrivant de voyage, il faut le faire déshabiller, le faire visiter en dehors par un médecin entendu qui vérifiera s'il n'a pas de marques de peste. Après cette assurance, on doit le recevoir nu ; tous ses vêtements doivent être jetés dans l'eau plusieurs jours de suite. L'individu doit être introduit nu dans un appartement séparé, sans qu'il communique avec personne, ni qu'il sorte de sa chambre, ni qu'il touche rien pendant vingt jours au moins.

Les métaux, les ouvrages en fer et le fer non ouvré ne sont pas contumaces ; mais ils le deviennent s'ils sont sales ; ainsi il faut les recevoir dans le vinaigré. Le bois à brûler, coupé avant la peste, peut être reçu sans peine, parce que le bois n'est pas contumace ; mais s'il vient d'être coupé par un pestiféré, il faut le faire séréner à cause de la sueur ou de la crasse du fendeur.

Rien n'est plus contumace que la crasse. Ainsi, en temps de peste, il faut user de linge propre et prendre des bains. Le crin n'étant pas contumace, un cheval ne prend pas la peste et par conséquent ne la communique pas, pourvu qu'il ne soit pas suant et qu'il n'ait pas été pansé par un pestiféré ; dans ces deux cas, la crasse peut la donner.

Le blé et les légumes qui ne sont pas contumaces doivent être cependant reçus dans l'eau, à cause qu'on ne peut pas les recevoir grain à grain.

L'huile n'est pas contumace et c'est même une espèce de préservatif. Si l'on avait à tâter le pouls à quelqu'un, il faudrait s'en oindre la main ; on a observé que les ouvriers à Jaffa, où il y a beaucoup de savonniers, ne sont pas atteints de la peste. On a vu, dans ce pays-là, des Anglais et autres chrétiens, qui ne voulaient pas se ren-

Digitized by Google

fermer, se garantir de la peste en se tenant bien propres et se frottant d'huile sur toutes les jointures, Mais je ne me fierai pas volontiers à ce seul préservatif.

Quoique la peste ne soit que contagieuse et pas épidémique, il faut se tenir à quelque distance du pestiféré et ne pas recevoir son souffle.

La porcelaine et la faïence bien vernies ne sont pas contumaces ; le verre non plus ; ainsi après qu'un pestiféré a bu, on lui fait jeter son verre dans l'eau ; on le rince et on y boit de suite sans courir aucun danger.

Tiré d'un manuscrit appartenant à M. Jean-Baptiste de Campou et rédigé par un de ses aïeux sous ce titre : *Récit abrégé de la peste de 1720 à Marseille, par Pierre-Honoré de Roux, commissaire général pendant ladite peste.*

ESTAT

DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES

de la Parroisse des Accoules, qui doivent visiter leurs Isles par les quatre Coins.

M. DE LA FERRETIERE.

La Grande Ruë, depuis les Accoules jusqu'au Coin de la Ruë St. Jaume, à droite et à gauche.

MRS. DAUPHIN et BEAUSSIER.

La Ruë St. Jeaume, celle de St. Victoret et des Consuls.

MRS. ICARD et ROUSTAN.

La Ruë dite de la Croix d'Or.

MRS. AMOUREUX et BISSERY.

La Ruë de M. de la Salle, de M. de la Mure, celle de la Glace. les traverses de M. Grimot et Boisson Apoticaire, et la Bonneterie, la Poissonnerie, toutes les traverses qui y aboutissent.

M. L'AVOCAT BOISSON FILS.

La Ruë du Sr. Dufour Apoticaire, et le petit Mazeau, à droite et à gauche.

MRS. BLANC et MARIAGE.

Les Traverses du petit Mazeau aboutissant riere la Prison, celle du petit Louvre, de la Taulisse, de M. de Gerenti, de la Chapelle de la Miséricorde, et la Ruë de la Prison.

Digitized by Google

MRS. DAVID et ROUX CADET.

La Ruë de la Renarde, les Traverses des Huguenots, et de Mr. Jean-Baptiste Magy, la Place de Vivaux et les Ruës qui y aboutissent.

MRS CLAUDE LOMBARDON et CRUDÈRE.

La Ruë de Mr. Jean-Baptiste Bruny, celle de Mr. Fayard, de Mr. Surle, et le Coin de Reboul.

M. JEAN FABRE D'ALEP.

La Ruë de Mr. Roque, celle de Mr. Fabron, les deux Traverses qui y aboutissent, et la Valée de Roudeau à droite.

MRS. JEAN BAPT. ANDRÉ et DE LA VIGNE.

La Grande Ruë depuis la maison de Mr. Lioncy jusqu'à la Loge, y compris les maisons du Port.

MRS. JEAN BAPT. BLANC et ESTIENNE.

Depuis la Loge jusques au bout de la Place Neuve, y compris les maisons qui y font face.

MRS. ROUTIER AÎNÉ et CAUDIER.

Depuis la Place Neuve jusques au Coin de la Ruë St. Jeaume.

MRS. ANDRÉ SALADE et JEAN DEIDIER.

La Ruë du Sr. Samatan aboutissant au Port, celle ds Jérusalem et de la Monnoye, tirant droit à une des Portee de la Loge, y compris les maisons du Port.

MRS. MAURIN et SURLE FILS.

La Grande Rue, celle de la Caisserie, tirant droit aux Accoules, et la petite Place des Augustines.

MRS. FRANÇOIS BOULE et DUPART.

Depuis l'Eglise des Accoules montant aux Moulins riere le Couvent des Pères Jésuites, tirant à la Place de Linche, et les Isles qui y sont jointes, derrière lesdits PP. Jésuites, et Mr. Maurelet.

MRS. MARROTY et CHARPUIS.

Depuis la Place de Linche tirant droit aux treize Cantons à droite.

MRS. ROUGON et NIVIERE.

La Ruë du Panier tirant droit à St. Antoine jusqu'à l'Oratoire.

MRS. ANTOINE FABRE et DE CAZE.

La Ruë de l'Oratoire tirant droit à la Samaritaine.

MRS. FRANÇOIS ROUX et MENC.

La Rüe riere les Péres Prêcheurs, celle des Courtiers riere les Penitens St. Antoine.

Digitized by Google

MRS. JEAN CORDIER et LIEUTAUD.

La Rüe de la Cloche, les petites traverses qui y aboutissent, celles qui montent à la Samaritaine.

MRS. BESSODE et DAVID, marchand de Soye.

La Rüe de M. Bastide tirant au Cheval Blanc, et les traverses de M. Guillet, et la Demoilselle Vague.

M. JEAN GUIS.

La Rüe du Cheval Blanc, et celle qui fait l'épéron.

MR. ESPRIT PELLEGRIN.

La Rüe de M. Estrieu Archivaire, dite la Baumiane, et celle qui est par dessous.

MR. ROSE.

La Rüe tirant droit à la Fontaine de l'Aumône.

MRS. DECORMIS et RIBIES.

La Rüe du Pré, celle de la Fontaine de l'Aumône, et de M. Ricoulphe.

MRS. REYNAUD, avocat, et BLANC LA MARCHE.

La Rüe de Negrel tirant droit à l'Oratoire.

MR. LANCE.

La Rüe Banniere, celle de Mr. Ange Allemand, en descendant jusques au coin de M. Gilles Econome de la Misericorde.

MRS. SELLON et CHARLES.

La Rüe du St. Esprit, celle des Cartiers, et devant le Cimetière, la traverse riere l'Hôpital aboutissant à la Roquette, celle riere la maison de M. Bourgarel montant au grand Horloge.

MRS. MESNIER et BOYER.

La Ruë de la Roquette et la montée de l'Oratoire, jusqu'à l'extremité de la Paroisse, finissant riere la maison desdits Peres de l'Oratoire.

MRS. PHILIPPE AMPHOUX et GOUFFRE.

Le grand Horloge, consistant depuis M. Deblieu jusques à sa maison.

MR. MAUREL.

Son Isle, et celle qui est par derrière.

MR. GRASSI.

Son Islè, et celle qui est par derrière.

MR. EISSELENEE.

Les Isles qui sont entre la Ruë de la Fontaine des Calus, et celle des Repenties.

Digitized by Google

MR. D'ANDRÉ.

Les Isles qui sont depuis la Rüe des Repenties jusques à celle du Panier.

MR. COURTEZ.

Son Isle et celle de la Meutte, tournant à la Rüe de l'entrepost.

MRS. DELLON et RESTOUBLÉ.

L'Isle qui tourne à l'entrepost et au Moulin, et la traverse de Rompe Cu.

M. MANUEL.

Les Ruës de la Gavotte, la Belle Taule, celle des faces rouges et de M. Conté.

MR. PAUL DURBEC.

Les Rües des Soulleillé et de Brude.

MR. JEAN DE PALLY.

La traverse montant au Couvent des Jesuites, et celle des Demoiselles de Goujon aboutissant à la Place de Linche.

Messieurs les Commissaires susnommés auront la bonté de dresser chaque jour un Estat par total du nombre des Morts, Malades, et de la quantité du Pain qu'ils feront distribuer dans leur Département, ils le remettront à Mr. de la Ferretiere, qui aura soin de les faire ensevelir, et de leur procurer tous les secours nécessaires.

ESTAT QUE CHAQUE COMMISSAIRE DOIT DRESSER

Le *Aoust* 1720

Dans la Maison de Ruë de
j'ay trouvé aujourd'huy un Mort ou un Malade. J'ay fait distribuer tant de livres de Pain.

(Tiré de la Bibliothèque de M. L. de Crozet)

Digitized by Google

LES OTAGES DE DURAZNO *.

Nous commençons dans ce numéro une publication fort intéressante sous ce titre : *les Otages de Durazno.* C'est le récit d'une catastrophe et d'une longue série de souffrances, dont l'un de nos compatriotes, M. Benjamin Poucel, a été la victime et s'est fait le narrateur.

La scène se passe au Rio de la Plata, en 1845, à l'époque de l'intervention anglo-française.

Nous rvons extrait cette relation d'un manuscrit que M. Poucel, qui a habité trente ans ces contrées, se propose de publier plus tard sous ce titre : *Mémoires d'un Berger de Rio de la Plata.*

La guerre des Etats-Unis, les événements du Mexique, les conséquences qui peuvent en résulter, donneront un intérêt d'actualité au livre de M. Benjamin Poucel et feront mieux apprécier encore la hauteur de vues avec laquelle il envisage la politique de l'Europe et celle de la France tout d'abord par rapport au Nouveau-Monde et aux grandes péripéties qu'y prépare un avenir peut-être prochain.

Quant à nous, en choisissant, dans l'œuvre de notre compatriote, la partie purement dramatique, la seule qui pût entrer dans le cadre de la Revue, nous avons cru devoir la faire précéder de quelques tableaux qui serviront à initier le lecteur à la connaissance des hommes, des choses et des lieux du Rio de la Plata.

LA RÉDACTION.

---

* *Reproduction interdite.*

Digitized by Google

I.

Sommaire géographique et historique. — Mœurs et coutumes.

Nul intérêt ne s'attache aux lieux, aux hommes, aux choses qu'on ne connaît point, et c'est pour appeler l'attention de nos lecteurs que nous allons d'abord esquisser sommairement la géographie et quelques faits historiques se rapportant à notre sujet, pour le pays dans lequel la France a eu de si longs démêlés.

L'embouchure du Rio de la Plata est située par trente-cinq degrès de latitude sud; elle a quarante lieues de largeur, du cap Sainte-Marie, rive gauche, au cap Saint-Antoine, rive droite. Ce vaste estuaire se rétrécit brusquement à soixante-seize lieues dans les terres, au point où se mêlent les eaux du Parana avec celles de l'Uruguay, sous le nom de Rio de la Plata. Là se présente ce curieux delta connu sous le nom indien de Carapachaï, amas d'îlots et d'îles plus ou moins inondables, habitées par une rare population d'insulaires, dont toutes les habitudes, qu'on pourrait appeler aquatiques, contrastent avec celles des habitants de la côte ferme, qui ne se meuvent qu'à cheval. Ce singulier delta a dix lieues de base et, là, il prend le nom de *Bouches du Parana*, mais il se prolonge jusqu'à trente lieues en remontant le Parana (1).

Dès le Rio de las Vacas, situé à quelques lieues plus haut que la Colonia, où se joignent l'Uruguay et le Parana qui débouche du Carapachaï, cette Venise encore sauvage de la Plata, la largeur du fleuve n'est plus que de sept lieues. A partir de ce point, le lit du Paranà n'atteint jamais cette largeur, excepté pendant les débordements de sa crue annuelle; mais en revanche, et à part quelques étranglements tels que *la vuelta de Obligado*, large d'au plus 2,000 mètres, mais de beaucoup de profondeur, son lit varie entre une et quatre lieues de largeur, jusqu'au confluent du Rio-Paraguay. On comprend sans peine combien cette ampleur du lit du Parana se prête au mouvement mercantile de la navigation fluviale.

Au-dessous de l'île de Martin-Garcia, les eaux du

(1) Dans mes Mémoires (inédits) je reproduirai les intéressantes explorations de cette contrée exceptionnelle, d'après don Marcos Sastre et don D. Sarmiento.

Digitized by Google

Parana et de l'Uruguay arrivent confondues, mais parfaitement potables, entre la Colonia, rive gauche, et Buenos-Ayres, rive droite, dont on distingue les clochers et les dômes des églises, par un temps clair, à la distance d'environ douze lieues qui les séparent. La salure des eaux de l'Océan ne commence à se faire sentir qu'à vingt lieues au-dessous de la jonction de ces deux puissants afffuents, tant est imposante la masse des eaux descendues du cœur même de l'Amérique du Sud. Et cependant le Rio, ou plutôt l'estuaire de la Plata, qui éprouve, jusqu'à Buenos-Ayres, le flux et reflux de l'Océan, n'a en moyenne qu'un mille et demi de courant. Ceci s'explique par sa grande largeur, qui est encore de trente-sept lieues entre Montevideo, situé, pourtant, à cinquante lieues du cap Sainte-Marie, et Buenos-Ayres, situé à une plus grande distance encore, mais obliquement, du cap Saint-Antoine. Cette placidité du courant du Rio de la Plata explique à son tour les vastes bancs de sable qui rendent laborieux les abords de Buenos-Ayres.

Cent quarante mille lieues de superficie sont tributaires des divers affluents de ce grand fleuve, et renferment les terres les plus fertiles du globe. La prairie qui borde les rives droites du Rio de la Plata et du Parana, sur une largeur qui varie de cent à deux cents et même trois cents lieues, s'étend au sud et à l'ouest du Rio de la Plata, jusqu'au pied des Cordilières, en une plaine unie, préparée par la nature même pour être sillonnée par les voies ferrées, sans le secours de travaux d'art. Les rives gauches des Rios de la Plata, Uruguay, Parana et Paraguay qui, toutes, sont limitrophes, par le nord, avec l'empire du Brésil, comprennent, par ordre géographique, du sud au nord, la république de l'Uruguay (Montevideo), le grand delta mésopotamique connu sous le nom d'Entrerios, dont la province argentine de Corrientes forme la base, et enfin le Paraguay. Toutes ces rives fluviales, d'un développement de plusieurs milliers de lieues, en comprenant les deux bords de chaque cours d'eau, sont aisément abordables et promettent à la navigation par la vapeur, qui y naît à peine, un accroissement successif dont celle du Mississipi pouvait seule donner une idée, alors que les Etats-Unis jouissaient de leur plus grande prospérité.

Le climat de ces diverses contrées varie selon leur topographie et peut être comparé à celui du nord de l'Afrique et du sud de l'Europe, depuis Gibraltar jusqu'aux confins

Digitized by Google

de l'Asie pour le littoral et les plaines. Quant aux parties montagneuses, elles ressemblent aux Alpes et aux Pyrénées, en tant que spécimens infinitésimes des Cordilières, dans lesquelles on trouverait un grand nombre de Suisses, d'Alpes et de Pyrénées (1). Du reste, le climat de la Plata, en général, est aussi sain que dans les parties les plus saines de notre planète.

L'ensemble des populations qui y vivent s'élève au plus à deux millions d'âmes. Ce chiffre ne donne pas même quinze habitants par lieue carrée ! La France et l'Italie en possèdent 17 à 1,800 ; la Hollande et la Belgique en nourrissent de 2,000 à 2,300.... Ces proportions, comparées entre elles, disent tout ce que les vastes contrées du Rio de la Plata pourront offrir de félicité aux populations de l'Europe, qui voudront aller s'y créer un bien-être, par l'intelligence et le travail. Mais il n'est point à dire que l'inintelligence ou la paresse y trouvassent la terre promise des fainéants, qui iraient dans le but de démolir les montagnes de sucre et de s'abreuver aux rivières de rhum... Non ! la terre d'Amérique est jalouse de sa virginité ; elle ne la livre qu'au travail rude, constant ; mais, à cette condition de labeur et de peine, elle récompense largement par sa fécondité. Voilà le vrai. Du reste, elle se prête aussi libéralement aux humbles vœux du prolétaire qu'aux aspirations de la science qui prépare les grandes entreprises ; et de son sein inépuisable jaillira l'or ou l'argent, sous le marteau du mineur, comme le blé, du sillon de la charrue.

En effet, et indépendamment du littoral, d'accès facile à tout venant, les affluents principaux du Rio de la Plata, le Parana et le Paraguay, ont : le premier neuf cents et l'autre sept cents lieues de parcours. Au Paraguay, les navires d'outre-mer peuvent remonter jusqu'à cinq cents lieues des bords de l'Océan. Cette rivière, qui coule d'abord du N. E. au S. O., en contournant par le sud, jusqu'à l'E. S. E., prend sa source au sein même de la zône torride, entre les confins du Brésil et ceux du Pérou, à quelques lieues seulement des sources qui forment les principaux affluents de l'Amazône. Admirable disposition hydraulique de la topographie américaine, qui permettra un jour d'opérer un voyage d'environ deux mille lieues, par eau, sans sortir de l'Amérique du Sud, traversée de l'E. à l'O. par l'Amazône, situé à 2° latitude nord, et du

(1) La description des contrées montagneuses de la Plata se trouvera dans les itinéraires de mes mémoires inédits.

Digitized by Google

nord au sud par la Plata ou leurs affluents ! D'après tous les auteurs, depuis D. Félix Azara jusqu'à nos jours, il ne manque à cette incomparable canalisation naturelle qu'un canal de jonction de quelques kilomètres, pour n'avoir plus de solution de continuité. Qu'il nous suffise ici d'énoncer ce fait connu, sinon apprécié, comme il le sera un jour. D'autre part, le rio Paraguay reçoit les rios Vermejo et Pilcomayo, qui descendent des Cordilières à l'ouest du Paraguay et se jettent dans cette rivière, après avoir traversé l'immense et déserte prairie du Grand-Chaco. Ce pays est donc un centre formellement indiqué par la nature, et le foyer certain d'où l'action commerciale et la vie sociale émaneront un jour, pour rayonner dans les parties de l'Amérique du Sud, les plus éloignées des deux Océans qui en baignent les bords.

Il résulte de ces données que le parcours des eaux qui forment le Rio de la Plata embrasse 20° environ de latitude, soit quatre cents lieues ! On ne s'est point encore arrêté assez à cette canalisation qui apporte naturellement tous les produits de la zône torride au centre même de la zône tempérée. Mais nous ne pouvons que signaler l'existence de ce phénomène si riche d'avenir, dans ce croquis géographique, avant de citer, pour notre sujet, quelques faits chronologiques de l'histoire des contrées de la Plata.

Dès les premiers temps de la conquête, le territoire qui appartient aujourd'hui à Montevideo, a été l'objet de guerres ou de querelles incessantes entre l'Espagne et le Portugal, qui avait étendu assez loin ses possessions pour fonder, en 1676, la ville de Colonia, destinée à rivaliser avec Buenos-Ayres.

Un siècle et plus après cette fondation usurpée, que l'Espagne combattit avec fruit en fondant, en 1725, la ville de Montevido, ce Gibraltar de la Plata, une commission mixte, dont le célèbre Azara a décrit les travaux géodésiques, fixa les frontières des deux possessions, et la Colonia resta définitivement aux Espagnols depuis 1799.

En 1810 commença la révolution qui amena, en 1816, l'indépendance de l'ex-vice-royauté de Buenos-Ayres de la couronne d'Espagne.

Alors, la guerre de compétence se ralluma entre les héritiers de l'Espagne et du Portugal, jusqu'à ce qu'en 1828, un traité de paix entre le Brésil et Buenos-Ayres vînt, sous l'influence de la Grande-Bretagne, fonder l'indépendance de Montevideo, arrachant ainsi cette riche proie à la convoitise des deux parties belligérantes.

Digitized by Google

Mais ces guerres avaient leur source dans une cause géographique : le Brésil voulait pour frontière de son empire, au sud, le Rio de la Plata, comme il a, au nord, l'Amazône, afin de porter à huit cents lieues géographiques ses côtes actuelles sur l'Atlantique, qui en ont encore six cents, mais plus de mille avec les sinuosités ! Il voulait surtout être co-propriétaire des eaux de la Plata, pour avoir libre et facile accès dans ses provinces de l'extrême ouest, situées sur les rives du haut Parana et du haut Paraguay, dont le littoral du Brésil est séparé par trois cents lieues et plus de forêts vierges.

Après 1828, ces guerres de compétence politique se changèrent en une lutte d'influence entre les deux rives de la Plata, par l'action permanente de la même cause qui a amené tous les malheurs de Montevideo (1). Cet accident géographique se révèle dans la bonté, la sûreté des ports de Maldonado, Montevideo et Colonia, rive gauche, comparés à la rade foraine basse, à fond dur et, partant, incommode et périlleuse de Buenos-Ayres.

Mais, depuis l'indépendance, la guerre civile était devenue un mal endémique dans ces belles et malheureuses contrées. Ce mal en amena un autre pire encore : ce fut la dictature du général Rosas, et parce qu'elle ne mit pas fin à la guerre civile, et parce qu'elle la compliqua de la guerre étrangère sur laquelle il fondait, apparemment, la perpétuité de sa dictature. En effet, le général Rosas avait largement exploité ces éléments de désordre, et tout le monde sait combien l'intérêt général et surtout l'intérêt commercial de la France eurent à en souffrir.

Dans ce but, et dès 1832, Rosas refusa l'exequatur à M. Laforest, consul de France, sous le prérexte qu'il avait outragé un Etat américain. Rosas censurait par là une république voisine et se posait comme le protecteur du *continent* américain. Sur cette base ainsi élargie de sa dictature, il appela, en 1838 et en 1845, par des exigences trop connues, l'action coërcitive de la France, d'abord seule, puis de concert avec l'Angleterre (2).

C'est à cette dernière période qu'eut lieu l'intervention anglo-française contre l'armée de Rosas, dans le but de protéger l'indépendance de Montevideo que cette armée,

(1) Ailleurs j'ai signalé le moyen pratique de faire tourner au profit de toutes les parties intéressées cette cause géographique de tous les malheurs passés.
Précis historique de mes mémoires (inédits)'

(2) Détails au Précis historique (mémoires inédits).

Digitized by Google

sous les ordres du général Oribe, tenait à l'état d'occupation militaire pour la campagne et de siège rigoureux pour la capitale

Après deux mois de vaines négociations, la mission du baron Deffaudis, pour la France, et M. W. Gore-Ouseley, pour l'Angleterre, échoua le 31 juillet 1845, parce que Rosas exigeait qu'Oribe fut restauré dans la présidence de Montevideo, qu'il avait lui-même abdiquée dès 1838. Le premier acte coërcitif de l'intervention fut l'occupation militaire du port de la Colonia, le 31 août 1845, et, en représailles de ce fait de guerre, les résidents français et anglais, dans la campagne de Montevideo, furent arrachés de leurs foyers par la force armée du général Oribe et confinés, en qualité d'otages, dans la ville centrale de Durazno, où ils endurèrent les souffrances que nous voulons publier.

II

C'est assez de géographie et trop, peut-être, d'histoire sommaire pour faire connaître les lieux et les circonstances dans lesquelles se sont accomplis les faits que nous avons à raconter. Mais il convient de compléter ces études préliminaires, en faisant connaissance avec les hommes du Rio de la Plata, tels qu'ils s'offraient à l'observateur, avec l'ingénuité de leur bonne nature, avant que les évènements que nous venons d'esquisser eussent exercé leur influence pernicieuse sur le caractère à la fois ouvert et débonnaire des habitants de ces belles contrées.

Sans aulre préambule, nous dirons que l'Américain est généralement doué de perspicacité et d'une facilité de locution vive, imagée et originale comme les scènes grandioses de la nature de ces lieux. Toutefois, des nuances sensibles distinguent l'habitant des rivages de celui de la prairie ou la plaine, et ces deux Américains, de celui des montagnes. Ainsi, le riverain, habitué au contact des voyageurs, est liant et d'un commerce facile; l'habitant des plaines, exposé aux surprises de l'Indien sauvage, a le regard du lynx et le ton sournois; tandis que le montagnard est grave, comme l'aspect des précipices au-dessus desquels il végète. A part ces trois originalités, qu'on peut croire climatériques, la vivacité de la répartie et des images est commune aux trois catégories.

Ces qualités empruntent un charme de plus aux beautés de la langue espagnole pure, c'est-à-dire dégagée de la

Digitized by Google

rusticité des dialectes provinciaux, dans la mère-patrie. Seulement on remarque chez le descendant américain des Espagnols, un laisser-aller dans l'accentuation, qui friserait l'indolence. Ce ton général révèle plutôt l'influence d'un bien-être facile, autrefois, qu'un mauvais penchant au désœuvrement, au moins chez les habitants du littoral. Quant aux populations rurales, surtout dans les provinces les plus reculées, nous nous en remettons aux observations d'un écrivain du pays même, bien connu par ses hautes capacités et sa rude franchise. C'est le colonel du génie, Arenales, qui va parler des provinces les plus au nord du pays argentin (1). « La conformation des naturels a toutes « les apparences d'une bonne constitution; ils sont, en « général, de haute taille; leur entendement est ouvert; « ils sont hardis et agiles, surtout à cheval. Si leurs apti- « tudes ne reçoivent pas d'autre développement que par le « fréquent exercice du cheval et du *lazzo*, on en trouve la « cause dans les conditions actuelles de leur vie pastorale, « et surtout dans *cette* paresse, véritable *mal* endémique « de notre *bon* pays, paresse destructive de toute vertu, de « toute fortune. C'est là un défaut qui frappe le plus l'é- « tranger, et dont la destruction radicale est du ressort de « la législation et de la police, au moyen de stimulants « énergiques et bien calculés, et de récompenses à donner « à l'application, à la constance dans le travail, etc. » Puis l'auteur se livre à une diatribe contre ce qu'il appelle *l'ineptie appuyée sur des privilèges ou des préjugés posés, chez nous, comme les dogmes conservateurs de notre prospérité nationale*. Cette juste apostrophe s'applique, évidemment, à l'existence des majorats, qui a résisté, jusqu'à ces jours, à l'intronisation de la démocratie sur les ruines du régime colonial. De telle sorte qu'on pourrait dire que, dans ces provinces éloignées, le système républicain se trouve enté, sans transition, sur le vieux tronc de la féodalité. Peut-il y végéter ?

Ce vœu d'un homme aussi distingué qu'Arenales, dit, bien éloquemment, tout le besoin qu'ont ces belles contrées d'être exploitées par des bras actifs et laborieux.

Quoiqu'il en soit, le caractère du Platéen ou Plateno (2)

(1) *Noticias historicas y descriptivas sobre el gran pais del Chaco y Rio Vermejo*, par José de Arenales, chap. VII, page 39.

(2) On appelle Plateno ou Platéen l'habitant du Rio de la Plata; mais ce qui va être dit de son caractère, se dessine avec variété, dans les formes, selon la province à laquelle il appartient. Ainsi le Porteno né à Buenos-Ayres, est pétulant, enjoué, railleur et quelueq peu rhéteur, défauts et qualités qui sont comprimés sous le régime

Digitized by Google

repose sur un fond de bonhomie. Il est généreux et aime à rendre service. Toutefois et par exception, il arrive que ces formes se recouvrent d'une austérité grave, qui cache quelquefois une parcimonie étroite, mais rarement un manque de foi.

C est là sa nature et il faut dire qu'elle a été fâcheusement altérée par cinquante ans de guerres civiles. Cependant on doit ajouter, pour exprimer sa pensée entière, que s'il existait en Europe la dixième partie dc la facilité qu'il y a au Rio de la Plata pour faire le mal, et la centième partie de l'impunité que le malfaiteur peut y trouver, l'Europe deviendrait inhabitable, malgré sa civilisation, ou plutôt à cause de sa civilisation, vu les besoins multipliés qu'elle engendre.

De plus, le Plateno est brave par instinct, et c'est ce qui explique sa générosité. Cette condition de bravoure se trouve surtout parmi les populations qui naissent, vivent et meurent au sein de la campagne, sans avoir quelquefois foulé un seul jour le sol d'une ville. Mais cette qualité n'étant pas le résultat d'un vouloir froid et calculé, se manifeste par des élans d'autant plus absolus qu'ils sont spontanés. On comprendra cette impressionabilité si l'on a égard à la manière d'être particulière de l'habitant des campagnes, chez lequel on rencontre la véritable expression du caractère national, au fond, sinon dans les formes. On trouverait la définition de cette particularité remarquable chez les peuples du Rio de la Plata, dans le tableau de la vie des populations rurales. On y verrait que livré à ses seules forces et ne pouvant compter que sur sa résolution propre, sur son adresse ou son courage pour suffire à tous ses besoins, le pasteur de ces pays acquiert, dans l'exercice de sa vie aventureuse, une hardiesse très-grande, qui lui donne une haute estime pour son indépen-

actuel (1845) par un niveau de gravité sérieuse et quelque peu sombre. Le Montevidéen, au contraire, a moins d'éclat dans les formes, mais peut-être plus de solidité au fond. Cette différence provient de leur origine. Le premier descend de l'Andaloux, aux allures ouvertes; l'autre du Biscayen, au ton froid et grave. On connaît la fierté que ce dernier s'arroge et que dépeint si bien ce mot. « *yo soy Biscaino y noble* »: je suis Biscayen (d'abord) et noble (ensuite). Le provincial d'Entre-Rios tient plus du Montevidéen que du Porteno ou Buenos-ayrien, mais s'il a moins de gravité que le premier, il a aussi moins de culture que l'autre, sauf exceptions parmi lesquelles nous connaissons quelques sujets très-distingués qui ont, du reste, reçu leur éducation dans Buenos-Ayres. Enfin, dans les autres provinces de la république Argentine, y compris Corrientes, on ne trouve ni la pétulance du Buenos-ayrien, ni la gravité du Montevidéen; mais ces deux signes caractéristiques s'y confondent très-agréablement dans une aménité et une bonhomie qui séduisent l'étranger.

Digitized by Google

dance, au milieu de laquelle il suffit à tous ses besoins. Ainsi veut-il abriter sa famille ? La forêt lui fournira les piliers et aussi une toiture pour sa chaumière qu'il enduira de terre glaise. S'il veut nourrir ses enfants, monté sur le cheval son compagnon fidèle, et armé du lacet, il poursuit, atteint, tue et depèce le bœuf indompté, puis il revient au logis, apportant la pâture pour plusieurs jours. A-t-il besoin de voyager ? la distance ne l'effraiera pas ; son coursier est chargé de la franchir. Il passera les rivières à la nage, dormira où le sommeil l'y engagera, sous la protection du firmament, tandis que le cheval broutera, attaché près de lui. Un instinct très remarquable, qu'il appelle *el tino*, le guidera au milieu des ténèbres pour ne pas dévier de sa route, dans un pays sans chemin tracé, etc.

Cette digression servira à faire comprendre toute la différence qu'il y a entre l'Américain des villes et celui des campagnes, sur les bords de la Plata. Ce sont les mœurs du XIX^e^ siècle entées sur celles du XVI^e^, plus l'influence du désert et des luttes contre l'Indien sauvage.

A ce que nous avons dit de l'habitant des cités, il faut ajouter que l'éducation qu'il reçoit est fort au-dessous du développement dont son heureuse intelligence est susceptible. De là naît ce qu'il faut bien appeler une teinte d'outrecuidance. Cependant on remarque parmi la société aisée qui peut se livrer à l'étude, quelques exceptions remarquables qui ne seraient nullement déplacées dans les cercles les plus choisis de l'Europe (1). Or, ce n'est pas là un faible mérite, si l'on a égard aux moyens surabondants que trouve l'Européen, pour son instruction, dans les grands centres de civilisation, tandis que l'Américain ne peut acquérir des connaissances étendues que par une étude opiniâtre des livres qu'il fait venir d'Europe, quelquefois à grands frais et toujours avec beaucoup de peine.

Cette allure, un peu légère, se trouve surtout parmi les natifs de Buenos-Ayres, et s'explique par la suprématie que s'arroge cette capitale sur les provinces, d'où sont sortis, pourtant, beaucoup d'hommes éminents parmi les illustrations de la république Argentine. Mais on ne peut s'étonner de ce grain de vanité qui tient au sang des pre-

(1) Les tribunes de France et d'Angleterre ont répété avec honneur le nom de Don Florencio Varela, envoyé confidentiellement par le gouvernement de Montevideo aux abois, près de ces deux gouvernements, afin de les éclairer sur la situation vraie des choses dans la Plata, en 1844.

Digitized by Google

miers habitants de Buenos-Ayres, originaires de l'Andalousie : on sait qu'en Espagne, les Andalous ont reçu, depuis longtemps, à tort ou à raison le surnom de *farolero*, qui signifie éclaireur, porteur de fanal, et par analogie, beau diseur, au figuré.

Pour être juste, il faut dire que, de toutes les provinces de l'Espagne, l'Andalousie est peut-être celle où la vivacité de l'esprit le dispute, le plus agréablement, à la beauté des formes, dans cette population qui est un modèle d'enjouement, de pétulance et d'amabilité entre tous les peuples des Espagnes.

Si, du portrait de l'homme, on passe à celui de la femme, un sentiment douloureux étreint l'esprit du penseur, en voyant les trésors que récèle la femme d'Amérique, dans son intelligence, et le peu de développement qui est donné, par l'éducation, à cette intelligence si heureusement disposée. La femme du Rio de la Plata est, au physique, une charmante création d'une expression pétillante d'esprit et de gracieuseté sans emprunt. Mignone et svelte, elle atteint rarement aux proportions d'une beauté exceptionnelle. Brune, piquante, son teint n'est pas toujours privé de l'incarnat qui donne à la physionomie des brunes une brillante animation. Ses yeux de geai scintillent sous le long cil qui les ombrage; la beauté blonde est parmi elles une exception; des dents de perles brillent à travers de gracicuses lèvres de corail, et l'ornement de leur tête ferait envie à Bérénice. Par exception, on remarque l'absence de ces deux attraits indispensables à la beauté, et ce malheur irréparable peut être attribué à leur passion pour le maté dont elles aspirent l'infusion bouillante au moyen d'un tube d'argent brûlant, ce qui exerce une influence pernicieuse sur les gencives et sur les dents; quant à la chevelure, sa disparition précoce est due, sans doute, à l'habitude d'aller nu-tête dans un pays où la température varie d'une heure à l'autre. Aussi le chapeau a-t-il déjà couvert, de sa parure artificielle, la tête de la Platena, et remplacé, sans avantage, la gracieuse mantille.

Pour ce qui est de ses qualités morales, la femme du Rio de la Plata est, dans toute l'acception de l'analogie, un véritable diamant recouvert de son enveloppe primitive. Elle possède le sentiment du bon, le beau élève son esprit jusqu'à l'enthousiasme. Il y a, dans ses manières, un entrain qui plaît, mais qui tromperait une présomption osée, et il faut dire en passant que cette affabilité confiante a trompé plus d'un fat d'outre-mer. Elle est éminemment

Digitized by Google

sociable et affable sans effort, et l'on peut dire que la tournure de son esprit est aussi attrayante que moëlleuse est la désinvolture de ses formes. Elle est, en général, prodigue d'expression, parce qu'elle est généreuse par caractère. La bienfaisance est pour elle un acte naturel et il se ressent un peu de la prodigalité qui lui est propre.

Enfin, elle possède tous les dons du cœur, et cependant, chose étrange, on l'accuserait presque de ne pas savoir aimer. En effet, on voit rarement se produire, parmi les Platenas, l'explosion de ces passions ardentes dont l'Europe présente de fréquents exemples. Cette absence des mouvements désordonnés ou tumultueux du cœur s'expliquerait en partie par des causes physiologiques dépendantes de l'influence d'un beau climat, d'une atmosphère rarement sombre, mais imprégnée d'une moiteur ambiante qui convie au repos et l'esprit et les sens. Indépendamment de cette influence, une certaine liberté puisée dans le sentiment de dignité de la femme et l'habitude constante, dès le jeune âge, de se trouver parmi les visiteurs, semblerait aussi préserver les jeunes filles de ce que nous appelons en Europe les dangers du monde.

En compensation de cette apparente indifférence qui contraste avec une extrême aisance dans les manières et dans les causeries des femmes de la Plata, nulle part au monde peut-être, on ne trouverait une fermeté plus constante dans l'engagement du cœur qui doit fixer leur destinée. Ainsi la jeune personne qu'entourent les adulations, en reçoit l'hommage sur un ton riant et sans façon qui découragerait plus d'un aspirant peu sérieux; mais dès que le moment est venu d'un choix à faire sérieusement, et que le prétendant a obtenu un engagement formel, il peut compter sur sa réalisation, n'importe l'époque. Les exemples contraires à cette loi tacite qu'on appelle le compromis (*el compromiso*) sont assez rares pour qu'ils forment l'exception.

Il est vrai de dire que le *compromiso* met une jeune fille, pour ainsi dire, en interdit; car, ordinairement, les jeunes gens ont un respect instinctif pour elle, dès qu'ils la connaissent dans la catégorie du compromiso. Il y a, dans cette réserve entre les deux sexes, un parfum de dignité qui plaît. Cette fidélité de la jeune fille ne l'abandonne pas dans les liens du mariage; seulement, elle y apporte quelquefois un laisser-aller qui se dessine par des exigences peu économiques. Cet abandon tient beaucoup plus aux traditions d'une abondance jadis très-

Digitized by Google

générale, qu'à un mauvais vouloir intentionnel, car on n'a pas encore appris dans ce pays à connaître la valeur de l'argent.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'on ne rencontre pas des exceptions dans ce genre, et même assez fréquentes, car on pourrait citer des traits qui touchent presque à l'héroïsme, au point de vue d'une abnégation personnelle de l'épouse en faveur de l'époux ou des enfants.

Mais le triomphe de l'Américaine, au moins dans le Rio de la Plata, c'est lorsque des circonstances graves ou périlleuses viennent frapper son cœur pour en faire jaillir une pensée de courage et de dévouement. Oh! alors elle est belle de force morale, et l'élan de son âme, s'il s'appuie sur l'amour de l'époux, de l'enfant ou du père, atteindra jusqu'au sublime, sans art, sans effort. Nous avons vu de ces exemples qui font croire à de célestes inspirations, et tout en admirant ces nobles femmes qui ne se doutent pas de l'héroïsme qu'elles possèdent, il a fallu gémir sur l'absence d'une éducation suffisante qui rendrait ces actes, sinon plus fréquents, sans doute moins nécessaires. En effet, un système d'éducation bien entendu préparerait une génération nouvelle à n'être plus si fréquemment exposée aux convulsions politiques au milieu desquelles éclosent les grands périls qui donnent lieu à ces grands dévouements.

On se tromperait cependant, si l'on croyait à une absence absolue d'éducation, car les salons de Buenos-Ayres et ceux de Montévidéo, qui sont le plus à portée d'être jugés par les étrangers, seraient un démenti formel à cette assertion. Mais on ne peut s'empêcher de déplorer plus fortement encore le défaut d'une instruction plus générale, plus solide. Ce sentiment agit plus vivement lorsqu'on connaît l'extrême facilité que possède ce sexe vraiment privilégié, parmi lequel il n'est pas rare de voir une jeune personne parler convenablement plusieurs langues, surtout le français et l'anglais, indépendamment de son magnifique langage maternel.

Dans un pays où les divertissements publics sont à peu près nuls, il fallait au caractère liant et causeur des habitants de la Plata, une manière d'être qui compensât l'absence de ces distractions. De là est née une habitude inconnue au nord de l'Europe, mais transmise par la péninsule espagnole à son ancienne colonie. Ce genre de divertissement s'appelle *la tertulia*. Il y en a de diverses sortes : *la*

Digitized by Google

tertulia de baile qui représente notre soirée dansante ou le bal, c'est la grande; la tertulia de canto, notre soirée musicale; la tertulia des hommes qui se réunissent périodiquement à cheque vingt-quatre heures, au même lieu, pour faire la même partie de carte, sur la même table, celle-ci est toute définie; mais celle qui ne l'est pas, c'est la tertulia de fondation, de famille, la véritable tertulia hispano-américaine. Là les intimes de la maison, parents ou étrangers à la famille, se réunissent chaque soir, pour le plaisir d'être ensemble. Les dames entourent la table de travail, les jeunes personnes alternent entre le travail, la lecture ou la musique, et les hommes, s'ils ne sont pas à la table de jeu, papillonnent entre les deux tables ou autour du piano (1). A dix heures, on apporte le thé qui est servi par la dame ou une des filles de la maison, tour-à-tour. Elle est aidée dans ce travail par un des galants convives, puis on se sépare, peu à peu, à moins qu'un élan soudain n'entraîne dans le salon, les jeunes gens à danser un galop ou faire un tour de valse pour disposer le corps au repos. Voila comment on remplit la tertulia quotidienne.

En dehors de la tertulia ainsi comprise, ou plutôt une autre phase de cette même tertulia de famille, consiste à passer la soirée devant les fenêtres ordinairement grillées, mais toutes grandes ouvertes et sans lumière dans le salon. C'est la tertulia qu'il faut appeler de *cotorrear*, c'est-à-dire de converser, de *jaboter*, du mot cotorra (perruche). Alors c'est un feu roulant de lazzis. un chaos d'idées superposées, enfin, une véritable échauffourée (guerilla) de paroles s'entre-choquant aux éclats répétés d'un rire qui s'élève parfois à des proportions homériques. Les entr'actes de ce vaudeville, entre la cour et la rue, sont aussi nombreux que variés; mais le plus fréquent est un élan soudain qui entraîne les assistants dans la cour pour y cueillir, au clair de lune, les *ramillettes* de fleurs dont les dames sont prodigues envers les cavaliers. Si l'assistance est nombreuse, plusieurs des dames de la maison se partagent la galante corvée, mais lorsqu'il se trouve un nouveau venu, ou une personne *de categoria*, c'est ordinairement la dame de la maison qui exerce la galanterie du bouquet en l'offrant d'abord à ce personnage.

(1) C'est dans une tertulia de cette espèce à Montevidéo que nous avons vu un *à parte* composé de deux sœurs nées d'Anglais et d'Américaine, d'un jeune officier de la marine brésilienne de très-bon ton et d'un Français moins jeune, lisant chacun son tour, en espagnol, en italien, en portugais, en anglais et en français. Cette lutte (*certamen*) de lecture en quatre langues étrangères, à chaque lecteur ou lectrice, ne manquait ni de charme ni d'hilarité.

Digitized by Google

En général, la cour principale de la maison est ornée d'une estrade couverte de nombreuses caisses où les fleurs sont cultivées par les dames, pour fournir à l'exigeance des *ramillettes*. La vue de cette verdure perpétuelle, entre quatre murailles, et ordonnée parfois avec un véritable luxe d'abondance et avec goût, flatte les sens des visiteurs.

Mais revenons à la fenêtre que nous avons laissée pour cueillir des fleurs. A cette heure du soir, les hommes font, par les rues, ce qu'on appelle à Paris, flâner. Les flâneurs, les fumeurs se succèdent devant les fenêtres ouvertes, et ce n'est pas un mince aliment pour la causerie du salon obscur, car il peut arriver qu'un mot échappé à la causerie des promeneurs soit précisément une pierre jetée dans le jardin d'un visiteur ou d'une visiteuse du salon noir, et on comprend les commentaires qui en surgissent. Les silhouettes vont et viennent devant la fenêtre; puis, lorsque le flâneur est connu, il s'arrête où on l'arrête. Alors il y a échange de saluts, de bons mots, quand il ne cède pas à l'offre d'entrer pour grossir le nombre des visiteurs. Ainsi se passe une soirée d'été, si belle dans ces pays, à moins que les ardeurs du jour n'aient donné le désir de passer la soirée dans l'eau, car c'est un plaisir très-usité que le bain du soir aux bords du fleuve. Les assistants sont priés d'accompagner les dames; on va au bain comme à la promenade.

On part, les rues fourmillent de groupes des deux sexes, c'est une continuation, dans la rue, de la tertulia de *cotorrear*, un peu modifiée dans ses ébats.

On arrive: le bord de la rivière à Buenos-Ayres est défendu par un banc de tuf crevassé d'une façon assez désordonnée pour former des plateaux isolés par des petits canaux remplis d'eau pendant le flot qui s'y fait sentir, malgré les 70 lieues qui séparent Buenos-Ayres de l'embouchure du Rio de la Plata. Là, il y a séparation de corps très-rigoureuse entre les deux sexes. Chaque groupe s'empare d'un plateau, puis la toilette de bain achevée, on court à l'eau, sur cette plage étendue, jusqu'à ce qu'on puisse se baigner à grande eau. Alors les groupes se reforment sans se mêler, mais assez rapprochés pour que la tertulia de *cotorrear* puisse continuer en pleine eau, tout comme dans le salon obscur, à l'exception des *ramillettes* de fleurs. D'autres incidents viennent pourtant en aide, ainsi après une *guerilla* dans toutes les formes, dont les ébats tumultueux inondent la partie du corps qui n'est

Digitized by Google

pas sous l'eau, on fait une trêve bientôt suivie de la paix qui est chantée en chœur par les deux camps naguère ennemis. Ces concerts sans façon qui s'évanouissent entre le ciel et l'eau ne manquent pas d'une piquante originalité.

On sort du bain et chacun regagne son plateau de toilette. Des cris confus appellent les retardataires, puis si l'on n'a pas projeté le souper sur la plage après le bain, les groupes se confondent et les cavaliers accompagnent les dames jusques chez elles en *cotorreant* (il faut bien implanter ce mot dans une langue qui ne posséde pas la chose).

Ce retour au logis prend un caractère différend du départ pour le bain.

Il est minuit, les rues désertes sont ranimées par les groupes qui se succèdent; les enfants pleurent, les bonnes murmurent, car on marche en famille avec toute la maison, et les allures se ressentent de l'humide lassitude du bain. Dames et jeunes filles livrent, sans hésiter, leur chevelure flottante à la brise du soir, chargée de réparer les outrages de la *guerilla* dans l'eau. La chevelure dessine les caprices du vent sur le blanc corsage du peignoir dont la gaze voltige autour des baigneuses. — On dirait les nones échevelées qui s'élancent dans l'ombre à la puissante évocation de Bertram. — On se donne l'adieu, et le silence de la nuit reprend ses droits un moment envahis par le retour des baigneuses.

Afin de n'effaroucher aucune susceptibilité, il est bon de dire qu'au miliéu de l'apparent désordre de ces coutumes, qu'on peut appeler spéciales au Rio de la Plata, surtout à Buenos-Ayres jusqu'à 1830 seulement, il serait bien difficile de citer l'exemple d'un seul grief envers le beau sexe, dans ces innocents passe-temps. Il faut ajouter aussi qu'un homme assez mal avisé pour s'oublier, serait déchu, *ipso facto* du titre de *caballero* (chevalier) que les dames donnent volontiers à tout homme de bonne tenue dans la société.

Telles étaient les coutumes qu'on pourrait appeler primitives, dans ce pays délicieux qui les avait reçues de l'Espagne méridionale.

Les longues dissentions civiles qui ont suivi les guerres de l'indépendance, et les époques terribles que ces dissentions ont amenées, ont profondément modifié les coutumes décrites : *quantum mutatus ab illo* ! Aussi le voyageur chercherait-il vainement à se reconnaître aujourd'hui, dans Buenos-Ayres, sur la description qui précède, et c'est pourquoi nous avons voulu en tracer le tableau, comme un souvenir des mœurs d'autrefois.

Digitized by Google

La dictature du général Rosas a créé une aristocratie luxueuse, et sa chute a laissé champ libre à une expansion de luxe qui se répand rapidement dans toutes les classes et sur tous les centres de population.

Les coutumes ne sont donc plus, dans tout le Rio de la Plata, au moins dans les villes, qu'une imitation assez servile de celles de l'Europe, et on peut, au moins pour les grandes villes, les définir ainsi : d'une part, tendance au mercantilisme anglican et au comfort qui l'accompagne : d'autre part, élégance et vivacité des manières françaises ; ou plus brièvement encore, esprit français enté sur le *self love* anglais.

Nous laisserons les populations du Rio de la Plata dans cette double voie qui paraît leur sourire, en leur souhaitant tous les bonheurs possibles. Mais franchement, quand on aime ces pays, on voudrait les voir conserver tous les bons instincts qui leur sont propres, sans s'astreindre à des imitations plus ou moins nuancées, qui n'ajoutent rien d'heureux au fond de leur caractère. En effet, le caractère de ces peuples repose, sans qu'ils s'en doutent beaucoup aujourd'hui, sur les plus beaux titres du caractère espagnol, à la considération de tous les bons esprits. Ces titres sont : la loyauté foncière et l'esprit élevé, fier, libéral, chevaleresque du vieux sang espagnol.

A côté de ce tableau des coutumes de la ville, aujourd'hui à la hauteur du XIX^e^ siècle, il faut placer une étude résumée de celles de la campagne du Rio de la Plata qui sont restées ce qu'elles étaient au premier siècle de la conquête, c'est-à-dire au XVI^e^ siècle. Nous en prendrons le type dans l'incident le plus cruel pour nous qui précéda de deux ans la violente expropriation dont nous fumes victimes.

Dès le commencement de la guerre, alors qu'Oribe, victorieux à l'Arroyo Grande, mettait le pied sur le sol de son pays et que Rivera le lui disputait pied à pied malgré sa défaite, partout on sentait les effets de la marche des armées, même dans les lieux les plus éloignés de leur parcours. Chaque département (1) avait son colonel effectif ou en herbe qui aspirait à le commander, dès qu'Oribe serait assez fort pour le nommer en titre ; chaque district avait son capitaine qui aspirait à y être nommé chef de la police ; chaque canton avait son officier, aspirant à être lieutenant de police. C'est la hiérarchie du commandement

(1) Réunion de districts et de cantons.

Digitized by Google

militaire, dans la campagne, et qui donne droit aux bénéfices plus ou moins légitimes de l'emploi, fort peu rétribué par l'Etat, en vertu du budget, et rarement acquitté par le Trésor. Aussi l'extorsion *per fas et nefas* en constitue-t-elle le profit le plus réel.

Le chef du département a pour lui la dépouille des animaux tués, soi-disant pour la force armée. La règle veut que 40 soldats consomment une tête de gros bétail par jour, mais ils en prennent plus souvent deux qu'une, pour compenser les jours de jeûne forcé, imposés par une marche extraordinaire ou autres causes. Puis, si l'on campe sur le terrain d'un adversaire politique, et c'est le plus souvent, oh ! alors, on n'a plus à compter..... On tue tout ce qui est tuable, on en mange ce qu'on peut, le reste de la viande se perd, mais les peaux sont séchées, le suif mis en sac et le crin aussi, car les *muchachos* ont la permission de tuer les *potros* (1), qu'ils ne gardent pas pour les dompter, ainsi que les juments pour s'en faire des bottes. Chaque paire de bottes coûte la vie à une jument, dont le cadavre sert de pâture aux oiseaux de proie !

On comprend que, de ce train-là, chaque patrouille peut causer autant de mal au pays qu'une manga (2) de sauterelles... Or il y a plus de partis isolés en temps de guerre que de nuages de sauterelles, aux rares époques de leur apparition !

Au dessous de cette hiérarchie militaire est la hiérarchie civile des Alcades dans les départements et les districts, et des *tenientes* Alcade dans le canton. Au chef-lieu du département, l'Alcade est ordinairement un apprenti de notaire ou d'avocat qui, désespérant d'acquérir le titre de son patron, dans la capitale, brigue l'honneur de l'*Alcaydia* (la mairie soi-disant) du chef-lieu d'un département. Quant aux districts et cantons, l'Alcade ou son lieutenant est ordinairement élu, aux termes de la constitution si belle, mais si souvent violée, parmi les propriétaires les plus aisés et les plus intéressés, partant, au maintien de l'ordre ; aussi sont-ils, en temps de paix, de vrais boucs d'Israel ; mais en temps de guerre, ils ne sont plus que les scribes de chefs militaires, sous peine de devenir leurs victimes.

Dans cette atmosphère délétère du prétendu système de

(1) On sait que le *potro* est un cheval coupé, mais encore indompté : le hongre.

(2) On appelle manga ou manche, trombe, ces vols immenses de sauterelles dont l'intensité arrive parfois à obscurcir le soleil. Où elles s'abattent, elles dévorent toute végétation.

Digitized by Google

l'autorité (génériquement parlant) dans la campagne, il se crée des miasmes bien autrement pestilentiels.... Ce sont des autorités constituées par leur propre vertu, en dehors de la hiérarchie militaire ou civile.

Ces hommes sans nom, véritables polypes, rongeurs du corps social, sont connus cependant sous le nom générique de *matreros* ou hommes des bois. On les distingue en deux classes : le simple et le *malo*. Le Gaucho simple se contente de vivre isolément, au moyen d'une rapine modérée qui lui permet de se livrer aux délices d'une indépendante fainéantise. Celui-ci est, relativement parlant, un voisin peu incommode. Il reçoit volontiers l'herbe maté ou thé du Paraguay (*la yerba*), et le tabac pour sa consommation. Il appelle cela ses vices, *los vicios*. En échange de ce service, en temps de paix, il viendra vendre à l'estanciero (1) un lazo ou autre agencement de cuir tressé pour l'harnachement du cheval. Ces objets sont préparés par lui, il est vrai, mais avec la peau de vache ou de jument qu'il aura tuées sur le terrain même de l'Estanciero qui les lui achète, sans se plaindre. Aussi ce gaucho est-il un honnête voleur, car il vendra l'objet à peu près pour la valeur du travail..... Or, le travail vaut bien plus, aux yeux du gaucho fainéant, qu'une *triste* peau de jument ou de vache, comme il l'appelle, sans compter, ajoute-t-il naïvement, la peine qu'il a eue pour courir sus, tuer et dépécer la bête.

En temps de guerre, le matrero ou gaucho simple rend des services plus importants à l'Estanciero qu'il a soin d'avertir de l'approche d'une force armée ou de la prochaine apparition, bien autrement redoutable, d'un *gaucho malo*, que nous allons voir apparaître. Dans le premier cas, il dit adieu à l'Estanciero en le remerciant de lui avoir permis de vivre dans les bois de son Estancia, puis, en une nuit, il transporte ses légers pénates à vingt lieues de distance, à la seule fin de ne pas être enrôlé dans la force armée qui toujours fait main basse sur ses pareils, les gauchos, dont on fait des soldats.

On se demandera comment cet homme isolé dans les bois se trouve si bien instruit de la marche des troupes ou des *gauchos malos*; le voici : c'est à la pulperia qu'il recueille ces nouvelles. La pulperia (2), nous le répétons ici,

(1) Du mot *Estancia* qui est l'établissement du propriétaire de bestiaux : Estanciero.

(2) Voir le chapitre de l'itinéraire en diligence sur les délices de la Pulperia.

Digitized by Google

est une détestable épicerie de campagne. Là, surtout le dimanche, se réunissent les oisifs, à plusieurs lieues à la ronde, et on y reçoit les nouvelles du *pago*, c'est-à-dire du district et des cantons voisins.

Si, au contraire, le matrero a eu vent de la venue d'un *gaucho malo*, il transporte incontinent ses pénates, des bois dans la cuisine de l'Estanciero à qui il demande un travail quelconque et momentané, bien assuré que le *gaucho* malo ne fera pas un long séjour.

On appelle gaucho malo (méchant) cet être singulièrement pervers qui, à la suprême fainéantise du *matrero*, unit l'habitude du brigandage à tous ses points de vue les plus hideux, les plus sanguinaires. Il représente à lui seul tout ce qu'on a pu dire du rodomont, du sicaire et du *bravo*. Il est surtout très-enclin au vol et il l'exploite pas la force ou la ruse indifféremment. Seulement il ne se fie pas à ses propres forces et s'entoure de jeunes complices qu'il dirige et façonne, selon ses principes, dans les voies du vol, de l'assassinat et du viol, dans lesquelles il est passé maître.

Peu de jours après la visite de Ximenes qui, plus tard, allait assassiner le respectable M. Hines, dans son Estancia, à 7 ou 8 lieues de Pichinango, tout notre canton fut soudain en émoi. On disait que le gaucho malo Mendoza était dans nos bois, et qu'une force d'Oribe allait attaquer le village de Rosario (jadis le Colla) (1), encore occupé par les forces de Rivera.

Situé à 4 lieues du Pichinango, le Rosario était notre seule voie de communication possible avec Montevideo.

Un jour, après midi, un voisin accourt effaré, nous annoncer que Mendoza amenait mon frère Hilarion et notre ami James Le Bas, fils du respectable M. François Le Bas, de Jersey, notre associé dans le Pichinango, et qu'il leur avait enlevé leurs armes. Depuis les premiers

(1) On donne le nom de Collas aux Indiens de la Bolivie qui viennent, chaque année, munis en apparence d'un sac de drogues médicinales qu'ils débitent à prix élevés. Ils sont souvent pourvus de poudre d'or, qu'ils vont vendre à plusieurs centaines de lieues de distance. Ils vont toujours à pied, et leur probité proverbiale les fait bien recevoir partout; la guerre civile elle même a respecté ces singuliers pérégrinateurs des montagnes des Andes, où ils retournent toujours, comme l'Auvergnat ou le Savoisien, en rapportant au foyer le lucre d'un voyage qu'ils poussent jusqu'à l'embouchure de la Plata, à cinq ou six cents lieues de leurs montagnes.

On suppose qu'un de ces Boliviens, laissé malade et presque mort par ses compagnons, avait établi un petit bac au gué de la rivière de Rosario, avant la fondation du village qui prit le nom de *Colla*.

Digitized by Google

troubles, nous ne sortions pas moins de deux ensemble, et bien armés.

Bientôt, on vit poindre sur le sommet d'un coteau, à demi-lieue, un groupe de cavaliers. Le télescope nous fit voir Hilarion et James parmi le groupe.

A cette vue, nous allâmes ouvrir toutes les portes extérieures, mais nos dispositions étaient prises pour que, si Mendoza se portait au moindre excès contr'eux, ni lui ni les siens ne se retirassent sains et saufs, lui surtout!

A notre invitation, ils mirent pied à terre (c'est l'usage) et nous les engageâmes à entrer. Mendoza envoya ses hommes à la cuisine commune et s'avança tranquillement en disant qu'il se fiait à nous, sachant, dit-il, que les (*gringos*) étrangers ne trahissent pas, parce qu'ils sont (*guapos*) courageux. Et moi aussi je suis guapo, reprit-il, en jetant sur nous tous un regard de bête fauve. Seulement, continua Mendoza, on me dit qu'il y a ici un don Benjamin qu'on dit être à moitié mauvais, je voudrais bien le voir. — Regardez-moi, lui dit Benjamin, et il braqua sur lui son regard le plus calme, mais le plus fixe.

Selon l'habitude de ses pareils, les *gauchos malos*, il regarda en commençant par les pieds, lentement, mais arrivé au niveau du regard de Benjamin qui attendait le sien, le choc magnétique eut lieu et son rayon visuel s'abaissa instantanément devant celui de Benjamin, non sans faire éprouver à celui-ci un éclair de frisson (1).

Mendoza, les yeux bas, dit lentement ces mots : Allons! il ne paraît pas aussi mauvais qu'on le dit ce don Benjamin..... Mais nous verrons.

C'est fort heureux, lui dis-je, eh bien! que voulez-vous voir? Entrez, allez prendre du maté. — Oh! dit Mendoza, avec un demi rire satanique : Le Gaucho n'est pas à l'aise, entre des murailles, surtout quand on l'appelle *malo*, mauvais. — Ici, vous n'avez rien à craindre, endehors ni au-dedans des murailles, lui dîmes-nous. — Je le sais bien! reprit-il, en montrant la ceinture d'armes qui entourait son corps, garnie de trois pistolets d'arçon dont un à deux coups et de deux couteaux, l'un poignard, l'autre de chasse. Puis. relevant la tête avec effort (cette sorte de bipède ne sait pas regarder le ciel....), il s'avança gravement, en disant : Allons!

(1) Je crois au magnétisme du regard ; une longue expérience m'en a fait comprendre la réalité, aussi bien envers les hommes, que sur les animaux. Je pourrais en citer plus d'un exemple dans ma vie aventureuse.

Digitized by Google

A ce moment son regard terne s'alluma d'un singulier reflet sulfureux et sanguinolent. On sentait qu'il faisait un effort de suprême courage en se confiant à ce qu'il appelait les murailles..... Il s'assit en disant, je n'ai pas mis mon *poncho*, manteau, pour que vous vissiez que je suis bien armé. — Armé ou non, dîmes-nous, c'est très-indifférent pour nous. — Mais cela gêne contre la chaise, dit-il, j'aime mieux la tête de vache (1), et il prit en main le pistolet double en s'asseyant sur le pas de la porte. — Voyez, don Hilarion, dit-il à mon frère, cette arme, qu'en pensez-vous? — Je pense, dit mon frère, qu'elle vous aura coûté cher. — Oh non, dit-il avec ce sourire connu, c'est un gringo qui me l'a donnée. — Alors elle aura coûté cher au gringo ! — Cela peut être...., dit Mendoza, en examinant l'arme (il en avait tué le propriétaire !)

Il passa en revue chacune de ses armes et en fit l'histo-rique à sa façon. Toutes étaient armes de luxe et avaient coûté la vie au propriétaire, sans compter les victimes faites par elles après avoir passé en ses mains et celles qui devaient suivre.

Le maté venu, il s'informa si ses hommes mangeaient; car, dit-il, ces *muchachos* sont ma vie et je les soigne plus que moi. — Pourquoi ne laissez-vous pas ces enfants dans leurs familles à travailler? — Oh ! dit-il, parce qu'on les prendrait pour le service et ils sont plus heureux avec moi..... Et puis, je les forme..... Ils ne savent pas encore *carnear*, égorger (2)..... L'un est fils de ma commère Fulana, l'autre est le neveu d'un alcade, etc.; ce sont tous fils de famille..... et ça me sert à l'occasion, car lorsqu'un muchacho se présente dans une maison connue ou dans un village, il me rapporte des avis utiles, etc. — Mais cette vie de vagabond ne vous fatigue pas? — C'est la meilleure! Il me faudrait servir un capitaine ou un colonel, tandis que je suis servi comme un général..... J'ai pour logement les bois, pour toit le ciel, pour biens la terre et tout ce que j'y veux prendre.....

Nous arrêterons là cette étude du *gaucho malo* peint par ses propres paroles, en attendant que ses faits et gestes en deviennent la cruelle confirmation.

Cela ne tardera pas.

(1) Siége habituel dans les cuisines de la campagne où plusieurs ossements de tête de vaches ou de juments entourent le foyer placé au milieu de la cuisine sans cheminée.

(2) Mot à double sens qui signifie faire de la viande, c'est-à-dire tuer un bœuf ou égorger un chrétien.

Digitized by Google

Mendoza se leva pour se retirer et dit : Maintenant que me donnez-vous pour avoir conduit ici don Hilarion et don Diego ? Son sourire doucereusement farouche disait bien sa pensée que nous ignorions encore. — Mais nous croirions vous faire injure, lui dîmes-nous, en vous en récompensant..... — Cependant ils avaient de bonnes armes et j'aurai pu les leur prendre ! — Ce qui veut dire les tuer pour avoir leurs armes, car, croyez-vous qu'ils les eussent livrées ? — Je leur ai demandé la carabine et ils me l'ont donnée. — Parce qu'ils savaient bien que vous la leur rendriez. — C'est vrai, dit Mendoza, *aujourd'hui* (en appuyant sur ce mot) je n'en ai pas besoin. Mais un peu de yerba maté et du tabac pour les muchachos..... — Ils en ont pour eux et pour vous, c'est notre habitude de pourvoir les voyageurs..... — Alors, c'est vrai que vous êtes bons pour les pauvres, on me l'a dit. — Pour les pauvres ou les riches également, et vous qui n'êtes pas pauvre, puisque vous avez de si belles armes, si vous voulez cette *bayeta* (1), elle vous préservera de l'humidité dans les bois. — J'accepte, dit Mendoza, parce que je suis pauvre en nippes, quoique riche en or. Et il frappait sur sa poche d'où il sortit une poignée de quadruples ou onces d'or. — Que faites-vous de tant d'argent ? lui dîmes-nous. — Je l'ai pris à des Basques, ce matin. — Quel mal vous avaient-ils fait ? — Aucun, mais je les ai allégés.... Ça pèse et je me propose de m'en débarrasser au plus tôt. Cette nuit j'irai jouer. Au revoir !

On aurait peine à comprendre un tel cynisme de dégradation ? Eh bien ! on va voir qu'il est à la hauteur de la férocité de cette bête fauve à deux pattes.

Mendoza se retira avec ses muchachos, lui neuvième. Aucun, en effet, n'éteit plus âgé que lui et il n'avait pas encore vingt-deux ans !

Voici comment avait eu lieu la rencontre de ce brigand.

Hilarion et James Le Bas avaient été arrêtés par un espion de Mendoza qui les connaissait, mais il n'osa pas s'en prendre à deux et les pria de venir voir Mendoza. Celui-ci, caché dans le bois au gué du Pichinango, et entendant le dialogue, monta à cheval et vint vers ces Messieurs, leur demandant poliment d'aller avec eux jusqu'au Cerro, la montagne où est bâti l'édifice principal

(1) Peluche de laine de fabrique anglaise. Elle est très-usitée dans le pays.

Digitized by Google

du Pichinango. Et c'est ainsi que nous eumes sa première visite, évidemment toute d'exploration pour ce bandit qui ne connaissait plus les lieux dont l'aspect avait complètement changé depuis la formation des bergeries, pendant son émigration.

Tout en nous félicitant de ce que la connaissance avec le brigand, déjà fameux quoique jeune, n'eût pas été faite à coup de fusil, nous comprenions que sa visite et surtout son dernier mot : *au revoir* ! nous commandait désormais une vigilance extrême.

On va comprendre qu'il eût bien mieux valu que la connaissance eût été faite à coup de fusil.

Mendoza était parti vers trois heures de chez nous.

A sept heures, on introduit chez Benjamin l'un des deux Basques qui étaient chargés de la coupe des bois dans nos forêts. Ce pauvre garçon était dans un état déplorable, couvert de terre, pâle et consterné. Voici son récit :

« A midi, dit-il, nous étions réunis à dîner. Tout-à-coup neuf hommes apparaissent armés. Ils nous disent que celui de nous qui bougera tombera mort. Huit hommes nous tenaient en joue à douze ou quinze pas de distance. Le neuvième s'avance et nous ordonne de nous coucher le ventre à terre. Alors il demande qui de nous est le chef. Mon associé dit : « C'est moi ! » L'homme le prend par les cheveux, l'accable d'injures et lui coupe la gorge... Ils prennent nos nippes, demandent notre argent et nous le donnons, le couteau sur la gorge... Après il dit que si nous allons avertir Don Benjamin, il nous tuera tous, et que si Don Benjamin fait enlever le cadavre, il ira tuer Don Benjamin lui-même. »

Voilà l'explication de la visite de Mendoza et les leçons qu'il donnait à ses muchachos pour les former.—« Mendoza parti, continuait le Basque, nous nous sauvâmes. Je traversai le Pichinango à la nage et restai dans le bois à sécher mes vêtements, en attendant le moment de venir, et me voici. » — Et cet homme ne vous a pas égorgés tous ! s'écria Benjamin, dans un transport de colère, tant pis ! pour vous apprendre à être lâches ! Comment, six hommes ont eu peur de neuf enfants !... Mais, avec une bûche de bois, vous les eussiez fait courir comme des gamins. — Croyez-vous, patron ? dit le pauvre homme, mais ils étaient tous armés. — Eh bien ! vous le verrez demain. Je veux qu'au point du jour, nous allions retirer le cadavre. — N'en faites rien, patron, pour Dieu ! l'homme vous tuera. Il l'a dit. — C'est précisément parce qu'il l'a dit que je veux

Digitized by Google

vous prouver qu'il ne le fera pas, et j'irai avec vous sans armes. Qu'on prépare des bâtons, et le petit charriot pour apporter le mort ici.

Il fallait cette énergie quelque peu téméraire pour contrebalancer la consternation produite par cet horrible drame parmi nos travailleurs.

Pendant la nuit, les autres bûcherons arrivèrent.

Le lendemain, au point du jour, six hommes accompagnaient le charriot, à pied, armés d'un fort bâton. Ces braves Basques juraient qu'ils se feraient tuer ce jour-là. C'était la réaction de leur nature forte, et la honte de leur faiblesse de la veille, due certainement à la surprise.

Arrivés au bois, éloigné de deux petites lieues, je fis arrêter la charrette avec trois hommes, et entrai avec les trois autres dans le bois. A la vue du lieu du meurtre, l'un des hommes s'écria : *Le défunt qui remue!* C'était un carnassier quelconque qui, à notre approche, s'échappait de dessous le cuir de vache dont le cadavre était couvert. Mais l'exclamation n'en produisit pas moins une sorte d'hilarité, si l'on peut appeler ainsi l'effet de l'antithèse du mouvement prêté à la mort !

Le cadavre enlevé par les trois hommee, je les suivais en portant leurs bâtons pour assurer les derrières.

Nous marchâmes ainsi plus d'un kilomètre. J'avoue qu'il me parut long ! mais je veillais à tous les vents, au travers du bois. J'avais recommandé le silence, excepté au cas où l'on verrait quelqu'un. Heureusement la marche fut silencieuse, et le bruissement seul des feuilles et des branchages escortait le convoi funèbre du pauvre enfant des Pyrénées dans les bois vierges du Pichinango.

De retour au Cerro, le docteur Vavasseur fit avec soin l'inspection du cadavre, pour en dresser procès-verbal. Indépendamment de la gorge ouverte, il était transpercé de part en part à la région du cœur, ce qui était la manière de *carnear* enseignée par Mendoza à ses *muchachos* ! ! Le cadavre fut mis dans une caisse et exposé jusqu'à midi, en plein air. Tous les employés du Pichinango voulurent le voir.

Voilà, leur dîmes-nous, ce que nous avons à attendre de Mendoza, tous sans exception ; que ceux qui ont peur s'éloignent d'ici, pendant qu'il en est temps encore.

Nul ne répondit à cette provocation.

La moitié de nos hommes restèrent dans la maison, sous les ordres d'Hilarion, pour faire bonne garde, pendant que l'autre moitié, le docteur Vavasseur et Benjamin en tête,

Digitized by Google

accompagnaient le cadavre jusqu'à la fosse. Là, tous à genoux, Benjamin récita les dernières prières que l'Église consacre, dans notre belle et consolante lithurgie, à la douce espérance d'une meilleure vie dans le sein de Dieu. Puis il profita de l'émotion visible de tous ces braves travailleurs pour leur dire : « Mes amis, songez bien qu'on « ne meurt qu'une fois! L'homme qui vit bien n'a pas peur « de la mort; seulement le plus tard, c'est le mieux. Aussi, « ce pauvre homme est mort tôt, parce qu'il n'a pas su « défendre sa vie. Or, sachez qu'un honnête homme résolu « à se défendre, dans une attaque injuste, ne doit pas « craindre six coquins. Sous l'égide de la croix que nous « allons planter sur sa tombe, encore un *de profundis* pour « la pauvre victime qui veillera sur nous tous, du haut du « ciel que lui a ouvert son martyre. »

Puis, on ensevelit le cadavre, et la journée s'acheva dans les mélancoliques causeries que tout le monde comprend, de la part d'un groupe d'hommes isolés de tout secours, et n'ayant à compter que sur la protection de Dieu qui, seul, peut donner force et courage, en de pareilles occurrences.

Le procès-verbal du docteur Vavasseur, rédigé par lui dans les formes, fut signé par tous ceux qui pouvaient écrire et envoyé par la première occasion sûre, au consulat de France à Montevideo. Il devra s'y trouver, enregistré, avec tant d'autres victimes de cette fatale époque.

Le moral de nos hommes ainsi soutenu, autant que le permettait la situation, nous eûmes, dès le lendemain, avis des menaces de Mendoza, pour avoir, disait-il, osé enlever le cadavre auquel il avait ordonné de ne pas toucher.

Ces avis multipliés chaque jour nous tenaient dans une grande anxiété pour ceux de nos hommes qui sortaient journellement pour les travaux de la ferme, et pour la garde, à pied, des troupeaux mérinos et des métis les plus fins, concentrés autour de l'édifice principal. Le brave berger Flon, qui ne quittait pas plus ses mérinos que ses propres chiens, emportait aux champs son flageolet, comme si de rien n'était; seulement il y ajoutait une carabine en bandoulière, et il l'appelait sa flûte. Voltigeur de l'armée d'Afrique, il était *fait* (disait-il) *au Bédouin*, et il partait chaque matin, en disant : « Qu'il vienne, votre Men- « doza, pas de danger! Je lui défends bien de m'ap- « procher de plus de cinquante pas..... » Nous avions pour lui moins d'inquiétude que pour d'autres moins expérimentés. Aussi les autres bergers à pied avaient or-

Digitized by Google

dre de se tenir à la vue de Flon. Par précaution, nous tenions plusieurs chevaux sellés du matin au soir, pour porter secours aux bergers à pied et aux fermiers, en cas de surprise. Flon portait en outre une petite oriflamme blanche pour signaler l'apparition de gens suspects à notre propre vigie du *Cerro*.

Quant aux pasteurs à cheval de nos diverses colonies, les plus éloignés, qui étaient aussi les plus expérimentés, avaient ordre de se replier, en cas de danger, vers les colonies les plus proches et, en définitive, de se replier tous ensemble chez nous.

Un jour, pour éprouver leur discipline, nous donnâmes le signal d'alarme et, bien que les plus éloignés fussent à une lieue et demie, ils ne tardèrent pas une demi-heure pour se rendre à l'habitation principale.

Quatre jours avaient passé depuis l'enterrement du pauvre bûcheron.

A la fin du souper, vers neuf heures de nuit, on nous annonça que Mendoza, arrivé à la cuisine commune, demandait à parler à Don Benjamin, en particulier.

A cette annonce, je fis éteindre les lumières, moins une, ouvrir la porte de la salle à manger à deux battants (elle donnait sur la cour principale), et je passai dans ma chambre, pour prendre mes armes, en ordonnant de faire entrer Mendoza.

Un hôte était à table, homme d'âge et connaissant bien la campagne. Il déclara que ce serait une grande imprudence que l'un de nous sortît à l'appel de ce brigand. Maître de l'un de vous, dit-il, il serait maître de tous, et le moindre mal qu'il pourrait faire serait de saccager la maison, etc.

L'avis était juste.

Le domestique porteur de parole revint, disant que Mendoza ne voulait pas entrer, parce qu'il ne pouvait communiquer qu'à Don Benjamin ce qu'il avait à dire.

— Raison de plus, dit notre hôte ; et je fis dire à Mendoza qu'il vînt au pignon nord de la maison, et qu'il me trouverait à la fenêtre, où il pourrait me dire ses secrets en toute sûreté.

En effet, il y vint, et fit de vains efforts pour m'engager à sortir, disant que ce qu'il avait à dire était si important, qu'il ne pouvait parler qu'à l'oreille.

Le dialogue fut long, mais les interlocuteurs invisibles l'un pour l'autre. Au son de voix, je comprenais que Mendoza se tenait sur un côté, à neuf ou dix pas de distance,

Digitized by Google

et une grande obscurité du temps pluvieux ne me permettait pas de le voir.

D'autre part, sans lumière dans la pièce, j'étais d'autant moins visible pour Mendoza, qu'il se tenait le plus souvent sur le côté de la fenêtre ouverte.

En l'état, nous aurions passé la nuit entière sans nous apercevoir l'un l'autre.

Mendoza, irrité de la déconvenue, se retira enfin, en criant que celui de nous qui s'éloignerait à deux cents pas de la maison serait égorgé par lui.

Il faudra que ce soit de jour, lui dis-je, et je te répète que de jour tu peux venir quand il te plaira. Bonne nuit!

Il était évident que notre hôte avait donné un conseil d'ami.

Cependant Mendoza avait fait dire par ses muchachos à nos hommes réunis dans la cuisine commune, qu'il leur défendait de travailler, et que eux et nous serions tous égorgés par lui. Il est évident qu'il cherchait à nous isoler de nos travailleurs, pour avoir l'occasion d'une surprise qui nous livrerait à lui sans défense.

Déjà nous n'avions plus que des étrangers à notre service, à l'exception de quelques enfants de 12 à 15 ans du pays. Dans ce moment, nous comptions sept nationalités distinctes, y compris un Polonais, des Italiens, des Allemands, des Anglais, un Bolivien, etc.; mais les plus nombreux étaient ces bons et loyaux enfants des Pyrénées, dont le travail robuste aurait fait progresser si rapidement la prospérité du pays sans cette guerre abominable.

Les menaces de Mendoza ne furent pas sans effet sur cet assemblage de langues diverses, parmi lesquelles il était difficile de soutenir l'esprit d'unité si nécessaire dans cette tour de Babel.

Craignant les effets de la contagion de la peur, nous résolûmes de faire une démonstration qui en imposât au brigand Mendoza, qui s'était décidément installé dans nos bois, au confluent du Rosario et du Pichinango, au lieu où les deux forêts de chaque rivière formaient un massif peu pénétrable, sur un triangle de plus de deux lieues de côtes.

Depuis que les *peons*, ou hommes du pays, qui sont tous cavaliers, nous avaient été enlevés par la guerre, force était de soigner nous-mêmes, tous étrangers, nos bêtes à cornes de notre mieux. A force de vouloir, nous avions maintenu ce bétail dans l'habitude du Rodeo (1), et deux

(1) On appelle Rodeo un lieu choisi de préférence sur une pente

Digitized by Google

fois par semaine, nos trois mille têtes de bétail venaient passer quelques heures à notre vue. On choisissait le bœuf pour la consommation, puis la foule des bêtes s'écoulait lentement dès que les cavaliers et les chiens se retiraient du Rodeo.

Il fut donc arrêté que nous ferions un rodeo complet, c'est-à-dire que nous suivrions rigoureusement la lisière des bois sur les deux rivières, jusqu'à nous rencontrer tous ensemble au point central, là même où Mendoza avait établi son quartier-général.

Avant le jour suivant, nous étions à cheval, en trois corps de cinq hommes... plus un éclaireur, l'un des jeunes garçons indigènes. Les trois chefs étaient M. Jean Fielberg, anglais de bonne mine, et expert dans les travaux des champs qui se font à cheval : il commandait l'aîle droite ; Hilarion l'aîle gauche, la plus périlleuse, parce qu'elle avait à s'éloigner davantage et parcourir la plus longue lisière de forêt ; au centre était Benjamin, qui devait, le moins possible, perdre de vue et les deux aîles et les signaux qui pourraient éventuellement être faits de l'habitation principale, où le cher docteur Vavasseur était resté, chargé des invalides, malades ou bouches inutiles, mais sous la garde du brave berger Flon et de ses aides, tous Basques robustes.

Les plus minutieuses recommandations achevées sur tous les mouvements propres à assurer la marche, à l'aube les trois groupes partirent ensemble du Cerro. Le plus ou moins de rapidité dans la marche de chacun d'eux était calculée de manière à ce que tous se rencontrassent, une heure après le départ, au point de réunion convenu. Ainsi fut fait.

Si les enfants, ou éclaireurs, formaient l'avant-garde, les trois chefs étaient à l'arrière-garde pour préserver chaque corps d'une surprise. Ils étaient armés d'un fusil double en bandoulière, deux pistolets et une forte cravache. Les hommes avaient sabres et pistolets, plus un lancier ou piqueur dans chaque groupe.

Au lieu du rendez-vous, les enfants retournèrent en poussant longitudinalement le bétail dans la direction du Rodeo, aidés des meilleurs chiens, qui, dans ce cas, opè-

très-douce, et sur lequel on réunit le gros bétail de tous les points du champ dans chaque propriété. On l'y amène à grands cris des cavaliers et aux aboiements des chiens dressés à cet exercice. Là ont lieu les divers travaux si pittoresques pour la marque au feu, la castration, etc.

Digitized by Google

rent avec un remarquable instinct la conduite des bestiaux.

Là, tous les hommes se formèrent en demi-cercle, la tête des chevaux faisant face au bois.

Deux à deux, on passait derrière et en dedans du croissant pour rétablir la selle du pays (recado) et serrer l'unique ceinture du cheval, qui en a toujours besoin après une course forcée sur le bétail (1).

On comprend toute la vigilance qu'exigeait cette opération faite à quelque cent mètres de la lisière du bois, d'où Mendoza pouvait s'élancer avec ses muchachos, tous mieux montés et bien meilleurs cavaliers que nous. Par surcroît de précautions, les trois chefs, pourvus d'armes à longue portée, étaient à pied, au centre, et en avant des chevaux.

L'opération finie, nous avançâmes sur une seule ligne, et espacés de manière à ce qu'on pût nous compter, jusque où le bois permettrait de marcher à cheval.

Rien ne bougea dans le bois, aussi loin que la vue pouvait atteindre, mais la démonstration était faite pour les *matreros* qui pouvaient y être restés cois dans les épais fourrés, d'où ils voyaient sans être vus. Nous trouvâmes divers sentiers tracés de fraîche date, et un foyer éteint. Il était évident que le bois était habité, car du plus loin que nous y pénétrâmes, on appercevait encore plus avant des branchages fraîchement coupés, comme pour en former une hutte.

Nous en avions imposé à Mendoza, car, fût-il absent ce jour là, les traces de nos chevaux parleraient assez éloquemment à sa perspicacité, pour lui faire comprendre que nous avions répondu à sa déclaration de guerre; mais il ne fallait pas nous arrêter à cette démonstration sans résultat pratique.

Le rodeo achevé, nous chargeâmes un homme sûr et résolu d'aller chercher Mendoza, et de lui dire que Don Benjamin voulait lui parler de jour et face à face, puisque lui Mendoza n'avait pas voulu lui parler de nuit. Nous ajoutâmes que son propre intérêt l'obligeait à ne point tarder à venir au Cerro.

Notre envoyé n'eut pas de peine à rencontrer Mendoza; il le trouva à quelques centaines de pas plus loin que le lieu où nos chevaux n'avaient pu pénétrer plus avant. Il

(1) Chaque rodeo est comme une course au clocher. Ni ravin, ni crevasse, ni chardons touffus, rien ne doit arrêter la course à travers champ

Digitized by Google

demanda pourquoi nous étions venus si nombreux et si bien armés ? — C'est l'usage, lui dit notre homme, depuis le commencement de la guerre. Bref, Mendoza promit de venir ce jour même à quatre heures, en ajoutant que si on voulait le prendre, il se défendrait. — Vous n'avez rien à craindre de ces messieurs, dit notre envoyé, tant que vous ne leur ferez aucun mal.

A quatre heures précises, Mendoza arrivait au Cerro avec ses muchachos. Nous étions préparés à le recevoir selon qu'il viendrait en ami ou ennemi.

Arrivé à la cuisine commune, il fit mettre pied à terre à ses hommes, ce qui était une marque de confiance, et ceux-ci trouvèrent un rôti et le maté qui les attendaient, mais personne à qui parler.....

Benjamin seul, sans armes, sur le seuil de l'arcade qui unit les deux corps de logis du Pichinango, invita Mendoza à venir lui parler.

Sans hésiter, il franchit à pied les 50 mètres de distance et dit : « Me voici, » d'un ton fort résolu.

Eh bien, dit Benjamin, nous sommes seuls ici, dites-moi ce que vous vouliez me dire la nuit où vous êtes venu.

Sans répondre à la question, il dit qu'il s'était retiré furieux, parce qu'on n'avait pas eu confiance en lui. — Ici, nous avons confiance en tous et en personne....., c'est selon ! Mais notre maison est ouverte, de jour et de nuit, à tous ceux qui veulent y entrer, et vous ne l'avez pas voulu ; c'est donc vous qui n'aviez pas confiance. Du reste, il faut en finir de cette situation et nous sommes bien décidés à la paix comme à la guerre, choisissez. — Je veux la paix avec vous, dit Mendoza, évidemment rassuré. — A quelle condition ? — Vous me donnerez deux onces d'or que j'ai perdues au jeu sur parole, et c'est sacré, et je promets de veiller sur votre établissement ; on ne vous tuera pas une vache sans ma permission, et lorsque j'en tuerai pour manger, je prendrai soin des cuirs et vous ne les perdrez pas. Enfin, lorsque les muchachos auront besoin de maté, ils en viendront prendre ici. — Vous demandez deux quadruples, je vous en donnerai quatre ; mais à une condition, c'est que je vous rends responsable de la vie de mes hommes. Si un seul d'entre eux reçoit une égratignure, c'est à vous que je m'en prendrai. Nous sommes ici vingt hommes, et il faudra que vous nous tuiez tous, parce que jusqu'au dernier, il vous poursuivra avec ce fusil que voilà, pour vous tuer. Et Benjamin montra

Digitized by Google

son fusil de chasse à quelques pas derrière lui. — Bravo ! fit Mendoza, j'aime les (guapos) braves, et j'accepte parce qu'il ne faudrait pas vingt coups de ce fusil pour me tuer ; les (gringos) étrangers savent viser juste.

Ainsi finit cette scène dramatique, surtout derrière les coulisses, car si Mendoza avait attenté à la vie de Benjamin, à un seul signal convenu, il serait tombé sous six balles à la fois, quoique armé lui-même d'une carabine de plus qu'à sa dernière visite.

Eh bien ! cet homme, tel qu'on le connaît, tint à sa parole. Et depuis lors nos hommes purent vaquer à tous leurs travaux. Bien plus, lorsque nous avions à envoyer au loin, Mendoza, averti, faisait suivre notre envoyé pour veiller sur lui.

Et voilà comment les malheurs de cette terrible époque obligeaient les honnêtes gens à pactiser avec les brigands ! !

Nous bornerons à cet épisode caractéristique la peinture des mœurs sauvages du *gaucho malo*, qu'il ne faudrait pas prendre pour modèle de l'excellente population rurale du Rio de la Plata, puisqu'il en est la terreur et le supplice. Nais nous avons voulu d'abord dépeindre les angoisses des honnêtes gens obligés de souffrir le voisinage d'un pareil monstre, et nous laissons dans l'ombre les mille incidents qui accompagnèrent notre vie de douleur pendant les trente-deux mois qui précédèrent la catastrophe finale, à laquelle nous touchons.

Le premier semestre de 1845 s'écoula pour nous dans un état relativement paisible. A part des incidents passagers, nous vivions, pour ainsi dire, dans une constante sécurité, grâce à la vigueur que déployait le colonel Montoro, chef du département, contre les malfaiteurs isolés. Ainsi il avait fait fusiller sur la place publique de la Colonia le malfaiteur Xirmenes et son complice, dans l'assassinat du digne et regrettable M. Hines, résident anglais. Cette fermeté peu usitée en faveur de l'ordre public, en temps de guerre civile, où chaque brigand peut trouver un protecteur, avait inspiré une salutaire crainte aux malfaiteurs.

Dans notre difficile situation, nous nous félicitions de voir passer ainsi les heures, les jours, les mois, sans malencontre pour nous, alors que les ruines de la guerre, semées partout, jonchaient la campagne de destructions et de misères. Le Pichinango était devenu l'une des rares oa-

Digitized by Google

sis d'ordre et de prospérité que l'on pouvait compter, à peine par unité, dans chaque département. Quelques-uns même n'avaient plus un seul établissement dans son état normal.

Après sept ans de travaux inouïs pour *faire tout* dans un pays où *rien n'est fait*, les bergeries mérinos-naz du Pichinango étaient en pleine voie de progrès malgré la guerre.

En Europe, où tout est vieux et où rien de neuf n'est à faire, au moins dans l'élève des bestiaux, où les bras abondent, où la science vient partout en aide à l'industrie, où la sécurité des personnes et de la propriété a passé de la théorie écrite à la réalité pratique, où le résultat peut être calculé d'avance sur la quotité des ressources dont on peut dispocer, etc., etc., on ne peut apprécier la juste satisfaction d'un succès tel que celui du Pichinango, au point de vue matériel de la quantité et de la qualité des bestiaux. Au point de vue purement industriel, le Pichinango avait résolu, dans l'élève du mérinos, le grand problème de la grande et de la petite famille qui, depuis un tiers de siècle, était à l'état de dispute en Europe (1).

Le second semestre de 1845 commençait, gros des événements qui devaient naître du résultat des négociations entamées par les ministres de l'intervention à Buenos-Ayres. MM. le baron Deffaudis pour la France et William Gore Ouseley pour l'Angleterre. On a vu au chapitre premier (2) qu'avec ces négociations ont fini les succès de notre vie industrielle, pour faire place à la longue série de nos souffrances et dont le récit va commencer.

(1) Quant à l'influence moralisatrice que ce établissement a pu exercer, il ne nous appartient pas d'en parler, mais il nous est permis d'en appeler à la presse locale de tous les partis et notamment aux adieux si chaleureux publiés, après le départ du fondateur des Bergeries du Pichinango, dans le journal *la Republica*. du 31 juillet 1859, à Montévidéo, sous ce titre. *A los treinta anos*,

(2) La Revue ne l'a pas publié, parce qu'il est en dehors de son cadre.

B. Poucel.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

UNE VISITE

AU

COUVENT DU GRAND-SAINT-BERNARD.

A Monsieur le Directeur de la Revue de Marseille et de Provence.

MON CHER DIRECTEUR,

Lorsque à la fin du mois d'août dernier, je partis avec les aimables compagnons que vous savez pour visiter la Suisse et la Savoie, vous me fites promettre de vous envoyer la relation de l'épisode de notre voyage qui me paraîtrait le plus intéressant. Je n'ai pas oublié mon engagement.

C'est du couvent du Grand-Saint-Bernard que je vous écris, à plus de 3,000 mètres au-dessus de notre Méditerranée, à côté d'un énorme feu que le bon religieux, chargé des clés du couvent, vient de faire allumer, à mon intention, dans la grande salle de réception et pendant que mes compagnons de route réparent la fatigue de plusieurs rudes journées de marche, en dormant comme des bienheureux sous les trois couvertures de laine et l'édredon rebondi que rendent nécessaires une température déjà glaciale dans les premiers jours de septembre. J'ai ainsi deux bonnes heures au moins de solitude à vous consacrer, et j'ai pensé que je ne pourrais mieux utiliser mon insomnie. D'ailleurs, quel lieu serait plus propice pour un peu d'enthousiasme que celui qui respire de tous côtés un si ardent amour de charité, qui rapproche de Dieu pour ainsi dire, et qui, de plus, raconte d'une manière si saisissante les hauts faits d'un grand capitaine et de son invincible armée, ainsi que le dit en lettres d'or une grande plaque de marbre noir que je viens de voir dans le vestibule du couvent?

Le Grand-Saint-Bernard était un des points fixés par notre itinéraire. Je puis dire que c'était celui qui souriait le plus à notre imagination. Aussi, nous venions à peine de toucher le sol hospitalier de la Suisse, que, malgré la traversée du col de Balme, faite à pied, et onze heures d'ascension et de descente fort pénibles, nous ne prenions qu'une nuit pour nous reposer et que nous montions, à sept heures du matin, dans des chars traînés par de vigoureux mulets qui, de Martigny, devaient nous conduire jusqu'à Saint-Pierre, dernier village de la vallée d'Entre-

Digitized by Google

mont. Le ciel était superbe, la route belle, notre humeur à l'avenant et nous partions joyeusement au grand trot des mulets qui ne devaient pas tarder à prendre une allure plus modérée devant les quinze ou vingt pour cent d'un chemin à côté duquel notre *Viste* ressemblerait à un des sentiers sablés de votre charmante villa. La vallée étroite et sinueuse que nous parcourions ne peut pas soutenir une comparaison avantageuse avec les pittoresques splendeurs de la vallée de Chamonix que nous venions de visiter, mais elle n'en offre pas moins des aspects vraiment grandioses. Suspendus presque constamment sur les flancs de montagnes tantôt recouvertes de vert gazon ou de sombres sapins, tantôt abruptes et dénudées, entendant mugir sous nos pieds la Dranse, rivière torrentueuse qui descend du mont Velau et des pics du Saint-Bernard, pour se jeter dans le Rhône, près de Martigny, nous oubliions le danger et le vertige pour admirer cette nature sauvage et riche en même temps, et nous comprenions l'enthousiasme que manifestait pour son pays notre guide, vigoureux Valaisan à la figure franche et intelligente. Nous nous mîmes tout de suite dans ses bonnes grâces par les cris d'admiration que nous poussâmes et qui n'étaient pas une vaine flatterie à l'adresse de ce brave montagnard. Tout en admirant et devisant, nous le questionnions sur les mœurs du pays et même (on est toujours plus ou moins orfèvre, comme M. Josse!) sur l'organisation administrative et surtout judiciaire du canton du Valais. Il nous apprit ainsi que chaque commune que nous traversions était administrée par un conseil municipal et un *président* électifs, et que les contestations judiciaires des habitants étaient soumises à un juge-de-paix également électif, lequel prononçait sans appel pour les sommes minimes. Au-dessus de lui siégeait dans un des villages de la vallée d'Entremont, un tribunal de district composé d'un président et de plusieurs assesseurs et ayant juridiction civile et criminelle sur toute la vallée. Ce tribunal est nommé par le pouvoir exécutif et ses jugements peuvent être soumis à un tribunal supérieur siégeant à Sion, capitale du canton.

Les mœurs du pays étant d'une grande simplicité, les magistrats tiennent leurs séances dans une maison particulière d'une apparence médiocre et sans l'appareil qui donne une physionomie imposante à nos salles d'audience. Il paraît, toutefois, au dire de notre guide, et nous le crûmes sans peine, que les arrêts qu'ils prononcent, en habit bourgeois, en valent bien d'autres. Nous le question-

Digitized by Google

nions curieusement sur un personnel qui fonctionne si bien : « Tenez, nous dit-il, voici le président du tribunal ! » Et il nous montrait, en même temps, du doigt, un homme d'une quarantaine d'années, vêtu fort simplement (je pourrais même dire avec une certaine négligence) et qui, tenant un petit enfant dans ses bras, causait familièrement, sur le seuil d'une boutique de maréchal-ferrant, avec le maître de céans, comme nous disons au palais. La première impression, il faut le dire, pour des Français habitués à la tenue plus sévère de nos magistrats, ne fut pas favorable à la magistrature helvétique. L'un de nous, Marseillais de vieille roche, prononça même à demi-voix le mot illustré par notre poète Bénédit..... Le guide s'aperçut du mauvais effet que produisait sur nos esprits le plus haut représentant de la justice du district, et pour le détruire, se mit à nous vanter ses qualités et à nous apprendre qu'il était excellent avocat, aussi bon magistrat qu'estimé de ses justiciables. — Voulant, à notre tour, dissiper le nuage que l'expression par trop goguenarde de notre physionomie avait amassé sur la figure si bienveillante de notre guide, nous saluâmes très-respectueusement M. le président, lorsque nous passâmes devant lui et je dois dire qu'il nous rendit nos salutations d'une manière tout aussi courtoise.

Cette petite digression nous éloigne du couvent auquel vous avez hâte d'arriver, mais, je l'ai dit, la route est longue de Martigny à Saint-Pierre, et il faut bien que je vous le prouve. Aussi bien, je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer quelques-unes des observations que nous avons faites pendant les sept ou huit heures que nous avons passées sur nos chars peu rapides. C'était jour de fête religieuse et vous savez que, dans les pays où les religions se coudoient, comme en Suisse, on est ou on paraît plus dévot que dans les autres. C'est malheureusement un des travers de notre pauvre espèce humaine ! Dans le Valais, la religion catholique domine et c'était pour nous un vrai plaisir de rencontrer, à tout instant, des bandes de montagnards des deux sexes se rendant à la messe, soit à pied, soit sur des chars traînés par des bœufs, tous respirant un air de bonne humeur et de santé, que déparaient pourtant, il faut bien le dire, quelques goîtres beaucoup trop volumineux. Mais bah ! on n'est parfait dans aucun pays et nous oubliions les goîtres pour ne voir que les habits de fête et les chapeaux valaisans, aux bords plats, que portent les femmes. La coiffe de ces chapeaux

Digitized by Google

est entourée de larges rubans moirés de toutes couleurs, qui, formant une espèce de quadrilatère, donnent aux physionomies qu'ils recouvrent une tournure vraiment coquette. En traversant les villages, nous nous arrêtions avec recueillement devant les humbles églises qui, trop étroites, versaient leur trop-plein de fidèles sur le cimetière qui les entoure. C'est, selon moi, une chose touchante que cette habitude qui disparaît peu à peu dans nos villages de Provence et qui existe dans presque tous les villages suisses, de placer le cimetière tout autour de l'église, comme si on mettait les morts sous la protection plus directe de la maison de Dieu. Indépendamment d'un sentiment si religieux, on se familiarise ainsi plus facilement avec la mort, inévitable, hélas! tout en oubliant moins vite les êtres aimés que l'on a perdus. Les cimetières sont généralement petits. Or, comme, par le cours du temps, il faut, au bout d'un certain nombre d'années, que les anciens morts fassent place aux nouveaux, on dépose religieusement les ossements dans une chapelle attenante. Nous avons visité un de ces ossuaires. C'était d'un arrangement si correct que cela devenait presque une œuvre d'art. On nous a assuré que, dans certains villages, on poussait le luxe sur ce point, jusqu'à écrire sur chaque crâne le nom du trépassé.

Je reprends notre course jusqu'à Liddes, village où l'on déjeûne, et vous nous permettrez de nous y arrêter un instant à l'hôtel d'Angleterre, pour faire souffler nos mulets et donner satisfaction à certains cris de notre estomac excité par l'air vif qui nous vient *à travers* le mont Velau que nous avons constamment devant nous. Nous remontons sur nos chars, pour faire les quelques lieues qui nous séparent de Saint-Pierre. La vallée devient de plus en plus sauvage, la route de plus en plus difficile. Notre guide, qui a beaucoup entendu parler de Napoléon et de son armée, nous montre l'ancienne route suivie par nos soldats, tantôt côtoyant la Dranse, tantôt s'élevant à pic sur la montagne, et nous admirons avec lui les difficultés inouïes que l'on a eu à surmonter pour faire passer ainsi quarante mille hommes avec du canon. Je ne sais si c'est à l'influence du bon vin d'Yvorne, que nous venions de boire, ou à notre pur patriotisme qu'il faut attribuer l'enthousiasme qui s'empara de nous, au souvenir de ce passage à jamais fameux Nous évoquions ces ombres illustres, ces soldats au teint hâlé; leur général en chef enveloppé dans un manteau, monté sur un mulet des montagnes, écou-

Digitized by Google

tant d'un air moitié curieux moitié distrait, les confidences de son guide, qu'il avait provoquées et qu'il récompensa, quelques jours après, à ce que nous apprend l'illustre historien de l'Empire, en lui faisant donner un champ, une maison, qui lui permirent d'épouser celle qu'il aimait. Notre imagination était tellement surexcitée que nous n'aurions pas été du tout surpris si nous avions vu tout-à-coup apparaitre, au détour du chemin, un de ces valeureux régiments qui battirent l'armée autrichienne à Marengo.

A Saint-Pierre, nous étions encore sous l'empire de cette illusion patriotique, en entrant dans l'auberge au-devant de laquelle nous avions lu cette enseigne : *Au Déjeûner de Napoléon*. Tout en buvant avec nous à la gloire de la France, l'hôtelier nous a montré la chambre dans laquelle a réellement déjeûné le grand capitaine avec son état-major, avant de passer le col sur lequel est bâti le couvent.

Le village de Saint-Pierre, ainsi que je vous l'ai déjà dit, est le dernier de la vallée. On y laisse les chars ; les bons marcheurs continuent la route à pied ; ceux qui sont fatigués montent sur les mulets. C'est en nous divisant ainsi en cavalerie et infanterie, que nous avons commencé la rude ascension de la montagne. A partir de ce point, la végétation devient de plus en plus rare, les sapins, les mélèzes même se rapetissent. Il était évident que nous approchions de la limite qui sépare l'homme des oiseaux de proie, les terres cultivées des neiges éternelles. Nous traversons le défilé étroit de Marengo et nous nous trouvons dans un vaste bassin semi-circulaire qui s'appelle la plaine de Prou. Vous ne pouvez rien vous figurer de plus désolé que cette plaine ravagée par les eaux qui descendent avec fracas des hauts pics décharnés ou couverts de neige qui l'entourent de tous côtés. A peine si l'œil attristé peut se reposer sur quelques maigres pâturages que paissent des vaches et des moutons étiques. La spéculation a fait cependant établir, depuis quelques années, deux cantines qui glanent les faibles rétributions des voyageurs attardés ou surpris par le mauvais temps. L'une d'elles est située à l'entrée de la plaine, l'autre à son extrémité, à l'endroit où commence l'ascension la plus pénible et surtout la plus dangereuse du pic principal sur lequel la charité chrétienne a élevé le couvent hospitalier du Grand-Saint-Bernard. La route n'est plus alors qu'un sentier rocailleux, limitée, d'un côté, par des rochers abruptes, et de l'autre, par le torrent. Plus la moindre végétation, mais des rochers, des flaques de neige, de la glace ! De distance en distance,

Digitized by Google

des poteaux indiquent la direction à suivre, lorsque règne la tourmente. C'est horrible d'aspect, lorsqu'on pense surtout aux infortunés qui ont été engloutis sous la neige... A mi-chemin du couvent, on trouve deux petits bâtiments de forme basse, édifiés jadis par les religieux pour servir de refuge aux vivants et pour déposer les morts ; mais tous les deux semblent ne plus être utilisés depuis l'établissement des cantines de la plaine du Prou. Nous montâmes encore plus d'une heure. Notre poitrine devenait de plus en plus haletante sous la raréfication de l'air. Un brouillard épais qui nous pénétrait donnait à tous les objets environnants l'aspect le plus étrangement fantastique. Aussi ce fut avec un véritable soulagement que nous vîmes tout-à-coup, au détour d'une montée raide comme un escalier de clocher, apparaître ce bienheureux hospice fondé au neuvième ou dixième siècle par saint Bernard de Menthon.

C'est un immense édifice à plusieurs étages, formant un carré long, qui est situé sur le point culminant, non de la montagne, car il est encore dominé par des pics très-élevés, mais du col resserré par lequel les voyageurs passent du canton du Valais dans la vallée piémontaise d'Aoste. Il est bâti à l'endroit même où se divisent les eaux qui, descendant de la montagne, vont grossir, d'un côté, le Rhône, de l'autre, le Pô. La construction du couvent est plutôt solide qu'élégante; il le fallait pour résister aux ouragans et à la température rigoureuse qui y règne toute l'année. Les pierres qui ont servi à son édification sont d'une nature ferrugineuse, comme tous les rochers voisins, ce qui ne contribue pas peu à lui donner un aspect sévère tout-à-fait en harmonie avec sa destination. Nous avons été frappés tout d'abord de la bonne conservation de l'extérieur du bâtiment; mais notre étonnement a redoublé en pénétrant dans l'intérieur, sur l'invitation de l'excellent religieux auquel j'ai déjà fait allusion et qui, en sa qualité de *claveindaire* ou d'économe, est chargé de recevoir les voyageurs. Tout est propre, confortable, fait en vue d'une température exceptionnelle (le Grand-Saint-Bernard est le lieu habité le plus élevé de l'Europe). Par ses ordres, un domestique nous a conduits d'abord dans une chambre à plusieurs lits qui nous était destinée, puis, dans le grand salon de réception du premier étage où brillait un feu réjouissant et où était dressée une table prête à être servie à une vingtaine de voyageurs aisés, arrivés avant nous. Les voyageurs moins favorisés de la fortune sont reçus par un autre religieux qui préside à leurs repas dans une

Digitized by Google

immense salle du rez-de-chaussée. Un plafond en bois sculpté, un fort joli parquet, un piano, un orgue expressif, des gravures, des vases de cheminées, cadeaux de riches voyageurs reconnaissants de l'hospitalité des Pères, font de ce salon une pièce presque luxueuse. Nous n'avons pas tardé à prendre notre part d'un excellent dîner parfaitement servi, arrosé d'un vin généreux et d'une bonne tasse de thé.

Les convives s'étant rendus dans leurs chambres respectives pour y goûter un repos bien nécessaire, nous sommes restés seuls avec le digne clavendaire qui nous a permis, avec une grâce charmante, de violer la consigne que l'un de nos plus spirituels compagnons, grand fumeur comme un loup de mer, avait lue, en faisant une grimace comique, sur l'un des murs du salon. Il a bien voulu nous donner également quelques détails que je me fais un plaisir de vous transmettre sur le couvent, ses moyens d'existence et sur la triste vie que les religieux mènent pendant la mauvaise saison, c'est-à-dire pendant huit ou neuf mois de l'année.

Les religieux qui desservent le couvent du Grand-Saint-Bernard, ainsi que ceux du Petit-Saint-Bernard et du Simplon, appartiennent à l'ordre de Saint-Augustin. Leur mission consiste à exercer gratuitement l'hospitalité envers tous ceux qui se présentent, riches ou pauvres, quelque soit leur patrie ou leurs croyances, et à chercher à sauver de la mort les malheureux voyageurs surpris par la tourmente. Ils sont teus prêtres ou aspirent à l'être. Leur costume ne se distingue de celui des prêtres séculiers que par un ruban blanc qui entoure leur cou et qui, passant sur leur dos et leur poitrine, vient s'attacher à la ceinture. Ils sont en ce moment au nombre de treize, six pères, sept novices, tous Suisses du Valais, parlant correctement le français. Ils sont tous jeunes et vigoureux, quoique généralement d'un tempérament sec. De bons poumons sont nécessaires pour respirer toute l'année sous cette température glaciale. Ceux qui y résistent ne restent au couvent que jusqu'à l'âge de 50 ans, après quoi on les envoie dans la vallée pour desservir une paroisse, ou se reposer dans la maison de retraite de Martigny. Ils ont de nombreux domestiques appelés *marronniers* qui, sous leur direction, parcourent la montagne suivis par des chiens connus dans le monde entier sous le nom de chiens du Saint-Bernard, et que l'on dresse à l'effet de découvrir le sentier sous la neige la plus épaisse, de guider les voyageurs égarés, et même de retrouver les cadavres ensevelis sous les avalanches. C'est une race vaillante, à la tête intelligente et

Digitized by Google

grave, aux pattes et au nez largement développés. Leur robe est jaune avec de larges taches blanches; leur taille est celle de nos grands chiens de bergers de la Crau, dont ils se distinguent cependant par un poil très-ras et par une physionomie toute léonine. Il y a en ce moment cinq chiens au couvent du Grand-Saint-Bernard. Vous apprendrez leur nom avec plaisir, tout en reconnaissant avec moi que les bons Pères auraient pu mieux choisir que dans la mythologie! C'est Jupiter, Castor, Pluton, Léda et Bellonne. Junon fait, à l'heure qu'il est, ses petits dans une ferme du val d'Aoste, et plusieurs jeunes chiens sont élevés au lait de vache dans un châlet de la vallée d'Entremont. Vous voyez qu'on les entoure de soins intelligents et l'on a raison! C'est avec une sorte d'attendrissement que nous avons contemplé et caressé ces nobles bêtes qui, sans s'en douter, servent d'auxiliaires à la Providence. On dirait cependant qu'elles ont la conscience de leur belle mission, car elles reçoivent vos caresses avec un air de dignité tout-à-fait imposant!.....

Vous êtes impatients de savoir comment on fait pour subvenir à toutes les dépenses de nourriture et d'entretien, dans un lieu qui ne produit absolument rien, pas même du bois, et qui reçoit cependant tant de voyageurs. Une trentaine de mulets sont constamment occupés à monter du combustible et toutes sortes de provisions de la vallée d'Aoste ou de celle d'Entremont. Le laitage, le beurre sont fournis par de nombreuses vaches appartenant aussi au couvent. Les religieux possèdent des fermes et des bois importants. Des quêtes qui se font chaque année en Suisse et en Piémont, produisent des sommes considérables. Il le faut bien, car la dépense annuelle s'élève de soixante à quatre-vingt mille francs. Les voyageurs aisés déposent leur offrande dans un tronc placé dans l'église, mais c'est tout-à-fait facultatif, et les pauvres diables qui se présentent sont hébergés gratuitement pendant trois jours entiers. Hier au soir, à notre arrivée, nous avons compté une centaine de piémontais ou piémontaises assis devant une table dressée dans l'immense réfectoire du rez-de-chaussée. Pour ne pas arriver jusqu'à l'abus, on a été obligé de fixer cette limite de trois jours à l'hospitalité. « Il est vrai, nous a dit avec un doux sourire le digne claveudaire, il y a des gaillards qui se rattrapent en détail dans le courant de l'année. » Il nous a appris encore qu'il y avait une soixantaine de lits à donner aux voyageurs aisés, tous excellents, ainsi que nous en avons bientôt fait l'ex-

Digitized by Google

périence, et que, soit dans le bâtiment principal, soit dans l'annexe qui a été édifiée récemment, non loin du premier, ils pouvaient recevoir et avaient souvent fait coucher jusqu'à trois cents personnes par jour.

La vie des religieux, pendant l'hiver, est remplie par la prière, le travail, les courses dans la montagne. Je viens de visiter leur bibliothèque ; elle est considérable. Indépendemment des livres de théologie qui dominent tout naturellement, j'ai remarqué les meilleurs ouvrages d'histoire et de littérature ancienne et moderne. J'achèverai de vous donner une idée de l'excellent esprit qui anime l'ordre des Augustins, en vous disant que parmi ces ouvrages se trouvent les œuvres de l'immortel romancier anglais. « Voila « bien, me suis-je dit, des hommes qui veulent gagner le « ciel, sans trop dédaigner cette pauvre terre où Dieu nous « a placés ! » Je vous avoue bien sincèrement que Walter-Scott m'a fait aimer encore davantage ces bons religieux !

Depuis quelques années, les accidents sont moins fréquents qu'autrefois. Les religieux croient, comme nous, qu'il faut l'attribuer à l'établissement des deux cantines dont je vous ai parlé tantôt. Il est certain que le voyageur qui part de Saint-Pie.re peut maintenant s'arrêter à temps si la tourmente, qui arrive si rapidement dans ces régions élevées, le saisit dans la plaine de Prou, tandis qu'auparavant, il était porté à continuer sa route, plutôt qu'à retourner sur ses pas. La mort du dernier voyageur trouvé sous la neige remonte déjà à huit ans. Toutefois, les tournées se font toujours avec le même zèle infatigable, et il n'est pas rare de recueillir de pauvres gens à moitié morts de froid ou ayant quelque membre gelé.

Tout à l'heure, avant de commencer ma lettre, je me promenais aux alentours du couvent, je me croyais en décembre tant le froid était vif. Le petit lac qui touche presque le bâtiment principal et dont les eaux s'échappent dans la vallée d'Aoste avait ses bords glacés. Je contemplais avec tristesse le tableau que j'avais devant les yeux, et qui, cependant, me reportait en pensée à Marseille, en me rappelant une des excellentes photographies que j'avais vues, peu de jours auparavant, dans un des beaux stéréoscopes américains exposés dans la grande salle de l'Union-des-Arts. Des pics ferrugineux s'élançant audacieusement vers le ciel, le majestueux mont Velan couvert de neige forment toute la vue du côté de la Suisse. Du côté de l'Italie, je ne voyais au loin que quelques crêtes déchirées ou neigeuses. Dans cette disposition d'esprit, un bâtiment

Digitized by Google

lugubre m'attira.....C'est la morgue, le cimetière du Saint-Bernard pour les victimes de la neige, car les religieux et les domestiques sont portés en terre sainte de la vallée ! A travers les barreaux qui garnissent la seule fenêtre par où les jour pénètre, j'ai pu voir distinctement un immense ossuaire, puis des cadavres laissés dans la position où ils ont été surpris par la mort, assis, debout ou couchés. Le froid les a parfaitement conservés ,quoique la plupart soient là depuis un grand nombre d'années. quelques-uns depuis quarante ans. Mais la dernière victime déposée dans le caveau funèbre m'a le plus vivement impressionné. C'est un pauvre berger piémontais paraissant dans la force de l'âge. On devine à son attitude la lutte suprême qu'il a engagée avec la mort et dans laquelle il a été vaincu. Il est sans chapeau sa tête est baissée, son corps penché en avant, comme lorsqu'on marche péniblement au milieu de la tempête ; ses cheveux sont en désordre, sa cape blanche est enflée par le vent de la tourmente. C'est toute une scène de désolation que le plus habile statuaire désespérerait de reproduire ! ...

La cloche du couvent est venue heureusement me distraire de mes sombres réflexions ; une première messe allait être célébrée entre la terre et les cieux ! Les piémontais que j'avais vu la veille, m'avaient déjà précédé dans la chapelle et c'était un spectacle vraiment touchant que cette foule au cœur simple et aux habits bigarrés qui suivait avec recueillement l'office divin. La chapelle est enclavée dans le couvent. C'est un très-joli édifice gothique. Je l'ai visité après la messe et j'ai été frappé par la vue d'un excellent bas-relief en marbre blanc, dont le sujet est la mort de Desaix ; il est d'un sculpteur français. Le malheureux général est représenté au moment où il tombe enseveli dans son triomphe. Je me suis incliné devant ce héros dont l'habile manœuvre avait assuré la victoire dans les plaines de Marengo !....

Mais mes compagnons se lèvent ; le guide nous annonce qu'il est temps de partir et nous allons quitter le couvent du Grand-Saint-Bernard, le cœur pénétré d'une vive admiration pour les religieux qui l'habitent et d'une profonde reconnaissance pour la grâcieuse hospitalité qu'ils nous ont offerte.

Je vous serre affectueusement la main.

REGIMBAUD.

Le Gérant : J. MATHIEU.

Marseille. Imprimerie de Mme Ve Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

L'ARCHÉOLOGIE MARSEILLAISE.

Les historiens profanes s'accordent à proclamer la splendeur monumentale de Marseille. Siége et Maîtresse des beaux-arts, notre ville pouvait montrer aux étrangers des édifices dignes des cités les plus célèbres.

Aussi, l'auteur des actes authentiques du martyre de saint Victor n'a-t-il pas hésité à résumer ces honorables témoignages de l'antiquité par une phrase qui nous révèle fidèlement la cité phocéenne : « Marseille, dit-il, ville « spacieuse, solidement bâtie, merveilleusement ornée, se « fait remarquer par sa beauté. » (1)

Devenue chrétienne, Marseille ne devait point abdiquer sa vieille illustration dans les arts. S'enrôlant sous la bannière du Rédempteur qui était venu rendre à toute chose sa vie primitive, elle eut à construire d'autres monuments appropriés à son culte. Comme au temps de son indépendance absolue et comme sous la domination romaine, qui sanctionna son autonomie, elle poursuivit la carrière d'une incontestable supériorité.

Jusqu'alors Marseille n'avait eu à lutter que contre de nobles ennemis, habitués à respecter ses titres et ses monuments.

Depuis, les Barbares du Nord et d'autres Vampires de tous les âges se sont rués sur la cité. Ils l'ont saccagée, humiliée si profondément qu'au premier aspect, on se surprend à douter de cette magnificence historique.

Sept fois au moins le marteau sacrilège a frappé au cœur notre ville envahie : le fer qui a déchiré ses entrailles s'est acharné à la destruction et il n'est pas resté debout un seul des anciens monuments marseillais.

Sur ce sol déchiré dans tous les sens, l'archéologie a presque désespéré de rencontrer quelqu'un de ces brillants souvenirs qui jalonnent encore les principales contrées des Gaules. L'historien cherchant en vain Troyes dans le lieu même où elle s'était rendue superbe et forte, redirait de

(1) Cïvitas ampla, mirabili structuræ suæ firmitate, simul et pulchritudine gloriosa... (*Acta martyr. sancti Victoris.*)

Digitized by Google

nos jours avec une égale vérité : Les ruines même de Massilie ont disparu : *etiam periere ruinæ*.

Si les grands édifices publics de Marseille ont été renversés de fond en comble, heureusement les Vandales n'ont pu jeter au même vent de la tempête toutes les feuilles de notre couronne artistique.

Et quoique nous ayons à pleurer, avec notre poète Prudence, snr ce pillage de trésors à jamais regrettables et sur l'enlèvement des documents primitifs de notre histoire; malgré l'affreux projet conçu par des satellites blasphémateurs qui avaient voulu anéantir jusqu'à la mémoire de notre vieille célébrité, l'antiquité ne se taît pas pour nous : à Marseille on peut encore entendre son éloquente voix (1).

Des pierres ouvragées, des marbres gravés, des médailles abondantes, des inscriptions votives et tumulaires ont échappé aux bouleversements successifs.

Longtemps ces annales de Marseille ont été en quelque sorte ensevelies dans son propre tombeau ; mais la lumière se fit à la fin du moyen-âge.

Les premières découvertes dont on ait pris date pour constater par l'archéologie la puissance de notre cité, appartiennent à l'origine du seizième siècle.

A l'égal des villes dont le berceau remontait avant le christianisme, Marseille éprouvait alors une sorte de passion pour la vénérable antiquité.

Des artistes florentins qui se rendaient en France pour préparer une réaction dans les arts, venaient de poser une majestueuse décoration dans un des collatéraux de notre église-cathédrale.

Cette œuvre, imitée de l'antique et encore debout, dut susciter de l'enthousiasme parmi nos concitoyens : elle réveilla dans les esprits le culte des siècles reculés.

On se mit donc à la recherche des débris variés ensevelis dans la poussière, et sous les coups de pioche de ces courageux pionniers, se rencontrèrent de belles pierres sépulchrales, des statues, des titres phéniciens, grecs, latins et gothiques.

Vers le milieu de ce siècle, l'agrandissement de Marseille mit sur la voie d'une multitude d'objets marqués au coin de l'art.

Au temps où notre premier annaliste publia son ouvrage,

(1) O vetustatis silentis — Invidentur ista nobis
Obsoleta oblivio. — Fama ipsa extinguitur
Cartulas blasphemus olim
Nam satelles abstulit.

Digitized by Google

on trouvait tous les jours, assure-t-il, des statues de marbre et de métal, des tombeaux, des urnes cinéraires de plomb ou en poterie, des morceaux de sculpture et de précieuses médailles.

Les écrivains et les antiquaires postérieurs attestent de même que sur tous les points de Marseille, en dehors comme dans l'enceinte de ses remparts, on retrouvait, à chaque exploration du sol, un ou plusieurs anneaux de la chaîne archéologique.

En l'année 1837, des fouilles, conduites avec un intérêt marqué, ont produit des résultats inattendus.

Une des nécropoles de Marseille, s'allongeant sur le rivage de la mer, suivant l'usage constaté par bien des textes authentiques, s'est révélée intégralement à triple étage, rendant à notre étude des urnes grecques et romaines, avec des restes d'ossements soumis à l'incinération, et des marbres chrétiens.

Nos concitoyens se souvienent aussi, qu'en creusant les fondations de notre future cathédrale bysantine, on a rencontré le premier baptistaire marseillais, monument qui fut considérable, et dont nous conservons les plans et les détails architectoniques, dans l'espérance de les publier un jour quand les dessins en auront été gravés.

Le déblaiement colossal qui se poursuit pour la création de la rue Impériale n'a pas encore fourni un contingent sérieux de découvertes, malgré les soins de l'administration municipale et la vigilance journalière d'une commission archéologique nommée par elle. Peut-être faudra-t-il en accuser la précipitation avec laquelle des milliers de travailleurs soulèvent le Marseille du moyen-âge pour le précipiter dans l'abîme de la mer, à force de wagons.

Des objets qui ne sont pas sans prix ont pourtant été recueillis ; d'autres sont soumis à une laborieuse étude : la commission fera, plus tard, des uns et des autres la matière d'un rapport consciencieux.

Les travaux projetés de la seconde voie Impériale répondront mieux, il est permis de le croire, aux désirs des antiquaires et aux besoins de la science historique, car Marseille grecque et romaine se rencontrera surtout là.

Enfin le renversement complet de l'église *la Major* nous fera entendre les derniers mots d'un passé mille fois interrogé par de sérieuses investigations.

Voilà, à peu près, la chronologie de nos découvertes archéologiques.

Si Marseille avait compris plus tôt ce qu'elle apprécie

Digitized by Google

avec une si vive ardeur depuis un certain nombre d'années, je veux dire l'immense intérêt que des fouilles heureuses peuvent procurer à l'histoire, à la géographie, aux arts et à la numismatique d'un pays, quelles richesses artistiques n'aurions-nous pas à offrir au monde savant! et quelles preuves plus authentiques de la célébrité de notre patrie se grouperaient à l'appel des hommes qui, avec raison, ne constatent les annales d'un peuple que par les faits.

Nous sommes pauvres à cet égard, il faut l'avouer ; mais disons-le avec une juste conviction, on a exagéré notre pauvreté. Des formules traditionnelles ont porté aux quatre coins du globe que Marseille est une ville antique sans antiquités.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que notre ville a traversé des phases inouies dans la série des destructions qu'entraîne la guerre. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'on s'est accordé à la dépouiller en pleine paix : l'indifférence de nos pères a multiplié ces calamités.

Qu'on me permette d'être explicite, on peut croire que je serai exact.

De nombreuses pièces historiques témoignent de cette dilapidation dont Marseille n'a cessé d'être l'objet. Chaque ennemi, après s'être essayé ici au carnage, a voulu dévorer ou garder à son profit nos plus intéressants joyaux.

Longue en serait l'énumération. Elle part du jour où les Bourguignons vainqueurs portent en triomphe à Autun le corps de saint Lazare, que l'Église de Marseille reconnaît pour son premier évêque, jusqu'à celui où l'Aragonais Alphonse, après avoir fait embarquer nos parchemins municipaux, ravit à son tour un autre corps saint, celui de saint Louis, évêque de Toulouse, que Marseille vénérait dans l'église des Frères-Mineurs.

Pour conserver le monastère, les reliques et les archives de St-Victor, on se vit forcé, au XIV^e^ siècle, d'élever tout autour du saint monument de formidables remparts, et c'est à l'abri de ces fortifications que, dans les jours d'alarmes, la cité vint aussi cacher ce qui lui restait de désirable.

En pleine paix et avec politesse sans doute, on a continué à dépouiller, à épuiser Marseille. Notre annaliste, déjà cité, l'avoue ingénuement.

S'occupant d'objets d'art découverts presque sous ses yeux : « Ces morceaux d'antiquité, dit-il, à peine recon-« nus, sont emportés pour parer en d'autres villes le cabi-« net des curieux. »

Digitized by Google

Ruffi nous apprend en outre qu'un Souverain de France fit enlever les hautes colonnes de marbre blanc qu'on n'avait pas remises sur pied depuis la destruction du baptistaire primitif de Marseille, colonnes probables du portique du temple consacré à Diane : il se les attribua, sous le silence de nos conictoyens, pour en décorer un de ses châteaux. Au sortir des guerres religieuses, les Marseillais, selon la remarque d'un écrivain spirituel, avaient à fléchir le conrroux d'Henri IV : comment s'opposer à ses volontés pour une affaire d'art !

Henri IV s'empara par surcroit, de plaques de marbre, de chapiteaux, de corniches et de bien d'autres sculptures, pour en décorer les jardins royaux.

Aux Accoules, on distinguait l'urne des fonts-baptismaux, chef-d'œuvre que la tradition, assez peu fondée du reste, rattachait à la prédication de saint Lazare. Le roi René la fit transporter à St-Martin d'Angers, justement parce que cet ouvrage était fort remarquable.

Un gouverneur de Provence, sous François Ier, s'était adjugé deux colonnes qui sontenaient l'arceau de la porte majeure, à la cathédrale, pour en faire présent à un cardinal, son beau-frère.

Par amour de l'art, l'évêque Paul de Sade avait placé à l'entrée de cette cathédrale une pierre de jaspe qui figura primitivement sur un de nos grands édifices païens. Richelieu en est ébloui ; il manifeste son désir : le Chapitre s'exécute, et la pierre monumentale est dirigée sur Paris, d'où le ministre daigna peu après envoyer aux chanoines une reconnaissance de 800 livres.

Aucun Marseillais n'ignore la dilapidation bien autrement regrettable de la bibliothèque de St-Victor, au XVIe siècle. Qu'importe le nom de l'auteur de cet acte despotique ? la bibliothèque a été portée ailleurs, sans autre raison que la loi du plus fort.

Pourquoi suis-je condamné maintenant à enregistrer les tristes effets de l'indifférence de nos aïeux au XVIIe et au XVIIIe siècle, et même au commencement du XIXe !

Avant qu'on ne procédât à la reconstruction du Vatican, il y avait eu un commencement de dilapidation de la part des ouvriers. Léon X, averti par la clameur publique, se hâta de mettre un terme à ce brigandage. Il écrivit à Raphaël :

« Je vous charge de la surveillance de toute espèce de « ruines qu'on rencontrera à dater de ce jour, soit à Rome,

Digitized by Google

« soit hors des murs, et dont vous ferez l'acquisition si « elles vous conviennent.

« Je veux donc, ajoute-t-il, que quiconque trouvera de « ces marbres ou de ces pierres dans l'espace indiqué, « vienne vous avertir sur-le-champ. Qui enfreindra cet « ordre trois jours après sa promulgation, sera passible « d'une amende, et comme nous avons appris que des « tailleurs de pierres se servent, dans leur ignorance, de « marbres ornés souvent d'inscriptions antiques, anéan- « tissant ainsi des documents de l'histoire, nous défendons « à tous ceux qui exercent ce métier à Rome, de mutiler « aucune de ces pierres, sous peine d'amende. » (1)

Eh bien, ne trouvera-t-on pas qu'un pouvoir s'honore en prenant ainsi sous sa tutelle ce que l'art a enfanté avec un si rude labeur.

Les gouverneurs de Marseille pour le roi ne s'occupaient point de la gloire antique de la cité qui les comblait d'honneurs, et nul puissant ne luttait contre l'indifférence publique pour les arts. Aussi, Ruffi a-t-il pu dire de cette situation déplorable : « Si l'on enlève les choses curieuses « à peine découvertes, c'est qu'il y a fort peu de Marseillais « qui soient passionnés pour de semblables curiosités. »

Indifférence qui suivit longtemps sa voie sans contradiction de quelque valeur. Pour l'expliquer, des esprits indulgents rappellent que le commerce absorbait alors plus que jamais toutes les préoccupations de nos concitoyens, et qu'on n'avait pas le temps de rêver au passé, quand on ne s'agitait qu'entre un monde de bénéfices ou de pertes. On exhumait encore fortuitement des morceaux de sculpture, des pierres à incription ; mais au lieu de les garder à part, on laissait les tailleurs de pierres les soumettre à l'équerre, et les constructeurs les noyer dans le mortier comme d'insignifiants moellons.

Pour en juger par un fait entre bien d'autres, allez voir dans l'église inférieure de St-Victor un de ces coups palpitants de vandalisme : vous toucherez de vos mains des inscriptions que le marteau a brisées, que la scie a séparées, qui servent d'angles ou se confondent dans la maçonnerie ; or, ces pierres ne sont autres que l'obituaire historique d'une abbaye treize fois séculaire.

A Dieu ne plaise que j'ose appliquer à qui que ce soit de mon pays la parole sanglante d'un poète de Rome sous l'empire :

(1) Petr. Bemb. Epist. Leon. X.

Digitized by Google

« Un lingot d'or, dit-il, vaut plus parmi nous qu'une « statue de Phidias ou un tableau d'Apelle. »

Il y avait cependant à Marseille quelques cabinets d'antiquités formés par des hommes distingués : à leur mort, ces cabinets ont été vendus pour enrichir d'autres contrées de France, et la plupart d'entre eux ont passé à l'étranger.

Je demande en vain ce qu'est devenue la collection si importante du comte de Caylus. Au musée d'Avignon, on vous montre trois marbres nécrologiques, dont deux sont des premiers siècles chrétiens ; le troisième est la fameuse épitaphe des Pisans de 1108, et l'on vous apprend qu'un collectionneur qui les avait acquis, s'en est défait gratuitement en faveur de la ville, comme pour la consoler, dit-on, d'avoir payé trop cher un certain nombre d'armes du moyen-âge qu'il lui avait vendues.

Dupérier avait créé un cabinet de médailles d'une grande valeur : en 1609, les États de la Province l'achetèrent 3,000 écus, et le donnèrent à Henri IV, qui avait témoigné beaucoup de goût pour cette collection.

Sacrifier les monuments de l'art et de l'histoire locale, ne sera jamais digne d'nne cité qui respecte ses aïeux et s'enorgueillit de son passé.

L'indifférence pour les titres archéologiques ne se justifie pas même, à mon avis, quand il s'agit de reconnaître des bienfaits.

Nous blâmerons donc la générosité de la fabrique des Accoules envers Peiresc. Les membres de cette fabrique firent enlever, de la tour où elle s'encadrait dans une niche, la statue de Crinas, l'homme opulent qui avait fait bâtir, à grands frais et de sa fortune privée, les murs de Marseille, après le siège de Jules César : ils en gratifièrent le savant antiquaire.

Un ancien conservateur du Musée découvre un fragment de monument antique portant cette inscription :

ΘΕΑ ΔΥΚΤΥΑ	à Diane la déesse Dyxtine
ΔΗΜΟΣ ΜΑΣΣ	le peuple de Marseille.

il l'envoie à l'Institut qui s'occupe de ce fragment, en donne une interprétation savante. Mais qu'est devenu ce titre historique? C'est à la capitale qu'il faut le demander ; Marseille ne l'a plus revu, si tant est qu'on l'ait beaucoup réclamé.

Voilà, comment il est arrivé qu'une ville féconde en antiquités s'est vu dépouiller peu à peu des ornements qu'elle aurait dû conserver à tout prix.

Digitized by Google

Au commencement de ce siècle, on a enfin songé à constituer un Musée Marseillais. Grâces en soient rendues aux autorités administratives de l'époque. Honneur aussi à notre docte et infatigable concitoyen Achard, à qui fut confié le soin de ces monuments échappés à la fureur révolutionnaire. D'année en année, notre musée national reçoit le fruit de nouvelles explorations : il se compose d'une série d'antiquités qui ne laissent indifférent aucun œil exercé. L'art païen y est admirablement représenté ; l'art chrétien, par ses sarcophages et ses inscriptions, y surpasse bien des musées de province, d'ailleurs célèbres à bon droit. De même que Marseille peut s'enorgueillir de posséder, à St-Victor, la plus ancienne et la plus remarquable crypte de France, au jugemeet de l'impartial Geoffroy de Saint-Hilaire, il est également incontestable que nul musée, en cet empire, ne saurait mettre en comparaison ses autels antiques avec celui qu'on possède au musée marseillais. Sa légende grecque, son ampleur, la délicatesse et le symbolisme de ses sculptures, en font un monument à part dans la série des œuvres de l'art chrétien.

La création du musée amena celle d'un cabinet de médailles. Ici, tout éloge est superflu, tant notre collection marseillaise est nombreuse, et tant y sont parfaites de dessin, gracieuses de formes, frappantes d'intérêt dans leur ensemble, ces médailles qui se multiplient dans nos vitrines. En face d'un pareil cabinet, il n'est plus permis de nier les antiquités marseillaises. Je me fais un devoir de féliciter le numismate qui est l'âme de cette collection. Par son activité et son talent M. Carpentin popularise généreusement autour de lui la science précieuse de la numismatique.

Que faut-il donc à cette heure, pour accroître nos richesses archéologiques? Comment garantir à jamais toute découverte future et l'avenir des immortelles sources de notre histoire?

Il est des provinces où des musées nationaux se sont organisés presque sans dépense. Des propriétaires d'antiques ont fait acte de libéralité : leur exemple a produit de l'effet. Là, quand des fouilles mettent au jour un objet curieux des siècles reculés, il est sur le champ acquis au musée public. Rien n'est retenu dans les cabinets privés, et tout profite ainsi à la généralité des gens studieux.

Pour soutenir et féconder le zèle des particuliers, c'est aux départements et aux conseils municipaux à se prê-

Digitized by Google

ter, en matière d'archéologie locale, à des allocations sagement motivées.

Ainsi, depuis vingt-huit ans, le Conseil général de la Seine-Inférieure inscrit régulièrement dans son budget un crédit de 2,000 francs pour la recherche et la conservation des antiquités départementales. Un vaste succès a déjà couronné les investigations scientifiques qui ont été la conséquence de ce vote.

D'autres départements ont imité ce bel exemple de la Normandie. Un jour viendra, bien des esprits en sont convaincus, où tous les conseils généraux et les villes importantes souscriront résolument à ce mouvement archéologique qui nous pousse.

En outre, si l'on veut rendre fructueuses les recherches et les découvertes, une commission permanente d'archéologie doit être établie partout où l'histoire peut rencontrer par elles des éclaircissements fondés.

Un musée, c'est l'histoire du pays : il faut donc à toute ville un musée proportionné à sa grandeur.

Je me résume, appliquant à Marseille ces rapides considérations.

En notre ville, la générosité s'exerce de mille manières : qu'on fasse appel à ceux de nos concitoyens qui ont acquis des morceaux d'antiquités, des éléments archéologiques, à quelque genre qu'ils appartiennent; ils sauront s'appauvrir pour enrichir leur patrie.

A Nancy, en 1850, un simple artiste qui aimait vivement son pays, proposa à ses amis un musée Lorrain : l'invitation fut électrique; aujourd'hui ce musée Lorrain est une des merveilles du Nord.

Puis, l'archéologie est aimée parmi nous : elle recrute sans cesse de nouveaux et chaleureux disciples. Ici, comme sur tous les points historiques de France, une commission éclairée, composée de toutes les branches de cette science, jaillira d'elle-même sous le regard vivifiant de l'administration.

Un palais s'élève sur le plateau de Long-Champ : voilà le sanctuaire de notre Musée Marseillais. Son inauguration ne se fera pas trop attendre.

Mais nous demanderons deux choses au sujet de ce musée :

La première, que, dans la division des salles, l'histoire locale ait la principale place ; car, quoique nous approuvions fort qu'on acquière des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, chinoises même, pour les grouper dans un musée de province, nous préférerons tou-

Digitized by Google

jours les pierres, les médailles, les inscriptions, les sarcophages qui sont de nous, qui sont à nous. Et encore, l'étranger qui a tant vu de merveilles dans les cabinets de Londres, de Paris et d'ailleurs, en fait d'histoire générale, s'il viént à Marseille, voudra voir, connaître, admirer de préférence ce qu'il ne peut rencontrer ailleurs, à savoir : nos souvenirs archéologiques locaux.

Enfin, s'il est avantageux de satisfaire l'œil par une disposition artistique, il est bien autrement logique et utile de rapprocher les époques ; de présenter sans confusien les produits signalés à l'attention publique ; de ne pas mêler le chrétien et le profane, le grec et le romain, le moyen-âge et les temps primitifs, l'ancien et le moderne.

Pour ce qui concerne l'exécution de nos projets, les suggérer à la haute bienveillance, aux lumières incontestables, au patriotisme éclairé du premier magistrat de la cité : c'est avoir assuré par avance leur réalisation.

Au reste, nul esprit élevé ne voudra reculer devant une noble allocation, lorsqu'elle aura pour but d'agrandir la gloire de Marseille.

Il en est temps encore, mais le temps est très-court : en ce siècle de voies ferrées ; dans une ville agitée de la fièvre de la rénovation ; en ce siècle où bien des hommes, trop ardents pour invoquer l'avenir, semblent oublier le respect de l'antiquité ; en cette ville où le mouvement progressif entraîne ceux qui jouissent de la fortune à réédifier leurs demeures, pendant qu'on aligne les rues et les places ; où le sol est tourmenté dans tous les sens pour mieux assurer des constructions princières, veillons, sentinelles à l'œil pénétrant, que rien du passé ne nous échappe et que rien ne périsse ! Que chaque coup de pioche enflamme notre courage et suscite notre attention, afin qu'il nous soit donné de connaître plus sûrement et plus à fond les secrets des âges antérieurs, et de pouvoir écrire une page de plus de la civilisation et de la vie de nos ancêtres.

L.-T. DASSY,

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques

Digitized by Google

MASSILLON,

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Rareté des documents qui pourraient servir à écrire la vie de Massillon. — But de cette étude. — Naissance et première éducation de Massillon. — L'oratoire — Le Jansénisme. — Quiqueran de Baujeu. — Massillon enseigne la théologie à Pézenas, à Montbrison et à Vienne.

Les grands hommes du XVII[e] siècle n'ont pas laissé à la postérité le récit complet de leurs moindres actions. Ils n'ont écrit ni mémoires, ni confidences. Comment auraient-ils désiré d'occuper après leur mort l'admiration des générations nouvelles, eux qui n'étaient pas même dominés par la passion de faire parler d'eux pendant leur vie ? Ils pensaient au ciel et n'ambitionnaient pas d'autre immortalité. Dans les lettres qu'ils adressaient à ceux qui demandaient leurs conseils, ils parlaient rarement d'eux-mêmes et en termes aussi brefs que modestes. Ces lettres peuvent moins servir à surprendre la vie intime des grands personnages qui les ont écrites qu'à faire connaître leurs correspondants. Nulle part, dans les livres qu'ils ont publiés, ils n'ont posé pour les siècles futurs, pas même dans leurs préfaces. Ils laissaient venir la gloire jusqu'à eux, mais se gardaient bien de mendier ses faveurs. Comme à cette époque on n'aspirait pas à être universel, comme le poète ne se piquait pas d'être un grand politique, comme l'orateur ne songeait pas à réformer le gouvernement, on se résignait à rentrer dans l'obscurité, heureux d'avoir eu son jour d'éclat et de triomphe. Si célèbre qu'il fût, le même nom ne pouvait pas toujours occuper le public ; après avoir été proclamé quelque temps par toutes les bouches, il

Digitized by Google

redescendait dans l'oubli. Les journaux n'avaient pas encore remplacé avantageusement les classiques trompettes de la renommée. Les célébrités du XVII[e] siècle, moins favorisées que les célébrités contemporaines, n'avaient ni moniteurs officieux, ni dictionnaires complaisants pour signaler leurs faits et gestes. Aussi devient-il difficile, à deux cents ans de distance, d'écrire l'histoire de ces grands hommes qui ont si peu raconté leur vie. On est réduit à glaner çà et là dans les écrits du temps quelques renseignements, dont il n'est pas toujours facile de constater la vérité. Comment prolonger, par exemple, au-delà de quelques pages une biographie de Bourdaloue dont la cour de Louis XIV a écouté la parole pendant plus de trente ans sans se lasser jamais? M. Sainte-Beuve, qui se résigne à ne rien savoir de la vie si admirablement uniforme de Bourdaloue (1), désirerait qu'on écrivît une histoire de la vie et des ouvrages de Massillon. Il pense avec raison que ce serait un sujet heureux. Mais l'éloquent oratorien n'a guère été, comme l'éloquent jésuite, qu'une grande voix. Il a prêché moins souvent que son prédécesseur et devant un auditoire qui n'était déjà plus à la hauteur de celui qu'avait maîtrisé Bourdaloue. Il est vrai que l'auteur du *Petit Carême* fut mêlé aux querelles jansénistes et que la gloire de l'épiscopat s'unit en lui à la gloire de l'éloquence sacrée. Mais ni l'évêque, ni le prédicateur n'ont cherché le bruit. « On a déjà bien des anecdotes, dit M. Sainte-Beuve, qu'il faudrait vérifier pourtant et rassembler avec ordre. Des recherches suivies produiraient infailliblement quelques résultats. Une grande quantité de lettres de Massillon ont été soustraites au moment de sa mort, serait-il possible de les recouvrer? Il y aurait à dresser un historique de ses principaux sermons, à en fixer la date avec les circonstances mémorables qui s'y rattachent. Une étude complète sur Massillon deviendrait naturellement celle de l'éloquence même, dans la dernière moitié du règne de Louis XIV. On y suivrait ce beau fleuve de l'éloquence sacrée, on le descendrait dans toute la magnificence de

(1) Une lettre de son confesseur, le P. Martineau, un éloge mis en tête de ses sermons par le religieux qui en fut l'éditeur, le P. Bretonneau; une lettre de M. de Lamoignon, son ami de tous les temps; un autre hommage plus développé, mais du même genre, par une personne de condition, Mme de Pringy, c'est tout ce qu'on a sur Bourdaloue; et je le dirai, quand on l'a lu lui-même et considéré quelque temps dans l'esprit qui convient, on ne cherche point sur son compte d'autres particularités, on n'en désire pas. » (Causeries du lundi, t. 9.

Digitized by Google

son cours, on en marquerait les changements à partir de l'endroit où il devient moins rapide, moins impétueux, moins sonore, où il perd de la grandeur austère ou de l'incomparable majesté que lui donnaient ses rives, et où, dans un paysage plus riche en apparence, plus vaste d'étendue, mais plus effacé, il s'élargit et se mêle insensiblement à d'autres eaux, comme aux approches de l'embouchure (1). »

Nous n'avons pas la prétention de remplir ce magnifique programme. Il exige une ampleur d'érudition, une délicatesse de goût et une sûreté de jugement qui ne se rencontrent que dans l'auteur de ces *Causeries* où la finesse la plus élégante s'unit à la plus docte critique. Nous nous sommes appliqué à mettre en ordre les divers documents que nous avons pu rassembler, pour éclairer d'un nouveau jour la vie religieuse, la vie oratoire, la vie épiscopale de Massillon. Nous regrettons que nos renseignements ne soient pas plus nombreux. D'autres, après nous, feront sans doute de plus précieuses découvertes. Du reste, c'est moins une biographie complète de Massillon que nous avons voulu écrire qu'une étude littéraire de ses œuvres et une étude historique des évènements dont il a été le témoin (2).

Jean-Baptiste Massillon naquit le 24 juin 1663 à Hyères, petite ville de Provence qui domine un rivage incomparable, baigné par les flots de la Méditerranée, abrité par de vertes collines contre le vent du nord, offrant à l'œil surpris du voyageur, comme une plage orientale, des palmiers, des orangers, des citronniers qui étendent librement dans la campagne leurs rameaux parfumés. La maison qu'habitait François Massillon et Anne Morin lorsque vint au monde le fils qui devait immortaliser leur nom existe encore à Hyères, telle qu'elle était au XVII[e] siècle. Simple, commode, en harmonie avec les goûts modestes d'un notaire de petite ville, elle pouvait passer en 1663 pour une élégante habitation. Aujourd'hui, de plus somptueux édifices ont dû s'élever pour attirer chaque hiver les riches malades qui ont besoin de fuir les frimats et de respirer

(1) Causeries du lundi, t. 9.

(2) M. l'abbé Blampignon, qui nous a donné un remarquable travail sur Malebranche, recherche, avec la sagacité dont il a déjà fait preuve, des documents inédits sur Massillon Quand nous avons été informé de ses travaux, notre étude était trop avancée pour qu'il nous fut possible de l'abandonner. Elle aura le mérite de faire désirer le fruit de ses recherches et d'y préparer le public.

Digitized by Google

l'air tiède du Midi. La maison où naquit Massillon est cachée dans une rue étroite (1), mais aucun des nombreux étrangers qui viennent passer à Hyères la saison d'hiver ne s'en va sans la visiter. Quand on en a franchi le seuil on entre de plain-pied dans un appartement où se lit cette simple inscription : « Le vertueux et immortel évêque de Clermont, Jean-Baptiste Massillon, de l'académie française, reçut le jour dans cette chambre le 24 juin 1663 (2). » Le propriétaire actuel de cette maison, où s'est conservé si fidèlement un glorieux souvenir, n'a pas toujours réussi à préserver le bois et la pierre de la rapacité proverbiale des anglais qui poussent jusqu'au fanatisme le culte des reliques littéraires, sans doute parce qu'ils ont proscrit le culte des reliques religieuses. On nous a montré une porte dont il a fallu remplacer les panneaux inférieurs, parce qu'ils avaient été dévastés par le couteau des touristes anglais, désireux de remporter de leur voyage un morceau de la porte qui fermait la chambre de Massillon.

Très-sobres de détails sur ce qui nous importerait le plus de savoir, les premiers biographes de l'évêque de Clermont ont cru devoir nous dire que lorsqu'il était enfant, un de ses amusements favoris était d'aller, avec quelques-uns de ses condisciples, entendre la parole sainte. Le sermon fini, il les rangeait en cercle, se plaçait au milieu d'eux et leur répétait tout ce que sa mémoire lui rappelait du discours du prédicateur, animant son débit des grâces naturelles de son geste et de sa voix. Que d'enfants qui ne seront jamais des Massillon sont poussés par un instinct inné d'imitation à essayer de redire, devant un auditoire de leur âge ou dans un cercle de famille, les discours qu'ils ont entendus ! Le père du jeune orateur ne vit pas dans ces fragments de sermon récités par son fils un signe de vocation. Il l'avait confié de bonne heure aux pères de l'Oratoire, qui avaient à Hyères une maison florissante ; mais sa troisième achevée, il le retira du collége. Il le destinait au notariat et pensait qu'il n'avait pas besoin de se livrer à de plus hautes études. Les goûts littéraires du jeune Massillon étaient déjà trop excités pour qu'il pût se conformer de bon cœur aux désirs de son père. Il le supplia de

(1) La rue *Rabatou*.

(2) C'est un ministre protestant qui a fait placer cette plaque, avec l'autorisation de l'arrière-neveu de Massillon, alors propriétaire de la maison où est né l'illustre orateur. Une autre inscription est gravée sur le côté de la plaque qui regarde la muraille, mais on n'a pas pu nous en faire connaître la teneur.

Digitized by Google

le laisser achever ses études. Les pères de l'Oratoire, qui avaient été frappés des rares aptitudes de leur élève, unirent leurs instances aux siennes. Vaincu enfin par de si pressantes sollicitations, le père cessa de s'opposer aux desseins de Dieu sur son fils. Massillon fut envoyé à Marseille pour y terminer ses études dans le collége que dirigeaient les pères de l'Oratoire.

Fondé en 1611 par le cardinal de Bérulle, la congrégation de l'Oratoire, dont nous aurons à parler plus d'une fois, s'était propagée avec une merveilleuse rapidité. Dè 1619, elle était répandue dans tout le Midi. Les oratoriens étaient déjà établis à Marseille depuis sept ans, lorsque le collége de le ville leur fut remis, en 1625, par les consuls. Longtemps la jeunesse de Marseille n'avait été instruite que par des régents particuliers, des maîtres d'école recevant chez eux les enfants pour leur apprendre la grammaire ou les belles-lettres, sans autre contrôle et sans autre protection que celui de la *communauté* ou des magistrats qui administraient la ville.

Vers le miliéu du XIV^e^ se forma une sorte de collége communal dont le directeur reçut de la ville une rétribution, à la charge de donner par lui-même ou par ses adjoints un enseignement déterminé. En 1543, le conseil municipal mit au concours la charge de *grand-maître des écoles*. Les gages annuels de ce grand-maître furent fixés à cent écus d'or. Il reçut en outre dix écus pour son logement. On lui imposa l'obligation d'avoir trois bacheliers « de bon exemple et bien morigénés, un pour les petits enfants et les autres deux pour les grammairiens et les humanistes. » L'enseignement comprenait la grammaire, la poésie et l'art oratoire. Il était complètement gratuit pour les Marseillais. Les étrangers devaient donner deux sous par mois, et quatre s'ils recevaient des leçons de grec. Les consuls s'engagèrent à user de tout leur pouvoir pour interdire dans la ville les établissements particuliers d'instruction et obliger ainsi les écoliers à suivre les cours de l'école communale.

Par lettres-patentes du 16 août 1571, Charles IX permit aux Marseillais, sur leur réquisition, d'ériger un collége à l'instar de ceux de Paris, avec défense de tenir des écoles particulières. Déjà les villes de province tournaient leurs regards vers Paris pour y chercher des modèles, mais elles conservaient encore leur vie propre. Chacune avait son collége qui faisait partie de ses institutions. Elle détermi-

Digitized by Google

nait le nombre des professeurs, elle les examinait et jugeait leur enseignement; elle s'appliquait à donner à ses écoles un éclat qui contribuait à sa gloire. La centralisation n'étendait pas alors sur toute la France le même niveau. L'État ne s'attribuait pas les fonctions naturelles des communes. L'université n'avait pas encore remplacé les universités. Le collége de Marseille eut d'abord quelque peine à s'élever à la hauteur de ceux de Paris. En 1616, l'administration municipale en donna la direction à messire Olivier, docteur en théologie, à la charge par lui d'entretenir huit régents ou professeurs. Il y eut alors deux classes de philosophie, une de rhétorique, une d'humanité et quatre de grammaire. Les régents furent tenus de faire chaque jour deux leçons de deux heures chacune. L'enseignement fut déclaré tout-à-fait gratuit. Les étrangers eux-mêmes furent dispensés de toute rétribution. On renouvela les défenses contre les instituteurs privés, mais seulement en ce qui concernait la philosophie, la rhétorique et les humanités. Lorsque les oratoriens eurent fondé de nombreuses maisons dans le Midi de la France, le conseil municipal de Marseille jugea qu'une corporation religieuse dirigerait le collége avec plus de succès qu'un particulier. On lit dans la délibération du 18 février 1625 : « L'assemblée faisant considération aux mérite des pères de l'Oratoire qui font profession d'endoctriner le peuple, délibère que l'exercice, conduite et direction du collége leur sera remis et donné à perpétuité, à condition qu'ils seront teneus de tenir toutes les classes de philosophie et de rhétorique et aultres des humanités, à toujours garnies et pourveues de bons docteurs et capables régents, qu'ils ne pourront établir pour régents aulcuns estrangers et establiront des François de nation et subjects du Roy (1). »

Dès qu'il fut remis entre les mains des pères de l'Oratoire, le collége de Marseille put rivaliser avec tous les établissements du même genre. On y fit des études sérieuses; il fut fréquenté par de nombreux élèves. Les directeurs n'épargnèrent rien pour donner à la fois aux jeunes gens

(1) V. Augustin Fabre: Notice historique sur les anciennes rues de Marseille démolies en 1862 pour la création de la rue Impériale, p. 229 et suiv. — Le contrat de cession perpétuelle du collége de Marseille fut passé le 26 février 1625, entre les consuls et le P. Pierre de Coreys, supérieur de la maison de l'Oratoire, assisté de Paul Matezeau, docteur en théologie, stipulant tous les deux pour leur congrégation, en vertu du pouvoir dont ils étaient investis. Ce contrat fut ratifié par Pierre de Bérulle et confirmé par lettres-patentes de Louis XIII.

Digitized by Google

qui leur étaient confiés une instruction profonde et une solide piété. Pourtant ce collége ne put pas échapper entièrement aux dangers qu'entraîne toujours une grande agglomération d'enfants. Lorsque Massillon y entra il était dirigé par le P. Jacques Marrot, qui devait se distinguer, comme son frère, par son opiniâtre opposition à la constitution *Unigenitus* (1). Nous trouvons une appréciation curieuse de l'état du collége de Marseille à cette époque, dans les lettres inédites d'un contemporain, Mgr Deidier, évêque d'Ascalon, un des premiers membres de la société des missions étrangères et un des premiers apôtres du Tonquin. Le 13 décembre 1681, il écrit du fond du Tonquin à sa sœur pour l'engager à ne pas faire élever ses enfants au collége. « ..... Je vous ai déjà témoigné mon sentiment touchant l'éducation de votre chère famille et je ne me lasserai pas de vous le répéter, parce que je le crois de la dernière importance et que j'en suis si convaincu qu'il est difficile de l'être davantage, ayant été moi-même pensionnaire chez les pères de l'Oratoire pendant toutes mes études. Je vous le dirai donc, la meilleure voie pour bien élever vos enfants et dans la piété et dans les bonnes lettres, c'est de leur donner un bon précepteur qui en ait soin auprès de vous et de M. l'abbé, leur oncle. Je suis très-certain que, pourvu que ce précepteur en ait un soin ordinaire, ils avanceront incomparablement plus chez vous qu'ils ne feraient en pension, quelle qu'elle soit, parce que comme dans ces pensions il y a d'ordinaire beaucoup d'écoliers, ce serait un espèce de miracle si dans ce grand nombre il n'y en avait quelqu'un de vicieux, et il suffit qu'un le soit pour souiller ensuite tous les autres. Il se fait là dedans, pour l'ordinaire, de petites cabales des plus libertins contre les plus dévots. J'y en ai vu qui, sachant le préfet couché, passaient la plupart des nuits à jouer au brelan ; d'autres qui s'en allaient aux cabarets les jours de congé, ou même en des lieux que je n'oserais nommer..... C'est pourquoi, quand j'appris l'an passé que le R. P. Marrot vous avait persuadé d'envoyer à Marseille votre fils aîné étudier auprès de lui, j'en sentis un déplaisir notable ; car, quoique la piété de ce révérend père et l'affection que je ne doute point qu'il ait pour votre famille, tant en qualité de parent, qu'en qualité de sujet d'une si sainte congréga-

(1) Le célèbre P. Joseph Marrot ne prit la direction du collége de Marseille, à la place de son frère, qu'en 1680.

Digitized by Google

tion comme est celle de l'Oratoire de Jésus, dussent faire beaucoup espérer pour l'avancement de votre fils, néanmoins, les grands vices que j'ai vu répandus parmi les écoliers de cette maison pendant les deux ans de mon cours de philosophie que j'y ai fait, me faisaient tout au moins autant appréhender pour son salut. En effet, quoique ces bons pères prennent un très-grand soin de leurs pensionnaires, comme néanmoins le préfet qu'ils leur donnent ne peut pas toujours être auprès d'eux et qu'ils sont continuellement mêlés les bons avec les mauvais, il est moralement impossible que les mauvaises inclinations ne se communiquent des uns aux autres, c'est pourquoi tenez vos enfants auprès de vous, sans les laisser converser ou faire d'amitiés particulières avec d'autres. Que leur maître leur fasse fidèlement répéter leur leçon et leur explique plus au long jusqu'à ce qu'ils l'entendent parfaitement bien, ce que leur régent ne leur a montré que superficiellement dans la classe..... »

On voit par cette lettre que le collége de Marseille, sous la direction des Pères de l'Oratoire, n'était pas exempt des inévitables inconvénients qui résultent d'une trop grande agglomération d'enfants; mais sans doute que les bons exemples y étaient plus fréquents que les mauvais. Si les élèves y rencontraient de fâcheuses excitations au mal, ils y trouvaient aussi de puissants secours peur persévérer dans la vertu. Toujours est-il que la vocation de Massillon ne fut pas plus ébranlée pendant son séjour au collége que ne l'avait été celle de Mgr Deidier lui-même. Il y fut l'objet de soins particuliers. Son heureux caractère, son application, sa vive intelligence le rendirent cher à ses maîtres. Dès qu'ils eurent constaté les premiers germes de sa vocation à l'état ecclésiastique, ils s'appliquèrent à l'attirer dans leur congrégation. Ils gagnèrent facilement son cœur. La reconnaissance l'attachait aux maîtres pieux qui avaient instruit et sanctifié sa jeunesse. Désireux de se consacrer au service des autels, il résolut d'abriter ses jours dans une congrégation où le culte des sciences sacrées s'alliait à la vie religiense. Il était à peine âgé de dix-huit ans lorsqu'il fut agrégé à l'Oratoire. Ce fut le 10 octobre 1681, dans la maison n'Aix, qu'il entra dans l'Institut fondé par Mgr le cardinal de Bérulle. La maison d'Aix était la première que l'Oratoire eut possédée en Provence. Elle avait été fondée par le P. Romillon, né à l'Isle, dans le comtat Venaissin. Ce saint prêtre essayait d'introduire en France

Digitized by Google

l'oratoire de St-Philippe de Néri pendant que le cardinal de Bérulle jetait les fondements de l'oratoire de Jésus. Voyant que le succès ne répondait pas à ses efforts, le P. Romillon s'entendit avec le cardinal pour unir les maisons de Provence à la congrégation qui venait d'être établie à Paris, et qui jetait son premier et son plus vif éclat. Les articles d'union furent signés à Tours en 1619 (1).

L'Oratoire, lorsque Massillon y entra, cessait déjà de tenir toutes ses promesses, quoique sa fondation ne datât que de soixante ans. Plusieurs de ses membres s'étaient épris de doctrines condamnées par l'Eglise, et l'esprit de secte avait envahi quelques-unes de ses maisons. La dernière moitié du dix-septième siècle et la première moitié du siècle suivant ont été gravement troublées par une hérésie subtile, tenace, renaissant sous les coups qui l'abattaient, ne voulant ni avouer sa révolte, ni se résigner à la soumission. Le jansénisme n'a disparu que dans le grand cataclysme de la révolution française. Ses débris se sont mêlés aux ruines amoncelées par cet immense écroulement. Aujourd'hui nous ne pouvons plus nous intéresser aux disputes qui ont si vivement passionné nos pères. Nous ne comprenons pas, en notre siècle qui a fait son idole de la liberté, comment les querelles sur la grâce et le libre arbitre ont pu se prolonger si longtemps, comment plusieurs générations ont pu s'engouer d'un système théologique qui aboutissait au fatalisme et au mépris de l'activité humaine. Pour un lecteur du dix-neuvième siècle, l'histoire du jansénisme est nécessairement ennuyeuse; c'est une histoire de livres et de pamphlets, de discussions sans bonne foi, d'intrigues sans intérêt. Cependant, nous ne pouvons éviter de parler du jansénisme en nous occupant de Massillon. Quand il se trouva mêlé aux agitations religieuses dont cette hérésie fut l'origine, la lutte avait perdu en élévation ce qu'elle avait gagné en vivacité. Le grand siècle touchait à son déclin. Les questions religieuses se rapetissaient comme toutes les autres De même que sur les champs de bataille on n'avait plus que la *monnaie de Tu-*

(1) C'est dans la rue de l'Ecole que le P. Romillon avait fondé sa maison d'Oratoriens. En 1638, cette maison, trop étroite, fut abandonnée; l'Oratoire s'établit dans la rue du Bon-Pasteur. L'église qu'il y fit construire fut abattu en 1797. Sur ses ruines, les religieuses Carmélites élevèrent plus tard leur chapelle. Les religieuses de la présentation ont succédé aux Carmélites dans le couvent de l'Oratoire. (*Les Rues d'Aix*, par Roux-Alphéran, 2 vol.)

Digitized by Google

renne, dans les pamphlets que multipliaient les sectaires, on ne trouvait plus que la monnaie d'Antoine Arnauld.

L'histoire du jansénisme peut se diviser en deux époques bien distinctes. La première a pour héros principal un livre plutôt qu'un homme, l'*Augustinus*, de l'évêque d'Ypres, avec ces fameuses cinq propositions qui devaient occuper le monde pendant cent ans. Ce fut aussi à propos d'un livre que se livrèrent les grands combats de plume de la seconde époque, à propos des *Réflexions morales* du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. Lorsque Massillon entra dans l'Oratoire, le jansénisme était assoupi, mais le *quesnellisme* allait naître. Déjà le P. Quesnel avait fait imprimer à Paris (1671) la première édition de ses *Réflexions morales*. Il se préparait à les compléter et à délayer en plusieurs volumes écrits en français le venin des cinq propositions, pour le faire accepter plus facilement. Nous ne pouvons ici que rappeler en très-peu de mots la doctrine fondamentale de l'*Augustinus*. Selon les jansénistes, Jesus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes : l'affirmer, ce serait être semi-pélagien (5e propos.). Il est mort seulement pour un certain nombre d'hommes qu'il prédestine à la vie éternelle. A ces prédestinés, il donne une grâce intérieure à laquelle ils ne peuvent pas résister (2e propos.) ; mais cette incapacité de résistance ne les empêche pas de mériter. Dans l'état de notre nature déchue, le mérite peut s'acquérir sous le joug d'une nécessité inévitable, qui détermine fatalement la volonté. Il suffit que nulle coaction extérieure ne violente l'homme et ne lui fasse produire par force une action plutôt qu'une autre. (3e propos.) Ceux qui ne sont pas prédestinés et ne reçoivent pas cette grâce irrésistible qui oblige à faire le bien, ne peuvent pas, malgré toute leur bonne volonté, tous leurs efforts, tous leurs désirs du salut, observer certains commandements de Dieu. (1re propos.) En parcourant ces propositions, il est aisé de voir comment elles enseignent la radicale impuissance de l'activité humaine pour le bien, et la disparution complète de la liberté sous l'action directe et irrésistible de Dieu. De là au système de Calvin sur la prédestination ou au système de Luther sur l'inutilité des bonnes œuvres, il n'y a qu'un pas.

L'*Augustinus* n'avait été publié que deux ans après la mort de l'évêque d'Ypres. Deux ans après sa publication, Urbain VIII en défendit la lecture par la bulle *in eminenti*. Mais déjà dans les Pays-Bas et en France, la doctrine de

Digitized by Google

Jansénius rencontrait d'ardents défenseurs, disposés à mettre l'*Augustinus* au-dessus de toutes les bulles des papes. Le syndic de la Faculté de théologie de Paris, Nicolas Cornet, soumit en Sorbonne, à l'examen des docteurs, cinq propositions extraites du livre de Jansénius. Elles furent solennellement condamnées par Innocent X. (Bulle *cum occasione*, 31 mai 1653.) La Sorbonne donna aussitôt l'exemple de l'obéissance. Par respect pour l'Eglise, la plupart des partisans de Jansénius imitèrent l'exemple de la Sorbonne; mais plusieurs d'entr'eux, en reconnaissant comme hérétiques les propositions condamnées, prétendirent qu'elles ne se trouvaient pas dans le livre dont elles résumaient la doctrine. Ils demandèrent si l'Eglise est réellement infaillible dans la détermination d'un fait historique tel que le sens d'un livre. Douée d'infaillibilité pour définir la doctrine, est-elle encore infaillible quand elle déclare que telle doctrine est enseignée par tel livre? Avec cette distinction du fait et du droit, le jansénisme devint quelque chose de plus qu'une hérésie, il se transforma en faction religieuse, en secte schismatique. Alexandre VII, par la bulle *ad sacram* (1656), déclara que les cinq propositions exprimaient réellement la doctrine de l'*Augustinus*, et qu'elles avaient été condamnées selon le sens qu'elles avaient dans le livre. Sur la demande des évêques français, le pape envoya l'année suivante un formulaire que le clergé devait souscrire sans équivoque. De nos jours, une seule bulle du pape terminerait en France toutes les discussions religieuses; mais alors l'Eglise gallicane n'accordait au Souverain-Pontife que l'autorité qu'elle ne pouvait méconnaître sans tomber dans le schisme. Quelques évêques refusèrent de souscrire, et donnèrent à l'ardeur des disputes un nouvel aliment. Sous le pontificat de Clément IX, les évêques opposants souscrivirent le formulaire, mais avec cette explication que leur souscription était une pure cérémonie extérieure accomplie dans l'intérêt de la paix; qu'ils persistaient au fond du cœur dans leur opinion, mais qu'ils consentaient à garder un silence respectueux. Du reste, ils ne firent connaître qu'à leurs amis cette restriction mentale; le pape et le roi purent croire que les quatre évêques opposants avaient enfin souscrit purement et simplement. Les jansénistes semblaient avoir fait la paix et déposé les armes. On appela cette trêve la paix Clémentine. Une médaille fut frappée en l'honneur de cet évènement et déposée dans les fondements

Digitized by Google

du Louvre, auquel on travaillait alors (1668). Sur cette médaille étaient gravés ces mots : *Gratia et pax Deo, ob restitutam ecclesiæ concordiam.* Hélas ! cette concorde ne devait pas durer longtemps. Le pape ne devait pas tarder à reconnaître que sa bonne foi avait été surprise. Les jansénistes prétendirent que par son bref aux quatre évêques qui avaient souscrit le dernier formulaire, le Souverain-Pontife autorisait le silence respectueux, et permettait à chacun de garder sur les cinq propositions l'opinion qu'il lui plairait. Clément XI, par la bulle *vineam Domini*, déclara que le silence respectueux ne pouvait suffire, et qu'il fallait ne conserver aucun doute sur la certitude du jugement intervenu.

Quand on se demande, à deux siècles de distance, comment des hommes d'un mérite incontestable, tels que les solitaires de Port-Royal, comment de graves théologiens ont pu soutenir avec tant d'opiniâtreté une théorie de la liberté humaine qui nous paraît si évidemment absurde ; il est difficile de donner une réponse qui explique tout ce vaste mouvement d'opposition, et de rattacher à une cause unique les incidents si variés de ce long débat. Il est probable que Jansénius, comme Baïus, qui lui avait frayé la voie, comme Luther dans son traité du serf-arbitre, n'était arrivé à l'erreur que par la contemplation exclusive d'une vérité. Dominé par l'idée de la toute-puissance de Dieu et de sa souveraine indépendance, il lui sembla que Dieu ne pouvait pas tenir compte de la liberté humaine. Il ne considérait en Dieu qu'un maître absolu, libre de destiner au ciel ou de condamner à l'enfer ses créatures, de choisir les unes et de repousser les autres. Il croyait qu'on ne pouvait accorder au libre arbitre de l'homme une part dans l'œuvre du salut ou de la damnation sans mettre des bornes au pouvoir de Dieu. Egaré en quelque sorte par une idée fixe, il ne voyait pas que ces bornes étaient elles-mêmes l'œuvre de Dieu, qui n'a créé des êtres libres que pour être aimé et servi librement, et pour récompenser le bon usage de la liberté. L'accord de la prescience de Dieu et de la liberté humaine sera toujours un mystère ; mais qu'importe que nous ne comprenions pas l'union de ces deux termes, pourvu que nous soyons certains de l'un et de l'autre ? En même temps que notre raison nous oblige à croire que Dieu peut tout, sait tout et prévoit tout, notre sens intime nous oblige à croire que nous sommes libres. Pour expliquer le mystère, Jansénius supprimait la liberté. Dieu,

Digitized by Google

disait-il, fait de nous ce qu'il veut, il nous sauve et nous perd à son gré; il nous refuse ou nous donne comme il lui plaît la grâce qui fait les élus; nous lui appartenons pleinement. S'il ne veut pas de nous et nous prédestine à l'éternel malheur, ne l'accusons pas de cruauté, mais seulement de souveraineté.

A l'exemple de l'évêque d'Ypres, les jansénistes croyaient aussi défendre les droits de Dieu en supprimant les droits de l'homme, qui ne sont encore, après tout, que les droits de Dieu, puisque c'est lui-même qui les a établis. Ils étaient tellement frappés par la puissance et la justice de Dieu, qu'ils oubliaient presque sa bonté. A force de considérer l'abîme infini qui sépare le créateur de la créature, ils en venaient à regarder l'homme comme complètement mauvais, indigne de s'approcher de Dieu et d'aspirer au bonheur de le posséder dans le ciel. D'après eux, le péché originel n'avait pas seulement souillé le genre humain, il avait de plus radicalement vicié chaque personne humaine au point de ne laisser en elle rien de bon, et de changer en péchés toutes ses actions. Avec de tels principes, les jansénistes devaient inspirer des sentiments de crainte, recommander les œuvres de pénitence, blâmer la fréquente communion. Volontiers ils auraient imposé à tous les chrétiens les conseils évangéliques comme des préceptes obligatoires. Les pratiques de dévotion qui aident le chrétien à exprimer sa foi et à ranimer son amour, leur paraissaient de choquantes familiarités. La plupart, du reste, conformaient leur vie à leur doctrine. Rigides jusqu'à la sécheresse, ils penchaient toujours vers la sévérité, réprouvaient la moindre concession à la faiblesse humaine, et affichaient l'horreur de la morale relachée.

Le principal tort des jansénistes ne fut pas d'embrasser une erreur dans la difficile question de la grâce et du libre arbitre, ce fut de persévérer dans cette erreur et de la soutenir avec une implacable obstination, après que les Souverains-Pontifes l'eurent condamnée. Dès ce moment leur austérité ne fut plus que le masque de leur orgueil. Ils ne combattirent plus que pour défendre une opinion personnelle, tout en protestant qu'ils ne combattaient que pour soutenir les droits de la grâce. Ils devinrent sectaires. Ils formèrent dans l'Eglise et dans l'Etat un parti remuant, habile aux petites intrigues, produisant chaque jour un nouveau pamphlet, associant à ses rancunes toutes les oppositions. L'esprit de corps ajouta son énergie à celle de

Digitized by Google

cet esprit d'égoïsme qui s'opiniâtre dans l'erreur pour ne pas s'humilier en avouant qu'il s'est trompé. Il y avait alors en France de nombreuses corporations religieuses. Tout en rivalisant de zèle, de science et de piété, elles se disputaient, par quelques-uns de leurs membres, l'influence, la considération, l'estime du monde. Au dix-septième siècle, les jésuites étaient, sans contredit, les religieux les plus influents. Ils excitaient cette jalousie qu'on ne se reproche pas, parce qu'elle n'est pas personnelle, et qu'elle n'est produite que par l'esprit de corps. Destinés à être souvent persécutés au nom de la liberté et de la raison, les jésuites furent, à cette époque d'ardentes discussions théologiques, les plus infatigables défenseurs de la liberté et du sens commun, singulièrement outragés par les jansénistes. Déjà disposés à combattre les jésuites par tous les moyens possibles, les ordres religieux qui renfermaient dans leur sein des membres séduits par les doctrines nouvelles, s'attachèrent à l'erreur avec d'autant plus d'acharnement, qu'elle avait surtout pour adversaires leurs puissants rivaux.

Le jansénisme trouva de bonne heure auprès de plusieurs pères de l'Oratoire un favorable accueil. Un des premiers historiens de cette hérésie, ou de ce parti, raconte que Jansénius, pendant le séjour qu'il fit à Paris, se lia étroitement d'amitié avec les Pères Guibert et Gibieuf, qui jouissaient d'une grande réputation de science. Il eut avec eux de nombreuses conférences théologiques, qui le confirmèrent dans ses opinions sur la grâce, et lui firent prendre la double résolution d'exposer à sa manière la doctrine de saint Augustin et de s'opposer à l'influence des jésuites. Il y eut dès lors entente cordiale entre Jansénius et un certain nombre d'Oratoriens, qui plus tard unirent leurs efforts à ceux des défenseurs de l'*Augustinus*. Ils semblaient avoir fait avec eux une sorte de traité d'alliance, et se diriger d'après les mêmes principes et les mêmes conseils (1).

Les premiers supérieurs de l'Oratoire, le P. Bourgoing, entre autres, n'épargnèrent rien pour soustraire leur congrégation naissante à l'influence du jansénisme; mais leur autorité n'était pas assez puissante sur des membres qui n'étaient pas même engagés par des vœux simples,

(1) V Leydecker, liv. 1er. Cet auteur est calviniste et confirme la vérité des renseignements puisés à une autre source.

Digitized by Google

qui conservaient la liberté de sortir de l'Oratoire quand bon leur semblerait, qui formaient une association plutôt qu'un ordre religieux. Après les liaisons avec Jansénius vinrent les liaisons avec l'abbé de Saint-Cyran et ses disciples. Dès le 29 juin 1657, le P. Bourgoing avait écrit une lettre circulaire pour obliger tous les prêtres de sa congrégation à signer le formulaire et à souscrire à la bulle d'Alexandre VIII. On ne pouvait s'y refuser, disait-il, sans déchoir de la qualité de chrétiens, de catholiques, de prêtres de l'Oratoire, d'enfants de l'Eglise. Cette lettre occasionna de fâcheuses divisions. Quelques pères sortirent de l'Oratoire, d'autres en furent exclus, plusieurs y restèrent sans abjurer les nouvelles doctrines. L'assemblée générale tenue à Paris en 1678 défendit à tous les sujets de la congrégation d'enseigner des opinions jansénistes. Ce statut fut souscrit par la plupart des Oratoriens, mais quelques-uns s'absentèrent pendant quelque temps, d'autres se retirèrent, plusieurs mêmes quittèrent le royaume, entre autres le fameux P. Quesnel. Réfugié en Flandre, il communiqua son esprit d'opposition aux Oratoriens de Mons, qui refusèrent d'accepter le statut de l'assemblée générale. Le P. Thorentier, assistant de la congrégation, essaya de ramener ces esprits rebelles « Quoi de plus affligeant, leur écrivit-il, que de vous voir déclamer contre un formulaire de doctrine approuvé de tant d'honnêtes gens et reçu de toute la congrégation dans plusieurs assemblées, si on en excepte deux ou trois personnes qui *pour se faire un mérite auprès d'un misérable parti*, ont abandonné la vocation de Dieu connue, et se sont arrachés du sein de leur mère, où ils doivent trouver leur salut. » Après avoir échangé plusieurs lettres, les Oratoriens de Mons finirent par céder. Ils signèrent le statut de l'Assemblée générale, mais en apportant à cette acceptation peu de sincérité et beaucoup de restrictions mentales. Le supérieur crut devoir s'excuser auprès d'Arnauld. « J'ai signé avec peine (1), lui écrivit-il, en la manière que je vous ai mandé, et croyant que ma signature ne disait pas grand chose. Je vous avoue que l'éclat que ferait mon refus, la joie que cela donnerait à nos ennemis, et la ruine de notre maison, n'ont pas peu contribué à m'aveugler et à m'affaiblir. J'ai du déplaisir de l'avoir fait, et suis tout disposé à

(1) V. d'Avrigny. Mémoires chronologiques et dogmatiques. T. III. p. 32 et suiv.

Digitized by Google

révoquer ma signature, si vous croyez que Dieu en sera glorifié. »

Telle était la situation de l'Oratoire lorsque Massillon y entra. La congrégation avait alors pour supérieur général le P. Abel de Sainte-Marthe, qui avait succédé au P. Sénault en 1672 (1). Fils de Scévole de Sainte-Marthe, un des auteurs de la *Gallia christiana*, et petit-fils du poète latin du même nom, le P. Abel de Sainte-Marthe compromit gravement l'Oratoire par son adhésion aux doctrines de Jansénius, telles que les défendaient Arnauld et ses amis, et par son attachement au P. Quesnel, qui avait capté sa confiance. L'archevêque de Paris jugea qu'il était du devoir et de l'intérêt de l'Oratoire d'écarter de lui tout soupçon par un acte public et solennel ; de là le statut rédigé dans l'assemblée générale de 1678. Après l'avoir souscrit le P. de Sainte-Marthe continua si bien à favoriser Quesnel et ses partisans qu'il fut obligé de se démettre de son généralat.

Dès que Massillon eut terminé son année de noviciat, il fut envoyé dans la maison d'Arles pour y étudier la théologie. On cite parmi ses professeurs le P. Quiqueran de Beaujeu, qui devait plus tard avoir pour rival son élève, et prononcer en même temps que lui l'oraison funèbre de Louis XIV. Issu d'une famille qui s'était déjà rendue illustre, le P. Honoré Quiqueran de Beaujeu, né à Arles le 29 juin 1655, entra dans l'Oratoire à l'âge de dix-sept ans, et se fit remarquer par la diversité de ses aptitudes. Il n'était encore que diacre, quand on le chargea d'enseigner la théologie. Esprit souple et orné de connaissances variés, il put cultiver en Massillon le goût des belles-lettres, tout en le formant aux études théologiques ; mais en inspirant à son élève le désir de la perfection dans le style oratoire, il ne put lui communiquer son merveilleux talent d'improvisation. Si on avait demandé au P. Quiqueran quel était son meilleur sermon, il aurait fait peut-être une réponse tout opposée à celle qu'on attribue à Massillon, il aurait pu dire : « C'est celui que je sais le moins. » Il avait tellement acquis le talent de parler sans

(1) Né en 1601, vingt-six ans avant Bossuet, le P. Sénault fut un des premiers disciples du cardinal de Bérulle. Il réforma l'éloquence de la chaire, en y introduisant le goût et le sentiment des convenances Il donna l'exemple d'une prédication débarrassée de l'abus des citations, du pédantisme, de l'emphase, de l'obscurité des pensées et des expressions. On a de lui trois volumes de panégyriques Il fut élu supérieur général de l'Oratoire à la mort du P. Bourgoing.

Digitized by Google

préparation, que de trois Carêmes qu'il a prêchés à Aix, à la Rochelle et à Paris, et de quantité d'autres sermons. il n'en avait pas écrit quatre. Il se contentait d'en bien méditer le sujet, et si quelquefois il en traçait le plan, c'était en latin, pour se moins assujettir aux termes. Il ne pensait pas qu'il fut prudent de faire dépendre le sort d'un discours de la fidélité de sa mémoire. Il prétendait même que la naïveté des expressions et le sublime des pensées s'émoussaient toujours un peu sur le papier, semblables à des fleurs qui, bien que cueillies avec soin et présentées avec grâce n'ont jamais toute la fraîcheur et tout l'éclat qu'elles avaient sur leur tige naturelle (1). Il réalisait le type de l'orateur chrétien tel que l'a esquissé Fénelon dans ses Dialogues sur l'éloquence. N'étant pas obligé de réciter de mémoire, il pouvait prêcher plusieurs fois dans la même journée avec la même chaleur entraînante. Aussi lorsque la révocation de l'édit de Nantes eut rendu nécessaires, dans l'Aunis et le Poitou, des missions prêchées habilement par des prédicateurs persuasifs, le P. Quiqueran y fut envoyé par ses supérieurs, et y obtint les succès les plus consolants. Son éloquence, qui n'avait besoin que d'une occasion pour jaillir, remporta à Nîmes un magnifique triomphe, qui n'était possible qu'avec une parole soudaine et enflammée. Le maréchal de Montrevel, informé que des fanatiques devaient tenir leur assemblée le dimancho des Rameaux, dans un moulin des faubourgs de Nîmes, le fit investir par cinq cents dragons. Les habitants de Nîmes, croyant qu'on attentait à leur vie, se réfugièrent dans l'église avec leurs armes, résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Fléchier, alors évêque de Nîmes, tout grand orateur qu'il était, n'osa compromettre son ministère avec cette foule épouvantée. Il s'en ouvrit au P. de Beaujeu, qui aussitôt monta en chaire, et parla avec tant de force et d'onction, que le calme, la dévotion même ayant insensiblement succédé au trouble, le service divin se fit à l'ordinaire, et chacun retourna chez soi tranquille et presque honteux d'avoir cessé de l'être (1). Assurément,

(1) Eloge de Mgr l'évêque de Castres. lu par M. Bose à l'assemblée publique de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 13 novembre 1736. — V. Mémoirés de l'Acad. des insc. et belles-lettres t. XII. p 336.

(1) *Ibid.* Fléchier, qui honorait de toute sa confiance le P. Quiqueran de Beaujeu, le fit chanoine de Nîmes et son grand vicaire. Le roi, pour récompenser son zèle, le nomma à l'évêché d'Oléron en 1705, et presque aussitôt à celui de Castres. Il n'a laissé qu'un

Digitized by Google

l'auteur du *Petit Carême* n'aurait pu produire un effet aussi puissant et aussi soudain, même avec le sermon qu'il savait le mieux.

Massillon, riche de tant de dons oratoires, n'avait pas reçu, parait-il, le plus précieux de tous, celui de l'improvisation. Malgré l'exemple du P. de Beaujeu, il ne s'est jamais exercé à l'éloquence populaire, à cette prédication familière où la bouche parle de l'abondance du cœur, où si on flatte moins l'oreille des auditeurs, on touche plus fortement leur âme. Lorsqu'il eut terminé le cours de ses études théologiques, Massillon fut envoyé à Pézénas pour enseigner à son tour aux autres ce qu'il avait appris. Le jeune professeur fut présenté à un controversiste célèbre que Louis XIV envoyait dans le Languedoc pour y travailler à la conversion des protestants. Charmé de trouver dans un jeune homme encore inconnu un esprit aussi brillant que solide, le théologien eut avec lui de fréquentes conversations. Il lui dit en le quittant : « Vous n'avez qu'à continuer, et vous deviendrez un des premiers hommes du royaume (2). » Cette prédiction ne devait pas tarder à se réaliser. Lorsqu'il eut passé quelques mois à Pézénas, Massillon alla professer la théologie d'abord à Montbrison, puis à Vienne. C'est dans cette dernière ville qu'il fut ordonné prêtre en 1692. Il commença dès lors a s'essayer à la prédication. La mort de l'archevêque de Vienne fut pour lui la première occasion de révéler avec éclat son talent dans une occasion solennelle. Chargé de prononcer l'oraison funèbre, il s'acquitta de cette tâche difficile avec une habileté qui annonça ses futurs succès. Assurément, cette oraison funèbre ne peut se comparer aux chefs-d'œuvre de Bossuet, mais elle a commencé la réputation de Massillon, et à ce titre nous devons l'étudier avec attention.

L'ABBÉ A. BAYLE.

(*Le chapitre suivant à un prochain numéro.*)

petit nombre de Mandements et de Lettres, où se trahit son amitié pour les évêques opposants.

(2) Bougerel. Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence.

Digitized by Google

LES OTAGES DE DURAZNO *.

(Suite) (1).

I.

Les Bergeries du Pichinango.

Avant de raconter les souffrances des Otages français de Durasno, qu'il me soit permis de dire par quels liens je m'étais trouvé attaché à ces malheureux évènements, et quelles pertes ils m'ont fait éprouver :

Après un premier séjour au Rio de la Plata, revenu en France en 1836, j'avais exposé à quelques amis à Paris, les bons résultats que promettait l'élève du Mérinos, dans la vaste et déserte prairie du Rio de la Plata. Sur mes indications mes amis entreprirent l'affaire sur une échelle moindre que celle que j'avais proposée ; mais en envoyant cependant six cents brebis et béliers de race Mérinos. Je ne pus résister à leurs vives instances de prendre la direction de cette entreprise, et en 1838 je formai avec MM. Le Bas, père et fils, de Jersey, une association sur la belle propriété qu'ils possédaient, connue sous le nom de *Rincon du Pichinango*, avec la dénomination de *Bergeries Mérinos, Naz du Pichinango* ; la société de Poucel Junior et C^ie^, formée à Paris le 28 mai 1838, entre M. le D^r^ Vavasseur et Ch. Christofle, comme commanditaires et Benjamin Poucel (Poucel Junior), comme gérant), fut la souche de cette association anonyme (2).

* Reproduction interdite. — NOTA : Cette interdiction a pour objet de remplir, par un tirage à part, les lacunes et les coupures faites dans le manuscrit, pour les besoins de la *Revue*, dans la publication de ces extraits. Le tirage à part formera un volume in-8°, pour lequel on peut souscrire à la librairie CAMOIN frères et à l'imprimerie de Madame veuve OLIVE.

(1) Voir le numéro du mois dernier.

(2) M. Benjamin Poucel a voulu, plus tard, introduire les Lamas en France, et voici ce que dit, à cet égard, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire,

« .....Mais l'élan était donné, et il était impossible que d'autres en

Digitized by Google

Les bergeries du Pichinango sont situées dans la république Orientale de l'Uruguay, à 30 lieues de Montévidéo, vers l'ouest et à 15 lieues à l'est du port de Colonia, voisin de l'embouchure de l'Uraguay, dans le Rio de la Plata.

Les terres dont la société était propriétaire, ont plus de douze lieues (de 4 kilomètres chacune) de contour. Elles sont limitées par les rivières *Rosario et Pichinango*, qui forment, par leur confluent, les fonds du terrain. Le Rosario, après avoir reçu le Pichinango, se jette dans le Rio de la Plata, à quatre lieues plus loin. Ces deux rivières sont bordées de bois sur sept à huit lieues de parcours.

L'édifice principal a été construit par la société en 1840.

« treprises n'eussent pas bientôt lieu sur divers points de l'Europe, « et que quelques-unes ne fussent enfin couronnées de succès. Les « principaux auteurs de ces entreprises, plus ou moins heureux, sont « deux de nos compatriotes, MM. Benjamin Poucel et Roehn, et un « négociant anglais, M. Ledger.

« De ces trois émules, dont les noms doivent être conservés dans « l'histoire de la science, le premier a été le moins heureux: établi. « depuis quelques années, dans l'Amérique du Sud, qui lui doit l'in- « troduction, sur une grande échelle, de la belle race mérinos de « Naz, M. Poucel acquit, vers l'époque de son retour en Europe, soi- « xante Lamas, Vigognes et Guanacos, et il entreprit de les trans- « porter par terre (au travers de quatre cent lieues qui le séparaient « de l'Atlantique). Ce difficile voyage a été exécuté en quatre-vingt- « seize journées de labeur et nuits d'insommie. »

« M. Poucel n'a pas obtenu le succès que méritaient sa persévé- « rance et son courage: la plupart de ces animaux ont péri en route; « c'est à peine s'il a pu faire parvenir en Europe quelques débris de « cette pénible et dispendiense expédition. M. Poucel. dont le nom, « ainsi que celui de son ami M. Vavasseur, se rattache très-honora- « blement à l'introduction en Amérique de la belle race mérinos de « Naz, n'en a pas moins acquis un titre de plus à l'estime publique; « une tentative faite pour doter l'Europe des bêtes à laine de l'Amé- « rique, couronne bien tant de travaux faits pour doter l'Amérique « des bêtes à laine de l'Europe. »

Acclimatation et domestication des animaux utiles, quatrième édition, par Isidore Geoffroy Saint Hilaire. — Paris 1861. 1 vol. page 343.

D'un autre côté, on lit dans *la description de la confédération argentine*, par le docteur V. Martin de Moussy (tom. 2. page 135. — Paris 1860.

« Ce fut dans le but d'augmenter le troupeau, que la société d'ac- « climatation a formé à Paris, que MM. Poucel et Quevedo se déci- « dèrent à envoyer à leurs frais, des Andes de catamarca en France, « un autre troupeau composé de 53 lamas, mâles et femelles, deux « vigognes femelles et un mâle, un guanaque femelle.. »

« .... Cette expérience coûteuse et pénible, entreprise uniquement « pour rendre un service à la Plata et à l'Europe, puisque MM. Poucel « et Quevedo la faisaient à leur frais et sans aucune idée de spécu- « lation, offre un précieux enseignement pour la conduite à tenir « désormais dans l'exportation de ces animaux, afin qu'elle soit « moins coûteuse, moins pénible et surtout moins meurtrière.

« M. Poucel, introducteur des mérinos (français) dans la Plata, et « fondateur du bel établisscment du Pichinango, dans la bande « orientale, voulut veiller lui-même sur la caravane. »

Digitized by Google

Il a cinquante mètres de longueur, entre deux cours de 65 mètres de profondeur, aux deux versants à l'est et à l'ouest de la montagne sur laquelle il est bâti en bonne maçonnerie.

Là était le troupeau mérinos, ainsi qu'un autre troupeau des métis les plus fins.

Indépendamment de ce grand édifice, existe l'habitation primitive, dite *Estancia*, affectée spécialement aux besoins des élèves de bœufs, de chevaux et de mules; il s'y trouvait néanmoins un troupeau de moutons.

Enfin, il y avait quatre colonies sur différents points du terrain.

Dans chacun de ces six établissements, on voyait un troupeau de plus de trois mille têtes chaque, de brebis métis, sans compter le troupeau des mérinos.

En outre, l'exploitation des bois aurait pu occuper de 25 à 30 bûcherons ; mais vu l'état précaire de la politique, les bergeries n'en entretenaient pas plus de douze.

Au jour de notre expropriation, exécutée par la force armée le 10 septembre 1845, il existait aux bergeries ce qui suit ;

Plus de quinze cents mérinos de pure race ;

Les types de ces mérinos avaient été extraits des bergeries de MM. Girod de l'Ain, à Naz ; Ganneron, de Boullenois et autres, près Paris, et ils furent embarqués au Havre, à bord du navire *Veloce*, en 1837, et du navire *Ferdinand*, en 1838.

Plus de vingt mille métis, provenant du croisement des béliers-mérinos, et dont le raffinement avait atteint sa septième année ;

Environ trois mille têtes de race bovine ;

Plus de cinq cents chevaux, juments et mules ;

En outre il y avait :

Environ deux cents mille livres pesant de charbon et plus de bois coupé en billots qu'il n'en fallait pour en faire autant ;

Environ cent charretées de bois à brûler, mis en meules;

Plusieurs centaines de charretées de pierres-dalles, arrachées à main d'homme pour les travaux projetés;

La ferme d'environ neuf hectares, entourée de fossés garnis de haie, avait trois hectares semés de blé, de nombreux arbres fruitiers et quatre hectares de terre labourée pour recevoir la semaille du maïs.

Digitized by Google

De plus il existait un matériel considérable en rapport avec l'importance de l'établissement.

Tel était l'état des bergeries du Pichinango, au 10 septembre 1845.

Depuis plus de trois ans que durait la guerre jusqu'à ce jour, nous y avions vécu dans les transes et les difficultés matérielles, attachées à l'état de guerre qui sévissait, avant et depuis le commencement du siége de Montévidéo. Mais nous avions la conscience morale du droit des gens qui devait protéger nos personnes et nos propriétés.

A cette conscience de nos droits, nous avions dû, sans doute, le courage de supporter mille avanies et mille sacrifices, comme la part obligée que tous citoyens sensés doivent faire aux malheurs généraux de l'état de guerre: *la part du feu..*,

Mais on va voir combien cruellement notre confiance fut déçue (1).

II.

Violation de Domicile.

« Sur le simple blocus, par les bâtiments de l'Escadre combinée, des ports de cet Etat occupés par les troupes Buenos-Ayriennes, on a fait interner par la violence les sujets paisibles des deux puissances médiatrices établis sur la côte, les forçant d'abandonner ainsi, à la merci de la soldatesque, toutes leurs propriétés. »

« On leur a refusé, aussi bien qu'à leurs compatriotes habitant l'intérieur, des passeports pour sortir du pays, et une mort immédiate a menacé ceux qui tenteraient de s'échapper.

« On a été jusqu'à contraindre un grand nombre d'entr'eux, par la terreur et des menaces trop souvent suivies de violence, à signer des protestations et à demander des armes contre le Gouvernement de leur patrie. etc. »

(Extrait de la note collective des Ministres Plénipotentiaires de France, baron Deffaudis, et d'Angleterre, M. W. Gore Ouseley, au Ministre des affaires extérieures à Buenos-Ayres, Don Felipe Arana, en date du 18 septembre 1845).

Le 10 septembre 1845, c'est-à-dire dix jours après la prise de la Colonia, vers les sept heures du matin, un piquet de cavaliers assez nombreux apparut à l'horizon.

(1) Dans nos mémoires (inédits) nous donnerons les détails de sa translation de l'industrie mérine selon les écoles françaises, son in-

Digitized by Google

L'état des rivières, partout débordées, rendait étrange la présence d'une force armée dans nos environs et nous crûmes d'abord que ce corps de troupes n'appartenait pas à celles du Département, mais nous ne tardâmes pas à être détrompés. — L'officier commandant ce détachement, qui se composait d'une vingtaine d'hommes et faisait partie de la milice du village de *Rosario*, Don Clemente Burgueno, était bien connu de nous et fut accueilli avec les politesses d'usage. — On prît le maté et la conversation s'engagea, comme de coutume, sur des sujets complètement indifférens, lorsqu'au bout d'un quart d'heure, il nous déclara brusquement qu'il avait ordre de s'assurer de nos personnes et de nous sommer de nous constituer prisonniers.

Surpris d'une injonction si inattendue, nous lui demandâmes quel était notre crime et pourquoi un tel ordre ne nous était pas intimé par l'autorité civile. — Il répondit qu'agissant en vertu d'un ordre supérieur, il n'avait pas à satisfaire à nos questions ; seulement il ajouta que, dans son opinion, la cause de notre arrestation était due à la fuite de notre ami J. J. Le Bas qui, en effet, s'était échappé fort heureusement du village, quelques jours auparavant.

Après quelques objections qu'il combattit par la teneur des ses ordres, nous le sommâmes à notre tour de nous dire en vertu de quels ordres il agissait ; si cet ordre était écrit ou verbal et enfin s'il était autorisé à l'exécuter même par l'emploi de la force armée.

A ces questions il répondit peremptoirement qu'il agissait en vertu d'un ordre écrit de l'autorité supérieure et qu'il se croyait obligé de procéder à son exécution, même par l'emploi de la force, dût-il, *y perdre la vie ou la faire perdre*.

Pendant ce temps, le Fondateur des Bergeries se trouvait placé entre deux soldats, la carabine armée à la main et prêts à exécuter les ordres de leur chef. — Quelque périlleuse que fut cette situation, rien n'eut été plus facile pour nous que de résister à une injonction faite en dépit de toute légalité, et de nous débarrasser, par la force, de l'officier et de ses acolytes ; mais les conséquences d'une résistance, quelque légale qu'elle pût être, à la force armée,

tallation au Rio de la Plata, la fusion qui s'est opérée, au Pichinango, entre les deux écoles rivales. Le tout sera accompagné d'études zoologiques sur les divers éléves de bestiaux dans ce pays tout pastoral, avec des observations sur les mœurs et coutumes des différentes espèces qui y vivent, presque à l'état de nature, dans le libre développement de tous leurs instincts.

Digitized by Google

dans un moment aussi critique pour les étrangers, eussent été indubitablement si terribles plus tard, que nous ne voulûmes pas en accepter la responsabilité morale. Considérant, en outre, que nos obligations comme chef de l'établissement cessaient, en présence d'un acte de force majeure aussi caractérisé et que la résistance ne ferait que justifier les abus de la force armée, en hâtant la destruction de l'établissement, nous nous rendîmes prisonniers, résolus à accepter toutes les conséquences d'une position aussi déplorable, rendue plus terrible encore par l'isolement où nous nous trouvions et par l'exaltation des esprits contre tout ce qui avait nom Français ou Anglais.

A dater de ce moment, on nous retint enfermés dans deux chambres les plus sûres de notre maison, maîtres et valets, pèle-mêle avec quelques étrangers auquels nous donnions asile depuis la prise de la *Colonia*. — Le détachement destiné à nous garder s'empara du reste de la maison, dont le chef nous força à lui remettre toutes les clefs, même celles de nos meubles personnels.

Dans cet état de choses, il ne nous restait plus qu'à dresser procès-verbal des faits ; c'est ce que nous fîmes le jour même, 10 septembre 1845. Cette pièce fut signée par la plupart des individus qui partageaient notre sort.

Ainsi finit le Pichinango....

Alors apparut. dans toute sa laideur, le triomphe de l'ignorance sur la civilisation et celui du désordre sur des habitudes d'ordre et d'industrie.

Les dépendances de l'établissement, envahies par ces hommes, qui n'y entraient auparavant que sur une invitation spéciale, devinrent le théâtre de leurs grossières orgies. — Leur premier soin fut de s'établir dans la salle à manger où, pour plus de commodité, ils installèrent un foyer au milieu de la pièce, autour duquel, suivant la coutume du pays, ils se tenaient accroupis, prenant le maté et fumant le tabac de l'établissement, pendant que la viande qu'ils destinaient à leur repas rôtissait à la broche plantée verticalement entre les carreaux du sol. — Tout à côté d'eux était une cheminée à dessus de marbre et devanture de cuivre brillant qui, pour l'homme civilisé, eût remplacé avec toutes sortes d'avantages le foyer improvisé, mais qui, pour eux, était un meuble inutile, et ils le regardaient avec étonnement, en se demandant à quoi cela sert-il ? (*para que sirve*).

La grande cour placée au devant de l'édifice, hier si

Digitized by Google

tranquille et si calme, retentissait des cris des soldats et du bruit de leur sabre et de leurs énormes éperons de fer, traînant sur les pierres, et le chef la parcourait à cheval, ce qui, jusqu'alors, n'avait été permis à personne.

Le soir, autour de grands feux allumés ça et là, la soldatesque se réunissait pour prendre le maté et fumer la cigarette.

Ces feux épars et flamboyants, ces groupes d'hommes bruyants, cette viande qui grillait, l'obscurité de la nuit et surtout la douleur de nous voir au pouvoir de ces barbares, rappelaient par instant à notre imagination égarée, les scènes affreuses dont parlent les voyageurs, chez ces peuplades sauvages qui, poussées par une rage inconnue et rugissant d'une horrible allégresse, dansent autour du feu devant lequel rôtissent les membres palpitants du naufragé que la mer a livré à leur fureur et qu'ils s'apprêtent à dévorer. — Hélas! ceux que nous avions sous les yeux n'étaient pas des sauvages sans aucune idée de civilisation, et cependant ces malheureux, accroupis autour d'un mouton mérinos qu'ils faisaient rôtir, chantaient insoucieux sur les ruines d'une industrie qui faisait perdre à leur pays des richesses incalculables. — Six jours se passèrent ainsi, dans une étroite captivité dont chaque heure augmentait les ennuis.

Enfin, le 16 septembre, de grand matin, on nous fit sortir de notre prison et on nous conduisit hors de la cour, à une cinquantaine de pas de la maison, où on nous laissa pendant quatre heures, sous la garde des soldats — Pendant ce temps, toutes les pièces de l'édifice et tous nos meubles furent soumis à une visite minutieuse. Le bruit des coups de marteau dont on se servait pour briser les serrures qu'on ne savait pas ouvrir avec les clefs, parvenait de temps en temps jusqu'à nous. — Pendant cette visite, ou plutôt ce pillage de nos meubles, il se passa dans la chambre du Directeur de l'établissement, un fait assez plaisant que l'on nous raconta plus tard et qui prouve la profonde ignorance de ces gens. — Dans un tiroir du secrétaire était un micromètre, instrument d'optique, destiné à l'appréciation de la finesse des laines. — Cet instrument était contenu dans un boîte d'acajou fort propre. — Il paraît que l'extérieur de ce petit meuble éveilla la curiosité et sans doute la cupidité des visiteurs, qui furent quelques temps à chercher le moyen de l'ouvrir. — Ils y parvinrent à la fin, mais à la vue des tubes de cuivre brillant

Digitized by Google

et rangés dans leurs compartiments, l'un d'eux tout effrayé dit à son camarade : prends garde ! ne touche pas à cela, c'est peut-être une machine infernale comme celle qui fut envoyée à Rosas, pendant le blocus des Français ! Au fait tu as raison, dit l'autre, n'y touchons pas et ils la remirent à sa place avec les plus grandes précautions comme pour éviter une explosion ! Le rapprochement qui s'opéra dans l'esprit de ces hommes était naturel : en 1839, blocus des Français et boite à tube, destinée à produire une explosion mortelle ; en 1845, autre blocus et boîte à tubes, trouvée au pouvoir d'un Français ; donc, c'est une boîte infernale ! La conviction était complète.

Cette découverte donna lieu aux contes les plus absurdes, d'immenses dépôts d'armes et de munitions de guerre réunis par nous et enterrés sous le rocher sur lequel s'élève l'édifice du Pichinango, etc. ; et tout cela pour un micromètre ! Quelques ridicules que fussent ces contes, on verra plus tard le parti qu'en sût tirer contre nous la calomnie, et les dangers que fit courir au XIXe siècle, à des hommes de paix et d'industrie, la possession d'un simple instrument d'optique !

La visite de la maison terminée, on nous fit rentrer dans la cour principale de la maison, on nous dépouilla même des deniers de poche, à l'exception du docteur Vavasseur, qui avait sur lui une quarantaine d'onces d'or, une montre très-belle et une bague en diamant d'une certaine valeur ; mais l'officier n'osa pas dépouiller, en présence de tant de témoins, un homme qui avait rendu de si grands services. Nous dirons plus tard comment il s'y prit pour s'approprier à lui seul cette riche proie.

Cette collecte forcée produisit une valeur de quarante et quelques onces d'or monnayé, sans compter la valeur des montres et autres bijoux.

Au nombre de vingt-sept, on nous enferma de nouveau dans une pièce large de six pieds sur quinze de long, pour attendre une colonne d'étrangers détenus comme nous dans le village de Rosario, où ils étaient réunis depuis plusieurs jours. — Ils arrivèrent peu de temps après, au nombre de trente-neuf et on les fit camper dans la grande cour. Avec eux se présenta un émissaire du commandant militaire du village, qui avait pour mission d'engager les Basques à se dire Espagnols et à s'enrôler sous les drapeaux du général Oribe, pour éviter les malheurs d'une longue captivité. Quelques-uns acceptèrent cette propo-

Digitized by Google

sition, mais la plupart refusèrent. L'un d'eux, le jeune Derrey, enfant des Pyrénées, montra, dans cette conjoncture difficile, la plus grande force de caractère. Menacé des plus mauvais traitements, s'il ne cédait pas, il se borna à répéter, avec la fierté qu'inspire l'orgueil national : dites et faites ce que vous voudrez; je suis et je resterai Français ! Une telle réponse n'était pas sans danger dans la circonstance actuelle.

III.

Les Otages en Marche.

Le lendemain au point du jour et avant d'avoir pris aucune nourriture, on nous fit mettre en route. Le docteur Vavasseur et les deux frères Poucel, accompagnés de M. Wilson, vieillard sexagénaire, de son fils et de son gendre, arrivés la veille du village de Rosario, ouvraient la marche à cheval. Par une sorte de respect humain, on leur avait amené des chevaux. Tous les autres allaient à pied, au nombre de quarante-neuf. Une avant-garde de six hommes éclairait la route et vingt-deux soldats à cheval, tous jeunes gens de 15 à 20 ans qui faisaient leur première campagne, marchaient derrière le convoi qui suivait une de nos charrettes attelée de six bœufs et qui portait le mince bagage des prisonniers.

De tous les gens qui formaient notre escorte, il n'y en avait pas un seul qui n'eut reçu personnellement, ou par leur famille quelques bienfaits du docteur Vavasseur, et de nombreux services de l'établissement ; nous verrons bientôt comment ils nous en témoignèrent leur gratitude.

Dans cette journée nous fîmes huit lieues (1) sans manger. Accablés de fatigue et mourant de faim, un peu avant le coucher du soleil, on nous fit camper. Là, l'ordre fut donné de tuer une vache dont nous nous répartîmes les morceaux que nous fîmes rôtir pour notre souper, après quoi on nous enferma dans la maison pour y passer la nuit.

La vue de M. Wilson, ce vieillard respectable, succombant presque au manque de nourriture et aux fatigues d'une marche forcée, avait profondément ému toute notre

(1) La lieue du pays a 6,000 varas, soit environ quarante kilomètres en tout pour les huit lieues.

Digitized by Google

bande. Le docteur Vavasseur se rappela fort à propos lui avoir entendu dire qu'il était né dans Amérique du Nord, et mettant à profit les égards que ces hommes lui témoignaient encore, alla trouver l'officier qui nous commandait et lui déclara que M. Wilson n'était pas Anglais, mais bien citoyen des États-unis et que, par conséquent, son arrestation était illégale. Consultés par l'officier, nous appuyames tous la motion et nous eûmes la consolation de voir ce vieillard et son fils renvoyés à leur famille.

Le lendemain au point du jour, on se remit en marche en se dirigeant vers le village de Saint Joseph et dans le même ordre que la veille.

A peine à moitié chemin, l'officier donna ordre de renvoyer la charrette qui portait le bagage des prisonniers, et il fallut ainsi que chacun se chargeat de son paquet. On nous laissa cependant les chevaux, sur lesquels nous faisions monter tour-à-tour, ceux de nos pauvres compagnons qui étaient les plus fatigués de la marche à laquelle ils n'étaient pas accoutumés ; car il est rare qu'on aille à pied dans ce pays, où les chevaux abondent.

Uu rapprochement qui n'est pas sans quelque intéret (car dans le malheur il est des choses qui frappent fortement et qui passeraient inappercues dans toute antre circonstance), c'est que le cheval que le directeur montait était le même avec lequel il était arrivé la première fois au Pichinango, lors de la formation des bergeries.

La vue de ce cheval résumait, pour leur fondateur, l'histoire des bergeries : le commencement et la fin, c'est-à-dire l'espérance d'une grande fortune et, après être arrivé au but, au prix de tant de travaux et de sacrifices, le désespoir d'une ruine complète ! C'était comme un dernier souvenir du Pichinango, déjà loin de nous. Nous laissions derrière nous une troupe ignorante et barbare qui tuait, pour s'en repaître, les moutons mérinos, objets de tant de soins, de veilles et de travail, germe d'un si bel avenir !

Et mes amandiers ! le pronom possessif a tant de force lorsqu'il s'applique à un objet que l'homme a vu se former, quelque passager et périssable qu'il soit comme lui ! J'avais planté l'amande et suivi avec une sollicitude toute paternelle, pendant cinq ans, le développement progressif de l'arbuste qu'elle avait fait naître. Ils portaient des fleurs qui promettaient les premiers fruits ; et la première amande était destinée à ma mère, car l'amandier est l'arbre de mon pays.

Digitized by Google

J'avais encore deux chiens élevés par moi-même avec le plus grand soin et dont personne que moi ne s'occupait. Aussi ne connaissaient-ils guère et ne caressaient-ils que moi ; ils n'obéissaient qu'à moi.

Pendant les six jours que nous restâmes enfermés dans la maison, ces pauvres bêtes ne me voyant plus, rôdaient sans cesse autour de la porte et des fenêtres, exprimant, par leurs hurlements plaintifs, le besoin de me voir. Au moment où l'on me fit sortir, pour prendre le peu de linge qu'on nous permettait d'emporter, ils se précipitèrent sur moi en m'accablant de caresses ; c'était une véritable folie de joie. Leurs démonstrations bruyantes et désordonnées, qui m'empêchaient d'accomplir ma tâche, provoquèrent les éclats de rires des soldats. — Apprenez de ces chiens, m'écriai-je indigné, à être reconnaissants !

Il a fallu quitter tout cela !

En présence de tant et de si grands malheurs qui venaient fondre sur nous, il est douloureux de le dire, mais c'est un fait, pas une voix d'homme ne s'éleva pour nous témoigner un regret, pas un serrement de mains, pas un mot de consolation, à nous qui, depuis notre installation dans le pays, nous étions appliqués à rendre service à tout le monde. Mais des femmes réparèrent les torts du sexe fort qui faiblissait, alors qu'avait sonné pour nous l'heure de l'adversité. La femme possède dans un recoin du cœur ce courage élevé qui s'attache au malheur ; ce sentiment généreux se retrouve chez la femme, même en dehors de toute civilisation. Nous en avons eu la preuve dans une famille d'Indiens Pampas qui, arrachée par la guerre à ses solitudes et à sa tribu, vivait au Pichinango, depuis plusieurs années, sous notre patronage, pleurant sa tente de cuir et sa vie nomade. Ces pauvres Indiennes n'étaient point esclaves, et selon nos idées à nous, elles auraient dû être plus heureuses ; mais non, l'enfant des steppes est à l'étroit, même dans une campagne immense, où ses regards peuvent rencontrer une chaumière bâtie à lieu fixe, lui, qui portait sa tente au gré de son caprice, tantôt aux bords d'un lac, tantôt sur la crête d'une aspérité rocailleuse..... L'Indien paraît peu sensible de sa nature et par suite il est très-peu expressif. Cependant ces pauvres femmes, en apprenant notre malheur, accoururent pour nous voir et nous témoignèrent la peine que leur causait l'infortune de leurs bienfaiteurs par de longs discours, dans un jargon barbare et qui se résumaient en ces

Digitized by Google

mots: *chrétiens méchant pour Indien Pampa, et aussi méchant pour chrétien bon ; chrétiens mauvais !*

Deux autres femmes, l'une mère de neuf enfants et l'autre de six qui recevaient l'hospitalité au Pichinango, depuis quelque temps, ne craignirent pas de se compromettre pour nous témoigner leur reconnaissance. L'une d'elles ne pleurait pas, elle venait résolûment nous offrir des moyens d'évasion, qu'il nous fut impossible d'accepter.

Mais de toutes ces femmes qui se montrèrent sensibles à notre infortune, la plus remarquable fut la femme de notre contre-maître Morosini, que la guerre avait enlevé à ses travaux. Dona Ramona Morosini ne cessa, tant que dura notre emprisonnement, de nous entourer de toutes sortes de soins et d'attentions delicates. A nos gardieus qui lui faisaient un crime de son dévouement, elle répondait tranquillement « *Je ne fais que mon devoir. Dans leur prospérité ils m'ont comblée de bienfaits, dans leur infortune je dois et je veux les servir jusqu'au bout.* » Lorsque l'heure fut venue de nous séparer, elle força la consigne de la sentinelle, entra dans le cabinet qui renfermait les prisonniers entassés et se mit à pleurer en silence; puis quand on nous donna l'ordre de partir elle tressaillit et, après avoir prononcé quelques mots entrecoupés de sanglots, elle s'écria : et je ne puis rien pour eux ! rien !..... puis elle s'évanouit, succombant à son émotion profonde. Nous partîmes, et ce fut la dernière sensation que nous emportâmes du Pichinango.

Mais déjà il est loin ! et nous sommes à notre seconde journée de marche.

Nous avancions lentement pour attendre le retour du chef de l'escorte, qui était allé au village de Saint Joseph prendre les ordres de l'autorité à laquelle il devait remettre ses prisonniers. A peine nous eut-il rejoint qu'il s'empressa de nous informer de ce que, suivant lui, on lui avait appris sur notre destination. Il nous dit que le terme de notre voyage était le village de Durasno, encore éloigné de vingt-huit lieues, et que l'ordre donné aux soldats qui devaient nous escorter jusque là, était de tuer en route, ceux qui ne pourraient pas suivre la marche ; ce qui était arrivé deux jours auparavant à deux prisonniers faisant partie du premier convoi et qui avaient été égorgés au gué de la rivière de San Gregorio, où ils s'étaient arrêtés harassés de fatigue.

Digitized by Google

Nous marchions comme des condamnés que l'on mène au suplice.

Pendant cette seconde journée, les soldats de l'escorte familiarisés avec ce qu'ils appelaient leur triomphe sur les barbares *gringos*, terme de mépris qui s'applique aux étrangers en général, avaient employé les derniers moments de leur pouvoir passager à dépouiller la plupart des prisonniers de ce qu'ils avaient de meilleur dans leur mince bagage et surtout des manteaux ou *Ponchos*. Enfin, vers les trois heures de l'après-midi, après dix heures de marche, nous arrivâmes au lieu désigné pour le repos et où nous devions changer d'escorte. C'était une petite vallée entourée de trois côtés par d'énormes blocs de rochers à pic, formant comme une muraille et bornée de l'autre par la rivière et le bois de Saint-Joseph. Des sentinelles gardaient l'entrée de cette sorte de camp retranché.

Là, on nous amena une vache assez maigre que l'on tua et que l'on dépeça, mais que tout harassés que nous étions par deux jours de marche et un jeûne prolongé (nous n'avions rien mangé depuis la veille au soir), nous fumes obligés de faire rôtir, sous peine de mourir de faim. Autour des feux que nous avions allumés pour faire cuire notre repas, par petits groupes distincts, une seule pensée occupait nos esprits, pensée horrible, celle de la mort par le couteau.... pour ceux d'entre nous que la force physique pourrait abandonner.

Dans cet état de désespoir, plusieurs projets d'évasion furent proposés ; projets désespérés, inexécutables, nous n'avions pas une seule arme et nos gardiens ne s'endormaient pas. L'un de ces projets cependant, le seul qui eut quelque chance de succès. fut essayé, mais ne réussit pas. On se rappelle que seul d'entre nous, le docteur Vavasseur n'avait pas été soumis à la visite des poches qu'on nous avait fait subir avant notre départ, et qu'il avait pu, ainsi, conserver une quarantaine d'onces d'or qu'il portait dans une ceinture sous sa chemise, et qui était alors notre seule ressource. L'idée lui vînt d'essayer de gagner. par l'offre de cet argent, le chef de notre escorte. Un éclair de joie brilla dans les yeux de cet homme, en entendant parler de cet or, dont il avait ignoré l'existence. Mais reprenant aussitôt son impassibilité habituelle, il se borna à refuser l'offre qui lui était faite, en se rejetant d'abord sur son devoir comme officier patriote et ensuite sur l'impossibilité où nous serions d'arriver vivants au bord de la Plata, le

Digitized by Google

moindre danger pour nous étant de mourir de faim pendant le trajet.

Le Docteur se retira et revint s'asseoir au milieu de nous, désespéré de n'avoir pas réussi. Mais tout n'etait pas fini. L'idée de l'or avait éveillé la cupidité de l'officier. A peine quelques instants s'étaient-ils écoulés que M. Vavasseur reçut l'ordre de se rendre près de lui sans délai. Espérant qu'il avait changé d'avis, il s'empressa d'obéir. Alors l'officier le conduisit à deux cents pas environ et, s'arrêtant au mllieu des rochers qui entouraient le campement il lui parla à peu près ainsi : « Vous avez sur vous une somme assez considérable en or. Je dois vous prévenir que l'officier entre les mains de qui je vais vous remettre, est un brutal et un méchant homme qui s'en emparera de gré ou de force aussitôt que je vous aurai quitté, et Dieu veuille qu'il ne vous fasse pas expier cruellement le crime d'avoir voulu dérober cet argent à sa connaissance. Confiez-le moi donc, c'est le seul parti que vous ayez à prendre. Si vous revenez un jour, je vous le rendrai fidèlement; vous me connaissez, vous savez que vous ne courez aucun risque. Si au contraire, ce que hélas! je redoute, vous succombez, je garderai cette somme : il vaut mieux que j'en profite qu'un autre. » Il disait cela de l'air le plus tranquille du monde, la main sur la crosse d'un pistolet qu'il portait à sa ceinture. Il n'y avait pas à hésiter et l'argent fut remis sans la moindre observation, par le Docteur, heureux de s'en tirer à si bon marché, car il avait cru, pendant un moment, que sa dernière heure était arrivée. (1) Au moment où ils rentraient au campement, arrivait derrière eux, de toute la vitesse de son cheval, un officier qui était resté pendant huit mois malade au Pichinango, où il avait reçu les soins que demandait son état, et qu'il n'avait quitté que depuis peu de temps. C'était le commandant Chavarria, accompagné de deux de ses soldats qui nous apportaient du pain et du fromage en assez grande quantité pour que tous les prisonniers en eussent une bonne ration. Ce brave homme avait appris notre malheur en arrivant à Saint Joseph, et malgré toutes les observations qu'on put lui faire, il voulut venir nous serrer la main, pour payer ce qu'il appelait sa dette de huit mois. Il resta près d'une heure à s'entretenir avec nous et déclara à haute voix et devant ses compatriotes scandalisés, que notre

(1) Nous tenons ce récit du Docteur lui-même.

Digitized by Google

malheur actuel ne changeait rien aux sentiments de reconnaissance qu'il nous devait et que si, comme militaire, il était obligé d'obéir passivement à des ordres supérieurs, comme homme, il ne cesserait jamais d'être notre ami et qu'il ferait tout son possible pour nous être utile. En nous quittant il nous recommanda chaudement à l'officier de Saint-Joseph qui commandait notre nouvelle escorte et ses bons offices ne se bornèrent pas là ; il contribua, plus tard, à détruire les calomnies qu'on avait répandues contre nous.

Cette visite bienveillante fut tout une consolation et une sorte de triomphe moral pour nous ; car ces bons procédés et ces paroles courageuses, eu égard au moment présent, étaient la condamnation de la conduite des gens de l'escorte qui nous avait amenés dn Pichinango.

La force armée de Saint Joseph qui devait nous escorter jusqu'à notre destination, étant arrivée, l'Officier qui la commandait nous compta avec le plus grand soin et prit en quelque sorte livraison de nous. L'escorte du Rosario nous quitta et nous la vîmes s'éloigner sans aucun regret, car la conduite des hommes qui la composaient n'était pas faite pour en inspirer. Un d'eux, entr'autres, à qui, de son propre aveu, nous avions sauvé la vie, en lui donnant asile pendant plus de deux mois, nous était plus odieux encore que les autres ; car, poussé par une ignoble cupidité, il n'avait pas craint de servir de guide aux autres, lors du pillage de la maison, joignant ainsi la trahison à l'ingratitude.

Ce changement d'escorte opéré, nous nous mîmes en marche pour nous rendre au lieu où nous devions passer la nuit.

Là, après une nouvelle visite corporelle, pour s'assurer que nous n'avions point d'armes, on nous fit ranger en ligne, le long d'une haie de pieux qui formaient la clôture de la cour de l'habitation. Cette manœuvre nous parut singulière ; mais nous en eûmes bientôt la triste explication. Là aussi nous reçumes les adieux du commandant Chavarria qui, sachant sans doute ce qui allait se passer, fuyait, pour ne pas être témoin de l'outrage qui nous attendait.

Au coucher du soleil on nous annonça que nous passerions la nuit dans ce lieu même à la belle étoile, et on nous engagea à étendre à terre nos vêtements pour nous coucher, attachés par les pieds aux pieux de la haie, au moyen

Digitized by Google

de longues cordes de cuir crû. Comme le terrain sur lequel nous étions couchés était fort inégal, il en résultait que quelques-uns avaient la jambe suspendue à faux, et que le moindre mouvement du corps devenait aussi douloureux que difficile, au point de produire un certain engourdissement et des crampes qui rendaient presque insupportable l'incommodité déjà si grande de la position. Cette manière aussi simple qu'économique de s'assurer de ses prisonniers en plein champ, s'appelle *Cepo de lazo*.

Toutes nos réclamations pour tâcher d'obtenir quelque soulagement restèrent inutiles. Mais en dehors de cette rigueur qui leur était commandée, les soldats préposés à notre garde se montrèrent assez complaisants. Quelques-uns nous apportèrent même, à une heure avancée, du café très-chaud, que la fraîcheur de la nuit rendit d'autant plus agréable et utile.

La nuit fut très-belle ; la pleine lune brillait avec cet éclat qu'elle n'a que dans ces régions peu éloignées du tropique. A sa lumière douce et argentée, voyez cette longue file d'hommes inoffensifs, traités comme des criminels : ce sont des hommes paisibles, de travail, d'industrie, des hommes qui, confiants dans leur neutralité et précisément pour avoir voulu vivre en paix, loin des bruits de la guerre, sont assimilés aux plus affreux malfaiteurs. Ils sont là, étendus sur la terre nue et froide, souffrants d'esprit bien plus que de corps. L'un tremble pour sa famille, abandonnée à la merci des évènements de la guerre, sans ressources et sans appui. Celui-ci compte les ans, les mois, les jours qu'il a donnés au travail pour parvenir au but de sa modeste ambition, et qu'il lui faudra effacer de sa vie pour recommencer sur de nouveaux frais, si toutefois il lui est permis de recommencer ; celui-là pense à sa mère, à sa vieille mère qu'il invoque dans son cœur et qui mourra de douleur le jour où elle apprendra le sort de son fils. Malgré l'horreur de la torture morale et physique à laquelle ils sont soumis, tous se taisent, les malheureux ; pas une plainte au milieu de tant de souffrances ; on n'entend que le bruit monotone du pas des sentinelles qui résonne sur la terre où repose leur tête fatiguée. Ils ne dorment pas, car la fatigue, la faim, le froid, puis tant d'émotions déchirantes, chassent le sommeil pendant les longues heures de cette belle nuit !

Le jour allait enfin reparaître et avec lui, toutes les

Digitized by Google

craintes et toutes les incertitudes pour l'avenir qui nous était réservé.

Au matin, on nous rendit la faculté de nos membres. Le soleil avait paru à l'horizon et avec lui s'élevait un épais brouillard très-froid, qui bientôt fut suivi d'une pluie assez forte. Tout le monde grelottait. La fatigue, l'insomnie, la faim et surtout la souffrance morale nous donnaient à tous un aspect des plus pitoyables. Alors seulement, on songea à nous faire entrer, pour nous mettre à l'abri de la pluie, dans une pièce de la maison près de laquelle nous avions passé la nuit. Ellé était si petite que c'est à peine si nous pouvions y tenir tous debout; mais au moins nous n'étions pas mouillés par la pluie. Cette maison était habitée et sa propriétaire était une femme et une femme jeune. Certes, on aurait dû s'attendre à trouver un peu de compassion pour le malheur, dans le cœur d'une femme, car le cœur de la femme n'est-il pas le sanctuaire de la pitié? mais non, point de pitié pour nous, dont le seul crime, à ses yeux, était d'être Français! Cette femme que l'on doit regarder comme une exception, a manqué aux doux instincts de son sexe, en nous repoussant durement. Elle fut la cause, nous l'avons su depuis d'une manière positive, du mauvais traitement qu'on nous avait fait éprouver en nous attachant par les pieds, comme des animaux que l'on porte au marché, en refusant péremptoirement, la veille au soir, de nous laisser installer, pour la nuit, dans la chambre où nous étions alors Non contente de ce refus brutal, elle nous avait accablés de malédictions, nous pauvres étrangers, dépouillés et proscrits! Une femme, ne rien sentir dans son cœur de fille ou de mère, pour des souffrances aussi peu méritées que les nôtres; tant pis pour elle.....

A midi, on nous apporta une grande marmite pleine de viande coupée en morceaux et de bouillon pour notre déjeuner. On n'avait rien pour retirer la viande de la marmite, mais la faim pressait. On se jeta sur cette pauvre pitance avec l'avidité d'animaux affamés et chacun se servant de ses mains, au risque de les échauder dans le liquide bouillant, on eut fait disparaître le tout en moins d'un instant; le bouillon fut puisé à l'aide d'une couple de coquille d'une grande espèce de moules d'eau douce, que M. Vavasseur avait ramassées en traversant un ruisseau. Ce repas, fait sans pain, comme d'habitude, nous remît un peu et ranima nos esprits abattus.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, arriva au galop la femme d'un Béarnais, l'un de nos compagnons d'infortune. Elle venait, de plusieurs lieues, dire un dernier adieu à son mari. Ses pleurs et ses lamentations provoquèrent quelques quolibets de la part des soldats. Elle en fut indignée et l'émotion faisant place à la colère, elle s'écria, en s'adressant à son époux désolé : laisse-les dire, que t'importe leurs mauvaises plaisanteries ; va, sois sans crainte : aussitôt mon enfant sevré, j'irai voir, moi pauvre femme, le général Oribe et je lui dirai les barbaries que l'on a commises en son nom. Puis j'irai te voir au Durasno, dans deux mois (et elle tint parole). Eh! vous, s'adressant aux soldats, riez à votre aise aujourd'hui, demain viendra mon tour. Puis jetant sur eux un regard d'indignation, elle remonta à cheval en laissant à son mari quelques pièces de petite monnaie, fruits de son travail. Peu d'instants après cette scène émouvante, arriva la nouvelle escorte qui devait nous accompagner au Durasno. C'était un piquet de 27 hommes de cavalerie, dépendant de la milice de Saint-Joseph et commandé par le lieutenant Ferreira.

On se disposait à se mettre en marche pour continuer le voyage et déjà on nous avait fait mettre en rang pour nous compter, lorsque le docteur Vavasseur reçut du colonel Montoro, une lettre dans laquelle il lui disait que, sous sa responsabilité personnelle, il lui rendait la liberté et l'engageait à se rendre au village de Rosario, où il l'enverrait prendre le plus tôt possible. Le Docteur s'attendrit en pensant aux misères que nous allions éprouver et hésita quelque temps à nous quitter. mais réfléchissant que, libre et avec la protection de son ami le Colonel, il pourrait travailler plus efficacement à notre délivrance, il nous laissa et resta avec quelques hommes qui retournaient à Saint-Joseph.

Remis à l'escorte nouvelle, les prisonniers se mirent en marche à cinq heures du soir et tous à pied cette fois.

Quel sera le caractère du nouveau chef et la conduite de ses soldats envers nous?

Le visage du lieutenant Ferreira est impassible comme celui d'un vieux soldat que les émotions de la guerre ont rendu insensible ; mais son large front, bronzé par le soleil et sillonné de rides précoces, montre de grands yeux noirs dont la paupière ne se baisse pas devant les rayons du soleil. Son regard a plus de gravité que de dureté et il se

Digitized by Google

tient à cheval calme et froid, comme sur un siège commode, immobile et sûr.

Après demi-heure de marche, l'officier Ferreira fit faire halte, et nous réunissant autour de lui, nous dit : qu'il était résolu à faire son devoir comme militaire, mais disposé aussi à avoir pour nous tous les égards dus à notre position, connaissant, disait-il, nos antécédents et le bon usage que nous avions fait de notre fortune. Nous entendîmes avec plaisir ces paroles rassurantes qui venaient dissiper, jusqu'à un certain point, les craintes qu'on nous avait inspirées. Il semblait ignorer ce qui s'était passé à ce sujet et sur le récit qu'on lui en fît, un sourire de fierté et de mépris effleura sa bouche close ; il ne répondit pas, voulant, sans doute, que ses actes seuls le justifiassent de l'accusation portée contre lui et les siens, par des hommes sans vergogne.

Au coucher du soleil nous traversâmes à gué la rivière de Saint-Joseph et, contrairement à ce qui avait été fait jusqu'alors, chaque soldat prît en croupe un prisonnier pour le porter sur l'autre bord.

Déjà les deux petits-fils de notre bon voisin Prieto qui se trouvaient parmi les soldats de l'escorte s'étaient emparés de nous, comme de chose leur appartenant et nous témoignaient leur peine de nous voir ainsi malheureux, nous qu'ils avaient connus maîtres du Pichinango. Ils nous comblèrent des soins les plus délicats et des attentions les plus empressées, qu'inspiraient à leur cœur jeune et sain les bons sentiments de leur excellente famille. Surtout ils ne cessaient de nous répéter que, quoiqu'ils pussent faire, ils ne pourraient remplir les désirs de leur aïeul, qu'ils avaient laissé désolé à la nouvelle de notre malheureuse situation.

Nous campâmes au bord de la rivière, et bientôt les feux s'allumèrent pour préparer le rôti qui se trouva fort abondant pour le souper.

Après le repas, l'officier Ferreira nous avertit que les ordres qu'il avait reçus l'obligeaient à nous soumettre au *Cepo de lazo*, mais que lui-même se chargerait de nous attacher, pour nous éviter le plus possible de gêne et de souffrance. Il procéda en effet à cette triste opération de l'air d'un homme qui remplit un pénible devoir, puis il se retira pour dormir, en nous recommandant d'appeler les sentinelles à nos moindres besoins et sans crainte d'être importuns.

Digitized by Google

La nuit fut encore fort belle, et le sommeil l'emporta sur l'inquiétude déjà calmée dans l'esprit des prisonniers, par la conduite si humaine du nouvel officier. Le moindre témoignage d'intérêt est si puissant sur des cœurs brisés, comme les nôtres, depuis huit jours, sous les coups d'une infortune aussi nouvelle par sa nature, que brusque et humiliante dans ses formes.

Au lever du soleil on se mit en marche. Il y avait, parmi les soldats, lutte de bons procédés envers les prisonniers et bientôt la caravane ne sembla plus former qu'une famille dans le malheur.

Le changement qui s'était opéré dans notre situation fut, pour nous, si grand, comparé aux malheurs qu'on nous avait prédits avec une cruauté inouie, que déjà la saillie française, sinon la gaité, commençait à se montrer de temps à autre, comme un rayon de soleil qui brille soudainement entre deux nuages, au sein de la tempête. Les Anglais, très-peu nombreux, qui partageaient notre sort, conservaient au contraire toute la taciturnité britannique, si bien en harmonie avec les circonstances du moment.

Après diverses pauses et un déjeuner abondant, nous étions arrivés à cette rivière de St-Gregorio, dont le nom, depuis trois jours, nous avait inspiré tant de terreur ! Notre premier soin fut de nous informer s'il était vrai que deux étrangers, qui n'avaient pu continuer la marche, eussent été egorgés, ainsi que nous l'avait dit l'officier de notre première escorte. Nous apprîmes qu'une première colonne d'étrangers avait passé, depuis peu, dans ce lieu ; qu'elle était arrivée saine et sauve au Durasno, sans qu'aucun des malheureux prisonniers eût été la victime d'un crime abominable.

Ainsi, un homme revêtu d'un caractère public, un agent de l'autorité, le chef de notre première escorte, aurait fait usage d'un mensonge aussi dégradant, pour jeter le découragement parmi nous et nous porter, par là, à faire abandon des dernières nippes qui nous restaient. (1)

Cette découverte ne contribua pas peu à relever le moral des prisonniers, déjà rassurés par les paroles consolantes et les bons procédés de l'officier Ferreira, dont la conduite, remplie d'humanité, était un titre à notre confiance.

(1) Les torts de ce jeune officier nous obligent à dire que son frère aîné le força, après la guerre, à réparer cet oubli de ses devoirs, autant qu'il était en lui et pour l'honneur dû à leur honnête famille.

Digitized by Google

Auprès de la rivière de San-Grégorio, est un grand édifice, peut être le plus considérable qu'il y ait dans ce département. C'était un établissement de commerce, en temps de paix. Aujourd'hui cette maison délaissée, était confiée à la garde d'une famille sans ressource. Ce seul exemple suffit pour indiquer, en passant, l'état de ruine du pays, par suite de la guerre, dont le premier effet a été de dépeupler les champs des bestiaux nombreux qui les couvraient et de ruiner le commerce.

Parmi les prisonniers, un Anglais avait reçu en dépôt dn docteur Vavasseur, une petite monnaie d'or (une demi once) qu'il avait pu sauver des diverses visites corporelles que nous avions subies. Avec cet argent nous pûmes acheter de la farine, avec laquelle on fît du pain pour tous, prisonniers et soldats. C'était la seconde fois que nous en mangions depuis notre arrestation.

A la nuit, on nous enferma dans la maison, ce qui nous sauva du triste *Cepo de lazo*. La marche du lendemain n'offrit rien de remarquable, si ce n'est la bonne harmonie qui continuait de régner entre les prisonniers et les hommes qui les gardaient, et qui semblaient augmenter leurs soins et leurs attentions, à mesure que le terme du voyage approchait.

Nous passâmes la nuit dans un autre édifice beaucoup moins grand que celui de San-Gregorio mais tout aussi désert et dont le terrain était tout aussi dégarni de bétail.

Le lendemain nous reprîmes notre marche qui devait être la dernière. Arrivés à midi au gué de la rivière de Maciel, que nous passâmes sans encombre, grâces aux soins de notre escorte ; nous campâmes sur l'autre rive, après une marche assez forcée, afin d'arriver dans la même journée au village de Durazno, éloigné seulement de trois petites lieues.

Après un repas abondant, malgré l'extrême rareté du bétail, et un long repos, nous continuâmes à marcher et nous arrivâmes à Durazno avant le coucher du soleil, sans autre accident que l'état maladif de l'un des prisonniers, par suite des marches forcées des deux premiers jours du voyage du Pichinango à Saint-Joseph, pendant lesquels nous avions fait plus de 16 lieues marines (1), tandis que dans les quatre jours suivants, nous en avions fait à peine vingt-cinq (2).

BENJAMIN POUCEL.

(*La suite au numéro prochain*).

(1) Plus de 80 kilomètres en deux jours.
(2) Environ 125 kilomètres en quatre jours.

Digitized by Google

MARSEILLE. — CAUSERIES.

Dans les parages les plus rapprochés de nous, comme sur les mers les plus éloignées, lorsque des navires se rencontrent, aux demandes qu'ils échangent, le résultat est fréquemment à peu près celui-ci : Where do you come from ? Marseilles. Where do you bound to ? Marseilles.

D'où venez-vous ? de Marseille.

Où allez-vous ? à Marseille.

Si vous êtes en voyage sur terre, et que vous cherchiez à distraire la monotonie d'un parcours en chemin de fer, par une conversation entre vous et vos compagnons de wagon, vous ne tardez pas à savoir que plusieurs d'entr'eux viennent de *Marseille*, ou qu'ils vont à *Marseille*.

Lorsque dans la belle saison, des ordonnances sans appel de votre docteur, vous ont envoyé prendre les eaux, vous êtes bientôt en relation avec ceux qu'un même espoir de guérison ou de soulagement a amenés aux mêmes lieux, et bientôt vous apprenez qu'avant de rentrer dans leur ville, ils veulent voir et visiter Marseille.

Et, en effet, cela s'explique :

Par des renseignements officiels, on connaît que notre nouveau port de la Joliette, en l'année 1862, a donné l'entrée à 2,428 bateaux à vapeur, jaugeant ensemble 730,772 tonneaux, et que nos ports vieux et neufs ont reçu à l'entrée, un total de 7,071 navires à voile, jaugeant 1,010,681 tonneaux. Comme presque généralement ces navires entrés sont sortis, il en résulte un mouvement général de 4,856 bateaux à vapeur et de 14,142 navires à voiles, qui forment alors une somme totale, soit vapeur ou voile, de 19,000 navires, jaugeant ensemble 3,482,906 tonneaux.

Suivant d'autres renseignements, nous avons un arrivage journalier de 14 à 1,600 voyageurs par chemin de fer, et de 480 environ par bateaux à vapeur.

On comprend facilement tout le mouvement commercial d'une ville dont la population s'est rapidement élevée à plus de 300,000 âmes, sans compter cette autre population flottante, dont le chiffre est toujours énorme, malgré son evaluation appriximative de 30,000.

De là, cette quantité de constructions nouvelles, les nou-

Digitized by Google

veaux ports, les docks, ces monumentales casernes, la création du jardin zoologique, la cathédrale, plusieurs églises, N.-D. de la Garde, palais de justice, palais de la bourse, palais de la préfecture, palais impérial, jardin du plateau de Longchamp où arrivent les eaux du canal, dominant le muséum, le musée et la bibliothèque publique (en cours de construction), hospice de la Conception, hospice des aliénés, réedification de l'hôtel-Dieu, les boulevarts, les prisons, les divers squares, coupements, percés de nouvelles rues, entr'autres, la rue Impériale, dont la construction, sur un parcours de 900 à 1,000 mètres, à l'effet d'établir une communication plus directe avec les nouveaux ports, a obligé d'abattre mille maisons environ; et cet autre agrandissement de la rue Noailles, formant le prolongement de celle de la Canebière...., cette Canebière qui, malgré la plaisanterie d'un marseillais distingué aimé pour son talent, pour son esprit, n'en est pas moins le *vestibule de l'Univers*, car c'est sur ses quais ou leur prolongement, que l'on voit s'embarquer ou débarquer des têtes couronnées, des princes, des voyageurs d'élite, des convois de troupes se rendant ou arrivant des destinations les plus lointaines sur ce globe, l'Inde, la Cochinchine, la Chine, la Russie, le Mexique, le Japon.

De là, encore ces magnifiques hôtels, s'élevant comme des monuments, où le confort, l'élégance et la bonté sont en concurrence pour recevoir cette masse de nobles visiteurs.

Pour suffire à tout ce mouvement de départs, d'arrivées, de chargements de déchargements et toutes autres affaires qu'entraînent celles du commerce, augmentées et compliquées par les dépêches télégraphiques des correspondants, nos négociants ont besoin de se voir, de s'entendre, de se rechercher; aussi la bourse s'ouvre deux fois par jour pour la marchandise, et une seule pour les fonds : dès-lors, cette immense activité et ces occupations tellement incessantes qu'elles absorbent tous les moments de notre monde commerçant, ce qui lui a fait reprocher, dit-on, de ne savoir parler que *sucre et café*, reproche injuste, car je ne sache pas que depuis le temps où l'on a connu M. Josse, on ait pu le blâmer de s'occuper de son état.

Cependant, au milieu de cette activité qui envahit sans relâche toutes les classes de notre population, sans distinction de rang, de fortune et d'état; qu'il nous soit permis de faire ob-

Digitized by Google

server que Marseille, après avoir pris un des premiers rangs parmi les places de commerce, acquiert et conserve cette même distinction dans les lettres, les sciences et les beaux-arts.

On a créé à Marseille et agrandi un vaste établissement que l'on nomme *Faculté des Sciences*, où pendant toute la semaine, dans la journée ou le soir, ont lieu des cours appliqués à l'histoire, aux sciences; les salles sont devenues insuffisantes pour recevoir l'afluence des auditeurs.

Lors du concours régional de 1861, on se rappelle l'invitation qui fut faite à tous les amateurs de beaux-arts, d'envoyer à l'exposition les objets de leur collection particulière. Cet appel fut entendu, et l'on se souvient d'avoir vu des objets de collection, soit en tableaux, comme en tous autres genres possibles, qui portèrent l'étonnement et l'admiration chez tous, on ne croyait pas à un résultat aussi inattendu. Cette exposition restera comme exceptionnelle dans les souvenirs artistiques.

Notre musée, notre école de dessin, de peinture, de sculpture; notre conservatoire de musique, nos écoles de médecine, de pharmacie, envoyent toutes les années une foule d'élèves à Rome ou à Paris, où ils obtiennent bientôt les premières distinctions. Les examens du baccalaureat sont généralement nombreux et remarquables; n'avons-nous pas assisté, il y a peu de temps, dans un de nos premiers établissements d'instruction publique à la représentation, par les jeunes élèves, d'une tragédie grecque, le *Philoctète* de *Sophocle*, dont les chœurs même ont été supérieurement chantés en grec, sur une musique de Mendelhson.

N'avons-nous pas une grande maison de réunion où l'on possède une galerie de tableaux historiques peints par uu artiste marseillais d'un haut mérite; où tous les lundis ont lieu des séances académiques, musique sciences, littérature, belles-lettres.

On se rapelle encore cette autre grande maison de réunion, dont l'appelation est une désignation significative des sciences, lettres et beaux-arts, qui nous fit assister à un magnifique concert, pour nous faire cntendre un chanteur remarquable qu'elle avait fait venir à grands frais de la capitale, et ceia pour une seule fois.

Aujourd'hui, on peut entendre à notre grand théâtre ces

Digitized by Google

mêmes notes exceptionnelles, rendues avec bonheur et éclat par un jeune artiste intelligent, attaché à notre première scène.

N'est-ce pas dans notre cité avant toutes les autres, que les œuvres de Bethoven ont été interprètées ; que le *Stabat*, de Rossini, a été entendu pour la première fois dans les salons d'un amateur bien cher à notre cœur ; que les messes solennelles de Mozart, Haydn, Cherubini et autres premières et nouvelles exécutions de musique religieuse ont été obtenues par le zèle et le dévouement d'un artiste bien-aimé, dont le souvenir est encore tout récent, et à qui quelques mots d'éloges et de regrets ont été adressés dans une séance solennelle de l'académie, en septembre dernier, par un de ses honorables membres, homme d'intelligence, d'esprit et de cœur, à la suite d'un hommage et d'une notice bien intéressants lus à la mémoire de Cherubini.

Du reste, l'art musical et le goût pour la musique ont pris un grand essor et un grand développement dans notre ville.

Nous possédons plusieurs sociétés chorales du plus grand mérite; quelques-unes d'elles n'ont pas craint de se rendre aux divers concours d'Orphéons qui ont eu lieu dernièrement, et ont obtenu des médailles d'or ou prix.

Un établissement vient à peine d'être créé par l'initiative d'un homme jeune, intelligent, persévérant et plein de foi en l'intelligence artistique de son pays, et bientôt sont venus se grouper autour de lui un millier de souscripteurs, l'établissement s'est appelé *Union des arts*.

Ses grandes salles sont ouvertes aux exposition de la peinture, de la sculpture, de la photographie, à des séances de littérature et à des concerts remarquables. C'est dans ce même local, que se fait entendre cette admirable interprètation des œuvres de nos grands maîtres Beethoven, Weber, Haydn, Mozart, Humel, Schuman, Mendelhson, etc.

Dans nos salons, le goût pour la musique a pris une direction encore plus agréable.

On a compris qu'avec de l'argent on pouvait donner de somptueuses fêtes, mais cela ne suffisait pas, il fallait un autre emploi.

On a donné avec réussite, des soirées musicales, des matinées musicales, cela ne suffisait pas encore, on voulait bien aspirer plus haut; mais on avait quelque défiance de soi-

Digitized by Google

même, quelque inquiétude sur la bienveillance des invités ; car aborder une représentation théâtrale, alors qu'on était habitué aux merveilles de la salle Beauvau, c'était de la hardiesse.

Dans un salon on se met à jouer *M. Fresquière*, puis *la Chambre à deux lits ;* dans un autre, on joue *Pauvre Jacques* avec une rare perfection.

Dans une réunion, pour rendre les représentations plus faciles, on joue, *entre deux paravents*, des comédies aussi remarquables que spirituelles.

Dans une autre, on interprète des proverbes en actions, ailleurs c'est une comédie de Molière.

Puis ou transforme les deux grands salons d'une vaste maison de la rue Grignan en une salle de spectacle, avec son théâtre, ses décors. Les acteurs, les musiciens *les peintres décorateurs*, tous inspirés par l'art, tous amateurs, se réunissent, s'improvisent, se mettent à l'étude et nous font assister avec le plus grand plaisir aux représentations de *Jeannot et Colin*, d'*Une Folie*, du *Nouveau Seigneur du village*, de *Ma tante Aurore*, etc., etc.

En même temps, dans une villa de la banlieue, au Cabot, on joue un petit opéra de la composition d'un de nos jeunes négociants ; c'était charmant de mélodie et d'harmonie.

Puis après, c'est au Prado, dans la villa d'un de nos honorables et aimés négociants, qu'on exécute un opéra, oui un opéra, un des opéras de Rossini, le *Barbier de Séville, en quatre actes, joué en italien.* Tout a réussi avec bonheur dans les trois représentations qui en ont été données ; rien n'y a manqué. Dans la leçon de chant, Rosine a interprété avec un goût parfait une délicieuse romance de V. Massé ; en somme, c'était, comme on l'a dit, une solennelle représentation.

Puis, de conformité à l'axiome des grandes villes de commerce, si *les affaires font les affaires*, ici le *succès*, chez nos amateurs d'élite, leur fit désirer et aspirer à un autre *succès*.

Voilà que l'on se dit à l'oreille et que l'on se répète tout bas dans le monde, que la *Cenerentola* est à l'*étude*, cet autre brillant opéra de Rossini, et que la première représentation aurait lieu prochainement : ce devait être pour l'inauguration de cette magnifique villa que son honorable propriétaire avait ait construire à *Montredon*, auprés des autres villas de ses

Digitized by Google

frères, pour se conformer à cet apologue *des faisceaux* qui leur a si bien réussi.

Comment ? c'est la *Cenerentola*, disait-on ! le *Barbier de Séville*, nous comprenons qu'on l'ait bien joué (c'était parler après le succès) ; que des amateurs intelligents, érudits en musique, instruits par les traditions, consciencieux et sérieux dans leurs études, aient pu réussir dans le *Barbier de Séville*, cela se conçoit ; il y a un entrain, presque une action dans chaque acte. Et puis, la musique ! Qui ne connaît pas la musique du *Barbier* ? Par ses souvenirs, on complète l'intention d'un acteur-amateur, tandis que, pour la *Cenerentola*, c'est bien plus difficile d'interprétation, de jeu, de physionomie ; l'action est moins entraînante, on manque de tradition ;..... et les inquiétudes grandissaient et grossissaient de toutes parts pour nos amis exécutants, qui, à leur tour, avaient foi en cette citation savante : *Labor improbus*, etc.

Hâtons-nous de le dire, c'est le 27 octobre dernier que la première représentation de la *Cenerentola* eut lieu dans la villa de Montredon : le succès en fut admirable (c'est le mot vrai et net). Tant par les détails que par l'ensemble, tous les rôles furent rendus avec une grande intelligence, tout a marché au-delà de toute idée, et le mérite de chacun fut d'autant plus apprécié qu'on avait eu quelques craintes.

Les premiers professeurs de notre ville, composaient l'exécution instrumentale sous la direction du chef d'orchestre du grand théâtre.

Quelques jours après, on put lire dans les divers comptes-rendus de cette solennité, écrits avec talent par des hommes instruits et justes appréciateurs en de telles circonstances, qu'ils avaient été unanimes dans leur admiration pour cette représentation, et après avoir parlé unanimement encore de l'interprétation si remarquable du rôle de *Cenerentola*, rendu par notre gracieuse châtelaine, l'un d'eux ajoute. .... « Une « cantatrice dont l'exécution triomphante rappelait aux vrais » *dilettanti*, leurs meilleurs souvenirs du théâtre italien..... « Aussi, considérons-nous comme un tour de force véritable « la représentation du mardi 27 octobre.

Voilà donc pour nos négociants un bien noble emploi de leur fortune et de leurs loisirs, tout en s'occupant à la bourse de *sucre* et *café*.

En retournant de Montredon, l'heure était grandement

Digitized by Google

avancée dans la nuit, nous suivîmes cette magnifique chaussée commencée et finie par les soins de la municipalité, et qui occupe sur le bord de la mer, tout le parcours, depuis le village de Montredon jusqu'à l'arrivée du Prado, où nous descendîmes de voiture.

Le temps était magnifique, le ciel limpide et clair, la brise fraîche au N. O. avait veillé une partie de la nuit, agitant avec force la mer du large, qui venait en grossissant se briser avec bruit sur le rivage ; la lune dans son plein éclairait tous les alentours. Quelques rares nuages chassés par le vent, projettaient leur ombre au-devant de tous ces invités retournant de la fête, comme pour s'enquérir de ce concours inusité; et bientôt fuyant comme des êtres fantastiques emportés par la brise semblaient, au bruit sourd du roulement des voitures et de celui de la mer, répéter dans les échos des montagnes voisines, le nom de l'opéra qui venait d'être représenté.

Près de nous apparaissait le château Borrely, belle acquisition faite par la ville, où sont renfermées ces collections si étonnantes de l'antiquité egyptienne et dont les terrains d'alentour ont été si ingénieusement transformés.

A peu de distance du château, s'élevaient ces élégants pavillons qui; dominant une vaste plaine, deviennent le rendez-vous de notre brillante population pour les courses de chevaux, dans les saisons du printemps et de l'automne.

Nous avions en vue un grand bateau à vapeur avec ses feux règlementaires, traversant le golfe, dont la route lui était parfaitement indiquée par le phare de Planier avec ses éclipses et celui du château d'If, brillant de tout son éclat. Nous pensions qu'il venait de La Ciotat, où une admirable Compagnie, dont le siège est à Marseille et qui n'a bientôt plus de rivale nulle part, possède un port, des chantiers, des ateliers, des magasins, des arsenaux pareils à ceux de Toulon, pour l'entretien ou la construction de ses nombreux bateaux, qui se sont élevés rapidement, comme une grande flotte, au chiffre de 60 navires à vapeurs.

Quelques embarcations à la voile, étaient venues chercher l'acalmie de la mer et du vent, pour remonter avec plus de facilité vers le port, elles étaient nombreuses, et leurs voiles blanchies entièrement par les clartés de la lune, nous les rendaient encore plus apparentes. Nous nous rappelâmes cette

Digitized by Google

inauguration des régates qui furent faites au Prado, lors du Concours régional.

Ce fut une idée bien heureuse qu'une telle inauguration, car Marseille, premier port maritime de France, était seule à n'avoir pas ses courses nautiques, tandis que, sans exception, tous les ports de mer, même ceux de rivière à l'intérieur faisaient leurs régates.

Depuis cette époque, nous avons 32 bateaux de plaisance, pour courses, deux goëlettes de 60 à 70 tonneaux et une autre goëlette de plaisance de 120 tonneaux environ, avec machine à vapeur.

Aujourd'hui on construit 3 autres embarcations de plaisance pour la course, de 10 mètres de longueur.

Nous nous avançâmes sur le pont-débarcadère, s'allongeant au large, qui tout isolé et solitaire, restait indifférent à toute cette agitation du vent et de la mer, mugissant à son entour.

En présence de tout ce magique spectacle que la nature offrait présentement à nos yeux, nous nous rappelâmes avec une vive émotion, les expressions d'un compte rendu sur les travaux publics, écrit en 1848, par un membre de la Commission municipale de notre ville, que nous avons perdu si promptement, dont la perte nous a été si sensible et dont le souvenir vit encore avec tant de bonheur parmi nous. Voici quelques extraits :

« La belle promenade du Prado arrive aujourd'hui sur la « plage, sans offrir ni lieu de halte, ni facilité quelconque « au promeneur qui veut la parcourir. La mer vient quelque- « fois désoler la plage ; l'Huveaune se jette en travers, lais- « sant ça et là des mares, des fossés pleins d'eau. La prome- « nade est en quelque sorte interrompue, ce n'est plus ni « sables, ni graviers, ni galets, ni rochers. On ne peut s'y « arrêter commodément, on ne sait où poser le pied pour aller « plus loin. Vous diriez que le dessinateur de la promenade « a laissé son ouvrage inachevé, comme si en arrivant à la « fin, la vue du grand spectacle de la mer l'avait distrait tout « à coup. Le moment était venu de reprendre et de compléter « l'œuvre, et de mettre le rivage en harmonie avec les lignes « grandioses du rond-point à la mer, avec la mer elle-même. »

Puis cet autre extrait : « Au lieu d'employer les ateliers « nationaux à un travail ingrat qui ne consiste la plupart du « temps qu'à reporter de droite à gauche la même pelletée de

Digitized by Google

« terre, occupation inintelligente et presque dérisoire, qui « dissimule mal l'aumône, et ne procure à personne, ni à « l'ouvrier, ni à celui qui l'emploie, cette satisfaction inté- « rieure qui vient seule d'un travail utilement accompli... »

Et alors la plage du Prado fut chaussée, la Corniche fut commencée et les travaux du canal continués sous la direction de cet ingénieur plein de talent, si tôt enlevé encore à l'affection de ses amis et à l'admiration de tous.

Nous songeâmes au retour, et nous le fîmes par cette route que l'honorable rapporteur des Travaux publics avait si heureusement rêvée, imaginée, décrite, celle enfin que la ville vient de faire achever, qui, partant du Prado, suit le bord de la mer, jusques aux Catalans, le vallon de Saint-Lambert et permet de rentrer chez soi par la porte Saint-Victor et le boulevard de la Corderie, nivelé par son incessante initiative, ouvrages commencés, en partie complétés, ou indiqués dans le compte-rendu.

Sur ce parcours, nous vîmes une cascade dont l'eau se jettait à la mer, provenant de ce canal qui a fait tant de bien à notre territoire et à notre cité, en les transformant si magiquement et où nous nous rappelons encore avoir vu dans les années de sécheresse, se rouvrir plusieurs puits oubliés, notamment l'un d'eux situé à l'angle S. O. de la place Royale, en face de la rue de la Tour, où l'on avait posé des sentinelles armées pour garder le puits et maintenir l'ordre parmi ces nouveaux tantales.

En passant auprès des chantiers, nous nous rappelions encore ces beaux modèles de constructions sortis de nos ports, et que l'on ne pourra jamais oublier, *la ville de Marseille*, *l'Aimable Créole*, *le Soleil*, *l'Hercule*, *la Thérence*, *la Lucile*, *l'Alcyon*, *le Nil*, etc.; puis ces belles frégates de 44 canons, citées pour leur bonnes qualités à la mer.

Laissant le parcours de la Porte-Saint-Victor, nous rentrâmes par le coupement du fort Saint Nicolas, si heureusement exécuté par la compagnie des Catalans, et arrivant sur les quais de Rive-Neuve, nous vîmes et entendîmes les préparatifs d'un navire se disposant à sortir dès que le vent le lui permettrait.

Nous songeâmes aussitôt à ces hardis marins que Marseille expédiait ou avait possédé et possède encore dans les mers lointaines. Un groupe d'îles dans l'ocean pacifique porte

Digitized by Google

le nom d'un capitaine de Marseille. Les voyages de Sumatra, de la Californie, de la Chine, de la côte Malabar ont été commencés par des capitaines de notre port et des armateurs marseillais.

N'était-ce pas un fils de Marseille celui qui, il y a de longues années, fut expédié par le gouverneur de l'île Bourbon, et choisi entre tous, à cause de ses profondes connaissances dans les arts, dans les sciences, dans les langues orientales, pour aller en qualité d'agent diplomatique, traiter de la reddition à la France, de divers ports de Madagascar?... ensuite pour établir un traité de commerce entre Zanzibar et la France? et qui a fondé la nouvelle Colonie maritime et agricole de Sainte Marie, attachant ainsi son nom à l'histoire même de la grande île Malgache.

Par une coïncidence affreuse, le jour où sa famille fêtait sa nomination à la décoration de la croix de la Légion-d'Honneur que le roi Charles X lui avait accordée, ce jour là même, il mourait d'une insolation, loin des siens, des ses amis et à 4,000 lieues de son pays.

Arrivés sur les quais du port, en voyant, d'un côté, cette forêt de navires avec leurs mâts fantastiquement éclairés par la lune, et d'un autre côté, ces deux lignes de feu, bordant majestueusement, dans les deux sens, la Canebière, la rue Noailles, avec sa double rangée de maisons aux constructions artistiques et monumentales, les allées de Meilhan, et se prolongeant pour se perdre dans l'éloignement du boulevard de la Madeleine ; nous comprîmes alors que Marseille, tout en s'occupant de recevoir et d'expédier ses 19,000 navires, possédait aussi le goût des sciences, des lettres et des beaux-arts; que, malgré sa haute fortune, elle n'a pas dégénéré, et qu'elle peut montrer avec orgueil aux nombreux étrangers qui viennent la visiter, l'inscription placée sur la façade de l'Hôtel-de-Ville :

MASSILIA CIVITAS
PHOCEENSIUM FILIA
ROMÆ SOROR,
ATHENARUM ÆMULA.

H. A.

Digitized by Google

AUTOMNE.

I.

La vigne est vendangée ;
Dans la cuve gorgée
Fermente un vin nouveau.
Les vergers sont en joie
Et chaque branche ploie
Sous un riant fardeau.

II.

Les corbeilles s'emplissent ;
Les celliers s'enrichissent ;
L'olive est au moulin.
Grains et fruits, tout abonde ;
Et, nourrice féconde,
La terre offre son sein...

III.

Déjà novembre arrive :
L'aurore, plus craintive,
Nous cache ses rougeurs...
Le soir est veuf d'étoiles,
Et la brume aux longs voiles
Promène ses pâleurs...

IV.

Laissant là le rivage,
Les oiseaux de passage
S'en vont franchir les mers. —
Muets et solitaires,
Les oiseaux sédentaires
Gardent nos champs déserts.

Digitized by Google

V.

Guérêt, coteau, vallée,
Sont, à pleine volée,
Ensemencés encor;
Le sillon se referme,
Et le petit grain germe
Pour donner l'épi d'or...

VI.

C'est le cœur de l'automne,
Où la sève abandonne
La feuille qui jaunit;
Où, grossis par l'orage,
Les torrents pleins de rage
S'échappent de leur lit.

VII.

Courbés, prêts à se fendre,
Les arbres font entendre
De sourds gémissements...
L'éclair lutte avec l'ombre,
Et la rafale sombre
Pousse des hurlements...

VIII.

Dans plus d'une demeure,
C'est le temps ou l'on pleure
Ceux qui sont loin de nous...
Où des voix inconnues
Soupirent dans les nues :
« Vivants, souvenez-vous ! »

Digitized by Google

IX.

Et l'automne murmure :
« Immortelle nature,
« Va reverdir ailleurs!...
« Feuilles, quittez vos tiges!
« Fleurs, perdez vos prestiges!
« Partez, oiseaux chanteurs!... »

X.

Automne! — effroi des mères, —
Que de larmes amères
Ne vois-tu point couler! —
De bouquets et de palmes,
Que de fronts doux et calmes
Ne vois-tu se voiler!

XI.

De deuil environnée,
Ainsi vieillit l'année...
Mais une autre la suit,
Ramenant avec elle
Les beaux jours, l'hirondelle,
Et la fleur, et le fruit...
.....

XII.

Pareil à l'an qui passe,
L'homme à l'homme fait place...
Durant son court trajet,
Il va de rêve en rêve;
Mais l'automne s'achève,
Et l'hiver apparaît...

HIPPOLYTE MATABON.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Janvier.

Pages.

Essai historique sur l'ancien Palais-de-Justice à Marseille. — Augustin FABRE..... 3
Une Femme de lettres inconnue. — Baron Gaston de FLOTTE... 28
La Légende dorée. — LONGFELLOW..... 43
Le Jour de l'An (poésie). — Hermance LESGUILLON..... 54
Les Deux Décrotteurs (fable). — Hippolyte MATABON..... 56

Février.

Une Tradition marseillaise. — MEYNIER..... 57
Les Bruits de Mariage (pièce en un acte). — L.-D.-L. AUDIFFRET 61
Faust. L'œuvre de Gœthe et l'œuvre de Gounod — ERASME... 79
La Légende dorée (suite). — LONGFELLOW..... 95
Inauguration de l'Union des Arts à Marseille, — ***..... 113

Mars.

Etude sur l'histoire de Toulon (suite). — Octave TEISSIER..... 121
L'Esclavage et Jean de Matha, de Provence. — F. VÉRANY..... 129
L'Art en Angleterre. Les marbres du Parthénon — A. RONDELET 146
La légende dorée (suite). — LONGFELLOW..... 154
Bibliographie. — Traité sur les assurances maritimes, comprenant la matière des assurances, du contrat à la grosse et des avaries, par J.-V. Cauvet, avocat à Marseille.—Jules ROUX. — Histoire du monastère de Lérins. — J.-H. ALBANÈS..... 171

Avril.

Etude sur l'histoire de Toulon (suite). — Octave TEISSIER..... 177
Les Archives du consulat de France à Alger. — A. de VOULX... 186
La Légende dorée (suite). — LONGFELLOW..... 198
Printemps (poésie). — Hippolyte MATABON..... 216
Cantique du Roy de France III. — L. de CROZET..... 218

Mai.

Saint-Jean-de-Garguier. — Alfred SAUREL..... 221
Les Archives du consulat de France à Alger (suite).—A. de VOULX 241
La Légende dorée (fin). — LONGFELLOW..... 252
Le Curé et le Philanthrope (fable) — Félix LE BIDAN..... 267
L'Ange et la Rose (poésie). — F.-R.-H. LEVAR-KAPENSOL..... 268

Juin.

Souvenirs marseillais. — La peste de 1720 (suite). —A. LAFORET. 269
L'Abbaye de Saint-Pons. — Alfred SAUREL..... 293
Régates marseillaises. — H. ALBRAND..... 303
Le Roitelet (poésie). — Paul BOSQ..... 308

Digitized by Google

Juillet.

Souvenirs marseillais. — La peste de 1720. — Auguste LAFORET 309
L'Abbaye de Saint-Pons (fin).— Alfred SAUREL..... 348
Été (poésie). — Hippolyte MATABON..... 361
Les Oiseaux (sonnet). — J. GYRAUD 264

Août.

Souvenirs marseillais. — La peste de 1720 (suite). — A LAFORET.. 365
Les Foires de Marseille. — BOUILLON-LANDAIS..... 392
Du Régime des eaux en Provence avant et après 1789, par Léopold Seguin. — L. DUMON 418
La Sainte-Baume (poésie). — Clémence WINCKELMANN..... 427

Septembre.

Souvenirs marseillais. — La peste de 1720 (suite). — A. LAFORET. 429
Gémenos-le-Vieux. — Alfred SAUREL 453
Les Archives du consulat de France à Alger (suite).—A. de VOULX 471
Adieu (poésie). — Paul BOSQ 488

Octobre.

Les Archives du consulat de France à Alger (suite). — A. de VOULX 485
Les ruines de Syracuse. L. de CROZET 493
Sainte Hélène de Suède (légende du IX^e siècle). M^lle DUVAL... 511
L'enfant et la boucle d'oreilles (fable). — Henri ABEILLE..... 523

Novembre.

Souvenirs marseillais. — La peste de 1720 (suite). — A. LAFORET 525
Les Otages de Durazno. — Benjamin POUCEL 538
Une visite au couvent du Grand-Saint-Bernard — REGIMBAUD. 571

Décembre.

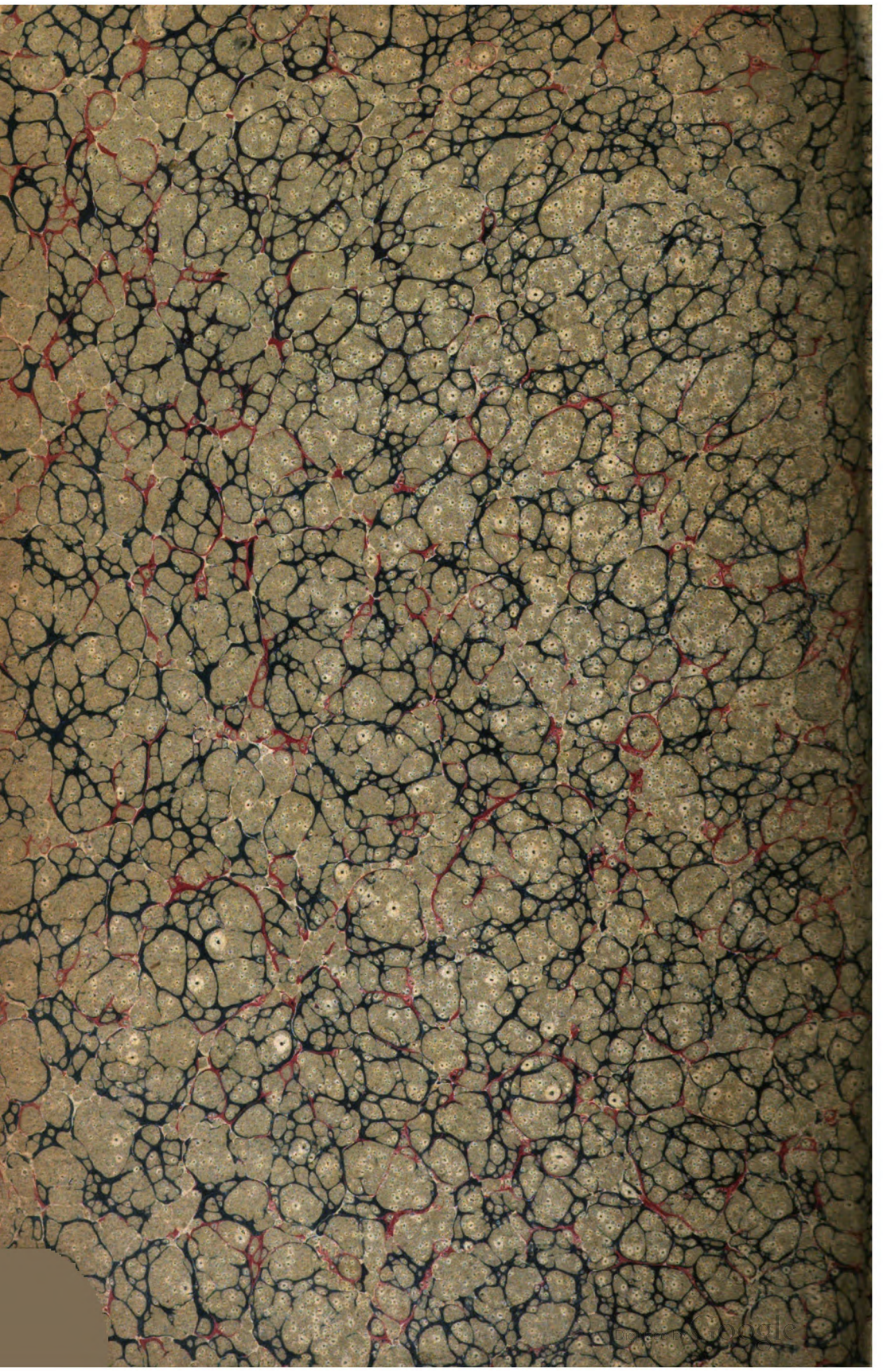
L'Archéologie marseillaise. — L.-T. DASSY..... 581
Massillon (étude historique et litérraire). — A. BAYLE..... 591
Les Otages de Durazno (suite). — Benjamin POUCEL..... 609
Marseille.— Causeries. H. ALBRAND..... 630
Automne (poésie). - Hippolyte MATABON 640

Le Gérant : J. MATHIEU.

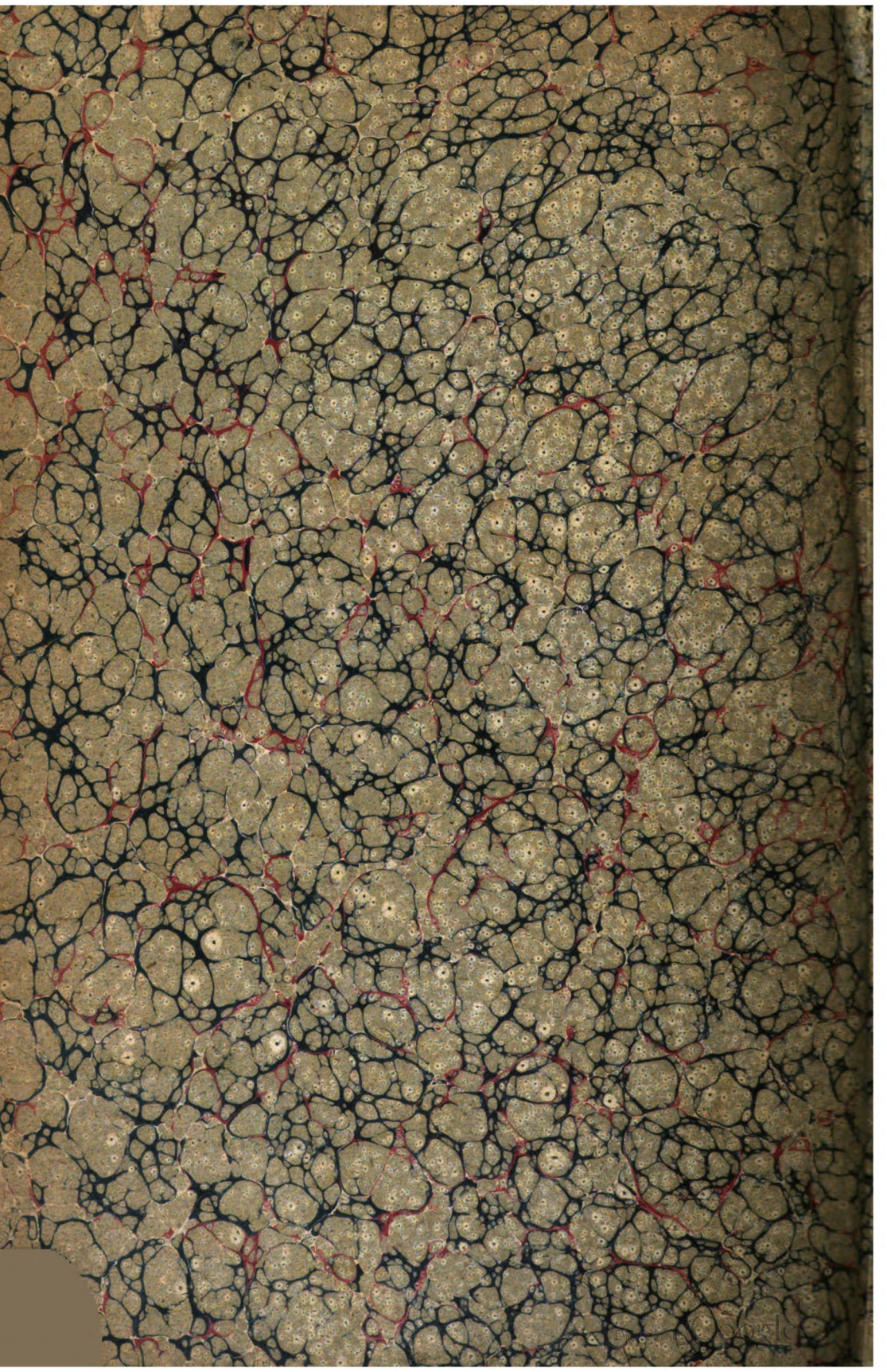
Marseille. Imprimerie. V^e Marius OLIVE, rue Paradis, 68.

Digitized by Google

Digitized by Google



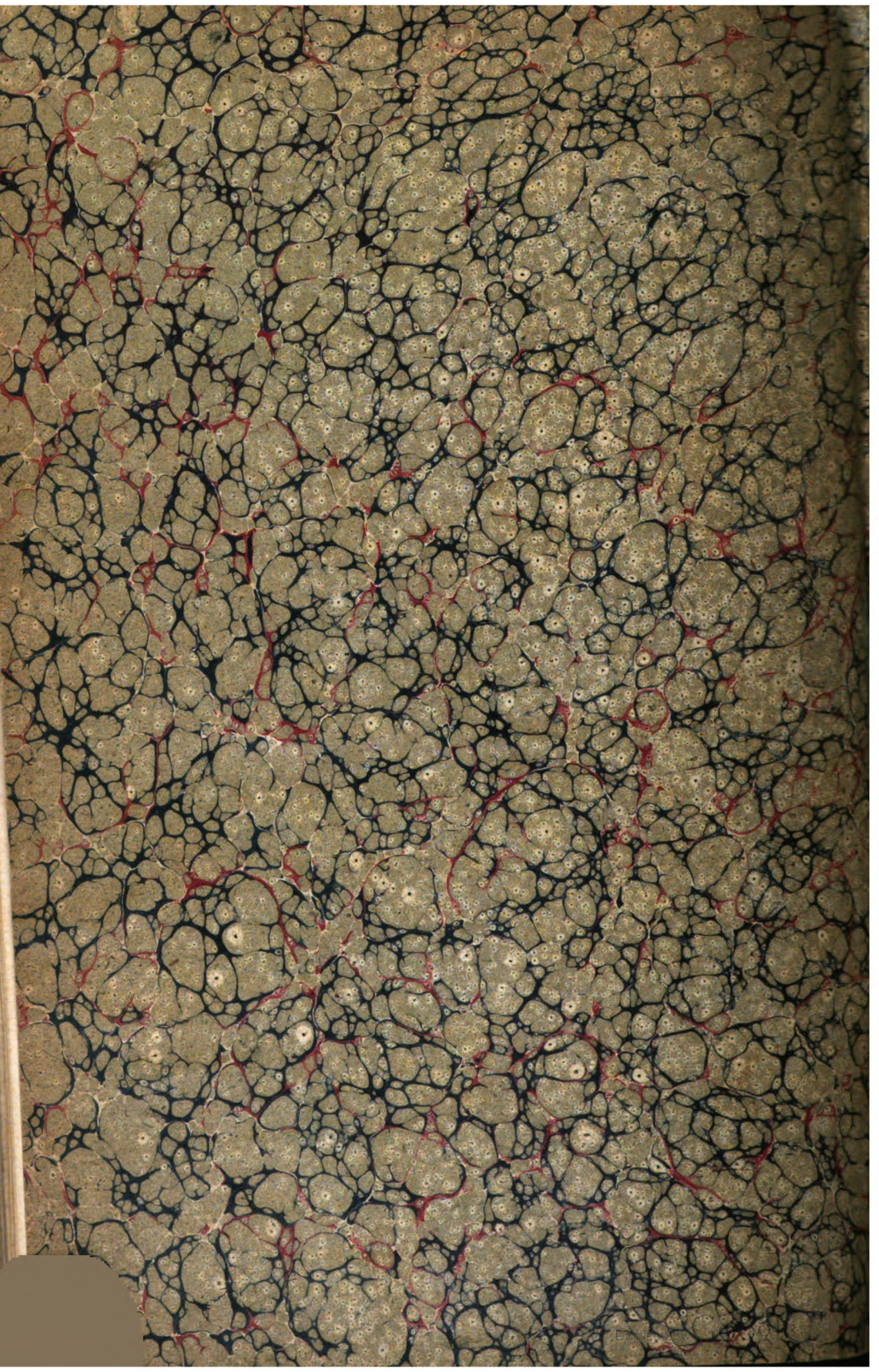
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02273 2146



UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02273 2146



UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02273 2146




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02273 2146

Digitized by Google